



EX  
77  
R6  
1957  
v 20

Reservy  
ER  
162  
R6  
1957  
v 20



HISTOIRE UNIVERSELLE  
DE  
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME VINGTIÈME

*Vol. II. 219.*

## PROPRIÉTÉ.

---

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A BESANÇON,	chez Turbergue, libraire.
LYON,	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Perisse frères, libraires.
—	— Bauchu, libraire.
MONTPELLIER,	— Séguin fils, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
ANGERS,	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
NANTES,	— Mazeau frères, libraires.
METZ,	— Rousseau-Pallez, libraire.
—	— Mme Constant Loiez, libraire.
LILLE,	— Lefort, libraire.
DIJON,	— Hémery, libraire.
ROUEN,	— Fleury, libraire.
ARRAS,	— Théry, libraire.
NANCY,	— Thomas, libraire.
—	— Vagner, imprimeur-libraire.
TOULOUSE,	— Léopold Cluzon, libraire.
LE MANS,	— Gallienne, libraire.
CLERMONT-FERRAND,	— Veysset, imprimeur-libraire.
REIMS,	— Bonnefoy, libraire.
ROME,	— Merle, libraire.
MILAN,	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN,	— Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	— Marietti (Pierre), libraire.
MADRID,	— Bailly-Baillière, libraire.
—	— J. L. Poupard, libraire.
LONDRES,	— Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
GENÈVE,	— Marc-Mehling, libraire.
BRUXELLES.	— H. Goemaere, imprimeur-libraire.
GÈNES,	— Fassi-Como, libraire.



EX  
77  
.R6  
1857

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE PAR CHARLES SAINTE-FOY

AUGMENTÉE DE NOTES INÉDITES DE L'AUTEUR

COLLIGÉES PAR A. MURCIER, ANCIEN ELÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

ET SUIVIE D'UN ATLAS GEOGRAPHIQUE SPÉCIALEMENT DRESSÉ POUR L'OUVRAGE

PAR A. H. DUFOUR

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἀγία Ἐκκλησία.

S. ÉPIPHANE, l. 1, c. 5, *Contre les hérésies*.

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

S. AMBROS., in psalm. 40, n. 30.

---

3<sup>e</sup> ÉDITION

TOME VINGTIÈME

*Donnerus Buff au 46 North. Y. S.*

PARIS

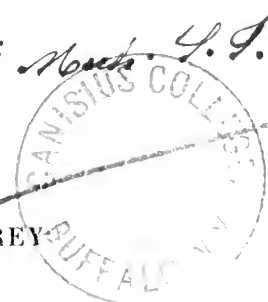
GAUME FRÈRES ET J. DUPREY

LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE CASSETTE, 4

1858

Droits de traduction et de reproduction réservés.



D 501

*[Faint, illegible handwritten text]*

---

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIÈME.

DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE VIENNE, 1311, A LA MORT DE L'EMPE-  
REUR HENRI VII, DU PAPE CLÉMENT V ET DU ROI  
PHILIPPE LE BEL, 1314.

**Grand nombre de saints dans l'Église, malgré les troubles  
de l'Église.**

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il établi son Église, son royaume qui n'est pas de ce monde, mais qui pourtant est dans ce monde? qui n'est pas de ce monde par son origine, son autorité, sa fin, mais qui pourtant est dans ce monde, comme le royaume impérissable de l'Éternel et de son Christ? Pourquoi Jésus-Christ a-t-il organisé dans son royaume cette hiérarchie toujours vivante d'apôtres, de prophètes, d'évangélistes, de pasteurs et de docteurs? Saint Paul nous l'a dit : *C'est pour la consommation des saints*<sup>1</sup>; c'est pour peupler le ciel d'âmes parfaites; c'est pour commencer en elles, dès le temps, cette vie surnaturelle et divine de la grâce, qui doit se consommer éternellement dans la gloire, par la claire vue de Dieu en lui-même. Voilà pourquoi Dieu a créé le monde et le conserve; voilà pourquoi le Fils de Dieu s'est fait homme; voilà pourquoi l'Église, le Pape, les évêques, les prêtres, les sacrements, et l'Esprit-

<sup>1</sup> *Ad consummationem sanctorum.* Éphés., 4, 12.

Saint animant tout cet ensemble, atteignant d'une fin à l'autre avec force et disposant tout avec douceur.

Voilà ce qu'il faut comprendre si l'on veut comprendre quelque chose à l'histoire de Dieu et de l'homme, à l'histoire universelle de l'Église catholique. Ne voir que les événements extérieurs, que les révolutions politiques, c'est ne voir dans les mines d'or ou d'argent que les manœuvres, leurs coups de pioche, les galeries souterraines, les ténèbres, le mauvais air, les eaux qui suintent, les décombres sans fin, les creusets, la fournaise, le fracas du marteau et de l'enclume, les accidents innombrables qui peuvent blesser ou même tuer; c'est tout voir, excepté l'or et l'argent qui sortent de tout cela, et auprès des quels tout le reste paraît de la boue. Le monde, le temps, l'Église, c'est la mine d'or et d'argent pour le ciel : l'or, l'argent qui sortent de cette mine, ce sont les âmes saintes, auprès de qui tout le reste est à peine quelque chose; car le bien surnaturel d'un seul individu l'emporte sur le bien naturel de tout l'univers. Nous l'avons appris de saint Thomas. C'est donc cet or pur que le Chrétien intelligent doit chercher parmi les décombres des révolutions humaines, comme l'ouvrier cherche le minerai parmi les débris d'une masse de terre ou de roche que la poudre vient de faire sauter.

A l'époque où nous sommes, tel historien ne voit que les Grecs qui se disputent entre eux, le roi Philippe de France et le pape Boniface VIII qui se querellent, les Templiers qui remplissent le monde de leur procès; il ne verra ni or ni argent.

Et cependant l'Italie, délaissée de la cour romaine, divisée entre les Gibelins et les Guelfes, sans gouvernement central, l'Italie produisait une foule de saints et de saintes, et dans le cloître et dans le monde. Les obstacles deviennent des moyens pour qui est fidèle à la grâce de Dieu.

A cette époque, rien n'était fertile en saints personnages comme la ville de Sienne et l'ordre des Servites ou Serviteurs de Marie. Vers l'an 1258, naquit à Sienne un enfant dans l'illustre famille de Pelacani; il fut appelé Clermont; mais il est plus connu sous le nom de Joachim. A peine eut-il atteint l'âge de raison, qu'on vit en lui les plus heureuses dispositions à la vertu. Il avait une tendre dévotion envers la sainte Vierge; jamais il ne passait devant une de ses images sans lui adresser dévotement la Salutation angélique; il pratiquait volontiers des jeûnes et des abstinences pour l'amour de Marie; aussi le favorisa-t-elle de grâces particulières dès sa première enfance. Sa charité pour les pauvres avait aussi quelque chose d'extraordinaire; il se dépouillait de ses propres habits pour les revêtir, leur

distribuait tout ce qu'on lui donnait pour les amusements de son âge, et sollicitait encore en leur faveur les libéralités de ses parents. Son père lui ayant un jour représenté qu'il devait mettre des bornes à ses aumônes, afin de ne pas réduire sa famille à la mendicité, il lui répondit : Vous m'avez appris que c'était à Jésus-Christ qu'on faisait l'aumône en la personne des pauvres; pourrait-on lui refuser quelque chose? Quel est l'avantage des richesses, sinon de procurer les moyens d'amasser des trésors dans le ciel? Le père pleura de joie en voyant de si beaux sentiments dans un âge aussi tendre; il résolut avec sa femme de se donner tout à Dieu, comme leur enfant.

A l'âge de quatorze ans, sur une invitation de la sainte Vierge, il résolut d'entrer dans son ordre des Servites. Ses parents, l'ayant su, le supplièrent avec larmes de rester avec eux, menant dans leur maison le genre de vie qui lui plairait. Pour le détourner de son dessein, ils convinrent secrètement avec leurs amis de l'envoyer dans une autre contrée; mais le saint jeune homme, l'ayant connu surnaturellement, sortit de nuit de la maison paternelle, entra chez les Servites, et y reçut l'habit des mains de saint Philippe Beniti. C'était l'an 1272. Il prit le nom de Joachim, par affection pour la sainte Vierge, sa mère et sa patronne. Sa ferveur fut si grande dès les premiers jours du noviciat, que les plus parfaits le regardaient comme un modèle accompli. Entre autres vertus qui brillaient en lui, on remarquait surtout un esprit de prière, une humilité et un amour de l'abjection dont il y avait peu d'exemples. On voulut l'élever au sacerdoce; mais cette dignité lui paraissait si redoutable, qu'on ne put jamais le déterminer à se laisser ordonner. Toute son ambition se bornait à pouvoir servir la messe, et il lui arriva plus d'une fois, durant le saint sacrifice, d'avoir des ravissements.

Il n'était occupé que du soin de se cacher aux yeux des hommes; mais plus il fuyait l'estime, plus il en acquérait. Se trouvant trop honoré à Sienne, où tout le monde le vénérât comme un saint, il pria son général de l'envoyer à quelque maison éloignée. On lui permit de se retirer dans celle d'Arezzo. La nouvelle de son départ ne se fut pas plutôt répandue, que les habitants de Sienne demandèrent son rappel. On le rappela donc dans sa patrie, où il mourut le 16 avril 1305, à l'âge de quarante-sept ans. Dieu l'honora du don des miracles avant et après sa mort. Les papes Paul V et Urbain VIII permirent aux Servites de rendre un culte public au serviteur de Dieu, d'en célébrer la fête et d'en faire l'office <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 16 avril.

A Sienne encore naquit, dans le treizième siècle, le bienheureux Antoine Patrizzi. Il fut élevé dans l'innocence par ses parents, qui joignaient la piété à la noblesse. Favorisé dès son jeune âge des grâces les plus précieuses, il embrassa l'état religieux pour les conserver avec plus de soin. Envoyé par ses supérieurs au couvent de Monteciano, il y vécut si saintement, qu'on le regardait comme un modèle de la perfection chrétienne. Le bienheureux Antoine mourut l'an 1311. Le pape Pie VII permit, le 1<sup>er</sup> mars 1804, de rendre un culte public à ce saint religieux, dont la fête se célèbre le 28 mars<sup>1</sup>. De la même famille de Sienne, était François Patrizzi, dont nous avons déjà parlé dans le livre précédent.

Une gloire de l'ordre des Servites fut encore le bienheureux André, issu de la noble famille des Dotti, né à Borgo di San-Sepolcro, ville de Toscane, vers l'an 1256. Saint Philippe Beniti, prêchant dans cette ville en 1274, prit pour texte d'un de ses sermons ces paroles de l'Évangile : Quiconque ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple. Son discours fut si éloquent, qu'André, qui se trouvait au nombre des auditeurs, et qui était alors dans sa première jeunesse, en fut vivement touché, et forma aussitôt la résolution d'embrasser l'état religieux. Abandonnant donc courageusement sa famille et renonçant au riche patrimoine qu'il possédait, il alla se jeter humblement aux pieds du saint prédicateur, et se fit admettre dans l'ordre des Servites. André, parvenu au sacerdoce, travailla avec un zèle infatigable à procurer le salut des âmes; mais, ayant appris que l'évêque de Città di Castello avait donné au couvent de Borgo di San-Sepolcro des maisons qui étaient habitées par des solitaires et qui se trouvaient près des Apennins, il sollicita avec instance de ses supérieurs la permission de se retirer dans cette solitude; il y passa plusieurs années, comblé de faveurs et de consolations célestes, et paraissant par sa sainteté plutôt un ange qu'un homme. Aussi se vit-il bientôt forcé de se charger du gouvernement de cet ermitage. Il y avait trouvé des solitaires qui n'appartenaient à aucun institut; ses exhortations et ses manières pleines de douceur les déterminèrent, en 1294, à s'attacher à l'ordre des Servites. Il ne resta pas longtemps parmi eux; les ordres de son général l'obligèrent à quitter sa paisible retraite pour aller annoncer la parole de Dieu. On avait jugé, et avec raison, qu'une lumière si vive et si pure ne devait pas davantage être laissée sous le boisseau. Ses discours enflammés par la charité excitèrent dans un grand nombre d'âmes l'amour des biens éternels. La réputation de sainteté qui le précédait

<sup>1</sup> Godescard, 28 avril.

donnait une nouvelle force à ses paroles. L'estime qu'on avait pour sa personne en inspira une plus grande pour l'ordre religieux dont il était membre, et fut cause de la fondation de plusieurs monastères de religieux servites.

Le serviteur de Dieu continua pendant plusieurs années le cours de ses travaux apostoliques. Lorsque ses forces épuisées ne lui permirent plus de s'occuper du salut du prochain et de l'accroissement de son ordre, il retourna avec empressement dans son ermitage, et s'y livra tout entier à la prière, à la contemplation et à la pratique de la pénitence. Il avait annoncé sa mort comme prochaine, et s'y préparait avec soin. Sachant donc qu'il touchait à sa dernière heure, il sort un matin en bonne santé, monte sur un rocher, et là il rend son âme à Dieu, le 31 août 1315. Au bout de quelque temps, les solitaires, qui avaient coutume de se réunir en ce lieu pour y écouter les conférences qu'André leur faisait habituellement, s'étant approchés de lui, et l'ayant trouvé agenouillé, les yeux élevés au ciel, les mains jointes devant la poitrine, le visage animé et resplendissant, crurent qu'il avait un ravissement, et ne s'aperçurent pas d'abord qu'il était mort. Le bruit de son bienheureux trépas s'étant répandu dans le pays, le peuple accourut en foule à l'ermitage pour rendre à ce saint homme les derniers devoirs. Ses frères portèrent son corps dans l'église de Borgo, où il fut honorablement inhumé, et où il n'a cessé de recevoir des marques de la dévotion des fidèles, à cause des miracles qui s'y sont opérés. Le pape Pie VII, informé du culte du bienheureux André, y donna son approbation <sup>1</sup>.

La conversion de Bonaventure Bonacorsi fut encore plus merveilleuse. A Pistoie en Toscane, où sa famille était une des plus distinguées, il naquit à l'époque des plus vives dissensions entre les Gibelins et les Guelfes. Aussitôt qu'il fut en âge de prendre part aux discordes civiles, il s'y livra avec impétuosité, et finit par devenir un des chefs les plus ardents de la faction gibeline. Tout occupé du soin de soutenir le parti qu'il avait embrassé et de faire du mal à ses ennemis, il étouffait en lui les sentiments de la religion, et contribuait à causer la désolation de sa ville natale, qui se trouvait dans un désordre effroyable. Saint Philippe Beniti, s'enfuyant de Florence, dont on voulait le faire évêque, vint prêcher à Pistoie et exhorter ses habitants à faire cesser leurs funestes divisions. Son discours simple, mais plein d'onction et accompagné de cette bénédiction particulière que le Seigneur accorde aux paroles des saints, produisit des effets merveilleux; plusieurs de ses auditeurs, touchés de la grâce, se

<sup>1</sup> Godescard, 3 septembre.

convertirent à l'heure même et se réconcilièrent avec leurs ennemis.

Mais personne ne profita mieux que Bonacorsi du sermon de saint Philippe. Pénétré de douleur à la pensée des crimes qu'il avait commis, il va se jeter aux pieds du prédicateur, et sans écouter le respect humain, il lui en fait publiquement l'aveu, lui demandant la faveur d'être admis dans son ordre et d'en recevoir l'habit. L'homme de Dieu l'embrasse tendrement, et lui promet de satisfaire sa demande à deux conditions : la première, qu'il se réconcilierait avec tous ses ennemis et principalement avec les partisans de la faction opposée, qu'il avait si cruellement traitée ; la seconde, qu'il réparerait tout le dommage qu'il avait causé pendant le cours de la guerre civile. Le nouveau pénitent promet tout et remplit fidèlement sa promesse. S'étant prosterné devant tout le peuple, il demanda publiquement pardon à ses concitoyens du mal qu'il leur avait fait, et les sollicita de lui accorder sa grâce. Malgré son orgueil et sa fierté, il alla voir ses plus mortels ennemis, et souffrit patiemment les rebuts de plusieurs d'entre eux. Ses restitutions surpassèrent de beaucoup les injustices dont il s'était rendu coupable. Après une confession publique de ses désordres, il reçut l'habit des Servites, et donna par cette démarche éclatante un exemple de générosité chrétienne qui porta plusieurs Chrétiens à se convertir.

Bonacorsi, qui, pour exprimer la joie qu'il ressentait de son retour à Dieu, avait pris le surnom de Bonaventure, se hâta de se rendre au mont Senario, où il fit de si grands progrès dans la vertu, que saint Philippe le proposait aux autres religieux pour modèle. Il se livrait sans relâche aux jeûnes, aux veilles et à la prière. Sa pratique favorite était de méditer souvent sur la mort, dont la pensée est si salutaire et si négligée de la plupart des Chrétiens. Devenu ministre de Jésus-Christ par le sacerdoce, le serviteur de Dieu établit à Pistoie, sous la direction de saint Philippe, une congrégation appelée des Pénitents de Sainte-Marie, et dans la même ville, ainsi que dans plusieurs autres, des maisons pour les cœurs du tiers-ordre des Servites. Rarement séparé de saint Philippe, Bonaventure, sous la conduite de ce grand maître de la vie spirituelle, y fit tant de progrès, qu'après la mort de ce saint, le général qui lui succéda lui confia les affaires les plus importantes de l'ordre, et lui donna successivement plusieurs couvents à gouverner en qualité de supérieur. Il s'acquitta de son emploi de la manière la plus édifiante et la plus utile à ses religieux.

Non content de diriger ses frères dans les voies de la perfection religieuse avec prudence et sagesse, le serviteur de Dieu travaillait avec un saint zèle au salut des peuples ; il fit entrer un grand nombre



de pécheurs dans les sentiers de la pénitence, et porta d'autres âmes à mener une vie plus parfaite. Pendant qu'il était prieur de Monte-Pulciano, l'évêque de cette ville, qui avait en lui beaucoup de confiance, le chargea de recevoir les vœux de sainte Agnès, célèbre religieuse dominicaine, de lui donner le voile, et de gouverner le monastère que cette sainte fille avait fondé. Les habitants de Monte-Pulciano et d'Orviète, ainsi que des lieux d'alentour, avaient tant de vénération pour Bonaventure, que, de son vivant, ils l'appelaient ordinairement le Bienheureux. Il mourut à Orviète, l'an 1315, et fut enterré dans l'église de son ordre, sous l'autel de la Sainte-Vierge. Les miracles opérés à son tombeau et le concours du peuple qui venait honorer ses reliques depuis un temps immémorial déterminèrent le pape Pie VII à approuver son culte le 23 avril 1822 <sup>1</sup>.

Entre ceux que l'exemple de ce saint personnage fit rentrer dans la voie du salut, le plus remarquable peut-être fut Ubald d'Adimari, noble florentin et l'un des chefs les plus furieux de la faction gibeline. Le généreux sacrifice de Bonacorsi le toucha, et il résolut de l'imiter. Ayant été admis dans l'ordre des Servites par saint Philippe en 1280, il se retira au mont Senario, qu'habitaient encore les saints fondateurs de son institut, et il y pratiqua de grandes austérités. Ses vertus éminentes lui procurèrent l'honneur d'être élevé au sacerdoce. Devenu le compagnon de saint Philippe, il partagea les travaux apostoliques de cet illustre serviteur de Dieu, qui lui donna toute sa confiance et le choisit pour son confesseur. Après la mort de celui-ci, Ubald revint au mont Senario, où il passa le reste de ses jours dans la pratique de la pénitence et d'une humilité d'autant plus remarquable qu'il avait l'esprit cultivé et joignait à une rare prudence beaucoup de capacité. Plusieurs miracles qu'il opéra pendant sa vie devinrent autant de preuves de sa sainteté. Des membres de son illustre famille, touchés de ses exemples, entrèrent dans l'ordre des Servites, auxquels ils donnèrent un nouvel éclat. Le bienheureux mourut à l'âge de plus de soixante-six ans, le 9 avril 1315. Le pape Pie VII approuva son culte le 31 mars 1821. Il est honoré dans son ordre le jour de sa mort <sup>2</sup>.

Sainte Agnès, dont le bienheureux Bonacorsi fut chargé de recevoir les vœux, naquit à Mont-Politien ou Monte-Pulciano en Toscane, de parents fort riches. Elle avait à peine atteint l'âge où l'on sait discerner le bien d'avec le mal, qu'elle montra beaucoup de mépris pour toutes les choses du monde ; elle n'avait de goût que pour les exercices de piété, et elle y consacrait un temps considérable. Lors-

<sup>1</sup> Godescard, 14 décembre. — <sup>2</sup> *Ibid.*

qu'elle fut dans sa neuvième année, ses parents la mirent chez les religieuses nommées Sachines, de leur habit ou de leur scapulaire, qui était de cette grosse toile avec laquelle on fait les sacs. La jeune Agnès ne fut point effrayée des mortifications qu'elle voyait pratiquer ; elle s'y assujettit avec plaisir, et devint bientôt elle-même le modèle de toutes les vertus. Elle résolut de renoncer pour toujours au monde, afin de préserver son innocence des dangers qui se rencontrent dans le siècle.

Elle n'avait que quinze ans lorsqu'on l'envoya dans le couvent des Dominicaines qui venait d'être fondé à Preceno, dans le comté d'Orviète. Quelque temps après, elle en fut nommée abbesse par le pape Nicolas IV. Cette place ne fit que redoubler son zèle pour la perfection. Elle couchait sur la terre nue, et n'avait qu'une pierre pour oreiller. Durant l'espace de quinze ans, elle jeûna continuellement au pain et à l'eau ; il fallut un ordre exprès de son directeur pour l'obliger ensuite à modérer ses austérités, à cause de l'extrême faiblesse de sa santé.

Ses compatriotes, touchés de l'éclat de ses vertus, mirent tout en œuvre pour la rappeler à Monte-Pulciano. Ils lui donnèrent un couvent qu'ils avaient fait bâtir dans un lieu où était auparavant une maison de débauche. Cette circonstance engagea la sainte à retourner dans sa patrie. Elle prit possession du monastère, et y mit des religieuses de Saint-Dominique, dont elle suivait la règle. Sa sainteté reçut un nouveau lustre du don des miracles et de celui de prophétie. Ses longues infirmités, qu'elle supporta avec une soumission entière à la volonté du ciel, achevèrent de perfectionner ses vertus. Elle mourut à Monte-Pulciano, le 20 avril 1317, dans la 40<sup>me</sup> année de son âge. En 1433, son corps fut porté chez les Dominicains d'Orviète, où il est encore. Clément VIII approuva un office fait en son honneur pour l'usage de l'ordre de Saint-Dominique, et inséra son nom dans le martyrologe romain. La bienheureuse Agnès fut solennellement canonisée par Benoît XIII en 1726 <sup>1</sup>.

D'autres saintes illustraient encore à cette époque le tiers-ordre de Saint-Dominique. Émilie fut de ce petit nombre d'âmes pures qui, ne vivant que pour Dieu, sont absolument étrangères à la corruption du monde et passent leurs jours dans l'innocence. Cette sainte fille, qui appartenait à une famille illustre, celle des Bicchieri, naquit à Verceil le 3 mai 1238. Elle perdit sa mère dès son bas âge, et la piété devant en elle les années, elle pria la sainte Vierge de la prendre sous sa protection, et de suppléer ainsi à la perte qu'elle

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 20 avril.

venait de faire. Cette confiance filiale en Marie lui mérita des grâces spéciales.

Sentant de bonne heure le prix du silence et de la mortification, elle parlait aux créatures le moins qu'elle pouvait, afin de s'entretenir plus facilement avec Dieu dans l'oraison, exercice qui avait pour elle beaucoup d'attrait. Elle affligeait son corps par le jeûne, et domptait sa volonté par des actes continuels de renoncement. D'un autre côté, elle était si ennemie du faste et des parures mondaines, qu'elle ôtait les ornements que ses femmes de chambre ajoutaient à ses vêtements. Remplie de compassion pour les pauvres, elle les soulageait de tout son pouvoir. Pierre Bicchieri, son père, la regardait comme la gloire et le soutien de sa maison. Aussi formait-il des projets pour son établissement dans le monde. Mais tout le désir d'Émilie était de se consacrer à Dieu dans l'état religieux. A l'âge de quinze ans, elle se jeta aux pieds de son père, et lui demanda son consentement pour suivre la voix du Seigneur, qui l'appelait à son service. Cette prière inattendue surprit et troubla Bicchieri. Il se montra d'abord peu disposé à répondre aux vœux de sa fille; mais bientôt, vaincu par ses pressantes sollicitations, il la laissa libre d'exécuter sa pieuse résolution.

La servante de Dieu, se regardant dès ce moment comme séparée du monde, commença dans la maison paternelle à essayer du genre de vie qu'elle voulait embrasser. Accoutumée au jeûne depuis son enfance, elle s'y livra plus fréquemment alors, et elle y joignit plusieurs jours d'abstinence par semaine. Quoique très-fervente, elle mettait tant de discrétion dans sa conduite, qu'on ne pouvait blâmer sa dévotion.

A l'âge de dix-huit ans, l'année 1256, elle entra dans l'ordre de Saint-Dominique, pour lequel elle s'était décidée après de sérieuses réflexions et d'ardentes prières, son père ayant fait construire exprès un couvent de cet ordre pour recevoir sa fille, et l'ayant en même temps doté de revenus suffisants. Mais, avant de se séparer de ce bon père, elle lui demanda le pardon des fautes qu'elle avait commises contre lui, ainsi que sa bénédiction, d'une manière si touchante, que Bicchieri fondit en larmes et la bénit avec tendresse.

Émilie, au comble de ses désirs, prit l'habit du tiers-ordre de Saint-Dominique, et, après avoir passé une année dans les exercices d'un fervent noviciat, elle se lia au Seigneur par les vœux de religion. Il serait difficile d'exprimer avec quelle joie elle fit son sacrifice. Tout entière à Dieu, elle ne voulut plus avoir aucun commerce avec les personnes séculières. Les dames même les plus distinguées de Verceil essayèrent vainement de la voir au parloir : eile refusait leurs

visites, et ne recevait que celles de son père. Biechieri ne vécut pas longtemps après la profession de sa fille. Elle fut avertie de Dieu qu'elle le perdrait dans huit jours. On comprend aisément combien cette nouvelle lui causa de douleur ; mais, résignée à la volonté divine, elle se soumit avec courage à une si grande affliction ; et lorsqu'au moment qui lui avait été indiqué d'avance on vint lui annoncer que son père avait passé du temps à l'éternité, elle supporta ce coup sans émotion, se contentant de prier avec ardeur pour une âme qui lui était si chère et du bonheur de laquelle le Seigneur lui donna bientôt la consolante assurance.

Devenue, malgré sa résistance, supérieure du couvent qu'elle avait fondé, elle s'en montra la plus humble des religieuses. Elle partageait avec toutes les travaux les plus vils et les plus abjects de la maison. Zélée pour la sanctification de ses sœurs, elle étudiait le degré de perfection de chacune d'entre elles, et leur prescrivait des actes de vertu plus ou moins difficiles, selon la mesure de courage qu'elle leur connaissait ; mais ce que la bienheureuse demandait de toutes indistinctement, c'était la pureté d'intention. Elle voulait que ses religieuses eussent en vue la gloire de Dieu dans toutes leurs œuvres, et qu'elles en fissent le motif de leur obéissance ; elle ne leur en proposait pas d'autre lorsqu'elle leur commandait quelque chose. Ses soins pour conserver et entretenir la charité entre les membres de la communauté n'étaient pas moins grands. Elle établit à cet effet une pratique touchante. Aux approches de chaque grande fête, chaque religieuse se mettait à genoux devant ses compagnes et leur donnait le baiser de paix, après leur avoir demandé pardon de ses mauvais exemples et des peines qu'elle leur avait causées ; admirable invention et que l'esprit de Dieu a pu seul inspirer.

Sévère pour elle-même, ne vivant que de privations, elle se livrait à de grandes austérités, au point de jeûner au pain et à l'eau deux fois par semaine, quoique sa vie fût très-innocente et très-pure. Elle était saintement prodigue lorsqu'il s'agissait de soulager les indigents ; elle défendait qu'on en refusât aucun, et elle leur donnait tout ce que son amour pour la pauvreté la portait à se retrancher à elle-même.

On ne doit pas être étonné qu'une âme si sainte ait mérité d'obtenir de Dieu des faveurs extraordinaires. L'auteur de la Vie de la bienheureuse assure qu'une fois, n'ayant pu faire la communion avec ses sœurs, parce que la charité l'avait retenue auprès d'une infirme, comme elle s'en plaignait amoureusement à Notre-Seigneur, un ange lui apparut et la communia en présence de toute la communauté. Trois religieuses malades furent subitement guéries au même mo-

ment, en recevant sa bénédiction. Elle arrêta par ses prières et par le signe de la croix un violent incendie qui était sur le point de consumer son monastère. Le don des miracles ne fut pas la seule grâce spéciale que Notre-Seigneur accorda à sa fidèle épouse ; il la rendit participante des douleurs de sa passion et surtout de son couronnement d'épines, à la suite d'une demande qu'elle lui en avait faite dans sa méditation.

Telle fut la vie angélique de cette sainte fille jusqu'à l'âge de soixante-seize ans. Elle tomba alors malade et comprit que sa fin approchait. Soumise à son infirmière, entièrement obéissante aux ordres du médecin, elle offrait à toutes les personnes religieuses un modèle accompli de la résignation qu'elles doivent avoir dans leurs infirmités corporelles. La prière, le silence, les oraisons jaculatoires l'occupaient constamment. Après avoir reçu les sacrements en présence de toutes ses sœurs, qui fondaient en larmes, elle leur adressa quelques paroles pleines d'édification et les embrassa l'une après l'autre pour dernier adieu. Enfin, sentant qu'elle s'affaiblissait, elle joignit les mains, et levant les yeux au ciel, comme si elle voyait venir l'époux, elle disait ces paroles : Et je verrai dans ma chair Dieu, mon sauveur. Je suis prête, et n'ai point été troublée à garder vos commandements. Vienne sur moi votre miséricorde, ô Seigneur, votre salut selon votre promesse ! Mais ce qu'elle répétait le plus souvent était le verset suivant : Que votre miséricorde, ô Seigneur, se hâte de me consoler selon votre parole. A la fin, elle dit avec un grand courage : Seigneur, je recommande mon âme entre vos mains ! Marie, mère de grâce ! Enfin elle rendit sa sainte âme à Dieu en disant : Jésus, Marie, Dominique ! C'était le 3 mai 1314. Son corps fut exposé pendant huit jours, et plusieurs infirmes, qui en approchèrent, recouvrèrent aussitôt la santé. Le pape Clément XIV approuva, le 19 juillet 1769, le culte rendu à la bienheureuse Émilie, et fixa sa fête au 17 août, qui est le jour de la seconde translation de ses reliques <sup>1</sup>.

Quelques années auparavant, une autre vierge du tiers-ordre de Saint-Dominique, Bienvenue Bojano, avait terminé sa sainte carrière. Bienvenue naquit dans le Frioul, vers le milieu du treizième siècle. Sa famille était une des plus illustres du pays. Dès ses plus jeunes années, elle n'éprouvait que du dégoût pour les jeux et les autres amusements de l'enfance ; tout son plaisir était de se retirer à l'écart dans un coin du jardin de son père, d'où elle voyait une église située sur le sommet d'une hautes montagne et dédiée à la sainte

<sup>1</sup> Godescard, 17 août. *Acta SS.*, 3 maii. Dans l'appendice du premier vol. de mai.

Vierge. Là, cachée à tous les regards, elle passait plusieurs heures de suite en prières, et faisait plusieurs prostrations et génuflexions, selon la dévotion de ce temps. Parvenue à un âge un peu plus avancé, comme elle ne soupirait qu'après la mortification, elle se couvrit le corps d'un cilice et se ceignit les reins d'une corde, qui, ayant fini par entrer dans la chair, ne pouvait être arrachée que par le secours des chirurgiens. Bienvenue, craignant d'être découverte, pria avec ferveur, afin d'être délivrée de cette infirmité, et obtint, dit-on, que la corde tombât à ses pieds sans qu'elle eût besoin de l'aide de personne.

Cette fidèle servante de Dieu embrassa ensuite la règle du tiers-ordre de Saint-Dominique, et voulut imiter le genre de vie du saint patriarche dont elle devenait la fille. Elle se retrancha l'usage du vin et de la viande, prit l'habitude de passer souvent les nuits entières en prières, surtout les veilles des fêtes solennelles. Elle dormait sur la dure, et n'ayant qu'une pierre pour oreiller. Trois fois chaque nuit elle prenait une rude discipline ; mais elle fut obligée de renoncer en partie à cette pratique de mortification, pour obéir à son confesseur. Un genre de vie si austère eut bientôt épuisé les forces de Bienvenue et la fit tomber malade. Il lui survint des ulcères si douloureux, qu'on ne pouvait la remuer, même légèrement, sans lui faire éprouver de très-grandes souffrances. Après avoir passé cinq ans dans cet état, elle fit vœu d'aller à Bologne visiter les reliques de saint Dominique, afin d'obtenir le rétablissement de sa santé. On la transporta dans cette ville, et à peine fut-elle auprès du tombeau du saint, qu'elle se trouva subitement guérie.

De retour dans son pays, Bienvenue reprit son ancien genre de vie, que ses infirmités l'avaient forcée d'interrompre. Par les saintes rigueurs qu'elle exerçait sur son corps, elle voulait entièrement soumettre la chair à l'esprit. Consumée par les jeûnes, les veilles et un long épuisement, cette sainte fille, qui ne soupirait que pour le ciel, et qui désirait ardemment d'être réunie à Jésus-Christ, se trouva réduite à l'extrémité dans un âge encore peu avancé. Elle reçut avec une tendre dévotion les derniers sacrements, et rendit son esprit à son Créateur dans les sentiments de joie qu'éprouve une âme entièrement détachée des choses de la terre. Sa mort arriva le 19 octobre 1272. La haute idée que les fidèles avaient de sa sainteté la leur fit regarder comme une nouvelle protectrice qu'ils avaient dans le ciel. Son corps fut porté dans l'église des Dominicains, où il s'opéra, dit-on, plusieurs miracles. Le culte qu'on rendait à la bienheureuse Bienvenue fut approuvé par le pape Clément XIII, le 6 février 1763<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Godescard, 29 octobre.

En 1320 mourut saintement une autre vierge du même ordre, la bienheureuse Marguerite. Elle naquit à Météla, forteresse à peu de distance d'Urbain et de Citta di Castello, dans le temps où les miracles opérés sur le tombeau du bienheureux Jacques, de l'ordre de Saint-François, commençaient d'attirer dans cette dernière ville un nombreux concours de fidèles, d'infirmes, de malades, de malheureux de toute espèce, qui venaient implorer l'assistance et l'intercession de ce pieux serviteur de Dieu.

Marguerite, aveugle de naissance, fut conduite par ses parents au tombeau du bienheureux Jacques ; mais leurs prières ne furent point exaucées. Quelques années plus tard, ils la placèrent dans le couvent de Sainte-Marguerite, à Citta di Castello, dans lequel néanmoins elle ne put rester, à cause de son infirmité, qui exigeait des soins que les religieuses n'avaient pas le temps de lui donner. Cette malheureuse fille fut alors recueillie par un pieux habitant de la ville, qui se plut à développer les germes de piété qu'il avait remarqués en elle.

Les religieuses du tiers-ordre de Saint-Dominique, ayant entendu parler de cette pieuse fille d'une manière très-avantageuse, désirèrent la voir. Elle leur fut présentée, et, après quelques entrevues, elles lui offrirent de la recevoir dans leur monastère pour y prendre le voile ; proposition qui fut acceptée avec autant d'empressement que de reconnaissance. Marguerite passa le reste de ses jours dans ce monastère, où régnait la plus édifiante régularité, et mourut le 13 avril 1320. Plusieurs miracles opérés sur sa tombe, joints au souvenir des grâces dont le Seigneur l'avait comblée dès son vivant, lui attirèrent dès lors la vénération publique <sup>1</sup>.

L'ordre de Saint-Dominique produisit encore dans le même temps le bienheureux Simon Ballachi, fils de Rodolphe, comte de Saint-Archange, qui naquit vers le milieu du treizième siècle, dans la ville de Saint-Archange, territoire de Rimini. Il avait été entraîné dans sa jeunesse aux désordres qui ne sont que trop ordinaires à cet âge, et que rendaient encore plus communs les funestes divisions qui désolaient alors l'Italie. Mais son cœur fut touché de la grâce dans le moment où il pensait le moins à son salut, et il prit aussitôt la résolution d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique, en qualité de simple frère lai, afin que son sacrifice fût plus entier et plus agréable à Dieu. Jamais il ne voulut consentir à accepter aucune charge dans l'ordre, et il fit toute sa vie ses délices des fonctions les plus basses et les plus pénibles. Sans cesse on le voyait occupé à nettoyer la maison et l'église, à travailler au jardin, à porter l'eau, à fendre le

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 13 april. Godescard, 14 avril.

bois. Mais ces travaux, tout pénibles qu'ils devaient être pour lui, qui n'en avait point contracté l'habitude dans son jeune âge, ne l'empêchèrent nullement de se livrer encore à des austérités secrètes dont le récit épouvante la nature. Souvent aussi il parcourut les rues de Rimini, une croix à la main, rassemblant autour de lui les enfants pour leur faire le catéchisme, exhortant les pécheurs à la pénitence, et les menaçant des jugements de Dieu. Plusieurs conversions éclatantes furent le fruit de son zèle. Simon fut appelé à une vie meilleure l'an 1319, et invoqué comme saint presque aussitôt après sa mort. Son culte, non interrompu depuis cinq siècles, a été enfin approuvé par le pape Pie VII, l'an 1821 <sup>1</sup>.

L'ordre des ermites de Saint-Augustin, outre les saints en grand nombre dont nous avons parlé dans le dernier livre, nous offre encore deux saintes vierges au commencement du quatorzième siècle. Sainte Claire de Monte-Falco naquit à Monte-Falco, près de Spolète, vers l'an 1275. Elle fut dès son enfance un modèle admirable de piété et de pénitence. Ayant embrassé la règle des religieuses augustines, elle se distingua bientôt par sa ferveur. On l'élut abbesse, étant encore fort jeune, et elle remplit les espérances que l'on avait conçues d'elle. Tous ceux qui avaient le bonheur de s'entretenir avec elle se sentaient animés d'un ardent désir de tendre à la perfection. Son recueillement profond était l'effet de l'union constante de son âme avec Dieu. Lorsqu'il lui échappait quelque parole qui lui semblait inutile, elle s'imposait une pénitence, qui consistait à réciter un certain nombre de prières. Elle aimait surtout à méditer sur la passion du Sauveur. Elle mourut le 18 août 1308. Jean XXII ordonna le procès de sa canonisation; mais il fut interrompu par la mort de ce Pape. Sainte Claire est nommée dans le martyrologe romain <sup>2</sup>.

A Sainte-Croix, petite ville de Toscane, près de Florence, naquit une sainte fille, qui reçut au baptême le nom d'Oringa. Ses parents étaient de pauvres laboureurs. Dès l'âge de huit ans, elle fut employée à garder les bœufs de son père. Elle recommandait naïvement à ces animaux dociles de ne pas faire de dommage, et puis se retirait dans le creux d'un arbre ou d'un rocher, pour vaquer à la prière et à la contemplation. Car, dès ce premier âge, le ciel l'avait prévenue de grâces singulières. Elle ressentait un vif amour pour Dieu, et une si grande estime pour la pureté, que, s'il lui arrivait d'entendre quelques paroles peu honnêtes ou de voir quelqu'un qui ne le fût pas, elle en était saisie d'horreur, éprouvait des maux d'estomac, des

<sup>1</sup> Godescard, 3 novembre. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 18 août.



vomissements, et en devenait quelquefois très-malade. Ayant perdu ses parents dans sa jeunesse, elle reste sous la tutelle de ses frères, qui veulent la contraindre à se marier. Oringa a d'autres desseins, déjà elle a choisi Jésus-Christ pour l'unique époux de son âme. Ses frères ont beau la traiter inhumainement, l'acabler de coups de fouet, ils ne sauraient lui faire violer les saints engagements qu'elle a contractés. Pour échapper à leurs violences quotidiennes, elle se voit obligée de fuir. Une rivière se rencontre sur la route, sans aucun moyen de la traverser ; pleine de confiance, Oringa la passe à pied sec. Elle se retire à Lucques, entre au service d'un homme noble et pieux, à qui elle ne demande pour tout salaire que la nourriture et les vêtements, mais les plus simples et les plus communs. Dans cette maison, Oringa, se livrant à la plus rigoureuse pénitence, commence ce genre de vie austère qu'elle continue le reste de ses jours. Elle marche toujours pieds nus, même au cœur de l'hiver, couche constamment sur la dure, quelque fatiguée qu'elle puisse être, jeûne chaque jour, et ne prend vers le soir de la nourriture que du poids et de la grosseur d'une pomme ordinaire. La beauté du visage, qui est pour tant d'autres une occasion de vanité bien dangereuse, n'est pour Oringa qu'un sujet de peine ; aussi cherche-t-elle à perdre ce frivole avantage en employant des sucs et d'autres moyens pour détruire les agréments de sa figure, tant elle craint que son aspect ne soit pour le prochain une occasion de péché.

Tout occupée de Dieu, cette sainte fille ne connaît pas même les plus proches voisins de la maison qu'elle habite. Lorsque la nécessité l'oblige à traiter avec le prochain, elle le fait avec tant de modestie, que, quoique jeune et d'une figure agréable, elle n'inspire d'autre sentiment que le respect ; mais elle ne laisse pas échapper ces occasions de donner de salutaires conseils à ceux avec qui elle s'entretenait. Le Saint-Esprit l'avait tellement formée à la vie intérieure qu'elle parlait des matières spirituelles avec une facilité et une exactitude surprenantes, et c'était une chose merveilleuse de voir une pauvre fille, qui n'avait point reçu d'éducation, qui ne savait même pas lire, expliquer les points les plus relevés de la religion, de manière à étonner les hommes instruits.

Une vertu si pure et si parfaite acquit à Oringa l'estime générale des habitants de Lucques ; mais elle était trop humble pour être flattée de la considération dont elle était l'objet ; au contraire, elle songe à s'y dérober par la fuite. Elle avait reçu une grâce particulière de Dieu, par l'intercession de saint Michel, qu'elle honorait comme son protecteur. Elle va visiter la célèbre église dédiée à cet archange, au mont Gargan, et se rend ensuite à Rome, pour y vénérer les cen-

dres des martyrs. Ce fut dans cette capitale du monde chrétien qu'elle fit la connaissance d'une veuve riche et vertueuse nommée Marguerite, qui, désirant avoir à son service une personne de piété, la reçut avec joie dans sa maison. Cette veuve, d'une noblesse illustre, exige d'Oringa qu'elle accepte des vêtements convenables à sa nouvelle position. Celle-ci n'y consent qu'avec beaucoup de peine, et ne les garde pas longtemps : car, quelques jours après, ayant rencontré une pauvre étrangère qui était presque nue, elle lui donne ses habits neufs et reprend les vieux qu'elle avait quittés. Cette action, qui eût irrité une maîtresse mondaine, ne mécontenta pas Marguerite. Déjà elle savait apprécier le mérite de sa domestique, et bientôt elle eut pour elle l'affection la plus sincère ; aussi, loin de vouloir en être servie, elle allait jusqu'à la servir elle-même. Au reste, cette vertueuse femme ne fut pas la seule qui vénérât Oringa ; Rome, au bout de quelque temps, retentit du bruit de la sainteté de cette humble servante, et le peuple lui donna le surnom de Chrétienne de Sainte-Croix ; surnom qu'elle porta depuis, et dont nous nous servons aussi pour la désigner désormais.

Après avoir passé quelque temps à Rome, Chrétienne eut le désir d'aller à Assise pour y visiter le tombeau de saint François. Elle s'y rendit avec sa bonne maîtresse, qui ne voulut plus se séparer d'elle. S'étant mise en prière dans l'église du saint, elle eut une extase, pendant laquelle Dieu lui fit connaître qu'il l'avait choisie pour fonder un monastère dans son pays natal. Il lui fit aussi voir la gloire et le bonheur des saints dans le ciel ; faveur qui la charma tellement que, pendant plusieurs mois, elle en conserva la plus vive et la plus douce impression. Son désir d'accomplir la volonté divine la ramena à Sainte-Croix, où elle éprouva d'abord de grandes difficultés pour exécuter son dessein : pauvre et sans secours, il semblait qu'elle ne dût jamais réussir ; les habitants du pays, et l'évêque de Lucques, de qui dépendait Sainte-Croix, lui étaient opposés ; cependant sa confiance en Dieu et sa patience finirent par triompher de tous les obstacles. Le monastère fut construit, et bientôt habité par plusieurs vierges chrétiennes, qui vinrent s'y consacrer au Seigneur. La servante de Dieu y introduisit la règle de Saint-Augustin, et dressa des constitutions sévères, mais si sages, qu'on les adopta dans d'autres communautés du même institut, qui plus tard furent fondées dans diverses villes d'Italie. Sa qualité de fondatrice semblait exiger qu'elle prît le gouvernement de la maison qu'elle venait d'établir, et qui portait le nom de Sainte-Marie-la-Neuve ; mais son humilité ne put être vaincue sur ce point, et jamais elle ne voulut accepter cet emploi, ni commander en aucune manière à ses sœurs ; au contraire,

elle se regardait comme la dernière de toutes, et si elle croyait en avoir désobligé quelqu'une, elle se mettait à genoux devant elle, pour lui demander pardon. Les austérités qu'elle avait pratiquées à Lucques étaient étonnantes; elle les continua dans son monastère. Elle se refusait même le soulagement d'un lit, et sa couche n'était autre chose que la terre nue.

Mais si Chrétienne était si sévère pour elle-même, on peut dire que sa compassion et sa tendresse pour les pauvres n'avaient point de bornes. On la voyait se dépouiller de ses vêtements pour les leur donner, et même une fois elle disposa en leur faveur de la seule pièce d'argent qui se trouvait dans la maison. Pendant une grande disette qui affligeait le pays, cette sainte fit placer dans le seul champ que sa maison possédât, et qui était ensemencé de fèves, une espèce d'enseigne pour avertir que ces fèves étaient à tous ceux qui voudraient en prendre. Son exemple toucha les laboureurs, qui le suivirent, et Chrétienne, dont le champ parut produire miraculeusement pour satisfaire aux besoins de tous ceux qui y avaient recours, eut la consolation d'avoir conservé la vie à un grand nombre de pauvres gens, qui, sans elle, seraient morts de faim pendant cette calamité.

Dieu se plut à manifester la sainteté de sa servante en lui accordant le don de prophétie et celui des miracles. Elle fit plusieurs prédictions qui toutes furent accomplies. L'architecte de son monastère lui dut la guérison subite d'une blessure grave qu'il s'était faite en s'enfonçant un clou dans le pied. Mais le plus grand miracle de Chrétienne, c'était sa vie sainte, son attrait pour la pauvreté, qui lui donnait plus d'amour pour cette vertu que les avares n'en ont pour les richesses; c'était son invincible patience. Trois ans avant sa mort, elle fut frappée d'une paralysie qui la rendit percluse de tout le côté droit. Dans cet état pénible, elle montrait un contentement que sa soumission à la volonté divine pouvait seule lui inspirer. Enfin, après avoir annoncé l'heure précise de sa mort et reçu avec ferveur les sacrements de l'Église, elle rendit son âme pure à son Créateur, à l'âge de soixante-dix ans, au mois de janvier de l'année 1310. Son corps, qui était resté flexible et sans aucune marque de corruption, fut conservé dans cet état jusqu'en 1514, qu'un incendie le consuma presque entièrement, ainsi qu'une partie du monastère. Le culte de cette bienheureuse a été approuvé par le pape Pie VI, le 15<sup>m</sup>e de juin 1776 <sup>1</sup>.

L'ordre de Saint-François, malgré la division dont nous avons vu qu'il était travaillé au sujet de la règle, continuait néanmoins à pro-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 10 *januarii*. Godescard, 18 février.

duire des saints. De ce nombre est le bienheureux Conrad d'Offida, né vers l'an 1241, dans la ville dont il porte le nom ; il entra dès l'âge de quinze ans dans l'ordre de Saint-François. Le mont Alverne, consacré par les faveurs spirituelles que le vieux patriarce des frères Mineurs y avait reçues, était le séjour de quelques religieux fervents, tous prêtres, qui y employaient leur temps à la prière et à la méditation. L'on crut Conrad assez élevé en vertu pour mériter d'y être envoyé. Il songea à refuser cette grâce, s'en croyant indigne par humilité. Ce fut dans ce lieu que, sous la conduite de l'Esprit-Saint, il acquit des choses divines une connaissance qu'il ne devait point à l'étude. Il s'en servit pour annoncer avec fruit la parole de Dieu. Sa mort arriva le 12 décembre 1306. Le pape Pie VII a permis de lui rendre un culte public, et il est honoré le jour de son trépas. Conrad avait pour ami un saint religieux de son ordre, nommé Pierre de Treja, qui était son émule dans la vertu. Pierre fut doué de grâces extraordinaires, et mourut de la mort des justes. Le pape Pie VI le béatifia le 11 septembre 1795. On en fait la fête le 14 mars <sup>1</sup>.

Le bienheureux François Venimbeni, né d'une famille honnête de Fabriano, se crut appelé d'une manière miraculeuse à l'état religieux. Il entra dans l'ordre de Saint-François, à l'intercession duquel il avait dû dans son enfance le recouvrement de sa santé. Novice fervent et ensuite profès plein d'ardeur pour la régularité, il montra qu'il savait estimer la grâce de sa vocation. Malgré son attrait pour l'oraison, il ne négligeait pas l'étude des sciences. Il devint habile prédicateur ; ses entretiens avaient tant de force et d'onction, qu'il déterminait trois de ses neveux, qui pouvaient espérer de grands avantages dans le monde, de se consacrer à Dieu chez les frères Mineurs. Son humilité était aussi remarquable que ses talents. Il avait une dévotion particulière au saint sacrifice de la messe. L'on rapporte qu'en célébrant un jour celle des morts, comme il disait en finissant : *Requiescant in pace*, l'on entendit plusieurs voix qui répondirent avec un cri d'allégresse : *Amen !* Il mourut à l'âge de soixante-onze ans, le 27 avril 1322. On l'honore dans son ordre le 12 avril, depuis que le pape Pie VI a approuvé son culte, le 1<sup>er</sup> avril 1775 <sup>2</sup>.

Ailleurs déjà nous avons parlé d'un autre Franciscain, le bienheureux Oderic de Frioul, que le zèle pour le salut des âmes fit aller dans les Indes. Dans l'espace de dix-sept ans qu'il y demeura, il convertit et baptisa plus de vingt mille infidèles. Revenu en Italie pour recruter des collaborateurs, il y tomba malade, épuisé par les travaux et la pénitence, et mourut à Udine, le 14 janvier 1331. Son

<sup>1</sup> Godeseard, 14 mars. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, et Godeseard, 12 avril.

corps, visité quelque temps après sa mort par le patriarche d'Aquilée, fut trouvé aussi frais et aussi flexible que s'il avait été vivant. L'on honore ce saint religieux le 3 février<sup>1</sup>.

La bienheureuse Angèle, dit de Foligni, parce qu'elle était née dans cette ville, est un nouvel exemple des miséricordes du Seigneur envers les âmes pénitentes. D'une famille distinguée et engagée dans l'état du mariage, elle oublia son rang, les devoirs de son état, et elle donna dans des égarements déplorables. Le Seigneur, pour la faire revenir à lui, la priva de son époux et de ses enfants. Cette perte sensible fut pour elle un coup de la grâce. Elle pleura ses fautes, et chercha à les expier en vendant ses biens pour en distribuer le prix aux pauvres, et en embrassant le tiers-ordre de Saint-François. Ses larmes et sa pénitence durèrent autant que sa vie ; sa patience dans les peines extérieures et les fréquentes maladies qu'elle éprouva était admirable. Sa méditation habituelle était la passion du Sauveur, à qui elle aspirait sans cesse à se conformer dans les souffrances. Dieu la favorisa d'un grand nombre de grâces extraordinaires et de révélations. Sa vie a été écrite, très en détail par son confesseur. On y trouve bien des choses remarquables sur la théologie surnaturelle, les mystères de la foi et des sacrements. La bienheureuse Angèle de Foligni mourut en 1309. Le pape Innocent XII autorisa son culte en 1693. Sa fête est le 31 mars, mais sa grande vie se trouve, dans les Bollandistes, au 4 janvier<sup>2</sup>.

L'Italie voyait des exemples de sainteté éminente jusque dans l'état laïque. Le bienheureux Henri de Trévisé naquit à Bolsano, dans cette partie du Tyrol qui est remplie de montagnes, et située entre les villes de Trente et de Bresce. La pauvreté de ses parents fit qu'il ne put être élevé dans l'étude des lettres ; mais il apprit, dès ses premières années, le grand art de se perfectionner chaque jour dans l'amour de Dieu, qui est la vraie science du Chrétien.

Ayant quitté sa patrie, où il ne trouvait pas de quoi subsister, il alla se fixer à Trévisé ; là, il était obligé de travailler chaque jour, afin de pourvoir aux différents besoins de la vie. Il s'appliquait à son travail avec une ardeur infatigable, et il le sanctifiait par un esprit de recueillement et de pénitence. Comme il ne savait pas lire, il assistait autant qu'il lui était possible aux instructions publiques, et il y était si attentif qu'il ne manquait jamais d'en retenir de grands avantages ; il assistait aussi fort régulièrement à tous les offices de l'Église. Chaque jour il entendait la messe avec une ferveur angélique. Durant son travail, il s'unissait de cœur à ceux que leur état mettait à portée

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 3 fév. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 4 janu. viii. Godescard, 30 mars.

de chanter continuellement les louanges du Seigneur. Sa vie était fort austère, et il donnait secrètement aux pauvres ce qu'il pouvait épargner sur son salaire.

Son humilité le portait à dérober aux hommes la connaissance de ses bonnes œuvres; mais plus il cachait ses vertus, plus était vif l'éclat dont elles brillaient. Sa douceur avait quelque chose d'étonnant; on ne l'entendit jamais se plaindre ni murmurer dans la maladie et les autres afflictions. Sa tranquillité le faisait chérir de tout le monde. On eût dit qu'il ne ressentait point les injures et les affronts. Lorsque les enfants ou d'autres personnes le raillaient ou l'insultaient, il leur répondait par des paroles de bénédiction, et priait pour eux. Souvent il s'unissait à Jésus-Christ dans le sacrement de son amour. Il se confessait tous les jours, non par scrupule ou par petitesse de jugement, mais pour s'entretenir dans la plus exacte pureté, et pour se rendre plus digne de louer celui qui est la sainteté même et aux yeux duquel les anges ne sont point sans tache. Il avait un soin extrême de ne rien faire qu'en vue de Dieu, et il s'accusait d'immortification ou de vaine curiosité si quelque regard jeté sur un objet extérieur détournait son attention et donnait la moindre atteinte au recueillement de son âme.

Son grand âge l'empêchant de continuer son travail ordinaire, une personne le logea dans sa maison. Ce serviteur de Dieu vivait des aumônes qu'on lui faisait chaque jour, sans jamais rien réserver pour le lendemain. Il donnait ce qu'il s'était retranché à ceux qu'il voyait dans la plus grande misère. Il mourut le 10 juin 1315. Il se fit un concours prodigieux à la petite chambre où son corps était exposé, et trois notaires, placés par les magistrats, dressèrent les procès-verbaux d'un grand nombre de miracles qui s'opérèrent alors par son intercession. Chacun s'empressait d'emporter comme une relique quelque chose de ce qui avait appartenu à son usage. Les Italiens appellent le serviteur de Dieu saint Rigo, diminutif d'*Arrigo*, qui a la même signification que Henri<sup>1</sup>.

Claire ou Clara de Rimini, étant devenue veuve très-jeune encore par la mort de son premier mari, s'abandonna à toutes les frivolités et à tous les plaisirs où on se laisse trop souvent entraîner dans le monde. Les malheurs mêmes de sa famille et de son pays, dans ce temps de désordres et de guerres civiles, ne furent pas capables de la faire rentrer en elle-même. Mais au moment où elle s'y attendait le moins Dieu jeta sur elle un regard de miséricorde, et lui inspira un profond repentir de ses écarts. Un jour qu'elle était entrée dans

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 10 juin.

l'église des Franciscains, il lui sembla entendre une voix qui disait : Efforcez-vous, Clara, de dire un *Pater* et un *Ave* à la louange de Dieu et comme une marque de votre souvenir, et de les réciter avec attention, sans penser à autre chose. Elle ne comprit pas d'abord ce que cet avis signifiait ; il la porta à la réflexion. Enfin elle ouvrit les yeux sur sa vie passée, et résolut d'en expier les égarements par une sincère pénitence. Son second mari, cédant à ses instantes prières, lui permit de se vêtir en religieuse et d'embrasser ce genre de vie. Il mourut bientôt après, et Clara, désormais dégagée de ses liens, ne voulut plus d'autre époux que Jésus-Christ, ni d'autre soin que celui de sa sanctification.

Afin d'opérer plus sûrement son salut, la nouvelle convertie se dévoua entièrement à la pénitence ; pour vaincre sa délicatesse, elle s'accoutuma à marcher pieds nus, et le fit le reste de sa vie. Des habits grossiers, de couleur grise et brune, succédèrent à ces riches vêtements dont jadis elle aimait à se parer. La nourriture la plus frugale lui servit à expier le plaisir qu'elle avait pris à la bonne chère ; c'était ordinairement du pain et de l'eau ; les dimanches et les grandes fêtes, elle y ajoutait un peu d'huile ; mais pendant le carême, elle ne vivait que de pain et d'herbes crues. Elle portait au cou, aux bras et aux genoux des cercles de fer, et avait le corps couvert d'une espèce de cuirasse du même métal, que l'on conserve encore à Rimini. Tels furent les moyens qu'elle employa, telles furent les armes dont elle se revêtit pour résister à l'ennemi qui l'avait si longtemps retenue captive.

Malgré ces précautions, elle eut encore de plus rudes combats à soutenir, surtout pour triompher des tentations qui la portaient à la gourmandise. Un jour qu'elle était presque vaincue, Jésus-Christ, qu'elle priait avec ferveur, lui inspira de dire ces paroles : Levez-vous, ô Christ ! et secourez-moi ; levez-vous, vous qui êtes le défenseur des hommes, ô rejeton de David ! alleluia ! Clara n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, qu'elle se sentit pleine de force et de vigueur pour repousser la tentation ; cependant, afin de s'en préserver à l'avenir, elle va chercher un animal dégoûtant, et, le faisant rôtir, elle le porte à la bouche, en se disant elle-même : Prends, gourmande, prends ce mets délicat et mange. C'en fut assez pour qu'elle n'eût plus rien dans ce genre à souffrir. Tant il est vrai que les victoires remportées sur les passions sont une source féconde de tranquillité.

Ces austérités ne furent pas les seules que pratiqua cette courageuse pénitente ; elle se privait presque entièrement de sommeil, passant en prières la plus grande partie des nuits. Pendant le ca-

rême, elle se retirait dans un réduit que lui offrait l'ancien mur de la ville ; là, exposée au froid, à la pluie et à toutes les autres injures du temps, elle demandait humblement à Dieu miséricorde, en confessant ses péchés, et récitait plus de cent fois l'Oraison dominicale en versant des larmes abondantes. Telle fut sa pratique durant les trente années qui s'écoulèrent depuis l'époque de sa conversion.

Clara puisa dans ses communications avec le Seigneur une tendre compassion pour tous les affligés. Son propre frère en éprouva d'abord les effets. Ayant appris qu'il se trouvait malade à Urbin, où il s'était retiré après avoir été une seconde fois banni de Rimini, elle alla lui porter tous les secours dont il avait besoin, et l'aider à sanctifier ses souffrances. La paix ayant été conclue quelque temps après, la servante de Dieu revint avec sa famille dans sa ville natale, et y continua ses œuvres de charité, qu'elle savait très-bien allier avec ses pieux exercices et la sainte communion. Les guerres fréquentes qui désolaient cette contrée avaient forcé les religieuses de Sainte-Claire établies à Begno de se réfugier à Rimini, où elles se trouvaient dans une grande détresse. La servante de Dieu, en ayant été informée, alla de maison en maison quêter pour ces pauvres filles dans le voisinage de la ville et dans les bourgs qui en dépendaient. Un jour qu'elles manquaient de bois, Clara trouva dans la campagne un tronc d'arbre et le chargea sur ses épaules ; elle le porta jusqu'à la maison d'un de ses parents, qui, la voyant ainsi chargée, commanda à un domestique de prendre ce tronc et de le porter où elle voudrait ; mais elle n'y consentit pas, et, après avoir souhaité des bénédictions à son parent pour la charité qu'il lui témoignait, elle continua de porter son fardeau sans être arrêtée par aucun respect humain.

Elle avait une grande crainte de causer la moindre peine à son prochain. Un jour, s'étant aperçue qu'elle avait dit à quelqu'un une parole qui n'était point assez polie, elle se renferma aussitôt dans sa cellule, et, se tirant avec une tenaille la langue hors de la bouche, elle la tint un temps si considérable que le sang en coulait, et qu'elle fut ensuite plusieurs jours sans pouvoir parler. Ce fut par cette sévérité à se punir de ses moindres fautes qu'elle parvint à dompter toutes ses passions et à se rendre entièrement maîtresse d'elle-même.

Mais si les besoins corporels de ses frères excitaient la compassion de Clara, elle était encore bien plus touchée de leurs nécessités spirituelles. Aussi s'employait-elle avec zèle et succès à la conversion des pécheurs : une veuve noble dont la conduite était suspecte, un usurier de Rimini, le seigneur de Mercatello et beaucoup d'autres lui durent leur retour à Dieu. Ce ne fut pas toujours sans peine que la



sainte pénitente obtint ces heureux changements : elle fut souvent injuriée et même accusée publiquement d'hérésie ; mais sa patience ferma enfin la bouche à ses calomniateurs, et sa vertu finit par triompher de ceux qui voulaient en ternir l'éclat. Clara acquit même une si grande réputation de sainteté, que plusieurs personnes dévotes ayant voulu se réunir à elle et vivre sous sa conduite, elle répondit à leurs vœux en bâtissant un monastère qui fut d'abord sous le titre de l'Annonciation, et qui prit ensuite celui de Notre-Dame des Anges, nom qu'il portait encore dans le siècle dernier.

La servante de Dieu ne se cloitra pas dans cette maison ; mais elle continua de sortir pour vaquer aux œuvres de miséricorde. Sa grande charité la porta une fois à s'offrir en vente pour racheter un criminel condamné à avoir la main coupée, et lui fit obtenir la grâce de ce malheureux. Elle opéra plusieurs miracles pour rendre la santé aux malades. Le Seigneur la favorisait du don de conseil, et lui inspira une si grande sagesse, que les plus doctes en étaient ravis d'admiration. Enfin, après avoir pratiqué pendant plus de trente ans les vertus chrétiennes dans un degré héroïque, cette sainte femme rendit son âme à son Créateur, le 10 février 1326. Elle fut enterrée dans l'église de son monastère, où ses reliques sont encore conservées. Le pape Pie VI approuva, le 12 décembre 1784, le culte que les fidèles rendaient à la bienheureuse Clara <sup>1</sup>.

D'un autre côté, tandis que des nobles d'Italie et de France, avec le roi de France lui-même, ainsi que nous l'avons vu, tenaient une conduite si peu noble envers le père commun des Chrétiens, un noble de Provence, avec sa noble épouse, menait sur la terre une vie plus angélique qu'humaine : nous voulons parler de saint Elzéar de Sabran et de sainte Delphine de Glandèves.

Elzéar était de l'ancienne et illustre maison de Sabran en Provence. Son père, Herménigilde ou Hermengaud de Sabran, fut fait comte d'Arian au royaume de Naples. Landune d'Albes, sa mère, sortait également d'une famille très-distinguée. On la nommait la Bonne Comtesse, à cause de sa piété et de ses autres vertus. Enceinte de ce fils, elle sentit un redoublement de ferveur et un grand désir de quitter le monde. Une pieuse dame de ses amies, Garsende d'Alphant, et son confesseur, Jean de Julien, de l'ordre des frères Mineurs, à qui elle en fit confidence, présagèrent que, si elle vivait longtemps, Dieu ferait en elle de grandes choses ou que le fruit qu'elle portait dans ses entrailles serait quelque chose de grand. Ayant donc enfanté ce fils, aussitôt elle l'offrit à Dieu en disant :

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 10 février.

Seigneur Dieu, de qui proviennent toutes les créatures, je vous rends grâces de ce fils, que vous m'avez donné par votre clémence, et je vous prie humblement de le recevoir pour votre serviteur et de répandre sur lui la grâce de votre bénédiction. Si vous prévoyez qu'il doive être rebelle à votre volonté, prenez-le de ce monde sitôt qu'il aura été purifié par le saint baptême ; car il vaut mieux qu'il meure à ce monde pour vivre avec vous innocent et sans mérites propres, que si dans cette vie mortelle il offensait votre majesté.

Saint Elzéar naquit en 1295, au château d'Ansois, entre Apt et Aix. La miséricorde naquit avec lui : il n'avait pas encore trois ans, dès qu'il voyait un pauvre, il le regardait avec compassion, refusait de passer outre, et se mettait à pleurer, jusqu'à ce que le pauvre eût reçu quelque aumône. Aussi sa nourrice emportait-elle toujours quelques morceaux de pain quand elle sortait avec lui du château. Depuis l'âge de cinq ans, il distribuait aux pauvres tout ce qu'il gagnait dans ses petits jeux ou qu'il pouvait acquérir d'ailleurs. Il faisait inviter à dîner avec lui les enfants, surtout les pauvres, avec lesquels il prenait quelquefois ses ébats. Ces mouvements de miséricorde et de charité s'accrurent avec l'âge ; ils étaient accompagnés de tout ce qu'on pouvait imaginer de plus vertueux dans un enfant bien né et favorisé du ciel. Il était modeste, doux et civil envers tout le monde, respectueux et soumis à l'égard de ses parents, de sa gouvernante, la pieuse amie de sa mère, Garsende d'Alphant, de son précepteur et de tous ceux qui avaient quelque inspection sur lui. Son éducation ne leur coûtait rien ; sa conduite semblait être plutôt la règle que l'effet de leurs avertissements.

Il fut élevé ensuite auprès de son oncle, Guillaume de Sabran, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui n'oublia rien de ce qui pouvait lui former l'esprit dans les sciences et le cœur dans la piété. Mais Elzéar avait pour la science du salut un maître intérieur qui le dressait à la vertu et le conduisait dans les voies du ciel. On ne remarquait rien de léger, rien d'inconsidéré ou de frivole dans ce jeune homme. Il était retenu dans ses paroles, sage et composé dans ses mœurs, sérieux et réservé dans toutes ses manières d'agir ; cependant toujours gai et agréable, d'un naturel vif, d'une humeur charmante, qui, jointe à une grande beauté de corps, le faisait affectionner de tout le monde. Il croissait ainsi en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes, et formait le projet d'aller annoncer la foi parmi les infidèles, afin d'y trouver l'occasion de souffrir le martyre. La Providence en disposa différemment. Il n'avait encore que dix ans, lorsque Charles II, roi de Naples, comte de Provence, envoya un ordre exprès à son père de le marier avec une demoiselle de la maison

de Glandèves, qu'on lui avait recommandée. Elle s'appelait Delphine, et n'avait que douze ans. Elle était très-digne de lui, mais plus encore par sa vertu que par la noblesse de son sang ou la grandeur de sa famille, qui était des premières de la Provence. On la fiança aussitôt dans Marseille, en présence du roi même, sans que l'un et l'autre se connussent encore et sans qu'ils eussent beaucoup de part à ce qu'on leur faisait faire.

Delphine avait perdu de bonne heure son père et sa mère, E. de Sinha, seigneur de Puy-Michel, et Delphine de Barras. Quand elle entendit ses oncles et ses tuteurs parler de la marier à quelque jeune seigneur des plus nobles et des plus puissants de la Provence, à cause des grands biens qu'elle possédait, elle en ressentait une grande peine; car elle souhaitait demeurer toujours vierge, prévenue qu'elle était de l'amour divin. Elle eût donc voulu que tous ses châteaux fussent brûlés, toutes ses terres anéanties et ses vassaux dispersés, pour qu'on ne lui parlât jamais d'aucun mariage charnel. Plus d'une fois même elle eût désiré être aveugle, pour servir plus librement Dieu dans sa virginité. Quand il fut donc question de la marier au jeune comte de Sabran, elle résista tant qu'elle put. Même à Marseille, près de paraître devant le roi, elle se déroba de ses oncles et de ses tuteurs, se cacha dans le comble de la maison, où elle recommanda sa virginité avec beaucoup de larmes à Jésus-Christ et à sa sainte mère, en disant : Vierge bénie, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'il plaît à votre bonté maternelle que j'aie béni votre fils pour époux, secourez-moi à cette heure où je suis délaissée et destituée de tout secours humain. Après cette prière, elle ressentit une grande consolation intérieure et obtint que le mariage qu'on voulait faire ne fût que des fiançailles.

Cependant, trois ans après, le mariage fut célébré solennellement en face de l'Église, le jour de Sainte-Agathe, au château de Puy-Michel. Elzéar était dans sa treizième année, Delphine dans sa quinzième. La première nuit qu'ils se trouvèrent seuls dans la chambre nuptiale, elle apprit confidentiellement à son jeune époux qu'elle ne s'était mariée que forcée par ses proches, que tout son désir était de demeurer vierge pour l'amour de Dieu; elle en avait demandé la grâce à la Vierge Marie, qui lui avait promis son assistance. Si donc elle avait consenti à l'épouser, c'est que, connaissant sa vertu et sa piété, elle espérait que non-seulement il ne s'y opposerait point, mais qu'il ferait lui-même comme elle. Elzéar, à qui cette pensée n'était pas encore venue, fut bien surpris de la proposition; mais comme il était d'un naturel doux et complaisant, il respecta le désir de sa jeune épouse, et ne lui dit pas un mot qui pût

lui déplaire. Delphine passa toute cette nuit sans fermer l'œil, priant incessamment Dieu, avec beaucoup de larmes et de soupirs, de vouloir bien être le protecteur de sa virginité. Les nuits suivantes, elle obtint de même de son époux, par de douces paroles, de les passer ensemble, comme le jeune Tobie et Sara passèrent ensemble les trois premières à prier Dieu avec ferveur. La chambre nuptiale fut dès lors un oratoire.

Cette première année, quoiqu'il en fût exempt par son âge, Elzéar jeûna tout le carême. De plus, il se procura, par le moyen d'une religieuse, parente de sa femme, une corde pleine de nœuds, dont il se ceignit le corps, mais au point de le mettre en sang et en plaies. La religieuse s'en étant aperçue à la pâleur de son visage, menaça de le dire à ses parents, s'il n'ôtait la corde; il le fit, mais la remplaça par un cilice.

A l'âge de quinze ans, il se trouvait, avec son oncle paternel, l'abbé de Marseille, dans le château de son oncle maternel, le seigneur du Sault. Un nouveau prêtre devait y chanter sa première messe, un noble y être armé chevalier, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge. Elzéar assista la nuit à matines, fit ensuite la confession de ses péchés, et communia dévotement à la messe, comme pour se préparer aux grâces extraordinaires que Dieu devait lui faire en ce jour. Au festin, il fit l'écuyer tranchant, par honneur pour ses oncles. Après le repas, comme il prenait sa réfection en lui-même, l'Esprit de grâce descendit subitement sur lui, son visage parut changé. Ses compagnons, croyant qu'il avait la fièvre, le menèrent dans sa chambre. Dès qu'il y fut seul, il se prosterna par terre, s'abandonnant, suivant que l'esprit intérieur lui suggérait. Il ressentit une si vive flamme de l'amour divin, qu'elle faisait fondre toute son âme et la transformait totalement en Dieu. Et alors Dieu lui montra la brièveté de cette vie caduque, et combien ce monde est méprisable en comparaison des biens célestes. Il conçut un si grand mépris de tous les avantages temporels, que, si on lui avait offert toutes les richesses de ce monde, il n'eût rien accepté, mais méprisé tout comme de la boue, tant il avait soif de Dieu seul.

Il voyait aussi très-clairement par quelles miséricorde et bienveillance Dieu l'avait préservé jusqu'à ce jour de tomber dans toutes sortes de péchés, et par quelle grâce singulière il l'avait conservé dans sa virginité. Il se résolut donc dès ce moment à ne plus songer à laisser d'héritiers, mais à garder constamment la virginité, à quoi l'exhortait tant son épouse. Il commença donc à penser fortement aux moyens de plaire à Dieu seul. Dans cette méditation et cet incendie d'amour, il se mit à prier Dieu de tout son cœur de lui

montrer de quelle manière il voulait qu'il vécût dans ce monde. Il aspirait à quitter tout pour se retirer dans un désert et y servir Dieu sans être connu de personne ; mais une voix intérieure lui dit de ne pas changer d'état. Il objecta sa fragilité ; mais la voix répondit : Je sais ce que vous pouvez ; et ce que vous ne pouvez faire, je le ferai et le suppléerai. Elzéar sortit de cette extase, résolu à garder la virginité perpétuelle, sans pourtant en faire de vœu. Et, merveille bien extraordinaire de la grâce divine, attestée par les deux époux, quand ils étaient ensemble, ils se sentaient plus affermis dans leurs saintes résolutions que quand ils se trouvaient éloignés l'un de l'autre.

Après cette première extase, Elzéar en eut plusieurs autres, dans lesquelles Dieu lui fit voir sans nuage les principaux mystères de la foi, les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, ainsi que les autres vérités du Symbole ; ce qui le remplit d'un amour ineffable pour Dieu. Plusieurs âmes pieuses connurent par révélation la vie angélique et virginale des deux époux.

Ils vécurent ainsi sept ans au château d'Ansois ; mais Elzéar ne pouvait jouir en ce lieu de toute la tranquillité d'esprit qu'il souhaitait, à cause des inquiétudes et des soins excessifs que son grand-père et tous ses proches avaient pour les choses temporelles, et dans lesquelles ils tâchaient de l'entraîner. A l'âge de vingt ans, il demanda et obtint, après de longues sollicitations, la liberté d'aller demeurer au château de Puy-Michel, qui lui appartenait par sa femme. Ils y demeurèrent trois ans.

En changeant de lieu, ils changèrent de bien en mieux encore. Le nouveau père de famille régla d'abord sa maison comme une espèce de monastère. Il lui donna un règlement en huit articles. 1° Toutes les personnes à son service, hommes et femmes, devaient entendre chaque jour au moins une messe. 2° Tous devaient mener une vie chaste et pure : ceux qui se trouvaient convaincus du contraire étaient chassés de la maison. 3° Les nobles et les chevaliers, les demoiselles et les dames se confesseront une fois chaque semaine, et se disposeront à communier dévotement chaque mois. 4° Ces mêmes demoiselles et dames s'occuperont le matin de prières et d'actes de piété et de dévotion jusqu'au diner, après quoi elles vaqueront au travail manuel. 5° Nul n'osera proférer de blasphème contre Dieu, contre la sainte Vierge, contre aucun saint, ni jurer à faux, à la légère et sans cause, ni proférer des paroles deshonnêtes ; car la vie et la mort sont dans les mains de la langue, dit le sage : les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs, dit l'Apôtre. Les transgresseurs de ce statut étaient punis de cette manière. A diner,

ils étaient assis à terre devant les autres, ne mangeant que du pain et ne buvant que de l'eau, ou bien ils étaient enfermés toute la journée dans une chambre où ils ne recevaient à manger que des choses communes. 6° Nul ne devait jouer aux dés ni à aucun jeu illicite ou déshonnête. Les contrevenants étaient punis avec sévérité. 7° Tous ceux de sa famille devaient vivre ensemble dans la paix, l'amitié et la concorde, nul n'offenser l'autre de parole ni d'action; si quelqu'un avait fait le contraire, il devait se réconcilier aussitôt avec l'offensé. Le saint veillait à cela d'une façon spéciale, et punissait le délinquant selon la gravité de sa faute. 8° Tous les jours, après le dîner ou à une autre heure du soir, à moins qu'on ne soit empêché par une autre cause légitime, ils auront une conférence ensemble, et lui-même avec eux, sur les paroles du Seigneur pour l'édification de leurs âmes. Dans cet entretien, tandis que l'un parlera, tous les autres prieront pour lui dans leur cœur, afin que Dieu lui inspire des paroles profitables à tous. Nul ne doit interrompre ni empêcher de quelque manière celui qui parle. Le contrevenant était privé de ce bon et dévot entretien jusqu'à ce que, s'étant corrigé, il y fût rappelé par les autres.

Lui-même, dans ces entretiens, le visage rayonnant d'une sainte joie, avait des paroles de feu, qui jaillissaient de la source même de la divine sagesse; les auditeurs sentaient leurs cœurs tout changés, renués par de saints désirs, et devenaient humbles et timorés. Car, comme un autre Tobie, il enseignait à sa famille à craindre Dieu, à s'abstenir du péché et à observer les divins commandements. Il les exhortait à aimer Dieu et à s'aimer les uns les autres, et à conserver leurs corps purs et sans tache. Quant à l'oraison, il disait que le Chrétien doit la commencer par s'humilier profondément; car la prière de qui s'humilie pénétrera les nues.

Son confesseur lui ayant demandé un jour quelle méthode il suivait dans l'oraison et quel saint il avait choisi pour son patron spécial, le saint lui répondit : J'ai choisi pour mon avocate la glorieuse Vierge Marie, et quand je veux me préparer à l'oraison, je considère d'abord mon indignité et ma vileté, à cause de quoi je me tourne vers la mère de grâce, et je la supplie humblement qu'elle mette dans mon cœur et dans ma bouche ce qui lui est agréable, à elle et à son béni Fils; je lui offre, avec toute la dévotion que je puis, un *Ave Maria*; lequel dit, je ne manque jamais de matière nouvelle pour les choses divines.

Dans la maison d'Elzéar ainsi réglée, il régnait une charité, une dévotion, une paix, une aménité, une pureté si grande, que, sauf l'habit, ce paraissait plutôt un vrai monastère et une vie religieuse que la maison d'un comte et une vie séculière. Aussi la religieuse

Alasie, sœur de Delphine, assurait qu'elle vivait plus saintement auprès de ces deux époux que dans son couvent. De plus, beaucoup de nobles et de chevaliers, ainsi que d'autres personnes, inspirés par un si bel exemple, promirent et gardèrent la chasteté perpétuelle, plusieurs même la pureté virginale. Enfin, la renommée publiant partout de quelle manière le comte Elzéar de Sabran avait réglé sa maison, plusieurs commencèrent à vivre et à former leurs maisons sur ce modèle; entre autres, l'évêque de Digne, Renaud de Porcelets, cousin du saint, et qui lui-même est appelé saint dans quelques auteurs du temps, lui demanda le règlement de sa famille et le fit observer dans la sienne.

Outre ce règlement domestique, on attribue encore à saint Elzéar un règlement public pour ses domaines, en dix articles. 1° Nul de mes sujets ne blasphémera d'une manière quelconque en mes domaines; car, comme les louanges de Dieu nous attirent ses faveurs et ses grâces, de même les parjures et les jurements, qui sentent plus le langage des enfers que celui des hommes, attirent sur nous les foudres du ciel qui perdent et nos corps et nos âmes. 2° Je veux introduire dans toutes mes terres la piété envers la sainte mère de Dieu; en conséquence, je veux que tous mes sujets la choisissent pour leur patronne; car, quand nous avons besoin de la miséricorde de Dieu, nous ne pouvons mieux recourir qu'à cette reine toute-puissante, puisqu'elle daigne nous recevoir sous sa protection et qu'elle se montre le refuge de tous les pécheurs. Je défends spécialement, aux jours de fêtes consacrés à son culte, de se livrer à aucune œuvre servile, et je veux que ces jours-là tous mes sujets assistent à la messe et aux offices divins, sous peine de châtimens à infliger par mes officiers. 3° J'ordonne à tous mes officiers de veiller à ce qu'on vive chastement dans mes terres, et d'en expulser les hommes de débauche. Car, comme rien de souillé ne doit entrer dans le paradis, rien d'impur ne doit se tolérer parmi les chrétiens destinés à la gloire éternelle. 4° Je veux que toutes les grandes fêtes de l'Église soient exactement et solennellement célébrées chez moi, telles que Pâques, la Pentecôte, la Toussaint et Noël; que tous se confessent de leurs péchés en ces jours, ou du moins que nul n'en passe deux sans le faire. Il en est de même de l'Assomption de la Vierge, notre mère, et de son Annonciation, afin que toujours elle nous favorise en ce monde, et qu'à l'heure de notre mort elle nous assiste comme notre avocate, pour nous obtenir la grâce de son Fils. 5° J'interdis ma maison à tous les paresseux qui ne veulent pas travailler pour gagner leur vie; et pour que la distribution de blé que j'ai soin de faire tous les ans pour secourir les pauvres ne leur soit pas une cause de paresse,

et que dans l'espoir de cette aumône ils ne cessent pas de travailler pour vivre, je défends expressément à tous mes officiers de donner du blé à ceux qu'ils trouveront qui abusent de cette grâce. Je veux qu'ils les abandonnent à leur misère, de peur que je ne perde leur âme par l'oisiveté, en cherchant par ce secours à ce que leur corps ne meure pas de faim. 6° Je proscriis les jeux de hasard, les assemblées où l'on offense Dieu par d'exécrables jurements, ainsi que toutes les occasions de rixes. Je ne défends cependant pas qu'on s'amuse les jours de fêtes, pour récréer le corps des fatigues précédentes ; mais que ces amusements soient sans profit ni perte des biens temporels, car ces sortes de pertes ne peuvent engendrer que des inimitiés parmi mes sujets. 7° Que tous vivent dans la paix, et, pour conserver une si belle vertu, qu'ils évitent les rixes, les contentions et les injures, qui conviennent plus à des démons qu'à des hommes raisonnables. 8° S'il leur arrive de se disputer, je ne veux pas que le soleil se couche qu'ils ne se soient réconciliés ; c'est le conseil de l'Évangile, qui nous avertit de ne pas nous endormir dans l'inimitié, de peur que l'ennemi commun de tous, qui veille sans cesse, n'abuse la nuit contre nous de nos emportements. 9° J'ordonne expressément que, tous les jours de fêtes et les autres où il y a sermon, tous les habitants viennent à l'église pour entendre la parole de Dieu, la vraie nourriture de leurs âmes ; si, pendant le sermon, on trouve sur les places des paresseux ou des gens irréguliers, ils seront mis en prison et punis comme négligeant le salut de leurs âmes. 10° Nul de mes sujets ne doit nuire à son prochain ni dans son bien ni dans son honneur ; mais ils s'honoreront les uns les autres, comme le doivent faire des Chrétiens qui ont été décorés du caractère de Jésus-Christ par le baptême, et sont tous destinés à jouir ensemble de la félicité éternelle. La sanction la plus efficace à tous ces réglemens était l'exemple même de celui qui les prescrivait.

Son père mourut vers l'an 1309, le laissant héritier du comté d'Arian en Italie, et de ses diverses baronnies en Provence. Elzéar avait alors vingt-trois ans. Il se rendit au royaume de Naples, pour prendre possession du comté paternel. Mais, par suite de la guerre entre les Siciliens et les Français, les citoyens d'Arian refusèrent de l'admettre dans leur ville. Leur rébellion dura trois ans. Le prince de Tarente, fils de Charles II, qui aimait beaucoup Elzéar, s'offrit à réduire les rebelles par la force, en en faisant pendre quelques-uns et mutiler d'autres. Mais Elzéar s'y opposa toujours, et dit : Dieu et la justice les ramèneront. En effet, tous finirent par l'honorer comme leur seigneur et par l'aimer comme leur père.

Il trouva des lettres que certains nobles avaient écrites contre lui à



son père encore vivant, pour l'engager à le déshériter, alléguant beaucoup de raisons calomnieuses. Il lut ces lettres en secret à sa sainte compagne, qui lui demanda s'il pensait les montrer aux accusateurs, pour les rendre plus humbles et repentants d'un si grand crime. Il répondit : Je le leur pardonne entièrement et de tout cœur ; je n'ai garde de leur montrer ces lettres. Au contraire, je veux qu'ils sachent que j'ignore tout cela ; car, s'ils s'apercevaient que je le sais, ils seraient déjà punis en grande partie, ils me craindraient toujours, et je serais toujours suspect dans leurs cœurs. Il détruisit donc ces lettres, sans que jamais ce fait vint à leur connaissance. Bien plus, quelque temps après, le principal fabricant de ces calomnies étant venu le voir un jour de fête, avec d'autres nobles, le comte lui témoigna plus d'honneur qu'aux autres, l'admit dans sa familiarité, lui donna de ses vêtements et lui témoigna toute sa vie une amitié particulière.

Sa douceur était telle, que, dans toute sa vie, personne ne le vit jamais donner des signes d'impatience ou de colère. C'est pourquoi sainte Delphine, qui l'observait dans toutes ses actions, lui dit un jour : Quel homme êtes-vous, qui ne vous fâchez ni ne vous troublez jamais contre ceux qui vous injurient ? Vous paraissez insensible, et cependant vous êtes un homme passible et séculier. Peut-être que vous ne savez ou ne pouvez vous mettre en colère. Quel mal y aurait-il pour les méchants, qui de temps à autre vous font du tort, si vous leur montriez quelquefois de l'indignation ? Le saint homme répondit : Delphine, à quoi bon se fâcher ? cette colère ne profite à rien. Cependant je vous ouvrirai le secret de mon cœur. Sachez que plus d'une fois, quand on m'attaque, je commence à m'indigner dans mon cœur ; mais aussitôt je me tourne à penser aux outrages que l'on a faits à Jésus-Christ, et je me dis à moi-même : Quand même tes serviteurs t'arracheraient la barbe et te donneraient des soufflets, Jésus-Christ a souffert encore davantage. Et je vous assure, Delphine, que je ne cesse jamais de méditer les outrages du Sauveur que mon cœur ne soit entièrement apaisé. Et Dieu m'a fait cette grâce singulière, que j'aime mes adversaires avec une dilection égale ou même plus grande après qu'ils m'ont outragé qu'auparavant, et je prie spécialement pour eux. Enfin je sais et confesse que je mérite des outrages plus grands encore.

Comme il trouva le comté et la baronnie grevés de beaucoup de dettes et d'obligations, il en séquestra une partie pour que les revenus en servissent à éteindre ces dettes. Il disait à cette occasion : Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que, dans votre première visite, vous m'avez ôté du cœur tout amour du siècle et des biens terrestres ;

voici que, par votre providence, je possède des terres et des héritages chargés de tant de dettes, que même un amateur du siècle pourrait à peine s'y plaire quelque peu.

Comme la piété sans la justice est vaine, surtout dans un prince, Elzéar joignait l'une à l'autre ; non moins juste que miséricordieux, il rendait la justice à ses sujets en la tempérant par la miséricorde. Il ordonnait à ses officiers de ne s'écarter en rien de la règle de la justice dans leurs jugements et leurs sentences. Ceux qui se montraient négligents, il les réprimandait avec sévérité, et même les remplaçait par de plus dignes. Il poursuivait vigoureusement les malfaiteurs publics et les punissait suivant leurs crimes. Quand il y en avait de condamnés à mort, il les exhortait lui-même à se réconcilier avec Dieu par la confession de leurs péchés, afin que le supplice leur servît d'expiation. Quant à ceux qui étaient condamnés à des amendes pécuniaires, il leur remettait ordinairement le tiers, à quelques-uns la moitié ; s'ils étaient pauvres, il leur remettait le tout, mais secrètement et par une main tierce, afin qu'étant punis de la sorte, ils ne perdissent pas la crainte et qu'ils s'abstinsent de délits semblables. Pour les biens des condamnés à mort, qui étaient dévolus au fisc, il les remettait à leurs femmes et à leurs enfants, mais secrètement et par une autre main.

Lorsque le roi Robert, qui l'aimait beaucoup, l'arma chevalier à Naples, Elzéar, suivant la coutume, fit la veille des armes dans l'église où se célébrait la fête. Cette nuit tout entière, il la passa dans une extase continuelle, s'entretenant avec Dieu et ses anges, et goûtant une joie ineffable. Il éprouva surtout un désir plus vif qu'à l'ordinaire de faire avec sa sainte épouse le vœu de virginité, comme l'Esprit-Saint le leur avait inspiré plusieurs fois. Il lui écrivit donc de venir avec la dame Garsende d'Alphant. Elle vint, mais sans la dame, qui était tombée malade. Elzéar apprit à Delphine que c'était pour faire ensemble le vœu de virginité, mais qu'il voulait le faire devant la dame d'Alphant, qui l'avait élevé dès sa plus tendre jeunesse avec beaucoup de dévotion et de soin, et qui désirait de tout son cœur lui voir faire cet acte. Nous irons donc à elle, puisqu'elle ne peut venir à nous. En effet, ayant obtenu du roi Robert la permission de s'absenter pendant deux ans, ils se rendirent tous deux en Provence.

Étant donc à leur château d'Ansois, le jour de Sainte-Madeleine, ils entendirent la messe, y communierent, puis se rendirent à la maison de la dame d'Alphant, qui était toujours malade, n'ayant avec eux que la religieuse Alasie, sœur de la comtesse, et le chevalier Isnard, fils de la dame d'Alphant. Là, en présence de cette pieuse dame, ils firent leur vœu en cette manière. Le comte, à genoux et les

mains sur le missel, le fit en ces termes : Seigneur Jésus-Christ, de qui procèdent tout bien et tout don, moi pécheur fragile et infirme, sans votre don spécial je ne puis être ni continent ni chaste ; mais, confiant en votre secours particulier, je voue et promets, à vous et à la glorieuse vierge Marie, et à tons les saints, de vivre chastement tout le temps de ma vie, et de garder la virginité que votre clémence a conservée en moi jusqu'à présent ; et, pour garder cette promesse, je suis prêt à souffrir toutes les tribulations et les peines, même la mort temporelle. Quand il eut fini, la comtesse renouvela publiquement le vœu qu'elle avait déjà fait en secret. Le chevalier Isnard en fit un semblable. Alors sa mère, la dame d'Alphant, s'écria : Louange, honneur et gloire au Dieu tout-puissant, qui m'a fait voir ce que j'ai tant désiré. Maintenant je mourrai joyeuse, je ne désire plus rien en ce monde ; mais, Seigneur, recevez dès maintenant votre servante, et que votre sainte volonté s'accomplisse totalement de moi et en moi ! Elle mourut quelque temps après, et les deux saints époux eurent révélation de sa gloire.

Saint Elzéar étant de retour à Naples après les deux ans, le roi Robert le nomma gouverneur de Charles, son fils aîné, duc de Calabre. Le jeune prince avait les défauts de son âge : il aimait entre autres à entendre et à proférer des discours frivoles et peu honnêtes. Le saint le prit à part et lui dit : Il ne convient pas à une personne considérable et à un roi d'écouter ou de proférer des propos frivoles et déshonnêtes ; car les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. Il faut plutôt que la noblesse du sang se distingue noblement par des paroles honnêtes et des mœurs vertueuses. Le jeune duc profita de ces remontrances : un esprit de douceur descendit aussitôt sur lui. Les courtisans, étonnés, disaient : Monseigneur le duc est devenu un autre homme ; d'autres ajoutaient : C'est que le comte d'Arian lui a parlé.

Le roi Robert étant parti pour son comté de Provence, le gouverneur du prince royal eut la principale part au gouvernement du royaume. Dès ce moment les nobles et les grands lui témoignèrent beaucoup plus d'honneur, et, pour le rendre favorable à leurs affaires, lui offraient des présents, celui-ci de l'or, celui-là des étoffes d'écarlate. Elzéar refusa constamment tous les présents quelconques. Un jour que, revenu de la cour dans sa chambre, il se recueillait dans l'oraison, il s'écria tout d'un coup : Seigneur Dieu ! vous me devez en paradis cent onces d'or et deux pièces d'écarlate. Sa belle-sœur, la religieuse Alasia, qui entraît par hasard, lui demanda ce que voulaient dire ces paroles. Il répondit : Aujourd'hui même j'ai pu avoir ces présents, mais, pour l'amour de Dieu, je n'ai pas voulu les recevoir.

Les plaintes de bien des pauvres arrivaient à ses oreilles ; mais il s'aperçut bientôt que leurs affaires dormaient à la cour. Il alla trouver le duc, lui demandant d'être chargé de leurs affaires et d'être leur avocat. Le duc y consentit volontiers. Elzéar se fit un grand sac, où il mettait les requêtes de tous les pauvres, qui dès lors affluaient sur son passage et à sa porte, au point qu'il avait souvent de la peine à y entrer, lui et ses gens. Il lisait leurs requêtes avec beaucoup d'attention, résumait en peu de mots ce que leur ignorance noyait quelquefois en beaucoup de paroles, parlait pour eux au duc et aux officiers, et terminait ainsi leurs affaires. Un jour qu'il se mettait à table pour dîner, un pauvre entra tout à coup et lui dit : Seigneur, qu'avez-vous fait de ma supplique ? Le saint lui répondit avec douceur : Attendez-moi un peu ; car, avant de manger, je veux expédier votre affaire. Et, se levant de table, il alla promptement à la cour, et, ayant expédié le pauvre, se remit à table. Lorsque leurs affaires devaient traîner en longueur, il leur donnait lui-même du sien ce qui leur était nécessaire, et cela pour l'amour du Sauveur, qui a voulu naître, vivre et mourir pauvre, et qui a dit : Tout ce que vous avez fait aux moindres des miens, c'est à moi que vous l'avez fait.

Jésus-Christ était sa règle et son modèle, le centre de son esprit et de son cœur, le principe de toutes ses pensées et ses affections. Un jour qu'il demeurait un peu longtemps à Montpellier, sa sainte épouse lui envoya du château de Puy-Michel une domestique, avec une lettre, pour lui demander de ses nouvelles. Il lui répondit : Je me porte bien du corps, et si vous voulez me voir, cherchez-moi dans la plaie du côté droit de Jésus : c'est là que j'habite, c'est là que vous pourrez me trouver ; ne me cherchez point ailleurs.

Outre les jeûnes ordonnés par l'Église, il jeûnait tous les vendredis, tout l'avent et aux vigiles de beaucoup d'autres fêtes. Il portait un cilice sous ses vêtements précieux. Souvent il se donnait la discipline avec des chaînettes de fer, en mémoire des plaies du Sauveur, récitant tout le *Miserere*, et se donnant trois coups à chaque verset. Il communiait tous les dimanches de l'avent et du carême, toutes les grandes fêtes de l'année et à plusieurs autres, principalement de vierges. Il reçut de Dieu une grâce si merveilleuse pour la prière et la contemplation, qu'à toute heure, en tout temps et en tout lieu, son esprit s'y portait sans peine. Continuellement et intimement uni à Dieu, il lui survenait fréquemment des illuminations, des ravissements, des extases au milieu des repas, des conversations, des concerts de musique, et même des danses, à tel point que sa sainte compagne, qui en savait quelque chose par expérience, avait bien peur

dans ces occasions que, tout absorbé en Dieu, il ne vint à faire un faux pas et à tomber.

Voici quelle était une de ses récréations. Chaque jour il avait douze pauvres et lépreux, auxquels il lavait et baisait lui-même les pieds et la bouche. Il leur donnait ensuite à manger, et les renvoyait avec d'abondantes aumônes. Un jour qu'il allait à la chasse avec une nombreuse société, il s'écarta des autres avec un chevalier et un serviteur, pour aller visiter une léproserie. Il y trouva six hommes frappés d'une lèpre très-pernicieuse. Quelques-uns avaient les lèvres déjà toutes consumées, on leur voyait les dents, qui commençaient à tomber ; ils faisaient horreur à voir. Le saint les salua d'abord avec bonté, leur fit une exhortation pieuse, et enfin les embrassa très-dévotement l'un après l'autre. Après qu'il les eut ainsi embrassés, ils furent tous rendus à une santé parfaite, et toute la maison remplie d'une odeur très-agréable. Le saint leur fit une aumône, et repartit, mais après leur avoir fait promettre à tous de n'en rien dire pendant sa vie. Dieu multiplia d'une manière semblable, dans des temps de disette, le blé qu'il distribuait aux pauvres.

Tel était saint Elzéar de Sabran, lorsqu'en 1323 il fut envoyé à la cour de France par le roi de Naples, en qualité d'ambassadeur. Un grand nombre de seigneurs du royaume l'accompagnèrent. L'objet de cette ambassade était de demander en mariage, pour le duc de Calabre, Marie, fille du comte Charles de Valois. Il fut reçu avec toute la distinction que méritaient sa naissance, son rang et sa vertu. Sa négociation eut un heureux succès, et le mariage fut arrêté.

Elzéar tomba malade à Paris. Il avait fait son testament longtemps auparavant ; il y donnait ses biens meubles à sainte Delphine, sa femme, et ses terres à Guillaume de Sabran, son frère. Il y avait dans son testament des legs pour ses parents, ses domestiques, et surtout pour les monastères et les hôpitaux. Le saint, connaissant que sa mort était proche, fit une confession générale, accompagnée de beaucoup de larmes ; chaque jour il entendait la messe devant son lit et se confessait fréquemment. Quoiqu'il eût caché toute sa vie la virginité qu'il gardait avec son épouse, il la fit connaître en ces derniers moments, et dit : Un méchant homme a été sauvé par une bonne femme, que j'ai reçue vierge et que je laisse vierge en cette vie mortelle. Sa maladie, qui fut très-douloureuse, il la supporta non-seulement avec patience, mais avec joie. Son esprit était continuellement uni à Dieu ; avec cela, il aimait à entendre des paroles édifiantes et la passion de Jésus-Christ, qu'il se faisait lire. Sa langue ne cessait de louer Dieu, il répétait souvent ces paroles du psaume : Le Seigneur lui portera secours sur son lit de douleur ; vous avez remué toute sa

couche dans son infirmité. Lorsque, après le saint viatique, on lui administra l'onction des malades, et qu'on fut arrivé à ces paroles des litanies : Par votre sainte croix et votre passion, délivrez-le, Seigneur, il répéta trois fois ces paroles, et dit à la fin : Voilà mon espérance, c'est en elle que je veux mourir.

Tombé en agonie, il commença à faire un visage terrible, comme un homme qui lutte contre de redoutables adversaires et de puissants obstacles. Dans ce combat, il dit tout haut : Les démons ont une grande puissance, mais ils ont perdu leur force par la vertu et les mérites de la bienheureuse incarnation et passion de Jésus-Christ. Quelques moments après, il cria de nouveau : Enfin je l'ai vaincu entièrement ! Après quelque temps, il ajouta avec un grand cri : Je me remets entièrement au jugement de Dieu ! Cela dit, son visage fut renouvelé, devint tout vermeil et resplendissant, et il rendit l'esprit. C'était le 27<sup>me</sup> jour de septembre 1323, la trente-huitième année de son âge. Il fut extraordinairement regretté à la cour de France et à celle de Naples. Pour se conformer à ses dernières volontés, on porta son corps en Provence, et on l'enterra dans l'église des Franciscains de la ville d'Apt, où il est encore. Il était, ainsi que sa femme, du tiers-ordre de Saint-François. Le pape Clément VI ayant fait constater la vérité d'un grand nombre de miracles opérés par son intercession, Urbain V signa le décret de sa canonisation, qui ne fut cependant publiée qu'en 1369 par Grégoire XI.

Delphine vivait encore quand on mit son mari au nombre des saints. Le roi et la reine de Naples, qui l'avaient à leur cour et qui voyaient qu'elle en était le modèle par ses vertus, ne voulurent jamais consentir à sa retraite. Le roi Robert étant mort en 1343, la reine, qui se nommait Sancie, et qui était fille du roi de Majorque, renonça aux grandeurs humaines, et prit l'habit dans le monastère des pauvres clarisses qu'elle avait fondé à Naples. Elle y vécut dix ans, sans vouloir se séparer de sa chère Delphine, qui l'avait formée aux exercices de la vie spirituelle. Après la mort de cette pieuse princesse, Delphine retourna en Provence, et s'enferma dans le château d'Ansois, où elle continua de vivre dans la pratique des plus héroïques vertus. Elle mourut à Apt, l'an 1369, dans la soixante-seizième année de son âge. Sa bienheureuse mort arriva le 26 septembre, jour auquel elle est nommée dans le martyrologe franciscain. Ses reliques se gardent avec celles de saint Elzéar <sup>1</sup>.

Une cousine de saint Elzéar de Sabran fut sainte Roseline de Villedeneuve, famille également ancienne et illustre en Provence. Rose-

<sup>1</sup> *Acta SS., 27 septemb.*

line entra dans l'ordre de Saint-Bruno, dont elle fut une des gloires. Elle s'était consacrée à Dieu dès l'âge le plus tendre, embrassa la vie de chartreuse vers seize ans. Sa vie entière ne fut qu'un progrès continuels dans les vertus les plus parfaites. Elle s'appliquait surtout à une vigilance extrême sur tous les mouvements de son cœur et de sa volonté, crainte qu'il ne s'y glissât quelque chose d'impur ou quelque disposition au relâchement. Elle aimait aussi beaucoup la prière, et Dieu lui avait accordé le don des larmes. Sainte Roseline mourut le 11 juin 1329 <sup>1</sup>.

Un saint illustre du même temps et de la même partie de la France, fut saint Roch. Il naquit à Montpellier, vers le commencement du règne de Philippe le Bel, d'un gentilhomme nommé Jean. Sa mère, nommée Libaire, qui avait demandé souvent un fils à Dieu, mit tous ses soins à lui inspirer la piété chrétienne dès le berceau. Roch, dont toutes les inclinations se portaient à la vertu, vécut depuis ce premier âge dans une grande pureté de mœurs, et accoutuma son corps encore tendre à supporter l'abstinence et les autres mortifications. Ayant perdu son père et sa mère à l'âge de vingt ans, il se vit maître de grandes richesses. Il distribua aux pauvres ce dont il put disposer, laissa l'administration des fonds de terre à un de ses oncles, se déroba de son pays, et s'achemina vers Rome en habit de pèlerin et de mendiant. Traversant la Toscane, il apprit que la peste était dans la ville d'Aquapendente : il alla s'y offrir pour servir les pestiférés. Il suivit la peste à Césène, à Rimini, et enfin à Rome, servant partout et sans relâche ceux qu'elle attaquait. Tout son désir était de faire à Dieu le sacrifice de sa vie dans cette espèce de martyre. Après s'y être dévoué plusieurs années et dans plusieurs villes de Lombardie, il tomba lui-même malade à Plaisance. Pour ne point incommoder les autres malades de l'hôpital par les cris involontaires que lui arrachait l'excès des douleurs, il se traîna dans une hutte à l'entrée d'un bois. Un gentilhomme, appelé Gothard, qui demeurait dans le voisinage, lui procura les choses nécessaires. Dieu récompensa l'un et l'autre ; il rendit à Roch une santé parfaite, et Gothard, touché de ses exemples de vertu, résolut de quitter le monde pour servir Dieu dans la retraite.

Saint Roch, sortant de l'Italie, revint dans le Languedoc sous son habit de pèlerin, et alla se loger dans un village qui avait appartenu à son père et que lui-même avait cédé à son oncle. Comme c'était à une époque d'hostilité, on rapporte qu'il fut pris pour un espion et amené devant le juge de Montpellier, qui était son oncle même, et

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 11 junii.

qui le mit en prison sans le connaître. Roch, qui n'aspirait qu'à vivre caché en Dieu au milieu des humiliations et des souffrances, demeura cinq ans dans cette prison, sans que personne s'avisât de solliciter cette affaire, ni que lui-même s'en mît en peine. Il y mourut, suivant l'opinion la plus commune, le 16 août 1327. Sa mémoire devint bientôt célèbre et par les miracles opérés à son tombeau, et par la dévotion des peuples, qui l'invoquèrent dès lors contre les épidémies. Son nom a été inséré dans le martyrologe romain au 16 août <sup>1</sup>.

Vers cette époque, l'Espagne vit deux de ses enfants terminer une sainte vie par une sainte mort, martyrs de la charité l'un et l'autre. Saint Pierre Pascal eut pour patrie la ville de Valence. Il descendait de l'ancienne famille des Pascal, qui avait eu la gloire de donner cinq martyrs à l'Église de Jésus-Christ. Ses parents étaient distingués par leur vertu et surtout par leur charité. C'était chez eux que logeait saint Pierre Nolasque dans ses voyages. Pierre Pascal fut regardé comme le fruit de ses prières, et il reçut de lui les premiers principes de la piété. Il fit ses premières études dans la maison paternelle. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut pourvu d'un canonicat de Valence, ville que le roi d'Aragon avait prise depuis peu sur les Maures. On lui donna pour précepteur un prêtre de Narbonne, docteur de la faculté de théologie de Paris. Les parents du jeune Pierre Pascal avaient depuis peu racheté ce prêtre, que les infidèles avaient fait captif. Notre saint le suivit à Paris; il y étudia en théologie, et prit le bonnet de docteur. Il prêcha ensuite, et y enseigna avec beaucoup de réputation. De retour à Valence, il employa une année à examiner ce que Dieu demandait de lui. Il entra dans l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs, dont il prit l'habit en 1251. Il eut pour directeur, à Barcelone, saint Pierre Nolasque, et fit, sous un maître aussi expérimenté, de grands progrès dans les voies intérieures de la perfection.

Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, instruit du mérite et de la vertu de Pierre Pascal, le choisit pour précepteur de son fils don Sanche, qui voulait se consacrer à Dieu dans la cléricature. Il entra depuis dans l'ordre de la Merci, qu'il fut obligé de quitter en 1262 pour remplir le siège archiépiscopal de Tolède. Ce prince, qui n'avait pas encore l'âge requis par les canons, fit sacrer notre saint évêque de Grenade, ville alors soumise aux Mahométans, afin de lui confier le gouvernement de son diocèse. L'infant mourut en 1275, des blessures qu'il avait reçues en volant au secours de son troupeau, devenu victime de la fureur des Maures. Pierre Pascal revint dans son couvent, où il sut

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 16 august.



allier les fonctions du saint ministère avec les exercices de la vie religieuse. Il fonda des maisons de son ordre à Tolède, à Baëça, à Xérès et à Jaën dans la Castille. En fondant la dernière, il se proposa de procurer quelques secours spirituels aux Chrétiens de Grenade, qui avaient des droits particuliers à sa sollicitude, quoiqu'il ne pût vivre au milieu d'eux.

Le bienheureux Pierre du Chemin, religieux de la Merci, ayant été mis à mort à Tunis par les infidèles, en 1284, Pierre Pascal se sentit enflammé d'un désir ardent de sacrifier sa vie pour Jésus-Christ, et ce désir augmentait de jour en jour. Lorsqu'on l'eut fait évêque de Jaën, l'an 1296, il allait souvent à Grenade, malgré les dangers auxquels il s'exposait. Il rachetait les captifs, il instruisait et consolait les Chrétiens, il prêchait aux infidèles, il gagnait les renégats et les faisait rentrer dans le sein de l'Église. Les Mahométans, irrités de son zèle, le mirent dans une prison obscure, et défendirent à qui que ce fût de lui parler. Mais il trouva le moyen de composer un traité solide contre le mahométisme, et cet ouvrage opéra plusieurs conversions. La fureur des infidèles en devint plus grande, et ils portèrent leurs plaintes au roi, qui leur permit de se défaire de lui de la manière qu'ils le jugeraient à propos. Ils saisirent le moment où il faisait son action de grâces après avoir dit la messe, et le massacrèrent au pied de l'autel. Ils lui coupèrent ensuite la tête. Il fut martyrisé le 6 décembre 1300, à l'âge de soixante-douze ans. Les Chrétiens l'enterrèrent secrètement dans une grotte, et se procurèrent diverses choses qui avaient été à son usage. Peu de temps après, on transporta son corps à Baëça, où il est encore. Le nom de ce saint se trouve dans le martyrologe romain, sous le 6 décembre et le 23 d'octobre <sup>1</sup>.

Un autre Pierre naquit dans le diocèse de Tarragone, de parents nobles et pieux, vers l'an 1238. Son père, don Arnould Armengol de Moncada, était de la famille des comtes d'Urgel, alliée à celle des rois de Castille. Pierre reçut une éducation soignée et conforme à sa naissance; mais, loin d'en profiter et de marcher sur les traces de ses vertueux parents, il s'abandonna à toute sorte d'excès, au point de devenir chef d'une troupe de bandits qui parcouraient les montagnes, pillaient les voyageurs et les accablaient de mauvais traitements, jusque-là qu'ils en avaient fait mourir plusieurs. Mais Dieu daigna jeter sur lui un regard de miséricorde au plus fort de ses égarements.

Le malheureux jeune homme, repentant de ses crimes, alla se jeter aux pieds du vénérable père Guillaume de Bas, Français de nation,

<sup>1</sup> Godescard, 6 décembre.

et successeur de saint Pierre de Nolasque dans le gouvernement de l'ordre de la Merci. Ce saint religieux, après avoir, pendant quelque temps, éprouvé la vocation du postulant, et l'avoir exercé à la pratique des vertus les plus austères, lui donna l'habit de l'ordre en 1258, dans le couvent de Barcelone. A peine Pierre eut-il quitté le siècle, qu'il devint un homme nouveau. Le souvenir de ses désordres passés était un aiguillon qui le pressait sans cesse de se livrer à la plus sévère pénitence. Aussi fit-il de son corps une victime sur laquelle il exerçait sans relâche de saintes rigueurs. Il se couvrait de haïres et de cilices, se chargeait de chaînes de fer qui lui serraient les reins, se déchirait par de sanglantes disciplines, s'imposait des jeûnes très-rigoureux et de longues veilles. Il passait en larmes et en prières la plus grande partie du jour et de la nuit. On l'entendait souvent gémir et implorer la miséricorde de Dieu par des paroles entrecoupées de sanglots, qui prouvaient l'extrême douleur dont son âme était pénétrée.

La piété exemplaire et la rigoureuse pénitence d'Armengol inspirèrent tant de confiance à ses supérieurs, qu'ils le joignirent aux religieux qu'ils envoyaient parmi les infidèles pour traiter de la rédemption des captifs. Ses premiers essais eurent lieu dans les royaumes de Grenade et de Murcie, qui gémissaient encore sous la tyrannie des Mahométans; et il y obtint des succès si marqués, que le général de l'ordre n'hésita pas à lui confier une rédemption pour la diriger : il l'envoya dans Alger. Dieu bénit le zèle et la foi de son pieux serviteur. En moins de deux mois, Armengol racheta trois cent quarante-six esclaves, qu'il fit partir aussitôt pour l'Espagne, sous la conduite de quatre de ses confrères. Quant à lui, il resta parmi les Maures, avec le vénérable Guillaume, son compagnon, parce qu'il voulait aller à Bougie, ville des États d'Alger, pour y délivrer quelques-uns de ses frères qui y étaient restés en otage, et briser les fers de cent dix-neuf Chrétiens, qui, par les cruels traitements qu'ils éprouvaient, étaient en danger d'apostasier. Pierre fit en effet ce voyage, et procura la liberté à tous ces objets de sa sollicitude.

Heureux d'avoir pu réussir dans sa pieuse entreprise, il ne songeait qu'à retourner en Europe, et il était près de s'embarquer, lorsqu'on l'avertit que dix-huit enfants chrétiens se trouvaient très-exposés à perdre en même temps la foi et les mœurs, si on les laissait davantage entre les mains de patrons impies et corrompus, qui, par leurs cruautés envers ces malheureux enfants, les avaient presque réduits à apostasier et à devenir les victimes de leurs débauches. A cette triste nouvelle, le cœur charitable du saint religieux est ému de compassion; il court au lieu où se trouvaient ces jeunes esclaves; il

les exhorte à résister courageusement à toutes les tentatives de séduction qu'on emploierait pour les perdre, il les embrasse avec tendresse, et finit par leur promettre de leur procurer la liberté aux dépens de la sienne, et de sa vie même, s'il le fallait, pourvu qu'ils conservassent fidèlement la foi qu'ils avaient reçue au baptême. En ayant obtenu d'eux l'assurance, il se rend chez les patrons, et traite avec eux de la rançon des enfants, moyennant la somme de mille ducats ; mais comme il n'avait point d'argent, il propose de rester en otage, et même esclave, jusqu'au moment où le religieux qui allait conduire les autres Chrétiens reviendrait et apporterait la somme convenue. Sa proposition ayant été agréée, les enfants sont rendus à la liberté et embarqués pour l'Espagne avec leurs compatriotes.

La captivité du serviteur de Dieu à Bougie lui fournit des occasions fréquentes d'exercer la charité dont son cœur était embrasé. Il ne se contenta pas d'exhorter les esclaves chrétiens à la fidélité envers Dieu, il instruisit aussi plusieurs Mahométans des vérités de la religion, et, en ayant converti quelques-uns, il leur procura la grâce du baptême. La chose ne put être si secrète, que les zélés sectateurs de Mahomet n'en fussent avertis ; il n'en fallut pas davantage pour faire arrêter le saint religieux, et jeter dans une noire prison, où l'on devait le faire mourir de faim ; mais les Turcs qui lui avaient vendu les jeunes esclaves, voyant qu'il ne les payait pas, parce que l'argent qu'il leur avait promis éprouvait quelque retard à arriver, l'accusèrent d'être un espion envoyé par les rois chrétiens pour connaître l'état du pays, et le firent condamner à être pendu.

Cette injuste sentence reçut aussitôt son exécution. Les patrons dont il était le débiteur demandèrent que son cadavre restât suspendu, et qu'il servit de pâture aux oiseaux de proie. Il y était suspendu effectivement depuis six jours, lorsque le père Guillaume Florentin, son compagnon, arriva d'Espagne à Bougie, apportant avec lui l'argent pour sa rançon. Quelle fut sa douleur lorsqu'il apprit que le saint avait été condamné à mort et exécuté ! Il se rend au lieu du supplice en versant des larmes abondantes. Mais, ô prodige inattendu ! Pierre, que l'on croyait mort depuis longtemps, lui dit ces paroles : Cher frère, ne pleurez pas ! je vis encore, soutenu par la sainte Vierge, qui m'a assisté tous ces jours-ci ! Le père Guillaume, rempli d'une joie difficile à décrire, détache du gibet le bienheureux martyr, en présence de toute la ville, qui était accourue pour voir cette merveille, et de plusieurs matelots espagnols qui montaient le navire qui venait d'apporter ce père. Le divan ou tribunal ture, au lieu de laisser remettre l'argent de la rançon aux barbares patrons qui l'avaient exigé avec tant de rigueur, en acheta vingt-six esclaves,

qui furent remis au saint et à son compagnon, et tous ensemble partirent aussitôt pour l'Espagne.

Depuis ce temps, le serviteur de Dieu eut le cou tors et le visage d'une pâleur très-grande; le Seigneur sans doute le permettant pour prouver la vérité du miracle. Plein de reconnaissance envers la sainte Vierge, à laquelle il devait sa conservation, il se retira dans un couvent solitaire, qui lui était dédié sous le titre de Notre-Dame-des-Prés. Il y passa dix années dans l'exercice continuel de la prière et de la pénitence. Du pain et de l'eau faisaient sa seule nourriture. La réputation de sa sainteté et le bruit du miracle dont il avait été l'objet attirèrent bientôt dans sa solitude un grand nombre de personnes qui venaient le voir et réclamer son secours; il les recevait avec bonté, les soulageait et les guérissait de leurs infirmités.

On le voyait parfois ravi en extase, élevé de terre, ne sentant rien, mais disant de très-douces paroles, par lesquelles il semblait répondre à la sainte Vierge. Interrogé par ses frères sur ce qu'il avait vu, il répondait : Je ne sais pas, Dieu le sait. Souvent, lorsqu'il parlait de la gloire du ciel, il se rappelait les jours où il avait été pendu au gibet en Afrique, et il disait : Pensez, bien-aimés frères, quelles sont les joies du royaume des cieux, si les délices des tourments pour Jésus-Christ sont si grandes. Si, pour Jésus, la mort est si douce, l'ignominie si agréable, que sera-ce donc, avec Jésus, que la vision éternelle, que la gloire ! Croyez-moi, je pense n'avoir vécu que le peu de jours heureux que j'ai passés au gibet, et où je paraissais déjà mort au monde. Et, en disant cela, il était ravi en esprit, et ne faisait plus que répéter ces mots : Quand viendrai-je et apparaîtrai-je devant la face du Seigneur ?

Tombé dangereusement malade, il demanda et reçut dévotement la sainte eucharistie, et prédit qu'il mourrait le lendemain. Étant à l'extrémité, il chantait ces paroles du psaume : Retourne, ô mon âme, à ton repos, parce que le Seigneur t'a fait du bien. Enfin, ayant fait le signe de la croix, il dit tout joyeux : Je plairai au Seigneur dans la terre des vivants, et il rendit sa sainte âme à Dieu. C'était le 27 avril 1304. La même année, tous ces faits furent attestés juridiquement et sous la foi du serment, par des témoins oculaires, entre autres par Guillaume Florentin, qui l'avait trouvé pendu au gibet en Afrique. Plusieurs miracles opérés par son intercession, en prouvant sa sainteté, contribuèrent à lui faire rendre un culte public. Ce culte fut approuvé par Innocent XI, le 28 mars 1686, et Benoît XIV a inséré le nom de Pierre Armengol dans le martyrologe romain<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Godescard, 27 avril. *Acta SS.*, 1 *septemb.*

Le Portugal continuait à être édifié par sa reine, sainte Élisabeth. Elle eut du roi Denys deux enfants, Alphonse, qui succéda à son père, et Constance, qui fut mariée à Ferdinand IV, roi de Castille, Alphonse épousa depuis l'infante de Castille. Peu de temps après son mariage, il se mit à la tête d'une conjuration formée contre son père. Élisabeth fut vivement affligée de ces troubles; elle employa le jeûne, la prière, les aumônes pour obtenir de Dieu le rétablissement de la paix; elle exhorta son fils de la manière la plus pressante à rentrer dans le devoir, et pria en même temps le roi de pardonner au coupable. Enfin la conduite qu'elle tint en cette occasion fut si sage et si religieuse, que le pape Jean XXII lui écrivit une lettre où il en faisait de grands éloges; mais certains flatteurs trouvèrent le moyen de prévenir le roi : ils lui représentèrent même la reine comme une mère aveugle qui favorisait le parti de son fils. Le prince crédule ajouta foi à ce qu'on lui disait, et exila la reine à Alanquer.

Élisabeth supporta cette disgrâce avec beaucoup de patience, et se servit de l'occasion que lui procurait sa retraite pour redoubler ses austérités et ses autres pratiques de piété. Elle ne voulut point entendre les propositions que lui faisaient les mécontents, ni même avoir avec eux aucune correspondance. Le roi ne put s'empêcher d'admirer les vertus qu'elle fit éclater dans sa disgrâce; il la rappela, et se montra plus que jamais pénétré d'amour et de respect pour elle.

Comme la sainte était d'un caractère doux et paisible, elle s'employait de toutes ses forces à étouffer les divisions, et surtout à écarter les guerres, qui traînent tant de maux à leur suite. Elle réconcilia son fils avec le roi, lorsque leurs armées étaient prêtes à en venir aux mains, et fit rentrer tous les rebelles dans le devoir; elle rétablit aussi la paix entre Ferdinand IV, roi de Castille, et Alphonse de la Cerda, son cousin germain, qui se disputaient la couronne, ainsi qu'entre Jacques II, roi d'Aragon, son frère, et le roi de Castille, son gendre. Pour parvenir à la dernière de ces réconciliations, elle fit avec son mari un voyage dans les deux royaumes, et y étouffa jusqu'au germe de toute division.

Peu de temps après, le roi Denys, qui régnait depuis quarante-cinq ans, tomba malade. Élisabeth lui donna en cette occasion les plus grandes marques d'attachement et d'affection. Elle le servait elle-même, et ne sortait presque jamais de sa chambre que pour aller à l'église; mais son principal soin était de lui procurer une sainte mort. Elle distribua donc d'abondantes aumônes, et fit faire des prières de tous côtés dans l'intention de lui obtenir cette grâce. Le roi, durant tout le cours de sa maladie, donna des preuves d'une sincère pénitence. Il mourut à Santarem, le 6 de janvier 1325. Lors-

qu'il eut expiré, la reine alla prier pour lui dans son oratoire; puis elle se consacra au service de Dieu en prenant l'habit du tiers-ordre de Saint-François. Elle assista aux funérailles de son mari, et suivit son corps jusqu'à l'église des Cisterciens d'Odiveras, où le prince avait choisi sa sépulture. Elle resta là un temps assez considérable; après quoi elle fit un pèlerinage à Compostelle, d'où elle revint à Odiveras pour célébrer l'anniversaire du roi.

La cérémonie finie, elle se retira dans un monastère de clarisses qu'elle avait commencé à faire bâtir dès avant la mort du roi. Elle désirait s'y consacrer à la pénitence par la profession religieuse; mais elle en fut d'abord détournée par des motifs de charité pour le prochain, et surtout pour les pauvres. Ainsi elle se contenta de porter l'habit du tiers-ordre de Saint-François et de vivre dans une maison attenante au monastère, où elle rassembla quatre-vingt-dix religieuses; elle les visitait souvent, et les servait quelquefois, avec Béatrix, sa belle-fille.

La guerre s'étant allumée entre Alphonse IV, surnommé le Brave, roi de Portugal, et Alphonse XI, roi de Castille, les deux princes se hâtèrent de lever chacun une armée. Cette nouvelle pénétra la sainte d'une vive douleur. Elle résolut de prévenir les malheurs de la guerre en éloignant le feu de la discorde. Comme on voulait lui persuader de différer son voyage à cause de la chaleur, elle répondit qu'il n'y aurait peut-être jamais de circonstance où elle dût être plus disposée à faire le sacrifice de sa vie, s'il le fallait. A peine eut-on appris qu'elle était en route, que l'animosité diminua dans les cœurs. Enfin elle arriva à Estremoz, sur les frontières de Portugal et de Castille, où était son fils, qu'elle exhorta fortement à faire la paix et à mener une vie sainte.

La fièvre dont elle fut prise en arrivant annonça bientôt qu'elle touchait à la fin de sa vie. Elle se confessa plusieurs fois, reçut le saint viatique à genoux et au pied de l'autel, puis le sacrement de l'extrême-onction. Elle montra pendant toute sa maladie une grande dévotion à la sainte Vierge, qu'elle invoquait très-fréquemment; elle paraissait remplie de joie et de consolation intérieure. Elle mourut entre les bras de son fils et de sa belle-fille, le 4 juillet 1336, à l'âge de soixante-cinq ans. On l'enterra chez les clarisses de Coïmbre, et il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau. En 1612, on leva de terre son corps, qui se trouva entier, et qui est présentement renfermé dans une châsse magnifique. Urbain VIII canonisa la servante de Dieu en 1625, et fixa sa fête au 8 de juillet <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 8 juillet.

L'Allemagne n'était pas non plus stérile en saints personnages.

Les bienheureux Herman et Otton étaient frères. Ils prirent ensemble l'habit religieux dans un couvent, au diocèse de Cologne, l'an 1320. Mais ils n'y trouvèrent pas toute la ferveur qu'ils auraient désiré, et ils se décidèrent à quitter ce monastère pour mener une vie entièrement solitaire. Herman se retira dans une solitude du pays, où il pratiqua toutes sortes d'austérités et de pénitences. Bientôt usé par un pieux excès, il mourut vers l'an 1326 ou 1327, et fut enterré devant la porte de l'église de Richnaek, où l'on construisit dans la suite une chapelle en son honneur. Son frère Otton, qui s'était enfoncé dans d'épaisses forêts du côté de la Bohême, les abandonna dix ans après, et vint habiter les lieux où ce saint homme avait terminé sa carrière, s'y étant réuni à un autre pieux solitaire nommé Hartwie, qui y était déjà depuis quelque temps. Otton y vécut encore neuf ans, favorisé du don des miracles et de celui de prophétie, et passa à une meilleure vie l'an 1344.

Le bienheureux Dégenhard, d'une naissance illustre, s'était fait disciple de Herman, et avait généreusement renoncé à tous les avantages de la terre pour s'attacher aux vrais biens, aux biens solides, qui ne craignent ni la rouille ni les voleurs. Il passa plusieurs années sous la direction d'Otton, et, après sa mort, il vint fixer sa demeure dans une affreuse solitude, près de Pristenau, où il passa plus de trente ans. On rapporte sa mort au 3 septembre 1374. Sa sainteté a été attestée par plusieurs miracles authentiques<sup>1</sup>.

Sainte Mechtilde ou Mathilde et sainte Gertrude naquirent à Islèbe dans la haute Saxe. Elles étaient comtesses de Hackborn, et proches parentes de l'empereur Frédéric II. Mechtilde fut élevée chez les bénédictines de Rodersdorf, au diocèse de Halberstadt. Elle montra dès ses premières années une grande innocence de mœurs et beaucoup d'éloignement pour les vanités mondaines. Son obéissance charma ses supérieures ; on la voyait toujours exécuter avec autant de joie que de ponctualité ce qui lui avait été prescrit. Son amour pour la mortification frappait toutes les personnes qui vivaient avec elle. Jamais elle ne flattait son corps, et, quoiqu'elle fût d'une complexion très-délicate, elle s'interdisait l'usage de la viande et du vin. Son humilité lui faisait éviter tout ce qui aurait pu sentir l'ostentation ; elle prenait même autant de soin pour cacher ses vertus que les autres en prennent ordinairement pour cacher leurs vices.

Elle ne voulut point sortir de la solitude, et, quand elle fut en âge de se consacrer à Dieu par des vœux, elle fit profession dans le mo-

<sup>1</sup> Godescard et Raes, 3 septembre.

nastère de Rodersdorf. Quelque temps après, on l'envoya à Diessen en Bavière, où elle devint supérieure du monastère de ce nom. Elle y introduisit bientôt la pratique des plus sublimes vertus. Persuadée qu'on ne peut atteindre à la perfection monastique sans une exacte observation de tous les points de la règle, elle exhortait ses sœurs à s'y conformer avec promptitude, et à anticiper plutôt sur le temps marqué pour chaque exercice qu'à se permettre le moindre retardement par négligence.

Le monastère d'Edelstein en Souabe était alors tombé dans un grand relâchement. Les évêques du pays, voulant y introduire la réforme, ordonnèrent à Mechtilde de s'y retirer et de se charger de cette bonne œuvre ; mais la sainte employa diverses raisons pour s'en dispenser : elle eut même recours aux larmes et aux prières. Tout fut inutile, il fallut obéir. Étant arrivée dans sa nouvelle communauté, elle y rétablit en peu de temps l'esprit d'une régularité parfaite. Personne ne put résister à la force réunie de sa douceur et de ses exemples. Austère pour elle-même, elle était pleine de bonté pour les autres. Elle savait faire aimer la règle en la faisant observer, et tenir ce juste milieu qui consiste à ménager la faiblesse humaine sans élargir les voies évangéliques. Ses instructions étaient toujours accompagnées de cet esprit de charité et d'insinuation qui rend la vertu aimable. Elle obligeait ses sœurs à la plus exacte clôture, et les tenait éloignées de tout commerce avec les gens du monde ; par là elle les préservait de la dissipation, dont l'effet ordinaire est de refroidir la charité et d'éteindre la ferveur.

Elle n'avait d'autre lit qu'un peu de paille. Sa nourriture était fort grossière, encore ne mangeait-elle que pour soutenir son corps. Elle partageait tous ses moments entre la prière, la lecture et le travail des mains. Elle observait le silence le plus rigoureux. L'esprit de componction dont elle était animée fournissait à ses yeux une source continuelle de larmes. Elle ne se crut jamais dispensée de la règle, pas même à la cour de l'empereur, où elle avait été obligée d'aller pour les affaires de son monastère. Lorsque la maladie la forçait à garder le lit, sa plus grande douleur était de ne pouvoir assister, avec les autres sœurs, à la prière et à l'office de la nuit. Elle mourut à Diessen le 29 mars, quelque temps après l'an 1300, et avant sainte Gertrude, sa sœur. Son nom n'a jamais été inséré dans le martyrologe romain ; mais on le trouve dans plusieurs calendriers sous le 10 avril, le 29 mars et le 30 mai <sup>1</sup>.

Sa sœur sainte Gertrude, qui prit l'habit dans le même monastère

<sup>1</sup> Godescard, et *Acta SS.*, 1 *april.*



de Rodersdorf, en devint abbesse l'an 1294. L'année suivante, elle se chargea du gouvernement du monastère de Heldelfs, où elle se retira avec ses religieuses. Elle avait appris le latin dans sa jeunesse, ce que faisaient alors les personnes du sexe qui se consacraient à Dieu dans la retraite, et elle parvint à bien écrire en cette langue. Elle avait aussi une connaissance peu commune de l'Écriture et de toutes les sciences qui ont la religion pour objet. Mais la prière et la contemplation furent toujours son principal exercice, et elle y donnait la plus grande partie de son temps. Elle aimait surtout à méditer sur la passion et sur l'eucharistie, et elle ne pouvait alors retenir les larmes qui, malgré elle, coulaient de ses yeux avec abondance. Lorsqu'elle parlait de Jésus-Christ et des mystères de son adorable vie, c'était avec une telle onction et de si vifs transports d'amour, qu'elle ravissait ceux qui l'entendaient. Elle était habituellement favorisée des dons extraordinaires que produit quelquefois l'union divine dans la prière; les ravissements et les extases lui étaient pour ainsi dire familiers. Un jour qu'on chantait à l'église ces paroles : *J'ai vu le Seigneur face à face*, elle vit comme une face divine d'une éclatante beauté, dont les rayons percèrent son cœur et remplirent son âme et son corps de délices qu'aucune langue ne pourrait exprimer<sup>1</sup>.

L'amour divin qui la brûlait et la consumait paraissait être l'unique principe de ses affections et de ses actions. De là ce crucifiement entier au monde et à toutes ses vanités. Elle domptait sa chair et détruisait en elle tout ce qui pouvait s'opposer au règne parfait de Jésus-Christ, par la pratique de l'obéissance et du renoncement à sa propre volonté, par les veilles, les jeûnes et l'abstinence. Elle y joignait une humilité profonde et une douceur inaltérable. Ce fut là le fondement de ces vertus admirables dont il plut au Seigneur de l'orner, et de ces grâces signalées dont il voulut bien la combler.

Quelque distinguée qu'elle fût par ses qualités personnelles et par les dons de la grâce, elle ne s'occupait que de la vue de ses imperfections, de sa bassesse et de son néant. Elle désirait que les autres la méprisassent autant qu'elle se méprisait elle-même, et elle avait coutume de dire qu'un des plus grands miracles de la bonté divine était qu'elle fût encore soufferte sur la terre. Loin d'être éblouie par la qualité de supérieure, elle se comportait comme si elle eût été la dernière servante du monastère; elle se jugeait même indigne d'approcher des sœurs. Son amour pour la contemplation ne lui faisait point négliger les devoirs communs. Elle avait soin encore de pourvoir à tous les besoins de ses filles, tant pour le corps que pour l'âme.

<sup>1</sup> *Insinuat. divin.*, t. 2, c. 22.

Aussi les voyait-elle avec plaisir faire de nouveaux progrès dans les voies intérieures de la perfection.

Son amour pour Jésus-Christ lui faisait aimer tendrement la sainte Vierge, et chaque jour elle exprimait sa dévotion envers la mère de Dieu en réclamant sa protection. Les âmes qui souffrent en purgatoire étaient aussi l'objet de sa charité ; elle demandait sans cesse à Dieu qu'il les fit entrer, par sa miséricorde, dans un lieu de rafraîchissement et de paix.

Sainte Gertrude a tracé le vrai portrait de son âme dans le livre de ses *Révélations*. C'est le récit de ses communications avec Dieu, et des transports de son amour. Cet ouvrage, après ceux de sainte Thérèse, est peut-être le plus utile aux contemplatifs et le plus propre à nourrir la piété dans leurs âmes. La sainte propose divers exercices pour conduire à la perfection. Ce qu'elle prescrit pour la rénovation des vœux du baptême a pour objet de porter l'âme à renoncer entièrement au monde et à elle-même, à se consacrer au pur amour de Dieu, à se dévouer à l'accomplissement de sa volonté en toutes choses. S'agit-il de la conversion d'une âme à Dieu, du renouvellement des saints engagements qu'elle a contractés avec le céleste époux, de la consécration d'elle-même au Sauveur par le lien inviolable de l'amour ? elle développe sur tous ces points les maximes les plus sublimes et les plus solides. Elle demande à Dieu de mourir absolument à elle-même pour être ensevelie en lui, en sorte que lui seul connaisse son tombeau et qu'elle n'ait plus d'autres fonctions que celles de l'amour ou celles que l'amour dirige. Ces sentiments sont répétés avec une variété admirable en divers endroits de l'ouvrage.

Dans la dernière partie, la sainte s'arrête principalement aux brûlants désirs d'être au plus tôt unie à l'objet de son amour dans la gloire éternelle ; elle prie son Sauveur, par toutes ses souffrances et son infinie miséricorde, de la purifier de ses souillures et de toutes les affections terrestres, afin qu'elle puisse être admise en sa divine présence. Les soupirs par lesquels elle exprime l'ardeur de ses désirs pour être unie à son Dieu dans la béatitude sont pour la plupart si célestes, qu'on les croirait moins d'un mortel que d'un habitant des cieux. C'est ce qu'on remarque particulièrement dans les exercices où elle conseille à l'âme dévote de prendre quelquefois un jour pour s'occuper de la louange et de l'action de grâces, afin de suppléer aux défauts qui peuvent journellement se glisser dans l'accomplissement de ce double devoir, et de s'associer dans cette fonction, aussi parfaitement qu'il est possible, aux esprits célestes. Elle veut aussi que, pour suppléer aux défauts qui n'accompagnent que trop souvent

notre amour pour Dieu, l'âme emploie de temps en temps un jour entier à produire les actes les plus fervents de cette vertu.

Que n'aurions-nous pas à dire de la chasteté de sainte Gertrude ? Aucune épouse de Jésus-Christ n'a jamais porté plus loin les précautions propres à conserver la pureté de l'âme et du corps. Il serait également trop long de rapporter tous les traits qui ont caractérisé sa confiance en Dieu. Elle ne voulait recevoir aucune consolation humaine, et elle attendait avec patience qu'il plût au Seigneur d'accomplir ses désirs ; elle se réjouissait dans l'espérance et dans l'amour durant les temps d'épreuves. Être visitée du Saint-Esprit, souffrir la privation de ses visites, boire dans le calice de la passion du Sauveur, être dans la joie ou dans l'affliction, c'était pour elle une même chose, parce qu'elle était pleinement résignée à la volonté de Dieu.

Enfin arriva le moment où elle fut réunie pour toujours à son céleste époux ; elle mourut en 1334, après avoir été quarante ans abbesse. Sa dernière maladie ne fut, à proprement parler, qu'une langueur de l'amour divin, tant furent délicieuses et ineffables les consolations dont son âme fut alors inondée. Plusieurs miracles attestèrent combien sa mort avait été précieuse devant le Seigneur. Il y a un office en son honneur dans le bréviaire romain, sous le 15 novembre <sup>1</sup>.

L'Allemagne voyait une pauvre servante donner l'exemple des plus hautes vertus. Sainte Nothburge naquit au village de Rothembourg dans le Tyrol, l'an 1265, d'un pieux cultivateur. Elle avait à peine six ans, que déjà elle rompait avec les pauvres le pain que ses parents lui donnaient. A l'âge de dix-huit ans, elle entra au château de Rothembourg en qualité de fille de cuisine, et mérita l'estime du comte Henri par ses belles qualités. Contente de peu, elle partageait avec les pauvres la nourriture qu'on lui laissait pour elle-même, et s'acquittait avec un soin religieux de son emploi. Après la mort de la mère du comte Henri, elle fut renvoyée du service, parce que l'épouse de ce jeune seigneur, femme avare et intéressée, prétendait qu'elle dissipait son bien. Cette dame tomba malade quelque temps après, et Nothburge, sans songer aux mauvais traitements qu'elle en avait reçus autrefois, alla la voir et lui prodigua tous les secours qui dépendaient d'elle. Elle l'assista au moment de la mort, et regagna ensuite ses travaux. Le comte Henri, revenu sur le compte de Nothburge, la fit rentrer au château et lui confia le soin de toute sa maison. La pieuse fille resta ainsi jusqu'à sa mort un modèle constant

<sup>1</sup> Godescard, 15 novembre.

de toutes les vertus, alliant surtout deux choses si difficiles, le travail extérieur avec la contemplation des choses célestes. Elle reçut du ciel des faveurs extraordinaires. Une cruelle maladie vint lui apprendre que sa dernière heure approchait : alors, rassemblant ses forces, elle adressa au comte et à ses enfants une touchante allocution, en leur recommandant surtout le soin des pauvres. Elle s'endormit bientôt après dans la paix du Seigneur, le 14 septembre 1313, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, à l'âge de quarante-sept ans. Plusieurs miracles attestèrent sa sainteté. L'Église honore cette sainte fille le 14 et le 15 de septembre. Elle est une des patronnes du Tyrol, où on lui a dédié une magnifique église <sup>1</sup>.

La Pologne avait vu, quelques années auparavant, une sainte princesse, sainte Cunégonde, nom qui en français veut dire Reine. Elle eut pour père Béla IV, roi de Hongrie, et pour mère, Marie, fille de Théodore Lascaris, empereur de Constantinople. Elle épousa, l'an 1239, Boleslas le Chaste, souverain de la Basse-Pologne, ou des palatinats de Cracovie, de Sandomir et de Lublin ; mais elle s'engagea par vœu, ainsi que son mari, à vivre dans une continence perpétuelle. Elle s'occupait presque uniquement de la prière et des exercices de mortification. Elle faisait d'abondantes aumônes, et allait elle-même servir les pauvres dans les hôpitaux. Boleslas étant mort l'an 1279, elle prit le voile dans le monastère de Sandecz, bâti depuis peu pour des religieuses de l'ordre de Sainte-Claire. Elle mourut le 24 juillet 1292. On l'honore avec une singulière vénération dans le diocèse de Cracovie et de plusieurs autres endroits de la Pologne. Son nom fut inscrit dans le catalogue des saints par Alexandre VIII, en 1690 <sup>2</sup>.

Cunégonde eut encore deux sœurs, Hélène et Marguerite, qui sont honorées d'un culte public dans l'Église. Elles étaient toutes les trois petites-nièces de sainte Élisabeth de Hongrie ou de Thuringe <sup>3</sup>. Voilà comme la race, autrefois si terrible, des Huns ou Hongrois s'était adoucie et transformée par la piété chrétienne.

Ainsi donc, nonobstant les querelles, les divisions, les scandales qui apparaissent à la surface de l'histoire, comme l'écume à la surface de l'Océan agité, l'Église de Dieu ne laissait pas d'accomplir son œuvre, la sanctification des âmes, la consommation des saints, depuis la Chine jusqu'à l'Écosse, mais notamment dans le pays le plus divisé et le plus agité de tous, l'Italie. L'Océan, nonobstant les tempêtes qui le remuent et le bouleversent, ne laisse pas de nourrir et de multiplier les innombrables animaux qui l'habitent ; la tempête est

<sup>1</sup> Godescard, et *Acta SS.*, 14 septemb. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 24 julii. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 6 mars.

à craindre pour ce qui est sur les bords ou à la surface ; mais pour ce qui vit au fond des abîmes, elle est à peine sensible : la plupart même des poissons aiment la tempête, s'en jouent et en vivent. Ainsi en est-il de l'Église de Dieu, que les tempêtes politiques, autrement les révolutions, agitent en tous sens : ces tempêtes sont à craindre pour les âmes qui vivent sur les bords et à la surface ; mais pour celles qui vivent dans les profondeurs de la foi, ce n'est qu'un mouvement salutaire, qui exerce, qui ranime, qui perfectionne : aussi, non contentes de ces épreuves communes, les âmes d'élite y en ajoutent de particulières ; les travaux, les humiliations, les souffrances, c'est leur élément, c'est leur vie ; si le monde subsiste, ce n'est que pour ces âmes d'élite, en qui Dieu est glorifié et sur la terre et au ciel : qui ne comprend pas cela ne comprend rien au fond divin de l'histoire, il ne voit que la surface, que l'écume de l'Océan, que quelques débris de naufrages ; il ne soupçonne même pas que sous cette surface uniforme il y a tout un monde d'êtres variés et vivants.

Les naufrages qui occupent plus volontiers que d'autres les historiens, ce sont des sociétés, ce sont des monarches qui périssent au milieu de leurs projets de puissance et de gloire. Il y en eut de tels à l'époque où nous en sommes. L'ordre des Templiers périt avec sa bonne renommée, au moment où il songeait peut-être à se rendre souverain quelque part, comme les chevaliers Teutoniques en Prusse, les Hospitaliers dans l'île de Rhodes. Trois personnages semblaient alors conduire les choses humaines : l'empereur élu d'Allemagne, Henri de Luxembourg ; le pape Clément V ; le roi de France, Philippe le Bel. Nous les allons voir mourir inopinément l'un sur l'autre. Il semblait que Dieu voulût revoir les procès de ce temps-là, et qu'il assignât à comparaître les principaux acteurs.

Henri de Luxembourg ayant été élu roi des Romains à Francfort le 27 novembre 1308, couronné à Aix-la-Chapelle le 6 janvier 1309, envoya une ambassade solennelle au pape Clément V. Les ambassadeurs arrivèrent à Avignon vers le 1<sup>er</sup> juillet 1309, et présentèrent au Pape leur procuration, portant textuellement ces mots entre autres : « Nous leur donnons et concédons une pleine, générale et libre puissance et un spécial mandat..... de promettre, d'offrir ou de prêter, en et sur notre âme, le serment de la fidélité qui vous est due et à la sainte Église romaine, ainsi que toute autre espèce de serment <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> ... *Damus et concedimus eisdem plenam, generalem et liberam potestatem, ac speciale mandatum... promittendi, offerendi seu præstandi in animam et super animam nostram, debitæ vobis et sanctæ romanæ Ecclesiæ FIDELITATIS, et cujuslibet alterius generis JURAMENTUM.* Apud Raynald., 1309, n. 10.

La procuration portait encore pouvoir spécial de demander au Pontife la couronne impériale, avec ses bonnes grâces. Ils lui présentèrent aussi le décret d'élection. Sur quoi le Pape déclara qu'il reconnaissait Henri pour roi des Romains, et promit de le couronner empereur à Saint-Pierre de Rome, le jour de la Purification prochaine en deux ans, c'est-à-dire le second de février 1312, disant qu'il ne le pouvait plus tôt, à cause du concile général qu'il devait tenir. Ensuite, le samedi, 26<sup>me</sup> de juillet, dans un consistoire public et solennel, où se trouvaient le Pape, les cardinaux, avec des archevêques, des évêques, des abbés, des prélats et autres personnes tant ecclésiastiques que séculières en grand nombre, les ambassadeurs prêtèrent le serment qui suit :

« Nous, Siffrid, évêque de Coire ; Amédée, comte de Savoie ; Jean, dauphin de Vienne et comte d'Albon ; Gui de Flandre ; Jean, comte de Sarrebruck, et Simon de Manulle, trésorier de Metz, nonces et procureurs du sérénissime prince Henri, roi des Romains, ayant de lui, pour tout ce que dessous, plein, général et libre pouvoir et spécial mandat, comme il conste par ses lettres patentes qui viennent d'être lues : à vous, très-saint Père et Seigneur, seigneur pape Clément V, au nom et à la place du roi, notre maître, nous promettons et jurons sur son âme, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par ces saints Évangiles de Dieu, par ce bois de la croix vivifiante et par ces reliques des saints, que jamais, de sa volonté, de son consentement, de son conseil ou de son exhortation, vous ne perdrez ni la vie, ni les membres, ni l'honneur que vous avez ; que, dans Rome, il ne se fera nul plaid ni ordonnance, sur rien de ce qui vous intéresse, vous ou les Romains, sans votre conseil et consentement : tout ce qui, de la terre de l'Église, est venu ou viendra en son pouvoir, il vous le rendra le plus tôt possible ; toutes les fois qu'il enverra quelqu'un en Lombardie et en Toscane pour administrer ses terres et ses droits, il lui fera jurer d'être votre aide pour défendre la terre de saint Pierre et l'Église romaine selon son pouvoir ; et si, par la permission du Seigneur, ledit roi, notre maître, vient à Rome, il exaltera suivant son pouvoir la sainte Église romaine, et vous, son pasteur, ainsi que vos successeurs ; et quand il devra être couronné par vous à Rome ou ailleurs, il renouvellera en personne ce serment, et l'autre qui a coutume de se faire <sup>1</sup>. » Tel fut le serment que les ambassadeurs de Henri de Luxembourg, autrement Henri VII, prêtèrent en son nom au pape Clément V, le 28<sup>me</sup> de juillet 1309.

Peu de jours après, le même Pape couronna le nouveau roi de

<sup>1</sup> Apud Raynald., 1309, n. 12.

Naples, Robert. Charles II ou le Boiteux mourut à Casenove, le 5<sup>me</sup> de mai 1309, âgé de soixante-trois ans, après en avoir régné vingt-quatre. Robert, son fils aîné, lui succéda au royaume de Naples ou de Sicile en deçà du Phare, et au titre de roi de Jérusalem. Il vint à Avignon, où, le 26<sup>me</sup> d'août, il prêta au Pape foi et hommage pour le royaume de Sicile, que le Pape reçut aux conditions de la concession faite à Charles, aïeul du nouveau roi; il lui remit de plus généreusement toutes les sommes qu'il devait à l'Église romaine, montant, disait-on, à trois cent mille onces d'or. Ensuite le Pape le couronna le jour de la Nativité de Notre-Dame, le 8<sup>me</sup> de septembre; il régna près de trente-quatre ans<sup>1</sup>.

Henri de Luxembourg, après avoir confié l'administration de l'Empire à son fils Jean, devenu récemment roi de Bohême, s'avança jusqu'à Lausanne, dans l'été de 1310, pour s'y préparer à passer en Italie. Là il fit un serment solennel au pape Clément, de défendre la foi catholique, d'exterminer les hérétiques, de ne faire aucune alliance avec les ennemis de l'Église, de protéger le Pape, et de conserver tous les droits de l'Église romaine. Il confirma de plus et renouvela tous les privilèges et toutes les donations qu'elle a reçues de Constantin, de Charlemagne, de Henri, d'Otton IV, de Frédéric et des autres empereurs. Ce serment, dont nous avons encore l'acte, fut fait le 11<sup>me</sup> d'octobre 1310, entre les mains de l'archevêque de Trèves, Baudouin de Luxembourg, frère du roi, et de Jean de Molans, écolâtre de l'église de Toul, commis l'un et l'autre par le Pape pour cet effet<sup>2</sup>.

Dans la même ville de Lausanne, Henri reçut des ambassadeurs de presque tous les États italiens. Les chefs des factions dominantes voulaient, avec son appui, conserver leur pouvoir; les exilés s'adressaient à lui, au contraire, pour qu'il les aidât à rentrer dans leur patrie; les Guelfes, comme les Gibelins, croyaient avoir des droits à sa protection, puisqu'il était allié du Pape. En effet, Clément V écrivit en sa faveur aux Génois, aux Florentins, aux Milanais et aux autres peuples d'Italie, et chargea le cardinal Arnaud de Pélegrue, légat, de l'aider dans son entreprise. Comme Henri annonçait en même temps l'intention de pacifier l'Italie et de faire rentrer les émigrés dans toutes les villes, il y fut généralement bien reçu, quoiqu'il eût d'abord avec lui peu de troupes. Il passa deux mois en Piémont, y réforma le gouvernement de toutes les villes, établit partout des vicaires impériaux pour rendre la justice en son nom, abaissa les tyrans, et rappela dans toutes les cités les exilés et les émigrés. Une

<sup>1</sup> Apud Raynald., 1309, n. 18 et seqq. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1310, n. 3 et seqq.

conduite aussi belle le fit également bien recevoir à Milan, où il fut couronné roi de Lombardie, le 6 janvier 1311. Tous les députés des villes, dit un témoin oculaire, l'évêque de Botront, dans la relation de ce voyage qu'il adressa au pape Clément, tous les députés prêtèrent serment de fidélité, sauf les Génois et les Vénitiens, qui dirent beaucoup de choses, que j'ai mal retenues, pour expliquer pourquoi ils ne jurèrent pas qu'ils reconnaissent le roi des Romains pour leur seigneur. De quoi je ne sache aucune bonne raison, si ce n'est qu'ils sont d'une cinquième essence, et qu'ils ne veulent reconnaître ni Dieu, ni l'Église, ni empereurs, ni mer, ni terre, qu'autant qu'il leur plaît : voilà ce qu'insinuaient leurs raisonnements <sup>1</sup>.

Dans le mois qui suivit son couronnement, Henri pacifia, sans distinction de parti, toutes les villes qui s'étaient soumises à lui. Mais Henri était pauvre, et n'avait en quelque sorte formé son armée que d'aventuriers titrés, de princes et de seigneurs qui avaient abandonné leurs petits États dans l'espérance de faire, à la suite de l'empereur, une rapide et brillante fortune. La nécessité de satisfaire à leur avidité mettait Henri dans un état de gêne continuel, et le força bientôt à mécontenter des peuples que personnellement il était digne de gouverner. Une contribution imposée à la ville de Milan, sous le nom de don gratuit, provoqua une sédition : ce fut un signal contagieux pour les autres villes ; presque toutes se révoltèrent ; il fallut employer la voie des armes pour les ramener à la soumission ; les murailles de Crémone furent rasées, ses principaux citoyens jetés en prison, les autres livrés au pillage ; Brescia résista plus longtemps ; de cruelles représailles se commirent de part et d'autre pendant le siège : un frère du roi fut tué dans une sortie ; les habitants obtinrent, par l'entremise des cardinaux, une capitulation honorable, mais qui ne fut guère bien observée.

Le Pape avait promis d'aller à Rome donner à Henri, de sa main, la couronne impériale ; mais ensuite il en donna la commission à cinq cardinaux, trois évêques et deux diacres. La bulle de leur commission commence ainsi : Jésus-Christ, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, a honoré de bien des prérogatives la reine, son épouse, savoir, la sainte Église, qu'il a rachetée par son sang et s'est unie par une alliance indissoluble. Il lui a conféré sur tout une telle plénitude de puissance, qu'aux personnes les plus éminentes elle peut conférer un nouveau degré de puissance et de gloire. Car le dominateur du ciel, le Très-Haut, qui seul a la puissance dans l'empire des hommes, et qui y suscite ce qu'il veut, lui a donné sur cet em-

<sup>1</sup> Baluz., *Pap. aven.*, t. 2, p. 1161.



pire la puissance, l'honneur et la royauté; puissance éternelle qui ne lui sera point enlevée, royauté qui ne sera point détruite, afin que les empereurs, les rois et les juges de la terre apprennent salutairement en elle et par elle à servir et à obéir avec crainte à celui qui commande aux vents et à la mer. Car tout ce qu'il y a au ciel et sur la terre est à lui; à lui est le royaume, il est sur tous les princes; à lui les richesses et la gloire, lui qui domine sur tout; en sa main sont la force et la puissance, la grandeur et l'empire de toutes choses, lui sous qui se courbent ceux qui portent l'univers. Car c'est par lui que les rois règnent et que les législateurs décrètent ce qui est juste, lui qui a écrit sur sa cuisse : Le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs; au commandement duquel l'aigle s'élèvera et posera son aire sur les hauteurs escarpées.

Après avoir ainsi, avec les paroles mêmes de l'Écriture, rappelé la souveraineté éternelle du Christ, et montré son empire réalisé dans l'Église, le pape Clément dit comment il a confirmé l'élection du roi Henri et promis de le couronner empereur. Mais, ajoute-t-il, ce prince, étant rentré en Italie, nous a envoyé des ambassadeurs, qui nous ont prié d'avancer le terme du couronnement et de le fixer à la Pentecôte alors prochaine, pour être fait par quelques cardinaux, puisque nous ne pouvons le faire en personne, à cause du concile général que nous devons tenir au 1<sup>er</sup> d'octobre, et de plusieurs autres affaires pressantes qui nous retiennent en deçà des monts. Ensuite le roi est convenu de proroger le terme de son couronnement jusqu'à l'Assomption de la sainte Vierge, pour recevoir l'onction et la couronne impériale dans l'église de Saint-Pierre, à la manière accoutumée. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous trouver à Rome ce jour-là, auquel vous, évêque d'Ostie, célébrerez la messe et donnerez au roi l'onction sacrée, et les quatre autres lui donneront la couronne impériale, le sceptre, la pomme, l'épée et le reste. Le Pape prescrit ensuite aux cardinaux tout le détail de cette cérémonie, suivant le formulaire gardé dans les archives de l'Église romaine. La bulle est du 19<sup>me</sup> de juin 1311 <sup>1</sup>.

Le roi Henri, ayant passé l'hiver à Gênes, vint par mer à Pise, puis à Rome, où il arriva le dimanche avant l'Ascension, dernier jour d'avril 1312. Il prétendait se faire couronner empereur à Saint-Pierre par les cardinaux auxquels le Pape en avait donné commission, et qu'il amenait avec lui. Mais il trouva dans Rome le prince d'Achaïe, Jean, frère de Robert, roi de Naples, qui, avec des troupes et soutenu par la faction des Ursins, s'opposait à son couronnement.

<sup>1</sup> Raynald, 1311, n. 6 et seqq.

Henri ne laissa pas d'entrer dans la ville, ayant pour lui les Colonne, et se logea au palais de Latran ; mais, quand il voulut s'ouvrir un chemin pour passer à Saint-Pierre, il fut obligé de combattre les troupes de Naples, dans Rome même, le 26<sup>me</sup> de mai. Le combat fut sanglant ; les Allemands y furent battus, plusieurs seigneurs tués, entre autres l'évêque de Liège.

Le roi Henri, voyant donc qu'il ne pouvait se faire couronner à Saint-Pierre, résolut de le faire à Saint-Jean de Latran ; mais les cardinaux y résistaient, s'attachant à la coutume et aux termes de leur commission, qui portait expressément que ce serait à Saint-Pierre. Les opinions étaient partagées sur ce point ; le peuple, voyant que la ville de Rome se détruisait par la guerre qui continuait au dedans, priait les cardinaux d'en avoir pitié. Ils en vinrent même à la sédition, et attaquèrent le roi Henri dans son logis, où les cardinaux étaient avec lui. Ceux-ci craignirent la fureur du peuple, et, n'ayant point de réponse du Pape, auquel ils avaient envoyé un courrier, ils résolurent de contenter le roi et de le couronner à Saint-Jean de Latran. Des cinq cardinaux nommés dans la commission du Pape, il en était mort deux ; les trois restant étaient Arnaud, évêque de Sabine, légat ; Nicolas, évêque d'Ostie, et Luc de Fiesque, nonces. Les trois donc couronnèrent l'empereur Henri VII le jour de Saint-Pierre, jeudi, 29<sup>me</sup> de juillet 1314, et lui firent renouveler et confirmer le serment qu'il avait fait à Lausanne le 11 octobre 1310, avant que d'entrer en Italie.

Ensuite les cardinaux reçurent une lettre du Pape, où il les chargeait de procurer la paix entre l'empereur et le roi Robert, ou du moins de leur ordonner une trêve, disant entre autres choses que ces deux princes, étant engagés à l'Église par serment de fidélité, devaient être les plus disposés à la défendre et qu'il pouvait les obliger à faire la trêve. Sur quoi l'empereur consulta les plus habiles jurisconsultes de Rome, qui répondirent : Nous ne trouvons ni dans le droit canonique ni dans le droit civil que le Pape puisse ordonner une trêve entre l'empereur et son vassal, parce que, si le Pape avait une fois ce pouvoir, il l'aurait toujours, même dans le cas que le vassal fût coupable de lèse-majesté ; ainsi l'empereur ne pourrait jamais en faire justice : ce qui est contre le droit naturel et le droit divin. De plus, l'empereur et le roi Robert ne sont pas également soumis à l'Église quant au temporel : l'empereur n'est que son protecteur et ne tient rien d'elle ; le roi est son sujet et son vassal, et tient d'elle son royaume. Enfin, si l'empereur se soumettait au Pape comme vassal de l'Église, il violerait le serment de ne point diminuer les droits de l'Empire. Suivant cet avis, l'empereur refusa la

trêve, et fit une protestation publique, par-devant plusieurs tabelions appelés exprès, qu'il n'était engagé à personne par serment de fidélité, et que ni lui ni les empereurs ses prédécesseurs n'en avaient jamais fait de semblable <sup>1</sup>.

Mais, pour parler ainsi, l'empereur Henri VII oubliait ce qu'il disait lui-même dans la procuration de ses ambassadeurs envoyés naguère à Avignon : « *Nous leur donnons plein, général et libre pouvoir... de prêter sur notre âme LE SERMENT DE FIDÉLITÉ qui vous est dû et à la sainte Église romaine, ainsi que toute autre espèce de serment* <sup>2</sup>. » Ainsi donc sa protestation tombe d'elle-même. D'ailleurs, les considérations des jurisconsultes ne se contredisent-elles pas ? Suivant eux, la différence entre l'empereur et le roi de Naples, c'est que ce roi est vassal de l'Église romaine, c'est que c'est de l'Église romaine qu'il tient son royaume ; mais, s'il tient son royaume de l'Église, il ne le tient donc pas de l'empereur ; si, pour ce fait, il est vassal de l'Église, il ne peut pour le même fait être vassal de l'empereur. L'Église pouvait donc s'entremettre de la paix et de la trêve, d'une manière spéciale, entre ces deux princes qui, n'importe à quel titre, lui avaient fait l'un et l'autre serment de fidélité. La vraie cause de ceci, c'est que les légistes considéraient moins les faits de l'histoire, passés ou présents, que ce principe païen de l'idolâtrie politique : L'empereur est le seul souverain et propriétaire du monde ; il est la loi vivante et suprême de qui émanent tous les droits, les autres rois ne sont et ne peuvent être que ses vassaux. C'est dans ce sens qu'il procédera contre le roi de Naples.

Après son couronnement, l'empereur Henri VII sortit de Rome et s'arrêta dans la Toscane, pour s'opposer au parti des Guelfes ligués contre lui et soutenus par le roi de Naples, Robert. Étant à Pise, il y érigea un tribunal d'empire, y cita les villes qui lui avaient résisté, et entreprit de soumettre, par des sentences, les ennemis qu'il n'avait pu humilier par des victoires. Le 25 avril 1313, il y donna une sentence contre le roi de Naples, par laquelle, le traitant de vassal rebelle et traître, il le déclare criminel de lèse-majesté, et, comme tel, il le prive de tous ses États, honneurs, dignités et droits, le met au ban de l'Empire, le défie, le condamne à perdre la tête, et défend à qui que ce soit de lui obéir et de le reconnaître. Telle fut la sentence de l'empereur Henri VII contre Robert, roi de Naples <sup>3</sup>.

Il se disposait à l'exécuter. Dans cette vue, il fit une étroite alliance avec Frédéric, roi de Sicile, qui vint attaquer celui de Naples en

<sup>1</sup> Raynald., 1312, n. 44. Baluz., t. 2, p. 1206 et 1207. — <sup>2</sup> Raynald., 1309, n. 10. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1313, n. 15.

Calabre avec cinquante galères. A la réquisition de l'empereur, les républiques de Pise et de Gènes armèrent soixante-dix galères de leur côté, et les envoyèrent sur les côtes de Naples. D'autre part, de très-grands renforts arrivèrent à Henri, et d'Italie et d'Allemagne ; enfin, le 5 août 1313, malgré la défense et l'excommunication du Pape, il s'avança de Pise contre Naples avec une armée formidable : nulle part il ne se présentait des troupes en campagne pour le combattre.

Mais au milieu de cette pompe militaire, Henri portait en lui-même le germe d'une maladie mortelle, contractée par le mauvais air de Rome, ou, plus anciennement peut-être, pendant les souffrances du siège de Brescia. La décomposition de son sang s'était déjà manifestée par un charbon au-dessous du genou ; mais comme Henri n'avait rien diminué de son activité, le danger qu'il courait n'était soupçonné de personne. Un bain qu'il prit hors de saison fit éclater sa maladie ; il fut enfin forcé de s'arrêter à Bonconvento, douze milles au delà de Sienne, et là, le jour de Saint-Barthélemi, 24 août 1313, Henri VII mourut au milieu de son armée, d'une manière si inattendue, que plusieurs attribuèrent sa mort au poison, et qu'on répandit même le bruit qu'un frère dominicain, en le communiant le jour de l'Assomption, avait mêlé du napel à l'hostie ou à la coupe consacrée <sup>1</sup>. C'est ainsi que, d'après les auteurs contemporains, le protestant Sismondi résume les causes réelles et les circonstances fabuleuses de cette mort.

Mussat, auteur du temps et favorable à l'empereur, écrit qu'on découvrit de sa mort trois causes : l'une, le charbon sous le genou ; la seconde, une rupture à la vessie par suite de la strangurie dont il souffrait habituellement ; la troisième, un apostume dans la poitrine, qu'il est certain qu'il vomit après avoir expiré <sup>2</sup>. D'autres Italiens de la même époque parlent de la mort de l'empereur, aucun n'en donne pour cause le poison ; un seul en parle, mais comme d'un faux bruit répandu par la malveillance. Il n'y a pour y croire que deux ou trois chroniqueurs allemands, écrivant au fond de l'Allemagne et prenant pour des vérités certaines les soupçons de l'antipathie nationale. Les médecins interrogés par le pape Clément V protestèrent qu'il n'y avait aucune trace de poison. Mais l'historien Mussat, quoique partisan de l'empereur, observe que ce prince, tant qu'il fut d'accord avec l'Église, réussit dans ses affaires ; mais que dès qu'il s'éleva contre elle, il fut accablé par la vengeance divine <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Sismondi, *Hist. des Républ. ital.*, t. 4, p. 337, édit. 1826. — <sup>2</sup> Mussat, l. 16, c. 6. Apud Raynald., 1313, n. 25. — <sup>3</sup> Raynald, 1313, n. 25, avec la note de Mansi.

Après la mort de l'empereur Henri, le pape Clément publia deux constitutions qui le concernent. La première au sujet de la protestation que l'empereur avait faite de n'être engagé à personne par serment de fidélité. Le Pape déclare, au contraire, que les serments prêtés par Henri avant et après son couronnement sont des serments de fidélité et doivent être réputés tels. Par la seconde constitution, le Pape déclare nulle la sentence prononcée par l'empereur contre le roi Robert, attendu qu'il n'avait pas été cité légalement et ne pouvait se présenter en sûreté au lieu où était l'empereur. De plus, ajoute le Pape, ce roi est notre vassal et a son domicile continuel dans son royaume et non dans l'Empire ; en sorte qu'il n'est point sujet de l'empereur ni capable d'être accusé de lèse-majesté envers lui. Nous donc, par la supériorité que nous avons sur l'Empire, par la puissance en laquelle nous succédons à l'empereur pendant la vacance, et par la plénitude de puissance que Jésus-Christ nous a donnée en la personne de saint Pierre, nous déclarons nulle et de nul effet cette sentence et tout ce qui s'est ensuivi <sup>1</sup>. L'empire étant vacant, le Pape en fit le roi Robert vicaire en Italie quant au temporel, tant qu'il plairait au Saint-Siège. La bulle est du 14<sup>me</sup> de mars 1314 <sup>2</sup>.

Le 5<sup>me</sup> jour de mai de l'année précédente, le pape Clément canonisa solennellement, dans la cathédrale d'Avignon, son prédécesseur Célestin V. et marqua sa fête le jour de sa mort, 19<sup>me</sup> de mai. L'année suivante 1314, le 21<sup>me</sup> de mars, il publia en consistoire les constitutions du concile de Vienne qu'il avait fait mettre en ordre. Le Jeudi-Saint, 4<sup>me</sup> d'avril, il publia une sentence contre les Modénais, les bannis de Bologne, et d'autres de la Romagne et de Mantoue, pour avoir attaqué à main armée Raymond, marquis d'Ancône, neveu du Pape, qui conduisait le trésor de l'Église accompagné de quarante personnes et avec un sauf-conduit. Ils ne laissèrent pas de le tuer et de piller tout le trésor.

Le pape Clément était dès lors malade. Il se fit porter à Bordeaux pour reprendre son air natal; mais il mourut en route, à la Roque-maure, près d'Avignon, le 20<sup>me</sup> d'avril 1314, après avoir tenu le Saint-Siège huit ans dix mois et quinze jours. Parmi les auteurs italiens de l'époque, Jean Villani accuse Clément V d'avarice et de simonie, et rapporte un bruit défavorable à ses mœurs; mais, dans les six biographies que nous avons de ce Pape, il n'est point fait mention de ces reproches. D'ailleurs, comme Clément V s'attira l'inimitié de bien du monde par sa condamnation des Templiers,

<sup>1</sup> *Clement. un. de jurejurand. Pastoral. 2 de Sent.* — <sup>2</sup> Raynald., 1314, n. 2.

surtout des Italiens, par son séjour en France, les accusations italiennes surtout sont loin d'être des preuves. Il y a plus : parmi les Italiens mêmes, il y en a qui parlent de sa conduite et de ses mœurs avec éloge. Tel, entre autres, Ferret de Vicence. Après avoir rapporté, comme un bruit, que le grand maître du Temple, au moment de la mort, avait ajourné le Pape et le roi de France à comparaître dans l'année au tribunal de Dieu, et avoir remarqué qu'ils moururent effectivement tous deux avant l'année révolue, Ferret ajoute néanmoins, en parlant de la condamnation des Templiers : Quoique la rigueur de cet édit soit condamnée par l'impéritie du vulgaire, il ne faut pas penser pour cela qu'un pasteur aussi exemplaire et aussi agréable à Dieu se soit laissé corrompre par l'argent ou des sollicitations pour s'écarter de la justice ; car nul homme de bon sens ne met en doute qu'il n'ait bien et sagement fait toutes choses <sup>1</sup>. Enfin le pape Jean XXII appelle son prédécesseur, Clément V, un Pontife de sainte mémoire, qui passa des afflictions de la vie présente à la patrie céleste <sup>2</sup>.

Pendant le roi Philippe de France, surnommé le Bel à cause de la beauté de sa taille et de sa robuste constitution, était dans la force de l'âge ; il n'avait que quarante-six ans. Il se voyait entouré de trois fils, qui lui ressemblaient pour la beauté et la santé : tous les trois avaient épousé des princesses dignes d'eux par leur rang, et promettaient une postérité nombreuse et florissante. Le roi Philippe le Bel pouvait se croire au comble de la prospérité ; il avait réussi dans ses principales entreprises. C'était en 1314. Tout à coup les épouses de ses trois fils sont accusées en même temps toutes les trois d'avoir trahi la foi conjugale : l'affaire se débat en plein parlement, en présence du roi : les corrupteurs présumés sont mis à la torture, ils avouent le crime ; deux des princesses sont convaincues, la troisième échappe ou par son innocence ou par l'indulgence de son mari : les corrupteurs périssent dans d'affreux supplices, ainsi que leurs complices en grand nombre. La même année, le roi Philippe le Bel étant à la chasse, un sanglier vient se jeter entre les jambes de son cheval et le renverse : Philippe se fait transporter à Fontainebleau, lieu de sa naissance, et y meurt le 29 novembre 1314, dans la trentième année de son règne et la quarante-sixième de son âge. Quatorze ans après, le troisième de ses fils suit dans la tombe les deux autres sans postérité ; et le fils de Charles de Valois, l'ami et le capitaine de Boniface VIII, monte sur le

<sup>1</sup> Murat., *Script. rer. ital.*, t. 9, p. 1018. — <sup>2</sup> *Joan. XXII*, l. 1, *epist.* Apud Raynald., 1314, n. 15.

trône de France pour y régner dans sa postérité pendant deux siècles et plus.

Un prélat français, dans un ouvrage tout récent, *la France et le Pape*, signale ainsi un ensemble et une suite d'autres calamités qui sortirent du règne de Philippe le Bel, pour infecter l'Église et la France jusqu'à nos jours.

« De tous les maux qui résultèrent de la division entre Boniface VIII et Philippe le Bel, dit-il, le plus désastreux fut, sans contredit, celui qui amena le schisme. Jamais il n'aurait pris naissance si l'on eût laissé l'Église se gouverner elle-même, et respecté ses lois sacrées. Quand, suivant les règles des saints canons, elle se choisit elle-même son chef, tout est dans l'ordre, et le ciel bénit une élection qu'il sanctionne et qui devient son ouvrage. Philippe le Bel veut se mêler du gouvernement de l'Église, et, par ses intrigues, la tiare, en 1307, est placée sur la tête de Bertrand de Got, qui prend le nom de Clément V; *première calamité*. Le Pape tient la parole qu'il avait donnée au roi de fixer son séjour à Avignon, et à cette époque commence pour l'Église romaine cette captivité que l'on a comparée à celle des Juifs dans Babylone; *seconde calamité*. Les Pontifes successeurs de Clément V, méconnaissant cet avis de l'Esprit-Saint : *Si l'esprit de celui qui a la puissance se communique à vous, n'abandonnez pas le lieu de votre demeure*<sup>1</sup>, ils habitent Avignon jusqu'à ce que soient consommées les soixante-douze années de leur exil volontaire; *troisième calamité*. Que de larmes versa l'Église pendant ces jours de deuil pour l'univers catholique ! La ville éternelle était presque déserte; l'Italie était livrée à toute l'effervescence des factions, de la sédition et de la révolte. La catholicité tout entière se ressentait de cette situation irrégulière du chef de l'Église. Cependant Grégoire XI, quoique Français de nation, ne put résister aux reproches d'une conscience alarmée, à la vue des maux occasionnés par l'éloignement des souverains Pontifes du séjour qu'ils devaient habiter. Sainte Catherine de Sienne, dont le ciel confirmait les vertus par les plus étonnants prodiges, n'avait cessé de lui rappeler l'obligation qu'il avait de rentrer dans Rome; lui-même s'y était engagé par un vœu secret : il l'accomplit en 1377; et tout ce que l'on a dit du regret que lui avait causé ce retour est une de ces fables que l'on devrait être honteux de reproduire. Il mourut l'année suivante. Pendant le séjour des Papes à Avignon, la dignité pontificale avait étrangement perdu de cette considération universelle qu'elle inspirait auparavant; et c'est en grande partie à cette cause qu'il

<sup>1</sup> *Ecclesiaste*, ch. 10, v. 4.

fant attribuer le schisme qui survint bientôt. Grégoire XI eut pour successeur Barthélemi Brignano, archevêque de Bari, dans la Pouille. Il prit le nom d'Urbain VI. On ne s'avisait pas d'abord de contester la légitimité de son élection, qui s'était faite selon toutes les règles canoniques, et avec une pleine liberté de la part des cardinaux. Mais le nouveau Pape avait une sévérité de mœurs qui contrastait d'une manière frappante avec le relâchement trop universel de cette époque. Peut-être aurait-il dû mettre un peu moins de précipitation et plus de prudence dans les projets de réforme qu'il voulait réaliser. Il se fit trop tôt connaître : le voilà dès lors aux prises avec autant d'ennemis qu'il y avait d'hommes asservis à leurs passions et sous son autorité immédiate. Seize cardinaux se prononcèrent contre son élection, qu'ils prétendent n'avoir été faite que sous l'impression d'une crainte grave. Ils se donnent le droit de créer un nouveau Pape, et leurs suffrages se réunissent en faveur du cardinal Robert de Genève, évêque de Cambrai, qui prend le nom de Clément VII. Rome fut la demeure d'Urbain ; Clément, qui était reconnu par le roi de France Charles V, se fixa à Avignon. Telle fut l'origine de ce schisme lamentable qui déchira l'Église pendant quarante ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1317, époque où le concile de Constance, ayant déposé tous ceux qui se disputaient la papauté, élut le cardinal Colonne, qui prit le nom de Martin V, et qui fut reconnu seul pour Pape légitime. Avant son exaltation, et pendant tout le temps qu'avait duré le schisme, chacun des Pontifes qui se disaient Papes légitimes ne pouvait qu'à force de dépenses soutenir le *decorum* de sa dignité vraie ou prétendue, et se conserver les amis qu'il s'était attachés. Il arrivait de là que les bénéfices ecclésiastiques étaient continuellement grevés de charges énormes, et la collation en était réservée au Pontife, ce qui portait la plus funeste atteinte à l'ancienne discipline. Les Français, depuis les tristes débats de Boniface VIII avec Philippe le Bel, n'avaient plus le même respect qu'autrefois pour les souverains Pontifes ; le clergé, que les antipapes avaient accablé de charges, comme pour le punir de les avoir reconnus à l'ombre du roi ; l'université de Paris, qui voyait avec peine que les hommes instruits formés à son école fussent privés des bénéfices dont elle les croyait dignes : tout s'unit pour secouer un joug qui paraissait intolérable. On implora, pour cela, le secours du roi, du sénat et des grands du royaume. Ce fut sous Charles VI, encore jeune et d'une intelligence bornée, que l'on commença à faire valoir les *libertés de l'Église* contre les exactions des Pontifes que l'on avait eu l'imprudence de reconnaître, quoiqu'ils fussent rejetés comme antipapes par la plupart des nations. On se récriait contre les réserves



des bénéfices qui étaient en opposition avec les anciens usages de l'Église de France; on se plaignait des charges intolérables que l'on ne voulait plus supporter. L'AUTORITÉ SÉCULIÈRE seconda puissamment le clergé. Mais il résulta de tous ces mécontentements et de ce mélange du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique un *inconvenient notable* : les docteurs de Paris, et principalement les jurisconsultes, se crurent et se donnèrent le droit d'examiner jusqu'où pouvait aller et où devait s'arrêter l'autorité d'un souverain Pontife. Une prétention en attire bientôt une autre. Ils ne tardèrent pas à se persuader qu'il leur appartenait d'empêcher qu'au préjudice du clergé du royaume l'autorité pontificale ne vint à franchir les limites qui avaient été fixées par Jésus Christ. Ils s'en constituèrent sans façon les juges. On poussera même la liberté jusqu'à scruter l'étendue des droits que pouvaient avoir les conciles œcuméniques, quoique l'on s'accordât à dire qu'ils agissaient sous l'influence de l'Esprit-Saint. Cette marche était bien alarmante, et pour peu que l'on ait étudié le cœur humain, on ne pourra s'empêcher de voir là une tendance vers l'hérésie <sup>1</sup>. »

De cette source creusée par Philippe le Bel, le docte et judicieux prélat français que nous citons fait dériver et la servitude séculière de l'Église gallicane sous le nom décevant de ses libertés, et la déclaration gallicane de 1682, qui consacre cette servitude, donne naissance à la constitution civile du clergé en 1790, et à tous les maux qui s'ensuivent.

« On peut être excusable devant Dieu, suivant saint Antonin, dit-il, en envisageant comme Pape légitime celui qui ne l'est pas ; mais nous devons regarder aujourd'hui comme un grand malheur que notre patrie se soit jetée à cette occasion dans une fausse route qui aurait fait perdre la foi à beaucoup d'autres nations. La haute idée qu'avaient nos pères de la dignité des Papes leur fit désirer qu'ils fixassent leur séjour en France. Mais la France n'avait pas été destinée par le ciel pour être la demeure des vicaires de Jésus-Christ. Dès l'instant où commença cette habitation irrégulière, selon la remarque du savant Génébrard, « la face, auparavant si belle et si radieuse de l'Église, perdit toute son antique splendeur. La France, « qui offrait l'hospitalité aux Papes qu'elle s'était donnés, crut qu'elle « avait droit d'en être récompensée. Elle demanda et obtint des faveurs jusque-là inouïes. Les saints canons furent énervés, et l'on « ne tint plus compte de cette loi divine : *aux séculiers, les choses sé-*

<sup>1</sup> *La France et le Pape* (par monseigneur Villecour, évêque de la Rochelle). Paris, 1849, p. 130-133.

« *culières; au clergé, les choses religieuses.* Cette transmigration, pire  
« que celle des Juifs à Babylone, accoutuma les malheureux Pon-  
« tifes d'Avignon à oublier qu'un Pape est l'homme de l'Église en-  
« tière, et non pas d'une seule nation. En voulant favoriser la France  
« et les princes aux dépens de la religion, dont ils se proclamaient  
« les chefs, ils posèrent un principe destructeur des observances ré-  
« gulières et de la discipline ecclésiastique, et tous les droits furent  
« altérés et confondus. » Voilà donc la source d'une *servitude* ironi-  
« quement décorée du nom de liberté <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *La France et le Pape*, p. 137.

---

## LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME.

DE LA MORT DE CLÉMENT V, 1314, A LA MORT D'URBAIN V, 1370.

**Séjour des Papes à Avignon. — Sort de la postérité de Philippe le Bel. — Double élection dans l'empire d'Allemagne. — Origine de la politique moderne. — Baisse dans les idées et les caractères. — Schisme de Louis de Bavière. — Archevêque catholique à Péking. — Correspondance de l'empereur de la Chine, chef des Tartares, avec le Pape. — État des lettres et des arts en Italie. — Le Dante. — L'Italie également féconde en saints. — Relations filiales de l'Arménie avec le Pontife romain. — La Poméranie demande à être fief de l'Église romaine. — Mort funeste de Louis de Bavière. — Guerre civile entre la France et l'Angleterre. — Différence de la théologie mystique en Occident et en Orient.**

Pendant les cinquante-six années qu'embrasse ce livre, le siège de saint Pierre fut occupé, de l'an 1316 à 1334, par Jean XXII ; de 1334 à 1342, par Benoît XII ; de 1342 à 1352, par Clément VI ; de 1352 à 1362, par Innocent VI ; de 1362 à 1370, par Urbain V. Tous ces Papes étaient Français. Nous avons sur chacun d'eux plusieurs vies contemporaines : sept de Jean XXII, huit de Benoît XII, six de Clément VI, quatre d'Innocent VI, quatre d'Urbain V. Pas une ne dit rien contre les mœurs de pas un ; au contraire, tous y sont loués sous ce rapport. Seulement, l'Italien Matthieu Villani, dans sa continuation des histoires florentines commencées par Jean Villani, son frère, reproche à Clément VI que les grandes et nobles dames étaient admises dans ses appartements, comme les prélats ; mais l'auteur de la troisième vie de ce Pape l'appelle expressément un modèle de religion et de modestie<sup>1</sup> ; ce qui donne lieu de penser que le reproche contraire était un bruit répandu par la malveillance et accueilli un peu légèrement par Matthieu Villani, qui, comme les autres Italiens, en voulait aux Papes français de ce qu'ils demeuraient en deçà des monts.

<sup>1</sup> *Modestiae norma, religionis exemplar*. Baluz. *Vitæ Papparum avenionensium*, t. 1, p. 300.

Jean XXII fut élu Pape le 7<sup>me</sup> d'août 1316, après que le Saint-Siège eut vaqué deux ans trois mois et dix-sept jours. D'après ce qui paraît, cette longue vacance est due aux compatriotes du précédent Pape, aux Gascons.

Clément V était mort le 20<sup>me</sup> d'avril 1314, à la Roquemaure, près d'Avignon. Son corps fut d'abord reporté à Carpentras, où résidaient les cardinaux avec le reste de la cour de Rome ; mais au mois d'août, il fut transféré en Gascogne, sa patrie, et enterré, comme il en avait donné l'ordre, à Useste, diocèse de Bazas. Incontinent après la mort du Pape, son trésor fut pillé, et l'on accusa son neveu, le Gascon Bertrand, comte de Lomagne, d'avoir détourné plus de trois cent mille florins d'or destinés aux frais de la croisade. D'ailleurs, au mois de juin de la même année, Hugucion de Fayole, avec ses Gibelins, surprit Lucques, qui fut pillée pendant huit jours par les Pisans et les Allemands. Ils prirent entre autres le trésor de l'Église romaine, que, par ordre du Pape, le cardinal Gentil de Montefiore avait amené de Rome, de la Campanie et du patrimoine de Saint-Pierre, et déposé dans l'église de Saint-Fridien, à Lucques ; mais il fut enlevé tout entier et porté à Pise. L'Église romaine se voyait ainsi volée en même temps et par des Italiens, et par des Allemands, et par des Gascons.

Après la mort du Pape, les cardinaux qui étaient à Carpentras, au nombre de vingt-trois, la plupart Gascons, entrèrent au conclave, dans le palais épiscopal, pour procéder à l'élection du successeur. Ils y demeurèrent quelque temps, mais sans pouvoir s'accorder. Survint une querelle entre leurs domestiques, qui pillèrent les marchands romains et les autres étrangers qui suivaient la cour ; on mit le feu à la ville, une partie fut brûlée. Touchés de ce désordre, les cardinaux convinrent de se séparer, à la charge de se réunir à un certain jour. Ils sortirent ainsi du conclave vers la fin de juillet 1314 ; mais ils furent deux années entières sans se rassembler, n'étant pas moins divisés sur le lieu de l'élection que sur le choix de la personne. Les Italiens disaient qu'il fallait aller à Rome, d'autres ailleurs, et ainsi ils se dispersèrent ; quelques-uns se retirèrent à Orange, d'autres à Avignon, chacun où il lui plut <sup>1</sup>.

Les cardinaux italiens, qui n'étaient que six, écrivirent sur ce sujet une lettre circulaire aux cinq premiers abbés de Cîteaux et au chapitre général de l'ordre, pour les prémunir contre les faux bruits et les instruire au vrai de ce qui s'était passé à Carpentras ; ce qu'ils racontent ainsi : Comme nous étions dans le palais, en con-

<sup>1</sup> Raynald, 1314, n. 16. Baluz., t. 1, p. 80.

clave pour élire un Pape, tout d'un coup les Gascons, sous prétexte d'emporter le corps de Clément V, prirent les armes le 4<sup>m</sup>e de juillet, étant en grand nombre à pied et à cheval, conduit par Bertrand de Got et Raimond Guillaume, neveux de Clément, soit qu'ils craignissent que le Pape futur ne recherchât leur conduite, soit qu'ils voulassent s'assurer par la force, comme un droit héréditaire, la possession du Saint-Siège.

Étant ainsi dans Carpentras, ils tuèrent plusieurs Italiens de la cour de Rome, car ils n'en voulaient qu'à notre nation ; puis ils commencèrent à piller, et, leur fureur croissant, ils mirent le feu dans divers quartiers de la ville. Non contents de cela, ils attaquèrent à main armée et au son des trompettes les logis de plusieurs de nous autres cardinaux, et, le bruit augmentant comme dans une ville prise, ils assiégèrent la porte du conclave en criant : Meurent les cardinaux italiens ! Nous voulons un Pape ! nous voulons un Pape ! D'autres Gascons et d'autres cavaliers armés se jetèrent dans la place du conclave et environnèrent le palais, avec des vociférations semblables. En cette extrémité, nous, cardinaux italiens, craignant une mort si honteuse, et ne pouvant sortir publiquement, nous fîmes une petite ouverture à la muraille de derrière du palais, et, sortant séparément de Carpentras, nous nous retirâmes en divers lieux, non sans péril de notre vie, et, par la miséricorde de Dieu, nous sommes en terre d'amis.

Considérez donc s'il n'a pas tenu aux Gascons de répandre le sang des principaux membres de l'Église romaine, elle qui les a nourris, enrichis et comblés d'honneurs, ainsi que de la charger de confusion et de l'exposer à la risée des infidèles. Au reste, nonobstant tout ce que nous avons souffert, nous ne cherchons que la paix et l'unité de l'Église, et nous faisons tous nos efforts pour les procurer. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise ! l'affaire venait à une rupture, nous nous assurerons sur votre zèle, que vous combattriez avec nous pour la justice, et que vous et les autres bons catholiques assisteriez l'Église en ce besoin. La lettre est datée de Valence, le 8<sup>m</sup>e de septembre 1314 <sup>1</sup>.

Un de ces cardinaux italiens, savoir, Napoléon des Ursins, écrivit au roi Philippe le Bel, sur le même sujet, une lettre où il dit : Nous avons pris les précautions possibles dans l'élection du Pape défunt, croyant avoir procuré un grand avantage à vous et à votre royaume ; mais nous avons été fort trompés, et, si on examine bien sa conduite, il n'a point pourvu à votre royaume, et a pensé nous jeter dans le

<sup>1</sup> Baluz., t. 2, p. 287.

précipice. Sous son pontificat, la ville de Rome est tombée en ruine ; le patrimoine de saint Pierre a été pillé par des voleurs, plutôt que des gouverneurs. Toute l'Italie est négligée, comme si elle n'était pas du corps de l'Église, et elle est pleine de séditions. Il n'est presque pas resté de cathédrale ou de bénéfice un peu considérable qui ne soit vendu à prix d'argent ou donné suivant l'inclination de la chair et du sang. Ce Pape nous a traités avec le dernier mépris, nous autres Italiens qui l'avions fait Pape. Souvent, après avoir cassé, sans forme de droit, des élections unanimes de personnes de mérite, il nous appelait quand il voulait publier la sentence, comme pour nous faire dépit. J'aime mieux toutefois qu'il ait fait ces injustices sans notre participation. Quelles mortelles douleurs souffrions-nous en voyant cette conduite, moi principalement, à qui mes amis reprochaient sans cesse d'avoir été cause de ce mal ! Dieu a eu compassion de nous ; car le pape Clément voulait réduire l'Église à un coin de la Gascogne, et nous savons certainement qu'il avait formé un dessein dont l'exécution l'aurait perdu, lui et l'Église.

Ne doutez point, sire, que tout le monde n'ait les yeux ouverts en cette occasion, et ne soit prêt à témoigner son mécontentement s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise ! que le successeur fût semblable. Certainement, ce ne fut jamais mon intention de transférer de Rome le Saint-Siège, ni de rendre déserts les sanctuaires des apôtres. C'est pourquoi, nous autres cardinaux italiens souhaitons un Pape de sainte vie, et qui, avec les autres qualités nécessaires, soit affectionné à vous et à votre royaume ; qui s'applique à l'affaire de la terre sainte que vous avez entreprise, et s'y applique, non avec des discours trompeurs, mais efficacement ; qui réforme les abus, bannisse la simonie qui a eu cours jusqu'à présent, et n'enrichisse pas ses parents des dépouilles de l'Église. Pour cet effet, nous avons tourné nos pensées sur le cardinal Guillaume de Mandagot, évêque de Pa-lestrine, auparavant archevêque d'Aix. Nous l'avons nommé d'abord, croyant que les Gascons l'accepteraient aussitôt, et nous avons été surpris de leur résistance, dont nous ne pouvons trouver la cause. Il conclut en jurant le roi de procurer avec eux l'élection d'un bon Pape, et lui demande le secret à l'égard des cardinaux créés par le défunt <sup>1</sup>.

Le roi Philippe écrivit de son côté à deux des principaux cardinaux français, Bérenger de Frédole, évêque de Tusculum, et Arnaud de Pélegrue. Nous avons appris depuis peu, dit-il, par le bruit public, votre sortie du conclave, et nous en avons été sensiblement af-

<sup>1</sup> Baluz., t. 2, p. 289.

fligé, à cause des périls et des scandales qui peuvent en être les suites. Pour y obvier, nous vous avons écrit dès lors par des courriers envoyés exprès, vous priant et vous exhortant de vous assembler avec les autres cardinaux en un lieu convenable dans notre royaume ou ailleurs, où vous puissiez jouir de la sûreté et de la liberté entières, afin de pourvoir au plus tôt l'Église d'un pasteur tel que le demandent le besoin qu'elle en a et le pitoyable état de la terre sainte.

Nous avons ensuite reçu vos lettres et celles des cardinaux italiens, et, après les avoir lues et avoir écouté vos envoyés, nous avons fait examiner l'affaire par quelques-uns de nos conseillers, savants dans l'un et l'autre droit, et par d'autres habiles gens; et nous avons fait tenir à Paris et ailleurs des conférences sur ce sujet en notre présence.

Ceux que nous avons consultés ont jugé d'abord que les villes d'Avignon et de Carpentras sont justement suspectes aux cardinaux italiens, et que la ville de Lyon, qu'ils offrent entre plusieurs autres, est un lieu commode et convenable pour l'élection dont il s'agit; qu'il n'y a aucune violence à craindre, qu'on y sera en toute sûreté et liberté; enfin, qu'on n'a aucune cause de la refuser. Ils ont aussi jugé raisonnable l'autre voie que proposent les Italiens, que le lieu de l'élection soit choisie par un des vôtres et par un d'entre eux avec le cardinal Nicolas de Fréauville, qui en est d'accord, comme nous. Par là, les Italiens rendent leur cause favorable et vous mettent dans votre tort; car, si, au mépris de leurs remontrances, vous procédiez à l'élection en leur absence, à Avignon ou à Carpentras, ils ont résolu de faire une autre élection de leur côté; et nous vous laissons à penser quels périls et quels scandales s'ensuivraient de ces élections; car plusieurs personnes sages soutiennent qu'en ce cas nous ne pourrions, en conscience, reconnaître pour Pape aucun des deux élus, ni permettre qu'on lui rendit obéissance; et on croit que les autres princes chrétiens en useraient de même, jusqu'à ce que l'élection fût approuvée par un concile. C'est pourquoi nous vous exhortons et vous conjurons de prévenir de si grands maux en vous assemblant à Lyon et en pourvoyant promptement au besoin de l'Église<sup>1</sup>.

Le roi Philippe le Bel mourut quelque temps après, le 29 novembre de la même année 1314. Son fils aîné Louis, déjà roi de Navarre, lui succède à l'âge de vingt-cinq ans. Dixième du nom, il est surnommé le *Hutin*, parce qu'il aimait le *hutin* ou le désordre comme

<sup>1</sup> Baluz., t. 2, p. 293.

un jeune homme ; de quoi il avait été puni plusieurs fois par son père. Son oncle, Charles de Valois, obtint la plus grande part au nouveau gouvernement. Avant la fin de l'an 1314, le nouveau roi ôte les sceaux au chancelier Pierre de Latilli, évêque de Châlons-sur-Marne, pour les donner à Étienne de Maruges, chambellan de son oncle, Charles de Valois. Il fait jeter Latilli dans un cachot, ayant obtenu pour son arrestation l'assentiment de l'archevêque de Reims, et il l'accuse d'avoir fait périr par des maléfices et le prélat auquel il avait succédé dans l'évêché de Châlons, et le roi Philippe. La lenteur des procédures criminelles dans les cours ecclésiastiques sauve Pierre de Latilli. Son procès ne commence devant le concile provincial de Senlis qu'en octobre 1315, il n'est jugé que l'année suivante, après la mort du roi ; il est acquitté <sup>1</sup>.

Inmédiatement après l'évêque de Châlons, Louis X fait arrêter Enguerrand de Marigny, trésorier des finances et principal ministre de son père ; Charles de Valois l'accuse d'avoir été l'instigateur des fréquents changements dans la monnaie, l'auteur des taxes oppressives qui avaient soulevé le peuple, et d'avoir détourné à son profit les sommes énormes qu'il levait ainsi sur la France. La haine publique secondait les dénonciations de Charles de Valois. Les employés de l'ex-ministre sont arrêtés, plusieurs mis à la torture. Marigny demande à être entendu dans sa défense, et ne peut l'obtenir. Toutefois Louis Hutin paraît disposé à le traiter avec douceur. Alors Charles de Valois produit une nouvelle accusation. Il prétend que Jacques Delor, magicien, avec sa femme et son valet, avaient, à la persuasion de la femme et de la sœur de Marigny, fait des images de cire pour *envouter le roi, ses oncles et ses frères* ; en sorte qu'à mesure que ces images se seraient fondues, *lesdits rois et comtes n'eussent fait chacun jour que amenuiser, sécher, et en brief de mule mort mourir* <sup>2</sup>. Delor, pour se soustraire à la torture, se pendit dans sa prison ; sa femme et son valet furent brûlés vifs ; la femme et la sœur d'Enguerrand furent enfermées dans un cachot. Enfin, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, Marigny, jugé devant les chevaliers, fut pendu au commun gibet des larrons de Montfaucon, la veille de l'Ascension, 30 avril 1315, sans avoir cependant rien avoué des maléfices ci-dessus, si ce n'est qu'il avait contribué avec les autres aux exactions et aux changements de la monnaie. Jusqu'à la fin, il se plaignit de n'avoir point obtenu d'audience pour se défendre, quoiqu'on lui eût promis au commencement de l'entendre <sup>3</sup>. Charles de Valois eut de-

<sup>1</sup> *Gallia christiana*, t. 10, p. 890 ; Labbe, t. 11, p. 1623. — <sup>2</sup> *Chron. de Saint-Denis*, fol. 149. — <sup>3</sup> *Contin. Nang.*, p. 70 ; Raynald, 1315, n. 3 ; Paul. Emil., p. 262.



puis un si grand regret de cette affaire, que, dans sa dernière maladie, qui dura plusieurs mois, il fit distribuer des aumônes à tous les pauvres de Paris, sous condition qu'ils prieraient *pour le seigneur Enguerrand et pour le seigneur Charles*, mettant le nom de sa victime avant le sien<sup>1</sup>.

Enguerrand de Marigny avait deux frères dans le clergé : Philippe, d'abord évêque de Cambrai, puis archevêque de Sens, et Jean, d'abord évêque de Beauvais, et transféré depuis à l'archevêché de Rouen par Clément VI. Ce fut apparemment par la haine populaire du ministre qu'en 1315 il se forma dans la province de Sens, dont Philippe de Marigny était archevêque, une conjuration singulière de laïques de la lie du peuple. Les conjurés, se plaignant des vexations et des extorsions qui se commettaient par les avocats et les procureurs de la justice de l'archevêque, s'avisèrent de se choisir parmi eux un roi, un pape, des cardinaux et le reste ; de lancer des excommunications ; en un mot, disaient-ils, de rendre le mal pour le mal. Le roi dissipa ce fanatisme par la punition des coupables<sup>2</sup>.

Louis X fit la guerre en Flandre, mais n'y réussit guère. Pour se procurer de l'argent, il permit aux Juifs, bannis par son père, de rentrer dans le royaume. Jusqu'à présent, les Juifs ont été comme les sangsues des peuples. Certains princes leur ont fait rendre l'argent, comme on a trouvé le moyen de faire rendre le sang aux sangsues. Au reste, Louis X se fit un peu Juif avec les Juifs ; il leur permit de réclamer le paiement de leurs anciennes créances, mais à condition que les deux tiers seraient pour lui et un seul pour eux<sup>3</sup>. Un autre expédient de finance, fut de vendre la liberté aux serfs et aux gens de main morte. Comme beaucoup ne voulurent point l'acheter, il rendit une ordonnance pour les y contraindre. C'est que, pour acheter la liberté, plusieurs n'avaient plus de quoi vivre<sup>4</sup>.

Marguerite de Bourgogne, femme de Louis, avait été convaincue d'adultère en plein parlement et emprisonnée dans un château. Au commencement d'avril 1315, Louis la fit étouffer, pour épouser Clémence de Hongrie, sœur du roi Charobert. Louis X mourut le 5 juin 1316, par suite d'une imprudence. Le chanoine de Saint-Victor raconte qu'il était à Vincennes, où, suivant ses goûts de jeunesse, il s'était fort échauffé au jeu de paume ; après quoi, ne consultant indistinctement que l'appétit de ses sens, il était descendu dans une cave très-froide où il se mit à boire sans mesure du vin très-frais. Le froid pénétra ses entrailles ; il fut porté au lit, où il ne tarda pas à

<sup>1</sup> *Contin. Nang.*, p. 84 ; Raynald, 1326, n. 21. — <sup>2</sup> *Ibid.* Baluz., t. 1, p. 83. —

<sup>3</sup> *Ordon. de France*, t. 1, p. 595. — <sup>4</sup> *Ibid.*, p. 583. D'Ach. *Spic.*, t. 3, p. 707.

mourir<sup>1</sup>. Il laissait sa seconde femme enceinte ; de sorte que la couronne balançait entre l'enfant qui naîtrait, si c'était un fils, et Philippe, comte de Poitiers, frère du roi défunt.

Dès les premiers jours de son règne, Louis Hutin avait envoyé aux cardinaux Girard, évêque de Soissons, avec deux autres ambassadeurs, pour solliciter l'élection du Pape, mais sans effet. En 1316, il envoya le comte de Poitiers, son frère, pour les assembler à Lyon, s'il pouvait, suivant le projet du roi Philippe le Bel. Le comte de Poitiers y travailla près de six mois ; et enfin il les fit venir à Lyon, au nombre de vingt-trois, et leur promit par serment de ne leur faire aucune violence et de ne point les contraindre à s'enfermer pour l'élection. Les choses étant ainsi disposées, il reçut la nouvelle que le roi, son frère, était mort. Grand fut alors l'embarras du comte Philippe ; il ne jugeait pas à propos de demeurer plus longtemps à Lyon, et ne voulait pas laisser imparfaite l'affaire de l'élection du Pape. Ayant pris conseil, il fut jugé que le serment qu'il avait fait de ne point enfermer les cardinaux était illicite, et que, par conséquent, il ne devait point le garder. Alors il fit venir tous les cardinaux en la maison des frères Prêcheurs, et leur déclara qu'ils n'en sortiraient point qu'ils n'eussent élu un Pape ; et après avoir mis des gardes pour les empêcher de sortir, il revint à Paris.

Cependant la reine Clémence accoucha le 14<sup>me</sup> de novembre 1316, d'un fils qui fut nommé Jean, et mourut cinq jours après. Alors le comte Philippe, son oncle, qui avait été nommé régent du royaume en attendant la naissance de l'enfant fut reconnu roi cinquième du nom : on le surnomma Philippe le Long à cause de sa grande taille. Il n'avait que vingt-trois ans, et fut sacré à Reims le dimanche après les Rois, 9<sup>me</sup> de janvier 1317.

Cependant les cardinaux enfermés en conclave à Lyon firent une élection le 7<sup>me</sup> d'août 1316. Le quatorzième jour après avoir été enfermés, ils élurent tous unanimement pour souverain Pontife Jacques d'Euse ou d'Ossa, alors cardinal-évêque de Porto. On convient qu'il était de Cahors ; mais tout le monde ne convient pas qu'il fût d'aussi basse naissance que le font ou saint Antonin, archevêque de Florence, qui veut qu'il fût fils d'un savetier, ou Jean Villani, qui le fait fils d'un cabaretier. On démontre que ce Pape ne put être poussé par charité aux études, comme quelques-uns le prétendent, par Pierre de Ferrières, archevêque d'Arles, peu riche alors et de même âge à peu près que lui. De plus, on cite des témoignages clairs et désintéressés qui semblent prouver qu'il avait été honnêtement élevé

<sup>1</sup> *Joan. Canonici S. Victor.*, p. 477.

par ses parents, et conduit dans le cours des études par un précepteur domestique, qu'il fit dans la suite cardinal. Lui-même fut le maître de saint Louis, évêque de Toulouse, qu'il canonisa. Aussi s'était-il attaché de bonne heure à la cour des rois de Naples. Enfin, Albert de Strasbourg, son contemporain, le fait de famille noble. Mais, quoi qu'il en soit de ce détail et quelle que fût la naissance de Jean XXII, car c'est le nom qu'il prit, il est certain qu'il devint évêque de Fréjus, quelques années avant que Pierre de Ferrières, qu'on dit avoir été son protecteur, fût lui-même promu à l'archevêché d'Arles ; qu'il fit d'excellentes études, comme il parut dans la suite ; que Clément V le transféra de Fréjus au siège d'Avignon, et qu'ensuite il le fit cardinal dans sa troisième et dernière promotion. Du reste, tous les auteurs du temps le peignent ainsi : Il avait peu d'extérieur, le teint pâle, la taille petite et la voix grêle ; mais il était plein de feu, d'âme, d'esprit, de science, d'adresse et de courage. Tel était, selon ses censeurs mêmes, Jean XXII, second pape d'Avignon ; car, à l'exemple de son prédécesseur, il fixa sa cour dans cette ville, alors dépendante du roi de Naples, comte de Provence <sup>1</sup>.

Le Pape s'était fait couronner à Lyon, sans attendre le prince Philippe, régent du royaume et roi de France, quelques semaines après. Ce prince voulait y assister, et il avait envoyé prier le Pape de différer la cérémonie, afin de lui donner le temps de se rendre à Lyon. La prorogation fut accordée jusqu'à deux fois. Le régent demanda un troisième délai ; mais le cardinal Arnould de Pélegrue lui manda, de la part du Pape, que le couronnement, différé tant de fois, portait un vrai préjudice à toute la chrétienté, parce qu'en attendant on ne pouvait expédier les affaires ni envoyer les nonces, la coutume étant de n'apposer les bulles ou sceaux en plomb qu'après le couronnement de sa Sainteté. La lettre est du 29 d'août 1316, et Jean XXII fut couronné le 5 de septembre. Pendant la cavalcade qui suivit la cérémonie, Charles, comte de la Marche, frère de Philippe, régent du royaume, et Louis d'Auxerre, oncle de l'un et de l'autre, tinrent les rênes du cheval que montait le Pape. On a remarqué cette cavalcade, pour réfuter ce que dit Ptolémée de Lueques, auteur contemporain : Que le pape Jean XXII, au jour même de son élection, avait fait serment de ne monter ni mule ni cheval jusqu'à ce qu'il eût été à Rome ; promesse, ajoute cet historien, que le Pontife garda, sans néanmoins sortir de France, sa chère patrie ; car il alla par eau à Avignon, et, quand il fut établi en cette ville, il ne sortit plus de son palais qu'à pied pour entrer dans la cathédrale qui est contiguë <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Hist. de l'Église gallic.*, l. 36. Baluz., t. 1, p. 689. — <sup>2</sup> *Apud Baluz.*, t. 1, p. 177.

Quoi qu'il en soit de cette assertion de l'auteur italien, l'amour de la patrie nationale l'emporta dans le cœur du nouveau Pape sur l'amour qu'il devait à son épouse spirituelle, à Rome, la capitale de la patrie universelle. Il se concentra dans la Provence ; il s'établit dans Avignon, et y régna plus de dix-huit années, gouvernant de là toutes les églises, et paraissant à la tête de toutes les grandes affaires de son temps. Il commença par demander aux évêques et aux princes de la chrétienté le secours de leurs prières. Sa lettre circulaire est remarquable par la déclaration authentique qu'il y fait de l'unanimité avec laquelle les cardinaux ont procédé à son élection, et de l'état d'incertitude où il s'est trouvé lui-même touchant la papauté, doutant s'il devait se charger d'un si pesant fardeau ou le laisser imposer à un autre. Ce qui paraît suffisant pour détruire ce qu'avance Jean Villani, et après lui quelques autres, que, dans l'embarras où étaient les cardinaux pour donner un successeur à Clément V, on en vint à un compromis, et que le cardinal d'Ossa, chargé de faire le choix, se nomma lui-même, engagé à cela par le cardinal Napoléon des Ursins. Que ce trait ne soit qu'une fable, plusieurs faits le démontrent. Des six vies contemporaines que nous avons de ce Pape, pas une ne parle de compromis, toutes elles disent ou supposent qu'il a été élu unanimement en la forme ordinaire. En second lieu, jamais les nombreux ennemis de ce Pontife ne lui ont reproché un excès d'ambition si indécent : ce que certainement ils n'auraient pas manqué de faire. Enfin il n'est pas dans la nature qu'après s'être revêtu lui-même de la souveraine dignité, il eût publié partout le concert des suffrages dans l'événement de son élection, et qu'il se fût vanté, avec aussi peu de raison que de prudence, d'avoir hésité entre l'acceptation et le refus de la tiare.

Le Pape, déterminé à résider dans Avignon, augmenta sa cour par une promotion de huit cardinaux, dont un seul était Italien, savoir Jean Gaëtan des Ursins ; tous les autres étaient Français. En quoi Jean XXII oubliait que le Pape ne doit être ni Français, ni Allemand, ni Russe, ni Anglais, ni Espagnol, ni Italien, mais tout cela ensemble, parce qu'il est le père commun de tous, pour les gagner et les conserver tous au Christ et à son Église.

Le nouveau Pape écrivit au nouveau roi de France, Philippe le Long, une lettre pleine de conseils paternels, où il dit : Nous avons appris que, quand vous assistiez à l'office divin, particulièrement à la messe, vous parlez tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et vous vous appliquez à des affaires qui vous détournent de l'attention que vous devez donner aux prières qui se font pour vous et pour le peuple. Vous devriez aussi, depuis votre sacre, prendre des manières plus

graves, et porter le manteau royal comme vos ancêtres. On dit que, dans vos quartiers, on profane le dimanche, en rendant la justice, en faisant la barbe, les cheveux ; ce que vous ne devez pas dissimuler, sachant que la sanctification du sabbat est un des préceptes du décalogue, d'autant plus que la loi civile elle-même interdit les plaidoiries en ce jour. Il lui recommande enfin de lire lui-même les lettres que lui adressaient le Pape, les rois et les princes, et de les déchirer ensuite ou de les conserver en lieu sûr, pour éviter que les secrets de l'État ne fussent divulgués <sup>1</sup>.

Le pape Jean donna de semblables conseils à Édouard II, roi d'Angleterre, par deux légats. Ils étaient aussi chargés de procurer la paix entre Édouard et Robert de Bruce, roi d'Écosse, et d'obliger Édouard à faire hommage au Pape entre leurs mains, et à lui payer le tribut que Jean Sans-Terre avait promis à Innocent III un siècle auparavant. Le roi Édouard II envoya effectivement à Jean XXII des seigneurs chargés de sa procuration, qui firent ses excuses pour le passé, déclarèrent avoir payé l'année courante, et promirent de payer à certains termes vingt-quatre années qui étaient encore dues. L'acte est daté d'Avignon le 1<sup>er</sup> d'avril 1317 <sup>2</sup>.

Outre le cens ou tribut établi par le roi Jean, le Pape levait toujours en Angleterre le denier de saint Pierre, imposé depuis plusieurs siècles, et il ne l'exigeait pas seulement en Angleterre, mais en Galles et en Irlande, et de plus dans les royaumes du Nord, en Suède, en Norwège, en Danemark, en Pologne, comme on voit par les lettres de Jean XXII aux rois et aux archevêques de ce pays-là <sup>3</sup>.

Comme il avait donné des conseils au roi de France et au roi d'Angleterre, il en donna aussi au roi de Naples, Robert, par une lettre où il dit : Entre tous les princes chrétiens, vous êtes le plus lettré et vous avez naturellement l'esprit excellent ; mais on dit que vous ne suivez pas les conseils des personnes les plus sages, et que vous êtes environné de jeunes gens sans expérience, sans noblesse de naissance ni de sentiments. Il l'exhorte à suivre l'exemple de ses ancêtres, et à prendre des conseillers habiles, sincères et désintéressés. La lettre est du 17<sup>me</sup> de juin <sup>4</sup>.

Deux mois auparavant, le pape Jean avait canonisé saint Louis, évêque de Toulouse, frère aîné du roi Robert, et mort vingt ans auparavant. Ce Pape était entré autrefois dans la confiance du jeune Louis ; il avait été le directeur de ses études ; il avait suivi ses démarches. Il connaissait mieux que personne le degré de perfection

<sup>1</sup> Raynald, 1337, n. 2 et 3. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1316, n. 24 ; 1317, n. 42-45. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1317, n. 49. — <sup>4</sup> Raynald, 1317, n. 25.

où Dieu l'avait élevé; ainsi le Pontife réunissait dans sa personne et les lumières du témoin le plus éclairé sur la sainteté de ce prince, et l'autorité nécessaire pour lui décerner les honneurs que l'Église rend aux saints. Ayant donc terminé la procédure de la canonisation, commencée sous Boniface VIII et Benoît XI, il mit solennellement au nombre des saints confesseurs le bienheureux évêque de Toulouse : c'était le 7<sup>me</sup> d'avril 1317. La bulle qu'il publia à ce sujet contient un précis des vertus et des miracles du saint, avec cette éloquente invitation sur la fin : Que le Seigneur, notre Dieu, soit béni d'avoir donné une couronne si brillante au saint évêque, son serviteur ! Que les habitants du ciel applaudissent en recevant parmi eux ce nouvel astre, plus éclatant que le soleil ! Que les royaumes de France, de Sicile et de Hongrie fassent retentir des chants d'allégresse en voyant sortir de leur sein cette fleur si pure, ce fruit si exquis et si mûr pour le banquet sacré du souverain monarque des cieux ! Que la ville de Toulouse se félicite d'avoir été gouvernée par un si digne pasteur et d'être protégée par un intercesseur si puissant auprès de Dieu ! Que Marseille se glorifie de posséder les dépouilles de ce saint corps ! Que l'ordre de Saint-François éclate en actions de grâces, et qu'il représente sans cesse au Très-Haut les mérites d'un enfant si illustre !

Le Pape règle ensuite qu'on célébrera tous les ans la fête du saint le 19 août, jour auquel, délivré des liens du corps, il était allé prendre possession du royaume de Dieu ; et pour rendre le concours des fidèles plus grand à son tombeau, la bulle accorde deux ans et deux quarantaines d'indulgence à ceux qui, véritablement contrits et confessés, iront tous les ans le visiter au jour de la fête ; avec un an et une quarantaine pour quiconque ira pendant un des jours de l'octave. Par une autre bulle du lendemain, 8 avril, sept années d'indulgence et sept quarantaines sont accordées à ceux qui visiteront le tombeau au jour de la fête, qui devait se célébrer pour la première fois cette présente année 1317. Le Pape écrivit encore à cette occasion aux princes et aux princesses qui avaient des liaisons étroites de parenté avec le saint évêque de Toulouse.

La reine, sa mère, veuve de Charles II, roi de Sicile, vivait encore. Personne ne dut être plus sensible qu'elle à cet événement, aussi glorieux qu'il était singulier. Une mère et une reine qui voit son fils l'objet de la vénération publique, qui peut lui offrir son encens et ses vœux, recueillir ses reliques sacrées, les orner de tout ce que l'amour et la vénération imaginent de plus précieux, qui contemple surtout les merveilles que Dieu opère par son intercession, c'est peut-être la situation la plus touchante que l'esprit humain puisse se figurer.

Aussi le Pape, dans la lettre suivante, prend un ton proportionné aux transports de cette heureuse mère : « Quel triomphe pour vous, notre très-chère fille, quel sujet de joie d'avoir mis au monde un fils dont la protection vous soutient auprès de Dieu, et dont la gloire vous rend infiniment respectable aux yeux des hommes ! C'est le fils, c'est le saint évêque de Toulouse, que Dieu, toujours magnifique dans tous ses dons, honore sur la terre de la grâce des miracles et qu'il couronne dans la gloire d'un diadème immortel ! En considération de ses mérites et de l'avis de tous les prélats de notre cour, nous venons de le mettre solennellement au nombre des saints. Rendez donc des actions de grâces à Dieu, notre très-chère fille, de l'heureuse fécondité qu'il vous a donnée ; mais profitez en même temps des exemples de votre bienheureux fils ; courez à l'odeur de ses parfums, adonnez-vous comme lui à la pratique des bonnes œuvres. S'il était encore au monde, et qu'un malheureux sort l'eût condamné à l'exil, la tendresse maternelle vous donnerait assez de courage pour le suivre : avec quel empressement ne devez-vous donc point marcher sur ses traces, pour arriver au royaume qu'il possède aujourd'hui ! »

Cette lettre, qui est du 9 d'avril, fut suivie d'une autre que le Pape adressa le même jour au roi Philippe le Long. Jean XXII y compare les deux saints Louis l'un à l'autre, l'un roi de France, l'autre évêque de Toulouse ; le premier sanctifié par le sceptre, le second par le renoncement aux couronnes ; tous deux de la même maison, tous deux arrivés au même bonheur par différentes routes de sainteté. Ce sont des exemples domestiques que la bulle propose au roi.

Jean XXII mit encore au nombre des saints deux illustres personnages : saint Thomas de Chanteloup, évêque d'Héreford en Angleterre, décédé l'an 1283 ; ensuite saint Thomas d'Aquin, de l'ordre des frères Prêcheurs, mort l'an 1274.

Le même Pape érigea plusieurs églises cathédrales et métropolitaines. Il détacha de la province de Narbonne l'église cathédrale de Toulouse, et l'érigea en archevêché, lui soumettant les évêchés de Pamiers, de Saint-Papoul, de Rieux, de Lombèz, de Lavaur, de Mirepoix, détachés tous les six de Narbonne, de Montauban, détaché de Cahors. Il érigea, dans le royaume d'Aragon, Saragosse en métropole, en la démembrent de l'archevêché de Tarragone, et lui unissant cinq de ses suffragants. Il créa deux nouveaux évêchés dans le diocèse de Narbonne, savoir, Aleth et Saint-Pons. Il érigea Castres en évêché d'un démembrement du diocèse d'Albi ; Tulle d'un démembrement de celui de Limoges ; Sarlat de celui de Périgueux ; Agen de celui de Condom ; Saint-Flour de celui de Clermont ; Va-

bres de celui de Rhodéz; Maillezais et Luçon de celui de Poitiers. Il avait honoré l'église abbatiale du Mont-Cassin de la dignité épiscopale, l'avait rendue immédiatement sujette au Saint-Siège, et avait gratifié le monastère du droit de nomination à l'évêché. Mais Urbain V remit cette église dans l'état purement monastique <sup>1</sup>.

En multipliant les évêques, Jean XXII sentit la nécessité d'animer les bonnes études dans les écoles publiques, pour en tirer des sujets capables de gouverner tant de diocèses ajoutés aux anciens. Nous trouvons diverses lettres de ce Pontife où il marque son ardeur pour faire fleurir les sciences dans le royaume. Par une de ces lettres adressée à l'université de Paris, en date du 8 mai 1317, il se plaint que quelques maîtres commencent par expliquer un livre sans le finir, par inconstance; qu'il y en a qui, à force de s'attacher aux sentiments des philosophes, s'écartent de l'intelligence de la vraie sagesse de Jésus-Christ, qui en a les trésors, ou se laissent séduire par de vaines subtilités, sans respecter assez les dogmes de la foi; qu'on en reçoit quelques-uns comme docteurs, sans assez d'examen, et en effet peu capables; que d'autres s'absentent des disputes publiques que l'on fait depuis si longtemps dans l'université; qu'il est des professeurs qui négligent leurs leçons pour s'occuper de procès et d'emplois de barreau; que certains théologiens, pour donner dans des questions plus curieuses qu'utiles, abandonnent l'édifiante et solide doctrine.

Il veut que l'on corrige ces abus, et il recommande à l'évêque de Paris d'y tenir la main. Il répète ces ordres au même évêque par une autre lettre, et il le charge surtout d'empêcher qu'il ne s'insinue aucune doctrine étrangère dans les écoles de Paris, de peur, dit-il, que la source de la vérité, qui se répand chez les nations les plus éloignées, ne semble y faire couler des erreurs. Ainsi, continue-t-il, que chacun s'étudie à suivre le mot de saint Paul, d'être sage et pénétrant autant qu'il faut l'être; que personne ne s'occupe des profanes nouveautés de paroles, et des recherches trop curieuses, pour en paraître plus savant. Il faut, comme le sage, savoir mettre des bornes à sa prudence. En même temps, pour attirer plus de monde à l'université de Paris par l'espoir des récompenses, il exhortait tous les prélats à préférer, dans la collation des bénéfices, ceux qui y auraient fait leurs études, ajoutant que, faute de cette attention, l'université perdrait son éclat, et l'Église des sujets savants <sup>2</sup>.

Le Pape joignit les bienfaits aux avis qu'il donnait pour le bon

<sup>1</sup> Baluz. *Vita 3 Joan. XXII.* Raynald. Sommier, *Hist. dogmat. du Saint-Siège.*  
— <sup>2</sup> Raynald, 1317, n. 15; 1318, n. 26.



gouvernement de cette fameuse école. Il lui donna tant de privilèges, ou confirma les anciennes grâces avec tant de libéralités, que le roi d'Angleterre, Édouard, en fut jaloux pour son université d'Oxford; de sorte qu'il demanda et obtint pour elle le même avantage qu'avait celle de Paris pour ses docteurs, savoir, le droit d'enseigner partout sans nouvel examen. Il fit plus : il érigea l'université de Cambridge, par une bulle datée d'Avignon, le 9 juin 1318. Le zèle du Pape s'étendit aussi aux universités d'Orléans et de Toulouse, sans oublier celles d'Italie, surtout quand il publia les *Clémentines*, ce qui arriva au mois de novembre 1317.

Le roi de France et le roi d'Angleterre, qui en avait épousé la sœur, témoignèrent l'un et l'autre un grand désir de passer à la terre sainte, en exécution de leur vœu ; mais le Pape leur représenta que le temps n'était pas favorable. Voici comme il en écrivit au roi Édouard : Avant que de songer au passage d'outre-mer, nous voudrions que vous eussiez bien affermi la paix chez vous ; premièrement dans votre conscience, en sorte qu'elle ne vous reprochât rien contre Dieu ni le prochain ; puis dans votre royaume. C'est qu'il y avait une grande division entre lui et les seigneurs, très-mécontents de sa conduite. La lettre est du 25<sup>me</sup> de mai 1319<sup>1</sup>.

La réponse au roi Philippe porte en substance : La paix, qui serait si nécessaire pour une telle entreprise, est presque bannie de la chrétienté. L'Angleterre et l'Écosse sont animées l'une contre l'autre ; les princes d'Allemagne se font mutuellement la guerre ; les rois de Naples et de Sicile n'ont entre eux qu'une trêve de peu de durée, et ne sont point disposés à la paix ; les rois de Chypre et d'Arménie sont continuellement en soupçon et en défiance l'un de l'autre ; les rois d'Espagne sont assez occupés pour la garde de leurs frontières contre le royaume musulman de Grenade ; les villes de Lombardie s'élèvent l'une contre l'autre, elles sont divisées au dedans, remplies de haines et de cabales, et le pays plein de tyrans qui persécutent par le fer et par le feu ceux qui refusent de leur obéir. Gênes, cette ville si célèbre et si commode pour le passage d'outre-mer, est désolée elle-même par ses divisions, et presque destituée de tout secours. La mer est impraticable en ces quartiers-là ; par terre, les chemins ne sont pas libres ; enfin tous ces pays sont plus capables de nuire que d'aider à l'entreprise. Considérez encore le misérable état des Hospitaliers, dont l'ordre est quasi prêt à tomber en ruine, puisqu'il doit à deux seules compagnies plus de trois cent soixante mille florins ; et cependant c'était de cet ordre qu'on avait sujet d'espérer le

<sup>1</sup> Raynald, 1319, n. 19.

plus de secours. Ces considérations vous feront voir que le temps du passage d'outre-mer est encore éloigné. Que si, nonobstant ces obstacles, vous le voulez entreprendre, examinez les dépenses qu'il demande et comment on y pourra subvenir sans tenter l'impossible, comme on a fait autrefois. La lettre est du 20<sup>me</sup> de novembre 1318.

Le retardement de la croisade, malgré l'empressement des rois de France et d'Angleterre, fut l'occasion et le prétexte d'un trouble semblable à celui qui était arrivé soixante-dix ans auparavant, pendant la prison de saint Louis. Le bruit se répandit, comme alors, que la délivrance de la terre sainte était réservée à des gens du petit peuple ; ainsi les bergers et les autres pâtres abandonnèrent leurs troupeaux et s'assemblèrent au commencement de l'année 1320, sans armes ni provisions, et prirent le nom de pastoureux, comme les premiers. Ils marchaient à grandes troupes, qui grossissaient tous les jours par l'adjonction des fainéants, des mendiants, des voleurs et des autres vagabonds. Ils entraînaient jusqu'à des enfants de seize ans et au-dessous ; il s'y mêlait aussi des femmes. Entre eux étaient un prêtre privé de sa cure pour ses crimes et un moine apostat de l'ordre de Saint-Benoît, qui, par leurs exhortations, en attiraient d'autres.

Ces pastoureux, passant par les villes et les villages, marchaient en procession, deux à deux, après une croix, sans dire mot, et visitaient ainsi les principales églises, demandant l'assistance comme pauvres ; et on leur donnait des vivres abondamment. Car le peuple les estimait, et le roi même, par l'affection qu'il avait pour la croisade, les favorisa d'abord ; en sorte que le Pape en fit des plaintes par le cardinal Josseume, son légat à la cour de France. Mais les pastoureux se rendirent bientôt odieux à tout le monde par leur pillage et leurs violences, qui allaient jusqu'à commettre des meurtres. On en mettait en prison ; mais les autres venaient en grande multitude, forçaient les portes, et mettaient leurs camarades en liberté.

Ainsi, étant venus à Paris, ils en délivrèrent quelques-uns que l'on avait mis dans la prison de Saint-Martin-des-Champs. Ils vinrent ensuite au Châtelet, où le prévôt de Paris ayant voulu leur résister, ils le jetèrent d'un escalier en bas, dont il fut considérablement froissé. Ils passèrent à Saint-Germain-des-Prés, où ils furent reçus civilement, et, sachant qu'il n'y avait là aucun des leurs en prison, ils s'arrêtèrent dans le Pré-aux-Cleres, préparés à se défendre contre le chevalier du guet ; car ils avaient ouï dire qu'il devait venir avec main-forte contre eux. Mais il n'y vint point, et ils s'éloignèrent de Paris, marchant vers la Guienne, où, étant arrivés, ils commencèrent

à se jeter sur les Juifs, à en tuer autant qu'ils en pouvaient trouver, et à piller leurs biens : ce qui les rendit agréables au peuple. Le seul moyen qu'ils laissaient aux Juifs pour sauver leur vie était de se faire baptiser. Quand ils furent près de Carcassonne, le gouverneur du pays fit publier, dans les lieux qui étaient sur leur route, l'ordre de défendre les Juifs de leurs violences, comme appartenant aux rois ; mais plusieurs disaient qu'on ne devait pas s'opposer à des Chrétiens pour sauver des infidèles : ce que voyant le gouverneur, il rassembla des troupes, défendit sous peine de la vie d'aider ou de favoriser les pastoureaux, et fit mettre en prison tous ceux qu'il put prendre ; puis, s'avançant vers Toulouse, il en fit pendre dans les lieux où ils avaient commis leurs crimes, ici vingt, là trente, plus ou moins. A Toulouse même ils tuèrent tous les Juifs et s'emparèrent de leurs biens, sans que les officiers du roi ni les capitouls pussent les en empêcher. Passant au Bas-Languedoc, ils continuèrent leurs violences contre les Juifs, et leurs pillages sur tout le monde, même sur les églises.

Ils marchèrent ensuite vers Avignon, où le Pape tenait sa cour, voulant s'en rendre les maîtres ; mais le Pape, bien informé de leurs crimes, écrivit au sénéchal de Beaucaire, l'exhortant à réprimer, dans tous les lieux de sa juridiction, ces prétendus pèlereins. La lettre est du 29<sup>me</sup> de juin 1320. Les officiers, les prélats prirent les mesures nécessaires pour arrêter le mal ; ils mirent garnison aux églises et aux forteresses, avec les munitions convenables ; ils empêchèrent de vendre des vivres aux pastoureaux, leur fermèrent les passages, et firent si bien que, plusieurs ayant été tués et plusieurs pendus, les autres s'enfuirent et se dissipèrent entièrement. L'Angleterre fut agitée d'un pareil mouvement, qui se dissipa de même <sup>1</sup>.

Le Pape prit en cette occasion la protection des Juifs, et écrivit aux princes et aux seigneurs de les défendre de la fureur des pastoureaux. Et comme plusieurs se convertirent pour éviter leur persécution, il renouvela les constitutions qui défendaient de dépouiller de leurs biens ces nouveaux convertis : ce qui pouvait les tenter de retourner au judaïsme. La constitution de Jean XXII sur ce sujet est adressée aux gouverneurs et aux officiers du comté Venaissin et des autres terres appartenant au Saint-Siège, et datée du 23<sup>me</sup> de juillet 1320. Mais il renouvela aussi la condamnation du Talmud et les ordres d'en brûler tous les exemplaires, rappelant à cet effet les bulles de ses prédécesseurs <sup>2</sup>.

L'année suivante 1321, la France se vit menacée d'une catastrophe

<sup>1</sup> Raynald, 1320. *Cont. Nang., an. 1320. Walsing.* — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 23 et seqq.

plus terrible encore. Il y avait alors dans ce pays un grand nombre de lépreux ; ces misérables, séparés du commerce des hommes, éprouvaient toute la dureté d'une solitude forcée et honteuse. Les principaux d'entre eux ou les plus hardis formèrent le projet détestable d'empoisonner les fontaines et les puits, dans la vue de procurer la mort ou de faire passer leur mal à tous ceux qui boiraient de ces eaux infectées. Dans le premier cas, qui était la mortalité générale, ils se flattaient d'entrer en possession de tous les biens qui demeureraient sans maîtres ; et dans le second, qui était la maladie communiquée à tout le monde, ils comptaient que, parmi une nation composée désormais de lépreux, ils ne seraient plus regardés comme infâmes. On dit qu'ils avaient été sollicités à ce crime par les Juifs, irrités de la persécution qu'ils avaient soufferte de la part des pasteurs. D'autres prétendent que l'attentat venait de plus loin, et que c'étaient les rois mahométans de Grenade et de Tunis qui avaient mis les Juifs en œuvre pour persuader l'entreprise aux lépreux. On ajoute à ce récit diverses circonstances qui ne paraissent fondées que sur des bruits populaires ; telle, entre autres, la composition des poisons employés par les lépreux, mélange, disait-on, de certaines herbes inconnues avec du sang humain et des hosties consacrées. Quoi qu'il en soit, la conspiration fut exécutée en quelque canton de la Guienne ; mais on eut des soupçons sur les auteurs du crime : on en arrêta quelques-uns ; leurs aveux en firent saisir d'autres. On découvrit que les Juifs entraînaient dans le complot, et le supplice du feu fut la punition des coupables. Le roi Philippe le Long était en Poitou quand il apprit le danger qu'avait couru son royaume, et les exécutions qu'on venait de faire en Guienne. Il retourna à Paris pour y ordonner des recherches et des informations. Le ministère public sévit encore quelques mois contre les lépreux et contre les Juifs qui se trouvèrent chargés par les dépositions. Le reste des lépreux fut renfermé dans les hôpitaux, et l'on proscrivit les Juifs, qui, depuis ce temps-là, n'ont plus été reçus dans le royaume par autorité publique <sup>1</sup>.

Philippe le Long avait trouvé la guerre engagée avec le comte et les communes de Flandre : elle traîna en longueur, sans aucun exploit militaire ; les légats du pape Jean XXII s'interposèrent pour procurer d'abord une trêve, et puis la paix ; les négociations traînèrent également. L'an 1320, le comte Robert vint à Paris avec les députés des communes. Le comte, n'ayant pu obtenir les conditions qu'il prétendait, reprit subitement, pendant la nuit, la route de la

<sup>1</sup> Baluz., t. 1, p. 130 et 164. *Contin. Nang., an. 1.21.*

frontière. Les députés des communes envoyèrent le rejoindre, pour l'engager à revenir. On nous a donné commission, lui dirent-ils, de prendre part à la paix que vous ferez avec le roi : ce qui semble indiquer que nous ne devons pas traiter sans vous ; mais, d'autre part, nous connaissons nos communes, et nous sommes bien sûrs que, si nous revenons à elles sans que la paix soit signée, elles ne nous laisseront point de têtes à mettre dans nos capuchons ; aussi ne bougerons-nous point d'ici que la paix ne soit conclue. Le comte fut troublé de ce message ; en se brouillant avec ces riches et puissantes communes, il ne pouvait plus espérer de résister à la France. Il revint donc à Paris, et accepta les conditions que lui offrait le roi Philippe, dont l'une était le mariage d'une fille du roi de France avec Louis, comte de Réthel, petit-fils du comte de Flandre <sup>1</sup>.

Philippe le Long annonçait un long règne, lorsque, attaqué d'une fièvre quarte, accompagnée de dyssenterie, il mourut à Longchamp, après cinq mois de souffrances, non sans quelque soupçon de poison, le 3 janvier 1322, après cinq années de règne, et n'étant âgé que de vingt-huit ans. Il avait perdu un fils au berceau ; il ne laissa que des filles : Jeanne, mariée au duc de Bourgogne ; Marguerite, femme de Louis, comte de Flandre ; Isabelle, qui épousa le dauphin de Viennois ; et Blanche, qui embrassa la vie monastique. Philippe était un prince religieux, de mœurs douces, et porté à la modération. Il aimait les lettres et protégeait ceux qui les cultivaient. La plupart des officiers de sa maison étaient poètes. Il composa lui-même des poésies en langue provençale. Il rendit son règne recommandable par de sages ordonnances ; mais le continuateur de Nangis l'accuse d'avoir trop chargé la France d'impôts. Il avait formé le projet d'établir en France l'uniformité des poids et des mesures, ainsi que de réserver à lui seul le droit de battre monnaie ; droit qui, depuis Charlemagne, avait été concédé à un grand nombre d'évêques et de seigneurs, ou usurpé par eux. La mort l'empêcha d'exécuter ces utiles desseins, dont le succès était d'ailleurs assez difficile.

Lorsque Louis le Hutin mourut en 1316, il ne laissait pour héritiers qu'un fils posthume, nommé Jean, qui mourut peu de jours après sa naissance, et une fille, nommé Jeanne, qui survécut à son père et à son frère. Il y eut alors hésitation parmi les nombreux princes du sang royal pour savoir qui monterait sur le trône, ou la princesse Jeanne, ou son oncle, le comte Philippe le Long. Phi-

lippe l'emporta, en vertu de la loi salique, qui exclut les femmes de la succession féodale parmi les Francs Saliens. Lorsque Philippe le Long mourut en 1322, ne laissant que quatre filles, il n'y eut plus d'hésitation : son frère Charles, comte de la Marche, lui succéda sans contradiction aucune, sous le nom de Charles IV, autrement Charles le Bel.

Le nouveau roi écrivit au Pape une lettre touchante sur la mort de son frère, dont il fait l'éloge, et qu'il recommande aux prières du Pontife. Le pape Jean lui répondit entre autres : Nous sommes très-sensible à la triste nouvelle que vous nous annoncez. Le prince, objet de vos pleurs, a gouverné sagement ses États; il a soutenu avec résignation les épreuves de la maladie qui l'a consumé; il a reçu avec autant de piété que de respect les sacrements de l'Église; il a invoqué avec confiance le Seigneur, son Dieu, et les bienheureux protecteurs qu'il avait au ciel. Il a rendu en prince vraiment très-chrétien son esprit au maître suprême de qui il tenait tout. Il est passé, comme nous l'espérons, de cette vallée de larmes dans la région sainte habitée par les anges et toute remplie de la gloire du Très-Haut. Voilà, notre très-cher fils, ce qui doit nous consoler. Autrement, vous manqueriez de cette charité solide qui fait qu'on se réjouit du vrai bonheur de ceux qu'on aime. Pour nos prières et celles de nos frères les cardinaux, elles n'ont pas manqué à l'illustre mort que vous nous recommandez, et nous les continuerons volontiers pour lui tout le reste de notre vie. Ce que vous nous mandez des dispositions de votre cœur à notre égard, et des bons offices que vous êtes prêt à nous rendre, n'a pu que nous flatter beaucoup; la reconnaissance et l'inclination nous portent à vous promettre de notre part toutes les attentions que vous pouvez souhaiter pour vous-même et pour votre royaume.

Mais, notre très-cher fils, un des premiers effets de cet amour paternel que nous vous portons est de vous prémunir contre les dangers du trône où vous êtes assis. Les bons conseils et la défiance de vous-même, la pensée fréquente de la mort, des jugements de Dieu et de la vie future, voilà ce qui doit vous soutenir dans la carrière glissante où vous entrez. Ces objets si salutaires vous rempliront de la crainte du Seigneur, ils conserveront votre jeunesse dans l'innocence, ils fortifieront votre cœur contre les divers événements, ils vous animeront à la pratique des bonnes œuvres. Celles que nous vous recommandons très-instamment sont de protéger les églises, de conserver leurs libertés et leurs droits, de chérir les personnes ecclésiastiques. En général, faites en sorte, notre très-cher fils, de vous rendre les bonnes mœurs comme naturelles, par

l'exercice continuels des vertus. Donné à Avignon le 8<sup>me</sup> de février 1322.

Le Pape ne se borna pas à de simples démonstrations de bienveillance envers le jeune roi, il lui accorda plusieurs grâces, entre autres, quarante jours d'indulgence à quiconque prierait pour lui, ce que les papes Célestin et Clément V avaient déjà fait pour ses prédécesseurs <sup>1</sup>.

Charles le Bel avait épousé Blanche, fille d'Otton IV, duc de Bourgogne ; il en avait eu un fils qui était mort ; mais Blanche avait été convaincue juridiquement d'adultère, et condamnée à une prison perpétuelle. Charles répugnait à la reprendre. On découvrit dans leur mariage un empêchement dirimant, dont il n'y avait pas eu dispense. La chose ayant été examinée et devant les évêques et devant le Pape, il fut constaté qu'il y avait une affinité spirituelle, Charles ayant été tenu sur les fonts de baptême par la mère de Blanche, ce qui formait alors un empêchement même avec les enfants de la marraine ; que Clément V ne parlait point de cette affinité dans sa dispense pour le quatrième degré de parenté, que d'ailleurs cette dispense n'était point dans les formes voulues. En conséquence, par une bulle du 19 mai 1322, Jean XXII déclara le mariage nul. Le roi Charles épousa Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII et sœur du roi Jean de Bohême <sup>2</sup>.

On croit que le Pape était bien aise de contenter le roi Charles, à cause du zèle que ce prince témoignait pour la croisade, comme avait fait le roi Philippe, son frère. Jean XXII lui en écrivit plusieurs fois, particulièrement pour le secours de l'Arménie ; le roi, de son côté, envoya au Pape des ambassadeurs entre lesquels était le comte de Clermont, qui demeura après les autres en cour de Rome, et la négociation dura tout le reste de l'année. Mais elle fut sans effet, à cause des guerres qui survinrent au Pape en Italie, au roi en Guienne contre les Anglais <sup>3</sup>.

Le désir que le pape Jean XXII témoignait de secourir la terre sainte attira auprès de lui un Vénitien nommé Marin Sanuto, qui raconte ainsi sa première audience : L'an 1321, le 24<sup>me</sup> de septembre, je fus admis devant notre Saint-Père le Pape, et lui présentai deux livres pour le recouvrement et la conservation de la terre sainte, l'un couvert de rouge et l'autre de jaune. Je lui présentai aussi quatre cartes géographiques, l'une de la mer Méditerranée, la seconde de la terre et de la mer, la troisième de la terre sainte, la quatrième de l'Égypte ; et je lui donnai par écrit tout ce que j'avais

<sup>1</sup> Raynald, 1322, n. 26 et 27. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 28. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1321, n. 30 et 31.

résolu de lui dire de bouche. Le Saint-Père reçut le tout agréablement, et fit lire en ma présence mon écrit, une grande partie du prologue et des rubriques. Il me fit aussi plusieurs questions auxquelles je répondis. Enfin, il dit : Je veux que ces livres soient examinés. Je lui répondis respectueusement que j'en étais fort content, pourvu que les examinateurs fussent fidèles. N'en doutez point, dit-il ; puis il ajouta : Allez vous reposer jusqu'à ce que je vous envoie querir. Je me retirai, et le même jour il manda Boënce d'Asti, de l'ordre des frères Prêcheurs, vicaire de la province d'Arménie ; Jacques de Camérino, de l'ordre des frères Mineurs, qui portait une barbe, et qui était venu en cour de Rome pour les frères de Perse ; Mathias de Chypre et Paulin de Venise, pénitenciers du Pape, l'un et l'autre du même ordre des frères Mineurs, et leur donna le livre jaune, avec ordre de l'examiner soigneusement et de lui en faire le rapport.

Ces quatre religieux s'assemblèrent chez frère Paulin, examinèrent mon livre soigneusement et fidèlement, et firent mettre leur rapport par écrit. Un mois après, un samedi au soir, le Pape fit venir premièrement les religieux, puis moi, et leur demanda plusieurs fois : Êtes-vous d'accord de vos faits ? Ils répondirent très-respectueusement : Saint-Père, nous avons écrit tout d'abord ce que nous pensions. Il y eut plusieurs autres discours, les frères et moi répondant aux questions du Pape. Enfin, il dit : Il est tard ; vous laisseriez ici votre rapport, je le verrai, puis je vous enverrai chercher. Ainsi, le livre et le rapport demeurèrent par devers lui.

Dans le mémoire que Sanuto présenta au Pape en sa première audience, il disait : Je ne suis envoyé par aucun roi, ni prince, ni république, ni aucune personne particulière ; c'est de mon propre mouvement que je viens aux pieds de Votre Sainteté, lui proposer des moyens faciles de combattre les ennemis de la foi, d'extirper la secte de Mahomet et de conquérir la terre sainte. J'ai passé cinq fois outre mer, en Chypre, en Arménie, à Alexandrie, à Rhodes, et, avant que d'écrire sur ce sujet, j'avais été plusieurs fois dans Alexandrie et dans Acre, et j'ai passé en Romanie la plus grande partie de mes jours.

Le corps de son ouvrage est divisé en trois livres, chaque livre en plusieurs parties, et chaque partie en chapitres. Dans le premier livre, il propose d'affaiblir le sultan d'Égypte en ruinant son commerce, et, pour cet effet, de tirer d'ailleurs les épiceries et les marchandises des Indes, et de n'y porter de chrétienté ni vivres, ni métaux, ni bois, ni autres choses nécessaires à la navigation. A cette fin, il demande que l'on étende et que l'on aggrave les censures ecclésiastiques contre



ceux qui portent aux infidèles des marchandises de contrebande. Le second livre explique en particulier les moyens d'exécuter le passage : le nombre des troupes, les qualités du capitaine, l'armement des vaisseaux, la route qu'il faut tenir. Il montre les inconvénients d'aller par terre, comme à la première croisade ; il veut que l'on aille droit en Égypte, et s'étend sur les moyens de s'y fortifier après la descente. Le troisième livre est historique, et contient les différents états de la terre sainte, et particulièrement ce qui s'y est passé depuis la première croisade jusqu'à l'an 1313. Il fait la description de cette terre, finit par les moyens de la conserver après l'avoir conquise, et entre dans un assez grand détail d'art militaire. Le titre de l'ouvrage est : *Les Secrets des fidèles de la croix.*

Sanuto continua de se donner de grands mouvements pour la croisade. Dès l'année 1324, il en écrivit en ces termes à l'empereur Andronic Paléologue : J'ai été assez longtemps à la cour de Rome, et enfin à celle du roi de France, pour traiter des affaires de la terre sainte, et j'ai appris de quelques religieux qui venaient d'auprès de vous, principalement de l'évêque de Cafu, la bonne disposition où vous êtes pour l'union des églises. J'en ai eu bien de la joie, sachant que cette union est le vrai moyen d'accomplir le passage à la terre sainte, et le plus grand bien qui se puisse faire en ce monde. C'est pourquoi j'en ai souvent parlé à plusieurs cardinaux, au roi Robert, à plusieurs seigneurs de France, à Pierre de Via, neveu du Pape, et principalement à Guillaume, comte de Hainaut, gendre de Charles de Valois, à Gauthier de Châtillon, connétable de France, et à Robert, comte de Boulogne, qui ont grande part au gouvernement du royaume. J'ai parlé aussi à plusieurs prélats de ce qui regarde l'honneur et la sûreté de votre empire, et les ai trouvés très-bien disposés. C'est pourquoi je m'offre pour travailler à cette union des églises, conjointement avec l'Église romaine, avec Charles de Valois et les autres personnes que vous jugerez convenables. J'ai expliqué plusieurs autres choses sur ce sujet au seigneur frère Jérôme, évêque de Cafu, qui pourra les exposer de bouche à Votre Majesté.

Sanuto écrivit cette lettre à Venise et en chargea l'évêque, lui donnant en même temps un mémoire instructif où il disait : Vous direz à l'empereur de Constantinople que j'ai fait un ouvrage touchant la conquête de la terre sainte, où je montre qu'il faut aller directement par mer dans les États du sultan d'Égypte, ce qui est contre l'opinion de quelques-uns, qui veulent qu'on commence par la conquête de l'empire de Constantinople. Je m'y suis opposé, et j'ai dit à plusieurs cardinaux, et même au conseil du roi Robert, que l'on pourrait détruire l'empire grec, mais non pas le conserver, à cause

des nations qui l'environnent, principalement des Tartares. Et supposé que nous eussions une grande partie du pays, nous n'aurions pas pour cela les cœurs du peuple, afin de ramener à l'obéissance de l'Église romaine, comme nous voyons manifestement en Chypre, en Candie, dans la Morée, le duché d'Athènes, l'île de Négrepont et les autres pays qui sont sous la domination des Francs. Les peuples n'y sont point soumis à l'Église romaine; et si quelquefois ils témoignent l'être, ce n'est que de bouche, et non de cœur. La voie de la réunion serait d'avoir l'empereur avec son patriarche et ceux de sa maison : ce qui ramènerait à l'obéissance de l'Église romaine tous ses sujets, et même les Russes, les Serviens, les Géorgiens et ceux qui sont sous la domination des Francs, des Tartares et du sultan d'Égypte. Mais, pour cet effet, il faudrait avoir le consentement du seigneur Charles, en lui donnant et à ses héritiers quelque dédommagement des prétentions qu'ils ont sur l'empire <sup>1</sup>. Il parle de Charles, comte de Valois, qui avait épousé Catherine de Courtenai, fille du dernier empereur titulaire de Constantinople, et en avait eu une fille alors mariée à Philippe, prince de Tarente, frère du roi Robert, auquel elle avait porté les droits de sa défunte mère.

Sanuto reçut ensuite une lettre de l'empereur Andronic par un nommé Constantin Fuscomale, et lui écrivit encore de Venise l'an 1326, l'exhortant fortement à l'union. La même année, le Pape, envoya un nonce à Andronic, et le chargea d'une lettre à Robert, roi de Naples, où il disait : Le roi de France, Charles, nous a fait savoir qu'Andronic, qui se dit empereur des Romains, lui a écrit que son intention est d'avoir la paix avec tout le monde, et particulièrement avec les Chrétiens. Or, le roi, voulant savoir plus certainement si c'est en effet l'intention d'Andronic, a résolu de lui envoyer, sous notre bon plaisir, Benoit de Cunes, de l'ordre des frères Prêcheurs, docteur en théologie. Mais, considérant l'intérêt que vous avez en cette affaire, vous et votre frère Philippe, le prince de Tarente, nous voulons que ce docteur, avant que d'aller vers Andronic, aille vous trouver l'un et l'autre pour savoir vos intentions et nous en écrire. La lettre est du 20<sup>me</sup> d'août 1326; mais ces projets d'union n'eurent point de suite <sup>2</sup>.

Le nouveau comte de Flandre, Louis de Rhétel, s'étant brouillé avec les communes flamandes, qui le firent même prisonnier, le roi Charles le Bel les réconcilia par sa médiation. Il eut lui-même la guerre en Guyenne avec le roi d'Angleterre; mais, par l'entremise des légats du Pape, il y eut d'abord une trêve et ensuite la paix.

<sup>1</sup> Raynald, 1324, n. 39 et 40. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1326, n. 26.

Après la déclaration de nullité de son premier mariage, le roi Charles avait épousé Marie de Luxembourg, sœur du roi Jean de Bohême. L'an 1324, elle accoucha avant terme d'un fils qui mourut aussitôt, et que sa mère suivit peu de jours après dans la tombe. C'était au commencement de mai. Le 5 juillet suivant, Charles, avec la dispense du Pape, épousa sa cousine germaine, Jeanne, fille de Louis, comte d'Évreux. En même temps, il fit épouser Blanche, fille de Charles de Valois, au fils du roi de Bohême, nommé Venceslas au baptême, mais qui avait changé son nom en l'honneur de son oncle, depuis qu'il était élevé en France, et qui fut depuis l'empereur Charles IV.

L'an 1303, un courrier traversait la ville de Maurienne, annonçant la capture du pape Boniface VIII par les Français. L'évêque de Maurienne, qui était un saint homme, dit aussitôt en présence d'un grand nombre de personnes : Cette nouvelle va donner bien de la joie au roi de France ; mais cette joie se terminera par un long deuil ; car, en punition de cet excès, un mémorable jugement de Dieu fondra sur lui et sa postérité <sup>1</sup>.

Philippe le Bel, dont la beauté même annonçait la forte constitution, meurt à quarante-six ans, encore dans la force de l'âge. Il laisse trois fils parvenus à l'âge d'homme, et non moins remarquables que lui par leur beauté ; tous trois sont en même temps trompés par leurs femmes, et révèlent leur honte à l'Europe par des procès scandaleux. Le premier meurt à l'âge de vingt-six ans, laissant un fils posthume qui ne vécut que cinq jours ; le second meurt âgé de vingt-huit ans, après avoir vu mourir son fils avant lui ; le troisième, Charles le Bel, avait déjà perdu ses deux fils, lorsque, dans sa trente-quatrième année, il tombe malade à Vincennes, le jour même de Noël 1327. Sa maladie est longue et douloureuse. Il y succombe dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 1328, laissant sa troisième femme, Jeanne d'Évreux, enceinte : ainsi s'accomplissaient le jugement de Dieu et la prédiction de l'évêque sur la maison de Philippe le Bel.

Cependant la race du persécuteur de Boniface VIII n'était pas entièrement éteinte ; il restait une fille, de qui la postérité sera un des plus terribles fléaux dont Dieu ait encore châtié la France depuis qu'elle est France : c'était Isabelle, épouse d'Édouard II, roi d'Angleterre.

Édouard était bon, mais faible. Dès son enfance, il avait vécu dans la plus grande intimité avec Pierre de Gaveston, fils d'un gentilhomme

<sup>1</sup> Joan. Villani, l. 9, c. 65. S. Antonin., tit. 20, c. 8, § 21. Raynald, 1303, n. 43.

de Guyenne, que son père lui avait donné pour compagnon. Les deux enfants grandirent ensemble, partagèrent les mêmes amusements et s'appliquèrent aux mêmes exercices; un goût semblable pour la dissipation et les plaisirs cimentait, comme ils avançaient en âge, l'attachement de leurs jeunes années. Le roi Édouard I<sup>er</sup> eut fréquemment l'occasion de réprimander son héritier présomptif pour ses excès de jeune homme, quelquefois même de le punir; et environ trois mois avant sa mort, il bannit Gaveston du royaume, et exigea de son fils la promesse, sous serment, qu'il ne rappellerait jamais son favoris sans le consentement préalable de son parlement. Peu avant de mourir, il lui réitéra la même défense, sous peine de sa malédiction. Le père mourut le 7 juillet 1307. Le fils n'eut rien de plus pressé que de rappeler son favori, de l'accabler d'honneurs, de dignités et de richesses, jusqu'à le nommer régent du royaume, en 1308, lorsqu'il vint à Paris épouser la fille unique de Philippe le Bel, Isabelle de France.

A plusieurs reprises, les barons mécontents d'Angleterre demandèrent et obtinrent le bannissement du favori, qui revenait toujours. A la fin, ils prirent les armes, ayant à leur tête Thomas de Lancastre, petit-fils de Henri III, qui possédait à la fois les cinq comtés de Lancastre, de Lincoln, de Leicester, de Salisbury et de Derby. Gaveston, assiégé dans un château, capitula et se rend prisonnier, sous condition que, s'il n'intervenait un arrangement pour une époque déterminée, il serait remis en liberté. Malgré la capitulation, Thomas de Lancastre le condamna à mort, et lui fit couper la tête en sa présence. C'était le 19<sup>me</sup> de juin 1312. Une guerre civile allait s'ensuivre, lorsque les légats du Pape et les envoyés du roi de France parvinrent à réconcilier les barons avec le roi Édouard II, à qui venait de naître un fils, qui fut depuis Édouard III.

Pendant que le roi et les barons se guerroyaient pour un favori, le roi d'Écosse, Robert Bruce, battait les troupes anglaises et rétablissait l'indépendance de son royaume. Le 24<sup>me</sup> de juin 1314, les Écossais remportèrent une éclatante victoire sur le roi d'Angleterre lui-même. Au point du jour, ils se rassemblèrent sur une éminence, où Maurice, abbé d'Inchaffray, célébra la messe, et harangua ses auditeurs sur l'obligation de combattre pour la liberté de leur patrie. De bruyantes acclamations furent toute leur réponse, et l'abbé, pieds nus, un crucifix à la main, marcha devant eux jusqu'au champ de bataille. Lorsqu'ils se furent formés, il les exhorta de nouveau, se mit en prière, et les Écossais, le voyant dans cette attitude, s'agenouillèrent comme lui. — Ils sont à genoux! s'écrièrent quelques Anglais, ils demandent miséricorde. — Ne vous y trompez pas,

répliqua un autre, ils demandent miséricorde, mais c'est à Dieu seul qu'ils s'adressent <sup>1</sup>.

Les Écossais victorieux, non contents d'avoir assuré leur propre indépendance, voulurent délivrer l'Irlande du joug de l'Angleterre.

L'Irlande était alors partagée entre deux races d'hommes différentes de langage, de mœurs et de lois, et animées d'une haine mortelle l'une contre l'autre. Les districts les plus sauvages et les plus montagneux étaient occupés par les indigènes ; les côtes et les principales villes, par des aventuriers anglais, gallois et gascons. Les Écossais, venus au secours des indigènes, avec qui d'ailleurs ils ne formaient qu'une même race de peuple, parlant une même langue, remportèrent plusieurs avantages sur leurs ennemis communs. La guerre se prolongeait et s'envenimait. Beaucoup d'ecclésiastiques entretenaient le patriotisme de l'Irlande. Le gouvernement anglais se plaignit de leur conduite devant la cour de Rome ; et Jean XXII chargea les évêques de Dublin et de Cassel de prévenir ceux qui fomentaient la révolte qu'ils seraient tous excommuniés s'ils persistaient dans leur désobéissance. Cette commission produisit une vive sensation parmi les tribus irlandaises ; un mémoire qui justifiait leur conduite, et que signèrent la plupart des chefs, fut remis aux cardinaux Joscelin et Fiesque, légats du Pape en Écosse, afin de l'envoyer au Pontife.

Cet acte important commença par établir que, durant quarante siècles, l'Irlande avait été gouvernée par ses propres monarques de la race de Milésius jusqu'en 1170, où un pape anglais, Adrien IV, conféra, contre toute espèce de droit, la souveraineté de cette île au meurtrier de saint Thomas, Henri II, qui, pour ce crime, aurait plutôt dû être dépouillé de sa propre couronne <sup>2</sup> ; que depuis cette époque une guerre continuelle avait existé entre l'Irlande et l'Angleterre, et avait causé la mort de plus de cinquante mille hommes de chaque côté ; et que les Anglais avaient étendu leur domination jusque sur les plus belles parties de l'île, tandis que les Irlandais étaient forcés de combattre pour conserver leurs frontières et leurs montagnes, seules possessions qui leur restassent de leur terre natale. Après cette introduction, on prétend que la concession originiaire est nulle, parce que aucune des conditions stipulées n'a été remplie ; que Henri s'était engagé, pour lui et ses successeurs, à protéger l'Église, et que cependant elle avait été dépouillée de la moitié de ses possessions ; à établir de bonnes lois, et qu'il n'en avait fait que de

<sup>1</sup> Fordun. XI, 21. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, Édouard II. — <sup>2</sup> Il y a ici anachronisme. Adrien IV était mort douze ans avant le meurtre de saint Thomas de Cantorbéri.

contraires à toute notion de justice; à extirper les vices des indigènes, et qu'on avait introduit parmi eux une race d'hommes plus méchants qu'en quelque pays que ce fût sur la terre, des hommes dont l'avidité était insatiable, qui employaient indifféremment la force ou la trahison pour parvenir à leur but, et qui démontraient publiquement que d'assassiner un Irlandais n'était pas commettre un crime. C'était pour s'affranchir du joug de ces tyrans qu'ils avaient pris les armes. Ils n'étaient pas rebelles au roi d'Angleterre, puisqu'ils ne lui avaient jamais fait serment de fidélité; ils étaient hommes libres, déclarant une guerre mortelle à leurs ennemis; ils avaient choisi Édouard de Bruce, comte de Carrick, pour leur protecteur et leur souverain. Ils terminaient en montrant l'espérance que le Pape approuverait leur conduite, et défendrait au roi d'Angleterre et à ses sujets de les persécuter à l'avenir <sup>1</sup>.

Ce mémoire fit impression sur l'esprit du pape Jean. Il en écrivit au roi l'an 1317, lui rappelant à quelles conditions l'Irlande avait été concédée par Adrien IV, lui remontrant que, d'après les plaintes des Irlandais, ces conditions n'avaient point été remplies, et lui recommandant avec instance d'y porter remède; il enjoignit en même temps aux deux légats d'y tenir la main. Pressé par toutes ces remontrances, Édouard II chercha à se justifier en disant que, si jamais les Irlandais avaient été opprimés, c'était à son insu et contre ses intentions; et il promit de les prendre sous sa protection, et de donner tous ses soins à ce qu'ils fussent désormais traités avec douceur et justice. Cette promesse était à peine donnée, que la guerre d'Irlande se trouva terminée <sup>2</sup>.

Les légats du Pape travaillaient encore à rétablir la paix entre l'Angleterre et l'Écosse. Robert de Bruce n'y voulut point entendre, à cause que, dans ses lettres, le Pape l'appelait seulement gouverneur d'Écosse, et non pas roi. Les légats représentèrent que ce dernier titre étant précisément le sujet de la difficulté, le Pape ne pouvait pas la décider d'avance en le lui donnant. On conclut simplement une trêve: les Écossais la violèrent; ils furent excommuniés par les légats, du moins Bruce et ses partisans. Vers la fin de 1319, il y eut une nouvelle trêve pour deux ans.

Le roi d'Écosse, Robert de Bruce, profita de cette suspension d'hostilité pour essayer de faire sa paix avec le Saint-Siège. Il assembla un parlement, et une lettre, signée de huit comtes et de trente-un barons, fut envoyée au pape Jean XXII, par les messagers du roi, au nom de toutes les communes d'Écosse.

<sup>1</sup> *Fordun. XII, 26-32.* — <sup>2</sup> *Raynald, 1317, n. 43. Rymer, t. 3, p. 727.*

Cette lettre disait que les Écossais s'étaient établis au nord de la Grande-Bretagne douze siècles environ après le passage de la mer Rouge, et qu'ils avaient été convertis à la foi catholique par les prédications de l'apôtre saint André; qu'ils avaient toujours joui de leur indépendance jusqu'à ce que Édouard I<sup>er</sup> eût saisi, comme occasion de leur imposer le joug de l'Angleterre, le moment même où leur trône était vacant; que, depuis, ils avaient été affranchis du joug anglais par Robert de Bruce, que, d'un consentement unanime, ils avaient élevé au trône, auquel il était appelé par la divine Providence et ses droits légitimes d'hérédité qu'ils étaient déterminés à maintenir; mais que, s'il les abandonnait, ils le traiteraient en ennemi, choisiraient un autre roi, et défieraient la puissance de l'Angleterre aussi longtemps qu'il resterait encore cent Écossais vivants. La liberté était leur objet; et cette liberté, aucun homme sage ne voulait lui survivre.

Après avoir ainsi, dans le langage le plus énergique, exprimé leur résolution, ils demandaient au souverain Pontife d'employer son influence sur le roi d'Angleterre pour l'engager à se contenter de ses propres domaines, qui jadis paraissaient suffisants à sept rois, et à laisser aux Écossais leur sol stérile, la plus reculée des terres habitables, mais qui leur était chère, parce qu'elle était à eux et que leur but unique était de la posséder en paix. Ils concluaient en ces termes: Si toutefois votre Sainteté écoutait trop favorablement les rapports de nos ennemis, et persistait à favoriser les prétentions de l'Angleterre, nous vous rendrions responsable devant Dieu de la perte de notre vie, de la damnation de nos âmes, et de toute autre calamité qui pourrait naître de la continuation de la guerre entre les deux nations. Nous sommes vos enfants respectueux autant que notre devoir nous l'ordonne; nous avons pour vous, comme le représentant de Dieu, l'obéissance qui vous est due; mais à Dieu, comme au souverain juge, nous commettons la protection de notre cause. Nous mettons tout notre espoir en lui, assurés qu'il nous rendra capables d'agir vaillamment, et qu'il terrassera tous nos ennemis<sup>1</sup>.

Le Pape traita les envoyés avec bonté, et, à leur requête, il consentit à suspendre pour un an le procès intenté contre le roi d'Écosse et à lui accorder ensuite un délai supplémentaire de six mois. Il écrivit une lettre au roi d'Angleterre, l'exhortant vivement à profiter de la circonstance pour conclure une paix utile et durable. Édouard y consentit; des commissaires furent nommés par le Pape et le roi de

<sup>1</sup> *Fordun. XIII, 2, 3. Anderson, diplom. Scot., tab. 52.*

France, pour se réunir en congrès, et on attendit avec confiance un résultat favorable de cette assemblée; mais les conférences, si l'on en tint quelques-unes, traînèrent en longueur; le roi d'Angleterre était trop occupé de la révolte de ses barons pour se livrer à d'autres affaires; et Bruce espérait, en aidant les rebelles, obtenir des conditions plus favorables qu'en traitant avec leur souverain<sup>1</sup>. Ce ne fut qu'en 1323, après vingt-trois ans de guerre, interrompue par quelques trêves, que l'on conclut une suspension d'armes pour treize ans entre les deux nations.

Édouard II ne pouvait se passer d'un favori, ni en avoir un sans blesser l'orgueil des grands. Leur chef, le comte de Lancastre, avait fait décapiter Gaveston contre la parole donnée. Il le remplaça près du roi par une de ses créatures, Hugues Spenser, fils d'un vieux gentilhomme. Par ses talents et son zèle, le jeune chambellan se fut bientôt concilié l'estime de son souverain, qui le combla d'honneurs, de dignités et de richesses, comme il avait fait Gaveston. Les barons reprennent les armes, ayant à leur tête le comte de Lancastre. Les deux Spenser, père et fils, sont bannis du royaume; mais les prélats protestent contre la sentence: les deux Spenser reviennent pour la faire casser dans un nouveau parlement; dans l'intervalle on découvre que le comte de Lancastre est d'intelligence avec les Écossais, qu'il a réuni ses troupes pour les seconder à l'expiration prochaine de la trêve: le roi marche contre les traîtres, le comte de Lancastre est pris, condamné à mort, et exécuté le 22 mars 1322<sup>2</sup>.

Une brouillerie existait entre les rois de France et d'Angleterre, au sujet de la Guyenne. L'an 1325, la reine Isabelle, femme d'Édouard II, fit le voyage de France pour négocier plus facilement l'affaire avec son frère, le roi Charles le Bel. Un traité fut en effet conclu. Édouard se mit lui-même en route, pour venir rendre hommage au roi de France comme duc de Guyenne. Il est arrêté par une maladie à Douvres. On lui fait entendre de Paris que, s'il résignait la Guyenne à son fils unique, on se contenterait de l'hommage du fils. Le jeune Édouard, à peine âgé de douze ans, après avoir promis à son père de hâter son retour et de ne pas se marier pendant son absence, fait voile pour les côtes de France avec un cortège nombreux. Mais, à l'étonnement général, quoique les cérémonies de l'hommage eussent été promptement terminées, plusieurs semaines s'écoulèrent sans que la reine ni le prince témoignassent le désir de revoir l'Angleterre. Le roi réitéra vainement à son fils l'ordre de re-

<sup>1</sup> Rymer, t. 3, 846, 848, 867, 884, 891. — <sup>2</sup> Lingard, *Édouard II*.



venir. Ses lettres au roi de France et à ses pairs, au Pape, à la reine et à son fils, existent encore. Elles détruisent complètement le prétexte par lequel la reine prétendait justifier son absence, ses craintes des desseins hostiles de Hugues Spenser. Le roi affirme que ses craintes sont chimériques ; qu'en Angleterre, elle n'avait jamais témoigné de soupçons contre Spenser ; qu'à son départ, elle en avait pris congé comme d'un ami ; et que, même depuis son absence, elle lui avait écrit des lettres de compliment et d'estime ; que, depuis son mariage, elle avait toujours été traitée avec respect et tendresse, et que si lui-même avait employé quelquefois des expressions de correction, c'était toujours en secret et parce qu'elle l'avait mérité par ses folies <sup>1</sup>. Le Pape écrit aux uns et aux autres, pour prévenir les malheurs qu'il prévoyait ; ce fut en vain.

La cause secrète de ce mystère était ceci. Un des seigneurs rebelles, le jeune Mortimer, s'était échappé de prison ; il rejoignit la reine Isabelle à Paris ; elle le créa surintendant de sa maison, et il fut bientôt reconnu publiquement qu'une princesse, fille de France, fille unique de Philippe le Bel et reine d'Angleterre, avait abandonné son mari pour devenir la maîtresse d'un rebelle et d'un banni <sup>2</sup>. La nouvelle Jésabel, non contente de ses adultères, soudoie des troupes, sollicite les rebelles d'Angleterre, y aborde avec une armée, marche contre son époux et son roi, fait répandre dans le peuple que le Pape excommunie quiconque prendrait les armes contre elle : les deux Spenser sont éventrés et pendus, le roi Édouard déposé, tandis qu'on fait accroire au public qu'il a renoncé volontairement en faveur de son fils.

Le roi était captif ; mais ses geôliers le traitent avec moins d'inhumanité que ne voudraient sa femme et son adultère. Afin de laisser ignorer sa résidence, on le transfère d'une prison dans une autre ; à force d'indignités et de rigueurs, on travaille à le priver de sa raison et à abrèger son existence. En vain cet infortuné monarque sollicite une entrevue avec sa femme, ou qu'on lui permit de jouir de la compagnie de ses enfants : Isabelle lui refuse l'un et l'autre. Mais elle apprend que des associations se forment pour la délivrance du captif ; que des ecclésiastiques, dans leurs sermons, ont fait connaître ses liaisons avec Montimer ; elle a lieu de craindre que l'Église, par ses censures, ne la force d'habiter avec son époux : aussitôt elle se fait défendre par le parlement de ne plus habiter avec lui, quand même elle le désirerait.

Malgré cela, l'opinion publique se prononçait de plus en plus pour

<sup>1</sup> Rymer, t. 4, p. 180, 194, 200, 210. — <sup>2</sup> Walsing, 122.

le monarque trahi par son épouse adultère. En conséquence, les deux surveillants qui étaient vendus à Mortimer reçurent ordre de hâter la fin du prince. Le 21 septembre 1327, ils se saisissent d'Édouard, le jettent sur un lit, lui mettent un coussin sur le visage pour étouffer ses cris, et, au travers d'un tuyau de corne, lui enfoncent un fer rouge dans les entrailles <sup>1</sup>. Ainsi périt Édouard II par le crime de sa femme.

Voici les réflexions qu'un historien anglais fait sur le règne de ce prince, en le comparant à celui de son père. « Le premier Édouard avait montré le caractère d'un tyran. Toutes les fois qu'il l'osa, il foula aux pieds les libertés, et s'empara des biens de ses sujets; et cependant il mourut dans son lit, respecté de ses barons et admiré de ses contemporains. Édouard II, son fils, avait un caractère moins impérieux; ses plus grands ennemis mêmes ne purent lui imputer aucun acte d'injustice ou d'oppression; cependant il fut renversé du trône et assassiné dans une prison. Nous ne devons accuser que les mœurs et le caractère du siècle de la différence qui existe entre le sort du père et celui du fils. Ils régnèrent l'un et l'autre sur une noblesse factieuse et fière de ses privilèges, mais sans égard pour les libertés des autres, et qui, bien qu'elle respectât le pouvoir arbitraire d'un monarque aussi hautain, aussi violent qu'elle-même, méprisait l'administration plus douce et plus équitable de son successeur. Ce successeur, naturellement facile et indolent, passionné pour la chasse et les plaisirs de la table, se reposait volontiers sur les autres des soins et des travaux du gouvernement. Mais dans un âge où l'on ne connaissait pas l'expédient moderne de la responsabilité d'un ministre, les barons regardaient l'élévation d'un favori comme leur propre abaissement, et son pouvoir comme une infraction à leurs droits. Le résultat fut, comme nous l'avons vu, une série d'associations, qui eurent originairement pour objet l'éloignement de la personne du prince des mauvais conseillers, comme on les appelait; mais ensuite l'envahissement graduel des droits légitimes de la couronne, et enfin la déposition et l'assassinat du souverain <sup>2</sup>. »

Cependant l'adultère Isabelle ou Jésabel de France jouissait du fruit de ses crimes avec le meurtrier de son époux et de son roi. Elle gouvernait l'Angleterre pendant la minorité de son fils Édouard, troisième du nom. Son amant Mortimer exerçait tout le pouvoir. Il surpassait en ambition les favoris précédents, Gaveston et Spenser,

<sup>1</sup> Lingard, *Biographie universelle, Édouard II.* — <sup>2</sup> Lingard, t. 3, *Édouard II*, p. 538-540.

et se fit entourer d'une garde. Pour perdre le duc de Kent et épouvanter tous les barons, il lui fit accroire, par une fausse correspondance, que le roi, son frère, Édouard II, vivait encore, puis l'accusa de conspiration, et le fit condamner au supplice des traîtres. Isabelle eut pitié de son beau-frère, et lui fit seulement couper la tête ; mais il fallut attendre quatre heures sur le lieu de l'exécution pour trouver un bourreau.

Enfin, l'an 1330, Édouard III atteignit sa dix-huitième année, âge de majorité pour les rois d'Angleterre. Sa femme, Philippine de Hainaut, lui donna un fils, le même qui fut si célèbre sous le nom de Prince Noir. Mais en même temps il reconnut l'état de dépendance dans lequel on l'avait tenu, et vit avec douleur la conduite présente et passée de sa mère. Il éprouva des remords pour la part qu'il y avait prise lui-même. Si son extrême jeunesse pouvait l'acquitter du crime d'avoir détrôné son père, il avait cependant donné son consentement à l'exécution de son oncle, dupe et victime de Mortimer. Il résolut de punir enfin l'auteur de tant de crimes. Le 19 octobre, Mortimer est arrêté en présence et par ordre d'Édouard, malgré les cris et les larmes d'Isabelle, livré à la justice, convaincu et pendu. Isabelle dut aux sollicitations du Pape d'éviter l'ignominie d'un jugement public. Jean XXII écrivit au roi pour l'exhorter à pardonner à ses prisonniers, et à ne pas publier la honte de sa mère, mais à la cacher le plus qu'il serait possible <sup>1</sup>. Il écrivit dans le même but à son épouse, la reine Philippine, au comte de Lancastre, à Guillaume de Montaigu et à l'archevêque de Cantorbéri. Édouard réduisit Isabelle à trois mille livres de revenu, et l'exila dans un château, où elle passa dans l'obscurité les vingt-sept dernières années de sa vie. Le roi allait tous les ans lui faire une visite de cérémonie : il ajouta même mille livres à son revenu annuel ; mais il ne lui permit jamais de reprendre aucune part aux affaires publiques. Ensuite le jeune roi consulta le Pape sur la conduite à tenir dans son gouvernement. Jean XXII lui répondit de la manière suivante :

D'abord, pour ce qui est de la réformation du royaume et de son salutaire gouvernement, nous répondons qu'avant tout votre royale prudence doit se proposer de plaire à celui de qui procèdent tous les biens, et par qui il est donné aux princes de régner, et d'éviter avec tout le soin possible ce qui peut offenser les regards de sa majesté. Et parce que l'Église, épouse du Christ, est si indivisiblement unie à son époux, qu'on ne peut honorer ou déshonorer l'un sans honorer ou déshonorer l'autre, il convient, très-cher fils, si vous désirez

<sup>1</sup> Raynald, 1330, n. 50.

plaire au Christ, que vous empêchiez vos ministres et vos officiers de faire aux églises de votre royaume les injustices qu'on leur y fait au delà de toute mesure. Ensuite, quant à l'administration de la justice, comme il est écrit : Où il y a beaucoup de conseils, là est le salut, il paraît expédient que la circonspection royale communique le gouvernement du royaume non à un ou deux, et qu'il soit régi non par le conseil d'un ou de deux, mais que, par le conseil général des prélats, des princes et autres nobles, ainsi que des communes, on cherche avec une vigilante attention, non pas brusquement, la voie salutaire pour un gouvernement si considérable, et que, l'ayant trouvée, on la mette à exécution, non pas de parole et d'une manière simulée, mais en réalité et en vérité, faisant prêter serment à ceux qu'on choisit pour conseillers et administrateurs, qu'ils rempliront fidèlement leur office, sans prévention d'amour ni de haine, ajoutant, de plus, des peines formidables contre ceux qui ne l'observeraient pas.

Ceci ainsi réglé, comme on dit qu'il y a dans ce royaume beaucoup de coutumes non conformes, mais plutôt contraires au droit divin, au droit humain et à la raison naturelle, coutumes dont l'observation offense Dieu, viole la liberté ecclésiastique, blesse le droit du prochain, ouvre la porte à de faux témoignages, et par conséquent à des jugements iniques, il semblerait très-expédient que la royale providence fit examiner, avec grande délibération, par des hommes craignant Dieu et habiles, si ces coutumes sont telles, afin de les abolir ou de les tempérer de manière à en ôter l'iniquité <sup>1</sup>. Tels sont les conseils que le pape Jean XXII donnait à Édouard III d'Angleterre, qui les lui demandait. Il nous semble qu'aujourd'hui même, et la chambre des lords, et la chambre des communes, et tout le peuple d'Angleterre ne pourraient guère désirer mieux.

Édouard avait encore consulté le Pape, si, pour pacifier l'Irlande, il devait s'y rendre lui-même. Le Pontife lui conseilla de ne pas quitter l'Angleterre, à cause des troubles qui pourraient y naître en son absence, mais d'envoyer en Irlande des hommes sages, propres à concilier les partis, sans en favoriser aucun au préjudice de l'autre <sup>2</sup>.

L'an 1328, Édouard fit une expédition en Écosse pour y rétablir la suzeraineté de l'Angleterre. Mais les Écossais, sous la conduite de Robert de Bruce, furent assez adroits pour harceler, fatiguer et vaincre les Anglais, sans que ceux-ci pussent seulement les joindre. La campagne se termina par la paix. Par une déclaration solennelle du 1<sup>er</sup> mars, Édouard renonça à toute prétention de suzeraineté sur la couronne d'Écosse, qu'elle eût été avancée par lui ou ses prédé-

<sup>1</sup> Raynald, 1331, n. 36. — <sup>2</sup> *Ibid.*

cesseurs; il consentit à ce que les États de Bruce, son plus cher ami et allié, formassent un royaume indépendant et distinct de celui d'Angleterre, sans sujétion, droit de service, réclamation ou demande quelconque. En même temps, et afin de perpétuer la concorde entre les deux nations, on convint de rétablir la pierre sur laquelle étaient couronnés les anciens rois d'Écosse, et l'on arrêta que le roi d'Angleterre emploierait ses bons offices auprès du Pape en faveur de Bruce; que sa sœur Jeanne épouserait David, le fils et l'héritier du monarque écossais, et qu'on payerait à Édouard la somme de trente mille marcs, en indemnité des dommages éprouvés dans la dernière invasion <sup>1</sup>.

Le roi d'Écosse envoya une ambassade au Pape pour demander la levée des censures : ce que Jean XXII lui accorda volontiers par une lettre du 15 octobre de la même année 1328 <sup>2</sup>. Le monarque écossais demanda quelque chose de plus : ce fut d'être sacré et couronné de l'autorité apostolique, par l'évêque de Saint-André, comme ses prédécesseurs. Le Pape lui répondit, le 13 juin 1329, par un diplôme dont voici le préambule : A notre très-cher fils dans le Christ, Robert, illustre roi d'Écosse. Le souverain et éternel roi du royaume céleste, par qui les rois règnent et les princes commandent, leur a donné la puissance du glaive temporel pour la punition des méchants et la louange des bons, afin qu'ils jugent dans l'équité les peuples, et qu'ils dirigent sur la terre les nations qui leur sont soumises; que leur volonté soit dans l'exécution de la justice, leur méditation dans la loi de rectitude et dans l'observation d'une bonne paix. Pour le faire plus parfaitement, ces mêmes rois par la vertu de l'onction sacrée que leur confèrent les ministres de Dieu suivant l'antique usage, reçoivent une grâce plus abondante, afin qu'ils aient plus de force à gouverner avec justice, et qu'ils soient dirigés par un esprit plus prudent et plus saint, tant par rapport à eux que par rapport à leurs sujets. Car l'efficace de cette onction dans les rois est bien grande : Saül ayant été oint, l'esprit du Seigneur s'empara de lui, et il fut changé en un autre homme; de même David ayant reçu cette onction, il fut dirigé par l'esprit du Seigneur. De plus, pour insinuer que dans les rois doit être la plénitude des vertus et l'autorité entière du domaine temporel, on place sur la tête du prince, sous forme circulaire, le diadème d'honneur, afin que, décoré de ces insignes et distingué par ces titres, il indique à ses sujets, comme le chef à ses membres, la droite façon de vivre et la règle de la modestie.

<sup>1</sup> Rymer, I, V, p. 337. Ford. XIII, 12. — <sup>2</sup> Raynald, 1328, n. 74.

Après ces belles considérations, le Pape rappelle et loue la demande que le roi avait faite à l'Église, et accorde à lui et à ses successeurs légitimes d'être sacrés et couronnés, de l'autorité apostolique, par l'évêque de Saint-André, et, à son défaut, par l'évêque de Glasgow, après avoir prêté le serment de défendre l'Église et d'extirper les hérétiques. Des lettres dans le même sens furent adressées à l'évêque de Saint-André <sup>1</sup>.

Le roi d'Écosse, Robert de Bruce, mourut bientôt. Son fils et successeur David en informa le Pape, lui demandant des consolations et des conseils. Le 10 août de la même année 1329, Jean XXII lui répondit une lettre paternelle, où il le console de la mort de son père, lui accorde de nouvelles grâces pour la parfaite réconciliation de son royaume, et lui donne des conseils pour le bien gouverner. Quant au royaume dont vous avez reçu le gouvernail par la disposition du Seigneur, pour le diriger à la louange et gloire de Dieu, l'accroissement de votre honneur et salut, la paix et l'utilité de vos sujets, usez des conseils d'hommes sages qui cherchent le salut et le repos tant de vous que de vos sujets ; tâchez d'avoir des conseillers, des justiciers et des officiers qui craignent Dieu, aiment la justice, et ne cherchent point leurs propres intérêts aux dépens des vôtres et de ceux de vos sujets ; en sorte que dans votre royaume cessent les oppressions des pauvres, que les pupilles, les veuves et autres personnes malheureuses y soient protégées, et qu'avec la paix y règne la justice tempérée par la miséricorde <sup>2</sup>. Tels sont les conseils que le pape Jean XXII donnait aux jeunes rois de son temps. Certes, on pouvait leur en donner de plus mauvais.

Lorsque le roi de France, Charles IV ou le Bel, mourut le 1<sup>er</sup> de février 1328, il laissa sa veuve enceinte. Le cousin du roi défunt, Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, fut nommé régent du royaume, comme premier prince du sang. La reine étant accouchée d'une fille le 1<sup>er</sup> avril suivant, le régent Philippe prit aussitôt le titre de roi, fut reconnu pour tel et sacré le 29 mai. D'après ce qui précède, il ne pouvait y avoir de doute sur son droit. L'exclusion perpétuelle des femmes pour le trône de France avait été prononcée en 1316, lorsque Philippe V ou le Long succéda à Louis X ou le Hutin, au préjudice de la fille de son frère ; cette exclusion fut confirmée l'an 1317 par l'assemblée des états du royaume, et de nouveau l'an 1322 par la succession de Charles IV ou le Bel, au préjudice des filles de ses deux frères. Mais il restait la fille unique de Philippe le Bel, la fameuse Isabelle d'Angleterre, la

<sup>1</sup> Raynald, 1329, n. 82 et 80. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1329, n. 79.

meurtrière de son époux et de son roi. Elle prétendit, malgré les Français, succéder au trône de France, non en personne, attendu qu'elle était femme, mais par son fils Édouard III, comme si elle pouvait lui transmettre ce qu'elle n'avait pas elle-même. D'ailleurs, si les femmes n'étaient pas exclues, elle avait sept filles de ses frères à passer devant elle : une de Louis X, quatre de Philippe V, et deux de Charles IV, dont l'une posthume. Ses prétentions furent donc justement rejetées.

Philippe VI, autrement Philippe de Valois, ayant remporté une victoire sur les Flamands révoltés contre leur comte, somma pour la seconde fois Édouard d'Angleterre de renoncer à ses prétentions sur la France, et de venir lui rendre hommage comme duc de Guienne. Édouard obéit, et vint rendre hommage à Philippe le 6 juin 1329, dans l'église cathédrale d'Amiens, en présence de plusieurs pairs de France et d'Angleterre. Comme on répandait des doutes sur la nature de cet hommage, Édouard déclara, le 30 mars 1331, que l'hommage qu'il avait rendu deux ans auparavant, quoique exprimé en termes généraux, devait être tenu pour un hommage lige, puisque c'était celui qu'il devait en effet <sup>1</sup>. Le 4 avril enfin, Édouard vint une seconde fois en France, et eut avec Philippe une entrevue où ils aplanirent plusieurs difficultés secondaires. La paix fut ainsi cimentée pour le moment. Mais nous verrons les prétentions d'Isabelle, renouvelées par son fils, occasionner des guerres longues et sanglantes, et faire naître entre les deux nations une antipathie héréditaire, que six siècles n'ont pas encore entièrement éteinte.

En Allemagne, après la mort de l'empereur Henri VII, 20 août 1313, l'empire fut vacant près de quatorze mois. Enfin les électeurs s'assemblèrent à Francfort à un jour marqué, le 19<sup>me</sup> d'octobre 1314. Ceux qui s'y trouvèrent furent Pierre, archevêque de Mayence ; Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves ; Jean, roi de Bohême, son neveu, fils de l'empereur Henri VII ; Waldemar, margrave de Brandebourg, et Jean, duc de Saxe. Ces cinq électeurs s'assemblèrent au lieu accoutumé dans le faubourg de Francfort, et, après qu'on eut célébré la messe du Saint-Esprit, voulant procéder à l'élection, ils attendirent, autant qu'ils crurent le devoir, Henri, archevêque de Cologne, et Rodolphe, comte palatin du Rhin. N'ayant pas eu de leurs nouvelles, quoiqu'ils fussent proche, ils remirent l'élection au lendemain, et le leur notifièrent par des envoyés exprès. Ils ne vinrent point le lendemain, 20<sup>me</sup> d'octobre. Les cinq autres, après les cérémonies accoutumées, élurent roi des Romains Louis,

<sup>1</sup> Rymer, t. 4, p. 477, 481.

comte palatin du Rhin et duc de Bavière, frère de Rodolphe ; car ils étaient tous deux fils de Louis le Sévère, duc de Bavière, de la maison de Wittelsbach, qui règne encore en Bavière et commence à régner en Grèce. Louis, qui était présent, consentit à son élection, et fut mené par les électeurs dans la ville de Francfort, à l'église de Saint-Barthélemy, où ils le mirent sur l'autel avec les cérémonies accoutumées ; puis ils chantèrent le *Te Deum*, et publièrent l'élection. C'est ce que porte la lettre de l'archevêque de Mayence au Pape futur, datée du 23<sup>me</sup> d'octobre 1314, où les électeurs supplient le Pape d'agréer leur élu pour roi des Romains, et de lui conférer en temps et lieu la grâce de l'onction, ainsi que le diadème de l'Empire <sup>1</sup>. Clément V venait de mourir.

Cependant les deux autres électeurs, Henri, archevêque de Cologne, et Rodolphe, comte palatin et duc de Bavière, étaient à Saxenhausen, près de Francfort, où ils élurent roi des Romains Frédéric, duc d'Autriche, fils de l'empereur Albert et petit-fils de Rodolphe de Habsbourg, qui fut couronné à Bonn par l'archevêque de Cologne. Louis de Bavière le fut à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Mayence <sup>2</sup>. Telle est une des narrations. Mais des écrivains germaniques du temps racontent la chose d'une manière différente. Suivant les uns, il y eut seulement quatre électeurs pour Louis et trois pour Frédéric ; d'autres assurent qu'il y eut quatre électeurs pour chacun, le duché électoral de Saxe étant disputé entre deux princes <sup>3</sup>. D'après ces relations divergentes d'auteurs contemporains, on voit que la chose n'était pas bien claire. Ce qui est hors de doute, c'est que cette double élection causa ensuite de grands maux, non-seulement dans l'Empire, mais encore dans l'Église.

Toute l'Allemagne se divisa entre les deux compétiteurs, qui étaient cousins. Les Suisses des trois cantons de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald se déclarèrent pour Louis de Bavière : ce qui déplut extrêmement au duc Léopold d'Autriche, frère du roi Frédéric. Il résolut de les châtier et d'en faire un exemple. Ils sont excommuniés par l'évêque de Constance, et mis au ban de l'Empire par Frédéric ; mais l'archevêque de Mayence, métropolitain, les absout de l'excommunication ; Louis de Bavière annule le ban. Léopold résolut de pénétrer dans leurs vallées avec des forces telles, que ce ne serait plus qu'un jeu de les soumettre. On s'accorde à dire qu'il menaça de fouler aux pieds ces paysans, et fit apporter beaucoup de cordes pour emmener ou pendre les chefs. Les voisins cherchèrent par leur

<sup>1</sup> Raynald, 1314, n. 18-22. — <sup>2</sup> Albert. Argent., p. 119. Joan. Villani, l. 9, c. 66. — <sup>3</sup> Spond., 1314, n. 5 et 6.



médiation à prévenir la guerre. Mais Léopold demandait aux Suisses des choses inconciliables avec leur liberté. Ils répondirent : Nous aurions bien le droit de nous plaindre du duc ; que s'il marche contre nous, nous l'attendrons avec l'aide de Dieu, et nous saurons nous défendre de sa puissance.

Après qu'on eut célébré à Bâle, avec beaucoup de magnificence, les noces du roi Frédéric avec Isabelle d'Aragon, et celles du duc Léopold avec Catherine de Savoie, le duc Léopold se mit en marche pour attaquer et accabler les Suisses par trois côtés à la fois. Les villes de Zurich et de Lucerne tenaient pour lui. La division qu'il commandait en personne était d'environ dix mille hommes. Dans leur nombre se trouvait beaucoup de noblesse, entre autres les Landenberg et les Gessler, animés par la vengeance. Les troupes confédérées de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald ne montaient qu'à treize cents hommes. D'après le conseil d'un vieux guerrier nommé Reding, ils se campèrent sur une colline, qui commandait un étroit défilé, entre la montagne et le lac, par où devait entrer l'armée de Léopold : ce qui rendait inutile le grand nombre. Dans ce moment, cinquante hommes, bannis de la confédération, vinrent demander à leurs treize cents compatriotes la grâce de combattre dans leurs rangs pour la liberté du pays. Leur offre ou leur prière ne fut point agréée ; mais, probablement d'après le conseil des chefs, ils allèrent se poster sur la hauteur de Morgarten, qui dominait le défilé un peu plus loin, hors des limites du canton. C'était le 15 novembre 1315.

Dès le matin, la cavalerie de Léopold entra dans le défilé, l'infanterie suivait ; les rangs étaient serrés. Dans ce moment, les cinquante bannis de Suisse, de la hauteur de Morgarten, poussèrent de grands cris, roulèrent et lancèrent d'énormes pierres sur les chevaux et les cavaliers. Bientôt le trouble et le désordre s'y mirent. Les treize cents confédérés, s'en étant aperçus, s'avancèrent à l'entrée de la gorge, tuèrent un bon nombre de gentilshommes. Comme les chemins étaient à moitié gelés, la cavalerie n'était d'aucun secours : plusieurs chevaux se jetèrent dans le lac. L'infanterie, qui venait derrière, fut longtemps à s'apercevoir de ce qui se passait ; resserrée dans le défilé, elle ne put ouvrir ses rangs pour donner passage à la cavalerie qui revenait sur ses pas ; un grand nombre furent écrasés sous les pieds des chevaux ; le duc Léopold se sauva à peine de la mêlée, et, par des sentiers détournés, s'enfuit à Winterthur. Enfin, dans l'espace d'une heure et demie, et sans perdre beaucoup des leurs, les Suisses remportèrent une victoire complète. La renommée s'en étant répandue bien vite, paralysa les deux autres attaques et les rendit faciles à repousser.

Les Suisses victorieux rouvrirent la patrie aux cinquante bannis. Ils décidèrent que le jour de cette victoire serait solennisé comme la fête d'un apôtre ; chaque année on célèbre des messes pour les défenseurs morts de la patrie, et on proclame tous leurs noms devant le peuple. Le roi Louis de Bavière apprit avec plaisir la victoire des Suisses. Le duc Léopold lui-même, voyant que ces montagnards, contents de leur liberté, ne cherchaient pas à faire de conquêtes, conclut la paix avec eux pour un an, et en reçut même dans ses troupes <sup>1</sup>. Mais, sauf quelques intervalles de paix ou de trêve, la lutte entre la maison d'Autriche et la confédération suisse dura encore plus de deux siècles. Ce qu'il y a de plus merveilleux, peut-être d'unique dans l'histoire, c'est que, jusqu'à nos jours, le petit peuple de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald n'a cessé d'être le modèle d'un peuple libre, brave, loyal, constant, catholique et pieux. Honneur à lui !

A cette époque, la Hongrie continuait d'admirer la piété, la sagesse et la valeur de son roi Charobert, de la maison d'Anjou. Mais la Pologne était sans roi depuis deux cent quarante ans, c'est-à-dire depuis que Boleslas le Cruel, son quatrième roi, s'était attiré la haine publique par le meurtre de saint Stanislas, évêque de Cracovie. Le pape saint Grégoire VII le déclara déchu de la dignité royale, et ses sujets absous de son obéissance : les grands se soulevèrent contre lui, et il mourut en Carinthie, abandonné de tout le monde. La Pologne revint au gouvernement des ducs comme avant Boleslas, son premier roi, et se trouva notablement affaiblie par ce partage de l'autorité souveraine. En 1316 Ladislas Loctee, duc de Cracovie, envoya au pape Jean XXII, Gérard, évêque de Wladislaw, pour demander en sa faveur le rétablissement de la dignité royale, attendu que la plupart des duchés de Pologne étaient réunis en sa personne, et qu'il serait plus en état de résister aux puissances voisines, qui faisaient des incursions dans la Pologne, particulièrement aux chevaliers de Prusse, qui avaient depuis peu usurpé la Poméranie.

Les chevaliers envoyèrent aussi à Avignon pour soutenir leur cause devant le Pape ; d'un autre côté, ils envoyèrent au roi de Bohême pour l'exciter à faire valoir ses prétentions sur la Pologne. Ce roi était alors Jean de Luxembourg, fils de l'empereur Henri VII, devenu roi de Bohême en 1310 par son mariage avec Élisabeth, héritière du royaume, fille de Wenceslas, qui avait été élu et couronné roi de Pologne en 1300. Jean, roi de Bohême, envoya donc aussi des députés à Avignon pour s'opposer à la demande du duc Ladislas.

<sup>1</sup> Jean de Muller, *Hist. de Suisse*, t. 2.

La contestation entre ces deux princes dura longtemps en cour de Rome, et enfin le pape Jean XXII ne prononça qu'un interlocutoire par une bulle adressée à l'archevêque de Gnesen et à ses suffragants, où il dit en substance :

Notre vénérable frère Gérard, évêque de Wladislaw, envoyé de votre part et de toute la nation polonaise, nous a rendu vos lettres portant que jadis, après la mort du roi qui était alors, la Pologne fut troublée par des séditions et des guerres civiles. Elle fut aussi troublée par les incursions des Tartares, des Lithuaniens, des Russes et d'autres païens, qui, menant en captivité les Polonais nouvellement convertis à la foi, les contraignaient de retourner à l'idolâtrie; et d'ailleurs ces païens, dans les pays dont ils s'emparaient, désolaient les églises et les monastères, en faisaient leurs retraites, ou les détruisaient et les réduisaient en solitude. C'est pourquoi vous craigniez la perte irréparable de ce royaume, s'il n'y était promptement pourvu par le Saint-Siège, auquel il est soumis immédiatement; et, pour marque de sujétion, il lui paye tous les ans un cens nommé le denier de saint Pierre. Par ces raisons, vous demandiez un roi, et nous proposiez la personne de Ladislas, duc de Cracovie, Sandomir, Siradie, Lancicie et Cujavie, comme revêtu de toutes les qualités nécessaires.

« Nous avons écouté favorablement vos propositions; mais ensuite sont venus les envoyés de Jean, roi de Bohême, qui nous ont représenté que le royaume de Pologne lui appartenait, comme ils offraient de le prouver en temps et lieu, nous priant de nous abstenir de la promotion du duc Ladislas. L'évêque, votre envoyé, a insisté, au contraire, soutenant que le roi de Bohême n'avait aucun droit au royaume de Pologne, et qu'il appartenait à Ladislas par succession légitime, comme héritier naturel. Sur quoi, voulant conserver à chacun son droit, nous avons jugé à propos de nous abstenir quant à présent de toute promotion. » La bulle est du 20<sup>me</sup> d'août 1319 <sup>1</sup>.

Les seigneurs et la noblesse de Pologne, ayant reçu la lettre du Pape et entendu les conseils de l'évêque Gérard, qu'ils lui avaient envoyé, résolurent d'un commun consentement qu'il fallait couronner roi Ladislas Loctee, sans attendre du Pape une décision plus expresse, et marquèrent pour cette cérémonie le jour de Saint-Sébastien, 20<sup>me</sup> de janvier, qui, cette année 1320, était le dimanche. Et afin que la fête fût plus solennelle, ils convinrent que le couronnement ne se ferait plus à Gnesen, ainsi qu'on l'avait fait jusqu'alors, mais à Cracovie, ville plus considérable par sa situation, ses murailles, la mul-

<sup>1</sup> Raynald, 1319, n. 2.

titude de ses habitants et l'abondance des choses nécessaires à la vie, et qui enfin avait été autrefois métropole. Ce fut donc là que Ladislas fut couronné par Janislas, archevêque de Gnesen, assisté des évêques de Cracovie et de Posnanie, et de quatre abbés, tous en chape et en mitre. La duchesse Hedwige, son épouse, fut en même temps couronnée reine. Depuis ce jour, la ville de Cracovie a toujours été le lieu du couronnement des rois de Pologne, et l'on y gardait dans le château les ornements royaux qui étaient auparavant à Gnesen, savoir : la couronne, la pomme, le sceptre et le reste. Le Pape approuva tacitement le couronnement de Ladislas, lui donnant le titre de roi dans une lettre qu'il lui écrivit peu de temps après<sup>1</sup>. L'an 1324, Ladislas écrivit au Pape une lettre où il se dit roi de Pologne par la providence de Dieu et du Siège apostolique, et reconnaît que la Russie était tributaire de l'Église romaine<sup>2</sup>. Il mourut l'an 1333, laissant un fils, Casimir le Grand, qui lui succéda, et une fille, Élisabeth, femme de Charobert, dont le fils, Louis, succéda à son oncle Casimir, mort sans enfants.

Il eût été à désirer, pour le bien de l'Église et de l'Empire, que l'affaire de l'Allemagne pût s'arranger aussi pacifiquement que celle de la Pologne. Il en fut différemment. La principale cause en est à ce que l'idée chrétienne de l'empire d'Occident s'effaçait de plus en plus de l'esprit et du cœur des princes, pour faire place à une idée toute païenne. Par leur institution même, dans la personne de Charlemagne, les empereurs d'Occident étaient les défenseurs titulaires de l'Église romaine contre les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les séditiens. Défendre l'Église romaine, voilà ce qu'ils promettaient avec serment à leur sacre. D'après cela, il était tout naturel que le chef de l'Église romaine, le Pape, choisît celui des princes chrétiens qu'elle devait avoir pour protecteur. Cette réflexion, l'historien Glaber la faisait déjà dans le onzième siècle. « Il paraît très-raisonnable, dit-il, et très-bien établi, pour maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon celui que le Pape aura choisi pour son mérite et auquel il aura donné la marque de cette dignité<sup>3</sup>. » Voilà ce que dit Glaber à une époque où les Papes avaient déjà transféré la dignité impériale des princes de France à ceux d'Allemagne. De là, cette autre conséquence : Comme le roi de Germanie est le candidat à l'Empire, il est naturel que son élection soit soumise à l'examen et à la confirmation du Pape.

En général, le fondement de la politique ou de l'art de gouverner les États au moyen âge, était le sentiment religieux. Charlemagne et

<sup>1</sup> Raynald, n. 5; 1320, n. 4. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1324, n. 53. — <sup>3</sup> Glaber, l. 1, *sub fine*.

l'empereur saint Henri peuvent en cela servir de modèles. Les subordinations de l'État à l'Église, de la force à la justice, semblaient passées en nature. Avec Henri IV de Germanie s'ouvre la lutte publique entre l'Église et l'Empire, entre la justice et la force. Ce fut une époque pénible, mais cependant honorable pour l'humanité. Des deux côtés l'on y voit combattre de grands caractères, des intérêts puissants, de hauts motifs, des idées et des sentiments généralement élevés. Mais avec Philippe le Bel commence une ère de dégradation complète pour la politique, qui déjà n'était plus chrétienne. Au lieu de ces grands motifs, de ces vues élevées qu'on aperçoit dans un Grégoire VII et dans un empereur Conrad et Barberousse, s'introduit une politique commune, une ambition égoïste, une indigne astuce. Sous tous les rapports, Philippe peut être regardé comme le digne prédécesseur de Louis XI. Ces réflexions sont de la meilleure tête de l'Allemagne moderne <sup>1</sup>.

La politique, ainsi redevenue païenne, fut plus tard réduite en principe et portée à toute sa perfection par le Florentin Nicolas Machiavel. Cet auteur a été décrié mal à propos ; son unique tort est d'avoir mis nettement en théorie ce que les gouvernements mettaient et mettent encore secrètement en pratique. Ces gouvernements, au reste, ne font que tirer les conséquences d'un principe admis. Si la politique ne doit point être subordonnée à la loi de Dieu interprétée par l'Église, elle ne sera naturellement que le froid calcul d'un prudent égoïsme. Le machiavélisme se trouve ainsi, du moins en germe, dans tous les systèmes d'insubordination. C'est l'enfant naturel du droit impérial de Rome idolâtre, ainsi commenté et résumé par les légistes allemands et autres : L'empereur est la loi vivante et souveraine de qui émanent tous les droits. Ce que le protestantisme et le philosophisme généraliseront de cette manière : Chacun est la loi vivante et souveraine et pour soi et pour les autres.

Tel est à peu près l'esprit qu'on voit dominer dans la conduite des deux candidats à l'Empire, élus contradictoirement l'an 1314, savoir, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche. L'ordre naturel était qu'ils soumissent leurs droits respectifs au jugement du Pape, de qui seul ils pouvaient recevoir la couronne impériale. Le malheur voulut que la Chaire apostolique restât vacante plus de deux ans. Les électeurs de Louis de Bavière envoyèrent leur acte d'élection au Pape futur ; ceux de Frédéric d'Autriche n'en envoyèrent point. Frédéric espéra ou préféra décider le différend par la voie des armes. Jean XXII, devenu Pape l'an 1316, écrivit à l'un et à l'autre le 5<sup>me</sup> de septembre, pour

<sup>1</sup> Frédéric de Schlegel, *Philosophie de l'histoire*, 14<sup>e</sup> leçon.

les engager à faire la paix et à décider leur différend par la voie de la justice <sup>1</sup>. Il ne fut point écouté. L'an 1317, Frédéric lui envoya Conrad, abbé de Salem, depuis évêque de Gurk, pour solliciter son approbation et sa confirmation. L'ambassadeur relevait la fidélité qu'avaient eue pour le Saint-Siège son aïeul Rodolphe et son père Albert, ajoutant : Si la racine est sainte, les branches le seront ; si la masse est sainte, il en sera de même de la parcelle. Le Pape répondit que Roboam avait bien dégénéré de Salomon, et n'admit point la demande <sup>2</sup>. La raison principale, c'est que l'ambassadeur n'avait point exhibé de décret d'élection. La guerre continuait entre les deux prétendants. Frédéric d'Autriche et son frère le duc Léopold, qui, après avoir fait la paix avec les Suisses, en avait plusieurs dans son armée, remportèrent plusieurs avantages sur Louis de Bavière, entre autres l'année 1330, à Muhlendorf-sur-l'Inn. Deux ans après, Frédéric s'avança dans la même contrée avec une armée considérable, pour livrer une bataille ; il amenait avec lui un secours de Hongrois et de Comans ; il attendait de plus son frère Léopold, qui devait venir de Souabe avec son armée ; Léopold s'arrêta en route pour attendre que son frère lui fasse connaître l'époque et le jour de la bataille ; les courriers sont interceptés par Louis de Bavière. La bataille se donne la veille de la Saint-Michel 1322 : Frédéric remporte encore la victoire ; déjà il se reposait à l'écart, lorsqu'il voit accourir un corps d'armée ; il croit que c'est son frère Léopold, c'était un corps ennemi ; malgré des prodiges de valeur, Frédéric est fait prisonnier, avec Henri, son frère, et un grand nombre de seigneurs <sup>3</sup>. Frédéric fut confiné dans la forteresse de Trausnitz, et son frère, le duc Henri, remis au roi de Bohême.

Pendant la vacance de l'empire et la guerre des deux prétendants, le Pape avait nommé vicaire impérial en Italie le roi Robert de Naples. De plus, ce prince fut élevé au rang de sénateur de Rome ; par droit héréditaire, il était souverain du royaume de Naples et du comté de Provence ; enfin, il avait été reconnu pour seigneur par la Romagne et par les villes de Florence, Lucques, Ferrare, Pavie, Alexandrie et Bergame, et il y avait joint plusieurs fiefs en Piémont <sup>4</sup>. Mais, au milieu des luttes incessantes entre les Guelfes et les Gibelins, il s'était élevé quelques puissantes familles, qui aspiraient à la souveraineté de leur patrie : tels étaient les Visconti à Milan. Matthieu Visconti était leur chef. Il refusa de se soumettre à l'autorité du

<sup>1</sup> Raynald, 1316, n. 10. — <sup>2</sup> Anonym. *Leob. Chron.*, l. 5, an 1317. Apud Perz. *Rev. Austriac.*, t. 1, p. 918. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 919, et *passim*, t. 2, p. 787. — <sup>4</sup> Sismondi, *Hist. des Républ. ital.*, t. 4, p. 364.

roi Robert de Naples, tantôt se prétendant lui-même vicaire impérial de l'empereur Henri VII, tantôt comme capitaine du peuple milanais. Le 29 janvier 1317, première année de son pontificat, le pape Jean XXII adressa une lettre affectueuse et paternelle à tous les Italiens, pour les exhorter à la paix et à la concorde, en leur représentant les maux temporels et spirituels des guerres civiles; il écrivit en particulier, et avec la même tendresse, à Matthieu Visconti, qui faisait alors la guerre aux Bressans, tâchant de lui persuader avec de douces paroles de ne leur faire point de mal, et priant d'un autre côté les Bressans de ne lui faire point d'offense. Il adressa dans le même sens des lettres particulières aux principaux chefs des factions italiennes, pour les porter à la paix entre eux et avec le roi Robert <sup>1</sup>.

L'an 1319, le Pape envoya en Lombardie le cardinal-légat Bertrand du Poïet, avec des troupes, pour soutenir l'autorité du vicaire impérial et de l'Église, faire cesser les guerres civiles, et procurer la paix par les armes tant spirituelles que temporelles <sup>2</sup>. Un des perturbateurs les plus coupables était Isnard, patriarche titulaire d'Antioche et administrateur de l'évêché. Au lieu de seconder les vues du Pape et d'engager les Italiens à la concorde, il fomentait publiquement les dissensions et excitait les Gibelins contre les Guelfes. Jean XXII lui fit faire son procès par deux cardinaux, et enfin le cita devant lui-même. Isnard, ayant été convaincu et ne pouvant se justifier, s'échappa clandestinement, malgré la défense du Pape, qui alors prononça contre lui une sentence définitive, par laquelle il le déposa et le priva de toute fonction de patriarche, d'évêque, de prêtre et de clerc, et de plus l'excommunia. La bulle est du 30<sup>me</sup> de juillet 1319. Isnard ne se soumit point. Retourné à Pavie, il continua d'y faire les fonctions épiscopales. Mais, l'an 1320, il fut pris et amené au Pape, qui finit par lui pardonner; car, l'an 1328, il l'envoya comme son nonce dans l'Achaïe <sup>3</sup>.

De son côté, Matthieu Visconti, ne cessant de repousser toutes les exhortations pacifiques du Pape et de son légat, fut déclaré excommunié et suspect d'hérésie, tant par le légat que par l'archevêque de Milan et les évêques du Milanais. Comme il ne se soumettait pas, le Pape engagea Frédéric d'Autriche et le marquis de Montferrat à le réduire par la force des armes. Frédéric envoya le duc Henri, son frère, qui, malgré les avertissements du Pape, se laissa gagner par Visconti et s'en retourna en Allemagne sans avoir rien fait. C'était en 1322. La même année, Matthieu Visconti mourut à Milan, Frédéric

<sup>1</sup> Raynald, 1317, n. 32-34. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1319, n. 8. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 8; 1320, n. 19; 1328, n. 86. Baluz., *Miscell.*, t. 6, p. 445.

et Henri furent faits prisonniers en Bavière. Quelques jours avant sa mort, Visconti fit assembler le clergé dans la grande église de Milan ; et là, devant l'autel, il prononça à haute voix le symbole des apôtres ; puis, levant la tête, il s'écria : Telle est la foi que j'ai tenue toute ma vie, et si l'on m'a accusé d'autre chose, ç'a été fausement. Et il en fit dresser un acte public. On l'enterra petitement et secrètement, de peur que le Pape n'empêchât de l'enterrer d'aucune manière, le regardant comme excommunié <sup>1</sup>.

Louis de Bavière, ayant remporté la victoire sur son compétiteur, en informa le Pape, qui lui répondit par une lettre du 18 décembre 1322, où il l'exhorte à la clémence envers le vaincu, et lui offre sa médiation pour faire la paix entre eux deux <sup>2</sup>. Ce qui sans doute était bien. Mais ce qui eût été mieux encore, c'était d'envoyer en Allemagne des légats vertueux et capables, pour travailler sur les lieux à concilier les hommes et les choses. Et on ne voit pas qu'il l'ait fait, ni alors, ni avant, ni après, quoiqu'il le fit pour la France, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. La cause secrète en fut probablement qu'il espérait faire élever à l'Empire le roi de France, Charles le Bel. De cette manière, on eût vu régner des Français non-seulement en France, mais en Angleterre par les Plantagenets, mais à Naples et en Hongrie par la maison d'Anjou, mais enfin dans toute l'Allemagne et l'Italie. Cette idée nous semble plus d'un bon Français que d'un bon Pape, qui doit être également pape pour toutes les nations.

En mourant, Matthieu Visconti laissa cinq fils : Galéas, Marc, Luquin, Jean, qui fut depuis archevêque de Milan, et Étienne. Galéas, qui était l'aîné, fut chassé de Milan par un parti opposé ; mais il y rentra un mois après, et y demeura le maître. Comme c'était le chef des Gibelins en Lombardie, le pape Jean entreprit de réduire ce parti. Pour cet effet, il joignit aux troupes qu'il avait dans le pays celles du roi Robert, vicaire impérial, des Guelfes confédérés en Italie, et plusieurs Allemands qui s'étaient croisés pour marcher contre les ennemis de l'Église. Les troupes particulières du Pape étaient commandées par le cardinal-légit Bertrand de Poïet, et celles du roi Robert par Bertrand de Cardone. Ils eurent quelques avantages sur les Gibelins, en sorte que Cane de la Scale, qui était maître de Vérone, Passarin, qui l'était de Mantoue, et quelques autres, demandèrent à se réconcilier avec le Pape, en reconnaissant tenir de lui les places qu'ils prétendaient tenir au nom de l'empereur, et le Pape donna pouvoir au légat de les absoudre des censures.

<sup>1</sup> Raynald, 1320, n. 9 et seqq. ; 1322, n. 5-11. Corio, p. 449. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1322, n. 15.



Mais Louis de Bavière, qui venait de faire prisonnier son compé-  
titeur Frédéric d'Autriche, envoya des ambassadeurs en Lombardie,  
qui relevèrent le courage aux Gibelins. C'était au mois d'avril 1323.  
Les ambassadeurs allèrent trouver le légat Bertrand à Plaisance, et le  
prièrent de ne point attaquer la ville de Milan, qui appartenait à  
l'Empire. C'est qu'elle était assiégée et pressée vivement par l'armée  
de l'Église. Le légat répondit : Quand il y aura un empereur légi-  
time, l'Église ne prétend pas lui ôter aucun de ses droits ; au con-  
traire, elle veut les conserver ; mais je m'étonne que votre maître  
veuille défendre et favoriser les hérétiques, et je vous prie de me  
montrer le pouvoir que vous avez de lui, écrit et scellé. Les ambas-  
sadeurs craignirent d'attirer à Louis l'indignation de l'Église s'ils  
montraient par écrit qu'il favorisait ceux qui étaient révoltés contre  
elle. C'est pourquoi ils dirent qu'ils n'avaient pas de pouvoir sur ce  
qu'ils avaient dit, demandèrent pardon au légat, puis s'en allèrent,  
l'un à Lucques et à Pistoie, les autres à Mantoue et à Vérone, exé-  
cuter leur commission ; ils négocièrent si bien, que les Gibelins de  
ces villes et d'autres, appelés par les Milanais, se réunirent sous la  
conduite du comte Bertold, chef de l'ambassade, marchèrent vers  
Milan, et en firent lever le siège au mois de juin 1323 <sup>1</sup>.

Le Pape, craignant que son silence ne fût pris pour une approba-  
tion tacite de la conduite de Louis de Bavière, publia contre lui un  
monitoire où il dit en substance : L'empire romain ayant été autre-  
fois transféré par le Saint-Siège des Grecs aux Germains en la per-  
sonne de Charlemagne, l'élection de l'empereur appartient à certains  
princes, qui, après la mort de Henri de Luxembourg, se sont parta-  
gés, dit-on : les uns ont élu Louis, duc de Bavière ; les autres Frédé-  
ric, duc d'Autriche. Or, Louis a pris le titre de roi des Romains sans  
que nous eussions examiné son élection pour l'approuver ou la re-  
jeter, comme il nous appartient, et, non content du titre, il s'est at-  
tribué l'administration des droits de l'Empire, au grand mépris de  
l'Église romaine, à laquelle appartient le gouvernement de l'Empire  
vacant. A ce titre, il a exigé et reçu le serment de fidélité des vas-  
saux de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers, en Allemagne  
et en quelques parties d'Italie, et a disposé à son gré des dignités et  
des charges de l'Empire, comme ces jours passés du margraviat de  
Brandebourg, qu'il a donné publiquement à son fils aîné. De plus, il  
s'est déclaré fauteur et défenseur des ennemis de l'Église romaine,  
comme de Galéas Visconti et ses frères, quoique juridiquement con-  
damnés pour crime d'hérésie.

<sup>1</sup> Raynald, 1323, n. 25-29.

Voulant donc obvier à de pareilles entreprises pour l'avenir, défendre les droits de l'Église et ramener ce prince de son égarement, nous l'admonestons par ces présentes, et lui enjoignons, sous peine d'excommunication encourue par le fait même, de se désister dans trois mois de l'administration de l'Empire et de la protection des ennemis de l'Église, et de révoquer autant qu'il sera possible tout ce qu'il a fait après avoir pris le titre de roi des Romains; autrement nous lui déclarons que, nonobstant son absence, nous procéderons contre lui selon que la justice le demandera. De plus, nous défendons à tous évêques et autres ecclésiastiques, sous peine de suspense, à toutes villes et communautés, à toutes personnes séculières, de quelque condition et dignité qu'elles soient, sous peine d'excommunication sur les personnes, d'interdit sur leurs terres et de perte de tous leurs privilèges, d'obéir à Louis de Bavière en ce qui regarde le gouvernement de l'Empire, ni de lui donner aide ou conseil, nonobstant tout serment de fidélité ou autre, dont nous les déchargeons. La bulle est du 9<sup>me</sup> d'octobre 1323 <sup>1</sup>.

Louis, en étant informé par le bruit public, envoya au Pape Albert de Strasbourg, maître des Hospitaliers en Allemagne, Ernest de Sebech, archidiaque de Wurtzbourg, et Henri de Throne, chanoine de Prague, pour savoir les causes de cette monition et demander un délai. La commission de ces envoyés est datée de Nuremberg, le 12<sup>me</sup> de novembre de la même année 1323. Louis acceptait ainsi la marche régulière d'un jugement. Mais à peine les ambassadeurs furent-ils en route, qu'il changea d'avis. Le dimanche, 18<sup>me</sup> de décembre, il tint une assemblée à Nuremberg même, où, en présence de Nicolas, évêque de Ratisbonne, et de plusieurs autres personnages constitués en dignité, il dit en substance :

Nous, Louis, roi des Romains, comparaissons devant vous comme si nous étions devant le Pape, où nous ne pouvons être, vu la distance des lieux et le terme trop court, et nous disons que nous avons appris que le Pape a publié contre nous quelques procédures, où il nous accuse d'avoir pris le titre de roi injustement, et le reste des reproches du Pape; puis il ajoute : Nous répondons que la coutume observée de temps immémorial et connue de tout le monde, principalement en Allemagne, est que le roi des Romains, dès là qu'il est élu par tous les princes ou par leur plus grand nombre, et couronné aux lieux accoutumés, il est reconnu pour roi, en prend le titre et en exerce librement les droits. Tous lui obéissent; il reçoit les serments de fidélité, confère les fiefs, et dispose comme il lui plaît des

biens, des dignités et des charges du royaume. Or, il est notoire que nous avons été élu par le plus grand nombre des électeurs et couronné dans les lieux accoutumés; enfin nous sommes en paisible possession depuis environ dix ans.

C'est donc à tort que le Pape nous accuse d'avoir usurpé le titre et les fonctions de roi; et il le dit sans avoir vu la loi, ouï la partie, examiné l'affaire, ni observé l'ordre judiciaire, prétendant que nous nous dégradions nous-même en quittant le nom de roi et la conduite des affaires du royaume. Il paraît de ce qui a été dit, que le Pape avance, contre la vérité, que l'empire est maintenant vacant, et que le gouvernement lui en appartient. Il n'est point vacant, puisque nous en sommes en possession. Nous ne convenons pas non plus simplement, comme il le propose, qu'il appartienne au Saint-Siège d'examiner notre élection et notre personne, de l'approuver ou de la rejeter. Si ce droit lui appartenait, ce serait peut-être quand l'affaire lui serait portée par plainte; ou si nous avions demandé la couronne impériale, et que le Pape prétendît avoir de justes raisons pour nous la refuser. Quant à ce qu'il ajoute, que nous avons donné protection à Galéas Visconti, ainsi qu'à ses frères condamnés pour hérésie, et à quelques autres que toutefois il ne nomme point, nous n'en avons aucune connaissance. Nous ne savons point si les Visconti sont condamnés comme hérétiques, et nous conjecturons qu'on les nomme rebelles à l'Église quelques-uns qui sont fidèles à l'empire. C'est le Pape lui-même qui est fauteur d'hérétiques, puisqu'il a reçu des plaintes de prélats contre les frères Mineurs, de ce qu'ils révèlent les confessions; et, toutefois, il a dissimulé ces plaintes jusqu'à présent et négligé de remédier à un si grand mal, se déclarant, au contraire, protecteur de ces religieux. Louis ajoute enfin: Voyant donc que le Pape veut éteindre l'un des deux grands luminaires du monde et abolir les droits de l'empire, dont nous avons juré la conservation, nous appelons au Saint-Siège pour nous et pour tous ceux qui voudront adhérer à notre appel, et nous demandons la convocation d'un concile, où nous prétendons assister en personne. Tout ce que Louis de Bavière avait proposé déclarer dans cette assemblée fut rédigé par écrit en la forme la plus authentique <sup>1</sup>.

Dans cet acte, Louis de Bavière n'est pas d'accord avec lui-même. Puisqu'il appelle au Saint-Siège, il lui reconnaît donc le droit de juger cette affaire; mais alors pourquoi appeler, puisque c'est pour juger cette affaire que le Saint-Siège commence la procédure? Il convient que le Pape aurait droit d'examiner son élection et sa per-

<sup>1</sup> Raynald, 1323, n. 34 et seqq.

sonne s'il avait demandé la couronne impériale. C'était précisément le cas. En effet, pourquoi était-il élu roi des Romains, sinon pour recevoir la couronne de l'empire? Il se dit paisible possesseur du royaume depuis environ dix ans ; et depuis dix ans il est en guerre pour cela, et avec son propre frère, et avec tous les princes d'Autriche ; et c'est pour mettre un terme à ces guerres civiles que le Pape veut examiner juridiquement le droit des deux compétiteurs ; jusqu'à ce que le jugement intervienne, il conserve à chacun le droit et le titre de roi élu des Romains, mais il ne veut pas qu'aucun prenne purement et simplement le titre de roi avant la décision à intervenir. Quant au droit immémorial et même originel du Saint-Siège pour décider cette sorte d'affaire, Louis VII aurait pu l'apprendre de l'empereur Louis II, dans sa lettre à l'empereur Basile de Constantinople. Mais Louis de Bavière ne méconnaissait pas moins le présent que le passé ; car, quand il accuse le Pape d'hérésie parce qu'il favorisait les frères Mineurs, il se trompe doublement. En effet, dans ce moment-là même, bien loin de favoriser ces frères dans ce qu'il pouvait y avoir de répréhensible, le Pape les traitait avec rigueur.

Le 7<sup>me</sup> de janvier 1324, les envoyés de Louis de Bavière présentèrent au Pape en consistoire une requête très-humble et très-soumise, où ils disaient de la part de ce prince : On lui avait rapporté depuis peu de temps, sans preuve certaine, que votre Sainteté avait fait contre lui quelques procédures, où ses droits et son état se trouvaient notablement intéressés : ce qu'il ne pouvait croire et regardait comme une invention de ses ennemis, n'ayant été ni admonesté ni cité par la sainte Église romaine. Il nous a toutefois envoyés, pour le plus sûr, savoir ce qui en est, et supplier votre Sainteté de lui accorder un délai convenable pour prendre conseil des princes de l'empire et informer votre Sainteté de son innocence et de la justice de sa cause, et réformer sa conduite s'il a manqué en quelque chose. C'est pourquoi, très-saint Père, ayant trouvé que des procédures ont été faites, nous supplions humblement et dévotement votre Sainteté de la part de notre maître, sauf en tout son droit, de vouloir bien accorder un terme convenable, notre maître voulant, autant qu'il est en lui, comme dévot fils de votre Sainteté, honorer votre Paternité et la mère sainte Église, l'aider suivant son pouvoir avec une obéissance filiale, la défendre et la protéger : nous demandons un terme de plus de six mois <sup>1</sup>.

C'est avec ce ton d'humilité que les ambassadeurs de Louis de Bavière parlent au Pape dans le mois de janvier 1324, tandis qu'au

<sup>1</sup> Raynald, 1324, n. 1.

mois de décembre précédent, le même Louis traitait le même Pape d'hérétique. On voit combien il y avait de sincérité dans cette ambassade, qui, au fond, n'était que pour gagner du temps.

Le Pape répondit par écrit : Nous nous souvenons du dévouement pour nous et pour l'Église romaine que le duc de Bavière nous a témoigné par d'autres envoyés chargés de ses lettres de créance, disant qu'il était prêt à venir en Lombardie, pour notre service, contre les rebelles à l'Église. C'est pourquoi nous sommes fort étonnés d'un si prompt changement, dont nous ne lui avons donné aucun sujet. Le Pape réitère ensuite les reproches portés par sa monition : d'avoir pris le titre de roi des Romains, au lieu de roi élu, ainsi que l'administration de l'empire, avant sa confirmation ; et d'avoir donné protection aux Visconti et aux autres rebelles. Après quoi il conclut : Si nous avons égard à ces faits plutôt qu'aux paroles de votre supplication, nous devrions ne vous donner aucune réponse ; toutefois, nous voulons bien surseoir pour deux mois à la publication des peines encourues par votre maître. La réponse est du même jour, 7<sup>me</sup> de janvier ; et ces écrits furent envoyés à l'évêque de Frising, pour être publiés en Allemagne <sup>1</sup>.

On voit par cette réponse du Pape que déjà précédemment Louis de Bavière lui avait envoyé une ambassade, pour lui protester de son dévouement et de sa résolution à lui soumettre les rebelles de Lombardie. Tout cela n'était que de la politique. Il n'y eut pas plus de sincérité dans ce qui suit. Louis de Bavière laissa passer le terme de deux mois ; mais fit devant les siens une nouvelle protestation : qu'il voulait aimer et défendre la sainte Église romaine, sa mère ; en poursuivre et exterminer tous les ennemis ou rebelles ; qu'il ne croyait point avoir jamais offensé la sainte Église en quelque chose, et que, s'il l'avait fait, il était prêt à s'amender humblement sur sa correction, à se tenir obéissant sous la règle de sa discipline, et à se gouverner par son conseil et son régime ; qu'il voulait rendre à son seigneur, le souverain Pontife, l'obéissance, la dévotion et la révérence qu'il lui devait et que lui avaient rendues ses prédécesseurs ; mais qu'en même temps il voulait conserver intacts les droits de l'empire romain <sup>2</sup>.

Sous ces mots *droits de l'empire*, Louis de Bavière entendait probablement bien autre chose que Charlemagne et le saint empereur Henri. Car ce fut vers 1324 que deux légistes, Marsile de Padoue et Jean de Gand, lui adressèrent un ouvrage intitulé : *Le Défenseur de la paix*. Le but principal en est de relever la puissance temporelle, et

<sup>1</sup> Raynald, n. 2 et 3. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 4.

de combattre la doctrine chrétienne touchant la puissance du Pape. Il est divisé en trois parties : dans la première, l'auteur prétend démontrer ses propositions par les principes de la droite raison et de la lumière naturelle ; dans la seconde, les appuyer par l'Écriture et les Pères, et répondre aux objections ; dans la troisième, il promet d'en tirer des conséquences qui seront des maximes de politique. Les maximes de Marsile de Padoue et de son complice de Gand ou Jandun se réduisent à cinq principales erreurs : 1° Quand Jésus-Christ paya le tribut de deux dragmes, il ne le fit point par condescendance, mais parce qu'il y était obligé ; par conséquent, les biens de l'Église appartiennent à l'empereur, et il peut les reprendre quand il veut. 2° Saint Pierre ne fut pas plus chef de l'Église que chacun des autres apôtres ; il n'eut pas plus d'autorité qu'eux : Jésus-Christ n'en a fait aucun son vicaire ni chef de l'Église. 3° C'est à l'empereur de corriger et punir le Pape, de l'instituer et de le destituer. 4° Tous les prêtres, le Pape, l'archevêque, le simple prêtre, ont une égale autorité par l'institution de Jésus-Christ, même pour la juridiction, et ce que l'un a de plus que l'autre vient de la concession de l'empereur, qui peut la révoquer. 5° Ni le Pape ni toute l'Église ensemble ne peut punir personne, quelque méchant qu'il soit, de peine coactive, si l'empereur ne lui en donne autorité <sup>1</sup>.

Telles étaient les erreurs ou les hérésies de Marsile de Padoue et de Jean de Gand. C'est le développement de cette politique impériale : L'empereur est le seul propriétaire du monde, la loi vivante et souveraine de qui émanent tous les droits. Louis de Bavière recueillit les deux sectaires à sa cour, les admit dans sa familiarité, les combla de libéralités ; ils enseignèrent leur doctrine publiquement, même en sa présence. Lors donc que le Pape le déclare lui-même suspect d'hérésie, ainsi que ses partisans, ce n'est pas tout à fait sans raison.

Le 23 mars 1324, Jean XXII publia une bulle contre les Visconti, où, après avoir rappelé leurs crimes contre l'Église, il ordonne une croisade contre eux, avec l'indulgence de la terre sainte <sup>2</sup>. Le même jour, il publia une seconde monition contre Louis de Bavière, où il se plaint que ce prince n'a point profité du second délai qu'il lui avait accordé, ni comparu devant lui en personne ou par procureur. Et toutefois, pour essayer encore ce que pourrait sur son esprit l'indulgence de l'Église, nous voulons bien, ajoute le Pape, surseoir quant à présent à la publication de l'excommunication prononcée contre lui, à condition que dans trois mois il quittera le titre de roi

<sup>1</sup> Raynald, 1327, n. 27-35. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1324, n. 7-12.

des Romains, s'abstiendra de la protection des Visconti et des autres ennemis de l'Église, et se mettra en devoir de réparer tous les torts qu'il lui a faits <sup>1</sup>.

Au lieu de profiter de cette seconde monition, Louis de Bavière et ses partisans publiaient en Allemagne que les procédures du Pape contre ce prince tendaient à priver les électeurs de l'empire de leurs droits, puisque le Pape prétendait que leur élection ne devait produire aucun effet qu'il ne l'eût examinée et approuvée. Pour répondre à ce reproche, le pape Jean écrivit à Jean, roi de Bohême, et aux trois archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, une lettre où il proteste que ce sont des calomnies. Ce n'a jamais été notre intention de déroger à vos droits, et il ne conviendrait pas à la main paternelle qui vous a élevés de vouloir vous nuire. La lettre est du 27 de mai 1324 <sup>2</sup>.

Enfin le Pape, voyant expirés les délais qu'il avait donnés à Louis, rendit contre lui sa sentence définitive, où, après avoir répété les chefs d'accusation proposés contre lui et rapporté la procédure faite jusqu'alors, il prononce ainsi : Nous le déclarons contumace, tant pour n'avoir pas comparu que pour n'avoir pas acquiescé à nos monitions et à nos ordres; et, en conséquence, nous le dénonçons privé de tout le droit qui pouvait lui appartenir en vertu de son élection, nous réservant de le punir ensuite de plus grandes peines selon l'exigence des cas, s'il ne se soumet à l'Église dans le 1<sup>er</sup> d'octobre. Et cependant nous lui défendons strictement de prendre désormais le titre de roi des Romains ou d'élu, de s'ingérer au gouvernement du royaume ou de l'empire. Cette bulle est du 15<sup>me</sup> de juillet. Elle fut envoyée aux princes chrétiens, entre autres à Charles, roi de France, et à Édouard, roi d'Angleterre, et publiée en France par Guillaume de Melun, archevêque de Sens; en Angleterre, par les archevêques de Cantorbéri et d'York; en Allemagne, par celui de Magdebourg; en Italie, par celui de Capoue <sup>3</sup>.

Loin de s'y soumettre, Louis de Bavière, conseillé par l'hérétique Marsile de Padoue et par certains faux frères de l'ordre de Saint-François, assembla une grande diète à Saxenhausen, et y publia contre le Pape un long manifeste ou libelle ouvertement schismatique; car il l'y appelle plus d'une fois le soi-disant pape Jean XXII. Il l'accuse de tous les maux de l'empire, et, quant à la religion, le traite d'hérétique manifeste, et cela parce qu'il avait condamné les erreurs de quelques Franciscains entêtés et rebelles. Plus haut, nous l'avons vu traiter le Pape d'hérétique, parce qu'il ne condamnait pas

<sup>1</sup> Raynald, 1324, n. 13. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 17. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1326, n. 22-25.

les excès des Franciscains ; ici il le traite d'hérétique notoire, parce qu'il les condamne. Ce très-long libelle ayant été lu dans l'assemblée, Louis de Bavière lut lui-même une protestation où il dit en substance :

Nous, Louis, par la grâce de Dieu, roi des Romains, toujours auguste, nous protestons que nous proposons les choses susdites, non par aucune haine contre celui qui se dit le pape Jean XXII, mais par le zèle de la foi et la dévotion que nous avons pour la sainte Église de Dieu, de laquelle nous sommes le défenseur. Nous jurons de poursuivre contre lui lesdites accusations dans un concile général, que nous demandons instamment et où nous assisterons en personne. Et pour que ledit Jean ne mette obstacle à la convocation et tenue de ce concile d'une manière quelconque, nous appelons par écrit et audit concile général, et au futur Pape légitime, et à la sainte mère Église, et à celui et à ceux qu'il appartiendra <sup>1</sup>. Ainsi parle Louis de Bavière. Certes, s'il y a un acte ouvertement schismatique, c'est celui-là, et Fleury aurait dû ne pas le dissimuler.

Cependant Frédéric d'Autriche était retenu prisonnier depuis deux ans et demi <sup>2</sup>. Pour obtenir sa délivrance par la force des armes, les ducs, ses frères, avaient sollicité et obtenu l'alliance et les secours du roi de France, Charles le Bel, que le Pape favorisait. Louis de Bavière, voyant cette coalition, à laquelle se réunissaient plusieurs de ses propres partisans, fit sa paix avec Frédéric, et lui rendit la liberté au mois d'avril 1325 ; suivant les uns, à condition qu'il renoncerait aux droits de son élection à l'empire ; suivant d'autres, qu'il ne garderait que le nom de roi ; suivant plusieurs, sans aucune condition ; suivant quelques-uns, qu'ils partageraient l'empire en deux, que Louis aurait l'Italie et Frédéric l'Allemagne <sup>3</sup>. Il est possible que, dans leurs conférences secrètes, les deux compétiteurs et cousins aient pris successivement ces divers partis. Du moins on trouve des actes subséquents, où Frédéric prend encore le titre de roi des Romains, et d'autres où il le donne à Louis de Bavière.

Le Pape, ayant appris par la renommée que Frédéric n'avait obtenu sa liberté qu'à des conditions préjudiciables et à lui-même, et à l'empire, et à l'Église, lui écrivit, le 4 mai 1325, pour l'informer des sentences prononcées contre Louis de Bavière, déclarer nuls les engagements contractés pour sa délivrance, et lui défendre de les

<sup>1</sup> Baluz. *Vite Pap. aven.*, t. 2, p. 478-512. — <sup>2</sup> Voir la note de Mansi. Raynald, 1322, n. 14. — <sup>3</sup> Voir Pez. *Rev. austr.*, et Raynald, 1325, n. 1, avec la note de Mansi.



observer <sup>1</sup>. Le duc Léopold d'Autriche ayant communiqué au Pape la demande que les deux compétiteurs lui avaient faite, à lui et aux ducs, ses frères, le Pape lui répondit que cette demande était manifestement téméraire et insensée, tendait au déshonneur de l'Église et des électeurs de l'empire, et à détacher Léopold et ses frères de l'obéissance à l'Église. Il se plaint de Frédéric, qui, après sa délivrance, donnait à Louis le titre de roi et de son prince ; il lui reproche de n'être pas sincère, mais variant dans ses discours, et le soupçonne de n'avoir pas dit toute la vérité à son frère Léopold, à qui le Pape recommande d'être sur ses gardes <sup>2</sup>.

Le Pape avait restitué à Frédéric les droits de son élection, qu'il passait pour avoir cédés à Louis, comme prix de sa liberté. Les Allemands prièrent alors le Pontife de confirmer la royauté de Frédéric. Il répondit qu'il n'avait reçu jusqu'alors ni l'acte de son élection, ni aucune information à cet égard <sup>3</sup>. Il fit la même réponse par rapport à Louis de Bavière <sup>4</sup>. Les Allemands en conclurent que le Pape, étant Français, cherchait à faire passer l'empire au roi de France. Ils se rapprochèrent les uns des autres, et ce fut alors que Frédéric et Louis s'accordèrent à partager l'empire et à prendre le premier l'Allemagne, le second l'Italie. C'est ce que le Pape, dans une lettre du 30 juillet 1325, mande au roi de France, Charles le Bel, qu'il accuse d'y avoir donné lieu par sa négligence <sup>5</sup>.

L'année suivante 1326, à la prière du roi Robert de Naples, le Pape envoya un nouveau légat en Italie, savoir, Jean Gaëtan des Ursins, cardinal-diaque ; il eut la légation particulière de la Toscane et des provinces voisines, le cardinal Bertrand étant assez occupé de sa légation de Lombardie. Le cardinal-légat Jean des Ursins vint à Florence le trentième de juin 1326, et y fut reçu avec presque autant d'honneur que le Pape. On lui fit présent de mille florins d'or dans une coupe. Il logea chez les frères Mineurs, et, le 4<sup>me</sup> de juillet, il publia ses pouvoirs, c'est-à-dire qu'il était légat et pacificateur dans la Toscane, le duché d'Urbin, la Marche d'Ancône et l'île de Sardaigne. Peu après vint à Florence Charles, duc de Calabre, fils aîné du roi de Naples, Robert, avec plusieurs seigneurs et des troupes pour soutenir le parti Guelfe ; et, le 30<sup>me</sup> d'août, le légat voyant que Castruccio, seigneur de Lucques, et Gui, évêque d'Arezzo, qui avaient demandé à se réconcilier avec l'Église, l'amusaient de paroles, publia contre eux les bulles dont il était chargé. Elles portaient que Castruccio était excommunié comme schismatique, fau-

<sup>1</sup> Raynald, 1325, n. 2. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 3 et 4. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 5. — <sup>4</sup> *Ibid.*, n. 8. —

<sup>5</sup> *Ibid.*, n. 5 et 6.

teur d'hérétiques et persécuteur de l'Église, avec privation de toutes ses dignités, et permission à tout le monde de nuire à lui et aux siens, tant en leurs biens qu'en leurs personnes, sans péché. L'évêque aussi était excommunié et privé de tout droit épiscopal, spirituel et temporel. Cette action du légat se fit dans la place de Sainte-Croix, en présence du duc de Calabre avec toute sa suite, et d'un grand peuple de Florentins et d'étrangers <sup>1</sup>.

La même année, Frédéric d'Autriche, les archevêques de Mayence et de Cologne, voyant que le Pape s'était prononcé contre Louis de Bavière, envoyèrent à Avignon une ambassade solennelle, dont le chef était le duc Albert d'Autriche. Elle venait supplier Jean XXII de confirmer l'élection de Frédéric. Il fit une réponse honnête, mais dilatoire, et cela parce qu'il avait d'autres desseins : c'était de procurer au roi de France, Charles le Bel, la couronne impériale, comme il s'en explique lui-même à ce prince dans une lettre du 24 août 1326 <sup>2</sup>. En quoi ce Pape français se montrait certainement plus Français que Pape.

Pendant les Gibelins et les petits tyrans de Toscane et de Lombardie furent alarmés de voir à Florence le duc de Calabre, avec tant de noblesse et de troupes, soutenir le parti du Pape et des Guelfes. Au mois de janvier 1327, ils envoyèrent leurs ambassadeurs en Allemagne pour exciter Louis de Bavière à venir à leur secours. Il vint à Trente, et, au mois de février, y tint une diète où se trouvèrent tous les chefs des Gibelins, entre autres l'évêque excommunié d'Arezzo, Gui Tarlat. En cette diète, Louis promit avec serment de passer en Italie, et de ne point retourner en Allemagne qu'il n'eût été à Rome.

Dans ce même lieu, par le conseil de l'hérétique Marsile de Padoue, de quelques Franciscains et prélats schismatiques et excommuniés, il publia que le pape Jean XXII était hérétique et indigne d'être Pape, lui objectant seize articles d'erreurs. Le principal était d'être ennemi de la pauvreté de Jésus-Christ, pour avoir soutenu qu'il avait eu quelque chose en propre. Louis de Bavière, au mépris des excommunications, faisait continuellement célébrer devant lui l'office divin et excommunier le Pape, qu'il nommait par dérision le prêtre Jean <sup>3</sup>.

L'arrivée de Louis de Bavière mit en mouvement toute l'Italie, et Rome en particulier, où le peuple, indigné de l'absence du Pape et de sa cour, ôta le gouvernement aux nobles, craignant qu'ils ne mis-

<sup>1</sup> Raynald, 1326, n. 1-4. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 7. — <sup>3</sup> Jean Villani, l. 10, c. 1 et 17. Raynald, 1327, n. 1.

sent Rome sous la puissance du roi Robert. Ils déclarèrent donc capitaine du peuple romain Sciarra Colonne pour gouverner la ville avec un conseil de cinquante-deux citoyens. Ils envoyèrent des ambassadeurs à Avignon, priant le Pape de venir avec sa cour résider à Rome, comme il devait; autrement, ils recevraient Louis de Bavière en qualité de leur roi. Mais en même temps ils envoyèrent à Louis et au roi Robert, faisant entendre à chacun d'eux qu'ils tenaient la ville pour lui; et cette conduite dissimulée tendait à rappeler à Rome la cour du Pape et les richesses qu'elle attirait <sup>1</sup>.

Le Pape dissimulait aussi de son côté, et feignant de vouloir retourner à Rome, comme il témoigne dans une lettre du 20<sup>me</sup> de janvier, en réponse à une première invitation des Romains, où il s'excuse sur les affaires pressantes qui le retiennent, même pour procurer la tranquillité de l'Italie. Le roi Robert, en qualité de sénateur de Rome, y avait mis deux lieutenants, qui écrivirent au Pape une lettre où ils disent : Le bruit court que le tyran de Bavière marche vers votre ville pour y entrer de force. Le peuple romain le regarde comme ennemi, et nous sommes résolus à lui résister vigoureusement pour votre Sainteté et pour l'Église jusqu'à souffrir des tourments. A quoi le Pape répondit encore par des compliments, 8<sup>me</sup> de juin; et de même à une lettre pressante qu'ils lui avaient envoyée par Matthieu des Ursins, de l'ordre des frères Prêcheurs, depuis cardinal <sup>2</sup>.

Cependant le Pape, pour consoler les Romains ou par quelque autre motif, confirma l'indulgence qu'il avait donnée neuf ans auparavant à ceux qui réciteraient tous les soirs la Salutation angélique. Cette dévotion s'était introduite dans l'église de Saintes, d'avertir les fidèles au son de la cloche, pour faire cette prière à la sainte Vierge au déclin du jour; et le pape Jean XXII, l'approuvant par sa bulle du 13<sup>me</sup> d'octobre 1318, accorda dix jours d'indulgence à ceux qui feraient cette prière à genoux. C'est cette grâce qu'il confirma par une autre bulle du 7<sup>me</sup> de mai 1327, adressée à l'évêque Ange de Viterbe, son vicaire à Rome <sup>3</sup>.

Dans l'intervalle, ayant appris l'acte schismatique de Louis de Bavière à Trente, le pape Jean publia, le 3 avril 1327, une constitution qui le prive du duché de Bavière, ainsi que de tous les fiefs qu'il tenait de l'Église ou de l'empire, et le somme de se purger du crime d'hérésie devant le Pontife, dans le 1<sup>er</sup> d'octobre, notamment pour ce qui regarde les erreurs de Marsile de Padoue. Cette constitution

<sup>1</sup> Raynald, c. 20. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1327, n. 4-8. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1318, n. 58; et 1327, n. 54.

était accompagnée d'une citation juridique à la même date. Le 9<sup>me</sup> jour du même mois et de la même année, il lui adressa une sommation publique de sortir de la Lombardie et de l'Italie entière <sup>1</sup>.

Louis de Bavière n'ayant point profité du délai qui lui avait été accordé jusqu'au 1<sup>er</sup> d'octobre, le Pape rendit le 23<sup>me</sup> du même mois une dernière constitution contre lui. Jean XXII y rappelle qu'il a condamné l'hérésie de ceux qui nient opiniâtrément que Jésus-Christ et ses apôtres aient eu la propriété des choses qu'ils consommaient par l'usage ; que, malgré cette condamnation, Louis de Bavière professait ladite hérésie, entre autres dans un libelle muni de son sceau et envoyé en divers lieux d'Allemagne et d'Italie. Le Pape ajoute : Deux méchants, fils de perdition et de malédiction, dont l'un se fait nommer Marsile de Padoue et l'autre Jean de Jandun, ont été le trouver comme un fauteur d'hérétiques et un persécuteur de la sainte Église romaine, et lui ont présenté un livre plein d'erreurs qu'ils ont enseignées dans ses terres, et même publiquement en sa présence. Et quoiqu'il fût averti par quelques savants catholiques que cette doctrine était hérétique, et que Marsile et Jean devaient être punis comme hérétiques, il n'a pas laissé de les retenir et de les admettre en sa familiarité. De plus, quoique excommunié par diverses sentences, il a fait célébrer l'office divin en des lieux interdits, quelquefois même contre la volonté des curés et des religieux qui desservaient les églises : ce qui le rend suspect d'hérésie, comme méprisant le pouvoir des clefs. Le Pape rapporte ensuite comment il l'a admonesté et cité plusieurs fois, de la manière dont peut l'être un homme qui ne donne pas libre accès auprès de lui ; et enfin il le déclare contumace et convaincu d'hérésie, pour laquelle il le condamne judiciairement, le privant de toutes dignités, de tous biens meubles et immeubles, de tout droit au palatinat du Rhin et à l'empire, et défendant à qui que ce soit de lui obéir, de le favoriser ou de lui adhérer <sup>2</sup>.

Le même jour, 23 d'octobre 1327, le pape Jean XXII donna une autre bulle contre les hérétiques Marsile et Jean, dont il réduit les erreurs à cinq principales.

1<sup>o</sup> Ces hommes réprouvés osent soutenir que, quand le Sauveur, dans l'Évangile, paya le didragme avec le statère trouvé dans la bouche d'un poisson, il le fit, non par condescendance, mais contraint par la nécessité ; et que de là suit que tous les biens ecclésiastiques appartiennent à l'empereur, et qu'il peut les reprendre quand

<sup>1</sup> Martene, *Thesaurus anecdot.*, t. 2, col. 684 et seqq. — <sup>2</sup> Raynald, 1327, n. 20.

il lui plaît. Ce qui, ajoute le Pape, est contraire à la doctrine de l'Évangile et à la sentence de notre Sauveur. Car il interrogea d'abord Pierre : De qui les rois de la terre reçoivent-ils tribut ? de leurs enfants ou des étrangers ? Pierre répondit : Des étrangers. D'où le Christ concluant que les enfants des rois sont libres, il dit : Les enfants sont donc libres. Or, il est certain que le Christ, selon la chair, est fils de David. Par conséquent, il était exempt de payer aucun tribut. Ce qui paraît encore par ce qu'il ajoute aussitôt : Mais, afin que nous ne les scandalisons pas, va et donne un statère pour moi et pour toi. D'où il est évident que ce n'est pas comme y étant obligé, mais pour éviter le scandale, qu'il fit donner le statère aux exacteurs du tribut. Puis donc qu'il en était exempt, on ne peut nullement en conclure que les biens temporels de l'Église appartiennent à l'empereur, et qu'il peut les prendre quand il veut. D'ailleurs le Christ et saint Pierre fussent-ils obligés à payer le didragme, comme c'était un tribut personnel, *pour moi et pour toi*, il ne s'ensuivrait pas encore que les biens y fussent assujettis comme les personnes.

2° Ces enfants de Bélial osent enseigner que le bienheureux apôtre Pierre ne fut pas plus chef de l'Église que chacun des autres apôtres ; qu'il n'eut pas plus d'autorité qu'eux ; que Jésus-Christ n'en a fait aucun son vicaire ni chef de l'Église. Ce qui est tout à fait contraire à la vérité de l'Évangile, où le bon Pasteur par excellence dit à Pierre seul, en nombre singulier, et non à aucun autre : Pais mes brebis, pais mes agneaux : Je te donnerai les clefs du royaume des cieus, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieus, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieus. Paroles qui montrent clairement que Jésus-Christ a établi Pierre son vicaire sur tout le troupeau, qui en est ainsi le chef, avec une puissance plus grande qu'il n'en a été donné aux autres, comme d'ailleurs les empereurs eux-mêmes l'ont reconnu dans leurs lois.

3° Les mêmes imposteurs osent soutenir que c'est à l'empereur de corriger et de punir le Pape, de l'instituer et de le destituer. Ce qui répugne à tout droit. Ceci est d'abord manifeste pour saint Pierre, qui a été institué souverain Pontife, non par aucun empereur, mais par le Christ lui-même, disant : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Il en est de même des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à saint Sylvestre ; ils n'ont certainement pas été institués par les empereurs idolâtres et persécuteurs. Les empereurs chrétiens n'y ont pas acquis plus de droit ; car, en devenant chrétiens, les empereurs deviennent les fils, les disciples, les sujets du Pape, et non les maîtres. Ce qui est tellement vrai, que les empereurs chrétiens reconnaissent que, bien loin d'être les juges des Pontifes, ils sont jugés par eux.

Pour soutenir leur erreur, les sectaires s'appuyaient de l'exemple de Pilate, et disaient : Pilate a crucifié Jésus-Christ comme son sujet ; donc l'empereur peut instituer et destituer le Pape. Jean XXII répond : Il l'a crucifié ou de droit ou de fait. De droit, non, puisque lui-même a plusieurs fois reconnu et proclamé son innocence. De fait, mais injustement, oui. Mais tout ce que l'on peut en conclure, c'est que l'empereur peut de fait et injustement tuer le Pape, comme plusieurs empereurs ont été tués par des particuliers.

La quatrième erreur des novateurs, c'est que tous les prêtres, le Pape, l'archevêque, le simple prêtre, ont une égale autorité par l'institution de Jésus-Christ, même pour la juridiction ; et ce que l'un a de plus que l'autre vient de la concession de l'empereur, qui peut la révoquer. Ce qui est contraire et à l'ancienne et à la nouvelle alliance, dans lesquelles on voit une subordination hiérarchique se propageant de siècle en siècle. Si elle ne peut venir que de l'empereur, il s'ensuit qu'il n'y en avait point dans l'Église jusqu'à Constantin, et que par conséquent l'Église s'est trompée et se trompe encore en honorant comme des saints et des martyrs les pontifes qui s'attribuaient cette prééminence dans les trois premiers siècles. Ce qui va contre cette parole du Christ : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du monde.

Ces blasphémateurs disaient, en cinquième lieu, que ni le Pape ni toute l'Église ensemble ne peuvent punir personne, quelque méchant qu'il soit, par une peine coactive, si l'empereur ne lui en donne l'autorité. Ce qui est contraire à la doctrine de l'Évangile ; car le Seigneur y dit à Pierre : Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux. Or, on ne lie pas seulement ceux qui le veulent, mais encore et surtout ceux qui ne le veulent pas. De plus, l'Église a le pouvoir de contraindre par l'excommunication, qui exclut non-seulement de la participation aux sacrements, mais de la société des fidèles. Et de fait, Pierre n'a pas attendu la concession impériale pour frapper de mort Ananie et Saphire ; ni Paul, pour frapper d'aveuglement Élymas, ou livrer l'incestueux de Corinthe à Satan, pour la perte de sa chair et le salut de son âme. Ensuite, écoutez le même apôtre disant aux Corinthiens : Que voulez-vous ? que je vienne avec la verge, ou avec la charité et dans un esprit de mansuétude ? En quoi il suppose assez expressément qu'il y a une puissance coactive. De même quand il écrit : Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes de Dieu, c'est-à-dire octroyées de Dieu, pour détruire toutes les forteresses et les machinations ennemies, pour abattre toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu. Nous avons sous la main de quoi punir toute désobéissance.

Par où il est évident que Paul avait reçu une puissance, même coactive, non de l'empereur, mais de Dieu.

Le Pape déclare ensuite qu'il a cité à comparaître devant lui les deux sectaires, Marsile et Jean ; qu'ils ne se sont pas présentés au terme indiqué ; en conséquence, il condamne les cinq articles susdits comme hérétiques et erronés, et les auteurs comme hérétiques notoires et même hérésiarques <sup>1</sup>.

Nous venons de voir les erreurs de deux sectaires ; voici les enseignements d'un docteur catholique qui mourut dans ce temps-là. C'est le bienheureux Augustin d'Ancône, docteur fameux de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, plus connu sous le nom d'Augustin Triomphe. Étant encore jeune, il assista au second concile de Lyon, en 1274. Il était natif d'Ancône, passa quelque temps dans l'université de Paris, et demeura plusieurs années à Venise ; mais son principal séjour fut à Naples, où il fut extrêmement chéri du roi Charles et du roi Robert. Il y mourut l'an 1328, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Quelques auteurs lui donnent le titre de bienheureux <sup>2</sup>. Son ouvrage le plus considérable est sa *Somme de la puissance ecclésiastique*, dédiée au pape Jean XXII. Il y enseigne les propositions suivantes :

La puissance du Pape est la seule qui vienne immédiatement de Dieu ; ce qu'il explique de la puissance de juridiction, tant au spirituel qu'au temporel <sup>3</sup>. La puissance du Pape est plus grande que toute autre, puisqu'il juge de tout et n'est jugé de personne <sup>4</sup>. La puissance du Pape est sacerdotale et royale, parce qu'il tient la place de Jésus-Christ, qui avait l'une et l'autre ; elle est temporelle et spirituelle, parce que qui peut le plus peut aussi le moins <sup>5</sup>. L'auteur ne manque pas de traiter la question tant agitée à l'occasion de saint Célestin, savoir, si le Pape peut abdiquer ; et il conclut qu'il le peut <sup>6</sup>. Il enseigne que le Pape ne peut être déposé pour aucun autre crime que pour hérésie, et qu'en ce cas il peut être déposé par le concile général, et condamné même après sa mort. On ne peut appeler du Pape au concile général, parce que c'est du Pape que le concile général reçoit son autorité <sup>7</sup>. C'est au Pape, comme chef de l'Église, à déterminer ce qui est de foi, et personne ne peut informer de l'hérésie sans son ordre <sup>8</sup>. Il n'appartient qu'au Pape de canoniser les saints et il ne peut se tromper dans le jugement qu'il en porte <sup>9</sup>.

Le Pape seul est l'époux de l'Église universelle ; il a juridiction immédiate sur chaque diocèse, parce que la juridiction de tous les

<sup>1</sup> Raynald, 1327, n. 27-35. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 2 avril. — <sup>3</sup> *Quæst.* 1, art. 1. — <sup>4</sup> *Quæst.* 1, art. 3. — <sup>5</sup> *Art.* 7 et 8. — <sup>6</sup> *Quæst.* 4, art. 3. — <sup>7</sup> *Quæst.* 5, art. 1, 6 et 7. — <sup>8</sup> *Quæst.* 6, art. 6 ; *quæst.* 10, art. 1 et 4. — <sup>9</sup> *Quæst.* 14, art. 1 et 4.

évêques est dérivée immédiatement de lui ; et, quoiqu'il soit plus particulièrement évêque de Rome, il peut faire par lui-même ou par ses commis, en chaque diocèse et en chaque paroisse, ce que peuvent les évêques et les curés <sup>1</sup>. Il est plus convenable que le Pape réside à Rome que partout ailleurs, tant à cause de la dignité de la ville que parce qu'il en est seigneur temporel <sup>2</sup>. Il traite ensuite de l'obéissance au Pape, non-seulement par les Chrétiens, mais encore par les païens et par les Juifs <sup>3</sup>. Il enseigne qu'il appartient au Pape de punir les tyrans, même de peine temporelle, en prêchant contre eux la croisade <sup>4</sup>.

Le Pape seul peut excommunier, parce que lui seul peut séparer de la communion de tous les fidèles : les évêques ne le peuvent que par la juridiction qu'il leur a communiquée et déterminée <sup>5</sup>. Le Pape punit les hérétiques, non-seulement de peines spirituelles, mais encore de peines temporelles, savoir, de confiscation des biens, et de punition corporelle, par le bras séculier <sup>6</sup>. La puissance du Pape s'étend jusque sous terre, par le moyen des indulgences, c'est-à-dire sur le purgatoire et sur les limbes des enfants, qu'il peut dépouiller tous deux entièrement <sup>7</sup>.

Le Pape pourrait élire l'empereur par lui-même, sans le ministère des électeurs qu'il a établis, changer les électeurs et les prendre d'ailleurs que de l'Allemagne, ou rendre l'empire héréditaire <sup>8</sup>. Le Pape ne tient point de l'empereur son domaine temporel <sup>9</sup>. C'est par l'autorité du Pape que l'empire a été transféré des Romains aux Grecs, et des Grecs aux Germains ; et il pourrait de même le transférer à d'autres. L'empereur élu doit être confirmé et couronné par le Pape, et lui prêter serment de fidélité, sans quoi il ne peut prendre le gouvernement de l'empire. Enfin le Pape peut déposer l'empereur et absoudre ses sujets du serment de fidélité <sup>10</sup>.

Tous les autres rois sont aussi obligés d'obéir aux commandements du Pape, et de reconnaître qu'ils tiennent de lui leur puissance temporelle, comme ayant toute juridiction au spirituel et au temporel, en qualité de vicaire de Jésus-Christ Dieu ; et quiconque se sent grevé par qui que ce soit, roi ou empereur, peut appeler de son jugement à celui du Pape. Il peut corriger tous les rois, quand ils pèchent publiquement, les déposer pour juste cause, et instituer un roi en quelque royaume que ce soit <sup>11</sup>. Telle est la doctrine du bienheu-

<sup>1</sup> *Quest.* 19, *art.* 1, 3, 4 et 5. — <sup>2</sup> *Quest.* 21, *art.* 1. — <sup>3</sup> *Quest.* 22, 23 et 24. —

<sup>4</sup> *Quest.* 26, *art.* 3, 4 et 5. — <sup>5</sup> *Quest.* 29, *art.* 1. — <sup>6</sup> *Quest.* 28, *art.* 6. —

<sup>7</sup> *Quest.* 29 ; *quest.* 52, *art.* 3 ; *quest.* 33, *art.* 3. — <sup>8</sup> *Quest.* 33, *art.* 3 et 4. —

<sup>9</sup> *Art.* 6 et 7 ; *quest.* 36, *art.* 3. — <sup>10</sup> *Quest.* 38, 39 et 40. — <sup>11</sup> *Quest.* 45, *art.* 1, 2 et 3 ; *quest.* 46. Fleury, l. 93, n. 53.



reux Augustin d'Ancône. Le fond en est le même que dans saint Thomas et dans tous les docteurs catholiques du moyen âge.

Dans l'intervalle, Louis de Bavière, après avoir fait acte de schisme à Trente, ainsi que nous avons vu, vint à Milan le 16 de mai 1327. Galéas Visconti, seigneur de la ville, l'y reçut avec grand honneur ; Louis, de son côté, lui confirma le vicariat impérial ou la seigneurie non-seulement de Milan, mais encore de Pavie, de Lodi et de Verceil. Le trente-un du même mois, Louis fut couronné comme roi de Lombardie dans la basilique de Saint-Ambroise, non par l'archevêque de Milan, qui était banni comme fidèle au Pape, mais par trois évêques excommuniés, Gui d'Arezzo, Frédéric de Bresce et Henri de Trente.

Les Romains, voyant que le Pape ne faisait que les amuser par des paroles sans effet, lui envoyèrent une dernière ambassade avec une lettre datée du 6<sup>m</sup> de juin, six jours après le couronnement de Louis à Milan, où ils disaient : Nous supplions à genoux votre Sainteté de venir incessamment, et sans user de vos remises ordinaires, visiter en personne votre premier siège, que vous semblez avoir oublié. Autrement, nous protestons dès à présent que nous sommes excusables devant Dieu et toute la cour céleste, devant l'Église même et tous les Chrétiens du monde, s'il arrive quelque accident sinistre, et si les enfants, destitués de la présence de leur père et comme sans chef, se détournent à droite ou à gauche. C'est pour vous le représenter sérieusement de vive voix, que nous vous envoyons ces trois ambassadeurs, et, comme nous avons besoin d'effets et non de paroles, nous leur avons enjoint étroitement de ne pas demeurer plus de trois jours à la cour de Rome ou plutôt d'Avignon, mais de revenir promptement, afin qu'après avoir ouï leur rapport, nous puissions mieux pourvoir à notre sûreté.

Le Pape, les ayant entendus, mit l'affaire en délibération avec les cardinaux ; et voyant qu'après trois jours les ambassadeurs se disposaient à partir et que la réponse dont il voulait les charger n'était pas encore composée, il leur permit de s'en aller, et leur dit qu'il ferait savoir ses intentions par des nonces qu'il enverrait incessamment. Il écrivit donc aux Romains une lettre où il dit en substance : Nous ne pouvons partir si promptement pour aller à Rome, vu les préparatifs que demande un tel voyage. D'ailleurs les chemins ne sont pas sûrs, soit par mer, soit par terre ; et nous serions exposés à une infinité de périls, nous, nos frères les cardinaux, ceux qui suivent notre cour, et ceux qui y viennent pour leurs affaires de tous les pays du monde. Quant à l'état de Rome, vous savez si la paix y règne et la sûreté. On vient d'en chasser les nobles, et on les a con-

traints de livrer au peuple leurs forteresses et de donner leurs enfants pour otages. On a défendu l'entrée de la ville au roi Robert, que nous y avons fait notre lieutenant ; on n'y reçoit ni ses lettres ni ses envoyés ; et ceux qui étaient chers au peuple romain lui sont devenus odieux et suspects à cause de ce prince. De plus, Louis de Bavière, ennemi de Dieu et le nôtre, dit hautement et écrit aux prélats et aux seigneurs que ces changements à Rome sont en sa faveur, qu'il y a du pouvoir, et qu'il ne croit pas qu'aucune puissance soit capable de l'empêcher d'y entrer.

Le Pape leur fait ensuite de grands reproches sur la protestation d'être excusés devant Dieu et devant les hommes s'il arrivait quelque accident sinistre ; ce qui signifiait la réception du Bavaois, suivant l'explication de leurs propres envoyés. Il leur rappelle ce que dit saint Paul, que la foi des Romains est publiée par tout le monde, et les exhorte à résister courageusement aux Bavaois, auxquels, ajoute-t-il, nous avons particulièrement défendu d'entrer dans Rome, par les bulles que l'évêque de Viterbe, notre vicaire, doit avoir publiées. Cette lettre est du 27<sup>me</sup> de juillet, et fut portée par deux nonces <sup>1</sup>.

En même temps, c'est-à-dire le 20<sup>me</sup> de juillet, le Pape manda au cardinal Jean des Ursins, légat en Toscane, de se rendre à Rome ou à quelque lieu voisin, comme il jugerait plus expédient, pour y rétablir la paix et l'union. Le légat était à Florence, où, le jour de la Saint-Jean, 24<sup>me</sup> de juin, il publia dans la place de Saint-Jean de nouvelles bulles contre Louis de Bavière ; puis il marcha vers Rome le 30<sup>me</sup> d'août, pour exécuter sa commission et réconcilier les Romains avec le roi Robert, qui, sur la nouvelle de l'entrée de Louis en Lombardie, avait envoyé son frère Jean, prince de la Morée, avec des troupes, pour défendre l'entrée de son royaume. Ce prince s'avança près de Rome, pensant y entrer ; mais les Romains ne voulurent pas le recevoir. Le légat Jean des Ursins s'étant joint à lui, ils entrèrent à Rome par surprise, la nuit du 28<sup>me</sup> de septembre, et se saisirent de l'église et du quartier de Saint-Pierre ; mais le jour étant venu, ils furent abandonnés de ceux qui avaient promis de les soutenir, et, après un sanglant combat, ils furent contraints de se retirer honteusement. C'est ainsi que le légat exécuta sa commission, du moins d'après Jean Villani <sup>2</sup>.

Quant à la conduite du Bavaois, voici comme le protestant Sismondi la juge : « Tant que Louis de Bavière avait fait la guerre en Allemagne pour s'y faire reconnaître comme roi des Romains, sa

<sup>1</sup> Raynald, 1327, n. 9 et seqq. — <sup>2</sup> Jean Villani, l. 10, c. 21 et 26.

conduite avait été franche, honorable et souvent généreuse. En Italie, au contraire, elle fut presque toujours perfide et vénale. Ce dernier pays lui paraissait en quelque sorte livré au pillage; il s'y voyait entouré de tyrans qu'aucun scrupule n'arrêtait, et il croyait lui-même y être dispensé de toute vertu. On a presque toujours tourné contre les Italiens la politique perfide qu'on leur reproche, et leurs ennemis ont accrédité leur réputation de fausseté, pour n'être eux-mêmes obligés à aucun devoir envers ceux qu'ils accusaient. Louis de Bavière devait reconnaître dans Galéas Visconti le plus ancien et le plus intrépide champion du parti gibelin; il n'hésita pas cependant à le trahir, dans le temps même où il recevait de lui l'hospitalité. Il séduisit les connétables des troupes allemandes qui étaient à sa solde, et, dans une assemblée publique, le 6 juillet, après lui avoir reproché amèrement de n'avoir pas encore payé la contribution qu'il avait promise, il le fit arrêter avec son fils et deux de ses frères. Il lui arracha, par la crainte du supplice, les clefs de toutes ses forteresses, et il l'envoya avec sa famille dans les affreuses prisons que Galéas lui-même avait fait construire à Monza. Louis de Bavière rétablit ensuite à Milan un simulacre de république; il fit choisir par les vingt-quatre tribus de la ville un conseil de vingt-quatre membres, auquel il donna pour président Guillaume de Montfort, gouverneur impérial; mais de fortes contributions, perçues par les ordres du monarque, apprirent suffisamment aux citoyens qu'ils n'avaient point recouvré l'avantage de se gouverner par eux-mêmes<sup>1</sup>. » Voilà comment le protestant Sismondi juge la conduite de Louis de Bavière.

« Une trahison aussi insigne, continue l'historien protestant, pouvait avoir de fâcheuses conséquences pour l'empereur élu, en détachant de lui les chefs gibelins, sur l'appui desquels il comptait uniquement; il crut donc nécessaire de la justifier dans une diète qu'il convoqua pour cet effet à Orici, dans l'État de Brescia. Il accusa Galéas d'avoir voulu trahir la cause des Gibelins en faveur de l'Église; il produisit à l'assemblée des papiers du seigneur de Milan, qui prouvaient ses négociations avec le Pape. Il réveilla l'animosité et la jalousie de ses auditeurs contre le chef de la maison Visconti, et il se disculpa aux yeux des gens qui désiraient le trouver innocent. Il demanda et obtint ensuite des secours d'argent et de soldats, et, après la conclusion de la diète, il se mit en route pour la Toscane, suivi de quinze cents cavaliers allemands, qui la plupart avaient appartenu à Galéas, et de quinze cents gendarmes, fournis par les trois seigneurs

<sup>1</sup> Sismondi, *Républ. ital.*, t. 5, p. 139.

gibelins de Lombardie (Cane de la Scala, seigneur de Vérone; Passerino de Bonacossi, seigneur de Mantoue, et le marquis d'Este, seigneur de Ferrare). Le 3 août, il passa le Pô, et le 1<sup>er</sup> septembre, il parvint à Pontremoli, sans que le cardinal-légit, qui avait plus de trois mille chevaux dans l'État de Parme, osât se présenter pour arrêter sa marche.

« Castruccio, seigneur de Lucques, avait été des premiers à solliciter la venue de Louis de Bavière en Italie, et l'empereur élu comptait sur les conseils, la valeur et les soldats de ce grand capitaine, dont la réputation surpassait déjà celle de tous les autres seigneurs gibelins. Castruccio soupirait après l'arrivée de l'empereur : il courut donc à sa rencontre ; il lui fit porter à Pontremoli de magnifiques présents, il lui ouvrit le château de Pietra-Santa, et de là, laissant Lucques à sa gauche, il lui fit prendre la route de Pise.

« Les Pisans n'avaient point conservé dans sa première ardeur le zèle qui les animait autrefois pour le parti gibelin. Ils étaient affaiblis par la guerre de Sardaigne, pendant laquelle leurs anciens alliés les avaient abandonnés ; ils avaient été trahis par Castruccio, et ils désiraient conserver avec les Florentins la paix que ceux-ci leur avaient accordée. Ils craignaient aussi le courroux du Pape, et ne voulaient pas attirer sur eux une excommunication ; en sorte que les ambassadeurs qu'ils avaient envoyés au congrès de Trente, loin d'inviter l'empereur à venir dans leur ville, lui avaient offert soixante mille florins pour prix de la conservation de leur neutralité et de leur indépendance. La conduite de Louis de Bavière envers Galéas Visconti redoubla la défiance des Pisans ; pour n'être pas trahis, comme le seigneur de Milan, par les Allemands qu'ils avaient à leur solde, ils leur ôtèrent leurs chevaux et leurs armes. Cependant, à la persuasion de Guido des Tarlati, évêque d'Arezzo, leur allié, ils envoyèrent à Ripafratta, frontière de l'État lucquois, trois nouveaux ambassadeurs au-devant du monarque.

« Castruccio n'avait point abandonné le projet de soumettre Pise à sa domination ; il engagea l'empereur à ne pas accueillir les députés de cette république, à refuser leur argent et à rejeter leurs offres ; et, comme ces députés s'en retournaient, il les fit arrêter, et leur déclara qu'il les traiterait comme otages, et les ferait mourir si leur patrie n'ouvrait pas ses portes au roi des Romains. L'évêque d'Arezzo, qui avait engagé sa foi pour leur sûreté, vint réclamer devant Louis de Bavière leur élargissement. Par cette violation du droit des gens, disait-il, sa parole était compromise ; l'honneur même du monarque était sacrifié ; et tous les anciens Gibelins, ef-

frayés de ce manque de foi, abandonneraient la cause du chef de l'Empire au lieu de s'exposer pour elle <sup>1</sup>.

Castruccio répondit à l'évêque avec violence, et Louis de Bavière se décida pour Castruccio. Aussitôt l'évêque d'Arezzo quitta le camp et abjura la cause du Bavaois. S'en retournant chez lui, il tomba malade en chemin. Se voyant en danger, il se repentit du parti qu'il avait pris, soit par chagrin, soit par remords de conscience; et en présence de plusieurs personnes, religieux, clercs et séculiers, il reconnut qu'il avait failli contre le Pape et contre l'Église; que Jean XXII était un homme juste et saint, et que le Bavaois, qui se faisait nommer empereur, était hérétique et fauteur de tyrans, loin d'être prince légitime. Il promit avec serment d'en faire dresser des actes publics par plusieurs notaires, et, si Dieu lui rendait la santé, d'être toujours obéissant à l'Église et au Pape, et ennemi de ceux qui lui étaient rebelles. Ensuite, fondant en larmes, il demanda pénitence, reçut les sacrements, et mourut avec de grands témoignages de contrition le 21<sup>m</sup>e d'octobre. Son corps fut porté à Arezzo, et enterré avec un grand honneur. Toutefois le Pape donna commission à ses nonces d'informer si la pénitence avait paru sérieuse, et si on pouvait lui donner la sépulture ecclésiastique <sup>2</sup>.

La ville de Pise, ayant été assiégée pendant un mois par Louis de Bavière et par Castruccio, se rendit à des conditions honorables, entre autres que Castruccio n'y mettrait pas les pieds. Mais Louis n'observa point les conditions, il imposa aux Pisans une contribution de cent cinquante mille florins, permit à Castruccio l'entrée de la ville, et lui donna le titre de duc.

Louis, s'étant mis en route au mois de décembre 1327 pour aller de Pise à Rome, arriva le 2 janvier 1328 à Viterbe, dont le seigneur, Sylvestre des Gatti, le reçut avec grand honneur; de quoi le Bavaois le récompensa quelques jours après en le faisant arrêter et mettre à la torture pour savoir où était son trésor; Sylvestre n'en fut quitte que pour trente mille florins et la seigneurie de Viterbe <sup>3</sup>. Castruccio y arriva dans le même temps avec trois cents de ses meilleurs cavaliers et mille arbalétriers. Les Romains n'étaient pas bien d'accord sur la question de recevoir le Bavaois, et lui envoyèrent des ambassadeurs à Viterbe pour traiter avec lui. Mais, à la secrète instigation de Sciarra Colonne et des autres Gibelins, il amusa les ambassadeurs, fit marcher ses troupes, arriva le 7 janvier 1328 à la cité Léonine, monta au palais de Saint-Pierre, et y demeura quatre

<sup>1</sup> Sismondi, *Républ. ital.*, t. 5, p. 141-145. — <sup>2</sup> J. Villani, l. 10, c. 36. Raynald 1327, n. 18. — <sup>3</sup> Muratori, *Annali d'Italia*, an. 1328.

jours. Il entra ensuite dans Rome, et, monté au Capitole, fit faire une harangue au peuple romain, avec force remerciements, louanges et promesses d'exalter Rome jusqu'aux nues. Ces paroles emmiellées plurent tant aux Romains, qu'ils le déclarèrent sénateur et capitaine de Rome pour un an<sup>1</sup>.

Mais avec Louis étaient venus à Rome plusieurs prélats, clercs et religieux schismatiques, révoltés contre le Pape. Cela fut cause que plusieurs clercs et religieux catholiques se retirèrent de la ville, qui demeura interdite, en sorte qu'on n'y sonnait point les cloches et qu'on n'y chantait point l'office divin, si ce n'était de la part des schismatiques. Louis chargea Sciarra Colonne d'y contraindre les catholiques; mais ils y résistèrent, et un chanoine de Saint-Pierre cacha le saint suaire, autrement la véronique, qu'il avait en garde; ce qui causa dans Rome un grand trouble<sup>2</sup>.

Le dimanche, 17 du même mois de janvier, Louis se fit couronner avec sa femme à Saint-Pierre, non par le Pontife romain ou ses délégués, comme c'était l'ordre, mais par deux évêques schismatiques et excommuniés. Il fit ensuite lire trois décrets impériaux, par lesquels il promettait de maintenir la foi catholique, d'honorer le clergé, de protéger les orphelins et les veuves; ce qui ne fit pas un médiocre plaisir aux Romains. Le jeudi 14<sup>me</sup> d'avril, Louis tint une assemblée dans la place de Saint-Pierre, et y publia une loi portant que, quiconque serait trouvé coupable d'hérésie ou de lèse-majesté, serait puni de mort suivant les anciennes lois; que tout juge compétent pourrait le juger, soit qu'il en fût requis ou non; et que cette loi s'étendrait aux crimes déjà commis, comme à ceux qui se commettraient à l'avenir<sup>3</sup>.

On vit bientôt où devaient aboutir tous ces préliminaires: c'était tout simplement à déposer le pape Jean XXII, comme hérétique et criminel de lèse-majesté. Voici comment se joua la comédie impériale. Le lundi, 18<sup>me</sup> d'avril, le soi-disant empereur Louis de Bavière vint à la même place, revêtu de la pourpre, la couronne en tête, le sceptre d'or à la main droite, et la pomme ou le globe à la gauche. Il s'assit sur un trône riche et élevé, en sorte que tout le peuple pouvait le voir, et il était entouré de quelques prélats schismatiques et excommuniés, ainsi que de seigneurs et de nobles. Quand il fut assis, il fit faire silence. Aussitôt un moine schismatique et excommunié s'avance et crie à haute voix: Y a-t-il quelque procureur qui veuille défendre le prêtre Jacques de Cahors, qui se fait nommer le pape Jean? Il cria

Muratori, *Annali d'Italia*, an. 1328. — <sup>2</sup> Baluz., t. 1, p. 713. — <sup>3</sup> J. Villani, l. 10, c. 56 et 69.

la même chose par trois fois. Personne n'ayant répondu, un abbé allemand se mit à prêcher en latin sur ce texte : C'est ici un jour de bonne nouvelle.

Après la prédication latine de l'abbé allemand, le soi-disant empereur romain fit lire une longue sentence qu'il conelut en ces termes : Ayant donc trouvé Jacques de Cahors convaincu d'hérésie par ses écrits contre la parfaite pauvreté de Jésus-Christ, et de lèse-majesté par ses injustes procédures faites contre l'Empire en notre personne, nous le déposons de l'évêché de Rome par cette sentence, donnée de l'avis unanime et à la réquisition du clergé et du peuple romains, de nos princes et prélats allemands et italiens, et de plusieurs autres fidèles, y étant encore induit par les instantes prières de plusieurs syndics du clergé et du peuple romains, chargés de commission spéciale et par écrit. En conséquence, ledit Jacques étant dépouillé de tout ordre, office, bénéfice et privilège ecclésiastiques, nous le soumettons à la puissance séculière de nos officiers, pour le punir comme hérétique. Enfin, voulant pourvoir incessamment d'un pasteur catholique à Rome et à toute l'Église, nous ordonnons à tous les Chrétiens d'éviter ledit Jacques comme notoirement convaincu d'hérésie, sous peine de privation de tous les bénéfices qu'ils tiennent de l'Empire, ainsi que de tous privilèges<sup>1</sup>.

C'est ainsi qu'un duc de Bavière, roi équivoque de Germanie, soi-disant empereur des Romains, s'arroge de déposer le vicaire du Christ, le chef de l'Église universelle, reconnu en cette qualité depuis douze ans par tous les rois et tous les peuples chrétiens, et même, comme nous le verrons, par l'empereur de la Chine, le grand khan des Tartares. Et ce qui montre à quel point cette altesse bavaroise savait ce qu'elle disait et faisait, c'est qu'en usurpant ainsi l'une et l'autre puissance, elle accusait le Pape d'avoir usurpé l'une des deux, et d'avoir mis en oubli cette parole de l'Évangile : Mon royaume n'est pas de ce monde. Car si le royaume du Christ n'est pas de ce monde, tout ce qui s'ensuit, c'est qu'un prince de ce monde, fût-il duc de Bavière, n'a rien à y voir.

Le soi-disant empereur assure encore que, s'il dépose le Pape, c'est à la réquisition et de l'avis unanime du clergé et du peuple romains. Certes, voilà un des plus gros mensonges que jamais prince ait dit dans une pièce officielle. On le vit bien quatre jours après. Le 22 d'avril, Jacques Colonne, fils d'Étienne, vint à Rome, dans la place de Saint-Mareel. Là, en présence de plus de mille Romains qui y étaient assemblés, il tira une bulle du Pape contre le Bavarois,

<sup>1</sup> Baluz., t. 2, p. 512 et seqq.

que personne n'avait encore osé publier à Rome. Il la lut exactement, et dit : Il est venu aux oreilles du clergé de Rome qu'un certain syndic a comparu devant Louis de Bavière, soi-disant empereur, au nom du clergé romain, et un autre au nom du peuple, et que celui du clergé a proposé des accusations contre le pape Jean XXII. Mais ce prétendu syndic n'était pas véritable, puisque les chanoines de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure, qui sont les premiers du clergé romain, les autres ecclésiastiques les plus considérables, après eux les abbés, les religieux et les frères mendiants, étaient déjà partis de Rome il y a plusieurs mois, à cause des excommuniés qui y étaient entrés; autrement, s'ils y étaient demeurés, ils auraient été excommuniés eux-mêmes. C'est pourquoi je m'oppose à ce qui a été fait par Louis de Bavière, et je soutiens que le pape Jean est catholique et Pape légitime, et que celui qui se dit empereur ne l'est point, mais excommunié et tous ses adhérents avec lui.

Jacques Colonne parla beaucoup sur ce sujet, offrant de prouver ce qu'il soutenait par raison, et, s'il était besoin, l'épée à la main, en lieu neutre. Puis il alla promptement afficher de sa main la bulle à la porte de l'église de Saint-Marcel, sans aucune opposition. Cela fait, il monta à cheval, lui cinquième, partit de Rome et se rendit à Palestrine. Cette action fit grand bruit dans tout Rome. Le soi-disant empereur, qui était à Saint-Pierre, l'ayant apprise, envoya courir après Jacques Colonne quantité de gens d'armes à cheval pour le prendre; mais il s'était déjà fort éloigné. Le Pape, informé de cette action de valeur et de hardiesse, le fit évêque, et lui manda de venir auprès de sa personne, comme il fit<sup>1</sup>.

Le lendemain samedi, 23 avril 1328, Louis de Bavière fit venir devant lui les sénateurs et les autres chefs du peuple romain; et, après qu'ils eurent délibéré longtemps sur l'action de Jacques Colonne, on publia une loi portant que le Pape serait tenu de faire à Rome sa résidence continuelle, sans s'en éloigner plus de deux journées, s'il n'en obtenait la permission du clergé et du peuple romains, auquel cas la cour et le consistoire demeureraient à Rome. Si le Pape s'absente contre cette règle, et, après trois monitions de la part du clergé et du peuple, ne revient pas à Rome au terme prescrit, pour y faire sa continuelle demeure, nous voulons, dit le soi-disant empereur, que, de plein droit, il soit privé de sa dignité pontificale, et nous ordonnons qu'il sera procédé à l'élection d'un autre Pape, comme si l'absent était mort<sup>2</sup>. Voilà comment Louis de Bavière, qui ne savait pas même lire<sup>3</sup>, s'occupait à régler

<sup>1</sup> J. Villani, l. 10, c. 71. — <sup>2</sup> Raynald., 1328, n. 21. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 26, note de Mansi.



l'Église de Dieu, ou plutôt servait d'instrument à quelques brouillons schismatiques.

Pour achever la comédie, il ne manquait plus au soi-disant empereur que de faire un soi-disant Pape. Cela ne tarda guère. Le jour de l'Ascension, 12<sup>me</sup> de mai 1328, au matin, le peuple de Rome s'assembla devant Saint-Pierre, hommes et femmes, tous ceux qui voulurent. C'était le sacré collège qui entraît en conclave. Le soi-disant empereur Louis parut sur l'échafaud qui était au haut des degrés de l'église. Il était couronné et paré des ornements impériaux, accompagné de clercs et de religieux schismatiques, avec le capitaine du peuple de Rome, et environné de plusieurs seigneurs de sa cour. Alors il appela un certain moine, et, s'étant levé de son siège, il le fit asseoir sous le dais. C'était un Franciscain schismatique, Pierre, natif de Corbière dans l'Abruzze, qui soutenait que les religieux mendians ne pouvaient pas même avoir la propriété de la soupe qu'ils mangeaient, et que, prétendre le contraire, était une hérésie. Et c'était pour cela que Louis de Bavière le fit asseoir à ses côtés. Ensuite un autre moine, également schismatique, prêcha sur ces paroles de saint Pierre quand il se vit délivré de la prison : Maintenant je sais que le Seigneur a envoyé son ange, et m'a délivré de la main d'Hérode. Cet ange, suivant le moine, était Louis de Bavière, et Hérode était le pape Jean XXII. Après l'ingénieux sermon, l'évêque déposé de Venise s'avança vers le sacré collège, c'est-à-dire les hommes, les femmes, les enfants qui stationnaient sur la place, et cria trois fois : Voulez-vous pour pape frère Pietro di Corbario ? Le peuple, qui ne s'attendait point à cette demande, en fut fort troublé, d'autant plus qu'il s'attendait à ce qu'on leur donnerait un Pape romain. Toutefois les pauvres gens eurent si peur, qu'ils crièrent : Oui ! Aussitôt le soi-disant empereur se leva debout, l'évêque déposé de Venise lut le décret d'élection, le soi-disant empereur nomma le soi-disant pape Nicolas V, lui donna l'anneau, le revêtit de la chape, et le fit asseoir à sa droite, à côté de lui. Puis ils se levèrent, entrèrent à Saint-Pierre, et, après la messe, allèrent au festin <sup>1</sup>.

Trois jours après, le prétendu Pape fit neuf prétendus cardinaux. Deux refusèrent, ne croyant pas pouvoir accepter en conscience. Les sept autres furent privés de leurs bénéfices, comme schismatiques, par le pape Jean. Louis de Bavière les soutint et les fournit de chevaux et d'équipage, aussi bien que l'antipape. Celui-ci avait toujours blâmé les richesses et les honneurs du vrai Pape, de ses cardinaux et des autres prélats, soutenant que Jésus-Christ et les

<sup>1</sup> J. Villani, l. 10, c. 73.

apôtres n'avaient jamais rien possédé en propre. Mais, quand il se vit Pape de fabrique impériale, il souffrit, il voulut même, avec ses cardinaux postiches, avoir des chevaux, des domestiques vêtus de leurs livrées, des gentilshommes et des pages, et il tenait une grande table comme les autres. Le soi-disant empereur fournissait comme il pouvait à cette dépense ; mais il manquait d'argent lui-même, en sorte que son antipape fut bientôt réduit à vendre des privilèges, des dignités et des bénéfices, en cassant les concessions que le pape Jean en avait faites <sup>1</sup>.

Pour achever cette sacrilège comédie, le soi-disant empereur sortit de Rome le 14<sup>me</sup> de mai, et se rendit à Tivoli, laissant à son idole de Pape le palais de Saint-Pierre. Ensuite, le samedi, 21<sup>me</sup> du même mois, il vint à Saint-Laurent hors les murs de Rome, où il logea avec ses gens campés à l'entour. Le lendemain, 22<sup>me</sup> de mai, jour de la Pentecôte, il fit son entrée dans Rome ; le faux Pape et ses faux cardinaux allèrent au-devant de lui jusqu'à Saint-Jean de Latran ; puis ils traversèrent ensemble la ville de Rome, et descendirent de cheval à Saint-Pierre, où le soi-disant Pape reçut la calotte rouge de la main du soi-disant empereur, et fut sacré évêque par l'évêque déposé de Venise, qu'il avait fait le premier de ses cardinaux prétendus. Enfin, pour mettre le comble à cette solennité schismatique, le soi-disant empereur mit la tiare au soi-disant Pape, et le soi-disant Pape mit le diadème au soi-disant empereur, pour que celui-ci pût dire que son élection avait été confirmée par un Pape : ils se donnèrent ainsi réciproquement ce qu'ils n'avaient ni l'un ni l'autre.

L'antipape, continuant de jouer son personnage, publia, le 27 du même mois de mai, deux bulles contre le pape légitime Jean XXII. Dans la première il dit : Comme tous les adhérents et fauteurs de Jacques de Cahors, soi-prétendant Pape, ont été condamnés comme hérétiques par la sentence de notre cher fils Louis, empereur toujours auguste, et privés de tous leurs bénéfices, fiefs et biens, nous, voulant adhérer à une sentence aussi juste et raisonnable, nous la confirmons de toute manière, et déclarons tous les clercs réguliers ou séculiers qui adhèrent audit Jacques, privés de tous leurs bénéfices, que nous réservons à notre disposition. La seconde bulle regarde les laïques, auxquels il défend d'obéir en aucune manière à Jacques de Cahors, de lui donner le nom de Pape, ou de le refuser à lui-même, sous peine d'être punis comme hérétiques. Il y eut donc, à Rome même, une persécution contre les catholiques, et deux

<sup>1</sup> J. Villani, c. 75.

hommes de bien, l'un de Toscane, l'autre de Lombardie, y furent brûlés par le sénateur impérial, parce qu'ils disaient que Pierre de Corbière n'était point Pape légitime <sup>1</sup>.

Quant au Pape véritable, Jean XXII, il ordonna des prières solennelles pour demander à Dieu d'apaiser ces troubles, et accorda vingt jours d'indulgence à ceux qui réciteraient ces prières <sup>2</sup>.

Dès ce moment les affaires de Louis de Bavière allèrent de mal en pis : ses principaux partisans périrent l'un sur l'autre. Tandis qu'il perdait son temps à Rome en vaines cérémonies et à faire un ridicule antipape, il perdait l'occasion de s'emparer du royaume de Naples : son plus ferme appui, Castruccio, le quitta pour aller reprendre Pistoie, surpris par les Guelfes ; d'un autre côté, Frédéric de Sicile n'envoyait point la flotte qu'il avait promise. Louis, avec ceux des Romains qui le soutenaient, fit bien quelque guerre, mais de peu d'importance, parce qu'il manquait d'argent et que la discorde était dans son armée. Au contraire, le roi Robert de Naples prit Ostie, Anagni et d'autres lieux. Par ces motifs et d'autres, le Bavaois, ne se voyant plus en sûreté à Rome, en partit le 4<sup>me</sup> d'août avec son antipape. Les Romains les traitaient d'hérétiques et d'excommuniés, et criaient contre eux : Qu'ils meurent ! et, vive la sainte Église ! Ils leur jetaient des pierres, et tuèrent de leurs gens. Cette nuit même, Bertold des Ursins, neveu du cardinal-légat, entra dans Rome avec ses troupes ; et le matin vint Étienne Colonne. Le cardinal-légat Jean des Ursins y vint le dimanche, 7<sup>me</sup> d'août, avec sa suite, et fut reçu avec grand honneur et grande joie. Rome étant ainsi revenue à l'obéissance du Pape, on fit plusieurs actes contre Louis de Bavière et l'antipape : on brûla dans la place du Capitole tous leurs privilèges ; les enfants mêmes allaient au cimetière déterrer les corps des Allemands et des autres partisans de Louis, et, après les avoir traînés par la ville, ils les jetaient dans le Tibre <sup>3</sup>.

Le pape Jean, ayant reçu dans Avignon cette heureuse nouvelle, en donna part au roi Philippe de Valois par une lettre où il ajoute que, quand son légat entra dans Rome, le peuple criait : Vivent la sainte Église, notre mère, notre saint Père le pape Jean, et le cardinal-légat ! Meurent Pierre de Corbière, les hérétiques, les Patarins et les autres traîtres ! Et ensuite le saint suaire de Notre-Seigneur, que quelques Romains gardaient avec grande crainte dans l'église de Notre-Dame de la Rotonde, fut reporté par le légat à Saint-Pierre, la veille de Saint-Laurent, avec grande dévotion du clergé et

<sup>1</sup> Raynald., 1328, n. 45 et 46. J. Villani, l. 10, c. 76. — <sup>2</sup> Raynald., n. 47.—

<sup>3</sup> *Ibid.*, 1328, n. 48.

du peuple qui suivait ; et il fut mis à sa place honorablement. La lettre du Pape est du 28<sup>me</sup> d'août <sup>1</sup>.

Sciarra Colonne s'était enfui de Rome, et mourut peu après. Louis de Bavière étant arrivé à Toli, fit payer à cette ville une contribution de quatorze mille florins. A Corneto il eut une autre entrevue avec Pierre, fils du roi de Sicile, qui amenait enfin la flotte ; Louis et Pierre se firent mutuellement des reproches de ce que l'un venait si tard, et que l'autre s'en allait sitôt. La flotte, s'en retournant sans avoir rien fait, essuya une si furieuse tempête, qu'elle perdit quinze galères, et que le reste arriva bien délabré en Sicile. Castruccio avait recouvré la ville de Pistoie, mais, au lieu de la rendre à Louis de Bavière, qui en avait fait cadeau à sa femme, il la garda pour lui-même. Il rentra dans sa ville de Lucques comme un triomphateur couvert de gloire, lorsqu'il fut attaqué d'une épidémie qui se mit dans son armée. Galéas Visconti servait dans les troupes de Castruccio, qui lui avait obtenu sa liberté l'année précédente. Il fut atteint par le même mal au château de Pescia ; et là, cet homme, qui avait été seigneur de Milan, Pavie, Lodi, Crémone, Come, Bergame, Novare et Verceil, réduit à n'être plus qu'un pauvre soldat à la merci de Castruccio, mourut en peu de jours misérable et excommunié. Castruccio lui-même mourut le 3 septembre de la même année 1328. Passerino, seigneur ou tyran de Mantoue et de Modène, est tué le 14 août. Cane de la Scala, le grand capitaine gibelin, meurt le 22 juillet de l'année suivante, à l'âge de quarante-un ans. Les marquis d'Este, plus sages et plus heureux, font leur paix avec le Pape et l'Église.

Quant à Louis de Bavière, il arriva le 21 septembre 1328 à Pise, où il fut reçu avec une grande allégresse. Les fils de Castruccio s'étaient enfuis à Lucques, sachant qu'ils étaient trop odieux aux Pisans. Louis de Bavière se rendit ensuite à Lucques, sur la demande des citoyens, et ôta la seigneurie de cette ville aux fils de Castruccio, à la grande satisfaction du peuple. Mais cette satisfaction ne dura guère, car le Bavaois leur imposa une contribution de cent cinquante mille florins d'or ; ce qui leur fit bien mal au cœur. Ensuite, pour de l'argent encore, il confirma la seigneurie de cette ville aux mêmes fils de Castruccio. L'allégresse des Pisans fut ainsi bientôt changée en deuil, quand ils durent payer pour la seconde fois cent cinquante mille florins d'or. Tels étaient les bienfaits par lesquels Louis de Bavière se rendait aimable au peuple d'Italie. Et pourtant, malgré cette libéralité à puiser dans la bourse d'autrui, il ne payait point ses soldats. Aussi, le 29 d'octobre, huit cents de ses meilleurs

<sup>1</sup> Raynald, n. 50.

cavaliers allemands désertent de Pise, courent à Lucques pour s'en rendre maîtres, et, en ayant trouvé les portes fermées, ils saccagent les environs, se retirent sur la montagne de Ceruglio, s'y fortifient, et commencent à y vivre de brigandage sur les populations environnantes, sans distinction de Guelfes ou de Gibelins. Pour les ramener, Louis leur envoya Marc Visconti, avec promesse de payer leur solde ; comme l'argent n'arrivait pas, ils arrêtrèrent Marc Visconti comme otage, et finirent par en faire leur chef. Louis avait revendu la ville de Lucques aux fils de Castruccio ; le 16 mars 1329, il y entra comme leur tuteur, mais en prit possession. Quelques jours après, il la revendit pour vingt-deux mille florins à François Castracani, parent mais ennemi de Castruccio et de ses fils. Louis de Bavière quitte la Toscane le 11 avril 1329 ; dès le 15 du même mois, Marc Visconti, avec les Allemands de Ceruglio, s'empare de la ville de Lucques ; les Allemands offrent jusqu'à deux fois de la vendre aux Florentins, qui n'en veulent point ; ils finissent par la vendre à un émigré de Gênes, le 2 septembre, pour le prix de trente mille florins. Pour faire de l'argent, Louis de Bavière avait vendu la seigneurie de Milan à Azzon Visconti, frère de Galéas. Azzon y fut reçu avec grande joie par le peuple. Considérant le peu de confiance qu'on pouvait avoir en la parole du Bavarois, il envoya secrètement au pape Jean pour se réconcilier à l'Église. Quand Louis se présenta pour entrer à Milan, il en trouva les portes fermées. Azzon lui offrit en compensation quelques milliers de florins ; Louis les prit et s'en alla, vers la fin de l'année 1329, à Trente, pour conférer avec quelques princes allemands, et tirer d'eux de nouveaux soldats. Tandis qu'il était dans cette ville, Frédéric d'Autriche mourut le 13 janvier 1330 ; et ses frères Albert et Otton rassemblèrent des troupes pour attaquer la Bavière. Louis, pressé d'aller défendre ses États héréditaires, abandonna pour toujours l'Italie, où il laissait parmi les Gibelins, comme parmi les Guelfes, la triste mémoire d'un prince ingrat et perfide envers ses meilleurs amis <sup>1</sup>.

Quant à son antipape, il le laissa d'abord à Viterbe, puis le fit venir à Pise, où il le reçut avec grand honneur. Y étant, le 18<sup>me</sup> de février 1329, le Pape soi-disant tint une assemblée où assista le soi-disant empereur avec ses barons et une partie des notables de Pise. Après un sermon, il y publia une sentence d'excommunication prétendue contre le pape Jean, le roi Robert, les Florentins et leurs adhérents. Mais, comme on allait à cette assemblée, survint la plus furieuse tempête de vent, de grêle et de pluie qu'on eût jamais vue à Pise.

<sup>1</sup> Sismondi, *Républ. ital.*, t. 5. Muratori, *Annali d'Italia*, an. 1323 et 1329.

Et comme la plupart des Pisans croyaient mal faire d'aller à ce sermon, le mauvais temps fit qu'il y en alla peu. C'est pourquoi le soi-disant empereur envoya son maréchal par la ville, avec des gens d'armes et des soldats à pied, pour contraindre les bons citoyens à y venir ; et, avec toute cette violence, l'assemblée ne fut pas nombreuse. Le maréchal, dans cette course pendant l'orage, ayant gagné du froid, se fit faire le soir un bain où l'on mit de l'eau-de-vie ; le feu y prit, le maréchal fut brûlé et en mourut sans autre maladie. Ce qui fut regardé comme un miracle et un mauvais présage et pour le soi-disant empereur et pour le soi-disant Pape <sup>1</sup>.

Cependant le prétendu Pape faisait de prétendus évêques, de prétendus cardinaux, de prétendus légats. Mais à peine Louis de Bavière eut-il quitté Pise, que les Pisans lui signifièrent qu'il eût à se retirer, sans que le gouverneur voulût lui donner de sauf-conduit pour aller rejoindre son maître. Il fut donc obligé de se cacher chez un comte Boniface. Aussitôt les Pisans envoyèrent à Jean XXII des ambassadeurs qui lui dirent : Louis de Bavière nous ayant fait savoir qu'il voulait venir à notre ville, nous le priâmes de n'y venir que du consentement de l'Église, et comme il ne laissait pas de s'approcher, nous lui résistâmes vigoureusement un mois de plus, jusqu'à ce que, destitués de tout secours et de toute espérance d'en avoir, nous ne pûmes lui résister davantage. Alors il entra malgré nous dans notre ville, suivi de troupes nombreuses de gens armés, à pied et à cheval, menant avec lui Castruccio, notre ennemi, Gui, prétendu évêque d'Arezzo, et plusieurs autres rebelles à l'Église.

Les Pisans racontaient ensuite comment Louis avait introduit l'antipape à Pise, et l'y avait fait reconnaître et obéir, quoique ce procédé, ajoutaient-ils, nous parût abominable, et que nous ayons toujours cru fermement que vous êtes le vrai Pape, et ne nous soyons jamais écartés de la foi catholique que vous enseignez. Louis s'étant retiré de chez nous, nous avons chassé honteusement de notre ville l'antipape et ses officiers, n'osant pas l'arrêter alors par la crainte du lieutenant de Louis et de la garnison qu'il avait laissée, et qu'ensuite, ayant repris nos forces, nous avons chassée courageusement, nous sommes revenus à l'observation de l'interdit qui avait été violé, et à l'obéissance de Simon, notre archevêque. C'est pourquoi nous vous supplions d'oublier nos fautes, nous rendre vos bonnes grâces, lever l'interdit de notre ville et de notre territoire, et les censures sur nos personnes, offrant de subir telle pénitence qu'il vous plaira nous enjoindre. Les ambassadeurs de Pise ayant ainsi parlé en consistoire,

<sup>1</sup> J Villani, l. 10, c. 123.

le Pape reçut les excuses des Pisans et leur donna l'absolution, comme il témoigne par sa bulle du 15<sup>me</sup> de septembre 1329 <sup>1</sup>.

Il en usa de même avec les Romains, qui, dès le commencement de l'année, étaient revenus à son obéissance, et lui avaient prêté serment de fidélité entre les mains de Jean, cardinal de Saint-Théodore, son légat en Toscane. Puis ils lui envoyèrent Hildebrandin, évêque de Padoue, qui, en leur nom, lui demanda pardon d'avoir éloigné de Rome Jean, prince d'Achaïe, et le même légat, et de ne s'être pas opposés à l'intrusion de l'antipape et au couronnement de Louis. Le Pape leur pardonna, et en donna sa bulle datée du 13<sup>me</sup> d'octobre <sup>2</sup>.

Outre cette soumission, les Romains envoyèrent encore, l'année suivante, à Avignon, des ambassadeurs qui, en présence du Pape et des cardinaux, reconnurent qu'à lui seul, tant qu'il vivrait, appartenait la seigneurie de la ville de Rome ; qu'ils avaient grièvement failli d'y recevoir Louis de Bavière et les siens, et d'avoir permis qu'il y fût couronné empereur, et Pierre de Corbière élu antipape. Ils déclarèrent qu'ils y avaient été contraints par la tyrannie qu'exerçait alors sur eux Sciarra Colonne, et par la séduction de Marsile de Padoue. Ensuite les syndics ou ambassadeurs présentèrent au Pape des lettres closes et certains articles qui furent lus, et qui portaient que les Romains étaient très-affligés et très-repentants de ces excès commis contre le Pape et contre l'Église, et le suppliaient humblement de leur pardonner et les absoudre des censures et des autres peines qu'ils avaient encourues, renonçant expressément à tous les actes faits par Louis de Bavière et par l'antipape. Jean XXII, ayant ouï les syndics, accorda aux Romains le pardon qu'ils demandaient, comme il paraît par sa bulle du 15<sup>me</sup> de février 1330 <sup>3</sup>.

En même temps le Pape travaillait à faire arrêter Pierre de Corbière et à éteindre le schisme. Il en donna la commission, le 1<sup>er</sup> de mars, à trois prélats. Peu après, il eut nouvelle que l'antipape était au pouvoir de Boniface, comte de Donorique : ce qu'il regarda comme un effet de la Providence, pour empêcher que l'antipape ne continuât de troubler l'Église en se retirant en quelque autre pays. Il exhorta donc le comte Boniface à le livrer pour être mené au Saint-Siège, lui exposant les périls auxquels il s'exposait lui-même s'il ne le faisait. La lettre est du 10<sup>me</sup> de mai 1330.

L'évêque de Lucques négocia cette affaire avec le comte Boniface, qui nia d'abord absolument qu'il eût l'antipape en son pouvoir ; mais enfin, après plusieurs conférences avec lui et avec ses amis, où on lui fit voir les maux qu'il s'attirait, à lui et à sa maison, il convint

<sup>1</sup> Raynald., 1329, n. 8. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 18. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1330, n. 40 et 41.

de le rendre, et en écrivit au Pape, à qui l'antipape écrivit lui-même en ces termes : Au très-saint Père et seigneur le pape Jean, frère Pierre de Corbière, digne de toute peine et prosterné à ses pieds. J'avais ouï proposer contre vous des accusations si atroces d'hérésie, que j'eus la témérité de monter injustement sur le Saint-Siège. Mais étant venu au territoire de Pise, et m'étant soigneusement informé de ces accusations, j'en ai découvert la fausseté, et j'ai conçu une grande douleur et un grand repentir de ce que j'ai fait contre vos droits par le conseil des méchants. La preuve est qu'il y a un an entier que j'ai abandonné volontairement votre adversaire et quitté ma prétention sur le Saint-Siège ; et je me propose fermement d'y renoncer à Pise, à Rome et partout où Votre Sainteté l'ordonnera. Il finit en demandant pardon au Pape.

Jean XXII lui fit réponse. Et d'abord il avait adressé une lettre où, pour l'humilier et l'exciter à un plus sensible repentir, il lui reprochait ses crimes ; mais il n'envoya pas cette lettre, et en écrivit une autre pleine de douceur et de consolation, où il l'exhorte à achever ce qu'il a bien commencé, et à se rendre auprès de lui en diligence<sup>1</sup>.

Avant que de livrer Pierre de Corbière, le comte Boniface prit ses sûretés de la part du Pape, qui promit de lui sauver la vie, et lui donner pour sa subsistance trois mille florins d'or par an. Ces lettres sont du 13<sup>me</sup> de juillet, aussi bien que la commission de l'archevêque de Pise pour l'absoudre des censures. Le jour de Saint-Jacques, 25<sup>me</sup> du même mois, Pierre étant encore à Pise fit publiquement son abjuration en présence de l'archevêque Simon, de Guillaume, évêque de Lucques, et de Raymond, nonce du Pape. Il confessa ses erreurs et ses crimes avec amertume de cœur, et reçut l'absolution de toutes les censures qu'il avait encourues. Ensuite, le 4<sup>me</sup> d'août, il fut embarqué au port de Pise dans une galère provençale, et mis entre les mains du nonce du Pape, envoyé exprès avec une escorte de gens armés. Il arriva à Nice en Provence le 6<sup>me</sup> d'août, puis à Avignon le 24<sup>me</sup> du même mois. Par tous les lieux où il passait, il confessait publiquement ses fautes ; mais le peuple ne laissait pas de le charger de malédictions comme antipape : c'est pourquoi il entra dans Avignon en habit séculier, n'osant paraître avec le sien.

Le lendemain de son arrivée, c'est-à-dire le samedi 25<sup>me</sup> d'août 1330, il parut en consistoire public devant le Pape et les cardinaux. Afin qu'il fût mieux vu de tout le monde, on lui avait dressé un échafaud sur lequel il monta revêtu de son habit de frère Mineur, et commença à parler, prenant pour texte ces paroles de l'enfant prodigue : Mon

<sup>1</sup> Raynald., 1330, n. 2-5. Baluz., *Vit. Pap.*, t. 1, p. 144.



père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ! Ensuite il confessa et abjura toutes les erreurs dans lesquelles il était tombé en prenant le titre de Pape et adhérant à Louis de Bavière et à Michel de Césène. Mais, comme il était fatigué du voyage et accablé de douleur et de confusion, outre le bruit que faisaient les assistants, il perdit la parole et ne put achever son discours. Le Pape parla à son tour sur le devoir du bon pasteur pour ramener la brebis égarée. Puis Pierre, étant descendu de l'échafaud, ayant une corde au cou et fondant en larmes, se jeta aux pieds du Pape, qui le releva, lui ôta la corde et le reçut à lui baiser les pieds, puis les mains et la bouche, de quoi plusieurs s'étonnèrent. Le Pape entonna le *Te Deum*, que les cardinaux et les assistants continuèrent, et il dit la messe solennellement en action de grâces.

Le reste de la confession de Pierre fut remis au 6<sup>me</sup> de septembre, auquel jour s'étant encore présenté, mais en consistoire secret, il dit en substance : Quoique j'aie déjà fait à Pise mon abjuration publique et reçu l'absolution, toutefois je veux encore reconnaître et abjurer mes erreurs en présence de votre Sainteté et du sacré collège des cardinaux. Premièrement donc, que, Louis de Bavière étant arrivé à Rome, le provincial des frères Mineurs et votre légat Jean, cardinal de Saint-Théodore, nous enjoignirent publiquement, à moi et aux autres frères qui demeuraient à Rome, d'en sortir sous peine d'excommunication. A quoi je n'obéis point, mais je demeurai à Rome, quoique Louis y fût présent avec plusieurs autres schismatiques et hérétiques ; et, quoique vous eussiez justement mis la ville en interdit, j'y célébrai plusieurs fois les divins offices.

Enfin, Louis s'étant fait couronner empereur et ayant publié contre vous une sentence injuste de déposition, et m'ayant élu pour Pape ou plutôt pour antipape, je me suis laissé séduire par ses prières et celles de plusieurs autres, tant clercs que laïques romains, qui disaient que l'empereur pouvait déposer le Pape et en mettre un autre à sa place. Ainsi, par une action damnable, j'ai consenti à cette élection, et me suis laissé saerer par Jacques, ci-devant évêque de Castello, et couronner par Louis de Bavière, à qui toutefois ce droit n'appartenait pas, quand il aurait été vrai empereur et moi vrai Pape. De plus, j'ai fait de prétendus cardinaux, avec tous les officiers qu'un vrai Pape a coutume d'avoir, ainsi qu'un sceau. Et pour mieux affermir mon état et celui de Louis, et les fausses opinions de Michel de Césène, j'ai confirmé par ma pleine puissance les procédures faites par Louis contre vous et contre vos décisions touchant la pauvreté de Jésus-Christ. D'où il s'ensuit que je suis tombé dans l'hérésie que vous avez condamnée.

De plus, j'ai envoyé mes lettres aux rois et aux princes, où, vous chargeant de plusieurs calomnies, je leur faisais savoir que Louis et moi, nous vous avons déposé, et les exhortais à ne vous obéir ni favoriser en rien, mais à nous aider contre vous. J'ai contraint à Rome et en plusieurs autres lieux les clercs séculiers et réguliers à célébrer l'office divin, nonobstant votre interdit. A Rome et ailleurs j'ai imposé des tailles aux églises pour lesquelles je les ai dépouillées de leurs calices et de leurs ornements. J'ai ôté à plusieurs catholiques leurs prélatures et leurs bénéfices, pour les conférer à des hérétiques et des schismatiques, et le plus souvent avec simonie. J'ai employé le glaive spirituel et le matériel contre les frères Mineurs, qui ne reconnaissaient pas Michel de Césène pour leur général, ou qui observaient les interdits prononcés par vous ou par vos officiers. J'ai donné des indulgences et accordé des dispenses réservées au Saint-Siège. J'ai disposé en quelques lieux du patrimoine de saint Pierre pour un temps, et quelquefois à perpétuité. Je reconnais que tous ces actes sont nuls par défaut de puissance, et je les révoque autant qu'il est en moi. Je déclare aussi que je tiens la foi que l'Église romaine et vous, Saint-Père, tenez et enseignez.

Ensuite le Pape lui donna l'absolution et le fit rentrer en l'unité de l'Église, se réservant de lui imposer la pénitence convenable. On dressa des actes publics de tout ce qui s'était passé, datés de ce jour, 6<sup>me</sup> de septembre; et le Pape reçut à pénitence Pierre de Corbière avec douceur et humanité. Mais, pour s'en assurer et éprouver la sincérité de sa conversion, il le fit enfermer dans une prison honnête, où il était traité en ami et gardé comme un ennemi. Ce sont les paroles de Bernard Guion ou Guidonis, évêque de Lodève, qui écrivait alors, et finit ici sa chronique des Papes, dédiée à Jean XXII. La chambre où Pierre était gardé était sous la trésorerie; il était nourri de la viande même du Pape; il avait des livres pour étudier, mais on ne le laissait parler à personne. Il vécut ainsi encore trois ans et un mois, mourut pénitent, et fut enterré honorablement à Avignon, dans l'église des frères Mineurs, en habit de religieux <sup>1</sup>.

Incontinent après la réduction de Pierre de Corbière, le Pape fit part de cette heureuse nouvelle aux prélats et aux princes. Il écrivit à Hugues de Besançon, évêque de Paris, de la publier dans l'université. Il écrivit au roi Philippe de Valois tout ce qui s'était passé depuis l'abjuration faite à Pise jusqu'à celle d'Avignon; et la même

<sup>1</sup> Raynald., 1330, n. 7 et seqq. Baluz., t. 1, p. 144 et seqq. J. Villani, l. 10, c. 164.

lettre fut envoyée aux rois de Sicile, d'Aragon, de Castille, de Portugal, de Majorque, de Hongrie et de Pologne. La ville de Pise et le comte Boniface furent depuis en grande faveur auprès du Pape, pour lui avoir livré Pierre de Corbière. Enfin il ordonna au cardinal Jean de Saint-Théodore, son légat à Rome, d'y faire faire des actions de grâces pour l'extinction du schisme, et d'obliger les Romains à écrire aux rois et aux princes pour désavouer tout ce qu'ils avaient fait en faveur de Louis de Bavière et de l'antipape <sup>1</sup>.

Précédemment déjà nous avons vu que la division s'était introduite parmi les frères Mineurs : cette division s'envenima beaucoup sous le pontificat de Jean XXII ; elle vint au point de brouiller non-seulement l'ordre de Saint-François, mais le sacerdoce et l'Empire. Or, voici la question qui remuait ainsi le monde : Les frères Mineurs ont-ils, oui ou non, la propriété de la soupe qu'ils mangent ? Les zélateurs disaient : Ils n'en ont que l'usage et non la propriété. Le Pape disait : Ils en ont la propriété, inséparable de l'usage. Les zélateurs crient à l'hérésie : Louis de Bavière prend fait et cause pour eux, il dépose le Pape comme hérétique, et fait un antipape.

Voici d'ailleurs les phases les plus importantes de cette guerre incroyable. Jean XXII fit d'abord une constitution contre les frères Mineurs, qui, sous prétexte de réforme, s'étaient soustraits à l'autorité de leurs supérieurs, et rejetaient les interprétations de la règle de Saint-François, faites par les papes Nicolas III et Clément V <sup>2</sup>.

Cette constitution ne fit pas cesser la discorde. Quelques religieux du même institut enseignèrent que Jésus-Christ, vivant avec ses apôtres, n'avait rien possédé en propre, soit en commun, soit en particulier. L'inquisiteur de Narbonne étant sur le point de condamner cette proposition comme hérétique, ceux qui la soutenaient appelèrent au Pape, qui imposa silence aux parties, jusqu'à ce qu'il en eût délibéré <sup>3</sup>. Nonobstant ce jugement, la question fut traitée au chapitre général des frères Mineurs, tenu à Pérouse ; et il y fut déclaré que, conformément à la décision de Nicolas III dans sa décrétale : *Exiit qui seminat*, Jésus-Christ et ses apôtres n'avaient rien possédé par droit de propriété et de domaine, ni en commun, ni en particulier, et que cette proposition n'était point hérétique, mais qu'elle contenait une doctrine saine, catholique et conforme à la foi <sup>4</sup>. Ensuite de quoi on l'enseigna partout dans l'ordre, et on la répandit au dehors par des écrits publics, en y ajoutant que les frères Mineurs faisaient profession d'une pauvreté plus parfaite que les autres reli-

<sup>1</sup> Raynald., 1330, n. 26 et 27. — <sup>2</sup> *Extravag.*, cap. *Quorumdam*, tit. *De verb. signif.* — <sup>3</sup> *Ibid.*, cap. *Quia nonnunquam*. — <sup>4</sup> Wadding, an. 1322.

gieux mendiants, parce qu'ils renonçaient au domaine de toutes choses, et qu'à l'exemple de Jésus-Christ, ils n'en avaient qu'un simple usage. En quoi, dit un habile Franciscain moderne, Autoine Pagi, ces frères Mineurs étaient très-condamnables de prononcer avec audace sur une question qui était pendante par-devant le Siège apostolique, contre la constitution même de Nicolas III, dont ils se prévalaient, puisque ce Pape y déclare : Que si quelqu'un forme du doute en cette matière, il se pourvoira au souverain tribunal du Saint-Siège, pour en recevoir la décision ; que c'est à lui seul à faire des lois à cet égard, et à les interpréter <sup>1</sup>.

Les plus ardents à la désobéissance étaient le général même de l'ordre, Michel de Césène, et un provincial, Guillaume Ockam.

Jean XXII, ayant bien examiné la matière, déclara : 1° Que la proposition qui affirme que Jésus-Christ et ses apôtres n'ont rien eu en propre, ni en commun, ni en particulier, de même que celle qui affirme que le Sauveur et ses apôtres n'ont pas eu le droit de consumer, vendre ou donner les choses que l'Écriture marque qu'ils ont eues, ni de les employer pour en acquérir d'autres, étaient des propositions erronées et hérétiques. 2° Que la décrétale de Nicolas III, qui réserve au souverain Pontife le domaine et la propriété des choses qu'on donne aux frères Mineurs, et qui leur en laisse seulement l'usage, ne doit point s'entendre de celles qui se consomment par l'usage même, parce qu'à leur égard le domaine est inséparable de l'usage. 3° Et comme le général de cet ordre et quelques-uns de ses religieux demeurent opiniâtres dans le premier sentiment, le Pape, par une nouvelle constitution qui confirmait les précédentes, déclara hérétiques ceux qui admettraient ou soutiendraient les propositions touchant le simple usage des choses en Jésus-Christ et ses apôtres, et défendit d'enseigner ou approuver les autres qui regardent les frères Mineurs, sous peine d'être traités comme contumaces et rebelles à l'Église romaine <sup>2</sup>. Le général, Michel de Césène, fut déposé, et on mit à sa place le frère Gérard Odon, qui reprima par ses écrits la témérité de ceux des frères qui avaient osé contredire le souverain Pontife <sup>3</sup>.

Les frères indociles, notamment Guillaume Ockam et Michel de Césène, se réfugièrent auprès de Louis de Bavière, et le poussèrent au schisme et aux excès que nous avons vus.

On s'étonnera sans doute que dans l'ordre si pieux de Saint-

<sup>1</sup> Ant. Pagi, *Gest. Pont. rom.*, in Joan. XXII, n. 40. — <sup>2</sup> *Extravag.*, cap. *Cum inter nomullos*. Item, cap. *Ad conditorem*. Item, *Quorumdam mentes*. —

<sup>3</sup> Raynald., 1322, n. 55. Sommier, *Hist. dogmat. du Saint-Siège*, t. 6, art. Jean XXII.

François ait pu naître une division aussi funeste à l'Église et à l'Empire, et cela pour une chose de si peu d'importance. C'est qu'à l'esprit de ténèbres, peu importe par où il nous égare et nous perd. La grande tragédie humaine a commencé par une pomme, et au paradis terrestre. Veillons et prions ! Il faut le zèle, l'énergie, le courage, mais humble, mais docile à l'esprit de Dieu et de son Église. Tels étaient le zèle, l'énergie, le courage de ces bons frères Mineurs et Prêcheurs, qui, à cette même époque, allaient jusqu'à l'extrémité de l'Asie travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Nous avons vu, l'an 1307, le pape Clément V envoyer au secours de Jean de Montcorvin, à Peking, dans la Chine, plusieurs frères Mineurs, entre lesquels frère André de Pérouse. Voici maintenant comment frère André fait connaître la suite de cette œuvre et ses progrès. Sa lettre s'adressait au gardien de son couvent à Pérouse, et il y parlait ainsi : Après beaucoup de fatigues et de périls, j'arrivai enfin à Cambaliek, qui est la ville capitale du grand khan, avec frère Péregrin, mon confrère dans l'épiscopat et le compaguon inséparable de mon voyage. C'était, comme je crois, l'an 1308. Nous y sacrâmes l'archevêque, savoir Jean de Montcorvin, suivant l'ordre que nous avons reçu du Saint-Siège, et y demeurâmes environ cinq ans, pendant lesquels nous reçûmes de l'empereur la pension nommée alafa, pour la nourriture et le vêtement de huit personnes. Cette alafa peut valoir par an cent florins d'or, suivant l'estimation des marchands génois ; et c'est ce que l'empereur donne aux envoyés des grands, à des guerriers, à des ouvriers de divers arts et d'autres personnes de diverses conditions. Je passe ce qui regarde la richesse et la magnificence de ce prince, la vaste étendue de son empire, la multitude des peuples, le nombre et la grandeur des villes, et le bel ordre de cet État, où personne n'ose lever l'épée contre un autre. Tout cela serait trop long à écrire et paraîtrait incroyable, puisque moi-même, qui suis présent, à peine puis-je croire ce que j'entends dire. Et ensuite :

Près de l'Océan est une grande ville nommée en persan Cayton, où une riche dame arménienne a bâti une église assez belle et grande, que l'archevêque a érigée en cathédrale, du consentement de cette dame ; et, l'ayant suffisamment dotée, il l'a donnée pendant sa vie et laissée en mourant à frère Gérard, évêque, et aux frères qui étaient avec lui, et c'est le premier qui a rempli cette chaire. Après sa mort, l'archevêque me voulut faire son successeur, et, comme je n'y consentis pas, il donna cette église à frère Péregrin, qui, après l'avoir gouvernée quelque peu d'années, mourut l'an 1322, le lendemain de l'octave de Saint-Pierre, c'est-à-dire le 7<sup>me</sup> de juillet. Environ quatre ans avant son décès, comme je ne me trouvais pas bien à Cambaliek

pour quelques raisons, je me procurai l'alabastrine ou aumône impériale pour la recevoir à Cayton, distante de Cambalick d'environ trois semaines de chemin; et, avec huit cavaliers que l'empereur m'accorda, je m'y rendis en grand honneur. Dans un bois à deux cent cinquante pas de la ville, j'ai fait bâtir une église avec tous les lieux réguliers pour vingt-deux frères, et quatre chambres, dont chacune serait suffisante pour quelque prélat que ce fût. Je demeure continuellement en ce lieu, et j'y subsiste de l'aumône royale. J'en ai employé une grande partie à ce bâtiment, et je ne sache pas qu'il y ait de semblable ermitage dans toute notre province pour la beauté et l'agrément.

Peu de temps après la mort de frère Pérégrin, j'ai reçu un décret de l'archevêque pour m'établir dans le siège de Cayton. Je l'ai accepté, et je suis tantôt dans la ville à la cathédrale, tantôt à l'ermitage, selon qu'il me plaît. Je me porte bien, et, autant que mon âge avancé le souffre, je pourrai travailler à cette moisson encore quelques années. En ce vaste empire, il y a des gens de toutes les nations du monde et de toutes les sectes, et on permet à chacun de vivre selon la sienne; car ils croient que chacun s'y peut sauver, et nous pouvons prêcher avec liberté et sûreté; mais il ne se convertit point de Juifs ni de Sarrasins. Un grand nombre d'idolâtres reçoivent le baptême, mais plusieurs ensuite ne vivent pas en bons chrétiens. Quatre de nos frères ont été martyrisés dans l'Inde par les Sarrasins; un d'entre eux, ayant été jeté deux fois dans un grand feu, en sortit sain et sauf; et toutefois ce miracle ne convertit personne. Ces quatre frères se nommaient Thomas de Tolentin, Jacques de Padoue, Pierre de Sienne et Démétrius, frère lai. Ils furent martyrisés le 1<sup>er</sup> jour d'avril 1322, qui était le jeudi avant le dimanche des Rameaux, et leurs reliques rapportées de Thana, où ils avaient souffert, à Polombe ou Colombe, autre lieu de l'Inde, par frère Odoric de Port-Naon, qui a écrit l'histoire de leur martyre <sup>1</sup>.

La lettre de frère André de Pérouse continue ainsi : Je vous ai écrit tout ceci en peu de mots, afin que, par vous, il vienne à la connaissance des autres. Je n'écris point à nos frères spirituels ni à mes principaux amis, parce que je ne sais point ceux qui sont morts et ceux qui restent; c'est pourquoi je les prie de m'excuser. Je les salue tous et me recommande intimement à eux; et vous, père gardien, recommandez-moi au ministre et au custode de Pérouse, et à tous nos autres frères. Tous les évêques suffragants du siège de Cambalick qu'avait faits le pape Clément sont morts en paix, et je suis demeuré seul. Frère Nicolas de Banthera, frère Andrucio d'As-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 1 avril.

sisé et un autre évêque sont morts à l'entrée de l'Inde inférieure, dans un pays très-cruel, où plusieurs autres sont morts et enterrés. Donné à Cayton, l'an 1326, au mois de janvier <sup>1</sup>.

L'an 1318, le pape Jean XXII érigea de nouveaux évêchés chez les infidèles. Franco de Pérouse, de l'ordre des frères Prêcheurs, était en mission dans la Perse soumise aux Tartares ; il s'y était fait grand nombre de conversions, ainsi que dans les pays voisins. Le Pape, l'ayant appris, érigea en cité et en métropole la ville de Sultanie, bâtie depuis peu par le khan Aliaptou, qui y avait établi sa résidence. Le Pape en fit premier archevêque frère Franco, et il nomma six autres frères du même ordre pour ses évêques suffragants, afin de l'aider en cette mission. La bulle est du premier jour de mai 1318. Le khan des Tartares en Perse était alors Abousaï Bahadour, qui avait succédé à son père Aliaptou, mort en 1316. Bahadour-Khan n'avait encore que treize ans l'an 1318, et l'empire des Tartares lui était disputé par Schah Uzbeg, auquel le Pape écrivit cette même année, le 21<sup>me</sup> de mars, le félicitant de ce qu'il était favorable aux Chrétiens, et l'invitant à embrasser la vraie religion. Enfin il le prie de protéger les missionnaires, et de révoquer la défense qu'il avait faite depuis trois ans de sonner les cloches <sup>2</sup>.

L'an 1321, plusieurs missionnaires de l'ordre des frères Mineurs, envoyés en Orient pour la conversion des infidèles et la réunion des schismatiques, revinrent en cour de Rome, et firent au Pape leur rapport de ces missions : ce qui donna occasion d'écrire cette année à plusieurs princes géorgiens, arméniens et tartares. Il y a deux lettres du 22<sup>me</sup> de novembre à des princes tartares favorables aux Chrétiens. Deux frères Mineurs, nommés Pierre et Jacques, en furent les porteurs ; mais le plus fameux de ces missionnaires était l'évêque Jérôme. Le pape Jean XXII érigea en évêché la ville de Caffa, l'ancienne Théodosiopolis, dans la Chersonèse Taurique, alors soumise aux Génois. Il marqua les bornes de ce diocèse depuis Varca en Bulgarie jusqu'à Sarai en longueur et en largeur depuis le Pont-Euxin jusqu'à la Russie, et en fit premier évêque frère Jérôme, par une bulle du 27<sup>me</sup> de février 1321 <sup>3</sup>.

Les missions orientales des frères Prêcheurs et des frères Mineurs continuèrent toujours, comme on voit par plusieurs lettres du pape Jean XXII, datées de la fin de 1329 et du commencement de l'année suivante. Il érigea un nouvel évêché à Tiflis en Géorgie, et en pourvut Jean de Florence, de l'ordre des frères Prêcheurs, qui connaissait

<sup>1</sup> Raynald., 1326, n. 30. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1318, n. 2-4. D'Herbelot, *Biblioth. orient.*  
— <sup>3</sup> Raynald., 1321.

le pays et y avait déjà prêché avec fruit. La bulle est du 19<sup>me</sup> d'octobre 1329. Un prince hongrois, nommé Jeretanni, avait demandé au Pape un évêque pour instruire son peuple et ceux du voisinage, et les affermir dans la foi, à cause des infidèles dont ils étaient environnés. Il lui envoya Thomas, évêque de Séniscante, déjà connu dans le pays. La lettre est du 29<sup>me</sup> de septembre. Le second jour de novembre, le Pape écrivit à un prince tartare nommé Elchigaday, pour le remercier de la protection qu'il donnait aux Chrétiens, et lui recommander les missionnaires, particulièrement Thomas Mancasole, de l'ordre des frères Prêcheurs, qui était l'évêque de Séniscante. Ce prince, dans l'inscription de la lettre, est qualifié empereur des Tartares du Corassan, du Turquestan et de l'Indostan <sup>1</sup>.

Au commencement de l'année 1330, le Pape écrivit aux nouveaux Chrétiens du royaume d'Uzbec, les exhortant à persévérer dans la foi, et à se garder de la fréquentation des infidèles entre lesquels ils vivaient. Il leur recommande l'évêque Thomas Mancasole et les frères Prêcheurs qui faisaient la mission en ce pays-là. La lettre est du 22<sup>me</sup> de janvier. Le lendemain, le Pape écrivit aux Chrétiens des montagnes d'Albors, qui, étant aussi nouveaux convertis, demandaient de l'instruction. Il leur envoie Guillaume de Cigi, évêque de Tauris, avec des frères Prêcheurs; et, par une lettre du même jour, 23<sup>me</sup> de janvier, il recommande ces missionnaires à Marforien, patriarche des Jacobites. Par le même Thomas, évêque de Séniscante, et par Jourdain, évêque de Colombo en l'île de Ceylan, le Pape envoya le pallium à Jean de Core, aussi de l'ordre des frères Prêcheurs, auquel il venait de conférer l'archevêché de Sultanie, et dont ces deux prélats étaient suffragants. La lettre est du 14<sup>me</sup> de février <sup>2</sup>.

Mais ils ne partirent pas sitôt, puisque, par une autre lettre datée du 8<sup>me</sup> d'avril, adressée aux Chrétiens de Colombo, nommés Nascarins, le Pape leur recommande le même Jourdain Catalan, de l'ordre des frères Prêcheurs, que nous avons, dit-il, promu depuis peu à la dignité épiscopale, et que nous vous envoyons avec des religieux de son ordre et des frères Mineurs. Il est remarquable qu'en toutes ces missions le Pape envoyait des évêques qu'il faisait ordonner exprès, sachant bien qu'une église ne peut subsister sans évêque <sup>3</sup>.

Entre ces missionnaires de l'ordre des frères Mineurs, il ne faut pas omettre le bienheureux Odoric de Frioul, qui est peut-être le plus grand voyageur de tous. Il était né à Port-Naon, et entra dès sa tendre jeunesse dans l'ordre des frères Mineurs, où il se distingua par

<sup>1</sup> Raynald., 1329, n. 94 et seqq. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1330, n. 55, 56 et 57. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1330, n. 55.



l'austérité de sa vie et son humilité, qui lui fit refuser les charges de l'ordre auxquelles il avait été élu. Vers l'an 1314, le désir de gagner des âmes à Dieu le fit passer chez les infidèles avec la permission de ses supérieurs. S'étant embarqué sur la mer Noire, il arriva à Trébizonde, d'où il passa dans la grande Arménie; puis il vint à Tauris et ensuite à Sultanie, qui était le séjour de l'empereur des Perses, c'est-à-dire des Mongols ou Tartares qui occupaient ce pays. Odoric prit ensuite le chemin des Indes et vint à Ormus; puis, s'embarquant sur l'Océan, il vint à la côte de Malabar, au cap Comorin, aux îles de Java et de Ceylan. Dans cette dernière, les indigènes montraient une haute montagne, où ils disaient qu'Adam avait pleuré cent ans son fils Abel, et que le lac qu'on y voyait était les larmes que versèrent à ce sujet Adam et Ève.

Enfin le bienheureux Odoric passa jusqu'à la Chine, demeura trois ans à Cambalick ou Péking, résidence du grand khan, aux fêtes duquel il assista plusieurs fois. Car les frères Mineurs avaient un logement spécial à la cour, ils devaient marcher les premiers et donner la bénédiction au maître. Odoric convertit plusieurs infidèles, parmi lesquels il y eut plusieurs grands seigneurs. Un jour qu'il était assis, avec quatre frères Mineurs, à l'ombre d'un arbre, non loin du chemin où l'empereur allait passer, l'un d'eux, qui était évêque, le voyant approcher, se revêtit de ses habits pontificaux, éleva une croix, et entonna le *Veni Creator*. Ce qu'ayant entendu, le khan demanda aux princes qui l'accompagnaient ce que c'était. Ils répondirent que c'étaient quatre Rabanths francs, c'est-à-dire quatre religieux chrétiens. Il les fit venir, et, voyant la croix, il se leva sur son char, ôta son chapeau de perles, et baisa la croix avec humilité. Et parce que c'était la règle que nul n'approchât de son char les mains vides, frère Odoric lui présenta une petite corbeille pleine de belles pommes. Il en prit deux, mangea de l'une et garda l'autre. Tout cela fait bien voir que le khan lui-même savait quelque chose de la foi catholique, et cela par l'insinuation des frères Mineurs qui demeuraient continuellement à sa cour.

De la Chine, frère Odoric vint au Tibet, royaume soumis au grand khan. Dans la capitale demeure l'Abassi, ce qui signifie Pape dans leur langue. C'est le chef de tous les idolâtres, auxquels il distribue, suivant la coutume, les grades et les dignités. On voit qu'il parle du grand lama. Odoric ajoute que, dans ce pays, les frères de son ordre chassaient les démons et convertissaient beaucoup d'âmes. Il termine le récit de ses voyages par ces paroles: Moi, frère Odoric de Frioul, j'atteste devant Dieu et devant Jésus-Christ que toutes les choses que j'ai écrites ici, ou je les ai vues de mes propres yeux, ou je les ai apprises

d'un grand nombre d'hommes dignes de foi. J'en ai vu beaucoup d'autres que je n'ai point écrites, parce qu'elles paraîtraient impossibles à nos compatriotes, à moins qu'ils ne les eussent vues comme moi, pécheur, dans les terres des infidèles. Les auteurs de la vie du bienheureux Odoric disent en général qu'il baptisa de ces infidèles plus de vingt mille.

Après seize ans de voyages, il revint en Italie l'an 1330, et se rendit à Pise, pour s'embarquer, et venir à Avignon rendre compte au Pape de l'état de l'Orient, et demander des missionnaires pour la Tartarie, c'est-à-dire cinquante frères Mineurs de diverses provinces, qui voudraient venir avec lui. Mais, étant à Pise, il fut attaqué d'une grande maladie, qui l'obligea de retourner dans le Frioul pour reprendre son air natal, et il mourut à Udine le 14<sup>me</sup> de janvier 1331. On lui attribue plusieurs miracles de son vivant et après sa mort, et il est honoré comme saint dans le patriarcat d'Aquilée <sup>1</sup>.

Jean de Montcorvin, archevêque de Cambalick ou Péking, mourut cependant après avoir longtemps travaillé aux missions de la grande Tartarie, et converti une grande multitude d'infidèles. A sa place, le pape Jean XXII nomma archevêque de Péking ou Cambalick, Nicolas, religieux du même ordre des frères Mineurs, qu'il fit sacrer par le cardinal Annibaldo, évêque de Tusculum, et lui fit donner le pallium par deux cardinaux-diacres. C'est ce que porte la bulle du 49<sup>me</sup> de septembre 1333; et, par une autre du 13<sup>me</sup> de février de l'année suivante, le Pape lui permit d'emmener avec lui vingt frères clercs et six frères laïcs du même ordre. Il le chargea de lettres pour le khan et d'autres princes tartares.

Il y en a une pour le Tartare Uzbeg, qui commandait en Gazarie, où il l'exhorte à embrasser et à favoriser la foi chrétienne. Comme les frères Prêcheurs et les frères Mineurs y avaient converti un grand nombre d'infidèles, le Pape érigea la ville de Vospro ou Bosphore en métropole, décida qu'on y bâtirait une église en l'honneur de saint Michel, et nomma pour premier archevêque François de Camerino, des religieux de Saint-Dominique. Vospro ou Bosphore était située sur le détroit que les anciens nommaient Bosphore Cimmérien, entre le Pont-Euxin et les Palus Méotides. Frère Richard, du même ordre et Anglais de naissance, fut établi évêque à Chersone, avec ordre d'y bâtir une église en l'honneur du pape saint Clément. Deux missionnaires apostoliques y avaient converti une multitude immense, en ramenant à la foi orthodoxe le prince des Alains, Milène, qui déploya beaucoup de zèle pour y ramener tous ses peuples:

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 14 jan.

ce qui lui mérita une lettre de félicitation du Pape. L'exemple du prince des Alains entraîna le roi des Zicques, qui pareillement quitta le schisme des Grecs et se réunit à l'Église romaine; de quoi le Pape le félicita par une lettre où il l'exhorte paternellement à la persévérance.

Le Pape écrivit de plus à tous les Tartares en ces termes : Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tout le peuple des Tartares, souhaite de reconnaître la voie de la vérité.

Notre Sauveur, souverain Pontife pour l'éternité, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné au bienheureux Pierre, prince des saints apôtres, les clefs du royaume des cieux, et lui a conféré la puissance de lier et de délier, afin que tout ce qu'il lierait ou délierait sur la terre fût lié ou délié dans les cieux. Cette puissance, il l'a transmise au Pontife romain, et à ses successeurs dans le Siège du bienheureux Pierre, jusqu'à la fin du monde, les y établissant ses vicaires sur tout l'univers. C'est pourquoi nous, qui, quoique sans l'avoir mérité, avons succédé au bienheureux Pierre, et tenons dans le royaume du monde la place du céleste pasteur et du seigneur des âmes, nous sommes obligés par notre office et nous désirons ardemment, à l'égard de toute créature humaine qui est hors de la sainte Église romaine, et qui ignore la foi chrétienne ou s'en écarte, de l'amener au troupeau du Seigneur, ou de la ramener au bercail et de la réconcilier parfaitement à ladite Église.

Le Pape annonce aux Tartares que, pour les instruire de la doctrine céleste, il leur envoie frère Nicolas, archevêque de Cambaliek ou Péking, avec plusieurs hommes religieux chargés de ses lettres. Puis il les exhorte, dans les termes suivants, d'adorer le souverain Créateur de toutes choses et d'embrasser la foi chrétienne :

Nous vous avertissons et vous conjurons tous dans le Seigneur Jésus-Christ, rappelez à votre mémoire que le premier homme, de qui descend tout le genre humain, a été formé par la main de Dieu, placé dans les délices du paradis terrestre, doné de la connaissance du bien et du mal, que vous êtes des hommes faits à l'image de Dieu, et que la créature ne peut répondre dignement à son créateur. Levez à Dieu les yeux de votre intelligence, et considérez que c'est lui qui vous a créés et qui vous entretient, que c'est par lui que vous vivez, et que, quand il veut, il dissout la composition de toute chair, L'Écriture sainte nous apprend que tout esprit doit louer le Seigneur, toutes les créatures, animées ou non, le bénir. Pour l'honneur du Créateur, offrez-lui le sacrifice de votre reconnaissance, et aussi pour nous, qui aspirons et travaillons à vous unir au Dieu vivant et véri-

table. Recevez avec respect, humilité et joie lesdits archevêque et frères chaque fois qu'ils viendront à vous; prêtez une oreille attentive à leurs salutaires prédications; ouvrez votre intelligence, et inscrivez soigneusement dans les tables de votre mémoire ce qu'ils vous enseigneront pour la perfection de votre salut; disposez vos cœurs de toutes manières à recevoir la grâce du baptême, la loi du Christ, la doctrine de l'Évangile et la foi catholique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que ladite Église romaine enseigne, prêche et croit. Et, quand vous aurez reçu la foi, gardez-la fermement et perpétuellement, et devenez désormais, avec les autres Chrétiens, des membres forts du Christ, afin que, repoussant au loin les erreurs de Satan qui vous trompent, vous soyez dégagés de ses liens, et qu'après l'exil de la vie présente vous méritiez d'entrer dans les tabernacles éternels du Seigneur et d'avoir une place glorieuse parmi les citoyens célestes. Et comme le ciel et la terre sont pleins de la gloire de Dieu, il ouvre sa main et remplit de sa bénédiction tout être vivant; ainsi, tant que vous demeurerez dans cette lumière et que vous serez unis par la foi de Jésus-Christ, vous abonderez des biens temporels par sa grâce surabondante, etc. Donné à Avignon, le 1<sup>er</sup> d'octobre, la dix-huitième année de notre pontificat.

Au reste, pour lever toutes les difficultés qui pouvaient entraver les progrès de l'Évangile, le Pape donna de grands pouvoirs aux hommes apostoliques, particulièrement aux frères Prêcheurs, qui allaient dans les missions de l'orient et du septentrion. En voici la substance : Nous vous permettons de baptiser, suivant la disposition du droit, ceux dont le baptême est douteux, en disant : Si tu es baptisé, je ne te rebaptise pas; mais, si tu ne l'es pas, je te baptise, et le reste. Nous accordons aussi aux évêques de votre ordre ou aux autres de la communion du Saint-Siège d'ordonner sous condition les fidèles de ces quartiers-là qui, n'ayant pas été ordonnés légitimement, n'ont pas laissé d'exercer les fonctions ecclésiastiques, et de leur conférer les ordres tant mineurs que sacrés, en gardant les interstices autant qu'il se pourra faire sans scandale. La bulle est du 3<sup>me</sup> d'octobre. Par une autre, du même jour, il permet aux nouveaux convertis de demeurer mariés avec les personnes qui sont leurs parentes ou alliées au quatrième degré, et, s'ils étaient païens et mariés avant leur conversion, il le permet en quelque degré que ce soit, pourvu qu'il ne soit pas défendu par la loi divine <sup>1</sup>.

Parmi les missionnaires, plusieurs remportèrent la palme du martyre; mais il y en eut aussi quelques-uns qui, peu vigilants sur eux-

<sup>1</sup> Apud Raynald., 1333, n. 17-13.

mêmes, se laissèrent prendre aux attrait de la volupté, et qui ensuite, craignant la sévérité de la pénitence, embrassèrent la doctrine plus commode du mahométisme, et combattirent l'Évangile qu'ils avaient prêché. Le Pape signale avec douleur trois de ces apostats, Bonacurse et Philippe, frères Prêcheurs, et Jacques de Pistoie, frère Mineur. Dieu fit la grâce à tous les trois de venir à résipiscence et de pleurer leur crime, et le Pape donna pouvoir à leurs supérieurs de les réconcilier à l'Église. Un autre frère Mineur, Étienne de Hongrie, s'était de même fait mahométan, lorsque, touché de repentir, il détesta publiquement son apostasie; il fut condamné à divers supplices, et enfin tué à coups de hache, et répara ainsi sa faute par le martyre. La même année, deux frères Mineurs, Dominique de Hongrie et Guillaume d'Angleterre, furent mis à mort pour l'Évangile, le premier par des Tartares, le second par des Sarrasins <sup>1</sup>.

Au commencement de l'an 1338, arrivèrent à Avignon des ambassadeurs du grand khan des Tartares, avec la lettre suivante :

« En la force du Dieu tout-puissant, précepte de l'empereur des empereurs. Nous envoyons notre ambassadeur, André Franc, avec quinze compagnons, au Pape, seigneur des Chrétiens, en France, au delà des sept mers, où le soleil se couche pour ouvrir le chemin aux ambassadeurs que nous enverrons souvent au Pape, et à ceux du Pape vers nous; pour prier le Pape de nous envoyer sa bénédiction et de faire toujours mémoire de nous dans ses saintes prières, et qu'il ait pour recommandés les Alains chrétiens, nos serviteurs et ses enfants. Qu'ils nous amènent aussi d'Occident des chevaux et d'autres merveilles. Écrite à Cambaliek, l'année Rati, le sixième mois, le troisième jour de la lunaison. »

C'est ainsi que, vers le milieu du quatorzième siècle, le grand khan des Tartares, l'empereur de la Chine, écrivait de Cambaliek ou Péking au pape Benoît XII, en France. Il lui recommande les Alains, comme ses sujets et comme les enfants du Pontife.

C'est que, par la même ambassade, quatre princes chrétiens de cette nation écrivaient au Pape une lettre avec cette inscription : Dans la force du Dieu tout-puissant, et pour l'honneur de l'empereur, notre maître. Nous Fodim Joens, Gaticen Tungy, Gemboga Evinzi, Jean Jukoy, saluons notre Saint-Père le seigneur, prosternés la face contre terre et baisant ses pieds, demandant sa bénédiction et sa grâce, et que dans ses saintes prières il fasse mémoire de nous et ne nous oublie jamais. Votre Sainteté saura que nous avons été longtemps instruits dans la foi catholique et gouvernés utilement par

<sup>1</sup> Raynald, n. 44.

vosre légat, frère Jean, homme de grand mérite, mais qui est mort il y a huit ans. C'est Jean de Montcorvin, archevêque de Cambalick ou Péking, mort par conséquent vers l'an 1330. Depuis ce temps, continuent les quatre princes, nous sommes demeurés sans supérieur et sans consolation spirituelle, quoique nous ayons ouï dire que vous nous avez pourvus d'un autre légat; mais il n'est pas encore venu. C'est Nicolas, du même ordre des frères Mineurs, sacré archevêque de Cambalick ou Péking en 1333. C'est pourquoi, continue la lettre, nous supplions Votre Sainteté de nous en envoyer un au plus tôt, comme aussi d'écrire gracieusement à l'empereur, notre maître, pour établir le commerce d'envoyés réciproques qu'il vous demande, et lier amitié entre vous et lui; d'où s'ensuivra un grand bien pour le salut des âmes, au lieu que son indignation attirerait une infinité de maux.

Le bon pape Benoît XII fut ravi de joie à ces heureuses nouvelles. Il reçut très-bien les ambassadeurs de l'empereur de la Chine, leur rendit beaucoup d'honneur et leur fit de magnifiques présents. Il les renvoya avec plusieurs lettres du 13 juin 1338, tant au grand khan des Tartares, empereur de la Chine, et à d'autres princes tartares, qu'aux princes des Alains, auxquels il envoya aussi une confession de foi entièrement semblable à celle que Clément IV avait envoyée aux Grecs. Quatre mois après, le pape Benoît envoya en Tartarie quatre frères Mineurs en qualité de nonces, savoir : Nicolas Bonnet, professeur en théologie, Nicolas de Molan, Jean de Florence, et Grégoire de Hongrie, dont la commission est datée du second de novembre et ne devait servir que dix ans <sup>1</sup>.

La plupart de ces hommes apostoliques étaient d'Italie. Le zèle religieux s'y maintenait toujours vivant au milieu de tant de républiques et de principautés presque toujours en guerre les unes avec les autres ou avec elles-mêmes. Ce qui n'étonnera pas moins, c'est que les lettres et les arts y étaient cultivés avec un succès et admirés avec un enthousiasme qui tiennent du prodige.

Cimabué, né à Florence l'an 1240, et mort l'an 1300, était destiné par ses parents à l'étude des sciences, lorsqu'il les quitta pour étudier le dessin. Il est regardé comme le restaurateur de la peinture dans les temps modernes. Le sénat de Florence avait fait venir deux Grecs pour peindre une chapelle de l'église souterraine de Santa-Maria-Novella. Cimabué apprit d'eux quelques règles traditionnelles de l'ancienne Grèce. Il y joignit l'étude de la littérature et des statues antiques. Il devint littérateur habile, autant que peintre célèbre.

<sup>1</sup> Raynald, 1338, n. 73-80.

Charles d'Anjou, roi de Naples et frère de saint Louis, passant à Florence, vint le voir dans son atelier, accompagné de sa cour. Cimabué peignait alors une Vierge pour l'église Santa-Maria-Novella. Le tableau étant terminé, il excita l'enthousiasme général. Le peuple se rendit en foule chez le peintre, et, s'emparant du tableau, le porta en pompe, au bruit des instruments et des cris de joie, jusqu'au lieu où il devait être placé <sup>1</sup>.

Un jour, Cimabué, traversant les campagnes de Vespignano, à quelques lieues de Florence, surprit un petit pâtre occupé à dessiner sur une pierre l'image d'un de ses moutons. Cimabué l'emmena à Florence, et en fit son élève. Giotto, c'était le nom du petit pâtre, surpassa bientôt son maître. Il devint peintre, sculpteur et architecte. Les papes Boniface VIII et Clément V l'appelèrent à leur cour. Les villes de Provence et d'Italie l'appelèrent de même à l'envi, pour décorer leurs églises et autres monuments de piété. Dans la ville d'Assise, il continua les peintures commencées par Cimabué dans la célèbre église des Franciscains, et traça sur les murs de la nef supérieure trente-deux sujets puisés dans l'histoire du fondateur. Chefs-d'œuvre de noblesse et de naïveté, ces peintures, encore existantes, lui firent dès lors obtenir le titre glorieux, et non moins honorable pour le siècle qui le lui décerna, de Disciple de la nature. A Pise, sur les murs du Campo-Santo, il représenta, dans six grandes fresques, les misères et la patience de Job. De là l'origine de ces célèbres peintures du Campo-Santo, où les plus habiles maîtres de la Toscane s'exercèrent à l'envi pendant cent cinquante ans. Le Campo-Santo est un vaste monument de la piété et de l'opulence des Pisans des treizième et quatorzième siècles. Il fut élevé, l'an 1278, sur les dessins de Jean de Pise. La cour destinée à servir de cimetière pour les hommes distingués du pays a quatre cent cinquante pieds de longueur, et est environnée d'un vaste portique. Il y a soixante croisées ou arcades. La terre qui remplit la cour ou le cimetière d'honneur a été apportée de la terre sainte et des environs de Jérusalem <sup>2</sup>.

Mais alors florissait un peintre plus prodigieux encore : sa palette fut la langue italienne, à peine éclosé ; son tableau fut l'enfer, le purgatoire et le paradis : tableau vaste comme la Providence, embrassant tous les temps, tous les hommes, tous les crimes, toutes les vertus, tous les tourments, toutes les joies, toutes les passions, et même toutes les sciences alors connues. Ce peintre prodigieux, ce poète géant se nomme Dante Alighieri. Né à Florence le 8 mai 1265, d'une famille noble, il fréquenta successivement les universités de

<sup>1</sup> *Biographie universelle.* — <sup>2</sup> *Ibid.*

Bologne, de Padoue et de Paris; il étudia non-seulement la belle littérature, mais généralement toutes les sciences, notamment la philosophie d'Aristote et celle de Platon, et la théologie de saint Thomas d'Aquin. Au milieu des divisions politiques, il fut Guelfe d'abord, comme sa famille, mais finit par se faire Gibelin : devenu un des chefs de sa patrie, il fit exiler les chefs des deux factions Gibelins et Guelfes; il fut banni à son tour, et mourut en exil, à Ravenne, le 14 septembre 1321. C'est parmi ces agitations et ces animosités politiques que Dante écrit un poëme plus grandiose et que celui de Virgile et que celui d'Homère.

Engagé dans une forêt obscure, le poëte, après quelques incidents, arrive avec son guide à la porte de l'enfer, sur laquelle on lit cette inscription : « Par moi, l'on va dans la cité des larmes; par moi, l'on va dans l'abîme des douleurs; par moi, l'on va parmi les races criminelles et proscrites. La justice anima mon sublime créateur; je suis l'ouvrage de la divine puissance, de la suprême sagesse et du premier amour. Rien ne fut créé avant moi, que les choses éternelles; et moi, je dure éternellement. O vous qui entrez, laissez toute espérance <sup>1</sup>! »

La Providence, pour qui tous les morts vivent, lui envoie pour guide le poëte de Mantoue, qui le dirige par les neuf enceintes de l'enfer jusqu'aux dernières du purgatoire, où une âme pure qu'il aima sur la terre et dont le souvenir l'avait ramené à la vertu, le conduit jusqu'aux sphères les plus élevées du ciel, où saint Bernard le fait monter jusqu'au plus haut des cieux, et, par l'intercession de la sainte Vierge, lui fait entrevoir la gloire infinie de l'adorable Trinité, annoncée par l'inscription même de l'enfer.

L'enfer est un gouffre immense, à neuf cercles décroissants en étendue, mais croissants en douleurs comme en crimes : dans le fond du dernier, le cercle des traîtres, se trouve Lucifer enchaîné : « Ne demande pas, lecteur, quelle fut alors mon épouvante : je ne la peindrai pas dans ces vers, mes expressions seraient impuissantes. Je ne mourus pas, et je ne restai pas vivant : si tu as quelque génie, pense à ce que je devins dans cet état où j'étais hors de la vie et de la mort.

« Du fond du glacier sortait le souverain de l'empire des douleurs : on ne le voit que jusqu'à la poitrine. J'atteindrais plutôt à la grandeur d'un géant, qu'il ne serait permis à des géants eux-mêmes d'atteindre à la hauteur de ses bras; que ne devait donc pas être le corps du monstre armé de bras redoutables?

<sup>1</sup> Commencement du chant 11.



« S'il a été aussi beau qu'il est effroyable aujourd'hui, s'il a osé élever sa tête superbe contre son créateur tout-puissant, c'est à juste titre qu'il est la source de toute douleur.

« De quelle stupeur fus-je frappé en voyant trois visages à sa tête ! Le visage qui se présentait devant moi était d'une couleur de sang ; les deux autres, qui naissaient également des deux épaules, se réunissaient vers les tempes : la face qui était tournée vers la droite paraissait d'un blanc jaunissant ; l'autre avait la couleur des habitants de ces bords où le Nil laisse errer ses eaux fertilisantes. Sous chacun de ces visages paraissaient des ailes proportionnées à la taille démesurée d'un pareil monstre : jamais voile de vaisseau ne fut d'une pareille grandeur. Ces ailes n'étaient pas revêtues de plumes ; elles présentaient la substance cartilagineuse de celles de la chauve-souris. Le démon produisait trois vents différents de ces ailes qu'il agitait à la fois. Tout le Cocyte était enchaîné sous les glaces autour de lui ; il pleurait de ses six yeux, et ses trois mentons étaient inondés de larmes qui se confondaient avec un sang écumeux que rejetaient ses bouches hideuses ; et dans chacune de ses bouches, ses dents retenaient un pécheur : il torturait ainsi trois âmes à la fois. Celle que j'aperçus d'abord souffrait moins des morsures que du déchirement des griffes qui la dépouillaient de sa peau. — L'âme qui est ainsi mordue et déchirée, dit mon maître, est Judas Iscariote ; vois, sa tête est dans la bouche du monstre, et ses jambes s'agitent en dehors. Des deux autres esprits, dont la tête est pendante, celui que la bouche africaine déchire est Brutus ; observe comme il se tord sans se plaindre. L'autre, qui paraît si remarquable par son embonpoint, est Cassius. Mais la nuit commence, il faut partir ; nous avons tout vu, le voyage est achevé ! »

Voici comment le poète sort de l'enfer avec Virgile, qui l'accompagne. Lucifer est enchaîné au centre de la terre, dont il forme l'axe intérieur : la moitié de son corps est en deçà et la moitié au delà du centre. Pour sortir, il faut descendre le long de son corps jusqu'au point central, et puis remonter au delà le long de ses jambes. Écoutez le poète :

« Suivant l'ordre de mon guide, je l'embrassai étroitement ; alors il choisit le lieu et l'instant favorables ; et, profitant d'un moment où les ailes étaient déployées, il s'attacha aux côtes velues du monstre ; il descendit ensuite de flocons en flocons entre son épaisse toison et les glaçons amoncelés.

« Lorsque nous fûmes arrivés à la hauteur des hanches difformes

<sup>1</sup> Dante, *Enfer*, chant 34.

du rebelle, mon guide se tourna avec peine et avec efforts vers les flancs ; il plaça, en se renversant, la tête où il avait les pieds, et s'accrocha aux poils hérissés de l'ange perfide comme un homme qui est dans l'action de monter : aussi pensai-je que nous retournions une autre fois en enfer. — Tiens-toi bien, me dit le maître, harassé de fatigue, c'est par de tels échelons qu'on s'éloigne de la région des plaintes éternelles. — Il sortit ensuite par la fente d'un rocher, me fit asseoir sur le bord, puis, avec prudence, il se plaça près de moi. — Je ramenai mes yeux sur Lucifer, croyant le retrouver comme je l'avais laissé ; mais je le vis les jambes tournées en haut. — Que le peuple grossier, qui ne devine pas le point où j'étais passé, imagine combien je fus effrayé. — Lève-toi, dit mon maître, la route est longue, le chemin est pénible ; nous sommes arrivés à la huitième heure du jour. »

Les deux poètes arrivent à une montagne escarpée à neuf degrés ou cercles décroissants, qui aboutissent au paradis terrestre : c'est le purgatoire. La porte en est gardée par un ange qui en tient les clefs de saint Pierre, et qui a une épée nue à la main. Écoutons le poète :

« L'ange de Dieu, assis sur le seuil de la porte, qui paraissait de diamant, tenait ses deux pieds sur le troisième degré. Mon guide me fit franchir, sans que j'opposasse aucune résistance, les trois marches redoutables, en me disant : Priez-le humblement d'ouvrir la porte. Je me jetai dévotement aux pieds sacrés de l'ange. Je lui demandai par miséricorde de m'ouvrir ; mais auparavant je frappai trois fois ma poitrine. Avec la pointe de son épée, le gardien traça sept fois la lettre P sur mon front, et dit : Fais-toi purifier de ces taches quand tu seras entré. Les vêtements de l'ange me parurent avoir la couleur de la cendre ou de la terre desséchée. Il en tira deux clefs, l'une d'argent et l'autre d'or. Il plaça d'abord la première, ensuite la seconde, dans la serrure de la porte, et combla mes vœux, en ajoutant : « Chaque fois que l'une de ces clefs ne se présente pas bien dans une juste direction, cette porte ne peut s'ouvrir ; l'une des clefs est plus précieuse que l'autre ; mais celle-ci veut beaucoup d'art et d'intelligence, parce que c'est elle qui fait détendre le ressort. Je les tiens de Pierre, qui me dit de commettre une erreur plutôt pour l'ouvrir que pour la tenir fermée, pourvu que les coupables se prosternent à mes pieds. » Il poussa alors la porte en dedans, et ajouta : Entrez ; mais je vous avertis que celui qui regarde en arrière est condamné à sortir à l'instant. — Et les battants de la porte de ce royaume sacré, qui sont d'un métal épais et sonore, roulèrent sur leurs gonds retentissants. Les barrières du Capitole, quand on en

chassa Métellus pour dérober le trésor, ne firent pas entendre un aussi épouvantable fracas.

« J'écoutai attentivement le premier bruit qui frappa mes oreilles, et il me sembla entendre ces paroles : *Nous te louons, ô Dieu!* Cette impression me faisait ressentir ce qu'on éprouve quand on entend des voix chanter avec l'accompagnement des orgues; l'instrument exécute un verset, et la voix en exécute un autre <sup>1</sup>. »

Dans les divers cercles ou degrés sont expiés les divers péchés capitaux. Dans le cinquième cercle, ils rencontrent Hugues Capet ou plutôt Hugues le Grand, qui leur dit, en parlant d'un de ses descendants, Philippe le Bel : « Je vois les lis entrer dans Anagni, et le Christ prisonnier. Je le vois une autre fois moqué; je vois renouveler la scène du vinaigre et du fiel, et je vois qu'il meurt entre deux larrons vivants; je vois un nouveau Pilate que ce supplice ne rassasie pas : il porte dans le temple ses désirs cupides. O mon souverain maître ! quand serai-je assez heureux pour être témoin de la vengeance qui, cachée dans tes vues secrètes, satisfait ta juste colère ? »

« Nous avons quitté cet esprit, ajoute le poète, et nous tâchions d'avancer aussi vite que nous pouvions, quand je sentis trembler la montagne comme si quelque masse se fût écroulée. Je fus glacé de terreur, ainsi que l'homme que l'on conduit à la mort. Certes, Délos n'était pas agitée de tremblements aussi épouvantables avant que la terre y eût préparé sa couche, pour enfanter les deux flambeaux de l'univers; alors on entendit un cri tel, que mon maître se tourna vers moi, en disant : Ne crains rien, tant que je suis ton guide. Tous chantaient : *Gloire à Dieu dans le ciel*, autant que je pus le distinguer à la voix de ceux qui chantaient le plus près de moi. — Nous restâmes immobiles et en suspens comme les bergers la première fois qu'ils entendirent cet hymne, et bientôt le tremblement cessa de nous effrayer par ses oscillations. — Nous continuâmes notre voyage sacré, en regardant les ombres qui étaient étendues à terre, retournées sur le dos pour pleurer suivant l'ordre du ciel. — Si ma mémoire ne m'abuse pas, jamais je ne désirai si vivement de connaître la cause ignorée d'un événement. Je n'osais pas interroger mon guide, qui marchait plus vite, et, par moi-même, je ne pouvais rien comprendre; aussi continuais-je d'avancer, timide et pensif <sup>3</sup>. »

Plus loin, interrogé à cet égard, un esprit parla en ces termes : « La montagne sainte n'entend pas ce bruit sans l'ordre de la Divinité, et il n'est pas contraire à ses lois : ce lieu est exempt des altérations physiques qu'on peut craindre des éléments; la cause de ce

<sup>1</sup> Dante, *Purgatoire*, chant 9. — <sup>2</sup> Chant 20. — <sup>3</sup> *Ibid.*

bruit ne peut provenir que de celui que cette montagne transmet au ciel; car il ne tombe en ce lieu de la pluie, de la grêle, de la neige et du brouillard qu'au delà des trois degrés de la porte; ici on ne voit ni nuées épaisses, ni vapeurs enflammées, ni éclairs, ni les vives couleurs de la fille de Thaumás, qui, pour vous, paraît à la fois dans plusieurs points du ciel : le vent ne s'élève aussi qu'au delà des trois degrés dont je t'ai parlé, là où est placé l'ange, vicaire de Pierre. La partie inférieure peut éprouver des tremblements plus ou moins prolongés; mais ici où tu te trouves, il n'y en a jamais eu qui aient été occasionnés par des translations d'air souterrain. La montagne ne tremble que quand une âme, se sentant purifiée, s'élève ou se met en mouvement pour monter plus haut, et un cri semblable à celui que tu as entendu accompagne chaque fois ce tremblement.

« La volonté seule donne un indice certain de la purification. Cette volonté toute libre pousse l'âme à changer de séjour, et lui suffit pour obtenir cette faveur. D'abord l'âme est bien animée par ce désir, mais une inclination divine combat, dans le supplice, ce désir trop prompt, comme la céleste justice faisait combattre le péché par le remords. Moi, qui suis resté étendu et exposé à ces douleurs pendant cinq siècles, je n'ai senti qu'à cet instant même une volonté efficace d'atteindre à un empire plus heureux. Tu as entendu un tremblement de terre, et les pieux esprits ont glorifié le Seigneur pour qu'il les admit bientôt au sein de ses voluptés célestes <sup>1</sup>. » L'âme qui parlait ainsi était le poète Stace.

Purifié lui-même avant de quitter le purgatoire, le poète, délaissé de Virgile, est conduit dans le premier ciel et successivement dans les autres, au nombre de huit, par cette âme pure qu'il aima sur la terre, et qui se nomme Béatrix. Dans le quatrième ciel ou la quatrième sphère, celle du soleil, ils se voient entourés d'une troupe lumineuse d'âmes contemplatives. Une d'elles dit au poète :

« Je fus un des agneaux du saint troupeau que conduisit Dominique dans la voie où l'on trouve une nourriture délectable si l'on renonce aux vanités de la vie. Celui qui est le plus près, à ma droite, fut Albert de Cologne, mon frère et mon maître; moi, je suis Thomas d'Aquin. Si tu veux savoir qui sont les autres, sois attentif à mes paroles, je te ferai connaître toute la couronne bienheureuse. Ici tu vois sourire Gratien, qui écrivit sur l'un et l'autre droit; il a ainsi mérité le paradis. Cet autre, plus éloigné, fut Pierre <sup>2</sup>, qui, comme la veuve, offrit son trésor à l'Église. La cinquième lumière <sup>3</sup>, qui est la plus belle parmi nous, brûle d'un tel amour, que là-bas tout le

<sup>1</sup> Dante, *Purgatoire*, chant 21. — <sup>2</sup> Pierre Lombard. — <sup>3</sup> Salomon.

monde désire connaître son sort. Dans son esprit élevé, Dieu mit une telle sagesse, qu'aucun autre ne lui a été comparable. Plus loin tu vois cette lumière <sup>1</sup> qui, sur la terre, a le mieux approfondi la nature des anges et le ministère sacré. Ici sourit, dans cette lueur moins éclatante, cet avocat des temples chrétiens<sup>2</sup>, dont Augustin a si bien goûté les dissertations latines. Continue de considérer avec moi ces différents esprits. Nous sommes arrivés au huitième. Cet homme <sup>3</sup> saint montre aisément à celui qui écoute ses leçons combien le monde est trompeur ; il jouit ici du bonheur de voir sans cesse le vrai bien. Le corps qu'il avait sur la terre a été déposé dans l'église du Ciel d'or, et son âme, après son exil et son martyre, est venue trouver ici une paix profonde. Vois maintenant briller l'esprit ardent d'Isidore, de Bède et de Richard <sup>4</sup>, qui, dans ses contemplations, fut plus qu'un mortel. Celui sur lequel ton œil est fixé est un esprit à qui, dans ses graves méditations, il tarda longtemps de mourir : c'est l'éternelle lumière de Séguier, qui, à Paris, par des démonstrations évidentes, excita l'envie de ses contemporains<sup>5</sup>.

Le docteur si renommé dont parle ici Dante n'est plus connu d'ailleurs. On croit seulement que c'est le même que Siger ou Suger de Brabant, mentionné honorablement dans un auteur anonyme et contemporain sur la croisade <sup>6</sup>.

Saint Thomas, que le poète paraît affectionner beaucoup, lui raconte la vie de saint François d'Assise. « Ce soleil, dit-il, était au commencement de sa carrière ; il montrait déjà à la terre l'éclat de sa haute vertu. Malgré son père, il aima cette femme que les hommes voient avec aussi peu de plaisir que la mort ; il l'épousa devant l'autorité spirituelle, et en présence même de son père. Il l'aima ensuite tous les jours davantage. Cette femme, veuve de son premier époux depuis plus de onze siècles, avait vécu jusqu'alors dans la retraite et dans l'obscurité. En vain, pleine d'une patience admirable et d'une noble constance, elle était montée, avec Jésus-Christ, sur la croix dont Marie avait embrassé le pied. Je ne vais plus m'exprimer avec autant de mystère : c'est de *François* et de la *pauvreté* que je veux parler en ce moment ; leur concorde, leur doux regard, leur amour réciproque qui se peignait dans leurs traits, disposaient les hommes à de saintes pensées...

« Mais quel fut le digne collègue qui l'aida à conduire la barque de saint Pierre dans la haute mer ? Ce fut notre patriarche. Celui qui

<sup>1</sup> S. Denys l'Aréopagite. — <sup>2</sup> Paul Orose. — <sup>3</sup> Boèce. — <sup>4</sup> Richard de Saint-Victor. — <sup>5</sup> *Paradis*, chant 10. — <sup>6</sup> Apud Bongars, t. 2, cap. 46, p. 337. Artaud, *Histoire de Dante*, p. 421-424.

est fidèle à la règle de ce dernier voit bientôt qu'il est dans le bon chemin ; mais ses successeurs sont si avides d'une autre nourriture, qu'il est difficile qu'ils échappent aux écueils qui peuvent se rencontrer sous leurs pas : et quand les brebis vivent ainsi sans ordre et vagabondes, elles n'ont plus de lait lorsqu'elles reviennent au bercail. Il en est qui redoutent le péril et se serrent contre le pasteur, mais elles sont en petit nombre, un peu de laine suffit pour les couvrir. Maintenant, si ma voix s'est bien fait entendre, si tu m'as écouté avec attention, si tu te souviens de tout ce que je t'ai dit, tu dois être en partie satisfait, et tu sens la justesse de ce raisonnement: *On trouve une nourriture délectable si l'on renonce aux vanités de la vie*<sup>1</sup>.»

Qui n'aimerait la céleste courtoisie de saint Thomas? Enfant de saint Dominique, il n'a d'éloge que pour saint François et ses premiers disciples, il n'a de blâme que pour ses propres confrères, qui ne suivent point assez fidèlement la règle et l'exemple de leur saint patriarche.

Alors arrive auprès du poëte une autre couronne de saints, l'un desquels lui parle en ces termes : « L'amour qui m'embellit me porte à t'entretenir de l'autre chef, à l'occasion duquel on t'a parlé de celui dont je suivais la règle : lorsqu'on fait mention de l'un, il ne faut pas oublier l'autre. Tous deux ont combattu pour la même foi ; la gloire de tous deux doit briller en même temps. La milice du Christ, qui coûta à Dieu tant de sacrifices lorsqu'il voulut l'armer de nouveau, suivait ses étendards avec un sentiment de crainte, chancelante et en petit nombre. Le roi dont l'empire est éternel pourvut aux besoins de cette milice moins parce qu'elle s'en était rendue digne que par l'effet de sa grâce, et, comme on te l'a dit, donna pour protecteurs à son épouse deux héros dont les paroles et les actions rallièrent son peuple égaré. »

Le saint interlocuteur, après avoir fait l'éloge de saint Dominique, le compare avec saint François aux deux roues du char sur lequel l'Église, en défendant sa gloire, fut obligée de vaincre des ennemis qui avaient été ses enfants. « Mais, ajoute-t-il, la trace des deux roues de ce char est maintenant abandonnée, et le scandale est où était la vertu. La famille qui suivait saint François avec zèle paraît aujourd'hui retourner en arrière ; à la récolte, on s'aperccevra bientôt de la mauvaise moisson, quand on verra que l'ivraie ne sera pas mise au grenier. Si l'on cherchait avec une scrupuleuse attention dans nos couvents, on trouverait peut-être un frère qui pourrait dire : Je n'ai pas dégénéré ; mais il ne serait ni de Casal, ni d'Aqua-Sparta,

<sup>1</sup> Dante, *Paradis*, chant 11.

où sont nés des hommes qui ont été ou trop relâchés ou trop sévères.

« Quant à moi, je suis Bonaventure de Bagnoregio ; j'ai sacrifié les biens temporels aux biens véritables. Tu vois près de moi Illuminato et Augustin, qui furent du nombre des premiers pauvres de l'ordre, et qui, en portant le saint cordon, se firent aimer de Dieu. Voilà Hugues de Saint-Victor, Pierre Comestor, Pierre l'Espagnol, dont l'esprit brille sur terre dans ses douze livres ; le prophète Nathan, le métropolitain Chrysostôme, Anselme, Donato, qui a daigné s'occuper des premiers principes d'éducation. Tu vois aussi Raban et le frère Joachim de Calabre, qui avait le don de prophétie. — La courtoisie de Thomas et son éloquence m'ont engagé à te faire cet éloge de Dominique, et ont amené ici les esprits que tu vois en ma compagnie <sup>1</sup>. »

Monté au cinquième ciel, le poète y trouve les âmes qui ont combattu pour la vraie foi, et parmi elles un de ses ancêtres, qui avait souffert la mort dans une croisade. Dans le sixième ciel, il trouve ceux qui ont bien administré la justice, entre autres Josué, le grand Machabée, Charlemagne, Godefroi, et enfin son propre père. Dans la huitième sphère, il voit le triomphe de Jésus-Christ, que suivaient une multitude infinie de bienheureux. Saint Pierre y examine le poète sur la foi, saint Jacques sur l'espérance, saint Jean sur la charité. Arrivé dans la neuvième sphère, le poète voit l'essence divine comme un point infiniment lumineux, au centre des trois hiérarchies des neuf chœurs célestes qui l'entourent.

« J'entends les chœurs chanter *hosanna* autour de ce point immobile qui les a confirmés et les confirme dans cette grâce éternelle. Béatrix voyait en moi de nouveaux doutes ; elle m'adressa la parole et me dit : — Les premiers cercles t'ont présenté les séraphins et les chérubins. Ils suivent avec vélocité leur attraction, pour ressembler au point suprême, autant qu'ils peuvent, et leur puissance est proportionnée à leur entendement. Les autres amours qui suivent sont appelés trônes du regard divin ; ils terminent la première des trois hiérarchies. Tu dois savoir quelle joie ils trouvent dans la vue de celui qui est le principe de toute intelligence ; aussi tu conçois que la béatitude provient plus de l'amour de Dieu que du bonheur de l'aimer, qui n'est qu'un effet secondaire de cet amour. Ce sont les mérites qui procurent cette vue si douce, et c'est la grâce divine et sa volonté bienfaisante qui donnent ces mérites : c'est ainsi que tout est distribué de degré en degré. L'autre hiérarchie qui brille dans ce

<sup>1</sup> Dante, *Paradis*, chant 12.

printemps sans fin, où elle ne redoute pas les nuits sombres pendant lesquelles se lève le bélier, chante perpétuellement *hosanna*, en formant trois mélodies qui partent des trois chœurs dont elle est composée. Là sont les dominations, les vertus et les puissances. Dans les deux premiers chœurs de la troisième hiérarchie, sont les principautés et les archanges; le chœur le plus éloigné du centre n'est composé que d'anges seuls. Ces ordres tirent leur lumière de Dieu et rendent successivement aux intelligences inférieures l'influence qu'ils ont reçue. Denys a contemplé avidement ces chœurs sacrés, il les a distingués et nommés comme moi. Grégoire ensuite a été d'un autre sentiment; mais quand il est arrivé au ciel, il a ri lui-même de sa méprise. Ne t'étonne pas cependant qu'un mortel ait, sur la terre, manifesté cette vérité inconnue aux hommes; celui qui avait vu le ciel la lui avait démontrée, avec d'autres vérités éternelles relatives à ces suprêmes intelligences <sup>1</sup>. »

Monté dans le ciel empyrée, le poète y voit le triomphe des anges et des âmes bienheureuses. Béatrix le quitte pour aller reprendre sa place parmi les bienheureux, et envoie près de lui saint Bernard, pour lui montrer la gloire de la Vierge Marie. Saint Bernard lui montre les bienheureux de l'Ancien et du Nouveau Testament, environnant la sainte Vierge, comme les feuilles d'une rose dont elle est le centre.

« Regarde maintenant cette figure si semblable à celle de Jésus-Christ. Sa beauté te disposera à le contempler lui-même. — En effet, je remarquai que cette beauté imprimait une vive allégresse sur tous les saints esprits créés pour jouir du droit de s'élever jusqu'au bien éternel. Tout ce que j'avais vu auparavant n'avait pas autant excité mon admiration, et ne m'avait pas démontré la gloire de Dieu avec autant de magnificence. Alors l'amour qui descendit sur la terre étendit ses ailes devant le trône de cette beauté divine en chantant :

« Je vous salue, Marie, pleine de grâce.

« La cour bienheureuse répondit de toutes parts à ce chant, en s'animant d'une joie nouvelle. Je dis à celui qui s'embellissait des charmes de Marie, comme l'étoile du matin brille des feux du soleil : O père saint, qui daignes descendre près de moi et abandonner la place que la faveur éternelle t'a marquée, quel est cet ange qui, avec tant d'allégresse, regarde les yeux de notre reine, et est si embrasé, qu'il paraît tout de flamme? — L'esprit me répondit : Il a toute l'innocence et toute la grâce que peut avoir une âme ou un ange, et nous le voulons tous ainsi, parce que c'est lui qui a porté la palme

<sup>1</sup> Dante, *Paradis*, chant 28.



à Marie quand le Fils de Dieu a daigné consentir à se couvrir de nos dépouilles mortelles.

« Mais maintenant fais attention à mes paroles, et remarque les chefs de ce pieux et juste empire. Les deux vieillards qui sont les plus voisins de l'auguste souveraine sont en quelque sorte les racines de cette rose. A gauche, tu vois le père dont la gourmandise a rendu notre vie si amère ; à droite, est cet ancien père de la sainte Église, à qui Jésus-Christ a donné les clefs de son royaume. Près de ce dernier, est celui qui connut avant de mourir tous les malheurs de la belle épouse que Notre-Seigneur s'est acquise par son supplice. Près de l'autre, est ce chef sous lequel se nourrit de manne une nation ingrate, indécise et dédaigneuse. Auprès de Pierre, tu vois Anne joyeuse d'admirer sa fille, qu'elle ne perd pas de vue, quoique, comme tous les autres, elle ne cesse de chanter *hosanna* <sup>1</sup>. »

Enfin saint Bernard adresse à Marie la prière suivante :

« Vierge-Mère, fille de ton fils, femme modeste, mais élevée plus qu'aucune autre créature, terme de la volonté éternelle, tu as tellement ennobli la nature humaine, que Dieu n'a pas dédaigné de devenir son propre ouvrage. Dans ton sein a été rallumé cet amour dont les rayons ont donné la vie à cette fleur étincelante. Soleil dans son midi, tu nous embrases d'une ardente charité, tu es la source d'une vive espérance : ô reine ! tu es si grande, tu as tant de puissance, que c'est en vain qu'on recourt à la grâce si on ne t'adresse pas ses prières ; ta bonté n'exauce pas seulement celui qui l'invoque, souvent elle prévient les désirs. Tu es un prodige de miséricorde, de tendresse, de magnificence ; en toi se réunissent les vertus de toutes les créatures.

« Celui que tu vois près de moi a parcouru le monde, du centre de la vallée infernale jusqu'à ce haut empire ; il a vu une à une les âmes des esprits qui habitent le ciel. Il t'en supplie, accorde-lui assez de force pour qu'il puisse embrasser la connaissance parfaite de Dieu. Je n'ai jamais désiré ma vision bienheureuse autant que je souhaite que tu favorises la sienne. Exauce mes vœux, dissipe par ton assistance puissante l'obscurité de ses facultés mortelles, et que Dieu se manifeste à lui de toutes parts. Je t'en conjure aussi, ô reine qui peux tout ce que tu veux, après un tel bonheur, conserve son cœur dans un état de pureté ! que ta protection le soutienne contre les passions humaines ! Regarde Béatrix et tous ces esprits divins, ils t'adressent avec moi la même prière.

« Les yeux que Dieu chérit et vénère se fixèrent sur les saints intéressés et montrèrent que la demande était agréée. Ensuite ces

<sup>1</sup> Dante, *Paradis*, chant 32.

divins regards se portèrent vers l'intelligence suprême qu'aucune créature ne peut envisager aussi facilement. En approchant ainsi de l'objet de mes vœux, je sentis mon désir s'éteindre en moi. Bernard, en souriant, m'invitait à regarder plus haut ; mais déjà je lui avais obéi, et mes yeux, pleins d'une nouvelle puissance, pénétraient de plus en plus dans le rayon de lumière où tout est vérité. Qui pourrait décrire ce que j'ai vu ? Ce spectacle est au-dessus de toute éloquence, et la mémoire se fatiguerait en vain à le retracer.

« Semblable à celui qui voit en songe une chose admirable, et qui à son réveil en conserve encore l'impression récente sans pouvoir se rappeler ce qu'il a vu, je dois avouer qu'en ce moment ma vision échappe à mon souvenir, mais un charme vague reste dans mon cœur. C'est ainsi que la neige se fond au soleil ; c'est ainsi que le vent emportait les feuilles légères qui contenaient les oracles de la sibylle. O splendeur éternelle, qui te refuses aux expressions des mortels, redeviens une faible partie de ce que tu me semblais être. Accorde à ma langue une telle vigueur, qu'elle puisse transmettre à la postérité au moins une étincelle de ta gloire. Ta victoire sera encore plus éclatante si tu daignes renvoyer quelques facultés à ma mémoire et donner quelque noblesse à ces vers.

« Je crois que, si mes yeux avaient cessé d'être attachés fortement sur ce spectacle resplendissant, et s'en étaient un moment détournés, j'aurais perdu le don ineffable qui m'était accordé ; et je me souviens que, devenant plus hardi à soutenir un tel éclat, je confondis bientôt mes yeux dans l'excellence infinie de cette lumière.

« O grâce abondante ! tu me permettais de contempler la splendeur éternelle, où mes regards s'absorbaient, et je vis dans toute sa profondeur qu'un amour réciproque avait réuni ce qui est répandu dans le monde : les substances, les accidents et leurs effets y étaient confondus d'une telle manière, que mes chants suffisaient à peine pour en faire concevoir une faible idée. Je crois que j'ai bien conservé dans mon esprit la forme universelle de ce nœud qui lie tant de substances diverses, et je pense ne m'être pas trompé ; car, en y réfléchissant, je me sens rempli d'une douce joie. Cependant le moindre point de temps écoulé depuis ma vision en efface la trace plus aisément que vingt-cinq siècles n'effaceraient celle de l'expédition des Argonautes.

« Immobile et attentif, j'admirais en silence, et je m'enflammais d'une ardeur nouvelle. L'effet de ce spectacle miraculeux est tel, qu'il force de devenir étranger à toute autre pensée. Le bien qu'on désire est tout en cette lumière ; hors d'elle, tout est rempli de défaut ; dans elle, tout est doué de la perfection.

« Pour décrire ce dont je peux me souvenir, ma langue sera donc plus impuissante que celle d'un enfant à la mamelle. Cette vive lumière, qui est toujours la même, ne me semblait présenter en elle d'autre différence qu'un éclat toujours croissant pour ma vue, qui se fortifiait de plus en plus. Dans le fond de cette vive splendeur, il me sembla que je distinguais trois cercles de trois couleurs qui n'en formaient qu'un seul ; le premier était réfléchi par le second, comme l'arc-en-ciel se réfléchit lui-même ; le troisième paraissait un feu qui brillait de la lumière des deux autres. Que mes paroles sont vaines ! qu'elles sont faibles pour exprimer ce que je conçois ! Et ce que je conçois n'est plus rien si je le compare à ce que j'ai vu. O lumière éternelle, qui ne reposes qu'en toi, qui seule peux t'entendre, et qui, après t'être comprise, daignes te montrer joyeusement ! le second cercle qui brillait en toi, et que tu réfléchissais, lorsque je l'eus bien considéré, me parut d'une couleur qui approchait de celle de notre corps, et en même temps n'avait pas perdu la sienne propre. J'étais alors semblable à ce géomètre qui s'efforce de mesurer le cercle et cherche en vain le principe qui lui manque. Je voulais savoir comment la Trinité sainte et notre image pouvaient s'accorder, et comment s'opère l'union des deux natures ; mais, pour comprendre un tel mystère, mes forces n'étaient pas suffisantes ; alors je fus éclairé d'une splendeur de la divine grâce, et mon noble désir fut satisfait.

« A un tel spectacle mes forces défaillirent ; un tel prodige ne put se graver dans ma mémoire, et, ainsi que deux roues obéissant à une même action, ma pensée et mon désir, dirigés avec un même accord, furent portés ailleurs par l'amour sacré qui met en mouvement le soleil et les étoiles <sup>1</sup>. »

Voilà comment Dante termine sa trine épopée, au plus haut des cieux, par la contemplation de la Trinité adorable, où il arrive par la théologie de saint Thomas, de saint Bonaventure et de saint Bernard, et par l'intercession de la très-sainte Vierge. On ne peut rien de plus grand ni de plus élevé. Ce terme du poème est le terme final de toutes choses.

Comme le poète écrivit au milieu des animosités politiques, elles apparaissent plus d'une fois dans son œuvre. On y voit même qu'elles se modifiaient beaucoup avec le temps. L'an 1300, époque où il acheva son *Enfer*, Dante était Gibelin et exilé ; Boniface VIII, chef naturel des Guelfes, vivait encore : aussi le poète le met-il dans son *Enfer*. Mais, en 1314, époque où il termina son *Purgatoire*, il en parle différemment en rappelant la mort du Pontife : « Je vois les

<sup>1</sup> Dante, *Paradis*, chant 33 et dernier. Traduction de M. Artaud.

lis entrer dans Anagni, et le Christ prisonnier ; je le vois une autre fois moqué ; je vois renouveler la scène du vinaigre et du fiel, et je vois qu'il meurt entre deux larrons vivants : je vois un nouveau Pilate que ce supplice ne rassasie pas : il porte dans le temple ses désirs cupides <sup>1</sup>. » Certainement, lorsque le Dante nous représente Boniface dans le Christ, trahi, bafoué et mourant entre deux larrons, il était loin de vouloir le damner encore.

Malgré ses préoccupations politiques de Gibelin, il déplorait vivement le séjour des Papes hors de l'Italie. A la mort de Clément V, en 1314, il écrivit une lettre très-pressante aux cardinaux italiens en conclave, pour leur dépeindre la douleur de Rome, restée seule et veuve, et pour les engager à lui ramener son époux, le souverain Pontife <sup>2</sup>. Dante mourut à Ravenne, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 14<sup>me</sup> de septembre 1321, après avoir reçu tous les sacrements de l'Église. Des écrivains franciscains assurent que Dante s'était fait recevoir dans leur ordre, et qu'il mourut revêtu de leur habit. Ils donnent pour preuve qu'il fut inhumé dans une de leurs églises. Ces sortes de dévotions étaient très-fréquentes dans ce temps-là <sup>3</sup>.

Un poète également célèbre, contemporain et compatriote de Dante, fut François Pétrarque. Il naquit le 20 juillet 1304 dans la ville d'Arezzo, où son père, banni de Florence comme Gibelin, s'était réfugié. L'an 1313, la mort de l'empereur Henri VII ayant enlevé toute espérance aux Gibelins, le père de Pétrarque emmena sa famille dans le comtat d'Avignon, où Clément V avait transféré la cour pontificale. Pétrarque dut étudier le droit à Montpellier et à Bologne. C'était la volonté de son père ; mais un goût décidé pour les lettres et la poésie lui faisait préférer Cicéron et Virgile. A Bologne, il eut pour professeur de droit un compatriote de Florence, Cinon de Pistoie, qui était en même temps un poète distingué. Cinon fut encore le professeur du fameux Bartole, né à Sasso-Ferrato, dans l'Ombrie, vers l'an 1313, et mourut l'an 1356, l'un des plus célèbres jurisconsultes et interprètes du droit romain, qui savait en outre l'hébreu, la théologie et toutes les sciences de son temps. Pétrarque embrassa de même toutes les sciences dans ses études, mais la poésie l'emporta sur le reste. Devenu orphelin à l'âge de vingt ans, il eut pour protecteur le cardinal Jean Colonne, et son frère Jacques Colonne, évêque de Lombèz. Le 6 avril 1327, le Lundi-Saint, à six heures du matin, il vit dans une église d'Avignon la dame Laure de

<sup>1</sup> Dante, *Purgatoire*, chant 20. — <sup>2</sup> Artaud, *Hist. de Dante*, p. 329. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 485.

Noves, mariée à Hugues de Sade, jeune patricien, originaire d'Avignon, dont elle eut onze enfants. Fidèle à ses devoirs d'épouse et de mère, Laure était aussi belle que vertueuse. Pétrarque en devint poétiquement amoureux, et en fit l'objet continuel de ses vers. Laure mourut le 6 avril 1348, âgée d'environ quarante ans, munie des derniers sacrements, et fut inhumée dans l'église des frères Mineurs ; elle mourut d'une peste effroyable, qui, à cette époque, ravagea le monde entier.

Les chants poétiques de Pétrarque lui attirèrent une si grande renommée, que, le 23 août 1340, il reçut, à Vaucluse, une lettre du sénat romain, qui l'invitait à venir se faire couronner au Capitole. Depuis longtemps il ambitionnait le laurier de poète, et il s'en était ouvert à Robert d'Anjou, roi de Naples, dont l'influence avait hâté l'admiration et les suffrages des sénateurs de Rome. Ce prince cultivait les lettres avec enthousiasme, et les protégeait en roi. Pétrarque ne voulut devoir qu'à lui la couronne qui lui était offerte ; il s'embarqua pour Naples, et lui porta une épopée latine sur la seconde guerre punique, dont le titre était *l'Afrique*, et le héros Scipion. Le roi et le poète eurent des conférences sur la poésie et sur l'histoire ; celui-ci réclama une épreuve plus rigoureuse : il offrit de répondre pendant trois jours à toutes les questions qui lui seraient proposées sur l'histoire, la littérature et la philosophie, soutint cet examen avec gloire, et Robert le déclara solennellement digne du triomphe qui lui était promis. A son audience de congé, le roi, se dépouillant de sa robe, l'en revêtit, et le pria de la porter le jour de son couronnement, qui eut lieu à Rome, le jour de Pâques, 8 avril 1341.

Cependant, quoique Pétrarque eût des bénéfices ecclésiastiques, ses mœurs n'étaient pas trop exemplaires. Outre sa passion profane pour la dame Sade, il eut un enfant naturel ou deux. Arrivé à Rome l'an 1350, il y trouva le jubilé ouvert ; cette grande solennité fit sur son âme une impression profonde ; ses habitudes devinrent plus graves, ses mœurs plus austères ; on put remarquer dès lors qu'à l'élévation de ses pensées il se plaisait à mêler un caractère de sévérité dont ses dernières poésies ont fidèlement gardé l'empreinte. Comme poète italien, Pétrarque est un des premiers ; mais comme historien et philosophe, son autorité est nulle ou à peu près ; car dans la philosophie et l'histoire même il fait encore de la poésie. Le 18 juillet 1374, on le trouva mort dans sa bibliothèque, la tête courbée sur un livre ouvert ; une attaque d'apoplexie l'avait frappé dans cette attitude <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Biographie univ.*, t. 33, art. *Pétrarque* ; t. 31, art. *Laure de Noves*.

Un marchand de Florence, nommé Boccace, étant à Paris, y eut un bâtard qu'il nomma Jean. Il voulut l'appliquer au commerce; mais Jean Boccace avait un attrait invincible pour le commerce des muses : la poésie, le plaisir l'occupèrent toujours beaucoup plus que le comptoir. Il fit des vers qui passent pour médiocres; il composa le *Décameron*, recueil de cent contes ou nouvelles, qui passe pour un chef-d'œuvre de prose italienne; mais plusieurs de ces contes sont trop libres : c'était le fruit de sa jeunesse. Dans un âge plus mûr, il délibérait avec un père chartreux de renoncer au monde et aux études profanes. Pétrarque, son compatriote et son ami, lui conseilla de ne point prendre ce parti extrême, mais un juste milieu : ce qu'il fit. Il écrivit dès lors en latin plusieurs ouvrages d'érudition historique, entre autres la généalogie des dieux du paganisme. Il mourut en 1375, un peu plus d'un an après Pétrarque, dont la mort lui fut extrêmement sensible. Pétrarque et Boccace avaient l'un et l'autre un grand zèle pour se procurer de bons manuscrits tant grecs que latins. On suppose communément que ce qui fit renaître en Italie le goût des lettres et des arts, ce fut l'arrivée des réfugiés grecs après la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453. Les chefs-d'œuvre de Cimabué et de Giotto dans la peinture, de Cino, de Boccace, de Pétrarque et de Dante en littérature et poésie italiennes, antérieures d'un siècle à la chute de Constantinople, sont une preuve éclatante que l'Italie n'avait point attendu les réfugiés de la Grèce.

Devenue féconde en artistes et en poètes, l'heureuse Italie, mais surtout Florence, continuait à être fertile en saints. Florence comptait parmi ses plus nobles familles celle des Corsini. Nicolas Corsini et sa femme Pèlerine étaient aussi pieux que nobles, mais ils n'avaient point d'enfants. Ayant entendu un prédicateur rappeler ces paroles de l'Exode : Tu ne tarderas pas d'offrir à Dieu les dîmes et les prémices, ils promirent à Dieu de lui consacrer le premier de leurs enfants, s'il lui plaisait de leur en donner. Ils firent ce vœu, à l'insu l'un de l'autre, dans l'église des Carmes, devant une image de la sainte Vierge, que l'on appelait Notre-Dame-du-Peuple. De retour à la maison, s'étant communiqué réciproquement ce qu'ils avaient fait, ils se mirent tous deux à genoux, et renouvelèrent ensemble leur promesse. Devenue féconde, Pèlerine pria Dieu que son fruit pût lui être agréable. La veille de son enfantement, il lui semblait en songe qu'elle accouchait d'un loup; elle en était excessivement affligée, et s'en plaignait à la sainte Vierge, lorsqu'elle vit ce loup entrer dans une église et devenir aussitôt un agneau tout blanc. S'étant éveillée là-dessus, elle pensait quelle pouvait être la cause de ce songe, mais elle n'osa le dire à personne. Le lende

main, jour de Saint-André, trente novembre 1302, elle mit au monde un très-beau garçon, qui reçut au baptême le nom d'André.

A l'âge de douze ans, comme il était très-bien fait et de beaucoup d'esprit, ses parents l'aimaient à l'excès, quoiqu'ils eussent eu plusieurs autres enfants après lui. André devint indocile, faisant toujours le contraire de ce que voulaient ses parents, occasionnant chaque jour des querelles et des disputes, n'aimant que le jeu, les armes et la chasse, et se souciant fort peu des églises et de la religion. Ses parents craignaient qu'il n'eût une mauvaise fin, mais ne savaient qu'y faire. Un jour, comme il avait quinze ans et devenait chaque jour plus mauvais, ils l'appelèrent tous deux ; mais il refusa de venir, ajoutant même des paroles de mépris. Alors sa mère dit tout haut : Vraiment, André, mon fils, tu es le loup que j'ai songé. A ces paroles, André vint à sa mère, et dit : Que dites-vous, maman ? comment suis-je un loup ? — Sache, mon fils, dit-elle, que ton père et moi, étant stériles, nous avons fait vœu à la glorieuse Vierge Marie de lui donner le premier de nos enfants, et c'est toi ; sache aussi que j'ai songé que je mettais au monde un loup, mais qui, entrant dans une église, devint un agneau. Ainsi, mon fils, tu n'es à nous que quant à la génération, mais tu es à la Vierge Marie ; je te conjure donc, ne dédaigne pas de servir une si puissante patronne. Ces paroles furent pour le jeune André une flèche divine qui pénétra son cœur : toute la nuit il pensait à la Vierge, disant : O Vierge Marie, puisque je suis à vous, je vous servirai de grand cœur nuit et jour ; seulement, priez votre miséricordieux Fils qu'il me pardonne les péchés de ma jeunesse : autant je vous ai déplu, à vous et à lui, en mal vivant, autant je m'efforcerais de vous plaire à tous deux en changeant de vie.

Le lendemain il entra de bonne heure dans l'église des Carmes, et, prosterné devant l'image de Notre-Dame-du-Peuple, il faisait cette prière : Glorieuse Vierge Marie, voici le loup dévorant et plein d'iniquité qui vous prie humblement que, comme vous avez enfanté l'agneau sans tache dont le sang nous a rachetés et purifiés, il me purifie de telle sorte et change tellement ma cruelle nature de loup, que je devienne un agneau docile, pour lui être immolé et vous servir dans votre très-saint ordre. Il persévéra dans cette prière jusqu'à la neuvième heure, le visage baigné de larmes. Alors il se leva et alla prier le supérieur du monastère, qui était le provincial des Carmes en Toscane, de le recevoir parmi eux. Le provincial répondit : Dites-moi, mon fils, d'où vous vient cette volonté, puisque vous êtes de race noble et que rien ne vous manque ? André lui dit : C'est l'œuvre

du Seigneur et de mes parents, qui ont fait vœu de me consacrer pour toujours en ce lieu à l'honneur de la sainte Vierge. — Attendez quelques moments, répondit le provincial, dans peu je vous donnerai une réponse. Aussitôt il avertit ses parents et rassembla ses religieux. Le père et la mère d'André, qui ne savaient ce qu'il était devenu, eurent une grande joie de cette nouvelle; ils accoururent à l'église, où la mère s'écria : Voilà mon fils qui, de loup, est devenu agneau. André Corsini reçut donc l'habit de carme l'an 1318, avec la bénédiction de son père et de sa mère.

Pour éprouver la constance du jeune novice, on lui enjoignait les offices les plus bas, comme de balayer la maison, de garder la porte, de servir à table, de laver les écuelles à la cuisine. André regardait tout cela comme une gloire. Il vaquait surtout au silence et à l'oraison. Tourné en dérision par plusieurs de ses proches et par ses compagnons de plaisir, il le supportait avec patience et sans rien dire. Un jour que, pendant le diner de ses frères, André gardait la porte, quelqu'un vint y frapper avec grande instance. André, regardant par la petite fenêtre, vit un personnage bien vêtu, accompagné de plusieurs domestiques, qui lui dit d'une voix impérieuse : Ouvre bien vite, car je suis de tes parents, et je n'entends pas que tu restes avec ces gueux; et c'est aussi la volonté de ton père et de ta mère, qui t'ont promis pour époux à une fille très-belle. André lui répondit : Je n'entends pas ouvrir, parce qu'il m'a été ordonné par l'obéissance de n'ouvrir à personne sans permission : je ne crois pas que vous soyez de mes parents, car je ne vous ai jamais vu; et si je sers ici ces humbles frères, Jésus-Christ lui-même s'est fait homme pour nous servir; je ne crois pas non plus que ce soit la volonté de mon père et de ma mère que je sorte d'ici, car ce sont eux qui m'y ont voué à Dieu, à la Vierge, service dont je me réjouis souverainement; je crois, au contraire, que vous êtes des parents du diable. L'autre reprit : Je te prie, André, ouvre-moi un moment, pour que je cause avec toi de certaines choses, car le prieur ne te verra point. André répliqua : Et quand le prieur ne le verrait pas, il y a Dieu au-dessus de lui, qui scrute les cœurs et de qui personne ne peut se cacher. C'est pour l'amour de lui que je garde la porte, afin qu'il me garde lui-même et me soit en aide. En parlant ainsi, André se munit du signe de la croix. Aussitôt le tentateur, qui n'était autre que le malin esprit, disparut comme un éclair fétide. André rendit grâces à Dieu de cette victoire : il en devint plus fort et plus parfait.

Ayant fait profession après un an, avec la bénédiction de tous les religieux et de ses parents, il redoubla de ferveur dans la pratique des vertus, particulièrement de l'humilité. Sa joie était de servir les



pauvres et les malades, se souvenant de cette parole du Seigneur : Ce que vous avez fait au moindre des miens, c'est à moi que vous l'avez fait. Jamais il ne manquait aux heures saintes, nuit et jour, il était le premier au chœur; jamais il ne résistait au commandement des supérieurs; plus on lui commandait, plus il en avait de joie. Pour ne pas perdre un moment, il était assidu à l'étude des lettres sacrées. Un jour il demanda au provincial, comme une très-grande grâce, d'aller à la croix tous les vendredis. Ce jour il prenait la discipline jusqu'au sang, et puis, un panier pendu au cou, il allait dans la grande rue, au milieu des nobles et de ses proches, mendier du pain et des aumônes. Ses proches, persuadés que cela se faisait pour leur faire honte, en étaient indignés, et recommandaient à tout le monde de se moquer de lui et de lui dire des injures. Lui, au contraire, s'en allait tout joyeux, disant en lui-même : Mon Seigneur Jésus-Christ, étant injurié, n'injurait point; étant accablé de souffrances, il ne s'en irritait point. André fuyait la société des femmes et les paroles lascives. Sa récréation était le jardin et la solitude de sa chambre; son paradis était l'église, l'arbre de vie le crucifix, la terre sainte la Vierge Marie. Il était d'une abstinence et d'une austérité extraordinaires; outre les jeûnes de l'église et de l'ordre, il jeûnait au pain et à l'eau les lundis, les mercredis, les vendredis et les samedis pour l'amour de la Mère de Dieu. Il domptait sa chair par un très-rude cilice, avec lequel il dormait toujours sur la paille.

Un de ses proches était tourmenté d'un mal de jambe qui lui rongeaient les chairs. Pour faire diversion à ses douleurs, il se livrait au jeu, et sa maison était un rendez-vous de joueurs. Un jour de vendredi, comme André était sorti pour demander l'aumône, il alla le trouver et lui dit : Mon oncle Jean, voulez-vous être guéri? Jean lui répondit : Va-t'en, mendiant; tu penses te moquer de moi. André lui répartit : Ne vous troublez pas, mon oncle; mais si vous voulez guérir, acquiescez à mes conseils. Jean, revenu à des sentiments plus humbles, dit alors : Je ferai tout ce que tu voudras, pourvu que cela soit possible. André dit : Si vous voulez être guéri, je veux que pendant sept jours vous vous absteniez de jouer, que vous en jeûniez six, et pendant sept vous disiez sept *Pater* et sept *Ave*, avec le *Salve Regina*, et je promets que la glorieuse Vierge obtiendra de son fils votre guérison. Quoique Jean fût un homme indévot, toutefois, entendant cet agneau et voyant sa simplicité, il prit sur lui de promettre de faire tout cela, et il le fit en effet, quittant le jeu, priant et jeûnant. Le septième jour, qui était le samedi, André alla lui demander comment il se portait. Jean répondit : Vous êtes vraiment un ami de Dieu; je n'ai plus de mal; jepuis marcher comme un jeune homme,

tandis que précédemment j'étais toujours couché. André lui dit : Allons au couvent. Et ils vinrent devant l'image de la sainte Vierge, et y prièrent ensemble à genoux. Après la prière, André dit : Mon oncle, déliez maintenant votre jambe, car elle est entièrement guérie. En effet, au lieu d'être rongée jusqu'aux os, les chairs étaient comme celles d'un jeune enfant. Jean devint dès lors tout à fait pieux et dévot, ne cessant de rendre grâces à Dieu et à la sainte Vierge.

André fut ordonné prêtre l'an 1328. Ses parents avaient déjà tout arrangé pour la célébration de sa première messe, qu'ils avaient dessein de rendre très-auguste ; mais l'humble religieux déconcerta tous leurs projets. Il se retira dans un petit couvent à sept milles de Florence, où, sans être connu de personne, il offrit à Dieu les prémices de son sacerdoce, avec un recueillement et une dévotion extraordinaires. Aussitôt après la communion, la sainte Vierge lui apparut, disant : Tu es mon serviteur, je t'ai choisi, et je serai glorifiée en toi. André n'en devint que plus humble. Après avoir prêché quelque temps à Florence, il fut envoyé à Paris, où il étudia trois ans, et prit quelques degrés ; il alla ensuite continuer ses études à Avignon, avec le cardinal Corsini, son oncle : il y guérit un aveugle.

De retour dans sa patrie, il fut élu prieur du couvent de Florence par un chapitre provincial. Ses exemples et ses sermons produisaient de si merveilleux fruits, qu'il était regardé comme le second apôtre du pays. Outre le don des miracles, il avait celui de prophétie.

Pendant que notre saint édifiait ses frères et les peuples de la Toscane par le spectacle de toutes les vertus, la ville de Fiésole, à trois milles de Florence, perdit son évêque. Le chapitre de la cathédrale choisit, d'une voix unanime, André Corsini pour lui succéder ; mais celui-ci n'eut pas plutôt appris ce qui se passait, qu'il se cacha dans une maison de Chartreux pour éviter un fardeau aussi redoutable. On fit longtemps d'inutiles recherches pour le découvrir, et les chanoines allaient procéder à une nouvelle élection, quand Dieu permit qu'un enfant indiquât la retraite de son serviteur. André donna son consentement dans la crainte de résister à la volonté du ciel, et reçut l'onction épiscopale en 1360. Son changement d'état n'en apporta point dans sa manière de vivre : il redoubla même ses premières austérités. Ce ne fut plus assez pour lui qu'un cilice, il y ajouta encore une ceinture de fer. Chaque jour il disait les sept psaumes de la pénitence, et récitait les litanies des saints en se donnant une rude discipline. Des sarments de vigne étendus sur la terre lui servaient de lit. Tout son temps était partagé entre la prière et les fonctions de l'épiscopat. Il ne se délassait de ses travaux qu'en méditant et en lisant l'Écriture sainte. Il ne parlait que rarement aux

femmes, et ne pouvait souffrir ni les flatteurs ni les médisants. Sa charité pour les pauvres, et surtout pour les pauvres honteux, était incroyable; il recherchait ces derniers avec un grand soin, et les assistait le plus secrètement qu'il lui était possible. Tous les jeudis il avait coutume de laver les pieds aux pauvres, afin de pratiquer plus parfaitement cette charité et cette humilité tant recommandées par Jésus-Christ. Un d'entre eux ne voulant pas présenter les siens, parce qu'ils étaient tout couverts d'ulcères, le saint surmonta sa résistance; mais à peine les pieds de ce malheureux eurent-ils été lavés, qu'ils se trouvèrent entièrement guéris. L'évêque de Fiésole, digne imitateur de saint Grégoire le Grand, avait sur une liste les noms de tous les pauvres qu'il connaissait, afin d'être plus en état de pourvoir à leurs besoins. Il n'en renvoyait aucun sans lui avoir fait l'aumône; et il arriva une fois qu'il multiplia le pain pour avoir de quoi distribuer aux indigents. Il avait un talent singulier pour réunir les esprits divisés; aussi apaisa-t-il toutes les séditions qui s'élevèrent de son temps, soit à Fiésole, soit à Florence <sup>1</sup>.

Dans cette dernière ville étaient deux frères nobles et riches, Carissime et Alexis Falconieri; ils exerçaient le négoce, comme faisaient les plus illustres familles de Florence et des autres villes d'Italie. Le bienheureux Alexis Falconieri avait une dévotion particulière à la mère de Dieu. Il fut un des sept marchands de Florence, tous bienheureux, qui, avec saint Philippe Beniti, leur compatriote, fondèrent l'ordre des Servites. Comme nous avons vu, on appelle *Servites* des personnes religieuses qui se consacrent au service de Dieu sous la protection spéciale de la sainte Vierge. Carissime Falconieri, avançant en âge, fut touché de l'exemple et des exhortations de son pieux frère. Faisant une revue exacte de toute sa vie, il conçut de grandes inquiétudes qu'il n'eût acquis quelque chose par des voies injustes. Il pria Dieu de l'éclairer, fit des restitutions et des aumônes. Enfin, l'an 1263, il supplia le pape Urbain IV de lui accorder une absolution générale pour tous les torts qu'il pourrait avoir faits sans le savoir. Le souverain Pontife la lui accorda sous certaines conditions, que Carissime remplit avec zèle. Outre les restitutions et les aumônes, il fit bâtir à Florence une église de l'Annonciation, qui, pour la richesse et la beauté de l'architecture, est encore aujourd'hui regardée comme une merveille. Il en fut récompensé de plus d'une manière. Il était déjà vieux, lorsque lui naquit une fille, qui fut sainte Julienne Falconieri. C'était vers l'an 1270: la joie fut grande dans toute la famille.

<sup>1</sup> Voir les deux vies de saint André Corsini. *Acta SS.*, 30 *januarii*.

Julienne perdit son père de bonne heure ; à peine se souvenait-elle de l'avoir vu ; elle conserva plus longtemps son bienheureux oncle Alexis, qui fut son père dans la piété. Les premiers mots que Julienne apprit à bégayer furent les noms de Jésus et de Marie. Elle les prononçait si souvent, que sa nourrice en était dans l'admiration, et sa pieuse mère dans la joie. Le bienheureux Alexis disait à sa belle-sœur qu'elle avait mis au monde, non pas une fille, mais un ange. A mesure qu'elle grandissait, Julienne s'occupait beaucoup plus volontiers aux exercices de dévotion que lui apprenait son saint oncle qu'aux ouvrages ordinaires de femme, à quoi sa mère tâchait de l'habituer. Au lieu de manier l'aiguille et le fuseau, elle construisait de petits autels, lisait des livres de piété, chantait les louanges de la sainte Vierge, disait des prières. Sa mère la grondait quelquefois, disant que, si elle ne savait tenir un ménage, difficilement trouverait-elle un mari. Julienne se contentait de répondre : Quand il sera temps, la sainte Vierge y pourvoira. Comme elle embellissait avec l'âge et la vertu, sa mère concevait de jour en jour de plus grandes espérances de la voir recherchée par un parti des plus honorables : déjà l'on commençait à s'en entretenir parmi les gens de la maison. Mais Julienne avait de tout autres pensées. D'après les inspirations de son saint oncle, elle avait résolu de garder la virginité, et de se consacrer au service de la sainte Vierge. C'est pourquoi, malgré les exhortations de sa mère, malgré les caresses de sa famille et du monde, elle se lia d'elle-même par le vœu de continence, prête à renoncer au monde et à sa famille pour suivre Jésus-Christ pauvre, dès qu'elle en aurait la permission.

Ayant donc atteint sa seizième année, elle reçut des mains de saint Philippe Beniti l'habit du tiers-ordre des Servites. Elle en médita pieusement les mystères pendant l'année de sa probation. La tunique noire lui représentait la tristesse de Marie sur le Calvaire, et la longueur de son martyre parmi les souffrances de son fils ; la ceinture de peau lui représentait la peau du Sauveur, déchirée par les fouets, les clous et la lance ; le voile blanc, la pureté de la Vierge ; la couronne, les louanges qui lui ont été données par l'archange ; le livre lui suggérait des méditations sur la passion de Jésus-Christ ; le manteau lui rappelait la protection de la mère de Dieu, à qui elle se réjouissait d'appartenir ; le cierge, cette lampe allumée qu'on l'avertissait de tenir prête, comme une vierge sage, pour aller au-devant du céleste époux. En méditant ainsi son pieux costume, Julienne fut une édification continuelle à sa mère, à sa famille et à toutes ses sœurs. L'année suivante, 1283, elle fit profession entre les mains de saint Philippe, qui mourut peu après.

Le souvenir de ce saint homme l'excitait de jour en jour à une plus haute perfection. Elle continua de demeurer chez sa mère, mais elle augmenta de beaucoup ses austérités précédentes. Les mercredis et les vendredis, elle ne prenait d'autre nourriture que la sainte communion. Elle jeûnait encore le samedi au pain et à l'eau en l'honneur de la sainte Vierge, dont elle méditait en ce jour les sept douleurs. Elle employait le vendredi à méditer la passion du Sauveur. Pour se rendre plus semblable à lui, elle macérait sa chair jusqu'au sang par de rudes disciplines. Bien des fois elle fut ravie en extase par le véhément désir d'être crucifiée avec Jésus souffrant.

A sa mort, on lui trouva sur les reins une ceinture de fer qui était entrée dans la chair si avant, qu'on ne put la retirer sans lésion du corps : ce qui fit penser qu'elle la portait depuis sa jeunesse. A quoi elle aspirait surtout, c'est à l'humilité et à la pauvreté. Son oncle, le bienheureux Alexis Falconieri, lui en donnait l'exemple ; il refusa toujours d'être promu aux ordres sacrés, et demeura toute sa vie dans l'ordre laïque, vaquant aux plus humbles offices, et mendiant chaque jour le pain de ses frères. De même sa nièce, au lieu de vivre noblement de ses biens, aimait mieux gagner sa vie par le travail de ses mains, et en partager le profit avec ses sœurs. Ce qu'elle imita plus spécialement de saint Philippe Beniti, ce fut son zèle pour la conversion des âmes.

A la mort de sa mère, elle entra au couvent de ses sœurs du tiers-ordre, et y attira plusieurs autres filles nobles de Florence. En 1316, il fut question de donner à cette maison un règlement définitif et une supérieure. Julienne Falconieri fut élue prieure d'une voix unanime. Elle refusa longtemps, comme incapable et indigne, et ne finit par accepter qu'en se rappelant les paroles de saint Philippe Beniti, qui lui avait recommandé la congrégation naissante, comme prévoyant qu'elle en serait un jour la seconde fondatrice. Elle le fut moins par l'autorité que par l'exemple. C'était comme un privilège héréditaire dans sa famille de vivre longtemps : son oncle, le bienheureux Alexis, comptait sa cent dixième année, quand il mourut le 17 février 1310. Si Julienne ne dépassa pas les soixante-dix, elle le dut à ses grandes austérités. Les religieuses du tiers-ordre des Servites se dévouaient particulièrement au service des malades et à d'autres œuvres de charité. Julienne éprouva elle-même une maladie longue et pénible, qu'elle supporta avec une patience inaltérable. Un vomissement continu ne permettant pas qu'on lui administrât le saint viatique dans ses derniers moments, le Sauveur voulut bien faire un prodige pour contenter son désir de s'unir à lui : la sainte hostie, placée sur son cœur, disparut subitement. A l'instant

même elle rendit l'esprit. C'était le 19 juin 1340. La vérité de plusieurs miracles opérés par son intercession ayant été prouvée juridiquement, Benoît XIII la béatifia l'an 1729, et Clément XII acheva le procès de sa canonisation <sup>1</sup>.

Une des nobles vierges de Florence qui suivirent Julienne dans l'humilité du cloître fut la bienheureuse Jeanne Soderini. Elle vint au monde l'an 1301, d'une des premières familles de cette illustre cité. Dès que sa raison commença d'éclorre, tout son plaisir fut d'entendre parler des mystères de la foi chrétienne, et d'en entretenir les autres. Une tendre piété embrasait son cœur. La sainte Vierge était l'objet particulier de sa dévotion ; elle l'honora dès ses plus tendres années ; chaque jour elle célébrait ses louanges et lui adressait de ferventes prières. Jeanne ayant connu d'une manière surnaturelle que sa gouvernante, nommée Félicie Tonia, devait bientôt mourir, elle en avertit cette fille, qui, se soumettant sans peine à la volonté de Dieu, s'occupait de chercher quelque personne prudente qui pût la remplacer auprès de son élève. A cet effet, elle indiqua l'illustre sainte Julienne Falconieri. Les parents de Jeanne avaient beaucoup de répugnance à la laisser entrer dans une maison religieuse, parce qu'ils n'avaient qu'elle d'enfant, et que déjà ils songeaient à la donner en mariage à un jeune Florentin qui était d'un rang aussi élevé que le leur. Mais, ayant appris de leur fille qu'elle avait déjà choisi Jésus-Christ pour époux, ils n'osèrent s'opposer au désir qu'elle manifestait. La jeune servante de Dieu, âgée seulement de douze ans, alla donc se ranger sous la discipline de sainte Julienne, et se revêtit avec joie de l'habit religieux.

Jeanne, sous la direction d'une si habile maîtresse, ne tarda pas à faire de grands progrès dans les voies de la perfection. Non contente d'avoir renoncé au monde et à tous les avantages temporels qu'elle pouvait y trouver, elle voulut s'attacher à Dieu par des liens indissolubles, et devant l'autel de Notre-Dame-de-l'Annonciation, elle s'engagea par vœu à la chasteté perpétuelle. Mais, persuadée que cette vertu évangélique ne se conserve en tout dans l'âme que par la mortification et la prière, elle affligea pendant toute sa vie son corps par le jeûne, les veilles, le cilice, la discipline et plusieurs autres austérités. L'oraison et la contemplation l'occupaient tout le temps dont elle pouvait disposer. Son humilité était si grande, qu'elle trouvait son plaisir à se livrer aux travaux les plus vils de la maison, et à rendre à ses sœurs les services les plus abjects. Sa douceur, sa bonté, sa gaieté simple et franche qui accompagnait ses actes de charité

<sup>1</sup> *Acta SS., in appendice, t. 3, junii. Item, Godescard, 19 juin.*

lui méritèrent et lui acquirent l'affection de toutes ses compagnes.

Le démon, jaloux d'une vertu si pure, fit tous ses efforts pour triompher de la servante de Dieu ; mais, pleine de confiance dans le secours du ciel, elle résista constamment aux tentations les plus pénibles, supporta patiemment les épreuves les plus mortifiantes, et sortit enfin victorieuse de la lutte qu'elle avait eu à soutenir contre l'ennemi. Le Seigneur, sans doute pour récompenser sa vertu, la favorisa du don de prophétie. Jeanne fit plusieurs prédictions dont les événements prouvèrent la vérité.

Le temps où sa bienheureuse maîtresse, sainte Julienne Falconieri, allait quitter la terre pour se réunir à son céleste époux étant arrivé, Jeanne lui prodigna les soins les plus assidus et les plus charitables ; elle reçut, en 1340, son dernier soupir, et fut la première à apercevoir l'image du Sauveur miraculeusement imprimée comme un sceau sur la poitrine de cette illustre vierge. Elle fit part de cette merveille à ses sœurs, qui purent elles-mêmes l'admirer tout à l'aise. Quant à elle, cette faveur céleste la toucha tellement, qu'elle redoubla de ferveur, et s'appliqua, pendant les vingt-six ans qu'elle vécut encore, à imiter toutes les vertus dont sainte Julienne lui avait donné de si beaux exemples. Enfin, riche en mérites et usée par les pénitences les plus rigoureuses, elle rendit paisiblement son âme à son Créateur, le 1<sup>er</sup> septembre 1367. Son corps fut porté à l'église de l'Annonciation de Florence, que desservent les Servites, et y devint bientôt l'objet de la vénération du peuple. Le pape Léon XII approuva, le 1<sup>er</sup> septembre 1827, le culte immémorial de la bienheureuse Jeanne, à l'instante prière du comte Laurent Soderini, patrice romain, et de la même famille que la sainte religieuse<sup>1</sup>.

Une autre sainte fille, Ulia, vulgairement appelée Julie, naquit vers le commencement du quatorzième siècle, à Certaldo, petite ville du diocèse de San-Miniato en Toscane. Ses parents étaient nobles et portaient le nom della Rena. Prévenue dès son enfance des plus abondantes bénédictions du ciel, elle connut à peine le monde qui ne lui inspira que de l'aversion, et ses pensées se tournèrent vers les choses de Dieu. L'estime qu'elle avait pour la vie obscure et cachée la détermina, malgré sa naissance, à devenir servante. Elle entra en cette qualité chez des habitants de Florence, nommés Tinolfi, et y demeura quelque temps. Mais, craignant ensuite que le service des hommes ne nuisit à celui de son Créateur, elle prit l'habit de saint Augustin, tel que le portaient alors les recluses, et revint à Certaldo. On rapporte qu'en y entrant, elle arracha des flammes un enfant qui

<sup>1</sup> Godescard, 1<sup>er</sup> septembre.

était en danger d'y périr, et le rendit sain et sauf à ses parents. Ce prodige contribua beaucoup à confirmer l'idée que ses concitoyens avaient déjà de sa sainteté ; mais ce fut pour elle un nouveau motif de se cacher au monde, dont elle redoutait beaucoup les vaines louanges. Afin de s'en séparer entièrement, elle se renferma dans une petite cellule, près de la sacristie de la paroisse de Saint-Michel. Cette cellule était entièrement entourée d'un mur, et la mettait ainsi dans une réclusion complète. Julie, tout occupée de Dieu dans sa solitude, et s'abandonnant aux soins de la Providence, ne s'inquiéta nullement de sa nourriture, et ne vivait que de morceaux de pain que des enfants venaient lui apporter de leur propre mouvement. Ce genre de vie si pénible à la nature lui mérita des consolations spirituelles qui la dédommagèrent pleinement des sacrifices continuels qu'elle faisait au Seigneur. Elle passa trente années dans cet état pénitent et austère, et s'endormit dans la paix du Seigneur, le 9 janvier 1367. Aussitôt que le clergé et le peuple de Certaldo eurent appris la nouvelle de son bienheureux trépas, ils se rendirent à sa cellule, et y trouvèrent son saint corps à genoux, répandant au loin l'odeur la plus suave. On dit qu'à l'instant même il s'opéra plusieurs miracles par son intercession, et que c'est depuis ce temps que ses concitoyens ont une si grande confiance en son crédit auprès de Dieu, qu'ils l'invoquent dans toutes leurs nécessités publiques et particulières. Le pape Pie VII approuva, le 22 septembre 1821, le culte rendu à la bienheureuse Julie <sup>1</sup>.

On doit regretter que les historiens de Florence ne nous aient pas conservé plus de détails touchant la vie du bienheureux Jean Vespignano. Le peu qu'ils en disent donne une haute idée de sa vertu. Ce serviteur de Dieu naquit et vécut dans la capitale de la Toscane, dans le milieu du treizième siècle ; il appartenait à une famille distinguée et était membre du sénat. Le Seigneur lui fit la grâce de trouver un ami fidèle, nommé Barduccio, et la piété fut le lien de leur union. Ils s'animèrent mutuellement à faire l'aumône, à aimer Dieu, à pratiquer la mortification, et à vivre dans l'espérance des biens futurs. Ils moururent l'un et l'autre en 1331. Les Florentins avaient conçu une si haute idée de la sainteté de Jean et de Barduccio, qu'ils les honorèrent bientôt d'un culte public. Le corps de ce dernier, inhumé dans l'église du Saint-Esprit, à Florence, fut consumé dans un incendie qui, en 1370, détruisit cet édifice et le couvent qui y était joint. Celui du bienheureux Jean est encore conservé dans l'église de Saint-Pierre, et son culte fut approuvé par le pape Pie VII, le 1<sup>er</sup> octobre 1800 <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Godescard, 20 décembre. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 4 juillet.



A Sienne, dans la même province de Toscane, un homme illustre par sa naissance, ses talents et ses dignités, Jean Ptolomée, né le 10 mai 1272, docteur en droit civil et canonique et en philosophie à l'âge de quinze ans, créé chevalier par Rodolphe de Habsbourg, honoré de la première magistrature de Sienne, sa patrie, avait annoncé une séance publique à l'académie de cette ville, pour y donner des preuves de son savoir extraordinaire et sur les questions les plus ardues. Les curieux affluaient. Le savant docteur entre dans la salle. Tout à coup il est frappé de cécité, il ne voit plus d'aucun de ses yeux, il est obligé de se faire reconduire chez lui par la main. Toute la ville de Sienne prit part à son malheur.

Jean était né de parents longtemps stériles, ils l'avaient obtenu par l'intercession de la sainte Vierge, et le lui avaient consacré dès sa naissance. Il fut élevé par Christophe Ptolomée, son parent, religieux dominicain d'un grand savoir et d'une rare piété, qui dans la suite devint évêque. Jean embrassa toutes les sciences; ses succès furent aussi extraordinaires que ses talents. Il avait en même temps beaucoup d'attrait pour la piété. Mais il se laissa prendre à la vaine gloire : c'était pour faire ostentation de sa science qu'il avait indiqué une séance publique à l'académie. L'aveuglement corporel lui rendit la vue spirituelle. Il reconnut la main de Dieu qui le frappait dans sa miséricorde. Il implora humblement et avec larmes la sainte Vierge, sa patronne, promettant de faire un meilleur usage de sa vue si elle lui était rendue, savoir, de quitter le monde et de mener la vie d'anachorète. A peine a-t-il achevé sa prière, que, par un nouveau miracle, il récupère la vue. Ceux qui s'étaient rassemblés pour l'entendre viennent aussitôt le féliciter, mais aussi le prier de leur tenir parole. On convint d'un jour. L'affluence est encore plus considérable, le docteur monte dans sa chaire; mais, au lieu d'une dispute profane, il fait un discours sur le mépris du monde. Le discours terminé, il dit adieu à ses amis et à ses parents, avec deux compagnons des plus nobles, Ambroise Piccolomini et Patrizzi, et s'en va dans un désert.

Jean Ptolomée, qui prit dès lors le nom de Bernard, par affection pour saint Bernard de Clairvaux, avait vendu tout ce qu'il avait pour le distribuer aux pauvres, à l'exception d'un champ, nommé Accone, à quinze milles de Sienne. C'était une solitude affreuse, entourée de profondes vallées, de forêts épaisses et de rochers escarpés, à laquelle on ne parvenait que par un pont suspendu. C'est là que les trois amis se retirèrent l'an 1313. Ils y bâtirent un oratoire et de pauvres cellules, qui étaient des espèces de tombeaux. Bernard Ptolomée y pratiqua des austérités incroyables, et soutint avec une

constance héroïque les assauts violents qui lui furent livrés par l'ennemi du salut, comme autrefois à saint Antoine.

Comme il leur venait des disciples de jour en jour, quelques envieux les déférèrent comme hérétiques au pape Jean XXII, qui leur manda de venir le trouver à Avignon. Bernard et Ambroise Piccolomini se mirent aussitôt en route, au milieu de l'hiver, et firent tout le chemin pieds nus. Ils étaient à trois journées d'Avignon, quand un vieillard vénérable, avec une robe d'ermite, accosta Piccolomini, et lui conseilla amicalement de ne pas aller plus avant, parce que, malgré son innocence, il serait livré aux flammes s'il paraissait devant le Pape : la chose lui avait été révélée. Bernard hésita d'abord ; mais, rassuré par l'équité et la sagesse du Pontife, et par la pureté de sa foi et de celle de ses compagnons, il dit à l'interlocuteur, en faisant le signe de la croix : Mais vous-même, qui êtes-vous ? Aussitôt, à la place du vieillard prétendu, il n'y eut qu'une vapeur si fétide, qu'elle fit tomber Bernard par terre.

Arrivé devant le Pape, il parla de sa conversion, de sa foi et de celle de ses associés, de manière à exciter l'admiration de toute la cour pontificale. Jean XXII lui donna des louanges, et le renvoya avec une lettre à l'évêque d'Arczzo, dans le diocèse duquel se trouvait le désert d'Accone. L'évêque, qui était Gui de Tarlat, devait protéger les nouveaux religieux et leur prescrire une règle approuvée. Comme c'était une affaire importante, l'évêque leur recommanda d'implorer le secours de Dieu par des prières et des jeûnes. Pendant qu'on le faisait, la sainte Vierge lui apparut, disant : La solitude d'Accone m'est consacrée, c'est sous mes auspices que s'y élève la nouvelle famille. Il plait à Dieu que cette congrégation soit appelée de mon nom la congrégation de Sainte-Marie-du-Mont-Olivet, qu'elle observe la règle de Benoît, et qu'elle ait des vêtements blancs avec les insignes que voici. En même temps elle lui montra trois monticules entassés, de couleur blanche, avec des surgeons d'oliviers dans les jointures, et une croix de pourpre sur le monticule du milieu. Tel fut le commencement de l'ordre des Olivétains, que les Papes favorisèrent de plusieurs privilèges.

Le premier abbé en fut Patricio Patrizzi ; le second, Ambroise Piccolomini, qui moururent l'un et l'autre au bout d'une année ; le troisième abdiqua au bout d'un an. Bernard Ptolomée, qui avait refusé de l'être, fut alors obligé d'accepter. Il fut envoyé par le Pape à Sutri, pour apaiser une guerre civile ; il y réussit tout d'abord, et guérit un homme aveugle depuis sa première enfance. Il prédit une peste cruelle qui ravage toute l'Italie : Sienna, sa patrie, en étant attaquée, il y accourt avec ses disciples ; quatre-vingts d'entre eux suc-

combent victimes de la charité; lui-même en meurt saintement le 20 août 1348, à l'âge de soixante-seize ans. L'Église honore sa mémoire le 21 du même mois <sup>1</sup>.

A Sienne encore, un premier magistrat de la ville, qui faisait en même temps la banque, revenait à la maison pour dîner : ce n'était pas encore l'heure, mais il avait faim. Comme le dîner n'était pas prêt, le magistrat se met en colère contre sa femme. Pour le calmer et lui faire prendre patience, elle lui offre un livre à lire. Le magistrat se fâche encore plus, jette le livre par terre, et s'emporte contre tous les gens de sa maison. Toutefois, quelques moments après, il a honte de lui-même; il ramasse le livre, c'était la *Vie des saints*; il l'ouvre, et tombe sur la vie de sainte Marie d'Égypte; il prend un tel plaisir à cette lecture, que sa femme l'ayant averti que le dîner était prêt, il répondit : Attendez, à votre tour, que j'aie fini mon histoire. La femme, toute joyeuse, entra dans un cabinet voisin, et, tombant à genoux, pria Dieu d'achever la bonne œuvre qu'il avait commencée. Sa prière ne fut pas vaine. Jean Colombini, c'était le nom de son époux, fut dès ce moment un autre homme. Porté à l'avarice, habitué à quereller pour un liard, il devint généreux et charitable. Quand il achetait quelque chose, il ajoutait toujours au prix qu'on lui demandait; quand il vendait lui-même, il diminuait du prix courant. Ses concitoyens ne savaient comment expliquer ce changement de conduite. Bien loin de faire davantage aucun tort, il réparait au triple et au quadruple ceux qu'il croyait avoir faits; il distribuait aux pauvres d'abondantes aumônes, visitait les hôpitaux, fréquentait les églises, et donnait beaucoup de temps à la prière. Sa femme, Blasia, conjurait Dieu de le confirmer dans ces bons sentiments : elle fut exaucée beaucoup plus qu'elle ne s'y attendait.

D'abord il lui proposa de vivre ensemble désormais comme frère et sœur; elle en fut émerveillée, mais y consentit. Il fit aussitôt vœu de continence perpétuelle. Pour l'observer fidèlement, il s'astreignit à des jeûnes toujours plus austères, couchait sur des planches, dormait peu, consacrait la plus grande partie de la nuit à la prière et à la contemplation, entendait la messe dès le matin, employait le reste de la journée à servir les malades dans les hôpitaux, à réconcilier les ennemis, à soutenir la cause de l'orphelin et de la veuve, à consoler les affligés, à placer partout quelque parole d'édification, à faire du bien à tout le monde, tant par ses conseils que par ses largesses.

Alors lui vint à l'esprit la parole du Sauveur au jeune homme : Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, don-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 21 août.

nez-le aux pauvres, et puis venez et suivez-moi. Jean Colombini se mit donc à penser qu'il n'aurait point assez fait tant qu'il ne renoncerait pas, à tout pour suivre pauvre Jésus-Christ pauvre. Il avait un ami intime, François Vincent, des premiers de Sienne par ses richesses et sa naissance. Après avoir consulté Dieu dans la prière, il lui communiqua son dessein de quitter tout pour vivre à la manière des apôtres. Vincent eut de la peine à goûter ce projet, mais à la longue il s'y rendit, et les deux amis résolurent de le mettre à exécution. Colombini quitta ses habits élégants, en prit du pauvre peuple, distribua plus largement ses trésors aux malheureux, recueillait les malades dans les rues, et les portait quelque part pour les faire soigner. Ses amis lui remontraient qu'il fallait y mettre de la prudence et ne pas se réduire soi-même à la mendicité. Colombini répondit librement : Trop de précaution est une espèce d'infidélité. Ce que j'ai de plus à cœur, c'est de distribuer tous mes biens aux pauvres, d'être réduit moi-même à la dernière indigence et de mendier mon pain : et je n'en diffère l'exécution que par des motifs de charité et de justice, qui veulent qu'on ait quelque égard aux gens de sa maison. Ma grande félicité sera d'avoir pour unique richesse le maître du monde, et de chanter avec le prophète : Mon partage, c'est le Seigneur. Quand on vit les deux amis aussi fermes dans leur sainte résolution, on cessa de leur faire des remontrances; on finit bientôt par se recommander à leurs prières, ce qui était une manière d'approbation.

Jean Colombini tomba malade d'une grosse fièvre. Sa femme et ses domestiques le servirent avec toutes les attentions possibles; mais il aurait voulu être traité comme un pauvre. Un matin, sa femme et son ami Vincent étant entrés dans sa chambre, ne l'y trouvèrent plus; il avait disparu, avec une couverture : on le chercha toute la journée, on le chercha le lendemain; ce ne fut que le troisième jour qu'on le découvrit dans l'hôpital le plus pauvre de la ville, où il s'était présenté la nuit, enveloppé de sa couverture et sans vouloir se faire connaître; son désir était de goûter par expérience le bonheur d'être pauvre. Sa femme et son ami Vincent eurent toutes les peines du monde à lui persuader de revenir à la maison; il leur protesta que jamais les douceurs qu'on lui avait procurées auparavant ne lui avaient si bien agréé que la tisane de l'hôpital.

Sa femme se plaignait de la vie pauvre et méprisante qu'il menait. Colombini cherchait, mais en vain, à la consoler et à la faire entrer dans les mêmes sentiments. Il finit par lui dire : Mais si ma sœur ne peut supporter de me voir en cet état, il y a un remède : nous sommes déjà séparés de lit, séparons-nous encore d'habitation. Cette proposition l'affligea beaucoup plus encore. L'aventure qui suit mit

le comble à sa mauvaise humeur, et en même temps la guérit.

Colombini et Vincent allaient à la principale église pour entendre la messe : à la porte, parmi d'autres mendiants, ils en virent un demi-nu, couvert d'une lèpre hideuse des pieds à la tête. — Que ce serait bien fait, s'écria Colombini, si nous le portions à la maison pour en avoir soin ! Vincent ayant approuvé cette pensée, ils l'apportèrent tous deux à travers les rues avec une merveilleuse tendresse. Mais quand Blasie le vit approcher, elle cria tout haut : Éloignez-moi cette peste, autrement je quitte la maison et le pays. Colombini lui représenta doucement que ce pauvre était une créature de Dieu comme elle, et, comme elle, rachetée du sang de Jésus-Christ ; il la pria même de trouver bon, pour l'amour de Notre-Seigneur, qu'on le couchât un moment dans son lit à elle, lui-même n'en ayant plus et couchant sur des planches. Il lui rappelait cette parole : Ce que vous avez fait au dernier des miens, c'est à moi que vous l'avez fait. Mais plus il insistait, plus elle se fâchait, protestant que jamais elle n'approcherait plus d'un lit empesté par une infection pareille. Cependant les deux amis prirent le lépreux, le mirent dans un bain, le nettoyèrent eux-mêmes et le baisèrent avec beaucoup d'affection. Enfin, quoi qu'elle pût dire, ils le couchèrent dans le lit de la femme. Colombini la pria de plus d'en prendre soin elle-même pendant qu'il irait entendre la messe. Elle se retira dans une pièce voisine, pour dévorer son chagrin. Là, rendue à elle-même, il lui vint des pensées meilleures ; elle commença d'admirer la grande charité de son époux, d'y comparer son propre entêtement ; elle craignit que Dieu ne fût pour elle sans miséricorde si elle l'était pour les malheureux. D'ailleurs, convenait-il à une femme bien élevée de se quereller avec son mari, à une femme chrétienne de repousser les pauvres, d'être sans pitié pour les indigents ? Touchée de ces réflexions, elle s'approche de la chambre du lépreux et entr'ouvre la porte. Aussitôt elle sent une odeur délicieuse, comme des fleurs les plus odoriférantes et des plus précieux parfums. Soupçonnant qu'il y avait en cela quelque chose de divin, elle n'ose entrer, referme la porte et se met à pleurer. Colombini et Vincent la trouvent en cet état en revenant de la messe. Ils entrent avec elle, ils sentent la même odeur ineffable, mais ne trouvent plus le lépreux. Le lit était arrangé comme par la domestique la plus soigneuse. Tous reconnurent alors que le Sauveur lui-même, sous la forme d'un lépreux, avait voulu agréer leurs soins charitables : Jean Colombini en eut une révélation expresse la nuit suivante. De ce jour, sa femme n'eut garde de le blâmer encore.

Les deux amis sentaient un désir toujours plus ardent de quitter

les biens de ce monde, non-seulement de cœur, mais encore de fait, et de n'avoir absolument rien à eux. Ce qui les embarrassait, c'était le moyen d'exécution. Ils consultèrent à cet égard plusieurs personnes de science et de piété. Leur principal oracle fut le bienheureux Pierre Pétrone, chartreux, dont les deux amis écrivirent plus tard la vie. Il leur dit, avec saint Grégoire : Il y en a qui, possédant les richesses du siècle, s'en servent pour soulager les nécessiteux, défendre les opprimés, et faire d'autres œuvres charitables : ceux-là offrent à Dieu des sacrifices ordinaires. Il y en a qui ne se réservent rien, mais immolent à Dieu leur vie, leurs sens, leur langue, leur avoir ; ils offrent ou plutôt ils deviennent eux-mêmes un holocauste, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, étant riche, est devenu pauvre pour l'amour de nous. Ceux auxquels il est donné de le suivre dans la route royale de la pauvreté, ceux-là marchent en assurance et parviennent sûrement au royaume des cieux. Les parfaits serviteurs de Jésus-Christ ne veulent que lui ; leur trésor est de l'aimer et de l'imiter. Les deux amis résolurent donc de renoncer absolument à tout. Mais, comme ils savaient de l'Apôtre que qui n'a pas soin des siens est pire qu'un infidèle, ils s'occupèrent avant tout de pourvoir convenablement à leur famille. François Vincent avait une jeune fille de cinq ans, il la mit chez d'excellentes religieuses de Saint-Benoît : Jean Colombini en avait une de treize ans, qui demandait à entrer dans la même maison pour en embrasser l'ordre. Jean fit alors trois parts de tous ses biens : il en donna l'une au grand hôpital de Sienne, la seconde au monastère où était sa fille, la troisième à une confrérie de la sainte Vierge nouvellement érigée, réservant sur les deux dernières une rente viagère à sa femme, telle qu'elle la demanda elle-même. Pour lui, il ne retint pas un liard, non plus que son ami François. Ils commencèrent tous deux à mendier leur pain de porte en porte, vêtus et vivant comme des pauvres.

Ce fut un spectacle bien étrange pour les habitants de Sienne, de voir leur ancien gonfalonier, leur premier magistrat, devenu mendiant volontaire. Chose qui ne les étonna pas moins : tant que Jean Colombini vécut dans les délices, il était toujours maladif et d'un estomac débile ; dès qu'il vécut d'aumônes, on le vit de jour en jour mieux portant et plus robuste : à peine vêtu pendant l'hiver, il éprouvait une chaleur qui se communiquait aux autres. Autrefois avide de gloire, il l'était alors d'humiliations. Le chef des cuisines du palais communal manquait d'un aide ; Jean Colombini ambitionna d'en remplir la place ; et on vit le sénateur de Sienne, l'ancien magistrat de la république, faire les fonctions d'aide-cuisine dans le même palais où naguère il tenait le premier rang. Se rappelant comme il ai-

mais autrefois à parader dans les rues et les places sur un cheval magnifique, pour s'attirer les applaudissements du peuple, il se procure un âne des plus chétifs, monte dessus avec son habit de mendiant, et fait le tour de la ville, pour solliciter et recueillir les dérisions de tout le monde.

Le son de la cloche ou le bruit public lui apprenait-il que quelqu'un venait de mourir, il accourait aussitôt, lavait le corps, l'arrangeait dans la bière et le portait lui-même au lieu de la sépulture. Comme ses amis le détournaient de fonctions aussi peu convenables à sa naissance, il les priait, pour l'amour de Dieu, de ne pas lui enlever cette consolation, et s'écriait de temps en temps : Vive Jésus seul dans le cœur de tous ceux qui vivent ! Telles furent pendant deux ans la vie et les occupations des deux amis, Jean Colombini et François Vincent.

La ferveur de Jean ne pouvait plus se contenir ; on l'entendait s'écrier sans cesse : Vive Jésus-Christ ! loué soit Jésus-Christ à jamais ! Au milieu de ses prières et de ses bonnes œuvres, il prêchait en public et en particulier ; il convertit un grand nombre de pécheurs ; plusieurs embrassèrent son genre de vie. Les premiers de ce nombre furent trois hommes de l'illustre famille des Piccolomini, savoir, Barthélemy et ses deux fils, Binde et Alphonse. Quand ils se présentèrent à Colombini, il dit au père : Va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, puis viens et suis Jésus-Christ. Le père s'en alla, fit de ses biens trois parts, distribua la première aux pauvres, consacra la seconde pour servir de dot à des filles pauvres, soit pour se marier, soit pour entrer en religion ; il partagea la troisième entre ses parents. Il ne laissa rien à ses fils, qui, comme lui, avaient choisi le Seigneur pour leur partage. Tous les trois ils dépouillèrent leurs habits du siècle, revêtirent une pauvre tunique et un chétif manteau, et, la tête, les jambes et les pieds nus, se mirent à chanter par la ville : Vive Jésus-Christ ! loué soit à jamais Jésus-Christ ! Cet exemple en attirera beaucoup d'autres, quoique Colombini les mit à de rudes épreuves. Finalement, au bout de la seconde année, il y avait environ soixante-dix des plus nobles, entre autres trois de Florence, qui avaient embrassé ce genre de vie.

Comme la sainte contagion gagnait les jeunes gens des premières familles, les parents s'en plaignirent si vivement au sénat, qu'il condamna Jean Colombini à l'exil. Le saint partit aussitôt avec quelques-uns de ses disciples. Mais peu après, sur les réclamations de tout Sienne, le sénat lui envoya des députés pour lui faire des excuses et le prier de revenir. C'est que, depuis son départ, la ville se voyait affligée de toutes sortes de calamités : il n'y avait presque

pas de maison où il n'y eût des funérailles. Le saint reçut les députés avec la plus grande bienveillance, les chargea de reporter à sa chère patrie sa bénédiction, avec l'assurance que, sur leur repentir, les calamités cesseraient, et qu'enfin il reviendrait lui-même aussitôt que possible. Mais il ne le pouvait dans le moment, arrêté qu'il était par des œuvres importantes.

La première ville où il s'arrêta au sortir de Sienne fut Arezzo; sa première parole fut d'y crier au milieu des rues : Vive Jésus-Christ! Il y prêcha comme ailleurs, et comme ailleurs y convertit une foule de monde, y réconcilia une foule d'ennemis, et rétablit la première ferveur dans une maison de religieuses. En approchant de Tiferne, autrement Città di Castello, il rencontre un laboureur conduisant sa charrue, le regarde et lui dit : Viens, et suis-moi. Le laboureur quitte la charrue sans regarder derrière, suit le saint, et devient un de ses plus fervents disciples. Entré dans la ville, il rencontre sur la place un vieux tabellion, qui était là par curiosité, pour voir ce nouveau spectacle. Le saint lui dit : Vieux méchant, viens, renonce, et suis Jésus-Christ. Il le suit dans l'église, où le saint l'offre à Dieu. Mais le tabellion avait un abcès dans l'oreille : comment aller tête nue? mais il avait la podagre : comment aller pieds nus? — Ne vous inquiétez point de tout cela, répondit Colombini; venez avec moi et suivez Jésus-Christ. Le vieux tabellion obéit, et il se porta bien. Le saint homme ne produisit pas des fruits moindres dans les autres villes de la Toscane. Il fut surtout bien reçu et bien édifié à Pise. Voici comment il en écrivit aux religieuses de Saint-Abondius de Sienne.

Mes très-chères mères en Jésus crucifié, combien je désire vous voir et vous entretenir, je puis à peine l'exprimer en des paroles, quoique nous ayons trouvé ici un grand nombre d'hommes et de femmes qui excellent en vertus et sont embrasés de saints désirs, en sorte qu'ils peuvent bien justement attirer de cent milles, pour les voir, ceux qui en ont connaissance. Certainement, nous ne pouvons sans confusion comparer leur vie avec la nôtre. On trouve ici deux cents hommes qui crucifient leur chair avec de très-rudes cilices; de sorte que nous avons à remercier le Seigneur de ce qu'il s'est réservé, surtout à Pise, un plus grand nombre de fidèles serviteurs que nous ne pensions, qui ne fléchissent pas le genou devant les idoles des pécheurs. On compte de plus beaucoup de nobles matrones qui se méprisent tellement pour l'amour de Jésus-Christ, qu'elles ne craignent pas d'aller nu-pieds et vêtues pauvrement, au point que toutes nos dévotes si délicates de Sienne ne sont pas comparables à une seule Pisane.



Mais je ne saurais assez dire par lettres quelles grâces Dieu fait à ceux qui mettent en lui leur confiance. Je vous fournirai le sujet d'une joie particulière en vous parlant de sa sollicitude paternelle pour nous. Elle a été jusqu'à ne pas souffrir que nous eussions la moindre incommodité à supporter. Car, tout le temps de notre voyage, ni la pluie qui tombait du ciel n'a mouillé si peu que ce fût nos manteaux, ni le froid, quoique extrême, ne s'est fait sentir à nos membres. O bon Jésus! heureux ceux qui espèrent en vous et se confient à votre providence, laquelle ne manque jamais de les nourrir libéralement! Je confesse que mon compagnon François et moi avions d'abord quelque crainte, par la suite de la douleur que nos pieds avaient contractée, en sorte que j'avais quelque peur de me mettre en route; mais à peine avons-nous commencé à fouler le sol, que le bon Jésus nous accorda la santé. Celui qui place en Dieu sa confiance, sa grâce le délivre de toute peine. Jamais les pieds de François n'ont été mieux. Moi, pour éviter les piqûres des épines, j'avais enduit de poix la plante de mes pieds. Mais j'ai été puni de ma témérité; car j'en ai été tout déchiré, à cause que moi, Jean, je ne me suis pas confié en Jésus-Christ. Aussi avons-nous résolu tous deux de ne plus rien porter avec nous désormais que Jésus-Christ seul dans notre cœur, et de ne plus nous inquiéter de ce qui peut nous être avantageux. Daigne Jésus-Christ nous accorder cette grâce, à nous, à vous et à tout le genre humain!

Dans ses courses apostoliques, le saint vint à passer par une terre qui lui avait appartenu. Aussitôt, se rappelant les vexations qu'il y avait commises, il se dépouille de ses vêtements, se met une corde au cou, oblige ses compagnons à le traîner par toutes les rues de la bourgade voisine, en le frappant de verges et en criant à la multitude : Voilà cet usurier, cet avare qui se faisait un jeu de vous opprimer et de vous faire mourir de faim! voilà celui qui vous prêtait de mauvais grain, et puis en exigeait le double de bon dans le temps de la récolte! voilà celui qui vous vendait le blé si cher! O le cruel ennemi des pauvres et des malheureux! Frappez, fustigez ce scélérat, cet impie qui a mérité la potence et la mort! Parmi le peuple accouru à cet étrange spectacle, pas un n'ouvrit la bouche; un grand nombre pleuraient de compassion. Colombini leur en témoigna sa reconnaissance, ainsi qu'à ceux qui, par ses ordres, l'avaient battu.

De retour à Sieme, il y forma, dans le même esprit de pauvreté, d'humilité, d'abnégation et de pénitence, une congrégation de femmes, dont la première fut une de ses cousines. Enfin, l'an 1367, comme le nombre de ses disciples augmentait de jour en jour, il

alla trouver le pape Urbain V, qui revenait d'Avignon à Rome, pour lui demander l'approbation de son ordre. Colombini entra dans Viterbe, avec un grand nombre de ses religieux, en chantant : Vive Jésus-Christ! loué soit à jamais Jésus-Christ! Le peuple les reçut avec beaucoup d'affection; les petits enfants se mirent à crier : Voici les Jésuates! faites du bien aux Jésuates! Ce nom demeura au nouvel ordre.

Colombini et les siens ayant appris que le souverain Pontife devait débarquer à Corneto, ils s'y rendirent, y travaillèrent avec zèle aux préparatifs de réception, se trouvèrent au port avec des couronnes d'olivier et des rameaux à la main, et, quand le Pape mit pied à terre, ils s'écrièrent d'une voix : Vive Jésus-Christ! et vive le pape Urbain, vicaire du Christ! Ce Pontife, les voyant nu-tête et nu-pieds, apprenant d'ailleurs qui ils étaient et ce qu'ils demandaient, admira leur simplicité et les reçut favorablement. Ayant interrogé Jean Colombini et François Vincenti, il annonça qu'il leur donnerait des habits, mais qu'ils devaient se couvrir la tête et porter au moins aux pieds des sandales de bois. Ils retournèrent avec le Pape à Viterbe. Des personnes malintentionnées les accusèrent d'être des Fratricelles. Urbain V donna commission au cardinal Guillaume Sudre, évêque de Marseille, d'examiner leur doctrine; et, comme ils se justifièrent pleinement, le Pape approuva solennellement leur institut, et leur donna de sa main l'habit qu'ils devaient porter. C'était une tunique blanche avec un chaperon de même, et un manteau de couleur tannée. Le peuple les nomma Jésuates, parce qu'ils avaient toujours à la bouche le nom de Jésus; ils embrassèrent depuis la règle de Saint-Augustin, et prirent saint Jérôme pour patron. Saint Jean Colombini ne survécut que trente-cinq jours à l'approbation de son ordre. Comme il s'en retournait à Sienne, il tomba malade et mourut en chemin, le samedi 31 de juillet 1367, jour auquel l'Église honore sa mémoire <sup>1</sup>.

Saint Jean Colombini écrivit en italien la vie du bienheureux Pierre Pétrone, Chartreux de Sienne, son ami intime. Cette vie, dont on n'a pas encore retrouvé le texte, a été fondue dans une plus longue, qu'un Chartreux de la même ville composa plus tard en latin. On y voit que Pierre Pétrone, qui mourut le 29 mai 1361, descendait d'une illustre famille, fut prévenu tout jeune de grâces particulières, servit les malades dans les hôpitaux, embrassa l'ordre de Saint-Bruno, s'y distingua par son humilité, son obéissance et son amour de la pauvreté, y fit un grand bien aux âmes qui venaient

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 31 *julii*. *Item*, Godescard et Hélyot.

le consulter de toutes parts, eut des révélations extraordinaires sur le paradis, le purgatoire, l'enfer, et sur l'état intérieur de bien des personnes vivantes. Peu de temps avant sa mort, il en communiqua les principales choses à son ami Joachim et à Jean Colombini, avec ordre au premier de dire à certaines personnes ce qui les concernait. Pierre disait, entre autres choses, avoir vu que les enfants morts sans baptême, et détenus dans les limbes, n'y souffrent aucune peine, si ce n'est qu'ils sont privés de la perpétuelle vue de Dieu, mais qu'ils entendent les cris de l'enfer et en voient les cruels supplices; et, comme ils en sont exempts, ils se félicitent de leur état et en rendent continuellement grâces à Dieu <sup>1</sup>.

Après la mort du bienheureux Pétrone, Joachim alla trouver de sa part le célèbre Boccace, pour lui faire des remontrances sévères sur l'abus de ses talents, sur sa vie peu chrétienne, et l'engager à en consacrer le reste au service de Dieu. Ce qui frappa surtout le célèbre littérateur, c'est que Joachim lui fit connaître, de la part de Pétrone, les secrets les plus intimes de son cœur. Boccace en écrivit une lettre à Pétrarque, où il exprimait le dessein de renoncer au monde. Dans sa réponse Pétrarque lui témoigne son étonnement, et tâche de lui persuader un parti moins extrême <sup>2</sup>.

L'ordre des Servites, né à Sienne, produisait encore d'autres saints personnages que la bienheureuse Jeanne Soderini de Florence. De ce nombre était le bienheureux Thomas de Cività-Vecchia. Notre-Seigneur dit à ses disciples : Que celui d'entre vous qui voudra être le plus grand soit le serviteur de tous. Cette maxime fut la règle de conduite du bienheureux Thomas. Quoique né de parents distingués et comblé des dons de la fortune, il méprisa généreusement tous les avantages qui l'attendaient dans le monde, et, non content d'embrasser la vie religieuse, il voulait encore être le dernier de tous dans cet état humble et pauvre. Il se fit recevoir dans l'ordre des Servites en qualité de simple frère lai. Ses supérieurs, pleins d'estime pour sa vertu, lui fournissaient toutes les occasions de pratiquer ce qu'il mettait au-dessus de tout le reste, l'humilité, la modestie et la patience. On le chargea de quêter des aumônes pour la communauté. Exposé, dans cette occupation pénible, aux injures et aux mauvais traitements, il les souffrait avec un esprit si égal, que jamais il n'ouvrait la bouche, si ce n'est pour louer Dieu et la sainte Vierge. Les autres offices qu'il eut successivement à remplir ne purent le détourner de la sainte habitude qu'il avait prise de prier sans cesse.

<sup>1</sup> N. 69 de sa vie. *Acta SS.*, 29 maii. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 103-105, et *Petrarch. epist. Sæxilium*, t. 1, epist. 5.

Dans les moments où il était libre, il se rendait à l'église, ou bien allait se cacher dans un petit réduit qu'il avait construit à l'un des coins du jardin, afin de n'être vu de personne. Là, se livrant à de pieuses méditations, il passait plusieurs heures, quelquefois même des nuits entières, persévérant dans la prière ; et les consolations surnaturelles qu'il y goûtait lui faisaient oublier le sommeil et la fatigue du corps.

L'esprit de Dieu, dont ce saint religieux était rempli, le rendait extrêmement charitable envers le prochain ; sa coutume était de distribuer aux pauvres non-seulement tout ce que ses frères laissaient de restes, mais même une partie de sa propre nourriture. Pauvre lui-même, il partageait avec les indigents ce qu'il recevait pour ses besoins. Telle fut la vie du bienheureux Thomas : elle parut obscure aux yeux des hommes, mais elle fut éclatante devant Dieu, par les vertus qu'il pratiqua constamment et les mérites qu'il acquit pour le ciel. Une heureuse mort termina cette sainte carrière. Ce fidèle disciple de Jésus-Christ s'endormit dans le Seigneur le 1<sup>er</sup> juin 1343. Aussitôt que son décès fut connu, le peuple de Cività-Vecchia et des lieux environnants se porta avec empressement pour vénérer son saint corps. Ce culte, qui depuis ce moment n'a pas cessé, détermina le pape Clément XIII à l'approuver le 10 décembre 1768 <sup>1</sup>.

L'an 1274, ainsi que nous l'avons vu en son temps, saint Philippe Beniti, alors général de l'ordre des Servites, se rendit à Forli, par ordre du pape saint Grégoire X, pour y rétablir la paix entre les Guelfes et les Gibelins qui se faisaient la guerre. Il y réussit, mais non sans souffrir beaucoup de la part des séditionnaires. Dans un moment d'irritation, un jeune homme des plus nobles, mais d'un caractère violent, lui donna un soufflet. La patience et la douceur du saint le désarmèrent ; un entretien qu'il eut avec lui le convertit. Le jeune homme s'appelait Pérégrin Latiozi. Il naquit à Forli, l'an 1263, d'une famille noble et ancienne. Il était fils unique et chéri de ses parents ; il les quitta pour entrer dans l'ordre de celui-là même qu'il venait d'insulter. Au milieu d'une fervente prière, la sainte Vierge lui apparut, et lui fit connaître que c'était la volonté de Dieu ; et la suite prouva qu'il ne s'était pas fait illusion à lui-même dans cette circonstance, car lorsqu'il reçut l'habit en présence de tous les religieux de la maison, ils virent avec admiration une lumière douce et éclatante qui brillait autour de sa tête, et qui était un présage non équivoque de sa sainteté future.

A l'âge de trente ans, Pérégrin fut envoyé par ses supérieurs à

<sup>1</sup> Godescard, 21 juillet.

Forli, sa ville natale. Il y passa le reste de ses jours dans les travaux, les veilles, les jeûnes et la prière. Sa mortification était si grande, que, pendant trente ans, on ne le vit jamais s'asseoir. Lorsqu'il était accablé de lassitude ou de sommeil, il s'appuyait contre une pierre qui lui servait alors de siège. Jamais il ne se coucha dans un lit, même pendant ses maladies. Il passait presque toutes les nuits en oraison et en pieuses méditations. Chaque jour il s'examinait avec soin et s'approchait du tribunal de la pénitence ; sa douleur était si vive, qu'elle se manifestait par les larmes qu'il répandait.

Une des vertus qui brillèrent le plus dans ce serviteur de Dieu fut la patience. Il lui survint à la jambe un chancre qui finit par être si infect, que la mauvaise odeur en était presque insupportable pour tous ceux qui l'approchaient ; jamais il ne s'en plaignit : aussi ses concitoyens, frappés de cette patience invincible, l'appelaient-ils un nouveau Job. Les médecins ayant décidé de lui couper la jambe, Pérégrin, pendant la nuit qui précéda le jour où devait se faire l'opération, se leva du lieu où il reposait, et, se traînant comme il put, il se rendit au chapitre, où était placé un crucifix que l'on conserve encore à Forli avec beaucoup de respect. Là, ayant prié avec une nouvelle ardeur, il s'endormit et vit dans son sommeil Jésus-Christ, qui, étant descendu de la croix, lui touchait la jambe. A son réveil, il la trouva parfaitement guérie. Les médecins, étant venus le matin pour faire l'amputation, en furent stupéfaits, et, étant sortis du couvent, ils allèrent publier ce miracle dans toute la ville.

Le saint, usé par ses pieux travaux et accablé d'années, éprouva, à l'âge de quatre-vingts ans, une courte fièvre qui le fit passer du temps à l'éternité le 1<sup>er</sup> mai 1345. Bientôt plusieurs miracles, en montrant quel était son crédit auprès de Dieu, attirèrent les fidèles en foule à son tombeau. Son corps est conservé dans l'église des Servites de Forli. Le pape Paul V permit, en 1609, à tout l'ordre des Servites de faire l'office de saint Pérégrin, et le pape Benoît XIII le canonisa formellement le 27 décembre 1726 <sup>1</sup>.

L'ordre des ermites de Saint-Augustin continuait également à édifier l'Église par de saints religieux. De ce nombre était le bienheureux Ugolin Zephirini, né à Cortone. Ses parents, d'un rang distingué, avaient grand soin de lui donner une éducation chrétienne. Dès son bas âge, il montrait une sainte avidité à entendre la parole de Dieu, et trouvait sa consolation à assister au saint sacrifice. Zélé serviteur de Marie, il l'honorait d'un culte particulier, et manifestait en toute occasion la tendre vénération qu'il avait pour elle. La pro-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 30 avril.

tection de cette bonne mère préserva Ugolin des dangers que les jeunes gens courent si souvent au milieu du monde, et, à un âge où tant d'autres ne sont occupés qu'à satisfaire leurs penchans les plus criminels, il travaillait à réduire son corps en servitude par les pratiques de la mortification.

Des discordes civiles ayant éclaté à Cortone, le vertueux jeune homme se retira à Mantoue, où le duc Louis de Gonzague le reçut avec bienveillance, à cause de la liaison qui existait entre la famille Zephirini et la sienne. Ce fut dans cette ville qu'Ugolin renonça tout à coup aux espérances du siècle, et se consacra généreusement à Dieu dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin.

Il habitait Mantoue depuis plusieurs années, lorsqu'un ordre de ses supérieurs le rappela à Cortone, sa patrie. La réputation de sainteté que ses vertus lui avaient acquise le suivit dans sa ville natale, et bientôt ses concitoyens le regardèrent comme un grand serviteur de Dieu. Il n'en fallut pas davantage pour effrayer l'humilité du bienheureux ; il prit donc le parti de la retraite, et alla se cacher à Saint-Onuphre, dans un ermitage. Là, entièrement séparé du monde, il se livra tout entier à la prière, à la contemplation, et surtout à la méditation des souffrances et de la mort de Jésus-Christ. Parvenu à l'âge de cinquante ans, et sentant sa fin approcher, il se munit du saint viatique, et termina sa carrière par une mort précieuse aux yeux du Seigneur, en l'année 1370. Les habitants de Cortone le choisirent pour un des patrons de leur ville, et le pape Pie VII approuva, le 21 octobre 1804, le culte qu'on lui rendait depuis plusieurs siècles <sup>1</sup>.

Un des spectacles les plus touchants que nous présente la religion, c'est un jeune homme montrant dans l'âge des illusions et des passions un généreux mépris des richesses et des plaisirs de la terre, et se vouant tout entier à la pratique de la vertu. Tel est celui que nous trouvons dans la vie du bienheureux Jean de Rieti, qui mourut plein de mérites pour le ciel, à un âge où la plupart des hommes n'ont encore songé qu'à leurs amusements et à leur fortune.

Il naquit à Castro Porciano, dans le diocèse d'Amelia, en Ombrie, d'une famille noble qui portait le nom de Bufolasi et qui était distinguée par sa piété. Son enfance se passa dans une grande innocence de mœurs, et la crainte des dangers du monde le détermina dès son bas âge à embrasser la vie religieuse. L'ordre des ermites de Saint-Augustin d'Amelia fut celui auquel il donna la préférence.

Jean, dans ce pieux asile, s'appliqua avec un soin extrême à faire

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 21 mars.

chaque jour de nouveaux progrès dans la voie de la sainteté. Son attrait pour la contemplation était si grand, qu'il y consacrait des nuits entières; il en employait aussi à méditer la passion de Jésus-Christ, qui était l'objet particulier de sa dévotion. On remarqua que, quand il sortait du jardin de l'ermitage, il avait souvent le visage inondé de larmes. Quelqu'un lui en ayant demandé la cause : — Peut-on s'empêcher de pleurer, répondit-il, lorsqu'on voit la terre, les herbes et les plantes produire en temps convenable, et obéir ainsi aux lois du Créateur, et les hommes, auxquels Dieu a donné l'intelligence et promet des récompenses magnifiques, résister sans cesse à la volonté divine?

Le pieux ermite avait pour le prochain la plus grande charité; mais il la pratiquait surtout envers les malades et les étrangers. Toute son occupation était de servir les messes du couvent et de tenir compagnie aux hôtes qui venaient le visiter. Jean de Rieti mourut le 1<sup>er</sup> août 1347, et il fut bientôt honoré d'un culte public, à cause des nombreux miracles qui s'opérèrent à son tombeau. Grégoire XVI approuva son culte le 5 avril 1832. Une sœur de ce bienheureux, Lucie d'Amelia, morte en odeur de sainteté, l'an 1350, a été aussi canonisée par le même souverain Pontife, le 28 juillet 1832. Elle avait, comme son frère, embrassé l'ordre des ermites de Saint-Augustin <sup>1</sup>.

Le bienheureux Grégoire Celli, né à Veruchio, dans le diocèse de Rimini, de parents nobles et pieux, fut, dès l'âge de trois ans, consacré à la sainte Vierge, à saint Augustin et à sainte Monique, par sa mère, qui perdit alors son époux. A quinze ans, il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, et dota de ses biens patrimoniaux le couvent dont il prit l'habit. Il passa dix années dans sa ville natale, et l'édifia tellement par ses vertus, qu'on le désignait ordinairement par le nom de bienheureux. Ses supérieurs l'ayant employé à travailler au salut des âmes, il convertit un grand nombre de pécheurs, et combattit avec succès des ariens qui semaient leurs erreurs à Bauco, petite ville des États romains. En butte à la méchanceté de quelques mauvais religieux, Grégoire fut obligé de quitter le couvent qu'il habitait. Il se rendait à Rome, lorsque, passant par le diocèse de Rieti, il trouva des ermites qui servaient Dieu sur une montagne; il se joignit à eux, et y vécut dans la pratique de la perfection religieuse jusqu'à l'âge de cent dix-huit ans. Il mourut, comblé de mérites, en l'année 1343. Son culte fut approuvé par le pape Clément XIV, le 16 septembre 1769, et sa fête fixée au 22 octobre <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Godescard, 1 août. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 22.

L'ordre de Saint-François, malgré les fâcheuses divisions qui le troublaient, ne laissait pas de produire toujours des saints, entre lesquels le bienheureux Gentil, martyr. Gentil, issu d'une famille illustre de Matelica, dans la Marche d'Ancône, embrassa l'ordre de Saint-François, et fit ses études avec distinction. Promu au sacerdoce, il montra dans tout son jour ses grandes qualités, et fut nommé deux fois de suite gardien du monastère du mont Alverne. Il passait souvent des nuits entières en oraison. C'est dans ces entretiens avec Dieu qu'il puisait les heureuses inspirations qu'on remarquait dans ses discours, empreints de cette éloquence douce et persuasive qui va droit au cœur. Que d'âmes il a ramenées! que de ténèbres il a dissipées! que de vices il a fait disparaître!

Il obtint de ses supérieurs la permission d'aller prêcher la foi dans l'Orient. On élève à plus de quinze mille le nombre des Persans qu'il baptisa. Étant allé visiter le tombeau de sainte Catherine sur le mont Sinaï, il reçut la palme du martyr, et fut assassiné par les Sarrasins, jaloux du succès qu'il avait obtenu dans ce pays. Un noble vénitien racheta ses précieuses reliques, qui furent transportées à Venise et déposées dans l'église des frères Mineurs. Son martyre arriva l'an 1340. Le pape Pie VI approuva son culte <sup>1</sup>.

Les parents de Conrad étaient de bons habitants de Plaisance, qui le marièrent et lui laissèrent à leur mort des biens considérables. Quoique ce jeune homme eût des principes religieux, il ne laissa pas que de se livrer aux distractions et aux plaisirs mondains. La vanité et de frivoles occupations lui faisaient négliger ses devoirs de chrétien : sa vie se passait dans une coupable dissipation.

Un jour qu'étant à la chasse, il avait allumé un grand feu pour forcer quelque bête fauve à quitter son terrier, l'incendie se communiqua de proche en proche, et, après de vains efforts pour l'éteindre, Conrad s'enfuit, laissant la forêt sur le point d'être entièrement consumée. Le dégât fut très-considérable, et l'autorité s'étant mise à rechercher l'auteur du délit, plusieurs personnes furent emprisonnées, entre autres un malheureux qui avait été vu revenant de la forêt peu d'heures avant l'incendie, et sur lequel planèrent naturellement les plus violents soupçons. Celui-ci nia d'abord avec fermeté le crime qu'on lui imputait; mais, comme on le croyait coupable, il fut mis à la question, et la violence des tortures lui ayant arraché l'aveu qu'on voulait obtenir, il fut sur-le-champ condamné à mort.

C'est alors que Conrad, effrayé et déchiré de remords d'avoir exposé un innocent à périr pour un fait dont il était seul l'auteur, alla

<sup>1</sup> Godescard, 5 septembre.



trouver les magistrats, leur avoua ce qui lui était arrivé, et offrit de payer de ses deniers la valeur du bois consumé par suite de son imprudence. Pour s'acquitter de ce qu'on lui demanda, il fut obligé de vendre une partie de son patrimoine. Sa conduite dès lors changea totalement, et toutes ses pensées se tournèrent vers l'autre vie. Il sut même communiquer à son épouse les sentiments dont il était rempli. En conséquence, après avoir mis ordre à leurs affaires, ils partirent ensemble pour Rome ; Conrad entra dans le tiers-ordre de Saint-François, et sa femme se fit carmélite. Tous deux édifièrent leurs monastères par la régularité la plus parfaite et la piété la plus exemplaire. Après quelque temps de séjour à Rome, Conrad se rendit en Sicile, et se dévoua au service des malades ; puis, entraîné par l'amour de la solitude, il gagna une haute montagne, où il passa le reste de ses jours dans la pénitence et les austérités. Sa mort arriva l'an 1351 ; il était âgé de soixante-un ans. Plusieurs miracles ont attesté sa sainteté, et lui ont mérité les honneurs que l'Église rend aux saints <sup>1</sup>.

La bienheureuse Micheline, née à Pesaro, dans le duché d'Urbin, d'une famille distinguée, fut dès l'âge de douze ans mariée à un seigneur de la maison de Malatesta, une des plus anciennes d'Italie. Elle n'avait que vingt ans lorsqu'elle perdit son époux, et peu de temps après son fils unique. Cette double perte, qui la toucha sensiblement, la détacha entièrement du monde, et la détermina à entrer dans le tiers-ordre de Saint-François. Sa piété parut bientôt à ses parents une folie ; ils la firent charger de chaînes et enfermer dans une tour. Ayant recouvré sa liberté, Micheline en profita pour se livrer à la pratique des œuvres de miséricorde et pour faire un voyage à la terre sainte. Elle mourut dans sa patrie, âgée de cinquante-six ans, le 19 juin 1356. Le Saint-Siège approuva son culte en 1737, et fixa sa fête au jour de son décès <sup>2</sup>.

Mais rien n'est céleste comme la vie et la mort de la bienheureuse Imelda. Elle naquit à Bologne l'an 1322. Elle était fille d'Égano Lambertini, membre de l'illustre famille à laquelle appartenait le savant Prosper Lambertini, pape sous le nom de Benoît XIV. Dès sa plus tendre enfance, elle montra une maturité d'esprit et un attrait pour la piété qui faisaient l'admiration de tout le monde. Rien de profane ne la touchait ni n'attirait jamais son attention ; mais ses larmes coulaient en abondance dès qu'elle entendait ou qu'elle voyait quelque chose d'édifiant. A l'âge de dix ans, elle obtint de ses parents la permission d'entrer dans le monastère des Dominicaines de

<sup>1</sup> *Actu SS.*, et Godescard, 19 février. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 19 juin.

Sainte-Madeleine, pour y vivre dans la pratique des vertus religieuses, en attendant qu'elle eût l'âge nécessaire pour s'y consacrer à Dieu par les vœux de religion. Cette sainte enfant fut vraiment un modèle pour toute la communauté, et les religieuses avouaient qu'elle les surpassait toutes par sa ferveur, sa simplicité, son obéissance, son exactitude à accomplir toutes les prescriptions de la règle.

Rien n'excitait davantage la dévotion d'Imelda et ne touchait plus sensiblement son cœur que la pensée et la considération de l'amour ineffable que Jésus-Christ nous témoigne dans le sacrement adorable de son corps et de son sang. Pendant le saint sacrifice de la messe, elle était continuellement baignée de larmes, tant elle sentait profondément la tendresse infinie de ce divin Sauveur. Une chose toutefois l'affligeait vivement : c'est que son âge ne lui permit pas de participer à la table sainte en même temps que les religieuses. Mais le Seigneur, qui connaissait la ferveur de ses désirs, daigna lui-même montrer par un miracle éclatant combien elle était digne de se nourrir du pain des anges. Un jour qu'elle s'abandonnait à sa pieuse douleur, pendant que les religieuses s'avançaient vers la table sacrée, une hostie descendit visiblement d'en haut, et resta suspendue sur sa tête jusqu'à ce que les assistants s'en aperçurent. Alors le chapelain vint, avec un respect mêlé d'admiration et de frayeur en même temps, la recevoir sur une patène, et en communia la jeune vierge, qui, inondée de bonheur et transportée d'amour, rendit aussitôt son âme à son Créateur, l'an 1333, dans sa onzième année. On conserve ses reliques à Bologne. Le 16 décembre 1826, le pape Léon XII permit à l'ordre de Saint-Dominique de célébrer la fête et de faire l'office de la bienheureuse Imelda <sup>1</sup>.

On le voit, l'Italie était un paradis terrestre dont le ciel paraissait sillonné de nuages et d'éclairs en tout sens, mais dont le sol produisait les plus belles fleurs, les plus beaux fruits, et pour le temps et pour l'éternité. Il y a des voyageurs d'histoire qui n'aperçoivent et ne signalent que ces éclairs et ces nuages. Autant vaudrait dire que le printemps est la triste saison où les hannetons bourdonnent, où les grenouilles coassent, où les chenilles rongent les arbres, où la vermine foisonne partout.

A l'extrémité septentrionale de l'Italie, l'église d'Aquilée avait pour patriarche le bienheureux Bertrand, né en France. Sa famille, qui était noble, portait le nom de Saint-Genièz, d'un château appelé ainsi et situé à peu de distance de Cahors. Il vint au monde vers l'an 1260. Doué d'un esprit vif et pénétrant, il s'adonna avec succès à

<sup>1</sup> Godescard, 16 septembre.

l'étude, et devint licencié en droit civil et canonique dans l'université de Toulouse. Il professa ensuite pendant quelque temps dans cette école ; puis, ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé doyen du chapitre d'Angoulême, dignité qu'il possédait encore en 1326. Le pape Jean XXII, né en Quercy, et qui résidait à Avignon, fit Bertrand son chapelain et le nomma auditeur de rote. On s'occupait alors de la canonisation de saint Thomas d'Aquin, et la rote était chargée de faire des informations. Il paraît que le nouvel auditeur travailla lui-même à ce procès. Ce fut sans doute à cette occasion qu'il conçut pour le Docteur angélique cette grande dévotion qu'il conserva le reste de ses jours, et qui le porta à en établir le culte dans son église lorsqu'il eut été élevé à l'épiscopat.

Il y avait dix-sept ans que le serviteur de Dieu résidait à la cour d'Avignon, lorsque le pape Jean XXII le nomma pour remplir le siège patriarcal d'Aquilée. Dès qu'il eut pris les rênes de l'administration, il s'appliqua sans relâche à remplir tous les devoirs attachés à la charge pastorale. Son zèle le rendait infatigable dans la visite de son vaste diocèse. Les jeunes gens qui aspiraient à l'état ecclésiastique étaient pour lui les objets d'une attention particulière ; il ne s'en rapportait à personne pour leur admission aux saints ordres, et les leur conférait tous lui-même. Les pénitents publics avaient également part à sa sollicitude spéciale. Ils étaient d'ordinaire assez nombreux, parce que, la foi étant alors beaucoup plus vive qu'aujourd'hui, on sentait mieux la grièveté du péché, l'obligation de réparer le scandale qu'on avait donné, et la nécessité de satisfaire à la justice de Dieu par une salutaire confession. L'intérêt qu'il portait à ses pénitents était si vif, que, lorsqu'il se trouvait en voyage pendant le carême, il marchait jour et nuit, afin d'être arrivé à temps pour les réconcilier au jour fixé par l'Église. Il avait soin d'appeler auprès de lui un religieux dominicain, savant et qui parlât plusieurs langues, pour l'aider dans son travail, afin que personne ne fût privé de la réconciliation. Persuadé que la prédication de la parole de Dieu est une des obligations les plus indispensables des pasteurs, il instruisait fréquemment son peuple par des discours touchants, ainsi que les personnes religieuses de son diocèse. Il prêchait même le clergé, et de la manière la plus paternelle, dans les synodes qu'il assembla presque tous les ans pendant son épiscopat. Il tint aussi, l'an 1339, un concile provincial avec ses suffragants, dont il nous reste les constitutions, renouvelées la plupart de son prédécesseur Raymond de Torre, et du cardinal-légat d'Ostie <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Mansi, t. 25, col. 1110 et seqq.

Il était seigneur temporel du pays : aussi fut-il obligé plus d'une fois d'autoriser ses vassaux à repousser par les armes les injustes spoliations auxquelles ils étaient exposés. Dans ces cas fâcheux, dès le premier signal du combat, il se jetait à genoux, la tête nue, les mains élevées au ciel ; il ne se relevait pas qu'on ne vînt lui annoncer la victoire, et il l'obtenait toujours : ce que l'on regardait comme une espèce de prodige.

Parmi les actes de son épiscopat, qui sont des monuments de sa sagesse et de sa vigilance, on cite la suppression qu'il fit de la prévôté du chapitre de Cividale, dignité dont ceux qui en étaient pourvus abusaient fréquemment pour tyranniser les chanoines, et l'établissement qu'il opéra avec une partie des revenus de ce titre, de douze places destinées à des jeunes gens vertueux et capables, auxquels il donna le nom de Clercs-de-Marie, et qui, par leur institution, devaient contribuer à la pompe du culte divin. Ce ne fut pas le seul bienfait que ce chapitre reçut de lui. Bertrand renonça au droit de dîme sur les terres que le corps possédait dans la Carniole, et il n'y mit aucune condition, si ce n'est de chanter chaque jour, à la fin de l'office canonial, une antienne à la sainte Vierge, usage qui n'existait pas encore dans cette église, et qu'il eut la consolation d'y établir, étant animé d'une tendre dévotion envers la mère de Dieu.

Il fonda aussi deux monastères nouveaux dans son diocèse : l'un, sous le titre de Saint-Nicolas, fut destiné à des religieuses qui vivaient suivant la règle de Saint-Augustin ; il donna l'autre aux Célestins, qui, ayant été institués à la fin du siècle précédent, étaient encore dans leur ferveur primitive. Tel était l'usage qu'il faisait de ses revenus. Dépositaire plutôt que possesseur des biens de l'Église, il les distribuait avec une générosité dont il donna de fréquents exemples ; car il était surtout remarquable par son amour pour les pauvres et par les grandes aumônes qu'il leur distribuait. Sa coutume était d'en nourrir douze par jour, en l'honneur des douze apôtres, et de les servir de ses propres mains. On porte à deux mille personnes le nombre des indigents auxquels il donna journellement des aliments pendant une longue famine. Les jeunes personnes honnêtes et sans fortune trouvaient en lui un père plein de bienveillance et de sollicitude ; il en dotait plusieurs, soit qu'elles voulussent s'engager dans le mariage, soit qu'elles choisissent Jésus-Christ pour époux, en embrassant la vie religieuse. On porte à douze mille florins d'or la somme qu'il dépensa pour cette seule bonne œuvre.

Ce saint homme, qu'on pouvait avec raison appeler le père de tous les malheureux, était aussi sévère pour lui-même qu'il se montrait compatissant pour les autres. Il donnait peu de temps au som-

meil, et encore l'interrompait-il pour réciter l'office de la nuit. Il la passait quelquefois tout entière à prier à genoux sur le pavé de sa chambre. Lorsqu'il se trouvait à Aquilée pendant la semaine sainte, il renvoyait le soir ses domestiques, comme s'il eût voulu prendre du repos. Alors il se rendait dans une église voisine, et s'y livrait pendant toute la nuit à des méditations pieuses sur le mystère de la passion.

Bertrand mérita toute la confiance des souverains Pontifes; il fut chargé par Benoît XII de l'examen d'une affaire importante, celle de la demande en nullité de mariage faite par Marguerite, fille du duc de Carinthie, contre son époux, Jean de Luxembourg. Clément VI, à son avènement au trône pontifical, l'envoya en qualité de nonce à la cour du roi de Hongrie. Le même Pontife ayant, en 1345, reçu contre Bertrand une accusation de la part de quelques habitants d'Udine, que le zèle de leur premier pasteur pour la justice contrariait, rendit un témoignage éclatant à son innocenc.

Cependant les ennemis du serviteur de Dieu ne pouvaient lui pardonner la fermeté avec laquelle il soutenait les droits de son église et la vigueur qu'il mettait à les défendre. Bertrand n'ignorait pas de quels sentiments ils étaient animés à son égard; mais, à l'exemple de saint Thomas de Cantorbéri, qu'il avait pris pour modèle et pour protecteur, il était tout disposé à souffrir, comme ce glorieux martyr, la mort pour la justice. L'occasion s'en présenta bientôt. Il était allé à Padoue pour y assister à la translation du corps de saint Antoine, célèbre religieux franciscain, ainsi qu'au concile que tenait dans cette ville le cardinal de Sainte-Cécile, légat du pape Clément VI. Lorsque le concile fut terminé, le saint patriarche éprouvait quelque répugnance à retourner dans le Frioul; mais, cédant aux sollicitations des ecclésiastiques qui l'accompagnaient, il leur dit : Je vais me sacrifier pour vous. Il se confessa avec beaucoup d'humilité, célébra la messe, et se mit ensuite en route. Le second jour de son voyage, vers trois heures de l'après-midi, il était parvenu à un lieu nommé Richinvelda, non loin de la forteresse de Spilimberg, lorsqu'une troupe de factieux à laquelle s'étaient joints quelques soldats du comte de Goritz, vint l'attaquer et dissipa son escorte. Resté seul entre les mains de ses ennemis, il en reçut cinq coups d'épée, dont il mourut peu de temps après, en recommandant à Dieu son âme et ses meurtriers. Ce crime fut commis le 6 juin 1350. Ainsi mourut, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, le bienheureux Bertrand, victime de son amour pour son église. Ses assassins mirent son corps sur une charrette et l'envoyèrent à Udine, en faisant dire par dérision ces paroles aux habitants : Recevez le corps de votre saint patriarche. Ils le reçurent en effet avec une profonde douleur,

et l'inhumèrent dans l'église principale, où il fut, au bout d'une année, trouvé sans corruption. Le culte du saint pontife commença bientôt à s'établir, mais il ne fut approuvé par le Saint-Siège que dans le dix-huitième siècle; Benoît XIV étendit ce culte par son bref du 18 juin 1756, et Clément XIII accorda au clergé d'Udine la faculté de célébrer sa fête avec le titre de bienheureux <sup>1</sup>.

Pendant le treizième siècle, nous avons vu briller dans l'Église une constellation d'illustres docteurs : c'étaient l'ange de l'école, saint Thomas, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, tous trois dominicains; le docteur séraphique, saint Bonaventure; le docteur irréfragable, Alexandre de Halès; le docteur subtil, Duns Scot, et Roger Bacon, tous quatre franciscains. Ils ont des successeurs dans le quatorzième siècle, mais qui paraissent moins. Les étoiles du firmament n'ont pas toutes le même éclat. La tradition de l'Église catholique est un grand fleuve sorti d'auprès de Dieu pour arroser toute la terre et retourner d'où il est venu. Il ne coule pas toujours à travers des montagnes de porphyre ou de marbre, des forêts de cèdres ou de palmiers, sur un lit de paillettes d'or, mais souvent sur de simples cailloux, du sable commun, du gravier, à travers de modestes campagnes, d'humbles collines, de petits arbres, de la broussaille même. Cependant c'est toujours le même fleuve; les sites qu'il parcourt ont chacun leur avantage, et s'embellissent l'un l'autre par leur variété. Vous ne voyez pas toujours sur ses bords des cèdres du Liban ou des palmiers d'Arabie; mais, si vous regardez bien, à ces arbres plus communs, vous verrez pendre des fruits utiles, et, à leurs pieds, vous apercevrez les plus belles fleurs. Vous n'entendez pas toujours la voix formidable du lion, le cri perçant de l'aigle; mais, si vous prêtez une oreille attentive, vous entendrez la délicate mélodie de la vierge qui chante à demi-voix l'office divin.

Même dans les broussailles du moyen âge, il y a bien des voix harmonieuses, bien des fleurs charmantes de couleur et de parfum, que l'on ne connaît pas encore. La plupart des modernes qui ont traversé le pays, l'ont fait en poste, enveloppés de leur manteau ou de leurs préjugés. Aussi n'ont-ils guère vu que des ruines et des cadavres, guère entendu que les hurlements des loups, les croassements des corbeaux, le cri sinistre de la chouette; ils n'ont guère vu et entendu, dans l'histoire de l'Église, que des scandales, des schismes et des hérésies : semblables au voyageur, qui, passant par une ville à l'aube du jour, jugerait de ses habitants par les gens qui enlèvent les immondices de la cité.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 6 juin. Raynald, 1350.

Quant au quatorzième siècle, nous pouvons ranger parmi ses principaux docteurs le grand poète de Florence, de l'Italie, du monde chrétien, le Dante, à qui aucun siècle n'a rien de comparable, ni pour la grandeur de l'ensemble ni pour l'ensemble de la grandeur. Nous avons vu que, pour le fond de la doctrine, c'est la théologie de saint Bernard, de saint Thomas, de saint Bonaventure, mise en action et s'exprimant dans les plus beaux vers.

Parmi les docteurs proprement dits, le premier du quatorzième siècle est le fameux Lyran ou Nicolas de Lyre, surnommé le Docteur *utile*. Il naquit à Lyre, petite ville de Normandie, près de Verneuil, diocèse d'Évreux. On ne peut en douter, puisque son épitaphe, qu'on lisait dans le chapitre des Cordeliers de Paris, le dit positivement. C'est donc une méprise au savant Buxtorf d'en faire un Espagnol, comme à d'autres d'en faire un Anglais ou un Flamand. Il semble qu'on se trompe encore, quand on dit qu'il avait été juif et rabbin avant que d'être Chrétien et religieux de Saint-François. Son épitaphe, qui est longue, ne mentionne pas une circonstance si notable. De plus, ses contemporains en étaient si peu persuadés, qu'un d'entre eux lui reprochait de n'avoir point appris l'hébreu de jeunesse : reproche qu'on ne réfutait qu'en disant qu'il en était d'autant plus louable de s'être déterminé à étudier une langue si difficile dans un âge si avancé.

Quoi qu'il en soit de ses commencements et de sa jeunesse, il est certain que Nicolas de Lyre, vers l'an 1291, embrassa l'ordre de Saint-François dans le couvent de Verneuil, et qu'il y fit ses premières études. De là il fut envoyé à Paris pour se perfectionner dans les sciences. Il y fit des progrès rapides, particulièrement dans la connaissance de l'Écriture sainte et de la langue hébraïque. Il obtint le grade de docteur, et ne tarda pas à professer la théologie avec éclat. Ses vertus et ses connaissances profondes dans les saintes Écritures lui acquirent une grande considération et l'élevèrent aux dignités de son ordre. Il était provincial de Bourgogne en 1325; il se trouva porté en cette qualité dans le codicille de la reine Jeanne, femme de Philippe le Long, parmi ses exécuteurs testamentaires. Il mourut à Paris, le 23 octobre 1340. Ses confrères composèrent en son honneur une épitaphe qu'on lit dans plusieurs recueils, et qui donne quelques notions sur sa vie et sur ses ouvrages.

Il a laissé plusieurs opuscules sur la théologie, la philosophie et d'autres matières. Son principal ouvrage est : *La sainte Bible*, avec des interprétations et des apostilles, publiée à Rome l'an 1471 et 1472, en cinq volumes in-folio. C'est le premier commentaire sur l'Écriture sainte qui ait été imprimé. On l'a joint à la glose ordinaire, composée

par Valafrid Strabon, cinq siècles auparavant. Les commentaires de Lyran sur la Bible, souvent imprimés en totalité ou par parties, et insérés l'an 1660 dans la *Biblia Maxima* de Paris, en dix-neuf volumes in-folio, sont généralement estimés et le méritent. L'auteur savait le grec, et mieux encore l'hébreu; il avait lu les rabbins et mis à profit tout ce qu'ils peuvent avoir de bon; il avait surtout cette intelligence surnaturelle de la grâce et de la foi qui se nourrit de la doctrine de l'Église et des saints Pères. Lui-même s'en explique dans ses trois prologues, qui sont encore à consulter de nos jours.

Comme l'a dit saint Grégoire, la vie temporelle, comparée à la vie éternelle, mérite plutôt le nom de mort que de vie. Or, les sciences des philosophes ne regardent que la vie présente, tandis que la science de l'Écriture sainte ou la théologie a pour but la vie éternelle. Donc les livres des philosophes, comparés aux livres de la sainte Écriture, sont des livres de mort plutôt que de vie; et le vrai livre de vie, selon le fils de Sirac, c'est la loi de Moïse, et le reste de l'Écriture sainte <sup>1</sup>.

Une science l'emporte sur l'autre et pour l'objet et pour la certitude. Or, la science de l'Écriture sainte a pour objet le plus noble de tout savoir, Dieu même, d'où elle s'appelle théologie ou science de Dieu. Elle l'emporte encore par une certitude plus grande. La philosophie, qui ne s'appuie que sur la raison humaine, a la certitude pour les premiers principes connus par eux-mêmes; mais elle peut se tromper dans la déduction des conséquences, surtout des conséquences éloignées. Avec tout ce que la philosophie peut avoir, la théologie a de plus la révélation divine, qui ne peut tromper en rien. Elle a ainsi une certitude bien supérieure.

Ce que l'Écriture sainte a de spécial, c'est que la même lettre contient plusieurs sens. La raison en est que l'auteur principal de ce livre est Dieu, qui signifie non-seulement par les paroles, mais encore par les choses signifiées. La signification des paroles est le sens littéral ou historique, la signification des choses est le sens mystique ou spirituel. Ce dernier est de trois sortes: quand la chose signifiée se rapporte à ce qu'il faut croire dans la nouvelle alliance, c'est le sens allégorique; quand elle se rapporte à ce que l'on doit faire, c'est le sens moral; quand elle se rapporte à ce que l'on espère dans la béatitude future, c'est le sens anagogique. Le mot de Jérusalem peut servir d'exemple: littéralement, c'est la ville capitale de la Judée; allégoriquement, l'Église militante; moralement l'âme fidèle; anagogiquement, la patrie céleste.

<sup>1</sup> *Hæc omnia, liber vitæ. Eccli., 24, 32.*



L'Écriture elle-même insinue les deux sens. Saint Jean nous dit dans l'Apocalypse : Et je vis en la main droite de celui qui était assis sur le trône un livre écrit au dedans et au dehors <sup>1</sup>. L'écriture extérieure, c'est le sens littéral; l'écriture intérieure, le sens mystique ou spirituel. Mais tous les sens mystiques supposent le sens littéral, comme la base sans laquelle ils s'écroulent, tels qu'une maison qui n'a pas de fondement. Si donc on veut profiter dans l'intelligence de l'Écriture sainte, il faut commencer par le sens littéral.

Nicolas de Lyre trouvait le sens littéral de l'Écriture bien obscurci de son temps, par la négligence ou l'ignorance des copistes, qui ponctuaient mal et mettaient une lettre pour une autre; par la différence de la version latine sur le texte hébreu; par la multiplicité des interprétations mystiques, qui faisaient oublier ou négliger le sens littéral, lequel toutefois devait leur servir de base. Avec le secours de Dieu, Lyran évitera ces défauts; il insistera sur le sens littéral, n'y ajoutant d'interprétations mystiques que rarement et très-courtes. Il citera non-seulement les docteurs catholiques, mais encore les docteurs juifs, principalement Rabbi Salomon Iarchi, comme ayant parlé plus raisonnablement que les autres. Il rappellera même quelquefois certaines extravagances des rabbins, non pour qu'on y adhère, mais pour qu'on voie jusqu'où va l'aveuglement d'Israël. Aussi ne faut-il s'attacher à ce qu'ils disent qu'autant que c'est conforme à la raison et à la vérité de la lettre. Encore, la lettre même, l'ont-ils altérée dans bien des endroits, comme Lyran l'a démontré dans un opuscule sur la divinité de Jésus-Christ, et comme il le fera voir en détail sur chacun de ces passages. Cependant, ajoutait-il, comme je ne suis pas si habile en hébreu et en latin que je ne puisse manquer en beaucoup de choses, je proteste que je n'entends rien dire d'une manière affirmative et absolue, si ce n'est autant que ç'a été manifestement déterminé par la sainte Écriture ou par l'autorité de l'Église; tout le reste, on doit le prendre comme étant dit par manière de discussion et d'exercice. C'est pourquoi, tout ce que j'ai dit et tout ce que je dirai, je le sou mets à la correction de la sainte mère Église et de tout homme docte, ne demandant qu'un lecteur pieux et un correcteur charitable.

Nicolas de Lyre expose ensuite, pour l'interprétation de l'Écriture, sept règles ou clefs tirées de saint Isidore de Séville.

La première est relative à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son corps mystique, qui est l'Église; car, à cause de la connexion du chef au corps, l'Écriture sainte, sous un même contexte, comme

<sup>1</sup> Apocalypse, 5, 1.

sous une même personne, parle quelquefois de tous les deux et passe de l'un à l'autre. Par exemple, il est dit dans Isaïe : L'Éternel m'a revêtu des vêtements du salut et m'a paré du manteau de la justice, comme un époux orné de sa couronne et comme une épouse parée de ses bijoux <sup>1</sup>. *Comme un époux*, s'entend du Christ ; *comme une épouse*, s'entend de l'Église. Les choses étant ainsi connexes, le lecteur prudent doit discerner ce qui convient au chef et au corps.

La seconde règle concerne le corps vrai et simulé du Seigneur. L'Église, qui est son corps mystique, est comme un filet qui n'est pas encore tiré sur le rivage ; elle a des méchants mêlés aux bons jusqu'au jugement, où les uns seront séparés des autres. C'est pourquoi l'Écriture recommande quelquefois les méchants avec les bons, comme quand il est dit : Israël était un enfant, et je l'ai pris en affection <sup>2</sup>. Au contraire, quelquefois les bons sont blâmés avec les méchants, comme en Isaïe : Le bœuf a connu son propriétaire, et l'âne l'étable de son maître ; mais Israël ne m'a pas connu, et mon peuple n'a pas su me distinguer <sup>3</sup>. Quelquefois le même texte exprime et ce qui regarde les bons et ce qui regarde les méchants, comme quand l'épouse dit dans les Cantiques : Je suis noire, mais belle <sup>4</sup> : *noire*, à raison des méchants renfermés dans l'Église ; *belle*, à raison des bons.

La troisième règle est relative à l'esprit et à la lettre, lorsque, sous la même lettre, il y a un sens historique et un sens spirituel, qu'il faut tenir également tous deux. Par exemple, ces paroles du Seigneur dans le premier livre des *Paralipomènes* : Je lui serai un père et il me sera un fils <sup>5</sup>, s'entendent historiquement de Salomon, et cependant saint Paul les interprète comme dites littéralement de Jésus-Christ. Ce qui revient à dire que chacun de ces sens est littéral.

La quatrième règle se rapporte à l'espèce et au genre, à la partie et au tout, lorsque l'Écriture passe de l'un à l'autre : comme quand Isaïe, parlant de Babylone, passe au monde entier pour revenir de nouveau à Babylone.

La cinquième concerne les temps, lorsque l'Écriture met un temps pour un autre : comme quand le prophète annonce comme déjà passé ce qui ne s'accomplira que des siècles plus tard ; ce qui marque la certitude immanquable de la prophétie.

La sixième est de la récapitulation et de l'anticipation : comme quand l'Écriture, après avoir raconté sommairement un fait, re-

<sup>1</sup> Isaïe, 61, 10. — <sup>2</sup> Osée, 11, 1. — <sup>3</sup> Isaïe, 1, 1. — <sup>4</sup> Cantic., 1, 4. — <sup>5</sup> 1 Paralip., 17.

prend ensuite les détails, et met quelquefois les derniers avant les premiers.

La septième règle est relative au diable et à son corps ; car, selon saint Grégoire, le diable est certainement le chef de tous les méchants, et tous les méchants sont ses membres. C'est pourquoi l'Écriture, en parlant de l'un, passe à l'autre dans le même contexte ; comme Isaïe, parlant du roi de Babylone, qui était un membre du diable, se met à parler du prince des démons quand il ajoute : Comment es-tu tombé, Lucifer, toi qui te levais le matin <sup>1</sup> ?

Telles sont les sept règles ou clefs de Nicolas de Lyre, pour bien interpréter l'Écriture sainte.

Au fond, le vrai interprète des livres divins, c'est l'auteur même de ces livres, c'est Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit : le Père, qui, après avoir parlé à nos ancêtres dans les prophètes, nous a parlé enfin dans son Fils ; le Fils, qui a demeuré parmi nous, plein de grâce et de vérité, et qui a promis d'être avec nous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; le Saint-Esprit, que le Fils nous a envoyé de la part du Père, pour demeurer éternellement avec nous, nous rappeler tout ce que le Fils aura dit, nous enseigner toute vérité, même celles que nous ne pouvions pas encore porter dans la personne des apôtres. Voilà l'interprétation divine, où l'Église vivante du Dieu vivant puise ses infaillibles décisions. C'est de cette fontaine intarissable que découle tout ce qu'il y a de vrai, de beau et de bon dans les Pères, les docteurs et les enfants de l'Église.

Le premier et le meilleur commentaire de l'Écriture sainte, c'est cette Écriture même : le premier et le meilleur commentaire de l'Ancien Testament, c'est le Nouveau Testament, ce sont les Épîtres de saint Paul entendues suivant l'esprit toujours vivant dans l'Église. Déjà dans l'Ancien Testament, bien des psaumes de David sont un commentaire spirituel et prophétique des livres de Moïse. Comme Dieu est à la fois l'auteur de l'esprit et de la lettre, il ne faut négliger ni l'un ni l'autre ; il faut étudier la lettre dans les textes originaux et dans les principales versions ; il faut aspirer l'esprit par la prière, en recueillir les enseignements dans la tradition, le tout pour la gloire de Dieu et de sa parole. Voilà comment les enfants de l'Église doivent envisager l'Écriture sainte et l'étudier, chacun suivant ses moyens.

Nicolas de Lyre commença son commentaire littéral et moral sur toute la Bible dès l'an 1293, et le finit en 1330, comme il le déclare lui-même dans un écrit où il excuse les fautes qui auraient pu lui échapper dans un si grand ouvrage <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Isaïe, 14. — <sup>2</sup> Wadding, 1293, n. 21.

Alors florissait Paul, évêque de Burgos. Il était Juif d'origine, et s'appelait Salomon Lévi. Par la lecture des écrits de saint Thomas, particulièrement des questions quatre-vingt-treize et cent six de la première partie de la seconde, il fut déterminé à embrasser le christianisme, l'an 1390, avec ses trois fils, qui, tous les trois, se rendirent recommandables par leur mérite. Le premier, Alphonse, devint évêque de Burgos après son père. Il est auteur d'un abrégé de l'histoire d'Espagne, qui fait partie du recueil *l'Hispania illustrata*. Le second, Gonsalve, fut évêque de Placentia. Le troisième, Alvarès, resté laïque, publia une savante et belle histoire de Jean II, roi de Castille <sup>1</sup>.

Quant au père, Salomon Lévi, qui, au baptême, prit le nom de Paul de Sainte-Marie, il embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. Ses talents et sa grande érudition, ainsi que son zèle pour la propagation de la religion véritable, le firent nommer à des places importantes. Il fut précepteur de Jean II, roi de Castille, puis archidiacre de Trevigno, évêque de Carthagène, et enfin évêque de Burgos, après avoir été archichancelier du roi et régent du royaume. Il convertit au christianisme bien des milliers de Juifs et de Musulmans, et mourut en 1435, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après avoir publié un grand nombre d'écrits en faveur de la religion <sup>2</sup>.

L'an 1429, il écrivait à son fils Alphonse, alors doyen de Compostelle : Que voulez-vous, très-cher fils, que je vous donne de mon vivant, ou que je vous laisse par succession, si ce n'est ce qui profite pour la connaissance des saintes Écritures, et confirme vos pas dans la très-solide ferveur de la vérité catholique ? car voilà ce que je porte dans le cœur et professe de bouche, et de quoi je pense qu'il est écrit : Et le père annoncera la vérité à ses fils. Cette vérité, je ne l'ai pas reçue dès mon premier âge ; né sous la perfidie de la cécité judaïque, je n'ai point appris les saintes lettres des saints docteurs ; mais, recevant des sens erronés de maîtres d'erreurs, je m'appliquais, comme les autres guides de cette perfidie, à obscurcir témérairement la lettre qui est droite par des chicanes qui ne l'étaient pas. Mais quand il plut à celui dont la miséricorde n'a pas de bornes de me rappeler des ténèbres à la lumière et du sombre tourbillon à l'air serrein, il tomba comme des écailles des yeux de mon âme, et je commençai à relire l'Écriture sainte avec un peu plus d'application, et à chercher, non plus perfidement, mais humblement, la vérité ; et, me défiant des forces de mon esprit, à demander au Seigneur de tout

<sup>1</sup> Drach, *De l'harmonie entre la synagogue et l'Église*, 1814, t. 1, p. 508. —

<sup>2</sup> Schræckh, t. 34, p. 133.

mon cœur qu'il daignât imprimer en mon cœur ce qu'il y avait de plus salutaire à mon âme ; et jour et nuit j'attendais son secours. Ainsi arriva-t-il que le désir de la foi catholique s'allumât de jour en jour plus fortement dans mon esprit, pour professer publiquement la foi que je portais dans le cœur ; et je reçus, avec le nom de Paul, le sacrement de baptême, dans les sacrés fonts de cette Église, à l'âge où vous êtes maintenant <sup>1</sup>.

Dans la suite de la lettre, on voit que le fils, quoiqu'il fût occupé de l'étude du droit et des affaires de justice, aspirait néanmoins à connaître l'Écriture sainte. C'est pourquoi le père lui destine le commentaire de Lyran sur toute la Bible, comme ce qu'il y avait de plus récent, de plus renommé et de plus utile. Cependant, comme aucune œuvre humaine n'est parfaite, il y joindra quelques additions, surtout là où il lui semble que l'auteur a omis les doctrines des saints. Ces additions de Paul de Burgos viennent effectivement à la suite des apostilles et des moralités de Nicolas de Lyre.

Ces deux écrivains en citent avec grand éloge un troisième, qui mourut vers la fin du treizième siècle, lorsqu'eux deux commençaient à écrire : c'est frère Raymond Martini ou des Martins, né dans le bourg de Subirah en Catalogne, pendant la première moitié du treizième siècle. Il embrassa l'institut des frères Prêcheurs, tandis que les Dominicains saint Thomas, Albert le Grand et Vincent de Beauvais, les Franciscains Alexandre de Halès, Duns Scot, saint Bonaventure et Roger Bacon illustraient l'Église comme une constellation de sept étoiles.

Le roi de Castille et celui d'Aragon, à la prière de saint Raymond de Pegnafort, venaient de fonder, dans différentes maisons de l'ordre de Saint-Dominique, des collèges uniquement destinés à l'étude des langues orientales. C'était pour travailler à la conversion des Juifs et des Sarrasins, si nombreux en Espagne. Raymond fut un des huit premiers religieux que le chapitre provincial assemblé à Tolède, l'an 1250, destina à cette étude. Comme il joignait à sa vivacité naturelle une excellente mémoire et une très-grande application, soutenue par le désir de faire triompher les vérités de la foi contre tous les blasphèmes des rabbins juifs et des docteurs musulmans, il réussit tellement dans l'étude des langues, qu'il ne parlait pas avec moins de facilité l'arabe et l'hébreu que le latin. Il passait une grande partie du jour et de la nuit à examiner avec soin le Talmud, l'Alcoran et les autres livres estimés par les mahométans ou les docteurs juifs ; il employait la plume, les conférences, les prédications, pour com-

<sup>1</sup> *Prologus D. Pauli Burgensis.*

battre les impiétés et les dogmes extravagants dont ces livres sont remplis.

Un autre Dominicain, Paul Christiani, né dans la même province de Catalogne, déployait les mêmes connaissances et le même zèle pour la conversion des Juifs, dont il gagna effectivement un grand nombre. Ce que voyant le roi d'Aragon, il ordonna une conférence publique pour le 20 juillet 1263, à Barcelone. Tous les rabbins célèbres de ses États durent s'y trouver ; le roi y assista lui-même, avec les princes, plusieurs évêques, un grand nombre de théologiens et d'autres savants.

Le rabbin Moïse de Girone fut choisi par les Juifs comme le plus capable de soutenir leur cause. Le Dominicain Paul Christiani parla seul de la part des fidèles. On réduisit la dispute à ces quatre chefs : 1° La venue du Messie ; 2° la divinité de Jésus-Christ, Messie promis dans la loi et annoncé par les prophètes ; 3° les souffrances et la mort du Messie pour le salut des hommes ; 4° enfin la cessation des cérémonies légales par le sacrifice de la nouvelle loi.

Frère Paul établit toutes ces vérités par les textes mêmes de la Bible hébraïque, interprétés par les anciens docteurs de la synagogue. De cette manière, rabbi Moïse se vit serré de si près, qu'il finit par garder le silence et s'enfuir de l'assemblée, dont les actes se conservent dans les archives royales de Barcelone. Bon nombre de Juifs se convertirent. Le 29 août de la même année 1263, le roi d'Aragon publia une ordonnance à tous les Juifs de ses États, d'entrer en conférence avec frère Paul Christiani lorsqu'il viendrait chez eux, et de lui présenter tous leurs livres. Frère Paul employa tout le reste de sa vie à ces travaux apostoliques, prêchant bien des fois dans les synagogues mêmes des Juifs, et leur démontrant la divinité de Jésus-Christ et de son culte par le texte même de leur Bible et les commentaires de leurs principaux docteurs. Pour couvrir la honte de sa défaite, rabbi Moïse de Girone répandit clandestinement un libelle hébraïque où il faisait un récit mensonger de la conférence de Barcelone : dès que les religieux de Saint-Dominique en eurent connaissance, il fut convaincu d'imposture, comme il l'avait déjà été d'ignorance et d'erreur.

Cependant frère Paul, examinant avec attention les livres les plus secrets des Juifs, qu'il se faisait représenter par ordre du roi, reconnut que, dans quelques-uns, les calomnies, les blasphèmes, les termes les plus injurieux à Jésus-Christ et à sa sainte Mère, se trouvaient presque à toutes les pages. Il entreprit de les corriger, et il somma les Juifs d'effacer eux-mêmes tout ce qu'il leur montrerait être contraire à la vérité et au texte de la sainte Bible. Il y en eut qui obéirent ; mais le plus grand nombre refusant avec opiniâtreté de pren-

dre ce parti, le roi donna un édit pour les y obliger. Les rabbins ne se rendirent pas encore ; ils se plaignirent de la sévérité de l'ordonnance. Le prince y eut égard, et, par un second édit du 27 mars 1264, il suspendit le premier, mais à condition que, dans l'espace d'un mois, les Juifs apporteraient tous leurs livres pour être revus et examinés. L'évêque de Barcelone et quatre théologiens de l'ordre de Saint-Dominique, savoir : Saint Raymond de Pegnafort, Raymond Martini, Arnaud de Segarra et Pierre de Gênes furent choisis par le roi pour cet examen. On le fit avec une grande exactitude, en présence même des rabbins ; on leur montra au doigt les blasphèmes et toutes les impiétés que frère Paul leur reprochait ; on les corrigea sous leurs yeux, et on ne leur rendit les moins mauvais de ces livres qu'à condition qu'ils ne pourraient ni remettre dans leurs exemplaires ce qu'on y avait effacé, ni rien écrire désormais qui fût injurieux à la religion chrétienne.

Les Juifs promirent tout ; mais cela n'eût pas suffi pour les dé tromper et les disposer à une sincère conversion. Ce qui les humiliait les irritait en même temps ; et ceux que les synagogues reconnaissaient pour leurs conducteurs ou leurs maîtres ne paraissaient ni moins décidés à soutenir toujours leurs préjugés, ni moins déterminés à rejeter toutes les vérités enseignées dans l'Église. Pour les leur persuader efficacement, ces vérités, il fallait en chercher la preuve dans les livres dont la synagogue respecte davantage l'autorité, c'est-à-dire dans les explications des anciens rabbins, ou dans les commentaires que leurs plus habiles docteurs avaient publiés sur la loi de Moïse ou sur les livres des prophètes. C'est à cette fin que nos théologiens, savants dans les langues, faisaient servir toute leur érudition rabbinique, et le Père Paul avait puisé dans les mêmes sources ces témoignages décisifs en faveur de la foi chrétienne, auxquels Moïse de Girone n'avait rien trouvé à répliquer. Il s'agissait de faire de toutes ces preuves un corps de doctrine qui pût être transmis à la postérité et servir dans tous les temps, aussi bien que dans tous les lieux, à la défense de la foi et au triomphe de l'Église.

Raymond Martini ou des Martins entreprit ce vaste travail. Ses deux principaux ouvrages sont *Pugio Fidei*, Poignard de la Foi, *Capistrum Judæorum*, Muselière des Juifs. Le premier devait servir à deux choses : à couper le pain de la parole divine aux Juifs sincères, et à couper la gorge aux perfides qui attaqueraient la vérité chrétienne. Le second devait fermer la bouche aux Juifs opiniâtres, et les empêcher de blasphémer contre le Christ. Ce sont ces deux ouvrages qui méritèrent si fort l'approbation et même l'admiration du Franciscain Nicolas de Lyre et de l'évêque Paul de Burgos. C'est aussi

du premier que, dans les siècles suivants, les docteurs catholiques ont pris les plus fortes preuves qu'ils aient employées contre les rabbins pour les combattre par leurs propres armes.

Le serviteur de Dieu ne borna point son zèle à la conversion ou à l'instruction des Juifs, il travailla de même à celle des Sarrasins ; et il fit autant par ses prédications que par les écrits qu'il publia pour réfuter les absurdités de l'Alcoran ou de la loi de Mahomet. Après qu'il eut longtemps combattu les impiétés de cette secte dans les provinces d'Espagne, il alla les attaquer dans leur fort, au milieu de la ville de Tunis. Il était accompagné de François de Cendra, religieux du même ordre, qui, repassant en France, reçut de saint Louis une épine de la sainte couronne pour l'église des Dominicains de Barcelone. François était le frère puiné de Pierre de Cendra, religieux de Saint-Dominique, renommé par ses prédications, ses vertus et ses miracles, et qui mourut en odeur de sainteté <sup>1</sup>.

De retour de Tunis en Espagne, Raymond Martini continua ses travaux apostoliques, se ménageant toutefois quelques moments pour mettre la dernière main à ses écrits. Il en était, l'an 1278, à la moitié de son *Poignard de la Foi*, qui a trois parties ; car on lit ces paroles au dixième chapitre de la seconde : « Il est bon de remarquer qu'en cette année, où nous comptons 1278 de l'ère chrétienne ou de la naissance du Fils de Dieu, les Juifs comptent 5038 ans de la création du monde. » Malgré ses voyages, ses austérités et son travail continu, le serviteur de Dieu parvint à une heureuse vieillesse : on trouva sa souscription dans un acte passé à Barcelone, le 4<sup>er</sup> décembre 1286. Il forma parmi ses frères et parmi les séculiers plusieurs savants disciples, qui se sont glorifiés depuis d'avoir été ses élèves, et lui ont fait honneur de tout ce qu'ils pouvaient savoir d'hébreu. On ne sait rien sur l'année précise de sa mort.

Ses ouvrages pour réfuter l'Alcoran n'ont pas encore été imprimés, non plus que son abrégé contre les erreurs des Juifs ; on ne sait même s'il en existe encore des manuscrits. C'est aux nouveaux enfants de Saint-Dominique à déterrer ces précieux héritages de leur ordre, enfouis dans quelque bibliothèque d'Espagne ou d'ailleurs, et à se montrer ainsi les légitimes et dignes successeurs de leurs illustres devanciers. Même le *Pugio Fidei* a été oublié plusieurs siècles dans la poussière des bibliothèques, et ce n'est qu'en 1651 qu'il a été mis au jour et restitué à son véritable auteur.

Frère Raymond montre son but dans le titre même de l'ouvrage : *Poignard de la Foi, de Raymond Martini, des frères Prêcheurs, contre*

<sup>1</sup> Touron, *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, t. 1.



*les Maures et les Juifs.* Voici comment il s'explique de son plan dans le préambule.

« Quant à ce qui regarde principalement les Juifs, le fond de cet ouvrage repose sur deux autorités : la première et la principale, c'est l'autorité de la loi et des prophètes, ainsi que de tout l'Ancien Testament ; la seconde, ce sont certaines traditions que j'ai trouvées dans le Talmud et dans les *Midraschim*, c'est-à-dire les gloses et les traditions des anciens Juifs, et que j'ai tirées avec une joie non médiocre, comme des perles d'un immense fumier. Ces traditions, qu'ils appellent la loi orale, ils prétendent que Dieu les a transmises avec la loi à Moïse sur le mont Sinäï, Moïse à Josué, son disciple, Josué à ses successeurs, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elles eussent été consignées en écrit par les anciens rabbins. Cependant, que Dieu ait transmis à Moïse tout ce qui est rapporté dans le Talmud, croire cela, ce serait le comble de la folie, à cause des absurdités innombrables que le Talmud renferme.

« Mais il s'y trouve en même temps des choses qui ressentent la vérité, la doctrine des prophètes et des saints Pères, expriment la foi chrétienne d'une manière merveilleuse et incroyable, renversent et confondent la perfidie des Juifs modernes. Je ne crois pas qu'il faille disconvenir qu'elles ont pu arriver successivement de Moïse, des prophètes et autres saints Pères, jusqu'à ceux qui les ont écrites ; même nous ne pouvons aucunement imaginer qu'elles viennent d'ailleurs que des prophètes et des saints Pères, puisque ces traditions sont absolument contraires à celles que les Juifs tiennent touchant le Messie et beaucoup d'autres articles, depuis le temps du Christ jusque maintenant. Il ne faut donc pas rejeter ces choses, quoiqu'elles se trouvent chez des gens si perfides, comme nul homme sensé ne rejette la loi et les prophètes, quoique l'un et l'autre se trouvent chez eux. On ne dédaigne pas une pierre précieuse, se trouvât-elle dans la gueule d'un dragon. Le sage profite du miel de l'abeille, et évite le venin de son dard. Il ne faut donc pas rejeter ces sortes de traditions, mais les embrasser, au contraire ; d'autant plus que rien n'est plus efficace pour convaincre l'impudence des Juifs. C'est faire comme Judith, saisir le poignard d'Holopherne pour lui trancher la tête. »

Pour rendre cette arme plus sûre et ne laisser aux Juifs aucun subterfuge, Raymond ne leur citera l'Écriture que dans leur texte même, ou traduite mot à mot : d'autant plus, observe-t-il, que bien des passages sont plus décisifs pour la foi chrétienne dans le texte hébreu que dans notre version latine. Par exemple, au commencement du prophète Habacuc, cette version porte : Regardez parmi les nations, et voyez ; admirez et soyez dans l'étonnement, *parce*

*qu'une œuvre a été faite de vos jours, que personne ne croira lorsqu'elle lui sera racontée.* L'hébreu dit, au contraire : Regardez parmi les nations, et voyez ; admirez et soyez dans l'étonnement, *parce qu'une œuvre se fera de vos jours, que vous ne croirez pas lorsqu'elle vous sera racontée* <sup>1</sup>. Appliquée à l'œuvre de l'incarnation, cette prophétie est d'une justesse merveilleuse : cette œuvre s'est accomplie dans les jours des Juifs, pendant qu'ils étaient encore maîtres de la terre promise : bien des nations, avec un certain nombre de Juifs, y ont cru dès qu'on leur en a parlé ; au contraire, la multitude des Juifs a cru tous les autres événements arrivés de leurs jours, excepté celui-là seul.

L'ouvrage même de Raymond contient trois parties. Dans la première il combat les errants qui n'ont point de loi : les athées, les matérialistes, les philosophes. Les athées ou épicuriens mettent le souverain bien dans la volupté charnelle, et nient Dieu ; les matérialistes ou naturalistes reconnaissent Dieu, mais nient l'immortalité de l'âme humaine ; les philosophes reconnaissent l'un et l'autre, mais enseignent trois erreurs : que le monde est éternel, que Dieu ne connaît que les choses générales, qu'il n'y a point de résurrection des morts. Martini démontre que Dieu existe, que le souverain bien n'est pas la volupté, que l'âme raisonnable est immortelle, que le monde n'est pas éternel, et ainsi du reste, tirant presque toujours ses preuves de philosophes arabes ; car, dans cette première partie, il s'agit principalement des Musulmans.

Dans la seconde, il prouve contre les Juifs l'avènement du Messie.

La troisième et dernière a trois sections : l'une de la sainte Trinité, l'autre de la chute de l'homme et de la peine du péché, la troisième de la rédemption du genre humain et de la réprobation des Juifs.

Que le Messie soit déjà venu, il le démontre par les septante semaines de Daniel, par la prophétie de Jacob, par la statue prophétique de Nabuchodonosor, par les prophéties de Malachie et d'Aggée, et enfin directement par le Talmud : après quoi il réfute les objections des Juifs presque toujours par leurs docteurs mêmes <sup>2</sup>.

Dieu est un : cependant, qu'il y ait en Dieu une certaine pluralité, les docteurs de la synagogue le reconnaissent dès les premières paroles de la Genèse : Dans le principe Dieu créa le ciel et la terre. Le verbe *créa*, en hébreu *bara*, est au singulier ; mais le mot *Dieu*, en hébreu *Elohim*, est, non pas au singulier, ni même au duel, mais au pluriel, qui suppose trois. C'est là une de ces preuves qu'on peut tirer

<sup>1</sup> Habacuc, 1, 5. — <sup>2</sup> *Pugio Fidei*, pars secunda.

contre les Juifs, non pas des versions grecques ou latines, mais de l'hébreu seul <sup>1</sup>.

D'autres passages indiquent la distinction des personnes et leur nombre. Tels passages nous montrent Dieu envoyé de Dieu. Dieu lui-même dit dans le prophète Osée : Et j'aurai pitié de la maison de Juda, et je les sauverai dans Jéhova, leur Dieu <sup>2</sup>. Ce que rabbi Jonathan explique ainsi : Et j'aurai pitié de la maison de Juda, et je les sauverai dans le Verbe de Jéhova, leur Dieu. Au même revient ce que Dieu dit dans le prophète Zacharie : Chante et réjouis-toi, fille de Sion ; car voici que je viens, et j'habiterai au milieu de toi, dit Jéhova ; et beaucoup de nations se joindront à Jéhova dans ce jour ; et ils me seront en peuple, et j'habiterai au milieu de toi, et tu connaîtras que Jéhova Sabaoth m'a envoyé à toi <sup>3</sup>. Ce que Jonathan Ben-Uziel explique ainsi : Chante et réjouis-toi, église de Sion ; car voici que moi je me révélerai, et je placerai ma divinité au milieu de toi, dit Jéhova ; et beaucoup de nations se joindront au peuple de Jéhova ou d'Israël en ce temps-là ; et ils me seront en peuple, et je placerai ma divinité au milieu de toi, et vous saurez que Jéhova Sabaoth m'a envoyé pour vous prophétiser <sup>4</sup>.

La même distinction des personnes divines paraît dans ces paroles de la Genèse : Et Jéhova fit pleuvoir sur Sodome et Gomorrhe du soufre et du feu de la part de Jéhova <sup>5</sup>. Sur quoi rabbi Juda observe que partout où il est dit dans l'Écriture *Et Jéhova*, l'on entend Jéhova et la maison de son jugement : expression qui, chez les Juifs, désigne un tribunal d'au moins trois personnes <sup>6</sup>. Or, le Messie est Dieu ; donc il est une des personnes divines.

L'Esprit-Saint paraît dans ces paroles d'Isaïe : Approchez de moi, et écoutez ceci : Dès le commencement, je n'ai point parlé en secret, j'étais présent lorsque ces choses ont été résolues, et maintenant m'a envoyé Adonaï Jéhova et son Esprit <sup>7</sup>. Et dans ces paroles du psaume : Les cieus ont été créés par le Verbe de Jéhova, et toute leur armée par l'Esprit de sa bouche <sup>8</sup>.

D'après l'Écriture, le Messie est Fils de Dieu. Dans le psaume deux, que les anciens docteurs de la synagogue appliquaient au Messie, il dit lui-même : J'annoncerai et je publierai le décret. Jéhova m'a dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui <sup>9</sup>.

Tout le monde connaît le chapitre cinquante-trois du fils d'Amos, qu'on pourrait intituler : Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ

<sup>1</sup> *Pugio Fidei*, 3 pars, dist. 1, c. 3. — <sup>2</sup> Osée, 1, 7. — <sup>3</sup> Zach., 2, 10. — <sup>4</sup> *Pugio Fidei*, *ibid.*, c. 4. — <sup>5</sup> Gen., 19, 23. — <sup>6</sup> *Pugio Fidei*, c. 4. — <sup>7</sup> Isaïe, 48, 16. — <sup>8</sup> Ps. 33, 6. — *Pugio Fidei*, *ibid.*, c. 4. — <sup>9</sup> *Ibid.*, c. 8.

selon Isaïe. Or, tout ce chapitre, y compris les trois derniers versets du chapitre précédent, les anciens docteurs de la synagogue l'entendent du Messie. Jonathan Ben-Uziel le fait expressément, et d'un bout à l'autre. Sur le treizième verset du chapitre cinquante-deux : Voici que mon serviteur sera plein d'intelligence, etc., rabbi Salomon s'exprime de la manière suivante : Nos maîtres de pieuse mémoire affirment que cela se dit du Messie ; car ils disent que le Messie a été frappé de plaies, comme il est dit au chapitre cinquante-trois, verset quatre, d'Isaïe : Il a véritablement pris sur lui nos langueurs, et il s'est chargé lui-même de nos douleurs. Ils assurent aussi qu'il est assis dans la porte de Rome parmi les malades, comme il est dit au livre du Sanhédrin en la distinction Chéleck. Quant à ce qui est dit du Messie en Isaïe, chapitre cinquante-deux, verset treize : Il sera exalté et élevé, il montera au comble de la gloire, j'ai entendu dire qu'il y a une certaine glose qui expose ainsi ce passage : Dieu exaltera le Messie au-dessus d'Abraham, duquel il est dit : J'exalterai mes mains vers Jéhova <sup>1</sup>. Et il sera élevé plus que Moïse, dont il est dit : Comme un nourricier élève son enfant <sup>2</sup>. Et il montera en gloire bien au-dessus des anges, desquels il est dit : Et à eux sur la sublimité <sup>3</sup>. » Telles sont les paroles de rabbi Salomon.

Dans le *Bereschit Rabba*, de rabbi Moïse Hadarsan, on lit ces paroles : Et le roi Messie fut dans la génération des méchants, et il appliqua son cœur à rechercher les miséricordes pour Isaïe, et à jeûner et à s'humilier pour eux, comme il est dit en Isaïe, chapitre cinquante-trois, verset cinq : Et il a été percé de plaies pour nos iniquités ; il a été brisé pour nos crimes, et nous avons été guéris par ses meurtrissures, et il a porté lui-même le péché de la multitude, il a prié pour les transgresseurs. Voilà ce que dit rabbi Moïse Hadarsan.

Le Dominicain Raymond Martini, ayant ainsi montré aux Juifs, par l'autorité de leurs anciens docteurs, que ce fameux chapitre s'entend et doit s'entendre du Messie, leur fait voir que tout y est : sa naissance, sa gloire, sa passion, sa mort, son jugement, sa divinité <sup>4</sup>.

Après avoir montré par l'Écriture sainte, interprétée par l'ancienne synagogue, que Dieu est tout ensemble Père et Fils, il fait voir qu'il est encore Saint-Esprit. David fait cette prière à Dieu : Enseignez-moi à faire votre bon plaisir, car vous êtes mon Dieu ; que votre bon Esprit me conduise dans une terre unie <sup>5</sup>.

Le même David nous apprend que ce bon Esprit de Dieu s'appelle le Saint-Esprit : Ne me rejetez pas de devant votre face, et ne retirez

<sup>1</sup> Gen., 14, 22. — <sup>2</sup> Num., 11, 12. — <sup>3</sup> Ézéch., 1, 18. — <sup>4</sup> *Pugio Fidei*, c. 10. — <sup>5</sup> Ps. 143, 10.

pas de moi votre Esprit-Saint. Rendez-moi la joie de votre salut, et l'Esprit de votre libéralité me soutiendra <sup>1</sup>. Nous apprenons dans Job que cet Esprit-Saint agit avec le Père et le Fils, lorsque Éliu dit : L'Esprit de Dieu m'a fait, et le souffle du Tout-Puissant m'a vivifié <sup>2</sup>. Les Psaumes nous font entendre que cet Esprit est créateur : Vous enverrez votre Esprit, et ils seront créés, et vous renouvellerez la face de la terre <sup>3</sup>. Les cieus ont été faits par le Verbe de Jéhova, et toute leur armée par l'Esprit de sa bouche <sup>4</sup>. Que le Saint-Esprit ait parlé par les prophètes, nous le voyons par David lorsqu'il dit : L'Esprit de Jéhova a parlé en moi, et sa parole est sur ma langue <sup>5</sup>.

Que cet Esprit-Saint ait dû venir sur le Messie ou le Christ, et reposer en lui d'une manière parfaite, nous le voyons dans ce passage d'Isaïe : Il sortira un rejeton du tronc de Jessé, et un arbrisseau (un Nazaréen) fructifiera de ses racines. Et sur lui reposera l'Esprit de Jéhova, Esprit de sagesse, etc. <sup>6</sup>. Remarquez bien, ajoute Raymond, que, dans des endroits innombrables du Talmud, ce passage est appliqué au Messie, et non à aucun autre par qui que ce soit qui ait quelque autorité parmi les Juifs.

Que le même Saint-Esprit dût être envoyé sur les apôtres, les disciples, et sur les convertis et baptisés d'entre les nations, Dieu même nous l'annonce par Isaïe : Ne crains pas, Jacob, mon serviteur, et toi, mon cher Israël, que j'ai choisi ! car je répandrai les eaux sur celui qui a soif, et des fleuves sur celle qui est aride ; je répandrai mon Esprit sur ta race, et ma bénédiction sur ta postérité. Et ils germeront parmi les herbages, comme les saules plantés sur les eaux courantes. L'un dira : Je suis à Jéhova ! l'autre s'appellera du nom de Jacob. Celui-là écrira sur ma main : A Jéhova ! et il se glorifiera du nom d'Israël <sup>7</sup>. Observez que Jonathan, fils d'Uziel, a transporté cela ainsi dans son targum : Je donnerai mon Esprit sur ton fils, et ma bénédiction sur les fils de tes fils ; et les justes encore tendres et délicats se multiplieront comme des touffes d'herbes, et comme un arbre qui étend ses racines sur des cours d'eaux. La glose de rabbi Salomon Iarchi porte : Comme je répands les eaux sur ce qui a soif, ainsi je répandrai mon Esprit-Saint sur votre race ; et ils germeront au milieu de l'herbe, c'est-à-dire au milieu d'Ésaü, c'est-à-dire au milieu des Romains, par les convertis qui se joindront à eux. *L'un dira : Je suis à Jéhova !* ce sont les justes parfaits. *L'autre s'appellera du nom de Jacob ;* ce sont les enfants, fils des impies. *Celui-ci écrira sur sa main : A Jéhova !* ce sont les hommes de pénitence. *Et il se*

<sup>1</sup> Ps. 51 (50), 13. — <sup>2</sup> Job, 33, 4. — <sup>3</sup> Ps. 104, 3. — <sup>4</sup> Ps. 43, 6. — <sup>5</sup> 2 Reg., 23, 2. — <sup>6</sup> Isaïe, 11, 1. — <sup>7</sup> *Ibid.*, 44, 2 et seqq.

*glorifiera du nom d'Israël* ; ce sont les convertis d'entre les nations. C'est ainsi que ce passage a été expliqué dans le livre *Abboth* de rabbi Nathanaël. Voilà comment parle rabbi Salomon <sup>1</sup>.

Après avoir ainsi démontré aux Juifs, dans la première section de la troisième partie, que Dieu est trine et un, que l'Écriture l'appelle Père, Fils et Saint-Esprit, Raymond leur prouve, dans la seconde section, que la sainte Trinité, un seul Dieu, a fait l'homme à son image et à sa ressemblance, et que cet homme, trompé par le diable, est tombé par désobéissance, et que par là il est devenu, avec toute sa postérité, tellement coupable envers Dieu, que nul ne pouvait satisfaire pour lui qu'un Dieu homme.

Au chapitre quatrième de cette section, l'on voit que, d'après la tradition de l'ancienne synagogue, le monde a été créé à cause du Messie, ce juste par excellence, qui a dû entrer à Jérusalem, monté sur une ânesse, et qu'après avoir créé le premier homme, Dieu lui recommanda de ne point troubler la création par le péché, attendu qu'il n'y aurait personne après lui pour réparer sa faute, et qu'il serait pour ce juste-là une occasion ou cause de mort. C'est ce que dit rabbi Juda, fils de Simon, dans le commentaire sur l'Écclésiaste <sup>2</sup>.

Au huitième chapitre de la même section, on voit que, d'après la tradition de la même synagogue, tous les hommes descendaient en enfer, jusqu'au Messie. Voici les paroles de rabbi Barachia : Quoique les choses aient été créées selon leur beauté et leur perfection, néanmoins, quand le premier Adam a péché, elles ont été corrompues, diminuées et ébranlées, et elles ne retourneront à leur état convenable jusqu'à ce que vienne le fils de Pharès, suivant ce mot du livre de Ruth : *Telle est la généalogie de Pharès* ; ce que le rabbi développe assez au long. La base mystérieuse de son raisonnement, c'est que, dans ce passage, le mot *Tholdoth* ou généalogie est écrit en toutes lettres, comme en la Genèse pour l'histoire de la création ; tandis que, pour la période intermédiaire, ce mot est écrit par abréviation avec une lettre de moins : d'où ce docteur et plusieurs autres conclurent que le fils de Pharès rétablira toutes choses comme elles étaient à l'origine.

Ainsi on lit dans le grand commentaire sur l'Exode : Pourquoi, en ce passage du second chapitre de la Genèse : *Telle est la généalogie du ciel et de la terre*, le mot généalogie, *Tholdoth*, est-il écrit en toutes lettres, sans qu'il en manque une ? Parce que, quand Dieu a créé son monde, il n'y avait dans ce monde aucun ange de mort ; voilà pourquoi le mot *Tholdoth* est écrit dans toute son intégrité ;

<sup>1</sup> *Pugio Fidei*, tertia pars, dist. 1, c. 11. — <sup>2</sup> *Ibid.*, dist. 2, c. 4.

mais, lorsque péchèrent Adam et Ève, Dieu l'a diminué, et a voulu que toutes les généalogies de l'Écriture fussent écrites avec une lettre de moins. Mais à Pharès, le mot de généalogie est de nouveau en toutes lettres, parce que le Messie ou le Christ sortira de lui, et, aux jours du Messie, Dieu absorbera la mort, comme il est dit au chapitre vingt-cinq d'Isaïe : Il a détruit la mort à jamais.

Raymond Martini observe que les rabbins modernes prétendaient que le mot hébreu *Schéol* ne voulait pas dire *enfer*, mais sépulchre ou fosse. Il les réfute par de longues et curieuses citations d'anciens docteurs de la synagogue. Ainsi on lit dans le commentaire sur la Genèse, par rabbi Moïse Hadarsan, le passage suivant : « Rabbi Josué, fils de Lévi, dit : J'allai avec l'ange de la mort, nommé Kippod, jusqu'aux portes de l'enfer; aussitôt j'envoyai l'ange Kippod, qui préside à la Géhenne, pour la mesurer du commencement à la fin; mais il n'eut pas le temps de le faire, parce qu'on tua dans ce moment rabbi Siméon, fils de Gamaliel. Je voulus aller, mais je ne pus. Après cela, j'allai avec Kippod, l'ange de la mort; et avec moi vint le Messie, fils de David, jusqu'aux portes de la Géhenne. Et lorsque les captifs qui sont dans la Géhenne virent la lumière du Messie, ils se réjouirent beaucoup de le recevoir, disant : C'est lui qui nous tirera de cette obscurité, suivant cette parole d'Osée : Je les rachèterai de la main de l'enfer, je les délivrerai de la mort <sup>1</sup>; et cette autre d'Isaïe : Et les rachetés de Jéhova reviendront, et ils entreront en Sion, etc. <sup>2</sup>. Sion, dans ce passage, n'est autre chose que le paradis. Dans ce moment, il me montra les sept quartiers de la Géhenne. Or, dans chaque quartier il y a sept mille maisons; dans chaque maison, sept mille ouvertures; dans chaque ouverture, sept mille trous; dans chaque trou, sept mille fissures, et dans chaque fissure, un scorpion. Or, ce scorpion a sept mille dards, et dans chaque dard il y a nonante-deux espèces de venin, par chacune desquelles sont tourmentés les impies. La Géhenne s'appelle de sept noms : Schéol ou enfer, Géhenne, puits de corruption, silence ou perdition, boue de la lie, ombre de la mort et terre infime. La profondeur du Schéol ou de l'enfer est de trois cents ans de marche; sa longueur et sa largeur, de cinq cents. La Géhenne a trois portes : l'une dans le désert, par où Dathan et Abiron descendirent vivants en enfer; l'autre dans la mer, où Jonas pria du ventre de l'enfer; la troisième à Jérusalem, puisque Isaïe nous apprend (31, 9) que l'Éternel a un feu dans Sion, et une fournaise dans Jérusalem. Or, cette fournaise n'est autre que la Géhenne. Voilà ce que

<sup>1</sup> Osée, 13, 14. — <sup>2</sup> Isaïe, 35, 10.

dit rabbi Moïse Hadarsan dans le *Bereschit Rabba*, qui fait partie du Talmud.

Une foule de citations analogues font voir que tous les hommes descendaient en enfer, même les saints et les prophètes ; que toute l'Église d'Israël y attendait que Dieu vînt l'en tirer ; que cependant les justes n'y souffraient pas, mais y reposaient dans la partie supérieure, près de la porte, dans les limbes ou le sein d'Abraham ; tandis que les méchants descendaient au fond de l'abîme, au milieu des tourments <sup>1</sup>.

Dans la section troisième et dernière, il traite de la réparation, rédemption et glorification de l'homme par le Messie, qui est Dieu, Fils de Dieu, né d'une vierge, etc. Sur quoi il cite au long une foule d'anciens docteurs de la synagogue, dont les Juifs modernes ont supprimé les ouvrages, comme étant trop chrétiens. C'est une vérité reconnue par ceux d'entre eux qui viennent à la lumière de l'Évangile <sup>2</sup>.

Il y a plus : dans le commentaire de rabbi Moïse Hadarsan sur la Genèse, et encore dans d'autres anciens docteurs de la synagogue, on trouve la révélation d'un fait très-peu connu, et qui mérite cependant de l'être beaucoup. C'est qu'à une certaine époque, les scribes se sont permis d'altérer jusqu'à dix-huit passages importants de l'Écriture, et que du nombre est cet endroit du psaume vingt-un suivant la Vulgate, vingt-deux suivant l'hébreu : *Ils ont percé mes mains et mes pieds*, dans lequel, au lieu du verbe *Caru*, ils ont percé, qu'il y avait jusqu'alors, ils ont substitué le substantif *Caari*, comme un lion, qui ne présente point de sens <sup>3</sup>. Ce témoignage serait fort bien placé dans les grammaires, les dictionnaires et les bibles hébraïques. On dirait que dès lors les Juifs avaient peur de regarder celui dont ils ont percé les mains, les pieds et le côté. Puisse s'accomplir bientôt sur eux cette promesse du Seigneur : Et en ce jour, je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem l'esprit de grâce et de prières ; et ils regarderont vers moi, qu'ils ont percé ; et ils pleureront sur lui comme on pleure sur un fils unique ; et ils en seront dans le deuil comme on est dans le deuil à la mort d'un premier-né <sup>4</sup>.

Ainsi donc, pendant le treizième et le quatorzième siècle, l'Écriture sainte était étudiée à fond, et quant à l'esprit et quant à la lettre, et dans le texte original, et dans les versions authentiques, et dans la

<sup>1</sup> *Pugio Fidei*, pars, 3, dist. 2, c. 8. — <sup>2</sup> Drach, *Harmonie de la synagogue et de l'Église*, t. 1, p. 187. — <sup>3</sup> *Pugio Fidei*, pars 2, c. 3, p. 222, 243 et 244. — <sup>4</sup> Zachar. 12, 10.



tradition des Pères et docteurs de l'Église, et dans la tradition de l'ancienne synagogue, et par les disciples de saint Dominique, comme Raymond Martini, et par les disciples de saint François, comme Nicolas de Lyre, et par des évêques, comme Paul de Burgos. Et l'on savait combattre, non sans succès, les erreurs des Mahométans et des Juifs par leurs propres armes. Tel siècle qui s'appelle modestement le siècle des lumières pourrait-il en offrir autant ? Nous ignorons jusqu'aux richesses scientifiques que nous ont laissées nos pères, nous les laissons manger par les vers et la moisissure ; et puis nous accusons nos pères d'ignorance et de barbarie ! En vérité, il n'y a rien de pis.

Parmi les contemporains de Nicolas de Lyre et de Paul de Burgos, on trouve encore :

En Espagne, sans compter Raymond Lulle, dont il a été parlé au long, Antoine André, mort en 1320, frère Mineur, du royaume d'Aragon, surnommé le Docteur *dulciffuus*, dont on a plusieurs traités ou commentaires sur la théologie et sur la philosophie ; Alvare Pélage, frère Mineur, né en Galice, auteur d'une *Somme de théologie*, du *Miroir des rois*, du *Deuil de l'Église* et de plusieurs autres traités ; Gui, né en Catalogne, prieur général des Carmes, puis évêque de Majorque, a écrit, entre autres, un volume de toute les hérésies ; Alphonse Vargas, ermite de Saint-Augustin, professa la philosophie et la théologie dix ans dans l'université, mourut en 1359, archevêque de Séville, et auteur d'un commentaire sur Aristote et d'un autre sur le Maître des sentences.

En Angleterre, Richard de Middleton, frère Mineur, surnommé le Docteur solide, copieux et très-fondé, florissait vers 1290, et a laissé des traités de théologie et des commentaires sur les Évangiles et sur les Épîtres de saint Paul. Le Franciscain anglais Duns Scot, surnommé le Docteur subtil, dont nous avons parlé, eut parmi ses disciples le Franciscain écossais François Mayron, et le Franciscain anglais Ockam, qui ont laissé chacun plusieurs ouvrages de théologie et de philosophie. Dans ceux du dernier, il y a quelque chose à reprendre. Jean de Bacon, ainsi nommé du lieu de sa naissance, au comté de Norfolk, surnommé le Docteur résolu, fut en effet un théologien et un philosophe très-docte. Entré dans l'ordre des Carmes, il en devint provincial, et mourut à Londres, en 1346, auteur de plusieurs traités théologiques, et, de plus, de commentaires sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais qui ne sont pas encore imprimés, non plus que divers traités contre les Juifs. Robert Holkot, Dominicain, né à Northampton, et mort en 1349, a laissé des commentaires sur l'Écriture sainte, avec des ouvrages de théologie. Ri-

chard Fitz-Ralph, archevêque d'Armagh en Irlande, écrivit contre les erreurs des Arméniens et contre les privilèges des religieux mendiants; ses écrits doivent être lus avec précaution, car ils renferment plus d'une erreur. Le Franciscain Walter Burleigh, surnommé le Docteur transparent, a laissé une foule d'écrits sur la philosophie, dont quelques-uns sont imprimés.

En France, Pierre de Tarantaise, Dominicain, cardinal, puis pape Innocent V, mort en 1276, a laissé des écrits de théologie et des commentaires sur la Bible. Guillaume Duranti ou Durand, évêque de Mende, étudia d'abord, puis professa le droit civil et canonique à Bologne et à Modène. On l'appelait le *Père de la Pratique*. Il s'est distingué par plusieurs écrits, dont les principaux sont le *Miroir du droit* et le *Rational des divins offices*, qu'il acheva l'an 1286, n'étant encore que doyen de Chartres. On trouve dans ce dernier beaucoup de points curieux de l'ancienne discipline en usage de son temps. Le Dominicain Ulric de Strasbourg écrivit, vers la même époque, une *Somme de Théologie* et des commentaires sur le Maître des sentences. L'Augustin Gilles Colonne, archevêque de Bourges, qui florissait vers l'an 1290, est auteur d'une foule d'ouvrages de théologie et de philosophie, dont une partie seulement est imprimée. Henri de Gand, archidiacre de Tournai, mort en 1293, surnommé le Docteur solennel, a laissé une *Somme de Théologie*, des mélanges sur Pierre Lombard, un livre des *Hommes illustres*, sans compter plusieurs opuscules encore manuscrits. Le Dominicain Jean de Paris, qui florissait vers l'an 1296, écrivit sur le Maître des sentences, mais principalement sur la puissance des rois et celle du Pape. Le Franciscain Pierre Auréol, archevêque d'Aix, a beaucoup écrit, entre autres un traité de l'*Immaculée conception de la sainte Vierge*. Le Dominicain Durand de Saint-Pourçain, évêque de Meaux, mort l'an 1333, a écrit un livre remarquable de l'*Origine des juridictions*, et puis des commentaires sur le Maître des sentences, où il se trouve quelques propositions peu exactes qui ont été justement blâmées. Le Dominicain Hervé Noël, Breton de naissance, et général de l'ordre, est auteur d'un commentaire sur les Épîtres de saint Paul, ainsi que de beaucoup d'autres ouvrages de théologie et de philosophie. Pierre Brandi, évêque d'Autun, puis cardinal, a laissé plusieurs traités sur les rapports entre les deux puissances. Le Dominicain Pierre de la Palu, natif de Bourgogne, un commentaire sur le Maître des sentences, un excellent traité de la cause immédiate de la puissance ecclésiastique, avec plusieurs ouvrages qui ne sont pas encore imprimés. L'Augustin Thomas de Strasbourg, des mélanges sur la théologie et l'Écriture sainte. Nicolas de Gorham, dont les uns font un Français, les autres

un Anglais, ceux-ci un Dominicain, ceux-là un Franciscain, a écrit principalement un commentaire sur le Nouveau Testament.

En Allemagne, vers l'an 1265, le Bénédictin Henri Stéron écrivit une chronique, de la première année de Frédéric I<sup>er</sup>, 1152, à Rodolphe de Habsbourg. L'an 1280, le Franciscain Robert de Russie, des commentaires sur le Maître des sentences, une exposition de la règle de Saint-François et un livre de l'âme ; 1305, le prêtre Silfrid de Meissen, un abrégé d'histoire, de l'an 458 à 1307 ; Ébéard, archidiacre de Ratisbonne, une chronique de 1273 à 1305 ; le Franciscain Monalde de Dalmatie, une somme de cas de conscience, nommée d'or ou monaldine ; le Chartreux Landulphe ou Ludolphe, homme très-pieux, né en Saxe, une *Vie de Notre-Seigneur*, tirée des Évangiles, avec un commentaire sur les psaumes ; Lupold, chanoine, puis évêque de Bamberg, un livre du zèle des anciens rois de Gaule et de Germanie, avec un autre des droits du royaume et de l'Empire ; le Chartreux Henri de Hesse, des commentaires sur le Maître des sentences et sur plusieurs parties de l'Écriture sainte<sup>1</sup> ; le vénérable Michel, prieur de la Chartreuse de Prague, mort en 1401, un dialogue sur la garde de la virginité, un livre de remèdes à un supérieur déposé<sup>2</sup> ; le vénérable Engelbert, abbé de Bénédictins, mort en 1331, un miroir des vertus aux ducs Albert et Otton d'Autriche<sup>3</sup> ; le Franciscain Werner de Ratisbonne, un livre de soliloques ; le vénérable Étienne, prieur de la Chartreuse d'Olmütz, une apologie pour les ordres religieux contre les hérétiques<sup>4</sup>.

En Italie, Augustin Triomphe, natif d'Ancône, religieux de Saint-Augustin, homme pieux et docte, mort en 1328, et qualifié de bienheureux, écrivit une excellente somme de la puissance de l'Église, avec un commentaire sur le cantique de la sainte Vierge, et d'autres sur la sainte Écriture, le Maître des sentences et Aristote ; Jean Villani de Florence, une histoire universelle de son temps ; Astesan d'Asti, une somme des cas de conscience ; Jean André de Bologne, jurisconsulte, sur plusieurs parties du droit canonique et civil ; son fils adoptif, Jean Calderin, sur les décrétales ; le Dominicain Barthélemi de Pise, une somme de théologie ; Albéric de Bergame, sur le Sexte des décrétales ; l'Augustin Simon de Cassia, homme très-pieux, plusieurs opuscules de spiritualité ; l'Augustin Grégoire de Rimini, des commentaires sur le Maître des sentences et sur les épîtres de saint Paul ; le Dominicain Rainier de Pise, une somme de toute la théologie par ordre alphabétique<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Voir sur tous ces personnages, Bellarmin, *de Scriptoribus ecclesiast.* ; Cave, etc.

— <sup>2</sup> Pez, *Bibliotheca ascetica*, t. 2. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. 3. — <sup>4</sup> *Ibid.*, t. 4. — <sup>5</sup> Bellarmin et Cave.

On voit que, dans le quatorzième siècle, les sciences ecclésiastiques, l'étude de l'Écriture, de la théologie, de la philosophie, de la controverse, de la liturgie, etc., était loin d'être négligée. Quant à la théologie mystique, nous verrons plus loin trois auteurs célèbres.

Pendant le pape Jean XXII était mort le dimanche 14 décembre 1334, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, après avoir tenu le Saint-Siège dix-huit ans et quatre mois moins deux jours.

En 1321, il avait condamné les erreurs de Jean de Polliac, docteur de Paris, qui enseignait que ceux qui avaient confessé leurs péchés à des religieux étaient obligés de les confesser encore à leurs curés; que tant que le décret du concile de Latran, *Omnis utriusque sexus*, subsisterait dans sa force, ni le Pape ni Dieu même ne pouvaient dispenser les fidèles de confesser une fois l'an tous leurs péchés à leur propre curé. Ces propositions furent discutées en plein consistoire devant le Pape, et en présence du docteur qui avait été mandé.

On y dit pour les confesseurs privilégiés : La juridiction du Pape n'est pas renfermée dans un diocèse comme celle d'un évêque, ni dans une province comme celle d'un archevêque : elle s'étend par tout le monde. La raison est que la dignité d'archevêque n'est pas de droit divin, mais de droit humain positif, qui a réglé les limites des diocèses, au lieu que celle de Pape est de droit divin, établie par Jésus-Christ, quand il dit à saint Pierre : *Pais mes brebis*, sans aucune exception ni restriction. Sa puissance s'étend donc partout, et il ne la tient point des autres hommes; mais tous tiennent la leur de lui, et il conserve partout une juridiction immédiate. A l'égard du curé, il est bien autrement soumis à l'évêque que l'évêque ne l'est au Pape; le curé n'est point juge ordinaire dans sa paroisse, comme l'évêque dans son diocèse, non plus que l'archidiaque et les autres qui sont établis par provision de l'évêque. L'évêque, en confiant au curé le soin d'une paroisse, ne s'en décharge pas; il en demeure toujours responsable comme auparavant, et y garde toujours la principale autorité; d'où s'ensuit que l'absolution donnée par le Pape ou par l'évêque décharge le paroissien de l'obligation de la demander à son curé.

Quant au canon du concile de Latran, il ne donne aucun nouveau droit au curé; car le propre prêtre qu'il nomme n'est ainsi nommé que par opposition à l'étranger qui n'a aucune juridiction sur le pénitent, mais non par opposition au prêtre commun : autrement le pénitent ne pourrait s'acquitter du devoir de la confession qu'en se confessant à son curé, non à son évêque ni au Pape. Le propre prêtre est donc quiconque a la puissance d'absoudre, soit ordinaire, soit

déléguée ; c'est-à-dire le Pape, l'évêque, le curé, ou celui auquel ils ont donné ce pouvoir. Or, le Pape et l'évêque peuvent le donner à quiconque a reçu l'ordre de prêtrise ; et c'est la coutume de l'Église romaine, que chacun peut obtenir d'un pénitencier du Pape de s'adresser à quelque prêtre que ce soit pour être absous. Enfin il est expédient que le Pape use de ce pouvoir de commettre des confesseurs, à cause de l'ignorance de plusieurs curés, de la multitude du peuple, et de la difficulté particulière de certains pécheurs pour ne pas se confesser à eux.

Après que les propositions avancées par le docteur Jean de Polliac eurent été examinées, il se rendit aux raisons qu'on lui opposait, et se rétracta en plein consistoire, disant qu'il croyait le contraire véritable. Sur quoi le Pape rendit la sentence par une décrétale fameuse qui commence par ces mots : *Vas electionis*, et qui a été insérée au droit canon. Après y avoir exposé le fait, il prononce ainsi : Nous condamnons ces articles, assurant que la doctrine contraire est vraie et catholique, savoir : que ceux qui se sont confessés aux frères privilégiés ne sont pas plus obligés à réitérer la confession des mêmes péchés que s'ils les avaient déjà confessés à leur propre prêtre suivant le concile de Latran. La bulle est adressée à tous les évêques, et datée du 25<sup>m</sup> de juillet 1321 <sup>1</sup>.

On reproche ordinairement à Jean XXII d'avoir prêché que les âmes des justes, séparées de leurs corps, ne verront l'essence et les personnes divines qu'après la résurrection générale, et qu'en attendant elles ne jouissent que de la vue de l'humanité sainte du Sauveur. On répond avec ce Pape même, comme il fit dans une lettre au roi de France, Philippe de Valois, qu'en avançant ce sentiment, touchant lequel rien n'était encore décidé de son temps dans l'Église, il n'avait jamais prétendu en faire un objet de la foi des fidèles, mais seulement le donner comme une opinion particulière, qui avait quelque fondement dans l'Écriture et dans les saints Pères, et sur laquelle on pouvait disputer pour parvenir à une pleine connaissance de la vérité <sup>2</sup>.

Mais ce qui justifie pleinement l'orthodoxie de sa foi, c'est le diplôme que la mort l'empêcha de publier dans le consistoire qu'il avait indiqué à cet effet. Il y déclare qu'il croit et qu'il confesse que les âmes séparées des corps et purifiées de leurs fautes sont dans le royaume des cieux, avec Jésus-Christ, dans la compagnie des anges, et qu'elles voient Dieu face à face, et la divine essence aussi claire-

<sup>1</sup> Raynald, 1321, n. 20 et seqq. *Vas electionis. Extravag. commun.* — <sup>2</sup> Raynald 1333, n. 46.

ment que leur état peut le permettre. Que, s'il a prêché ou écrit quelque chose contre cette doctrine, ou contre tout autre point de la foi catholique, de l'Écriture sainte ou des bonnes mœurs, il le rétracte expressément, soumettant tous ses sentiments et tous ses écrits, sur quelque matière que ce puisse être, à la décision de l'Église et des souverains Pontifes, ses successeurs <sup>1</sup>.

Suivant Jean Villani <sup>2</sup>, le pape Jean XXII laissa un trésor très-considérable; mais, comme il ne le légua à aucun de ses parents, on voit que ce trésor était pour les besoins de l'Église et pour le recouvrement de la terre sainte, qui continua toujours d'occuper les Papes. Un souverain temporel qui, au lieu de dettes, léguerait des trésors à son royaume, exciterait l'admiration. L'Italien Villani suppose, il est vrai, que ce trésor fut amassé par des moyens qui n'étaient pas toujours très-canoniques; mais il est seul à le dire : les sept vies que nous avons de ce Pontife n'en disent mot.

Neuf jours après la mort de Jean XXII, les cardinaux s'assemblèrent en conclave, ou plutôt y furent enfermés par le comte de Noailles, gouverneur du comté Venaissin, et par le sénéchal de Provence, commandant au nom du roi de Naples. Le choix fut plus tôt fait qu'on ne l'avait espéré d'abord. Les vingt-quatre cardinaux qui composaient le conclave étaient partagés en deux factions, dont l'une avait pour chef le cardinal Talleyrand, frère du comte de Périgord, et l'autre le cardinal Jean Colonne. La première, toute de Français, et par conséquent la plus nombreuse, offrit le tiare au cardinal Jean de Comminges, premier archevêque de Toulouse. Il refusa, parce qu'on lui demandait pour condition de donner parole qu'il n'irait point s'établir à Rome. Un refus si honorable aurait dû accélérer son élection au lieu de l'empêcher; mais les cardinaux de la faction française ne purent vaincre les répugnances qu'ils avaient pour le voyage d'Italie. Leurs vues s'étant détournées de dessus le cardinal de Comminges; la Providence permit qu'ils les portassent sur le cardinal Jacques Fournier. C'était le 20 de décembre 1334. On le proposa simplement pour essayer des suffrages perdus, et il arriva que, sans observer l'ordre du scrutin, chacun des cardinaux, comme par un coup du ciel, lui donna sa voix, au grand étonnement de tout le conclave et du cardinal lui-même, qui, se voyant élu, ne put s'empêcher de dire aux prélats électeurs : Qu'avez-vous fait, mes frères? votre choix est tombé sur un homme grossier et sans connaissance. C'était la modestie qui le faisait parler ainsi; ou plutôt il se rendait

<sup>1</sup> Apud Baluz., *in vitâ 6 ejusdem Papæ*. Sommier, t. 6. — <sup>2</sup> J. Villani, l. 11, c. 20.

justice du côté des manéges de cour, qu'il ne connaissait pas, quoiqu'il fût d'ailleurs homme de lettres et d'un sens très-droit.

Jacques Fournier ou du Four était né à Saverdun, au comté de Foix. Sa naissance n'avait rien d'illustre; mais il n'est pas prouvé qu'il fût fils d'un boulanger, comme on le croit communément. Dès sa première jeunesse, il se consacra à Dieu dans le monastère de Bolbone, ordre de Cîteaux, et il fut fidèle aux observances de sa règle jusque sur le trône pontifical, autant que les devoirs de sa dignité pouvaient compatir avec les usages du cloître. De Bolbone, il était allé demeurer à Fontfroide, abbaye située dans le diocèse de Narbonne. Son oncle Arnaud Novelli, depuis cardinal, en était abbé, et Jacques Fournier lui succéda dans le gouvernement de ce monastère. Il avait fait ses études à Paris, et il ne termina les épreuves ordinaires pour le doctorat que depuis sa promotion à la dignité d'abbé de Fontfroide. Ses études avaient été solides; il nous reste quelques compositions de sa façon, surtout un traité sur l'état des âmes saintes avant la résurrection des corps. En 1317, il fut fait évêque de Pamiers, et, pendant les neuf ans qu'il gouverna cette église, il vint à bout d'en augmenter les droits et les revenus, et d'y extirper les hérésies trop longtemps tolérées avant lui. De Pamiers, il passa à l'évêché de Mirepoix, et il parvint, environ deux ans après, au cardinalat, qu'il avait mérité par ses services et par ses talents d'excellent théologien et de savant jurisculte. Il paraît que ce fut alors qu'il se fit appeler le cardinal Novelli, pour faire revivre la mémoire de son oncle Arnaud, mort dès l'an 1317. On l'appela aussi le cardinal Blanc, à cause de l'habit de Cîteaux qu'il portait toujours. Du reste, sa modestie, la médiocrité de ses revenus, et apparemment l'obscurité de sa famille faisaient qu'on le regardait, dans la cour romaine, comme un prélat sans conséquence, respectable à la vérité par sa vertu et par sa doctrine, mais peu entendu dans la politique, et surtout fort éloigné d'aspirer à la première dignité de l'Église <sup>1</sup>.

Le nouveau Pape prit le nom de Benoît XII. Il était grand, robuste, d'une voix forte et sonore. Dès le lendemain de son élection, il tint le consistoire, et pour commencer le souverain pontificat par les témoignages d'affection qu'il devait à son église de Rome, il donna des ordres pour y faire réparer les basiliques abandonnées et les palais désertés depuis longtemps. Les sommes qu'il destina à cet usage montèrent à cinquante mille florins d'or. Il en donna cent autres mille aux cardinaux pour subvenir à leurs besoins. Preuve

<sup>1</sup> *Hist. de l'Église gallic.*

manifeste que le sacré collège ne s'était point enrichi des dépouilles du feu pape Jean XXII.

Le 7<sup>me</sup> de janvier 1335, Benoît XII quitta son palais avec les cardinaux pour se rendre au couvent des frères Prêcheurs, où il voulait se faire couronner. La cérémonie se fit le lendemain dimanche; il reçut la couronne des mains du cardinal Napoléon des Ursins, et il ne retourna au palais que le jour suivant. C'était un temps de grâces: il se trouva bien des ecclésiastiques qui voulurent en profiter pour obtenir des bénéfices. Le Pape, plus exact observateur des canons qu'empresé à se faire des créatures en prodiguant les biens de l'Église, refusa tous les placets qu'on lui présenta, disant qu'il voulait savoir par lui-même la condition des suppliants, le revenu des bénéfices, et si les requérants n'étaient point déjà bénéficiers. En même temps, il dépêcha, suivant l'usage, le 9<sup>me</sup> de janvier, sa lettre encyclique aux prélats et aux princes chrétiens, pour leur notifier son élection et se recommander à leurs prières. Sa lettre fut adressée nommément aux rois Philippe de France, Édouard d'Angleterre, Robert de Sicile ou de Naples, Alphonse de Castille, Philippe de Navarre, Alphonse d'Aragon, Alphonse de Portugal, Charles de Hongrie, Robert de Suède, Casimir de Pologne, Jean de Bohême, Hugues de Chypre et Léon d'Arménie <sup>1</sup>.

Comme le Pape se donnait tout entier aux soins du gouvernement, chaque jour était marqué par quelque trait qui annonçait sa vertu et son amour pour la justice. Le 10 du même mois, il déclara, dans un grand consistoire, qu'il congédiait tous les ecclésiastiques courtisans, avec ordre à eux, sous les peines de droit, de retourner à leurs bénéfices dans le mois suivant, à moins d'une raison légitime qu'on lui spécifierait pour avoir permission de rester plus longtemps à la cour. Ce zèle pour la résidence des ecclésiastiques et l'attention à ne donner les bénéfices qu'à des sujets capables furent deux points où il se montra inflexible. Le second surtout, il le porta jusqu'à aimer mieux laisser les places vacantes que de les conférer à des hommes sans talents ou de mauvaise conduite. Je ne peux me résoudre, disait-il, à parer de joyaux la cendre et la boue.

Ainsi n'y eut-il jamais à espérer de lui ni canonicat de cathédrales pour des enfants au-dessous de quatorze ans ni dispenses d'âge pour les dignités, tant dans le clergé séculier que dans l'état régulier; ni translation de religieux d'un ordre ou d'un couvent à l'autre pour posséder des revenus; ni permission de garder plusieurs bénéfices

<sup>1</sup> Raynald, 1335.



quand un seul suffisait; ni faveurs pour les ignorants qui voulaient s'ingérer dans le saint ministère; ni grâces expectatives au profit de gens avides qui ne pouvaient attendre patiemment la vacance des bénéfices; ni commendes dans les chapitres et les abbayes, excepté pour les cardinaux et les patriarches titulaires d'Orient, parce qu'ils n'avaient point d'autre ressource. Tout était distribué après des informations très-exactes sur la conduite et la doctrine des prétendants aux grâces; mais, comme il rejetait sans respect humain les indignes, il se donnait des soins pour démêler les hommes de lettres et les gens de bien. Il les comblait de bienfaits sans qu'ils eussent la peine de se faire jour à travers la foule des aspirants; et de peur que dans la multitude des expéditions en matière de bénéfices il ne se glissât, comme on s'en était plaint, des signatures supposées, il ordonna d'enregistrer les suppliques avec les brefs de grâce, et de déposer les originaux à la chancellerie. Ce fut l'origine de ce qu'on appela dans la cour de Rome le registre des suppliques <sup>1</sup>.

Une conduite si édifiante et si digne d'un chef de l'Église ne souffrit ni relâchement ni atteinte quand il fut question de ses parents. Un Pape, disait-il, doit ressembler à Melchisédech, qui était sans père, sans mère, sans généalogie. Comme on lui demandait un jour d'avancer quelques-uns de ses proches, il répondit par ce verset de David : Je serai sans tache si les miens ne dominent pas <sup>2</sup>. Affermi dans ces principes, il n'éleva jamais dans l'Église qu'un seul de ses neveux, nommé Jean de Bauzian, qu'il fit archevêque d'Arles, encore fut-ce à la prière des cardinaux, et il en était digne; mais il ne voulut jamais le faire cardinal. Pour les parents qui lui restaient dans le siècle, il n'en distingua aucun, et ne permit pas même qu'ils changeassent d'état. Il avait une nièce; plusieurs grands la recherchèrent en mariage, et la lui demandèrent. Il leur dit à tous qu'elle n'était pas faite pour eux; et enfin il la maria au fils d'un marchand de Toulouse, avec une dot modique et qui n'excédait en rien sa condition. Après le mariage, les deux époux vinrent à Avignon pour saluer le Pape, leur oncle; ils en furent reçus avec bonté; mais ils ne gagnèrent auprès de lui que les frais du voyage, avec ces paroles : Je vous reconnais pour les parents de Jacques Fournier; à l'égard du Pape, il n'a ni parents ni alliés. Puis il leur donna sa bénédiction, et il les congédia.

Ces manières n'étaient point en lui l'effet de l'avarice ou de l'indifférence. Resserré pour ses proches, attentif jusqu'au scrupule dans la distribution des bénéfices, il répandit avec profusion les tré-

<sup>1</sup> *Hist. de l'Église gallic.* — <sup>2</sup> Psalm. 18, 14.

sors de l'Église quand il fut question des pauvres. Rome, l'Italie, la France, diverses provinces de la chrétienté éprouvèrent ses bienfaits, et, selon la maxime de l'Évangile, sa main gauche ignore toujours les aumônes que sa main droite versait dans le sein de l'indigent. C'est la peinture naturelle que sept biographes nous ont tracée de la modestie de ce charitable pasteur<sup>1</sup>. On en doit croire ces témoignages, plutôt que la relation satirique d'un seul auteur anonyme, qui nous représente Benoît XII comme un caractère dur, féroce et avare, comme un maître qui n'était content de personne, qui se défiait de tout le monde, et qui voulait réformer tous les états, clercs et moines, sans s'appliquer à se réformer lui-même<sup>2</sup>. Cet écrit passe constamment pour l'ouvrage de quelques hommes de parti, tels qu'étaient les faux frères Mineurs réfutés dans les dissertations que Benoît avait publiées contre eux n'étant encore que cardinal : ou bien le zèle qu'il témoigna étant Pape pour la réforme des ordres religieux anima contre lui le ressentiment de quelque particulier, mauvais écrivain et encore plus malhonnête homme<sup>3</sup>. Le torrent des historiens a vengé au centuple la mémoire du Pontife.

Benoît XII employa divers moyens pour rétablir le bon ordre dans le clergé tant séculier que régulier de France. Le chapitre de Narbonne méritait les plus justes reproches pour la licence qu'on remarquait dans plusieurs de ses membres. Oubli des devoirs par rapport à la conduite en matière de mœurs et de continence, abandon de l'office divin, emploi illicite des biens ecclésiastiques, dégradation du lieu saint, faute d'appliquer aux réparations l'argent destiné à cet usage : tout cela avait été porté au Pape, qui en prit occasion d'exhorter et de menacer par une lettre très-pressante. Il y supprime, par modestie, le récit de quelques abus honteux, et il ordonne simplement aux chanoines de renvoyer de leurs maisons toutes les femmes suspectes, d'assister aux offices avec décence et assiduité, de faire marquer les absents pour les priver d'une partie de leurs revenus, de laisser à la fabrique tout ce que la piété des fidèles avait assigné pour l'entretien de l'église. Ces ordres sont datés du 3 avril 1335<sup>4</sup>. Le Pape, pour en assurer l'exécution, commit deux ecclésiastiques distingués, dont le plus connu était Arnaud de Verdale, depuis évêque et évêque illustre de Maguelonne. Il avait ordre de visiter avec son collègue les chapitres des provinces de Narbonne et d'Arles. Il devait en même temps prendre connaissance de l'état des monastères de l'ordre de Saint-Benoît et des chanoines réguliers

<sup>1</sup> Baluz., t. 1. Les sept premières vies de Benoît XII. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *Vita octava*, p. 240. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 829. — <sup>4</sup> Raynald, 1335, n. 68.

soit de Prémontré, soit autres ; et cette visite fut suivie de plusieurs règlements salutaires.

A l'égard de Cîteaux, le Pape, dès cette première année de son pontificat, prit à cœur d'y régler quantité de points qui concernaient l'édification et les études. Cet ordre était son berceau, et il en gardait encore les observances. Il voulait, par cette raison, en renouveler l'éclat et en procurer la conservation. Après avoir communiqué ses vues aux abbés de Cîteaux, de Clairvaux, de la Ferté et de Morimond, il donna, le 12 de juillet, une bulle contenant cinquante-sept articles, dont voici les principaux.

Les abbés ne pourront aliéner les biens des monastères qu'avec certaines précautions qu'on indique, et de l'aveu de leur communauté. Les officiers des maisons, comme celleriers et procureurs, prêteront serment d'administrer avec fidélité les biens qu'on leur aura confiés, et ils rendront leurs comptes à l'abbé et à la communauté quatre fois l'année ; l'abbé sera aussi obligé de rendre ses comptes en présence des anciens et des officiers de la maison. Les visiteurs commis pour prendre connaissance de l'état des monastères ne pourront demeurer dans chacun que cinq jours, dont trois seulement seront employés à la visite ; ils ne recevront des maisons que leur nourriture et celle de leur suite, qui n'excédera point ce qui a été réglé par le pape Clément IV. Chaque maison sera obligée à des contributions pour les besoins communs de l'ordre, et ces sommes seront remises entre les mains de trois abbés nommés par le chapitre général. Tous les religieux, tant les abbés que les inférieurs, garderont l'abstinence de viande, soit hors des monastères, soit dedans, excepté les malades, à qui cet usage sera accordé dans l'infirmierie, et les anciens abbés hors de charge, à qui on pourra l'accorder, aussi bien qu'aux abbés et autres personnes notables de l'ordre, quand ils passeront par quelque maison. Tous les religieux logeront dans un dortoir commun et sans séparation de cellules, excepté les supérieurs. On ne partagera point les revenus du monastère pour les distribuer aux moines, mais on mettra tout en commun pour être administré selon les règles de l'ordre et la volonté de l'abbé. Personne, hors les celleriers et procureurs, n'aura ni chevaux ni équipages de voyage, et chaque cellerier ou procureur n'entretiendra qu'un cheval, hors à Cîteaux et dans les quatre autres grandes abbayes, où l'on pourra leur en permettre deux.

On prendra soin de l'instruction des jeunes religieux, et, pour cet effet, il y aura des maisons d'étude, à Bologne pour les Italiens, à Salamanque pour les Espagnols, à Oxford pour les Anglais. Écossais et Irlandais, à Metz pour les Allemands, à Toulouse et à Mont-

pellier pour ceux du Languedoc, de la Provence, de l'Aquitaine, du Dauphiné et de la Catalogne. Comme l'université de Paris l'emporte sur toutes les autres, il sera à propos d'y envoyer étudier de toutes les provinces et de toutes les maisons de l'ordre, en sorte que des communautés composées de quarante religieux et au-dessus, on en détache deux pour Paris ; de celles qui n'en ont que trente et au-dessus jusqu'à quarante, on n'en prendra qu'un ; enfin de celles qui ne contiennent que dix-huit religieux jusqu'à trente, on pourra, si l'on veut, en envoyer un à Paris ou dans les autres maisons d'étude. L'entretien de tous ces religieux, tant les maîtres que les étudiants, sera fourni par les maisons de l'ordre ; la pension du premier maître ou professeur dans le collège de Cîteaux à Paris sera de cinq cents livres petits tournois, et celle de chaque étudiant de vingt-cinq livres seulement ; les maîtres, les bacheliers et les officiers de cette maison d'étude seront nommés par le chapitre général. Après six mois de théologie à Paris ou ailleurs, les religieux de l'ordre pourront faire un cours de Bible, c'est-à-dire enseigner l'Écriture sainte à Paris, et, après huit ans, lire les sentences.

La première partie de ce dernier décret était une dérogation aux statuts de l'université, qui exigeaient sept ans de théologie avant que de pouvoir lire, c'est-à-dire enseigner la Bible. Pour le droit canon, le pape Benoît XII en défendait l'étude, sous de très-grièves peines, aux étudiants de Cîteaux. C'était apparemment de peur qu'ils ne préférassent cette science à la théologie, qui était plus utile à des religieux. Peut-être aussi qu'on craignait que le droit canon ne leur inspirât le désir et les moyens d'acquérir des bénéfices et de plaider pour les défendre.

On appelait alors moines noirs tous les religieux bénédictins, hors ceux de Cîteaux, qui étaient vêtus de blanc. Le Pape donc fit d'abord des réglemens pour ces derniers, qui étaient, à proprement parler, ses frères, parce qu'il avait vécu parmi eux. Les moines noirs lui parurent aussi mériter son attention. Il appela à sa cour six abbés des plus considérables de l'ordre, savoir : Pierre de Clugni, Jean de la Chaise-Dieu, Gilbert de Marseille, Raimond de Psalmodi, Guillaume de Montolieu et Grégoire d'Issoire. De leur avis et de concert avec quelques cardinaux, il donna, le 20<sup>me</sup> de juin 1336, une bulle divisée en trente-neuf articles, dont chacun est fort long, mais qui peuvent se réduire à quatre chefs principaux, savoir : le gouvernement de l'ordre en général, les études, la conduite des moines, le soin du temporel.

Sur le premier article, voici ce qu'il y a de plus remarquable : Tous les trois ans on tiendra le chapitre provincial dans chacune des

provinces qui sont nommées en détail, dont six en France. Les visiteurs nommés par ces chapitres seront des hommes de mérite, zélés et prudents. Défense à eux de rester plus de deux jours dans chaque monastère, d'y exiger autre chose que leur nourriture, et de révéler les choses secrètes qu'ils y auront connues. Tous les ans, il y aura dans chaque monastère principal un grand chapitre où seront appelés les abbés et les supérieurs des maisons qui en dépendent. On y rendra les comptes, tant de ces maisons dépendantes que de la maison où le chapitre se tiendra. Et pour les frais, tant de ces derniers chapitres que des provinciaux, on fera des impositions sur chaque monastère, en observant de ne remettre cet argent qu'à trois abbés nommés par le chapitre provincial. Enfin, pour veiller de plus près sur l'observation de la règle, tous les jours le chapitre se tiendra dans chaque maison, même dans celles où il n'y aura que six religieux, et l'on y corrigera les fautes et les négligences journalières.

Sur le second article concernant les études, le Pape observe d'abord que la science des saintes lettres sert aux religieux pour leur donner une connaissance plus familière de la majesté divine. Il n'exclut pas même l'étude des lois humaines, qui ont cela d'avantageux, dit-il, qu'elles rendent l'esprit plus raisonnable. De là il entre dans une longue suite de règlements, qui montrent combien il avait à cœur que l'étude fleurit parmi les moines. Dans chaque maison un peu considérable, on obtiendra, pour les religieux seulement, et non pour les externes, un maître de grammaire, de logique et de philosophie, qui sera nourri comme tout autre de la communauté et soldé pour son entretien, si ce n'est pas un religieux. Après les études des premières sciences, on enverra les jeunes religieux étudier dans les universités, soit à Paris, soit ailleurs, les uns en théologie, et ce sera le plus grand nombre, les autres en droit canon ; mais ils n'iront pas tous, on en prendra seulement un sur vingt, et l'on payera à frais communs la pension, tant des maîtres que des étudiants, pendant tout le temps de leurs cours d'étude. La pension du maître en théologie sera de soixante livres, du maître en droit canon de cinquante, et de chaque étudiant de vingt livres petits tournois. On apportera tout le soin possible pour la conservation des livres dont on leur accordera l'usage. Défense à eux de les aliéner, distraire ou engager ; ordre aux supérieurs de tenir un catalogue exact de ceux qu'on distribuera à cette jeunesse appliquée aux études. Si quelque étudiant dissipe ou engage le livre qu'on lui aura confié, il sera, pour cette faute, inhabile pendant deux ans à posséder aucun bénéfice. On le rappellera de l'étude, un autre sera mis en sa place, et le supérieur,

outre cela, lui imposera une pénitence sévère. Les religieux envoyés pour étudier dans une université seront au moins dix ensemble, avec un supérieur à leur tête, et quatre domestiques tout au plus. Le prieur aura soin de leur conduite, les empêchera de se dissiper au dehors, les animera à l'étude, leur fera garder la règle, leur demandera compte tous les mois de leurs dépenses, les renverra de l'étude quand ils le mériteront. Il aura aussi tous les pouvoirs pour les absoudre dans le sacrement de pénitence. A l'égard des temps d'étude, on trouve ici le même règlement que pour les cisterciens. Après six ans d'étude à Paris ou dans toute autre université, on pourra lire, c'est-à-dire enseigner la Bible, et, après huit ans, expliquer le Maître des sentences.

Sur le troisième article, qui regarde la conduite des religieux, on renouvelle les canons anciens, qui interdisent aux religieux la propriété et le négoce. Défense aux supérieurs de donner en argent le vivre et le vêtement à leurs inférieurs. Dans les monastères, on n'emploiera pour les services domestiques, excepté ceux des infirmeries, que des religieux de la maison. On ne permettra à aucune femme, fût-ce la mère ou la sœur d'un religieux, de demeurer dans l'enceinte du monastère. Défense aux religieux d'entretenir des chevaux et des équipages, hors ceux à qui cela est nécessaire à raison de leurs offices. On veillera soigneusement au choix de ceux qui se présentent pour entrer en religion. On les élèvera avec attention, et on les admettra à la profession après le temps du noviciat. On recommande les règlements du concile général de Vienne sur la modestie et la décence des habits dont se servent les religieux. Point de modes séculières, uniformité pour tous les religieux, sans en excepter les abbés et les prieurs. Les moines sortiront rarement du monastère, et seulement avec la permission de leurs supérieurs, en disant où ils doivent aller, et ils reviendront dans un temps marqué, faute de quoi, pénitence au chapitre. L'abstinence de viande s'observera pendant l'Avent jusqu'à Noël, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, et pendant le reste de l'année le mercredi et le samedi de chaque semaine. On croit que cet article de la bulle de Benoît XII suppose plutôt qu'il n'accorde la dispense déjà accordée aux Bénédictins par Clément IV de rompre l'abstinence de viande quatre fois la semaine. Quant à la forme des dortoirs, le pape Benoît veut qu'on conserve l'ancienne, menaçant même de l'excommunication ceux qui introduiraient la séparation des cellules. Le reste des observances monastiques est également détaillé. Les prêtres célébreront la messe au moins deux ou trois fois la semaine dans les maisons de l'ordre. Les supérieurs tâcheront de la célébrer tous les jours. Les non-prêtres se

confesseront au moins une fois la semaine, et communieront une fois le mois. On n'écouterà pas aisément les rapports contre les supérieurs; on punira les auteurs de brigues et de complots contre l'ordre. On ne recevra point les religieux mendiants pour faire profession dans l'ordre, à moins qu'ils ne montrent un bref de dispense et de translation obtenu du Saint-Siège.

Sur le quatrième article touchant les biens temporels, nous remarquons ce qui suit. On ne fera qu'avec de grandes précautions, et de l'avis de tout le chapitre, les emprunts d'argent, les coupes de bois, les aliénations de biens et de droits. Défense aux supérieurs, sous peine d'excommunication, de faire des emprunts sous d'autres noms, et en général de contracter frauduleusement, de quelque manière que ce soit. Quand ils entreront en charge, ils feront serment de ne point distraire ni dissiper les biens du monastère. Quand un prieuré ou bénéfice de leur dépendance viendra à vaquer, ils n'étendront les droits de dépouilles qu'aux effets qui leur sont assignés par les lois monastiques, sans toucher aux ornements de l'Église, ni aux meubles nécessaires des maisons. A chaque mutation du supérieur, on fera un inventaire exact des biens de la maison, et quand il sortira de charge, on examinera si toutes choses sont au même état qu'il les a trouvées. Les bénéfices possédés par des religieux déjà attachés à une communauté seront censés vacants, à moins que ces religieux n'aillent y résider; et s'ils aiment mieux résider là que dans la maison où ils vivaient auparavant, leur ancienne place dans cette maison sera vacante <sup>1</sup>.

Tels sont les règlements les plus considérables de cette bulle, appelée *Bénédictine* parce que le pape Benoît en est l'auteur, et qu'elle regarde la discipline régulière des maisons de Bénédictins. Le Pape l'adressa en particulier aux abbés de Saint-Denis et de Sainte-Colombe de Sens, en leur donnant commission de la publier dans le chapitre provincial, composé des deux provinces de Sens et de Reims. Ces abbés exécutèrent ponctuellement les ordres du Saint-Père. Il y eut, le 26 de juin de l'année suivante, un grand chapitre composé de plus de cent religieux ayant droit de suffrage, tous rassemblés à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés. On y lut la bulle *bénédictine*, on en donna copie à tout le monde, et l'on promit de s'y conformer.

D'autres statuts concernant les chanoines réguliers furent encore l'ouvrage du pape Benoît XII; mais il ne les publia que le 15 de mai 1339. On y trouve les mêmes arrangements par rapport à la ré-

<sup>1</sup> *Bullarium magn.*, t. 1, p. 241 et seqq. *Hist. de l'Église gallic.*, l. 38.

ception et à la profession des novices ; aux chapitres journaliers et annuels ; aux études, soit dans les monastères, soit dans les universités ; aux dortoirs sans cellules ; à la modestie dans la conduite et dans l'office divin ; aux devoirs des visiteurs et des supérieurs ; au gouvernement du temporel ; à la célébration de la messe et à la participation des sacrements, excepté qu'en ce qui regarde les non-prêtres, le Pape dit qu'ils se confesseront chez les chanoines réguliers tous les quinze jours, au lieu que chez les Bénédictins il marque toutes les semaines pour la réception de ce sacrement. Les points particuliers dont la bulle adressée aux chanoines réguliers fait mention sont les chapitres provinciaux qui doivent se tenir tous les quatre ans ; l'abstinence de viande qui sera le samedi de l'Avent, outre les jours commandés par l'Église ; la division des provinces ; enfin l'article des habillements, soit pour le chœur, soit pour l'usage commun, est écrit avec un détail difficile à comprendre aujourd'hui, à cause des divers usages du temps <sup>1</sup>.

Les religieux mendiants, quoique d'une institution plus récente que l'ordre de Saint-Benoît et celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin, n'étaient pas exempts de quelques taches, et le pape Benoît les avait remarquées. C'en fut assez pour solliciter sa vigilance pastorale. Il trouva d'abord qu'il n'était pas convenable que les religieux de ces ordres, qui font une profession particulière d'humilité et de mépris du monde, vinsent se montrer en cour de Rome sans y être appelés pour le service de l'Église. Il fit donc à leur égard ce qu'il avait fait pour les prélats : il donna ordre à ceux qu'il trouva de trop à Avignon de retourner dans leurs communautés. Ce premier coup d'autorité annonça des réformes plus importantes. Sur la fin de 1336, il entreprit quelques points qui touchaient l'ordre de Saint-François. En parcourant la bulle publiée à cette occasion, on trouve qu'elle ne contient que des exhortations paternelles pour la modestie dans l'office divin, pour l'éloignement de toute affectation dans les vêtements, pour l'attention à réprimer les faux zélés, vrais ennemis de l'ordre, sous prétexte d'austérité ; réglemens sages et pleins de modération, dignes d'être approuvés par des esprits exempts de passion, et adoptés en effet par un consentement unanime, dans le chapitre général qui fut tenu à Cahors au mois de juin 1337. Le docte et judicieux Franciscain Pagi appelle ces réglemens le juste et équitable jugement du pape Benoît XII <sup>2</sup>.

Les frères Prêcheurs eurent aussi part aux ordonnances du pape Benoît : elles se bornèrent à deux articles. Le premier était une dé-

<sup>1</sup> *Bullar. magn.*, t. 1, p. 259, etc. — <sup>2</sup> Pagi, *Brev. Pont.*, c. 4, p. 119.



fense de prêcher et de confesser, comme ils faisaient, en passant par les bourgs et les places publiques pour quêter suivant leur usage. L'autre était un ordre précis de ne recevoir dans chaque maison que le nombre de novices qu'on pouvait y entretenir ; mais ce qui déplut peut-être plus que toute autre chose à certains religieux mendiants, c'est qu'en général Benoît XII ne voulait pas souffrir qu'on les reçût, sans dispense du Saint-Siège, à faire profession dans l'ordre de Saint-Benoît, soit parmi les moines, soit à Cîteaux. C'était une ressource ôtée aux esprits inquiets et volages, tels qu'on en trouve jusque dans les sociétés les plus saintes <sup>1</sup>.

Après la réforme des ordres mendiants, le Pape revint aux prélats. Il était question d'extirper un abus dans les visites des archevêques, évêques, abbés et archidiaques. D'un exercice de charité et de zèle, on avait fait un trafic honteux, un voile d'avarice et de luxe du côté des prélats, un sujet de plaintes et de murmures de la part des inférieurs. Les frais de visite étaient exorbitants en France, en Navarre, à Majorque, en Dauphiné, en Bourgogne, en Savoie, en Provence et autres pays exprimés dans la bulle. Le Pape se proposa de les resserrer dans de justes bornes. Son décret du 18 décembre 1336 prévoit tous les cas, et fixe le droit de chaque prélat à un certain nombre de tournois d'argent, plus ou moins considérable, selon les lieux plus ou moins aisés, et selon les personnes qui doivent visiter ou être visitées, avec ordre de s'en tenir précisément à cette taxe <sup>2</sup>.

A l'exemple du Pape, les évêques s'appliquèrent à retrancher les abus, et ils tinrent pour cela plusieurs conciles. Ainsi l'on trouve sous Benoît XII les conciles de Rouen, de Salamanque, de Bourges, de Château-Gontier, de Tarragone, de Trèves, d'Avignon, d'Aquilée, de Tolède, de Barcelone, de Cantorbéri <sup>3</sup>.

Le Pape, attentif, comme nous l'avons vu, pour le choix des sujets quand il était question des moindres bénéfices, ne pouvait manquer de prudence et de circonspection en donnant des prélats au sacré collège. Un effet de cette circonspection fut de ne créer, pendant tout son pontificat, que six cardinaux dont aucun n'était de ses parents, et qui tous étaient des hommes distingués par leur mérite. Il avait coutume de dire qu'un souverain Pontife pouvait obtenir le pardon de ses autres péchés, mais que celui qu'il commettait en mettant d'indignes sujets dans le sacré collège, qu'on devait regarder comme le séminaire des Papes, était irrémissible. Sa raison était que l'Église étant née du Saint-Esprit, elle en devait aussi être gouvernée

<sup>1</sup> *Bullar. magn.*, t. 1, p. 232. — <sup>2</sup> *Mansi*, t. 25, p. 987. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. 25.

par le ministère de ceux qui sont à sa tête. Qu'ainsi les autres péchés étaient contre le Père ou le Fils, mais que celui qu'on commettait en cette matière était contre le Saint-Esprit <sup>1</sup>.

Le sixième et dernier de ces cardinaux fut Bernard d'Albi, né au diocèse de Pamiers et évêque de Rodez. Il était en Espagne, occupé à réconcilier le Portugal avec la Castille, lorsque le Pape le nomma cardinal. On loue sa doctrine, et même son goût pour les belles-lettres. Il aimait la poésie, et il mérita par cet endroit que Pétrarque lui écrivit trois épîtres en vers ; distinction que cet Italien n'accordait pas à tout le monde, et moins aux Français qu'à d'autres.

Dans la première de ces lettres, le poëte félicite le cardinal de l'amour qu'il porte aux muses, et, pour l'engager à les cultiver de plus en plus, il lui dit : « Je vous envoie les commentaires de Servius sur Virgile ; le volume est antique, et il n'a rien de brillant à l'extérieur : mais vous y trouverez une source féconde de connaissances : ce sera comme une lumière brillante qui montre le chemin pendant la nuit, comme un clair ruisseau qui rafraîchit le voyageur altéré. » La seconde lettre est une plainte que fait Pétrarque de sa situation, qu'il dit peu propre à faire des vers. « Permettez-moi, ajoute-t-il en finissant, d'écrire en prose : on peut dire tout ce qu'on veut quand il n'y a ni règle ni mesure à garder ; mais les vers demandent du soin, on ne se couronne de laurier qu'en captivant les syllabes et en forçant les mots à se réduire dans un espace déterminé. »

Le poëte témoigne, dans sa troisième lettre, que le cardinal lui avait envoyé quelque morceau de poésie, et, par politesse apparemment, il demande grâce au prélat, disant qu'il n'a ni la même facilité ni le même génie que lui pour produire des vers. « Je succombe, dit-il, sous le poids des belles choses que vous m'envoyez. Le ciel vous a donné un fonds immense. Vous avez une voix de diamant, une plume infatigable. Les vers coulent chez vous avec une rapidité sans exemple. En une heure vous en donnez plus de trois cents ; combien en donneriez-vous en un jour, en un mois, en un an ? Pour moi, le soleil me trouve, à son lever et à son coucher, sur la même composition. Il est vrai que, quand je prends la plume, je me représente toute la postérité, juge sévère de mes productions ; cela me remplit d'effroi, cela retarde mon travail. Vous autres, grands seigneurs, qui avez tant de moyens pour voler à l'immortalité, vous pouvez être contents quand la page se trouve remplie ; mais moi, qui ne puis espérer de me faire un nom que par ce genre de mérite, je reviens

<sup>1</sup> Apud Ciacon., *in notis Andrew Victorelli.*

dix fois sur le même endroit ; je retouche sans cesse ce que j'ai fait ; le temps s'envole, et je ne suis point prêt quand votre courrier vient me demander ma lettre <sup>1</sup>.

Le même poëte avait adressé au pape Benoît deux épîtres en vers, pour l'inviter à venir fixer son séjour à Rome. Dans la première, c'est Rome même qu'il fait parler au Pape. « O vous ! lui dit-elle, qui étendez votre empire par toute la terre, qui voyez toutes les nations prosternées à vos pieds, regardez d'un œil de compassion une malheureuse qui embrasse les genoux de son père, de son maître et de son époux. Si j'étais dans les beaux jours de ma jeunesse, lorsque je marchais accompagnée de mes deux époux <sup>2</sup>, et que les plus grands princes révéraient ma présence, il ne serait pas nécessaire que je disse mon nom ; mais aujourd'hui que les chagrins, la vieillesse et la pauvreté m'ont défigurée, je suis obligée de me nommer pour me faire connaître. Je suis cette Rome, si fameuse dans l'univers ; remarquez-vous encore en moi quelques traits de mon ancienne beauté ? Après tout, cependant, c'est moins la vieillesse qui me consume que le regret de votre absence. Il y a peu d'années que toute la terre suivait encore mes lois, et c'était la présence de mon saint époux qui me procurait cette gloire : aujourd'hui, réduite à une triste viduité, je suis en butte à la tyrannie et aux injures. J'ai souffert les violences d'un infâme adultère. O fureur ! ô passion aveugle et effrénée ! Que n'a point osé l'indigne Corbario contre votre épouse ! Eh quoi ! Saint-Père, vous pouvez voir mes malheurs d'un œil tranquille ? vous ne me tendez point une main secourable ! Oh ! si je pouvais vous montrer mes collines ébranlées jusque dans leurs fondements ! vous découvrir mon sein couvert de plaies ! vous faire voir mes temples à demi ruinés, mes autels sans ornements, mes prêtres réduits à la misère ! Je vous représente tout ceci avec quelque confiance, parce que vous parlez souvent de moi, que vous avez souvent à la bouche le nom de votre épouse, et que vous avez commencé votre gouvernement par soulager un peu mon indigence. On dit même que, dans une maladie dangereuse que vous avez eue depuis, vous croyant déjà aux portes de la mort, vous ordonniez qu'on nous rendit vos ossements, et qu'on vous inhumât au Vatican. Si vous aviez dessein de revenir ici après la mort, pourquoi n'espérerais-je pas de vous y revoir vivant ? Mais si vous repassez les monts, je vous conjure de ne pas vous laisser amuser par les villes que vous rencontrerez sur votre passage. Gênes, Plaisance.

<sup>1</sup> Petrarce., l. 2, *epist.* 2, 3, 4. — <sup>2</sup> On ne sait si Pétrarque veut parler de saint Pierre et de saint Paul, ou du Pape et de l'empereur.

Florence, Bologne, ce sont autant de rivales que je crains. Souvenez-vous que je suis votre épouse, et que, malgré mes désastres passés, malgré ma vieillesse, je reprendrai tous mes charmes dès que vous reparaitrez. »

Dans la seconde lettre, Pétrarque fait de nouvelles instances au Pape pour l'attirer dans sa capitale, et il suit toujours l'allégorie d'une épouse affligée de l'absence de son époux. « J'ai vu, dit-il, très-Saint-Père, à la porte de votre palais une dame vénérable que je croyais connaître et que je ne pouvais pourtant nommer ; elle avait l'air fort triste, et tout l'extérieur négligé. Cependant on remarquait en elle les traits d'une haute majesté. La noblesse était peinte sur son visage, elle conservait dans le langage un ton de commandement, et la grandeur de son âme se faisait jour à travers les voiles de la tristesse et de l'indigence. Je lui ai demandé son nom, à peine a-t-elle osé le prononcer. Je l'ai saisi parmi les sanglots qui lui échappaient : c'était Rome ! Quelle surprise pour moi de trouver un si étrange changement de fortune ! »

Le poëte décrit ensuite magnifiquement tous les avantages de Rome sur toutes les villes et sur toutes les nations du monde ; puis, adressant encore la parole au Pape, il lui dit : « Quand Rome, votre sainte épouse, est venue se jeter à vos pieds, vous étiez occupé à examiner si la troupe des saints, dégagée des liens du corps, voit clairement la face de Dieu même, ou bien si elle ne commencera à jouir de cette présence qu'au moment de la résurrection. Cette grande question vous demandait tout entier, vous ne pûtes répondre alors aux empressements de Rome et de l'Italie. Mais aujourd'hui que la dispute est terminée, songez, très-saint Père, qu'on vous attend au delà des monts, qu'on n'a de vœux et d'inclination que pour vous. Votre présence fera disparaître les crimes, la superstition, l'idolâtrie, la guerre, la famine, l'indigence ; elle calmera toutes les tempêtes, elle ramènera des jours tranquilles. Vous, l'arbitre et la cause de tous ces biens, vous en jouirez longtemps, et vous consommerez une heureuse vieillesse par la couronne de l'immortalité<sup>1</sup>. »

Nous apprenons, par ces deux petits ouvrages du poëte italien, quelques événements du pontificat de Benoît XII, les uns conformes aux monuments historiques, les autres entièrement omis par les écrivains du temps. On voit, par exemple, que les grands efforts des Romains pour rappeler le Pape à Rome se firent pendant les deux premières années de son règne ; que les premières instances se rencontrèrent avec l'examen de la question sur l'état des âmes saintes

<sup>1</sup> Petrarce., l. 1, *epist.* 2 et 4.

après la mort ; que le Pape parlait assez souvent de son voyage en Italie ; qu'il avait commencé par faire réparer les églises ; que, dans la crainte néanmoins du séjour de Rome, il songeait à s'arrêter d'abord dans quelque une des villes voisines, comme à Florence ou à Bologne. Ce sont là autant de traits que l'on trouve épars dans les historiens. Mais nous aurions ignoré, sans la première épître de Pétrarque, que le Pontife, peu de temps après son exaltation, étant tombé dangereusement malade, ordonna que, si Dieu l'enlevait de ce monde, on portât son corps à Rome et qu'on l'enterrât au Vatican. C'est une nouvelle preuve du désir sincère qu'eut ce Pape de revoir la capitale du monde chrétien, et l'Église mère et maîtresse de toutes les autres.

Déjà le pape Jean XXII avait annoncé qu'il voulait passer en Italie et s'établir à Bologne, pour être plus en état de pacifier les troubles du pays et d'avancer la croisade d'outre-mer. Son neveu, le cardinal Bertrand du Poyet, légat en Lombardie et résidant à Bologne, fit si bien par ses diligences et son industrie, que, le 10<sup>me</sup> de janvier 1332, les Bolonais se donnèrent au Pape et à l'Église romaine sans autre condition que de conserver leur liberté, sous la promesse que le pape Jean leur faisait par ses lettres de venir dans un an demeurer à Bologne avec toute sa cour. Ils envoyèrent donc une ambassade solennelle à Avignon pour donner au Pape la seigneurie de leur ville, et le prier d'avancer le terme de sa venue. Il les reçut gracieusement, et accepta, au nom de l'Église, leur soumission, leur promettant plusieurs fois, en consistoire public, d'aller certainement à Bologne dans l'année. Pour y disposer les choses convenablement, le légat commença de faire bâtir à Bologne un château grand et fort, joignant les murs de la ville, disant que c'était pour le logement du Pape. Le légat fit bâtir un autre château pour lui-même, plus avant dans la ville, prenant pour cet effet plusieurs maisons de citoyens, en disant qu'il y logerait quand le Pape serait venu. Enfin il fit marquer des palais où devaient loger tous les autres cardinaux. Mais, le 17 mars 1334, une des deux factions qui divisaient Bologne comme les autres villes ameuta le peuple contre le légat, en lui persuadant que ces châteaux et ces palais qu'on préparait soi-disant pour le Pape n'étaient qu'une ruse pour opprimer la liberté publique. Le légat fut assiégé dans sa forteresse ; les Florentins vinrent à son secours, et le conduisirent avec honneur chez eux : la forteresse fut rasée par le peuple. Telle était la situation de Bologne, lorsque Jean XXII mourut à la fin de la même année<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J. Villani, l. 10, c. 207, *et alii*. Apud Muratori, t. 18, p. 150 et p. 358.

Le nouveau Pape, Benoît XII, manifesta dès les premiers moments l'intention de se rendre en Italie. Les Romains le confirmèrent dans sa résolution par une ambassade solennelle qu'ils lui envoyèrent. Celui qui portait la parole n'eut pas de peine à toucher son cœur. L'ordre établi par la divine Providence dans le choix de Rome pour être le siège du prince des apôtres ; la majesté de la première église du monde ; la sainteté des monuments de religion que les fidèles s'empressent d'y visiter ; la vénération due aux précieuses dépouilles de tant de saints qui ont versé leur sang dans cette ville : tout était une leçon vive et pressante pour un Pape tel que Benoît XII. Il ne put s'empêcher de reconnaître la force de ces remontrances. Il promit de contenter les Romains ; mais, comme il attendait le roi Philippe de Valois, qui lui avait communiqué la résolution de le venir voir à Avignon, il ne put marquer le temps de son départ pour Rome. Cependant il publia dans un consistoire, et eut soin qu'on publiât ensuite partout, qu'il était prêt à aller tenir sa cour à Bologne si les Bolognais voulaient le recevoir honorablement. Il fut même le premier à les rechercher. Il envoya des nonces à Bologne pour déclarer aux citoyens son intention ; et, au cas qu'ils les trouvassent bien disposés, il les chargea de lui préparer un palais et des logements pour les cardinaux. Les nonces trouvèrent la ville de Bologne encore pleine de l'esprit de révolte qui avait fait chasser le légat, comme étaient alors presque toutes les autres villes de l'État ecclésiastique. Au retour des nonces, le Pape, ayant ouï leur rapport, en fut affligé. Mais, voyant qu'il ne pouvait alors faire autrement, il changea d'avis, et résolut de demeurer à Avignon avec sa cour. Il commença donc à faire bâtir depuis les fondements un palais magnifique pour le temps, et très-bien fortifié de murailles et de tours, et continua ce bâtiment tant qu'il vécut. Il prit pour cet effet la place de la maison épiscopale, et donna un autre palais à l'évêque d'Avignon.

Une affaire qui occupa Benoît XII fut la question fameuse de l'état des âmes saintes après la mort. Il entreprit de la discuter à fond, et de terminer l'examen par une décision capable de lever tous les doutes sur une matière aussi intéressante pour tous les fidèles. Dès le jour de la Purification de la sainte Vierge, 2 février 1335, cinq semaines après son exaltation, il avait dit, en prêchant, que les âmes saintes voient clairement l'essence divine. Deux jours après, il avait fait appeler et interroger dans le consistoire tous ceux qui s'étaient attachés à l'opinion contraire. Ces informations avaient été suivies, le 17 de mars, de la publication du projet de bulle dressé par Jean XXII, et contenant, ainsi qu'il a été dit, une déclaration toute

favorable à l'opinion de la vision intuitive, accordée aux justes, avant la résurrection des corps.

Tout cela cependant n'était point encore une décision formelle sur cette controverse. Benoît XII, pour la faire avec plus de tranquillité, se retira, le 6 de juillet, à son château du Pont-de-Sorgues, près d'Avignon, et il en donna avis au roi Philippe de Valois par une lettre du 8 de ce même mois. Cette retraite du Pape fut un temps d'étude; il revit, avec plusieurs docteurs en théologie et avec les cardinaux qui voulurent être de ces conférences, un livre qu'il avait composé, étant cardinal, sur la matière présente. Il en proposa tous les articles, et il les soumit à l'examen le plus sévère, afin de s'assurer si les pensées étaient justes et raisonnables. Ce livre, conservé au Vatican, ne nous est connu que par les extraits qu'on en a donnés au public. Mais ces morceaux sont assez considérables pour faire estimer et l'ouvrage et l'auteur. En voici la préface, qui comprend en abrégé le plan et le fond du livre entier :

« Saint Pierre, constitué pasteur du troupeau de Jésus-Christ, voulant affermir les fidèles dans la doctrine sainte des Écritures, les avertit d'être toujours prêts à rendre compte de leur espérance et de leur foi; obligation qui ne peut convenir aux simples chrétiens, sans regarder bien plus particulièrement les évêques chargés de gouverner l'Église sous l'autorité de Jésus-Christ. Aussi saint Paul, parlant des vertus d'un évêque, dit que ce doit être un homme qui embrasse fidèlement la sainte parole, afin qu'il puisse exhorter dans la saine doctrine et reprendre ceux qui la combattent. C'est pourquoi, Dieu m'ayant donné dans son Église le rang que j'y occupe, j'ai résolu, à l'exemple des deux princes des apôtres, de réfuter de tout mon pouvoir les opinions qui se sont élevées contre la saine doctrine depuis le temps que j'ai été élevé au cardinalat : en quoi j'ai suivi le mouvement de ma conscience et les ordres que m'en avait donnés le pape Jean XXII, mon prédécesseur, mon bienfaiteur et mon père.

« Le premier article, sur lequel on a disputé pendant longtemps, regardait l'état des justes après la mort. Il était question de savoir si les âmes saintes ou purifiées dans le purgatoire voient clairement et face à face l'essence divine avant le jugement dernier et la résurrection des corps. Cette controverse en a fait naître plusieurs autres qui y avaient rapport. Par exemple, si la foi et l'espérance, prises comme vertus théologiques, subsistent dans les âmes justes après la mort; si les âmes de ceux qui meurent en péché mortel vont tout aussitôt en enfer; si tous les démons habitent dans l'air jusqu'au jour du jugement, ou si quelques-uns d'eux sont dans l'enfer, soit continuellement, soit par intervalles. Les sentiments sur tout ceci n'étaient

pas uniformes. Les uns disaient qu'avant la résurrection, les âmes saintes, quoique placées dans le ciel, ne voient point l'essence divine; que la foi et l'espérance subsistent dans elles jusqu'au jour du jugement; que les âmes des pécheurs, quoique affligées dès l'instant de la mort de quelques sentiments de peine, ne seront cependant tourmentées par le feu de l'enfer qu'après avoir repris leurs corps; qu'enfin tous les démons habitent la région de l'air jusqu'au jugement dernier. Les autres docteurs, au contraire, et c'était le plus grand nombre, tenaient des sentiments tout opposés sur les quatre points que nous venons de dire. »

Après ce préambule, le pape Benoît ou plutôt le cardinal Jacques Fournier expose la division de son livre en six traités. « Dans le premier, dit-il, j'ai rappelé chacune des propositions avancées par ceux qui tiennent le délai de la vision intuitive. Ils reconnaissent que les âmes justes sont, avant le jour du jugement, dans le royaume des cieux et dans le paradis, qu'elles jouissent d'un repos éternel, et qu'elles voient Jésus-Christ dans toute sa splendeur. J'ai fait voir qu'en conséquence de ces aveux, il fallait reconnaître que ces âmes voient l'essence divine face à face, et qu'elles en jouissent. Ensuite je suis entré dans le détail, et j'ai montré, autant que je l'ai pu, que les saints morts avant l'ascension de Jésus-Christ sont dans le ciel, où ils possèdent la vie éternelle et la claire vue de Dieu. J'ai prouvé la même chose des justes morts depuis l'ascension du Fils de Dieu, tels que sont les martyrs, les simples fidèles décédés en état de grâce, et même les enfants sortis de ce monde avant l'usage de leur liberté. J'en ai conclu que, dans ces saintes âmes, il n'y a plus proprement ni foi ni espérance. Mais parce que tout cela ne peut se démontrer par la simple raison naturelle, j'ai allégué en preuve de mes conclusions les autorités de l'Écriture, de la glose ordinaire, des saints Pères approuvés dans l'Église, des offices qui sont en usage aux fêtes des saints, et j'ai cité exactement les passages. Voilà pour le premier traité.

« Dans le second, j'ai montré, aussi clairement qu'il m'a été possible, que les âmes des hommes morts dans le péché mortel sont dans l'enfer avant le jugement dernier; que c'est aussi le sort de plusieurs démons, et que tous les démons, sans en excepter ceux qui habitent la région de l'air, sont dès à présent tourmentés par le feu de l'enfer. J'ai suivi pour le prouver la même méthode que dans le traité précédent.

« Dans le troisième, après avoir distingué trois sortes de jugements de Dieu, savoir : celui qu'il porte des hommes tandis qu'ils sont sur la terre, celui qu'il rend à la mort de chacun, et le dernier



où il jugera le monde entier, j'ai fait voir que, jusqu'à ce jugement général, il y a des secrets ignorés des anges et des saints, lesquels leur seront révélés alors. Ils ignorent, par exemple, les pensées secrètes des hommes, et par conséquent le mérite et le démérite : objet du jugement que Dieu en porte actuellement, et qu'il en portera à l'heure de la mort. Ils ignorent la prédestination et la prescience divine sur le salut ou la damnation de telle ou telle personne. Ils ignorent ce qu'on appelle les futurs contingents, à moins que Dieu ne les leur révèle. Mais tout ceci sera découvert au jugement dernier ou après, parce que Dieu leur donnera toutes les connaissances qu'ils peuvent raisonnablement désirer. J'ai aussi expliqué dans le même endroit pourquoi la béatitude accidentelle croitra pour les saints, et le supplice pour les méchants.

« Dans le quatrième traité, j'ai répondu aux difficultés que proposent les partisans du délai de la vision intuitive ; j'ai suivi pied à pied les raisons et les autorités dont ils font usage ; j'ai tâché d'en approfondir le sens, j'en ai montré le faible, et, comme on avait cité infidèlement plusieurs textes, j'ai rétabli le vrai sens de chacun, pour montrer que ces passages ne favorisent point nos adversaires.

« Dans le cinquième traité, j'ai combattu les raisons de ceux qui prétendent qu'actuellement il n'y a aucun démon dans l'enfer. Dans le sixième, j'ai réfuté le sentiment du délai des peines de l'enfer pour les méchants, et j'ai ajouté plusieurs autorités à celles que j'avais rassemblées sur la même matière dans le second traité.

« Au reste, continue la préface du pape Benoît, quoique tout ce qui a été avancé par mon prédécesseur, soit de vive voix, soit par écrit, n'ait été que pour le sentiment que je combats, il a néanmoins toujours déclaré au peuple dans les églises, et aux prélats de sa cour dans les consistoires, qu'il ne parlait ainsi que par forme de conférence et pour éclaircir la vérité sur une opinion jusque-là peu soutenue. C'est ce qu'il a encore assuré sur la fin de sa vie, et de plus il a fait un acte qu'il se proposait d'ériger en bulle, par lequel il déclare qu'il avait cru et qu'il croyait sincèrement que les âmes saintes voient Dieu face à face avant le jugement général. Je dis tout cela dans cette préface, de peur qu'on ne s'imagine que mon prédécesseur a tenu et assuré le contraire de ce que j'ai décidé, de l'avis des cardinaux, après mon élévation au pontificat. »

Benoît XII parle ainsi parce qu'il publia sa bulle dogmatique avant que de mettre son livre au jour ; et les précautions qu'il prit pour donner ce livre au public sont encore remarquables. Il nous apprend lui-même qu'il l'avait fait examiner jusqu'à deux fois par un grand nombre de prélats et de théologiens. « Après une revue si

exacte, dit-il, je consens de le publier pour le bien de l'Église, non que je croie l'ouvrage digne de l'attention des habiles gens, qui peuvent beaucoup mieux faire que moi, mais je le publie pour l'instruction des simples, de peur que, si par hasard de pareilles questions venaient à renaître dans l'Église, ils ne fussent trompés, faute d'avoir vu cet écrit. J'ai aussi en vue la postérité, qui pourra connaître que ce n'est pas sans raison que la décision précédente a été donnée par le Saint-Siège. » Il parle encore de la bulle définitive portée avant la publication du livre. Enfin, pour soutenir partout le caractère de modestie qui lui était propre, le Pape conclut la préface par la déclaration suivante : « Tout ce que j'ai dit dans ce livre, excepté les articles qui sont les mêmes que ceux de la bulle qui a précédé, je veux qu'on le regarde, non comme les définitions d'un Pape, mais comme les sentiments d'un théologien, de façon qu'il soit permis à quiconque d'y opposer ce qui lui paraîtra plus conforme à la foi, à l'Écriture sainte et à la doctrine des saints Pères. Je soumetts cet écrit, aussi bien que tous mes autres ouvrages, au jugement et à la correction de la sainte Église romaine et de mes successeurs légitimement élus <sup>1</sup>. »

Le séjour du Pape au château du Pont-de-Sorgues fut de près de quatre mois, au bout desquels il rentra dans Avignon, pour porter de là le dernier coup à l'opinion du délai de la vision intuitive. Le décret qui devait terminer cette dispute ne tarda pas à paraître. Le Pape s'y exprime en ces termes :

« Du temps de notre prédécesseur Jean XXII, d'heureuse mémoire, il s'émut une controverse entre quelques docteurs en théologie touchant l'état des justes après la mort, savoir, s'ils voient l'essence divine avant la résurrection des corps. De cet article on vit naître quelques autres questions, on se partagea de sentiments. Les uns se déclarèrent pour l'affirmative, d'autres embrassèrent le parti opposé, quelques-uns suivirent le tour de leur imagination pour expliquer la manière et les qualités de cette vision de l'essence de Dieu, comme on peut remarquer dans les écrits qui parurent en ce temps-là. Notre prédécesseur, à qui il appartenait de décider, se disposait à le faire, lorsqu'il plut au Seigneur de le retirer de ce monde. Ainsi, nous, qui lui avons succédé, après un long examen et une mûre délibération avec nos frères, les cardinaux, et de leur avis, nous décidons, par cette constitution, que toutes les âmes saintes, tant celles qui ont quitté leur corps avant la passion de Jésus-Christ que celles qui s'en sépareront dans toute la suite des siècles, sont ou seront dans le ciel, dans le royaume des cieux, dans le paradis avec

<sup>1</sup> Raynald, 1335, n. 8 et seqq., et 1336, n. 4 et seqq.

Jésus-Christ et dans la compagnie des anges, jouissant de l'essence divine par une vision intuitive, face à face, nue, claire et manifeste, sans interposition d'aucune créature ; vision qui est la source de la béatitude, de la vie de l'âme et du corps durant l'éternité ; vision qui ne cesse jamais étant une fois commencée, et qui exclut pour toujours les actes de la foi et de l'espérance, en tant que ce sont des vertus théologiques. Nous définissons aussi que les âmes en péché mortel, aussitôt après la séparation du corps, descendent dans les enfers et y sont tourmentées par les peines infernales ; que, néanmoins, au jour du jugement, tous les hommes comparaitront devant le tribunal de Jésus-Christ, en corps et en âme, pour rendre compte de leurs actions, et y recevoir dans leurs corps la récompense du bien, ou la punition du mal qu'ils auront fait en cette vie. Nous voulons enfin que quiconque oserait enseigner le contraire de ce qui est ici déclaré soit puni comme hérétique. Donné à Avignon, le 29 de janvier, la seconde année de notre pontificat, c'est-à-dire l'an 1336<sup>1</sup>. »

Ainsi fut décidée pour toujours une controverse qui avait fait beaucoup de bruit par la qualité de ceux qui s'y trouvèrent mêlés. Benoît ne trouva aucune résistance à sa bulle. L'idée du délai de la vision n'avait fait aucun progrès dans les esprits, et l'on reconnut avec joie que le décret apostolique exprimait clairement ce qui avait toujours été enseigné aux fidèles touchant la récompense des justes et la punition des méchants au sortir de cette vie<sup>2</sup>.

Dans ce temps, le roi de Pologne, Casimir III, dit le Grand, ne se distinguait pas moins par sa piété que par sa valeur. Le pape Benoît lui écrivit, le 17 août 1339, une lettre où il le félicite de ce que, ayant toujours devant les yeux la crainte et l'amour de Dieu, il aime et cultive la paix et la justice, et, comme un enfant de grâce et de bénédiction, révere avec toute l'ardeur d'une dévotion filiale, sa mère, la sainte Église romaine. Son beau-frère Charobert, roi de Hongrie, n'était ni moins vaillant ni moins pieux. Comme nous avons vu, étant encore dans sa première jeunesse, et voyant comme le royaume lui était disputé, il avait fait à diverses fois des vœux de dire à certains jours un certain nombre de *Pater*, d'*Ave* et de *Salve Regina* ; en sorte que tel jour il en disait cent, et tel jour deux cents ; ce qui lui devint enfin à charge, avec les conseils qu'il tenait et les affaires de son royaume. C'est pourquoi il pria le pape Benoît de lui commuer ces vœux. Le Pape le lui accorda par une bulle du 17<sup>mo</sup> de janvier de la même année 1339, où il restreignit ces prières à quinze

<sup>1</sup> Raynald, 1336, n. 3 et seqq. — <sup>2</sup> *Hist. de l'église gallic.*, l. 38.

par jour, à la charge de nourrir douze pauvres les jours où il s'était obligé à plus de cinquante de ces prières <sup>1</sup>.

Le roi de Suède et de Norwége, Magnus, se distinguait également par sa dévotion envers l'Église romaine. Christophe, roi de Danemark, ayant été chassé du royaume pour ses violences et sa mauvaise conduite, ayant même été mis à mort l'an 1336, les habitants de la Scanie se donnèrent au roi de Suède, Magnus, pour se délivrer de plusieurs petits tyrans qui les opprimaient. Magnus envoya au pape Benoît, le priant de lui confirmer la possession de la Scanie, à lui et à sa postérité, et de lui permettre de retirer encore, s'il pouvait, d'autres terres d'entre les mains des tyrans. Vu principalement, ajoutait-il, que le royaume de Danemark n'a jamais été sujet à l'Empire, mais à l'Église romaine, à laquelle il paye tribut, ce que je suis prêt à continuer. Le Pape répondit le 23<sup>me</sup> de janvier 1339 : La justice et l'ancien usage de nos prédécesseurs ne nous permettent pas de procéder à la confirmation et à la concession de ces sortes de biens temporels sans avoir cité ceux qui doivent être appelés, et nous être informé de l'état des biens dont il s'agit. C'est pourquoi nous n'avons pu faire ce que vous désirez, quoique nous soyons disposé à vous favoriser dans tout ce que permettra la justice, à cause de votre dévouement pour l'Église romaine. Telle fut la réponse du Pape. L'année suivante 1340, Waldemar, fils de Christophe, récupéra tout le Danemark, et le gouverna paisiblement<sup>2</sup>. La demande du roi Magnus de Suède au Pape est singulièrement remarquable, en ce qu'elle constate que, dans le quatorzième siècle, le royaume de Danemark appartenait à l'Église romaine et lui payait tribut.

Quant au pape Benoît XII, sa réponse au roi de France, Philippe de Valois, achèvera de nous le faire connaître. L'an 1337, ce prince vint le voir à Avignon. Entre autres grâces, il lui demanda la prorogation des décimes de la croisade, quoique les termes de la croisade fussent passés. Le Saint-Père lui répondit : Seigneur, si j'avais deux âmes, je vous en donnerais une volontiers, je l'exposerais avec plaisir à tout ce qui serait de votre service ; mais je n'en ai qu'une, qui est tout mon trésor, et je veux la conserver. Ainsi, réglez tellement vos demandes, qu'il ne s'y rencontre rien de contraire à la loi de Dieu, rien que je ne puisse vous accorder sans intéresser ma conscience et mon salut. Celles que vous me faites aujourd'hui ne sont pas de cette nature ; aussi je me sens obligé de vous dire que je ne peux les agréer ni vous satisfaire <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Raynald, 1339, n. 80-82. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 84, avec la note de Mansi. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1337, n. 21 et seqq. Baluz. *Vita*, t. 1, p. 200 et 211.

Dès la première année de son pontificat, 1335, le pape Benoît XII reçut l'hommage d'Alphonse, roi d'Aragon, pour la Sardaigne et la Corse, et de Robert pour le royaume de Naples; mais Frédéric, roi de Sicile, le refusa, et le Pape résolut de patienter, nonobstant les instances du roi Robert, qui, regardant ce prince comme un usurpateur, voulait que le Pape le poursuivît sans relâche. Le Pape se contenta de lui envoyer Bertrand, archevêque d'Embrun, chargé d'une monition en date du 4<sup>me</sup> de mai, où il reprend l'affaire depuis les vèpres siciliennes et l'usurpation du roi Pierre, père de Frédéric. Il reproche à celui-ci plusieurs crimes, entre autres de s'être approprié le bien des églises, et d'avoir donné retraite à des apostats schismatiques, c'est-à-dire aux Fratricelles. Il conclut en l'exhortant à rentrer dans son devoir et à satisfaire l'Église <sup>1</sup>.

Pierre IV, roi d'Aragon, depuis surnommé le Cérémonieux, succéda, l'an 1336, à son père Alphonse. Au mois de novembre 1339, il vint personnellement à Avignon, et renouvela au pape Benoît XII, pour le royaume de Sardaigne et de Corse, l'hommage que ses ambassadeurs lui avaient déjà prêté auparavant. Ce prince était encore assez jeune, et fut accompagné en ce voyage par Jacques, roi de Majorque, qui était comme son gouverneur, et par Jean Ximènès, archevêque de Tarragone. Pendant le séjour du roi Pierre à Avignon, le Pape lui donna plusieurs avis sur sa conduite personnelle et sur le gouvernement de son royaume, et en particulier sur le trop de liberté que l'on y donnait aux infidèles. Pour l'en faire souvenir après qu'il fut retourné en Aragon, le Pape lui écrivit une lettre où il dit : Nous avons appris, par le rapport de plusieurs fidèles habitants de vos États, que les Juifs et les Sarrasins, qui y sont en grand nombre, avaient dans les villes et les autres lieux de leur demeure des habitations séparées et enfermées de murailles, pour tenir les Chrétiens éloignés du trop grand commerce avec eux, et de leur familiarité dangereuse. Mais à présent ces infidèles étendent leurs quartiers ou les quittent entièrement, logent pêle-mêle avec les Chrétiens, et quelquefois dans les mêmes maisons. Ils cuisent aux mêmes fours, se servent des mêmes bains, et ont une communication scandaleuse et funeste. De plus, les Juifs bâtissent leurs synagogues et les Sarrasins leurs mosquées, et les conservent au milieu des Chrétiens. Dans ces lieux, les Juifs blasphèment Jésus-Christ, et les Sarrasins donnent publiquement des louanges à Mahomet, contre la défense du concile de Vienne. Pendant que les Chrétiens font le service divin dans les églises, près desquelles sont en quelques lieux des synago-

<sup>1</sup> Raynald, 1335, n. 39-51.

gues et des mosquées, ou quand on porte les sacrements aux malades, les infidèles font des éclats de rire ou d'autres dérisions. Nous vous avons prié instamment de faire cesser tous ces désordres, et vous nous l'avez promis gracieusement : c'est pourquoi nous vous en prions encore, et, afin que l'effet s'ensuive plus promptement, nous en écrivons aux archevêques de Tarragone et de Sarragosse et à leurs suffragants, pour en solliciter l'exécution. La lettre est du 8<sup>m</sup>e de janvier 1340 <sup>1</sup>.

Deux mois après, le Pape fit publier la croisade en Espagne contre les Mahométans d'Afrique, qui, l'année précédente, étaient entrés en Espagne à cette occasion. Mahomet, roi de Grenade, de la race des Almahares, se sentant trop pressé par les armes des Chrétiens et trop faible pour leur résister, passa en Afrique et alla implorer le secours d'Albohacem, roi de Maroc, de la race des Mérino ou Béni-Merin. Ce prince envoya quelques troupes en Espagne sous le commandement de son fils Aboumélis, qui passa le détroit de Gibraltar vers la fin de l'an 1332. Après avoir remporté pendant sept ans quelques avantages sur les Chrétiens, il fut tué dans une déroute l'an 1338. Son père Albohacem, plus animé par cette perte, envoya par toute l'Afrique les hommes estimés les plus dévots et les plus zélés entre les Musulmans, exciter les peuples à prendre les armes pour la défense et l'accroissement de la religion de leurs ancêtres. C'était à peu près, comme chez les Chrétiens, prêcher la croisade. Ainsi Albohacem rassembla soixante-dix mille chevaux et quatre cent mille hommes d'infanterie, avec une flotte de douze cent cinquante vaisseaux et soixante-dix galères.

Les trois rois d'Espagne, c'est-à-dire de Castille, d'Aragon et de Portugal, s'étaient réunis pour s'opposer aux infidèles ; et le roi de Castille, Alphonse, onzième du nom, dont les États étaient les plus exposés, envoya au Pape deux chevaliers pour lui demander du secours. Le Pape, de l'avis des cardinaux, lui accorda une croisade pour les royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Majorque, tant contre le roi des Béni-Merin que contre le roi de Grenade.

La croisade était accordée pour trois ans, avec une levée de décimes sur les biens ecclésiastiques ; et le Pape l'accorda à ces conditions : Dans les terres que vous aurez conquises sur les Arabes, nous voulons que l'on bâtisse des églises cathédrales, selon que nous l'ordonnerons, eu égard à la qualité et à la commodité des lieux, avec un clergé convenable, qui soit séculier. Les collégiales et les autres moindres églises pourront être fondées par l'ordre des prélats et des

<sup>1</sup> Raynald, 1340, n. 56.

autres qui en auront le droit. Dans les lieux conquis sur les Maures, où ils sont mêlés avec les Chrétiens, on ne leur permettra point d'aller à la Mecque en pèlerinage, ni de prononcer à haute voix le nom de Mahomet. On entend ceci de la proclamation pour appeler à la prière. La bulle continue : Nous voulons aussi que dans le royaume de Grenade et les autres lieux conquis sur les Maures, vous fassiez payer les dîmes et les prémices pour la subsistance des ecclésiastiques. La bulle est du 7<sup>me</sup> de mars 1340.

La grande armée d'Albohaem employa cinq mois à passer en Espagne, et se rassembla près d'Algésiras, joignant le détroit. Ce fut la faute de Gilbert, amiral d'Aragon, qui commandait toute l'armée navale des Chrétiens. Ne pouvant souffrir les reproches qu'on lui faisait d'avoir laissé passer les infidèles, il les attaqua imprudemment ; en sorte que sa flotte fut défaite, et lui-même tué. Le Pape écrivit sur ce sujet une lettre au roi de Castille, où, après l'avoir consolé et exhorté à prendre confiance en Dieu, il ajoute : Nous vous prions de considérer combien il importe à un prince allant à la guerre d'avoir la paix chez lui, c'est-à-dire dans sa conscience. Voyez donc si vous ne sentez point de combat en vous-même au sujet de cette concubine à laquelle vous avez été si longtemps attaché, au préjudice de votre salut et de votre réputation, et si vous n'avez point de remords touchant ce maître de l'ordre d'Alcantara que vous avez fait mourir, quoique religieux, et au mépris des censures ecclésiastiques.

Celui dont parle ici le Pape était Gonsalve Martinèz, qui, en 1338, remporta une grande victoire sur les Maures en l'occasion où Abou-mélie fut tué. Mais il fut ensuite accusé de trahison auprès du roi de Castille, qui, nonobstant la remontrance du Pape, le fit décapiter et brûler. La lettre continue en exhortant le roi à éloigner sa concubine et à faire pénitence, pour attirer la bénédiction de Dieu sur ses armes. La date est du 20<sup>me</sup> de juin 1340<sup>1</sup>.

La bataille se donna près de la ville de Tarif, que les deux rois musulmans de Maroc et de Grenade tenaient assiégée. Leur armée était d'environ cinq cent mille hommes. Celle des Chrétiens, très-inférieure par le nombre, était commandée par les deux rois de Castille et de Portugal, présents en personne ; dès la pointe du jour, ils se confessèrent et communierent : leur exemple fut suivi par toute l'armée. Près du roi de Castille était Gilles d'Albornos, archevêque de Tolède, qui ne le quitta point dans le combat ; d'autres évêques s'y trouvaient encore : un chevalier de France portait l'étendard de

<sup>1</sup> Raynald, 1340, n. 40, 41, 43, etc.

la croix par ordre du souverain Pontife. Les infidèles furent complètement défaits : suivant la plupart des historiens, plus de deux cent mille restèrent sur la place ; le nombre des prisonniers fut également considérable ; les Chrétiens y firent un si immense butin, que le prix de l'or baissa d'un sixième : Albohacem repassa aussitôt en Afrique ; deux de ses fils avaient été tués.

Du champ de bataille, les deux rois chrétiens écrivirent au Pape des lettres couronnées de laurier. Benoît XII les félicita de leur victoire, mais surtout de leur union <sup>1</sup>. Le roi de Castille envoya de plus cent chevaux, et autant d'épées et de boucliers, avec vingt-quatre étendards pris sur les infidèles ; il y ajoutait le cheval et l'étendard dont il s'était servi lui-même dans la bataille. Les cardinaux allèrent recevoir ces trophées hors de la ville : les drapeaux furent suspendus dans la chapelle du Pontife, qui fit publiquement l'éloge du roi de Castille. Il profita de ces glorieuses circonstances pour engager les rois de France et d'Angleterre à se réconcilier. Nous verrons comment et pourquoi l'Angleterre et la France, au lieu d'écouter le vicaire du Christ et d'unir leurs armes contre les ennemis de la chrétienté, se firent pendant plusieurs siècles une guerre à mort, et prirent l'une pour l'autre cette haine mortelle qui à peine de nos jours commence à diminuer. C'est ce que valut à la France et à l'Angleterre l'oubli des croisades, l'oubli de la défense commune de la chrétienté, l'indifférence pour la propagation de la civilisation chrétienne. Elles ne commenceront à se réconcilier, à s'aimer de nouveau comme des sœurs, qu'à mesure qu'elles commenceront à s'entendre de nouveau pour la cause du Christ et de son Église. Et leur entente cordiale couronnera l'œuvre séculaire des croisades, et en fera voir l'ensemble providentiel et le but final.

La même année où la chrétienté remporta cette glorieuse victoire sur les infidèles par l'épée des rois de Castille et de Portugal, la ville de Bologne, après diverses négociations, rendit une soumission entière au Pape, et pour le spirituel et pour le temporel. L'exemple de Bologne fut imité par plusieurs villes de Lombardie, qui avaient suivi le parti de Louis de Bavière et de son antipape. Elles revinrent à l'obéissance du pape légitime, Benoît XII, et envoyèrent un syndic chargé de leur procuration datée du 30<sup>me</sup> d'octobre 1340, pour déclarer qu'ils se soumettaient à ses ordres touchant les excès qu'ils ont commis contre lui et l'Église romaine ; qu'ils ne croient pas que l'empereur puisse déposer le Pape, ni en faire un autre ; mais qu'ils tiennent cette proposition pour hérétique ; ils promettent de n'adhérer

<sup>1</sup> Raynald, 1340.



point à Louis de Bavière ni à aucun autreschismatique, et demandent pardon de lui avoir obéi et d'avoir reçu les nonces de l'antipape. Les citoyens de Novare, de Verceil et de Côme firent même soumission par le même syndic, et tous furent absous des censures <sup>1</sup>.

L'année suivante 1341, les deux frères, Jean et Luquin Visconti, fils de Matthieu, se réconcilièrent pareillement avec le pape Benoît. Luquin était en possession de Milan depuis la mort de Galéas, son frère aîné; et Jean était évêque de Novare depuis l'an 1329, où le pape Jean XXII lui donna cet évêché, après qu'il eut renoncé au schisme et au titre de cardinal que lui avait donné l'antipape. Ces deux frères envoyèrent donc à Benoît XII un citoyen de Milan, Guidole de Calice, le même qui avait négocié l'accommodement de Bologne et des autres villes de Lombardie. Il était chargé de leur procuration, et fit en leur nom les mêmes déclarations et les mêmes promesses : soumission et obéissance au Pape, reconnaissant qu'il ne peut être déposé par l'empereur; promesse de ne jamais adhérer à Louis de Bavière, ni à aucun empereur qui ne soit approuvé par le Pape; de payer au Pape et aux cardinaux cinquante mille florins d'or, en dédommagement de tous les torts faits par eux et leur famille aux légats et aux nonces du Pape. Enfin ils reconnurent que, pendant la vacance de l'Empire, comme il vaquait alors, le Pape en avait l'administration; et, en conséquence, qu'ils voulaient tenir du Pape et de l'Église romaine le gouvernement de Milan et de ses dépendances.

Après ces déclarations et ces promesses faites en consistoire, le Pape accorda aux deux frères, leur vie durant, le gouvernement de la ville de Milan et de son territoire, avec toutes juridiction et puissance temporelles, comme vicaires de l'Église romaine pendant la vacance de l'Empire; et, pour la réparation des fautes passées, il imposa à la ville de Milan la pénitence suivante : Vous ferez bâtir deux chapelles en l'honneur de saint Benoît, l'une en la grande église, l'autre en l'église de Saint-Ambroise, en chacune desquelles un prêtre célébrera tous les jours la messe, recevant pour revenu trente florins d'or; et, le jour de Saint-Benoît, vous ferez l'aumône à deux mille pauvres, en donnant à chacun un pain de douze onces. A ces conditions furent levés l'interdit et toutes les autres censures. La bulle est du 15<sup>me</sup> de mai 1341 <sup>2</sup>.

Dès l'année 1339, les seigneurs de Vérone, Albert et Martin de la Scale, avaient fait leur soumission au Pape à des conditions semblables. Martin voulut en outre avoir l'absolution du meurtre qu'il avait

<sup>1</sup> Raynald, 1340, n. 59 et 69. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1341, n. 10.

commis l'année précédente sur son cousin Barthélemy de la Scale, évêque de Vérone. Pour cet effet, il envoya à Avignon, tant en son nom qu'au nom d'Albouin de la Scale, son complice, un procureur chargé du pouvoir spécial, attendu que les coupables ne pouvaient y aller en personne sans mettre leur vie en danger. Le Pape, ayant ouï ce procureur, et ayant égard au repentir que témoignaient les deux coupables, donna commission à l'évêque de Mantoue de les absoudre, à la charge de faire la pénitence suivante : Huit jours après leur absolution, ils iront à pied, en simple tunique et nu-tête, depuis l'entrée de la ville de Vérone jusqu'à l'église cathédrale, portant chacun à la main une torche allumée du poids de six livres, et en en faisant porter devant eux cent autres semblables. Étant arrivés à l'église un dimanche à l'heure de la grand'messe, ils offriront les torches et demanderont pardon de leur crime aux chanoines. Dans les six mois suivants, ils offriront, dans la même église, une image d'argent de la sainte Vierge du poids de trente mares, et dix lampes d'argent de trois mares chacune, avec les revenus nécessaires pour les entretenir d'huile à perpétuité. Dans l'année, ils fonderont à la même église six chapellenies, chacune du revenu de vingt florins d'or. Le jour que l'évêque fut tué, chacun des deux pénitents nourrira et vêtira vingt-quatre pauvres, et tous deux, leur vie durant, jeûneront tous les vendredis. Quand on fera le passage général à la terre sainte, ils enverront vingt cavaliers qu'ils entretiendront une année; et, s'il n'y a pas de passage de leur vivant, ils chargeront leurs héritiers d'accomplir cette partie de leur pénitence. La bulle qui la prescrit est du 22<sup>me</sup> de septembre 1339<sup>1</sup>. Voilà comment l'Église de Dieu amenait encore les tyrans des villes à faire pénitence de leurs crimes et à perpétuer leur repentir par des monuments publics. Certes, ce n'était pas rien.

L'action salutaire de cette église se faisait sentir alors jusqu'à l'extrémité de l'Orient. Nous avons vu le grand khan des Tartares, l'empereur de la Chine, ainsi que d'autres princes tartares et alains, envoyer de Péking des ambassadeurs et des lettres au pape Benoît XII, pour entretenir des relations d'amitié, et lui demander des prédicateurs de l'Évangile. Nous avons vu ce bon Pape leur envoyer, l'an 1338, des lettres et des nonces apostoliques, pour les affermir dans ces heureuses dispositions. L'an 1340, le même Pontife écrivit à ses vénérables frères, les archevêques et les évêques, à ses chers fils, les abbés, les ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, et tous les fidèles du Christ, établis dans les empires des Tartares,

<sup>1</sup> Raynald, 1339, n. 67.

dans les régions de l'Orient et de l'Aquilon. Il les exhorte à la constance de la foi, à supporter avec patience les adversités, à gagner les païens au Christ par le bon exemple, et leur adresse une profession de foi pour leur servir de règle. La même année 1340, Usbec, empereur des Tartares, écrivit au même Pape une lettre d'amitié, pour lui apprendre qu'il s'est rendu à ses prières ; de protéger les missionnaires apostoliques, de leur laisser bâtir des églises, malgré les mauvaises impressions qu'on avait voulu lui donner contre eux. La lettre était accompagnée de présents considérables de la part de Ty-nibec, fils aîné de l'empereur, et de la part de l'impératrice Taydole. Le Pape, dans sa réponse du 17 août, remercie l'empereur, l'impératrice et leur fils, les engage paternellement, non-seulement à protéger la foi chrétienne, mais à l'embrasser eux-mêmes, afin de s'assurer, après cette vie inconstante et périssable, une vie éternellement heureuse ; enfin il offre sa médiation pour prévenir les guerres entre les Tartares et les rois de Hongrie et de Pologne au sujet de la délimitation des frontières <sup>1</sup>.

Ce qui occupait singulièrement la sollicitude pastorale de Benoît XII, c'était la première nation chrétienne de l'Orient, les Arméniens. En 1331, comme il était question en Europe d'une croisade, Léon, roi d'Arménie, y envoya demander du secours pour la défense de son royaume contre les infidèles. Le pape Jean XXII lui envoya une somme considérable d'argent pour restaurer les forteresses. Le roi et les seigneurs de la France annoncèrent avec grand bruit qu'ils allaient faire la guerre au sultan d'Égypte ; mais cette même année ils eurent la guerre avec l'Angleterre pour la France même <sup>2</sup>. Leur vaine jaectance n'eut d'autre effet que d'irriter le sultan d'Égypte, qui rompit la trêve avec l'Arménie, et y fit, en 1335, une irruption désastreuse <sup>3</sup>. L'année suivante, Benoît XII écrivit à la reine d'Arménie, Constance, pour témoigner sa compassion de tant de malheurs ; il envoya des vivres, et pressa les Chrétiens de Sicile, de Chypre, de Rhodes, de Crète et d'autres contrées orientales, de secourir leurs frères d'Arménie <sup>4</sup>. Si l'Angleterre et la France, au lieu de consumer les subsides de l'Église à se faire la guerre, les avaient employés à défendre la chrétienté contre les infidèles, le roi d'Arménie eût pu être secouru efficacement. Se voyant abandonné, il fut réduit à se soumettre au sultan d'Égypte à des conditions injurieuses et injustes. Le Musulman le contraignit de promettre par serment, sur les évangiles, qu'il n'enverrait plus jamais ni am-

<sup>1</sup> Raynald, 1340, n. 74 et 75. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1331, n. 30. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1335, n. 32. — <sup>4</sup> *Ibid.*, 1336, n. 40 et 41.

bassadeurs ni lettres au souverain Pontife, ni à la cour romaine. Benoît XII, l'ayant appris d'ailleurs, écrivit au roi d'Arménie une lettre où il dit : Un tel serment est contraire à la volonté de Dieu et à la justice, et déroge à votre dignité. D'ailleurs il n'est point volontaire, mais extorqué par la violence de l'ennemi ; c'est pourquoi nous vous en déchargeons par l'autorité apostolique, et déclarons que vous n'êtes point tenu de l'observer. La lettre est du premier mai 1338 <sup>1</sup>.

Une réflexion à ce sujet ne sera pas inutile. Tout le monde convient que tout serment n'oblige pas toujours : comme si quelqu'un, par emportement ou par contrainte, avait juré de tuer son père, d'incendier la maison du voisin, de trahir la patrie. Dans ce cas, quand il y a doute, le fidèle catholique consulte le pasteur de l'Église, à qui a été dit : Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. L'homme qui n'est pas catholique n'y met pas tant de façon, il se délie lui-même, quand et comme il lui plaît.

Le roi d'Arménie, Léon, fatigué par les incursions des infidèles du voisinage, qui ravageaient continuellement son royaume, envoya deux ambassadeurs au pape Benoît, dont le premier était Daniel, frère Mineur, vicaire de son ordre en Arménie, et natif du pays. Ils demandaient du secours. Le Pape leur répondit : Nous avons appris avec douleur que, dans la grande et la petite Arménie, plusieurs tiennent des erreurs contre la foi ; et, si ce rapport était véritable, nous ne pourrions honnêtement secourir les Arméniens. Pour nous éclaircir et satisfaire au devoir de notre conscience, nous avons fait faire une enquête juridique, où plusieurs témoins ont été ouïs, et on nous a représenté les livres dont se servent communément les Arméniens, et ces erreurs ont été prouvées manifestement. C'est ce que porte la lettre du Pape au roi Léon, et il y joignit un mémoire des erreurs en question.

Le Pape écrivit aussi au *catholique* ou patriarche des Arméniens une lettre semblable, où il ajoute : Nous vous prions d'assembler un concile où vous fassiez condamner ces erreurs et ordonner que la pureté de la foi soit enseignée chez vous, telle que l'enseigne l'Église romaine. Et, pour déraciner entièrement ces erreurs, on croit qu'il serait utile d'ordonner dans votre concile que vos prélats et votre clergé eussent les livres des décrets, des décrétales et des canons que suit l'Église romaine, afin que vous fussiez mieux instruits de sa foi et de ses observances. Nous sommes persuadés que si ces erreurs étaient dissipées, les ennemis de la foi ne prévau-

<sup>1</sup> Raynald, 1338, n. 24.

draient point contre vous. Enfin, il nous paraîtrait expédient que, par délibération du concile, on nous envoyât des hommes savants et zélés, avec lesquels nous pussions conférer sur ces matières; et, si nous le jugeons à propos, nous vous en enverrions aussi de notre côté <sup>1</sup>.

Le mémoire contenant les erreurs des Arméniens porte en substance : Notre Saint-Père le pape Benoît XII, et longtemps auparavant Jean XXII, ayant appris qu'en Arménie on enseignait diverses erreurs contre la foi, a fait venir en sa présence plusieurs Arméniens et quelques Latins, qui avaient été dans le pays; il leur a fait prêter serment de dire la vérité, aux uns par lui-même, aux autres par le cardinal Bernard de Saint-Cyriaque. On a interrogé par interprète ceux qui ne savaient que l'arménien; on a représenté au Pape quelques livres arméniens dont ils se servent communément, et on les a soigneusement examinés. Or, de cette enquête, rédigée par un notaire apostolique, il résulte que les Arméniens croient et enseignent les propositions suivantes. Le mémoire contient cent dix-sept articles <sup>2</sup>.

L'église d'Arménie ayant reçu ces lettres et ce mémoire, les évêques s'assemblèrent en concile, suivant l'intention du Pape, sous la présidence du catholique ou patriarche Mekquitar, et avec l'agrément du roi et des princes. Avec le patriarche, il s'y trouva six archevêques : Basile de Sis, Vartan de Tarse, Étienne d'Anazarbe, Marc de Césarée en Cappadoce, Basile d'Icone et Siméon de Sébaste; quinze évêques ayant des évêchés, quatre qui n'en avaient point, trois qui étaient de la cour du patriarche; cinq docteurs, dont le premier est Daniel, frère Mineur de Sis; dix abbés de monastères et plusieurs prêtres. Le concile examina successivement tous les articles du mémoire, et y répond avec une précision et en même temps une candeur qui font plaisir. Au temps de Fleury, on ne connaissait point ce concile : les actes en ont été retrouvés depuis et publiés par Martène, ainsi que par Mansi <sup>3</sup>.

Le premier article du mémoire porte : Les anciens docteurs de l'Arménie enseignaient que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père; mais depuis six cent douze ans, les docteurs et les prélats de la grande Arménie ont abandonné et même condamné cette ancienne doctrine, en sorte que nul n'ose plus la professer, sinon ceux qui sont unis à l'Église romaine; enfin, lorsqu'il est dit dans leurs écrits que le Saint-Esprit procède du Fils, ils ne l'entendent que de

<sup>1</sup> Raynald, 1341, n. 45-47. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 48 et seqq. — <sup>3</sup> Martene, *Collectio amplissima Veter. Script.*, t. 7, col. 310-413. Mansi, *Concil.*, t. 25, col. 1185-1270.

sa procession temporelle pour sanctifier la créature, et non de sa procession éternelle par laquelle il procède éternellement et personnellement du Père et du Fils.

Le concile répond sur le premier point : Il est vrai ; quoique nous ayons peu d'anciens écrits sur cette matière, on y trouve toutefois en quelques passages que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme dans l'oraison de la Pentecôte, que chaque année toute l'église d'Arménie récite en commun, et où elle dit à l'Esprit-Saint : Seigneur ! vous qui êtes le Seigneur des vertus et le Dieu véritable, la source de lumière, procédant en vous-même d'une manière inscru table du Père et du Fils, Esprit-Saint qui opérez les merveilles. Saint Cyrille dit également : Il est nécessaire de confesser que l'Esprit est de l'essence du Fils ; car, comme il est de lui selon l'essence, il est envoyé par lui aux créatures pour les renouveler. Quant au second point, d'avoir abandonné ou même condamné cette doctrine, le concile répond qu'il n'en est rien, vu, entre autres, que l'Arménie tout entière n'a cessé et ne cesse de dire tous les ans la susdite oraison de la Pentecôte. De plus, quand l'Église romaine eut défini que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, quoique les Grecs y fussent opposés, les docteurs des Arméniens ont reçu cette définition en concile, comme cela se trouve chez nous dans les histoires conservées en la grande Arménie ; mais nous n'avons pas retenu au juste le nom du Pape qui envoya la formule. Quant à la petite Arménie, au temps du grand roi Hécon et du *catholique* Constantin, le pape Grégoire envoya un légat et ordonna par sa lettre de dire et de confesser que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père : le roi et le patriarche le reçurent en concile, le confirmèrent et l'envoyèrent à ceux de l'Orient, qui le reçurent et y acquiescèrent de même. Mais depuis notre réunion avec l'Église romaine, cela devint plus exprès et plus répandu, au temps du roi Esyn et du *catholique* Constantin. Quant au troisième point, il n'est pas vrai ; car, lorsqu'on trouve dans nos livres que le Saint-Esprit procède et du Père et du Fils, ou de l'un des deux, sans qu'il soit question de sa mission vers les créatures, nous l'entendons de la procession éternelle, comme dans l'oraison plus haut ; mais quand l'Esprit-Saint est envoyé par le Fils vers les créatures pour les renouveler et les sanctifier, nous l'entendons de la procession temporelle.

Sur l'article six, touchant l'état des enfants morts sans baptême, le concile répond : L'église des Arméniens ne met point de différence entre les enfants non baptisés, qu'ils soient nés de Chrétiens ou d'infidèles ; mais, suivant la parole du Seigneur, ils les excluent uniformément du paradis céleste ; et, quoiqu'ils n'aient pas la gloire, ni ne

doivent avoir de peine sensible, comme dit Saulius, ils n'entreront ni dans la peine ni dans le royaume, parce qu'ils n'ont fait ni bien ni mal ; quant au lieu où ils vont, nos anciens ne disaient rien de précis, mais en général qu'ils vont où Dieu juge à propos : depuis que nous avons appris de vous qu'ils vont dans le limbe, qui est au-dessus de l'enfer, nous disons comme vous.

Sur l'article huit, si les justes verront l'essence de Dieu, le concile répond : De dire que les justes ne verront pas l'essence de Dieu, c'est contraire à la doctrine de l'Évangile et des apôtres, d'après lesquels l'église d'Arménie croit que nous verrons Dieu et de la même manière que le voient les anges. Il est dit en saint Matthieu, que les anges des petits enfants voient sans cesse la face de mon Père qui est dans le ciel. Or, que nous devons voir Dieu comme les anges, saint Paul le dit aux Corinthiens : Maintenant nous voyons par un miroir et comme en énigme ; mais alors nous verrons face à face. Il dit face à face, parce que nous verrons manifestement l'essence de Dieu. L'Apôtre caractérise encore cette vision quand il dit : Maintenant je connais en partie ; mais alors je connaîtrai comme je suis connu, c'est-à-dire comme Dieu nous voit et nous connaît maintenant : ainsi nous verrons Dieu suivant la mesure de notre dignité et de notre puissance, mais non autant que Dieu se voit lui-même. Que nous devons voir l'essence de Dieu, saint Jean l'atteste encore par cette parole : Nous savons que, quand il se manifesterà, nous lui serons semblables, parce que nous le verrons comme il est. C'est-à-dire parce que nous verrons son essence, sa grandeur, sa gloire, sa sagesse et sa bonté ; tout cela, en Dieu, étant Dieu. Cependant nous ne le verrons pas autant qu'il se voit lui-même, la science de Dieu étant immense, infinie, incomparable, incompréhensible, incirconscriptible.

Aussi notre église chante-t-elle dans nos cantiques : Jésus-Christ, notre Dieu, accordez-nous, avec Pierre et les fils de Zébédée, d'être dignes de voir votre divinité. Et encore : Purifiez, Seigneur, les sens de vos serviteurs coupables, et accordez-leur de vous voir et d'entendre cette parole du Père : Celui-ci est mon Fils bien-aimé. Voyez donc et qu'ici et en beaucoup d'autres endroits, nous demandons à voir l'essence de Dieu. Toutefois, s'il est quelques ignorants, ce que nous ne savons pas, qui disent ou écrivent le contraire, nous ne les approuvons point, mais nous les réprouvons et les méprisons.

Sur l'article quinze : Que les Arméniens tiennent communément que dans l'autre vie il n'y a pas de purgatoire pour les âmes, le concile répond : Cet article est vrai dans un sens, et non dans un autre. Si quelqu'un entend le nom seul de purgatoire, il est vrai que les

Arméniens connaissent ce nom depuis peu ; mais si l'on dit que les âmes pécheresses qui sortent de ce monde avec la foi, l'espérance, la contrition et la confession, mais non toutefois avec la pénitence parfaite, ne souffriront dans l'autre vie aucune peine, dans un lieu ou temps quelconque, pour les péchés non expiés par la satisfaction, cela est faux. Ceci est manifeste, en ce que les Arméniens, soit pour un ou plusieurs défunts, et aussitôt après leur mort et plus tard, célèbrent par eux-mêmes et font célébrer par d'autres des vigiles, des aumônes et des messes, et que, par ces bonnes œuvres, ils demandent à Dieu, pour les défunts, la rémission des péchés, la délivrance des tourments et l'héritage du royaume des cieux : trois points que le concile prouve par l'office public des morts. Il ajoute : Mais depuis que nous sommes venus à la connaissance de la grande, de la sainte et glorieuse Église romaine, nous avons reçu et confirmé, comme elle, l'expression du purgatoire ; et, ce que nous avons reçu, nous le prêchons et l'enseignons aux autres.

L'article quarante-sept porte : Les Arméniens ne disent pas qu'après les paroles de la consécration, le pain et le vin soient transsubstantiés au vrai corps et au vrai sang de Jésus-Christ, qui est né de la Vierge Marie, a souffert et est ressuscité. Réponse du concile : Ceci est réfuté par le texte du canon de la messe arménienne, qui dit : Ayant le pain et bénissant le vin, il les fait vraiment le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les changeant par le Saint-Esprit. Par où il est manifeste que l'église d'Arménie entend consacrer et transsubstantier le pain et le vin, par l'opération du Saint-Esprit, au vrai corps et au vrai sang du Christ, qui est né de la Vierge Marie, a été crucifié et enseveli, est ressuscité et monté au ciel, est assis à la droite de Dieu le Père, d'où il viendra pour exercer le jugement. Jésus-Christ dit la même chose : Ceci est mon corps, ceci est mon sang : qui mange mon corps et boit mon sang habitera en moi et moi en lui. Donc, quiconque dira, pensera ou prêchera autre chose que ce que dit le Christ, qu'il soit anathème !

L'article continue : Mais ils tiennent que ce sacrement est une image, une similitude, une figure du vrai corps et du vrai sang du Seigneur : il y a certains docteurs d'Arménie qui l'enseignent d'une manière spéciale. Réponse du concile : De pareils docteurs, avec une pareille doctrine, nous ne les connaissons pas, mais nous les maudissons.

Le concile professe en plusieurs endroits sa croyance et sa soumission à la primauté du Saint-Siège, en particulier lorsqu'il répond à l'article quatre-vingt-quatre, qui porte : Les Arméniens disent et tiennent que leur catholique ou patriarche, leurs évêques et leurs



prêtres ont une même et égale puissance de lier et de délier que l'apôtre saint Pierre, à qui le Seigneur a dit : Tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre sera lié ou délié dans les cieux. Réponse du concile : Suivant le droit tant canonique que civil, les successeurs ont l'autorité de leurs prédécesseurs. Or, le Pape est le successeur de l'apôtre Pierre, et il a l'autorité de Pierre ; le catholique est successeur de l'apôtre Thadée, et il en a l'autorité. De plus, dans le saint concile de Nicée, l'assemblée des saints Pères, dont les déterminations et les canons sont d'un grand poids parmi nous, a défini que le chef de toutes les autres églises est l'Église romaine, de qui le chef est le Pape. C'est pourquoi le catholique des Arméniens, ainsi que les autres patriarches, sont sous sa puissance, et les archevêques sous la puissance du catholique, et non ses égaux. Personne n'ignore parmi nous que le catholique a une plus grande puissance que les évêques, et les évêques que les prêtres, quoique, suivant l'usage de l'église d'Arménie, nous n'usions point de réserve pour ouïr les confessions et absoudre de tous les péchés. Mais, si vous y voyez de l'inconvénient, nous sommes prêts à faire ce que vous voudrez, et en la manière que vous nous l'écrirez.

L'article quatre-vingt-onze revient au même sujet et le complète. Les Arméniens disent et tiennent que la puissance générale sur toute l'Église n'a pas été donnée à Pierre et à ses successeurs par Jésus-Christ, mais par le concile de Nicée, et que les successeurs de Pierre l'ont perdue depuis. Réponse du concile : C'est la première fois que nous entendons de pareilles choses. Ce que nous voulons dire, nous l'avons expressément dans nos écrits, savoir : que, dans le premier et le deuxième concile, les Pères ont défini que l'Église romaine est le chef des autres églises, et que le Pontife romain l'emporte sur les autres pontifes. Voilà ce que nous disons et croyons, non-seulement parce que cela a été défini dans le saint concile, mais parce que c'est à Pierre que le Christ a commandé de paître ses brebis. Quant à ce que l'on dit que les successeurs de Pierre en ont perdu l'autorité, ce sont là des paroles de chicane, et non pas de charité ni de vérité. A Dieu ne plaise que paroles si absurdes nous aient jamais passé par la tête !

Le concile répond d'une manière semblable sur tous les articles, Il en est quelques-uns où ils conviennent naïvement qu'avant d'avoir été instruits par l'Église romaine, ils avaient certaines opinions erronées dont ils s'étaient défait. Mais il est un très-grand nombre d'articles qu'ils repoussent comme des imputations calomnieuses. Ce qui naturellement y donnait lieu, c'étaient certains individus venus d'Arménie en Occident, qui se donnaient pour ce qu'ils n'étaient pas, et

qui répandaient ou occasionnaient sur le compte de leurs compatriotes des idées défavorables.

Ce concile d'Arménie fut tenu l'an 1342, après la mort du roi Léon V, et sous le règne de Constantin III, qui ne demeura qu'un an sur le trône : les actes en furent envoyés par son frère et successeur Gui ou Kovidon, non pas au pape Benoît XII, mais à son successeur Clément VI. Ces dates résultent du préambule des actes du concile, combiné avec la liste des rois d'Arménie publiée par Saint-Martin <sup>1</sup>.

Le pape Benoît XII mourut le 25 avril, jour de Saint-Marc 1342, après avoir tenu le Saint-Siège sept ans quatre mois et six jours. Il mourut comme un saint Pontife, fut enterré dans la cathédrale d'Avignon, et des miracles s'opérèrent à son tombeau <sup>2</sup>.

Le 7 mai suivant, douze jours après la mort de Benoît XII, les cardinaux élurent d'une voix unanime le pape Clément VI, appelé auparavant Pierre de Roger, de la noble famille des Roger dans le Limousin, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, archevêque de Rouen, cardinal-prêtre du titre des saints Nérée et Achillée. Douze autres jours après son élection, le jour de la Pentecôte, 19 mai 1242, il fut couronné solennellement en présence de Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France ; de Philippe, duc de Bourgogne ; de Humbert, dauphin du Viennois, et de plusieurs autres personnes illustres, qui le servirent dans la cérémonie <sup>3</sup>.

Le nouveau Pape reçut la députation solennelle de l'église d'Arménie ; elle était composée de quatre personnages, savoir : deux évêques, Jean de Merkar et Antoine de Trébizonde ; le frère Mineur Daniel, supérieur du couvent de Sis, capitale de l'Arménie, et un gentilhomme nommé Grégoire Cengi. Ces ambassadeurs apportaient au chef de l'Église universelle les actes du concile d'Arménie, ses réponses aux articles du mémoire de Benoît XII, avec une lettre de leur patriarche, où il disait : Si dans les livres dont nous nous servons communément il se trouve d'autres erreurs contraires à la foi de l'Église romaine, que nous reconnaissons pour chef de toutes les autres églises, nous sommes prêts à les retrancher, à nous servir des décrets et des décrétales qui sont en usage chez vous, et que nous vous prions humblement de nous envoyer. Dans sa réponse du dernier août 1346, adressée au patriarche, aux archevêques, évêques, abbés et clercs d'Arménie, le pape Clément VI les félicite de leur zèle pour la foi, de leur soumission et dévouement à l'Église ro-

<sup>1</sup> Martene, *Collectio*, etc., t. 7, col. 412. — Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. 1, p. 436. — Raynald, 1344, n. 7. — <sup>2</sup> Raynald, 1342, n. 1. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 7.

maine ; il témoigne être content de leurs réponses aux articles du mémoire. Mais, ajoute-t-il, il y a d'autres erreurs qu'il s'agit d'extirper. Afin que vous puissiez les discerner et les réfuter plus facilement, ainsi que les autres que le démon s'efforcera de semer chez vous, nous vous envoyons, en qualité de légats, Antoine, évêque de Gaëte, et Jean, élu évêque de Coron, chargés du décret et des décrétales que vous nous avez demandés. Nous vous prions de les écouter avec docilité, et vous promettons de vous aider en vos besoins autant qu'il sera possible <sup>1</sup>.

L'année précédente 1345, le Pape avait pourvu de l'archevêché de Séleucie, sous le patriarche d'Antioche, un frère Mineur nommé Ponce, par bulle du 7<sup>m</sup>e d'août. Mais ensuite il apprit que ce prélat avait composé et traduit en arménien un commentaire sur l'Évangile de saint Jean, où il soutenait l'erreur condamnée touchant la prétendue pauvreté de Jésus-Christ ; qu'il avait montré ce commentaire à plusieurs Orientaux, et en donnait des copies. Sur cet avis, le Pape écrivit à l'archevêque de Sultanie et à ses suffragants : Informez-vous soigneusement de ces faits, et, si vous les trouvez véritables, défendez à tous les fidèles, sous les peines que vous jugerez à propos, d'ajouter foi à ce commentaire ou d'en prêcher la doctrine ; au contraire, ils doivent la rejeter ou la réfuter comme condamnée par l'Église romaine. Quant à l'archevêque Ponce, obligez-le à abjurer publiquement ce commentaire, en présence du clergé et du peuple assemblés, et à prêcher le contraire ; autrement, s'il ne veut pas obéir ou s'il retombe après son abjuration, vous le citerez à comparaître devant nous dans quatre mois <sup>2</sup>.

Dans la province de Sultanie, l'évêque de Téphélic, institué par Jean XXII pour prêcher l'Évangile aux infidèles, ramener les hérétiques et les schismatiques, en avait converti un grand nombre. Des méchants, envieux de ses succès, lui suscitèrent toute sorte de traverses. Clément VI écrivit à l'archevêque de Sultanie de réprimer par les censures de l'Église ces hommes pervers. Il exhorta aussi par ses lettres les fidèles de Téphélic d'obéir à leur évêque comme à leur pasteur et à leur père. En même temps, pour accélérer la propagation de l'Évangile, il donna des évêques à plusieurs églises parmi les infidèles : de ce nombre furent deux frères Mineurs qu'il fit archevêques, Daniel de Bosre en Arabie, et Antoine d'Hieraple en Phrygie <sup>3</sup>.

Des missionnaires apostoliques continuaient à propager la religion chrétienne parmi les Tartares. L'un d'entre eux, Élias de Hongrie,

<sup>1</sup> Raynald, 1346, n. 68, avec la note de Mansi. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 70. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1346, n. 70.

frère Mineur, étant venu de la Tartarie septentrionale trouver Clément VI, lui exposa l'état de la religion dans ces contrées, et comment l'empereur tartare, Janibec, y permettait aux Chrétiens l'exercice de leur culte. Le 24 juillet 1343, le pape Clément VI, par le même frère Élie, adressa une lettre à l'empereur Janibec, où il l'engage à suivre l'exemple de ses prédécesseurs, qui entretenaient des relations d'amitié avec les Pontifes romains, et protégeaient les Chrétiens de leurs États. Il lui propose l'exemple des princes de la chrétienté, qui, ayant des Sarrasins dans leurs royaumes, n'employaient ni la crainte ni la violence pour leur faire embrasser leur religion, mais seulement les accueillaient avec bienveillance quand ils l'embrassaient d'eux-mêmes. Le Pape exhorte donc le khan Janibec à protéger toujours les Chrétiens et leurs missionnaires, et à lui envoyer des ambassadeurs pour rendre ces bonnes relations encore meilleures. Cette année-là même, les Sarrasins indisposèrent le prince tartare contre les Chrétiens, et les bonnes relations ne se rétablirent que quelques années après <sup>1</sup>.

Des deux légats, Antoine et Jean, que le pape Clément VI envoya aux Arméniens l'an 1346, Antoine, évêque de Gaëte, mourut en chemin. Jean rapporta au Pape les réponses du catholique ou patriarche d'Arménie. Le Pape, ayant délibéré là-dessus avec les cardinaux, quelques évêques et quelques docteurs en théologie, écrivit au patriarche, le 29 de septembre 1351, une longue lettre dont il marque ainsi le but : Nous n'avons pu tirer de ces réponses, quant à plusieurs articles, ce que vous croyez nettement, soit par la faute de l'écrivain ou de l'interprète; c'est pourquoi nous avons cru devoir faire les questions suivantes :

Dans le premier article de votre réponse, vous posez pour fondement de la foi catholique que vous professez de croire, vous et l'Église d'Arménie, que l'Église romaine, dont le Pape romain est le souverain Pontife, est la seule Église catholique, qu'en elle seule est le vrai salut, la vraie foi, le vrai baptême et la rémission des péchés. Sur cela nous demandons : Croyez-vous que tous ceux qui, au baptême, ont reçu la foi catholique et se sont ensuite séparés de communion d'avec l'Église romaine, sont schismatiques et hérétiques s'ils persévèrent opiniâtrément à demeurer séparés de la foi de cette Église? Croyez-vous que personne ne puisse être sauvé hors de la foi de l'Église romaine et hors de l'obédience des Pontifes romains?

Dans le second article, vous professez de croire que le seul Pontife romain a la plénitude de puissance qu'avait saint Pierre, que le

<sup>1</sup> Raynald, 1343, n. 21 et 22.

seul Pontife romain est le vicaire universel du Christ, et que vous, *catholique* d'Arménie, êtes et devez être soumis au Pontife romain ; cependant vous demandez que, pour cette soumission et obéissance, on ne diminue en rien les droits et prérogatives que vous tenez de l'Église romaine, mais qu'on les augmente, au contraire, autant qu'il est possible selon Dieu. Sur quoi nous demandons : Croyez-vous que saint Pierre ait reçu de Jésus-Christ la très-pleine puissance de juridiction sur tous les fidèles ; que toute la puissance de juridiction que les autres apôtres ont eue en certaines provinces ait été soumise à la sienne, et que tous les Pontifes romains, successeurs canoniques de saint Pierre, aient la même puissance que lui ? Croyez-vous qu'ils la reçoivent immédiatement de Jésus-Christ sur tout le corps de l'Église militante ? Croyez-vous qu'en vertu de cette puissance les Pontifes romains puissent juger immédiatement tous les fidèles et déléguer pour cet effet tels juges ecclésiastiques qu'ils voudront ? Croyez-vous que les Pontifes romains ne peuvent être jugés que de Dieu seul, et qu'on ne peut appeler de leur jugement à aucun juge ? Croyez-vous que leur plénitude de puissance aille jusqu'à pouvoir transférer les patriarches, *le catholique*, les archevêques, les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques d'une dignité à l'autre, ou les dégrader et les déposer s'ils le méritent ? Croyez-vous que l'autorité pontificale ne doive être soumise à aucune puissance séculière, même royale ou impériale, quant à l'institution, la correction ou la destitution ? Croyez-vous que le Pontife romain seul puisse faire des canons généraux, et donner indulgence plénière, et décider les doutes en matière de foi ?

Dans le reste de la lettre, le pape Clément VI procède de la même manière. Il cite d'abord la réponse du patriarche, sans en condamner aucune ; mais il ajoute beaucoup de questions pour l'éclaircir sous toutes les faces. Il signale certains articles auxquels les Arméniens n'avaient point répondu, et se plaint qu'ils n'ont point observé ce qu'ils avaient promis, et qu'ils ont méprisé les avis et les instructions de ses nonces et de ses légats <sup>1</sup>. En même temps le Pape écrivit à Constantin, roi d'Arménie, le priant de tenir la main à l'acceptation et à l'exécution de cette lettre, et lui donnant avis qu'il lui envoie six mille florins des deniers de la chambre apostolique, à prendre dans le royaume de Chypre <sup>2</sup>.

Vers ce même temps, à Damas, l'émir qui gouvernait la ville pour le sultan d'Égypte, voulant tirer de l'argent des Chrétiens, fit mettre le feu en deux endroits de la ville ; et après qu'il fut éteint, il sup-

<sup>1</sup> Raynald, 1351, n. 2 et seqq. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 18.

posa que les Chrétiens l'avaient fait exprès, s'en prit aux plus riches d'entre eux, qui étaient en grand nombre, et les fit mettre à la question. Quelques-uns, par la violence des tourments, confessèrent qu'ils l'avaient fait pour chasser les Sarrasins, et ceux qui voulurent se garantir de ce péril donnèrent à l'émir quantité d'argent ; ils furent en si grand nombre, qu'il en tira de grandes richesses ; quant aux autres, il leur donna le choix de renier la foi de Jésus-Christ ou de mourir en croix. Plusieurs renièrent, mais il y en eut vingt-deux qui demeurèrent fermes dans la foi ; l'émir les fit attacher à des croix et mener par la ville sur des chameaux ; ils vécurent trois jours dans ce tourment. On mettait le père crucifié devant son fils renégat, et le fils devant son père ; les renégats priaient avec larmes les crucifiés de se délivrer de cette cruelle mort et d'embrasser la religion de Mahomet ; mais les martyrs demeurèrent fermes et désavouaient les apostats, ne les reconnaissant plus pour leurs parents. Vous voulez, disaient-ils, nous ôter les biens de la vie éternelle, à laquelle vous avez renoncé lâchement, par la crainte des peines temporelles ; pour nous, ce nous est un plaisir et une grâce singulière de pouvoir suivre notre Sauveur Jésus-Christ. Ils moururent ainsi avec constance dans les tourments, à la vue des infidèles. Quand le sultan d'Égypte apprit cette action de son émir, il le manda aussitôt et le fit couper par le milieu du corps <sup>1</sup>.

L'Égypte, cette antique terre des Pharaons, continuait à être dominée et gouvernée par des esclaves ; car les mameluks étaient un ramassis d'esclaves de tous les pays, les uns nés d'esclaves femelles, les autres achetés sur le marché, les autres pris à la guerre <sup>2</sup>. Quel pouvait être leur gouvernement, on le voit par l'histoire de leurs sultans ou chefs. De l'an 1300 à 1370, il y eut quatorze règnes, ce qui fait cinq ans l'un dans l'autre. A l'exception d'un ou de deux, tous ces souverains moururent déposés, emprisonnés ou étranglés <sup>3</sup>. C'est ce ramassis d'esclaves qui gouvernait, c'est-à-dire dévastait la Syrie, délaissée par les Francs.

A la porte de Constantinople et de l'Europe, campait une horde semblable, attendant la première occasion pour envahir, asservir, abrutir Constantinople et l'Europe, à l'instar de l'Afrique sous les Bédonins et de l'Égypte sous les Mameluks. Othoman, premier sultan des Turcs, qui ont pris de lui leur surnom, mourut en 1426. Orcan, son fils et son successeur, qui venait de prendre la ville de Pruse, autrement Brousse en Bithynie, y transporte sa résidence ; poursui-

<sup>1</sup> Math. Villani, l. 2, c. 53. Apud Murat., t. 14. — <sup>2</sup> Guill. de Tyr, l. 21, n. 23.  
— <sup>3</sup> *Art de vérifier les dates.*

vant ses conquêtes, il prend Nicomédie, Nicée, la Bithynie entière, ét tout ce que les Grecs possédaient encore en Asie. L'an 1338, son fils Soliman traverse le Bosphore et se rend maître de Gallipoli, regardé comme la clef de Constantinople et de l'Europe. Soliman et son frère Amurath portent la désolation dans la Grèce. Successeur, en 1360, d'Orcan, son père, Amurath s'empare de la plupart des villes de Thrace, assiège et prend Andrinople, réduit sous sa puissance toute la Thessalie, à l'exception de Thessalonique, et transfère à Andrinople le siège de son empire. L'an 1362, il établit la milice des Janissaires, composée d'esclaves chrétiens qu'on élevait dès l'enfance dans les erreurs du mahométisme. Ainsi deux milices d'esclaves, les Mameluks et les Janissaires, dont l'une de Chrétiens apostats, devaient subjuguier, corrompre et ensevelir dans la barbarie l'Asie et l'Europe, délaissées par les Francs.

Cependant les Francs ou Chrétiens d'Europe avaient plus de facilités que jamais non-seulement pour repousser la barbarie musulmane, mais encore pour conquérir à la civilisation chrétienne et l'Europe septentrionale, et l'Asie, et même l'Afrique. Des chevaliers français, les Lusignan, régnaient en Arménie et en Chypre; des religieux militaires, les chevaliers de l'Hôpital, régnaient dans l'île de Rhodes; des seigneurs français, sous le nom de princes et de ducs, régnaient dans la Thessalie, dans l'Attique, dans l'Achaïe, dans le Péloponèse. Le chemin direct en Asie était ouvert et assuré: à droite, les Chrétiens d'Espagne, en continuant encore quelque peu à combattre et à vaincre, allaient refouler et poursuivre les Sarrasins jusqu'en Afrique même; à gauche les chevaliers Teutoniques, maîtres de la Prusse et de la Livonie; les rois ou princes, aussi pieux que vaillants, de Bohême, d'Autriche, de Hongrie, de Pologne, formaient de ce côté une armée d'avant-postes. Une circonstance unique qui facilitait la conquête de toute l'Asie à la vraie civilisation par les Francs, c'est que, jusque de Péking, l'empereur de la Chine, grand khan des Tartares, favorisait la prédication de l'Évangile et entretenait des relations d'amitié avec le chef de l'Église catholique. De plus, tous les rois chrétiens de l'Occident étaient parents ou alliés; des princes français régnaient non-seulement en France, mais en Angleterre, les Plantagenets d'Anjou. Les rois d'Espagne étaient alliés de famille entre eux, et avec ceux d'Angleterre et de France. Un prince français régnait en Hongrie, un autre à Naples. L'empereur élu roi des Romains était un prince de la maison si catholique de Bavière. Tous les peuples de l'Europe étaient travaillés d'une ardeur guerrière; il ne s'agissait que de la diriger à la chrétienne conquête du monde pour procurer à tous et à chacun une part immense de gloire

et de prospérité. Les moyens étaient en plus grand nombre et beaucoup meilleurs que dans les premières croisades. On connaissait mieux et les pays et les nations. La navigation s'était perfectionnée; les Génois et les Vénitiens étaient maîtres de la mer, et les Turcs n'avaient pas encore de marine.

Or, avec tout cela les Francs, les rois et les peuples d'Europe ne feront rien qui vaille, rien qui réponde à la grandeur des moyens, rien qui réponde à la gloire de leurs ancêtres, rien qui réponde à la majesté de la cause que la Providence leur met entre les mains. Héritiers dégénérés des Charlemagne, des Godefroi, des Tancrède, des saint Louis, ils n'auront plus ni assez de foi ni assez de sens pour y rien comprendre. Chacun ne verra que soi. Leur politique commune sera celle des Grecs et des Turcs, la ruse et la force. Au lieu de défendre la chrétienté contre les infidèles, ils l'ensanglanteront au dedans, tandis que les infidèles l'attaqueront au dehors. Ainsi en sera-t-il à peu près jusqu'à nos jours. Et c'est ce qu'on appellera renaissance, progrès des lumières. Et ces rois et ces peuples divisés de l'Europe, il faudra que les Papes, avec un reste de fidèles croisés, et à Belgrade et à Lépante, les préservent de devenir les vils et éternels esclaves des Ottomans.

Ainsi, dans le quatorzième siècle, les Génois et les Vénitiens, au lieu d'unir leurs forces maritimes au profit de la chrétienté, et d'agrandir ainsi pour jamais leur propre gloire et puissance, se feront réciproquement la guerre au profit du mahométisme, qui mettra le pied en Europe, et leur enlèvera sous peu ce qui est aux uns et aux autres.

Louis de Bavière, élu empereur des Romains, au lieu de s'entendre loyalement avec l'Église et son chef pour réunir toutes les forces de la chrétienté et continuer l'œuvre de Charlemagne et de saint Louis, la civilisation chrétienne de l'humanité entière, ne se montre qu'un empereur du bas-empire, occupé à persécuter l'Église et son chef. Ignorant lui-même, il fut le jouet de quelques étroits légistes, tels que l'hérétique Marsile de Padoue, et de quelques moines schismatiques et rebelles, tels que Michel de Césène et Guillaume Ockam. Ne sachant ni lire ni écrire, il condamna comme hérétique le pape Jean XXII pour avoir décidé que les religieux mendians avaient la propriété de la soupe qu'ils mangeaient. En punition de cette énorme hérésie, il avait même déposé ce Pape pour le remplacer par un autre de sa façon, le moine Pierre de Corbario. Mais peu après nous l'avons vu obligé de quitter honteusement et Rome et l'Italie, et de regagner l'Allemagne : son antipape lui-même l'abandonna et se soumit au Pape véritable.



Alors, c'était en 1330, Louis de Bavière fit aussi semblant de vouloir se soumettre. Otton, duc d'Autriche, Jean de Luxembourg et son oncle Baudouin, archevêque de Trèves, entreprirent de le réconcilier avec le Pape, auquel ils envoyèrent des ambassadeurs pour ce sujet, avec une lettre du 26<sup>me</sup> de mai. Louis offrait d'abandonner l'antipape, de révoquer son appel au concile et ce qu'il avait fait contre le Pape, et de reconnaître qu'il avait été justement excommunié; mais à condition qu'il conserverait l'empire. Sur quoi le Pape répondit au roi de Bohême : Il n'est ni utile ni honorable à l'Église d'avoir pour empereur un homme justement condamné comme fauteur d'hérétiques et hérétique lui-même, qui a retiré auprès de lui Marsile de Padoue et Jean de Jandun, et y tient encore Michel de Césène, Guillaume Ockam et Bonnegrace de Bergame, frères Mineurs rebelles. Comment un tel empereur pourrait-il protéger la religion, et quel exemple donnerait-il à ses sujets ?

Il offre de déposer son antipape; mais ce n'est rien offrir, puisque, quand il serait véritable empereur, cette déposition ne lui appartiendrait pas. De plus, Pierre de Corbario s'est déjà déposé lui-même, comme il nous l'a écrit de sa main ces jours passés. Il offre de se désister de son appel; mais cet appel est nul, comme interjeté par un hérétique, et de celui dont on ne peut appeler, puisqu'il n'a point de supérieur. Enfin, prétendant garder l'empire, il montre qu'il est impénitent, et par conséquent indigne d'absolution. Mais encore, à quel titre prétend-il garder l'empire? Il n'y a aucun droit quant à présent, puisque, par sa condamnation, il a perdu celui qu'il pouvait avoir; et il n'en peut acquérir de nouveau, puisqu'il est ineligible, comme tyran, sacrilège et excommunié. Le Pape conclut en exhortant le roi de Bohême à faire élire un autre empereur <sup>1</sup>.

Il n'y eut rien d'arrangé. L'an 1330, Louis de Bavière envoya en Italie le roi Jean de Bohême, qui fit entendre qu'il venait envoyé par le Pape. Toutes les villes de Lombardie se donnent à lui : il paraissait d'intelligence avec le cardinal-légat Bertrand du Poyet; mais Louis de Bavière, jaloux de ses succès et de sa gloire, suscite contre lui une ligue de princes allemands : Jean de Bohême quitte l'Italie pour aller défendre son propre royaume <sup>2</sup>. L'Allemagne était toujours divisée. Bochart ou Burcard, archevêque de Magdebourg, homme pieux et zélé, avait été assassiné en prison par des partisans de Louis de Bavière, l'an 1326. Jean XXII, ayant appris la nouvelle de ce meurtre, donna commission aux trois évêques de Meissen, de Naumbourg et de Hildesheim, de mettre en interdit la province de

<sup>1</sup> Raynald, 1330, n. 30 et seqq. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1331, n. 19, etc.

Magdebourg, et d'excommunier les meurtriers, avec les peines qui passaient à la postérité. La ville de Magdebourg envoya au Pape des députés pour demander la levée de l'interdit, témoignant un grand repentir du meurtre de l'archevêque Burcard. Ils demeurèrent plusieurs années en cour de Rome à poursuivre cette grâce, et le nouvel archevêque que le Pape leur avait donné intercédait pour eux. C'était Otton, fils du landgrave de Hesse. Le Pape considéra que la multitude des coupables obligeait à modérer la sévérité des canons, et se contenta de la satisfaction suivante : Les consuls de la ville de Magdebourg feront bâtir une chapelle au plus près du lieu où l'archevêque Burcard a été tué. En cette chapelle, un prêtre institué par l'archevêque célébrera tous les jours l'office divin pour l'âme de Burcard. Il y aura un luminaire perpétuel et un revenu de quarante-huit florins d'or. Dans la grande église de Magdebourg, on fera cinq autels, où cinq prêtres feront à perpétuité l'office divin pour l'âme du même archevêque, et chaque autel aura vingt-cinq florins d'or de revenu. Les députés ayant accepté ces conditions, le Pape déchargea les bourgeois de Magdebourg de toutes les censures, excepté les meurtriers de l'archevêque. La bulle est du 21<sup>me</sup> de juin 1331 <sup>1</sup>.

L'année précédente 1330, les souverains de Poméranie et des pays environnants firent un acte dont leurs successeurs ne se souviennent guère aujourd'hui : ils adressèrent au Pape la supplique suivante :

Au très-saint Père, notre Seigneur, le seigneur pape Jean XXII, souverain Pontife de la sainte et universelle Église romaine : Otton et Barnim, son fils, par la grâce de Dieu, ducs de Poméranie, de Scлавie, de Cassubie et seigneurs de Stettin, et de plus tuteurs de Barnim et de Wartislas, fils de l'illustre prince-duc de Wartislas, notre oncle, de bonne mémoire, avec la révérence qui est due et le dévot baisement des bienheureux pieds. Votre Sainteté saura que, et en notre nom propre et comme tuteurs de nos cousins, nous établissons notre procureur et nonce spécial, le seigneur Théodoric, chanoine de Camin, notre chapelain bien-aimé, pour demander à votre Sainteté l'inféodation de notre duché, de notre terre, ainsi que du duché de nos pupilles, en la meilleure manière et forme que se pourra, pour les recevoir de votre Sainteté en fief, tant en notre nom qu'au nom de nos pupilles et cousins ; pour demander à votre Sainteté et en recevoir toutes lettres à ce sujet et d'autres ; pour faire serment de fidélité à votre Sainteté et à la sainte Église romaine, en notre nom et sur nos âmes ; pour faire, en un mot, tout ce qu'un légitime procureur peut faire, et que nous ferions nous-mêmes si nous

<sup>1</sup> Raynald, 1326, n. 7, 8 et seqq.

étions présents, ratifiant et agréant à perpétuité tout ce qu'il aura fait en notre nom. Nous avons jugé à propos de notifier ceci à votre Sainteté, sous nos sceaux et par ce présent acte public. Fait à Stettin, l'an du Seigneur 1330, indiction XIII, le 18 du mois de septembre, c'est-à-dire le lendemain de Saint-Lambert, confesseur. Suivaient les noms de plusieurs témoins.

Le pape Jean XXII, par une bulle du 13 mars 1331, agréa la demande des quatre princes de Poméranie, inféoda leurs duchés, comtés et seigneuries à l'Église romaine, tant pour eux que pour leurs héritiers et successeurs à perpétuité, reçut leur hommage et leur serment de fidélité en la personne de leur procureur, puis en la même personne les investit des mêmes terres comme fiefs de l'Église romaine. Au nombre de ces terres inféodées se trouvent nommément le duché de Stettin, la principauté de Ruig, les comtés de Sutzhoff et de Neugarden <sup>1</sup>. Par une lettre du 12 février de la même année, le même Pape informe les mêmes princes qu'il a reçu l'abjuration de Pierre de Corbario, et qu'il envoie à l'évêque de Camin les actes contre Louis de Bavière, afin de les publier dans ces quartiers <sup>2</sup>.

Quant au pape Benoît XII, les auteurs de sa vie rapportent que, dans les commencements de son pontificat, il envoya ses nonces au même Louis de Bavière pour l'exhorter à discontinuer ses attentats contre l'Église romaine, et le porter à rentrer dans son obéissance. Le Saint-Père se persuadait qu'il avancerait plus auprès de ce prince par cette manière qu'en poursuivant le procès commencé contre lui par Jean XXII. Louis, de son côté, envoya des ambassadeurs à Benoît pour demander la suppression de ce procès. Mais, pendant les négociations, le soi-disant empereur, par le conseil de quelques moines schismatiques, publia un décret du 8<sup>me</sup> d'août 1338, où, de sa seule autorité, il prétendait déclarer nulles les procédures faites contre lui par Jean XXII <sup>3</sup>. Le pape Benoît XII ayant donc reconnu que Louis de Bavière n'agissait pas de bonne foi, et qu'il ne demandait d'être réconcilié avec l'Église que pour être mieux en état de la troubler, ne changea rien de tout ce qui avait été fait à son égard. Ils demeurèrent toutefois, durant tout le pontificat de Benoît, dans une espèce de trêve l'un envers l'autre <sup>4</sup>.

Un des motifs pour lesquels ce Pape refusa l'absolution des censures à Louis de Bavière, c'est que ce prince s'était allié avec le roi d'Angleterre et les princes de Flandre, pour faire la guerre au roi de France : ce qui contrariait absolument les desseins du Pontife pour

<sup>1</sup> Raynald, 1331, n. 23 et 24. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 22. — <sup>3</sup> Hervard, t. 2, p. 762. — <sup>4</sup> *Auctores*, 1, 2, 3 et 4. *Bened. XII.* Apud Baluz., t. 1, et apud Sommier, t. 6.

la croisade <sup>1</sup>. Clément VI, successeur de Benoît et zélé comme lui pour le recouvrement de la terre sainte, bien informé des menées de Louis, qu'il regardait comme la cause des mauvais succès de l'entreprise, renouvela tous les anathèmes fulminés contre lui par Jean XXII <sup>2</sup>. Et même ayant reconnu que Louis, par dérision, avait fait semblant d'accepter les conditions auxquelles il pourrait être réconcilié à l'Église, il le déclara privé de toute dignité dans l'Empire, et avertit les princes électeurs de choisir un roi des Romains; faute de quoi, l'Église romaine, qui se trouvait depuis longtemps sans défenseur, y pourvoirait elle-même. Cette bulle est du Jeudi-Saint, 13<sup>me</sup> d'avril 1346 <sup>3</sup>.

Cependant le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, et son fils aîné Charles, margrave de Moravie, étant venus à la cour d'Avignon, fournirent à Clément VI l'occasion et les moyens d'exécuter ses desseins contre Louis de Bavière. Le 22<sup>me</sup> d'avril, même année 1346, dans la chambre du Pape, en présence de douze cardinaux, Charles de Luxembourg fit au souverain Pontife Clément VI une promesse écrite et jurée, portant en substance : Si Dieu me fait la grâce d'être élu roi des Romains, j'accomplirai toutes les promesses et les concessions de l'empereur Henri, mon aïeul, et de ses prédécesseurs. Je déclarerai nuls et révoquerai tous les actes faits par Louis de Bavière en qualité d'empereur. Je n'acquerrai ni occuperai en aucune manière Rome, Ferrare ou les autres terres et places appartenant à l'Église romaine, au dedans ou au dehors de l'Italie, comme le comté Venaissin; ni les royaumes de Sicile, de Sardaigne et de Corse. Et pour éviter l'occasion de contrevenir à cette promesse, je n'entrerai point à Rome avant le jour marqué pour mon couronnement, et j'en sortirai le même jour avec tous mes gens; puis je me retirerai incessamment des terres de l'Église romaine, et n'y reviendrai plus sans la permission du Saint-Siège. Avant d'entrer en Italie et de disposer de rien, je poursuivrai auprès de vous l'approbation de mon élection, et je ratifierai ensuite cette promesse et encore après mon couronnement. Le roi de Bohême approuva et confirma par serment la promesse de son fils <sup>4</sup>.

Clément VI s'étant ainsi bien assuré de la foi des deux princes, envoya Charles de Luxembourg aux électeurs de l'Empire, à qui il le recommanda par une lettre circulaire écrite en ces termes : « Comme il convient beaucoup pour l'utilité de la république, que celui qui doit être élevé à la dignité impériale, soit vaillant, dévot, catholique

<sup>1</sup> *Vita 3 Bened. XII.* — <sup>2</sup> *Vita 6 Clem. VI.* — <sup>3</sup> Raynald, 1346, n. 8. — <sup>4</sup> *Ibid.*, 1346, n. 19-25.

et fidèle, afin qu'étant spécialement le défenseur et l'avocat de l'Église, nous puissions lui accorder nos grâces et nos faveurs, nous croyons qu'entre les princes et les seigneurs de Germanie, notre bien-aimé fils Charles, margrave de Moravie, fils du roi Jean de Bohême, est digne de cet honneur par les belles qualités dont l'a doué le Très-Haut. Ainsi nous sommes persuadé que le choix de sa personne pour roi des Romains et empereur ensuite ne peut être que très-agréable à Dieu, à nous et au Siège apostolique, et très-expédient pour l'utilité publique. C'est pourquoi nous vous prions très-affectueusement de vous employer efficacement et avec zèle à ce qu'il soit solennellement élu au plus tôt, vous assurant qu'avec la récompense que vous en recevrez dans l'éternité, vous vous ferez un mérite singulier auprès de nous et envers le Saint-Siège <sup>1</sup>. »

L'élection se fit le 11<sup>me</sup> de juillet 1346, comme le Pape l'avait souhaité, par le consentement unanime de cinq électeurs, qui furent les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, le roi de Bohême et le duc de Saxe. Les deux autres électeurs ne s'y trouvèrent pas, parce qu'ils étaient dévoués à Louis de Bavière. Charles IV, aussitôt après son élection, envoya ses ambassadeurs au Pape, avec le renouvellement et la confirmation du serment qu'il avait prêté entre les mains de sa Sainteté, savoir : qu'il cassait et annulait tous les décrets que l'empereur Henri, son aïeul, avait faits contre le roi de Sicile et les Romains ; qu'il promettait au Pape et à l'Église tout secours contre Louis de Bavière ; qu'il confirmait tous les dons et toutes les concessions que les empereurs avaient faits autrefois au Saint-Siège, et qu'il en défendrait et rétablirait les domaines en Italie et ailleurs ; qu'il n'entrerait à Rome que dans le temps qui lui serait fixé pour recevoir la couronne impériale, et qu'il en sortirait aussitôt qu'il l'y aurait reçue ; qu'il n'exercerait aucune juridiction en Italie, qu'après avoir été confirmé empereur ; et qu'enfin il s'acquitterait de tous les devoirs que les princes, élus rois des Romains, sont obligés de rendre au Saint-Siège <sup>2</sup>.

Clément VI, ayant reçu cette ambassade solennelle, approuva, par une bulle authentique du 6 novembre, l'élection de Charles IV, qui, le 25 du même mois, fut couronné roi des Romains, non point à Aix-la-Chapelle, qui avait fermé ses portes, mais à Bonn, au diocèse de Cologne <sup>3</sup>.

Quant à Louis de Bavière, trois papes, Jean XXII, Benoît XII et Clément VI, l'avaient averti dans leurs lettres de rentrer en lui-

<sup>1</sup> Raynald, n. 30. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1346, n. 30. *Item in regest. Clementis VI.* — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 33 et 34.

même et de penser au salut de son âme, de peur que la mort ne vînt le surprendre dans la disgrâce de Dieu et de son Église. Louis de Bavière y pensait moins que jamais, le 11 octobre 1357. Gai et réjoui d'un fils qui venait de lui naître, dit un auteur contemporain, il sortit de Munich au matin pour aller à la chasse, qu'il aimait passionnément ; il poursuivait un ours à deux milles de sa capitale, lorsque tout d'un coup, vers le midi, il est frappé d'apoplexie, tombe de cheval au milieu de ses gens, et meurt subitement, la 33<sup>me</sup> année depuis son élection à l'empire. Il périt ainsi manifestement frappé de Dieu, non sans cause, parce que, depuis quelques années, il mettait, pour officiers et pour juges, des tyrans qui écorehaient les pauvres et ne rendaient nulle justice. Dans ses expéditions, il permettait de ravager le pays et les pauvres. En ses voyages, il était fort à charge par les logements, lui et ses enfants, aux prélats, aux églises et aux monastères. Il haïssait le clergé séculier, et disait souvent que, quand il pourrait amasser de l'argent comme de la boue, il ne fonderait aucun chapitre de collégiales. Il expira ainsi très-misérablement dans l'excommunication que le pape Jean avait fulminée contre lui. Ainsi parle l'auteur contemporain <sup>1</sup>. Et c'est une preuve de plus de la manière funeste dont finissent tous les persécuteurs de l'Église.

La mort de Louis de Bavière aplanit la plupart des difficultés que Charles de Luxembourg avait rencontrées à se faire reconnaître roi des Romains. Une des plus grandes fut la formule d'absolution des censures encourues par ceux qui avaient tenu le parti de Louis. Dès le 15 février 1348, le Pape envoya à Bandouin, archevêque de Trèves, un modèle de la profession de foi et du serment que devaient faire ceux qui voudraient être absous ; il portait en substance : Je erois qu'il n'appartient point à l'empereur de déposer le Pape et d'en élire un autre ; mais je le tiens pour une hérésie. De plus, je jure d'obéir aux ordres de l'Église et de notre Saint-Père le pape Clément VI, sur les rébellions et les autres excès que j'ai commis et les peines que j'ai encourues, et que je serai fidèle et obéissant au Pape. J'obéirai à Charles, roi des Romains, approuvé par l'Église. Je n'adhérerai point à la veuve et aux enfants de Louis tant qu'ils demeureront dans la révolte, ni ne les favoriserai aucunement. Enfin je ne reconnaitrai désormais aucun empereur s'il n'est approuvé par l'Église.

Le Pape envoya une pareille commission à l'évêque de Bamberg par le prévôt de cette église, qui, passant à Bâle, y trouva le roi des Romains, Charles, arrivé le même jour, 20<sup>me</sup> de décembre. La for-

<sup>1</sup> Rebdorf. Apud Raynald, 1346, n. 9.

mule d'abjuration par un duc; cependant, après quelques difficultés, le bourgmestre de Bale et un autre chevalier, du consentement du peuple, firent le serment exigé par le Pape, en présence de son secrétaire, Jean de Pisole. Les censures furent aussitôt levées, et les bourgeois firent le serment ordinaire à l'empereur élu, qui, à la messe de minuit, chanta l'épître l'épée nue à la main, et communia à la messe du point du jour.

Cependant les seigneurs qui lui étaient opposés, ayant pour tête Henri, archevêque de Mayence, essayèrent jusqu'à trois fois de faire un autre empereur. Ils élurent d'abord, dans la forteresse de Coustein, le roi Édouard d'Angleterre<sup>2</sup>. Édouard ayant refusé, mais en promettant son assistance contre Charles de Luxembourg, ils offrirent l'empire ou plutôt la tyrannie à Frédéric, margrave de Misnie. C'était au mois de juin 1348. Mais Frédéric, considérant l'injustice de son élection et les périls auxquels il s'exposait, fit solennellement hommage au roi Charles, et reçut de lui dix mille marcs<sup>3</sup>. L'année suivante, 1349, ils offrirent l'empire à Gunther, comte de Schwarzbourg en Thuringe. Il refusa d'abord, mais accepta le 2 de février. Le 1<sup>er</sup> de mars, il publia un édit pour confirmer ceux de Louis de Bavière et annuler les décrets des Papes. Mais, au commencement de mars, il tomba malade et prit une médecine que l'on crut empoisonnée, parce que le médecin, qui en avait fait l'essai, mourut dans trois jours. Gunther lui-même devint presque aussitôt aveugle, et perdit l'usage de ses membres, qui se retirèrent. Cet accident le détermina à s'accommoder avec le roi Charles, auquel il céda ses prétentions sur l'empire: il mourut dans le mois<sup>4</sup>.

Le médiateur de ce traité fut le duc Louis de Bavière, fils aîné du défunt roi des Romains, qui reçut alors du roi Charles l'investiture du margraviat de Brandebourg que son père lui avait donné. Pour l'obtenir, Louis rendit à Charles les insignes de l'empire, avec les reliques que les empereurs avaient coutume de remettre à leurs successeurs et qu'il avait en sa possession, savoir: l'épée de Charlemagne, la lance de la passion, le cote droit de la croix avec un des clous, la nappe que l'on dit avoir servi à la cène de Notre-Seigneur. Ces reliques étaient estimées très-précieuses, surtout par le nouveau roi des Romains. Charles de Luxembourg, se voyant ainsi reconnu de tous les princes, voulut être couronné une seconde fois à A-la-Chapelle, non qu'il eût aucun doute sur son premier couronnement, auquel il fut toujours les années de son règne, mais

<sup>1</sup> Rigault, t. 1<sup>er</sup>, p. 137. — <sup>2</sup> Rigault, t. 1<sup>er</sup>, p. 137. — <sup>3</sup> Rigault, t. 1<sup>er</sup>, p. 137. — <sup>4</sup> Rigault, t. 1<sup>er</sup>, p. 137.

pour mieux étouffer tout germe de discorde. Clément VI le félicita de ces heureux succès, l'exhortant à s'en montrer reconnaissant envers Dieu <sup>1</sup>.

Il restait en Allemagne des frères Mineurs attachés au parti de Louis de Bavière, dont plusieurs voulant, dès 1348, reconnaître Charles de Luxembourg, en étaient détournés par les plus opiniâtres, comme on voit par une lettre du Pape à leur général, du 23 de mai de la même année. Mais, en 1349, le peu qui restait de ces frères schismatiques s'adressèrent au chapitre général de l'ordre, désirant se faire absoudre des censures qu'ils avaient encourues : même Guillaume Ockam, le plus distingué d'entre eux, renvoya au général l'ancien sceau de l'ordre, qu'il avait gardé longtemps. Le chapitre général, qui se tenait à Vérone, présenta requête au Pape en faveur des frères repentants, et le Pape donna une bulle adressée au général, par laquelle il lui donne pouvoir de les absoudre, en faisant l'abjuration dont il leur envoie la formule, et qui est semblable à celle que nous avons vue, ajoutant seulement renonciation expresse aux erreurs de Michel de Césène, qui était mort dès l'an 1343, et, dit-on, dans des sentiments de repentir <sup>2</sup>. C'est ainsi que l'Allemagne se réconcilia tout entière avec elle-même en se réconciliant avec l'Église.

Quant à la guerre et à la haine internationale de la France et de l'Angleterre, guerre et haine intestines de l'Europe contre elle-même, elle commença seulement alors et n'est pas encore finie. La cause en fut et en est à ce que l'Angleterre et la France, au lieu de suivre la direction de l'Église universelle, et de réunir leurs forces pour défendre et seconder les progrès de la civilisation chrétienne contre l'invasion de la barbarie musulmane, se sont posées chacune comme le centre et la loi du monde, et ont mis toute leur politique à se supplanter et même à s'absorber l'une l'autre. La plus coupable et la plus punie sera la France. Des princes français régnaient à Londres et à Paris, à Londres les Plantagenets d'Anjou ; à Paris les Capétiens venus d'Anjou également. Le Capétien Philippe le Bel veut confisquer à son profit le père et le pasteur de tous les Chrétiens : les Papes viennent résider en France : la France est envahie par les Anglais, défaite à Crécy et à Poitiers, voit son roi captif, et elle-même sur le point d'être démembrée. Pour retenir le Pape au milieu d'elle, la France fera un schisme ; la France essuiera la défaite d'Azincourt, verra son roi en démence, sa reine maudissant ses pro-

<sup>1</sup> Raynald, 13 et seqq. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1348, n. 21 ; 1349, n. 16. Wadding, 1347, n. 22 ; 1348, n. 19 ; 1343.



pres entrailles, ses princes s'égorgeant l'un l'autre, presque tout son territoire devenu province anglaise, un enfant anglais couronné roi de France à Paris.

La cause permanente de ce mal fut l'invasion des légistes, hommes qui étudiaient les lois non dans le sens élevé de Confucius, de Platon et de Cicéron, en Dieu et en sa raison éternelle ; moins encore dans le sens plus élevé des prophètes, des apôtres, des docteurs chrétiens, en Dieu fait homme et en son Église ; mais dans la loi romaine devenue empereur romain. Partant de ce commun principe que : L'empereur romain était à la fois la loi suprême, le souverain Pontife et Dieu, les légistes concluent suivant les pays et les siècles ; donc l'empereur allemand, l'empereur russe ou grec sont à la fois souverains pontifes et dieux, mais surtout ils sont la loi vivante, de qui dérivent toutes les autres lois, et à laquelle l'Église catholique et son chef doivent se soumettre sous peine de lèse-majesté, ainsi que tous les rois et peuples de la terre ; donc les rois ou législateurs de France, d'Angleterre, d'Islande, de Hambourg, de Zurich, sont dans ces pays ou cantons la loi souveraine et véritable, à laquelle le Christ et son Église doivent se soumettre, non moins que le dernier des vagabonds. Tel est l'esprit des législations, des constitutions et des livres modernes.

En conséquence, dans beaucoup de royaumes, le gouvernement a des hommes pour enseigner en son nom, que, pareil à l'empereur romain des légistes, chacun n'a d'autre règle que soi-même ; ensuite il a d'autres hommes, et les mêmes quelquefois, pour décréter en son nom les plus graves peines contre ceux qui tiraient les conséquences pratiques du principe enseigné en son nom ; enfin il a des hommes, quelquefois les mêmes encore, pour vous appliquer en son nom la peine de la prison, des galères et de la mort même, si vous tirez certaines conséquences, pourtant naturelles, du principe enseigné en son nom. Les premiers sont des professeurs universitaires, les seconds des législateurs, les troisièmes des juges. Et cela s'appelle progrès des lumières. Et si vous dites qu'il est également absurde et tyrannique à un gouvernement de faire enseigner ou de laisser enseigner que chacun n'a d'autre règle, d'autre loi fondamentale que soi-même, que par conséquent il peut faire tout ce qu'il juge à propos, et puis de vous défendre de tirer cette conséquence naturelle, et de le punir s'il le fait, le gouvernement vous fera condamner par ses juges pour avoir calomnié ses professeurs et méprisé ses législateurs. Et pour qu'on ne traite pas ceci un jour de supposition imaginaire, nous attestons que le gouvernement français agissait ainsi au pied de la lettre, pendant que nous écrivions ces

lignes en 1844. Et on appelait cela progrès des lumières, voire même liberté d'enseignement. Et ceux qui avaient la hardiesse de se plaindre étaient signalés, par les journaux du gouvernement et autres, à la vengeance des tribunaux et des émeutes populaires. Ce fait indiquera aux siècles futurs à quel degré était descendue l'intelligence humaine dans le nôtre.

Quant à la guerre civile entre l'Angleterre et la France, en voici les phases principales. Édouard Plantagenet, troisième du nom, roi d'Angleterre, avait fait hommage, l'an 1329, au roi de France, Philippe de Valois, comme à son suzerain, pour le duché d'Aquitaine et les autres terres qu'il possédait dans le royaume. Mais Édouard Plantagenet, déjà Français d'origine par son père, était petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, la meurtrière du roi son époux. L'an 1336, un prince français, Robert d'Artois, banni du royaume comme faussaire, excite Édouard Plantagenet à déclarer la guerre à leur commune patrie, et à la revendiquer comme son héritage du côté de sa mère Isabelle. C'était pousser qui courait déjà. Édouard cherche à se faire des alliés partout. La guerre civile entre les princes français et parents de Londres et de Paris devient une guerre civile de l'Europe. Le roi d'Angleterre fait alliance avec le brasseur de Gand, Artevelle, qui lui persuade de prendre ouvertement le titre de roi de France, et veut lui vendre sa propre patrie, lorsqu'il est tué par le peuple en 1344. Le roi d'Angleterre fait alliance avec Louis de Bavière, soi-disant empereur des Romains, mais en réalité persécuteur de l'Église romaine par la création d'un antipape et d'un schisme. Il demande et obtient du soi-disant empereur le titre de vicaire impérial; il demande et obtient que le soi-disant empereur condamne Philippe de Valois à restituer à l'Empire des villes qui en relevaient; il demande et obtient que le soi-disant empereur lui adjuge les provinces d'Aquitaine, de Normandie et d'Anjou, comme faisant partie des anciens domaines de la couronne anglaise; il demande et obtient enfin qu'il lui donne la totalité du royaume de France, comme succession de sa mère Isabelle <sup>1</sup>. Nous revoyons ici en action la politique allemande, qui faisait de l'empereur allemand le seul propriétaire du monde, la loi vivante et suprême, de laquelle seule émanent les droits particuliers des rois de province.

Pour prévenir les calamités de cette guerre civile et interminable de l'Europe, l'excellent pape Benoît XII fit tout ce qui était en son pouvoir. Il envoya aux deux rois qui en étaient cause des légats, des nonces, des lettres, pour leur représenter combien leurs dissensions

<sup>1</sup> *Biographie univ.*, t. 12, art. Édouard III.

seraient funestes à la chrétienté, et utiles à ses ennemis seuls ; combien il serait plus honorable et plus politique à tous deux de réunir leurs armes pour la défense et la propagation de la civilisation chrétienne <sup>1</sup>. Il représente à Édouard combien il est peu royal et peu chrétien au monarque d'Angleterre de se faire le vicaire ou sous-préfet d'un prince allemand, persécuteur excommunié de l'Église, et cela pour persécuter lui-même les fidèles soumis à l'Église, leur mère <sup>2</sup>. Vicaire ou sous-préfet impérial de l'excommunié Louis de Bavière, le roi d'Angleterre somma l'évêque de Cambrai de lui livrer la ville qu'il tenait de l'empire ; l'évêque s'y refusa, et en référa au jugement du Pape, attendu que Louis de Bavière n'avait pas les droits d'empereur. Le Pape écrivit à son très-cher fils Édouard que sa conduite était fort blâmable, qu'il encourrait l'excommunication par le fait même, s'il ne s'en désistait <sup>3</sup>.

Comme Édouard prétendait publiquement au titre de roi de France par droit d'hérédité, Benoît XII lui en fit des reproches vifs, mais affectueux. Ce bon Pape lui écrivit que son ambition et les avis intéressés de ses alliés l'entraînaient dans de grandes difficultés et des actions honteuses ; que c'était une folie à un étranger de compter sur la fidélité des Flamands, qui toujours avaient été notés pour leur déloyauté envers leurs princes nationaux ; que, dans tous les cas, il aurait agi précipitamment en se proclamant roi de France avant de s'être mis en possession d'aucune partie de ce royaume ; qu'à moins que les descendants des femmes ne fussent devenus légalement capables d'hériter de la couronne, il ne saurait avoir aucune prétention, et que même, si cela pouvait être, il existait encore des personnes issues des filles de ses oncles, plus près du trône que lui, et plus aptes à le réclamer ; qu'en faisant hommage à Philippe de Valois, il avait reconnu le titre de ce prince, et qu'en le prenant pour lui-même, il irritait tout ce qui était né Français ; qu'arracher par la force le sceptre des mains de son rival, était, dans l'opinion de tout juge impartial, une entreprise impraticable, et que les événements le convaincraient de la perfidie de ses alliés, qui, dès qu'ils auraient épuisé ses trésors, l'abandonneraient et le laisseraient s'arranger comme il pourrait avec un adversaire puissant et exaspéré<sup>4</sup>.

Le Saint-Père eut beau faire des remontrances, s'offrir pour médiateur, son très-cher fils Édouard en crut plus volontiers les conseils du brasseur de Gand, et continua à s'intituler roi de France. Toutefois sa première campagne, 1339, ne lui valut qu'une dette

<sup>1</sup> Raynald, 1337, n. 7 et seqq. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1338, n. 54 et seqq. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1339, n. 9 et seqq. — <sup>4</sup> Rymer, l. 5, p. 463. Lingard, t. 4.

d'environ cent millions de francs, pour laquelle il fut obligé d'engager tous ses bijoux et ceux de sa femme. De son côté, Philippe de Valois, non content d'une décime de deux ans que lui accorda le Pape pour la défense de son royaume, se permit encore de mettre la main sur les décimes réservées pour la terre sainte, auxquelles il avait juré de ne point toucher, lui et son fils Jean. Le Pape lui représenta que certainement son parjure ne lui porterait point bonheur. En effet, sa flotte fut battue et anéantie par les Anglais à l'Écluse, le 24 juin 1340. Édouard, débarqué en Flandre avec de l'argent, se voit bientôt à la tête de deux cent mille hommes, avec lesquels cependant il ne fait rien. Une partie, envoyée pour assiéger Saint-Omer, se laisse battre et se disperse avant d'arriver à sa destination. Avec l'autre, Édouard assiégea vainement Tournai pendant trois mois ; comme il ne payait plus, ses alliés refusaient de combattre. Voyant alors combien étaient justes les prédictions du Pontife, qui ne cessait de l'exhorter à la paix, il céda aux instances des légats Guillaume de Norwich et Guillaume d'Amici, que soutenaient les prières de la mère de sa femme, Jeanne de Valois, sœur du roi de France, laquelle quitta pour cet effet le couvent où elle s'était retirée depuis la mort de son époux. Un armistice fut conclu le 20 septembre 1340, au nom de Jean, roi de Bohême ; Arnoulfe, évêque de Liège ; Raoul, duc de Lorraine ; Aymon, comte de Savoie, et Jean, comte d'Armagnac. La trêve s'étendait aux Anglais, Écossais, Espagnols, Génois et Provençaux, et généralement à tous les alliés de l'un ou l'autre parti <sup>1</sup>.

Le fâcheux résultat des deux dernières expéditions aurait dû dégoûter Édouard de ses alliances avec les puissances continentales. Mais il était destiné à éprouver une plus cruelle mortification. Louis de Bavière, qui avait conclu sa paix avec la France, révoqua sa commission de vicaire impérial, et les princes de l'empire refusèrent de combattre plus longtemps sous les bannières du roi. Il est probable que, dans ces circonstances, la querelle entre les deux couronnes se serait terminée, s'il n'était arrivé un événement qui promettait d'ouvrir au roi d'Angleterre une route au cœur de la France. Jean III, duc de Bretagne, avait trois frères, Guy, Pierre et Jean, comte de Montfort. Guy et Pierre moururent avant lui ; mais Guy avait laissé une fille nommée Jeanne, considérée par le duc, son oncle, qui n'avait pas d'enfants, et par les états, comme l'héritière présomptive du duché, et mariée comme telle à Charles de Blois, neveu du roi de France. Mais lorsque Jean mourut, son frère, le comte de Montfort, réclama la succession, s'empara des trésors du dernier duc, obtint la

<sup>1</sup> Raynald, 1340, avec la note de Mansi sur le n. 32.

remise des principales forteresses, et passa la mer pour se rendre en Angleterre, où il fit hommage à Édouard, comme roi de France et son suzerain. La cause néanmoins fut portée devant le tribunal légal des pairs de France, qui adjugèrent le duché à Charles de Blois, du droit de sa femme. Le roi de France envoya immédiatement en Bretagne une force considérable, sous les ordres de son fils Jean et de son neveu Charles. Le roi d'Angleterre arma pour secourir son prétendu vassal. Il est difficile, dit à ce sujet un historien d'Angleterre, de justifier la conduite d'Édouard en cette occasion ; car, s'il admettait le droit de Montfort à l'exclusion de Jeanne, il devait admettre aussi celui de Philippe à la couronne de France à l'exclusion d'Isabelle et de ses descendants. Philippe était plus conséquent ; car, par la loi de la monarchie, quoique les femmes ne pussent hériter du trône, elles pouvaient succéder aux fiefs ainsi que les hommes <sup>1</sup>.

La guerre se fit donc en Bretagne avec des alternatives de succès et de revers pour les deux partis, jusqu'à ce que deux cardinaux-légats du pape Clément VI conclurent le 19 janvier 1343, à Malesroit, une trêve de trois ans et huit mois, pendant laquelle des négociations de paix devaient s'ouvrir devant le Pontife, considéré comme individu privé, ami commun des deux puissances <sup>2</sup>.

L'espérance d'un accommodement, que le pape Clément VI désirait avec ardeur, ne tarda pas à s'évanouir. Les deux partis violaient journellement l'armistice, et les négociateurs, au lieu d'établir les conditions de la paix, ne s'occupaient que de plaintes et de récriminations. Les deux nations s'exaspéraient par de mutuelles injures, et leurs souverains ne cherchaient qu'à obtenir un délai, afin de pouvoir recommencer la lutte. Des préparatifs de guerre se firent des deux côtés : Édouard obtint de son parlement des subsides en laine ; Philippe établit la gabelle, ce monopole du sel au bénéfice de la couronne, qui a été si longtemps considéré par les Français comme un insupportable fardeau. Ces manières de lever de l'argent donnèrent aux deux princes l'occasion d'exercer leur esprit. Le roi d'Angleterre déclara que son adversaire régnait maintenant par la loi *salique*, et le roi de France répondit en appelant Édouard *le marchand de laine*.

La guerre recommence plus vive en 1346. Le 26 août a lieu la bataille de Crécy, si désastreuse pour les Français. Ils y perdirent quatre-vingts bannières, onze princes, douze cents chevaliers, et trente mille personnes de condition inférieure. La personne la plus consi-

<sup>1</sup> Lingard, t. 4, p. 57. — <sup>2</sup> Lingard et Raynald, 1343, n. 24, avec la note de Mansi.

dérable de toutes celles qui avaient été tuées fut le roi Jean de Bohême, dont le fils venait d'être élu roi des Romains. L'âge n'avait pas éteint en lui le feu de la jeunesse; quoique aveugle, il se plaça dans la première division des Français, et, comme l'issue de la lutte devenait douteuse, il ordonna aux quatre chevaliers qui l'entouraient de le conduire au fort de la mêlée, afin que moi aussi, dit-il, je puisse avoir un coup à l'anglaise. L'ayant mis au milieu d'eux et ayant entrelacé leurs brides, ils poussèrent leurs chevaux en avant, et furent tués presque au même instant.

Édouard, dont le fils aîné de même nom avait principalement gagné la bataille, alla faire le siège de Calais, où commandait Jean de Vienne. Ce brave chevalier s'y défendit avec beaucoup de valeur l'espace de près d'un an. A la fin, le manque total de vivres l'obligea de demander à capituler. Édouard exige pour condition que six des notables de Calais lui seront remis en chemise et la corde au cou, pour être exécutés à mort. Eustache de Saint-Pierre et cinq autres Calaisiens se dévouent eux-mêmes pour la patrie, et viennent présenter leurs têtes au vainqueur. Le bourreau était déjà mandé pour l'exécution, lorsque la reine d'Angleterre obtint leur grâce à force de prières et de larmes. Eustache de Saint-Pierre, dans la suite, devint l'homme de confiance et le pensionnaire d'Édouard : cette faveur a fait une tache à sa mémoire. Le roi d'Angleterre entra dans Calais le 3 août 1347.

Les écrivains, dit à ce sujet l'historien Lingard, n'ont pas toujours apprécié suffisamment les avantages que l'humanité retirait de l'influence pacifique des Pontifes de Rome. Dans les siècles où l'on ne connaissait d'autre mérite que celui des armes, l'Europe eût été plongée dans une guerre perpétuelle si les Papes n'avaient successivement et constamment travaillé soit à la conservation de la paix, soit à son rétablissement. Ils contrôlaient les passions, et réprimaient les extravagantes prétentions des souverains; leur caractère, comme père commun des Chrétiens, donnait à leurs représentations un poids qu'aucune autre médiation ne pouvait offrir; et leurs légats n'épargnaient ni voyages ni fatigues pour concilier les intérêts opposés des cours, et placer l'olivier de la paix entre les épées et les armées rivales. Aussitôt que la guerre eut recommencé entre Édouard et Philippe, Clément VI avait repris ses efforts pacifiques; il ne cessa pendant deux ans de supplier, d'exhorter, de réprimander. La violence et l'obstination de ses ouailles belligérantes n'épuisèrent pas sa patience; et dès que l'armée française eut atteint Wissant, les cardinaux de Naples et de Clermont offrirent leur médiation pour prévenir l'effusion du sang. Mais Philippe refusait de livrer une ville

qui depuis si longtemps bravait la puissance de son adversaire, et Édouard ne voulait pas abandonner le prix qu'il attendait de sa persévérance dans un siège aussi pénible. Lorsque Calais eut tombé, les légats renouvelèrent leur proposition. Les deux rois désiraient alors un répit temporaire ; et l'armistice qui se conclut pour quelques mois, le 28 septembre 1347, fut, sur les instances réitérées du Saint-Siège, prolongé successivement pendant six ans. Ce délai était devenu nécessaire au roi de France pour rétablir ses finances et relever le courage de son peuple ; et le roi d'Angleterre l'accepta aussi avec plaisir, parce qu'il lui permettait de se reposer avec jouissance sur les lauriers qu'il avait cueillis. Les victoires de Crécy et de Nevils Crosse, remportées sur les Écossais vers le même temps, avaient élevé la réputation des Anglais, et placé leur souverain au premier rang parmi les princes de l'Europe. Deux des chefs de ses adversaires, David, roi d'Écosse, et Charles de Blois, duc de Bretagne, étaient ses prisonniers ; et non-seulement il avait conservé ses anciennes possessions, mais il y avait encore ajouté la ville et le port de Calais : acquisition importante pour sa marine, et qui lui donnait une ouverture facile sur le territoire de son rival <sup>1</sup>.

Le roi Philippe de Valois meurt le 22 août 1350 ; il a pour successeur son fils Jean II, duc de Normandie. Les hostilités recommencent entre la France et l'Angleterre. L'an 1356, les Anglais, sous la conduite du prince de Galles, le vainqueur de Crécy, s'avancent en Aquitaine et pénètrent dans le Berri. Le roi Jean passe la Loire pour s'opposer à leurs progrès. A la nouvelle de sa marche, les Anglais retournent sur leurs pas en diligence : on les poursuit ; l'armée française les atteint à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers. Là, se trouvant serrés de manière que toute retraite leur est coupée, ils prennent le parti de se retrancher. Deux légats du Pape surviennent pour négocier un accommodement et prévenir l'effusion du sang. Par leur entremise, le prince de Galles offre d'abandonner les conquêtes qu'il avait faites en cette campagne, et de relâcher tous les prisonniers, avec promesse, pour lui et les siens, de ne porter de sept ans les armes contre la France. Le roi Jean exige que le prince, avec cent de ses chevaliers, se rende prisonnier de guerre. Le prince rejette la condition comme déshonorante. Cependant il devait la subir, avec toute son armée, dans deux ou trois jours, faute de vivres. Mais les Français n'eurent pas la patience d'attendre : le roi Jean se détermina pour la bataille le 19 septembre 1356 ; ce fut une répétition de celle de Crécy. Douze mille Anglais, ayant l'avantage du terrain et

<sup>1</sup> Lingard, t. 4, p. 91.

commandés par un chef expérimenté, triomphent de quarante mille Français, combattant sans ordre et dans des défilés où la supériorité du nombre devenait un obstacle même à la victoire. La principale noblesse de France périt dans l'action, ou fut faite prisonnière. Le roi Jean tomba lui-même, avec Philippe, son fils, entre les mains du vainqueur, qui les fit conduire à Bordeaux, puis, au mois d'avril de l'année suivante, à Londres <sup>1</sup>.

La France est dans un état déplorable : son roi captif, ses provinces désolées par les Anglais, les Navarrais et des bandes de soldats aventuriers ; le peuple mécontent, désaffectionné, à cause des fréquentes altérations de monnaie et d'autres abus que les rois s'étaient permis depuis Philippe le Bel : pour sauver la France dans ces tristes conjonctures, un prince maladif, fils aîné du roi, qui s'était échappé de la bataille, et qu'on n'estimait ni pour son courage ni pour sa capacité : c'était Charles, duc de Normandie, connu plus tard sous le nom de Charles V, surnommé le Sage ou le Savant.

Le 17 octobre 1356, il convoque les états généraux de la langue d'Oui ou de la France septentrionale, lesquels ne gardant point assez de mesure dans leurs plaintes et leurs exigences, sont congédiés après huit jours, sans avoir apporté à rien aucun remède. Marcel, prévôt des marchands, comme qui dirait maire de Paris, y excite une sédition, et oblige le duc ou dauphin Charles d'assembler, le 5 février 1358, de nouveaux états généraux, qui exigent le renvoi de vingt-deux ministres et conseillers d'État, et nomment eux-mêmes un conseil de régence. La sédition continue à Paris ; elle redouble à l'arrivée du roi Charles de Navarre, surnommé le Mauvais, et non sans quelques raisons. Marcel lève alors l'étendard de la révolte, et donne aux séditeux, pour les distinguer, un chaperon moitié vert, moitié rouge : c'était le bonnet rouge de ce temps. Au mois de février 1358, Marcel entre dans la chambre du dauphin, fait égorger en sa présence les maréchaux de Champagne et de Normandie ; le dauphin, couvert de leur sang, demande à genoux la vie sauve à Marcel, qui le rassure, lui met sur la tête le chaperon révolutionnaire, le conduit à l'Hôtel de ville, d'où le dauphin déclare au peuple que les deux maréchaux étaient de mauvais traîtres, et qu'il approuvait ce qui s'était fait à leur égard. Toutefois, craignant pour sa vie, il sort de Paris et assemble à Compiègne les états généraux, qui, plus calmes que les précédents, le déclarent régent du royaume, étant parvenu à l'âge de majorité, fixé alors à vingt-un ans. Marcel, redoutant sa vengeance, fait le complot de livrer Paris aux Anglais le 1<sup>er</sup> août, et

<sup>1</sup> *Art de vérifier les dates.*



de mettre sur le trône de France le roi de Navarre. Il est découvert, arrêté et tué, dans la nuit du 31 juillet, au moment qu'il allait ouvrir aux Navarrais la porte de Saint-Antoine <sup>1</sup>.

Autre mal. Bien des gentilshommes qui s'étaient enfuis de la bataille de Poitiers ou s'étaient rendus prisonniers sans combattre, s'en dédommageaient sur les paysans, dont la misère était pour eux un objet de plaisanterie. Jacques Bonhomme, disaient-ils, ne lâche point son argent si on ne le roue de coups; mais Jacques Bonhomme payera, car il sera battu. Bientôt tous les gentilshommes et tous les soldats anglais et français ne désignèrent plus les paysans que sous le nom de Jacques Bonhomme, nom auquel se joignait l'idée qu'on pouvait tout oser avec eux, qu'on pouvait tout leur faire souffrir. Les paysans de l'Île-de-France, voyant que personne ne les protégeait, se soulevèrent d'un commun accord, le 21 mai 1358, pour se soustraire à la faim, à la misère et au désespoir. Un seul désir les réunissait, celui de détruire les nobles de toute dénomination. Ils voulaient se venger de ceux qui, joignant l'insulte à la violence, les nommaient Jacques Bonhomme en vidant leurs greniers, emmenant leur bétail, déshonorant devant eux leurs femmes et leurs filles, et les brûlant ensuite avec un fer chaud pour les forcer à donner de l'argent. Les insurgés, qu'on nomma les Jacques, se jetèrent avec fureur sur les châteaux : armés seulement de fourches et de bâtons, ils forcèrent leur entrée dans ces enceintes qui les avaient si longtemps fait trembler; ils y mirent le feu, et ils soumirent souvent à des tortures effroyables les chevaliers qu'ils firent prisonniers avec leurs femmes et leurs enfants.

Les gentilshommes prirent une terrible revanche. S'étant réunis et ayant eu des renforts, ils se jettent sur neuf mille Jacques que la ville de Meaux avait reçus dans ses murs; les gentilshommes, bardés de fer, étaient invulnérables à des paysans moitié nus et mal armés. C'était le 9 juin 1358. A la fin de la journée, sept mille Jacques avaient été massacrés ou noyés dans la Marne. Les gentilshommes mettent ensuite le feu à la ville, empêchent les bourgeois de sortir de leurs maisons, et les font tous périr dans les flammes. Encouragés par cette victoire, les gentilshommes se réunissent en petites troupes et se répandent dans les campagnes, brûlant les villages et massacrant tous les paysans qu'ils peuvent atteindre, sans s'informer trop curieusement s'ils avaient pris part ou non à la Jacquerie. Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, avait eu quelques-uns de ses gentilshommes massacrés par les Jacques; il regarda ceux-ci comme des

<sup>1</sup> Froissart. *Art de vérifier les dates.*

bêtes furieuses, avec lesquelles il était impossible de faire aucune alliance : aussi quelques-uns de leurs chefs étant entrés dans son camp pour demander son amitié, il les fit pendre ; il tomba ensuite sur la troupe qu'ils avaient rassemblée à Clermont en Beauvoisis, et au nom de laquelle ils venaient traiter. Il en tua près de trois mille ; tout le reste se dispersa, mais sans obtenir de pardon. Le soulèvement, qui avait paru si menaçant, ne dura pas plus de six semaines ; mais les campagnes d'autour de Paris demeurèrent presque sans habitants <sup>1</sup>.

Dans les autres provinces de France, des compagnies d'aventuriers pillaient et tuaient, les uns au nom du roi de Navarre, d'autres au nom du roi d'Angleterre, pour mieux colorer leurs brigandages ; plusieurs pillaient et tuaient sous leurs propres enseignes. Une trêve de deux ans avec les Anglais allait expirer le 13 avril 1359, la guerre civile et étrangère allait joindre ses fléaux aux autres fléaux, et consommer probablement la ruine de la France. Dans cette situation, les deux rois, anglais et français, concluent un traité de paix par lequel ils se partagent la France à peu près par moitié, pour en posséder chacun son lot au même titre. Charles, régent du royaume, assembla les états généraux à Paris, pour délibérer sur l'acceptation du traité. « Là, dit Froissart, auteur français du temps, là furent les lettres lues et relues, et bien ouïes et entendues, et de point en point considérées et examinées ; et leur sembla ce traité trop dur, et répondirent d'une voix auxdits messagers, qu'ils auraient plus cher à endurer et porter encore le grand meschef et misère où ils étaient, que le noble royaume de France fût ainsi amoindri et défraudé ; que le roi Jean demeurât donc en Angleterre, et que, quand il plairait à Dieu, il y pourvoirait de remède <sup>2</sup>. »

Pour se venger de ce refus, le roi d'Angleterre débarque avec une armée de près de cent mille hommes, parcourt en ravageant plusieurs provinces de France, se présente devant Reims, qui lui ferme les portes et le repousse ; il se présente même aux portes de Paris, cherchant par tous les moyens à provoquer les Français à une bataille ; mais, par les ordres du régent, les Français se bornent à conserver les villes : en même temps une flotte française infeste impunément les côtes d'Angleterre, surprend et pille la ville de Winchelsey.

Édouard ravageant des provinces déjà ruinées, y ressent lui-même la disette qu'il augmente. Il est obligé de se retirer du côté de la Bretagne. Sa retraite précipitée ressemble à celle d'une armée défaits, cherchant à échapper à la poursuite d'un ennemi victorieux.

<sup>1</sup> Froissart. *Cont. Nang.* — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 419.

La route était couverte de cadavres d'hommes et de chevaux, morts de besoin et de fatigue ; et, dans les environs de Chartres, ils se trouvent exposés à l'un des plus terribles orages dont l'histoire fasse mention. La violence du vent, le volume de la grêle, la lumière éblouissante des éclairs répétés et l'aspect des milliers de gens qui périssent autour de lui éveillent dans le cœur du roi le sentiment des horreurs causées par son ambition. Dans un accès de remords, il saute à bas de son cheval, et, tendant les bras vers la cathédrale de Chartres, il fait vœu à Dieu et à la sainte Vierge de ne pas refuser plus longtemps des propositions de paix, pourvu qu'elles soient compatibles avec la conservation de son honneur <sup>1</sup>.

Deux légats du pape Innocent VI, successeur de Clément, se présentaient de temps en temps devant Édouard pour le porter à la paix, entre autres pendant les fêtes de Pâques de cette année 1360 ; jamais il n'avait voulu y entendre. Après le terrible orage, ce fut différent. On conclut, le 7<sup>me</sup> de mai, un armistice, et le huit, un traité fut signé à Bretigni, près de Chartres, par les commissaires des deux partis. Le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions sur la couronne de France et à ses droits aux anciennes possessions patrimoniales de sa famille, la Normandie, l'Anjou, la Touraine et le Maine ; il rendait toutes ses conquêtes, à l'exception de Calais et de Guines, et il conservait le Poitou et la Guienne, avec leurs dépendances, ainsi que le comté de Ponthieu, l'héritage de sa mère. Le dauphin, au nom de son père, consentait à ce que Édouard et ses héritiers conservassent pour toujours la pleine souveraineté des provinces qui lui étaient assurées par le traité ; à payer pour la rançon du roi Jean trois millions de couronnes d'or dans l'espace de six années, et à ce que Édouard reçût et gardât comme otages vingt-cinq barons français, seize des prisonniers faits à la bataille de Poitiers, et quarante-deux bourgeois des cités les plus riches de la France. Le traité devait être ratifié à Calais par les deux rois, et les renonciations définitives de part et d'autre échangées à Bruges l'année suivante.

Dans les documents relatifs à cette pacification, les deux rois disent entre autres choses : A l'honneur de la *benoite* Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et de la glorieuse vierge Marie, et pour la révérence de notre Saint-Père le pape Innocent VI, nous acceptons le traité comme si nous l'avions fait en personne. Ils se louent tous deux des négociateurs du Siège apostolique, savoir : Innocent VI, et comme cardinal et comme Pape ; ses légats et ses nonces, les car-

<sup>1</sup> Froissard, c. 209. Lingard, *Édouard III*.

dinaux de Bologne, de Périgord et d'Urgel; l'abbé de Clugni, Audouin de la Roche, et le chevalier Hugues de Genève<sup>1</sup>.

Dans le traité même de Bretigni on lit ces mots : « Et soumettons, quant à toutes ces choses, nous et nos hoirs et successeurs à la juridiction et *cohercion* de l'Église de Rome, et voulons et consentons que notre Saint-Père le Pape confirme toutes ces choses, en donnant monitions et mandemens généraux sur l'accomplissement d'icelles, contre nous, nos hoirs et successeurs, et contre tous nos sujets, soit communes, collèges, universités ou personnes singulières quelconques, et en donnant sentences générales d'excommunication, de suspension et d'interdit, pour être encourus par nous et par eux pour ce fait, sitôt que nous ou eux ferons ou attenterons quelque chose contre ladite paix; desquelles sentences ils ne puissent être absous, jusqu'à ce qu'ils aient fait pleine satisfaction à tous ceux qui en auraient souffert ou en souffriraient domnage. » Pour rendre cette paix plus solide, les deux rois veulent et consentent que toutes les alliances, conventions et serments qui pourraient y être préjudiciables, notre Saint-Père le Pape les casse et les annule comme contraires au bien commun, à la paix commune de la chrétienté et déplaisant à Dieu<sup>2</sup>.

Le traité de Bretigni subit à Calais une modification importante, moyennant laquelle il fut ratifié par les deux rois avec une solennité plus qu'ordinaire. Édouard et Jean se réunirent dans l'église de Saint-Nicolas, montèrent les marches et s'agenouillèrent sur la plate-forme de l'autel. C'était le 24 octobre 1360. L'envoyé du Pape, Audouin, abbé de Clugni, qui célébrait la messe, se tourna vers eux après la consécration, tenant à la main la patène sur laquelle était l'hostie, et assisté des évêques de Winchester et de Boulogne, qui portaient le missel. Il récapitula les principaux articles du traité dont ils avaient juré l'observation. Alors Édouard, après une courte pause, s'adressa au roi de France. Beau-frère, dit-il, je vous préviens que mon intention est de n'être lié par ce serment qu'autant que de votre côté vous observerez fidèlement tous les articles du traité. Jean répondit qu'il y consentait, et, plaçant une main sur la patène et l'autre sur le missel, il jura par le corps du Christ et les saints Évangiles. Édouard l'imita, et le même serment fut fait par vingt-quatre princes et barons français, et par vingt-sept princes et barons anglais.

Quant à l'importante modification apportée au traité avant sa ratification, les deux rois eux-mêmes nous l'apprennent. Dans un acte du même jour, 24<sup>me</sup> d'octobre, ils disent : « Plusieurs articles dudit

<sup>1</sup> Rymer, t. 3, part. 2, p. 7, col. 2. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. 3, part. 2, p. 6, col. 1 et 2.

accord ont été corrigés à Calais en certaines manières, parce que les renonciations qui sont à faire d'une partie et d'autres n'ont pas été faites à Calais purement et simplement. » Les rois convinrent seulement que ces renonciations se feraient et s'échangeraient à Bruges, de la Saint-André dans un an <sup>1</sup>. Ils en dressèrent même chacun, et le même jour, une promesse formelle, où ils insérèrent tout le traité de Bretigni, mais avec clause : Sauf toutefois et réserve pour nous, nos hoirs et nos successeurs, que lesdites lettres ci-dessus incorporées n'aient aucun effet et ne nous puissent porter aucun préjudice ou dommage, jusqu'à ce que notre dit frère et notre dit neveu aient fait, envoyé et baillé lesdites renonciations, par la manière susdite, et qu'ils ne s'en puissent aider contre nous, nos hoirs et successeurs, sinon au cas susdit <sup>2</sup>. Ainsi donc, d'après cette clause et réserve, les renonciations et cessions promises de souveraineté ne devaient avoir leur effet que quand la partie adverse aurait déposé en temps et lieu l'acte formel de renonciation définitive. Or, il existe une lettre du 13 janvier 1362, dans laquelle le pape Innocent IV supplie le roi d'Angleterre, pour son propre honneur et par respect pour son serment, de détruire tous les doutes qui s'élèvent sur ses intentions et d'observer le traité dans tous ses articles <sup>3</sup>. Il y a plus : le même roi, dans son manifeste du 30 décembre 1369, où il reprend le nom et le titre de roi de France, déclare qu'il n'y avait jamais renoncé, ni tacitement, ni expressément <sup>4</sup>.

D'après cela, il est clair comme le jour que le roi d'Angleterre ne fit jamais les renonciations nécessaires pour que les renonciations promises et conditionnelles du roi de France devinssent effectives et absolues ; par conséquent, il est clair comme le jour que le roi de France ne perdit jamais son droit de souveraineté ou de suzeraineté sur les provinces mentionnées dans le traité de Bretigni. Il est clair comme le jour que le Gênois Sismondi se trompe grossièrement dans son indigeste compilation intitulée *Histoire des Français*, quand il y dit et répète que, dans leur réunion à Calais, le roi Jean renonça solennellement à toute espèce de droit, de supériorité sur les provinces qu'il céda à l'Angleterre ; qu'il renonça formellement à toute souveraineté sur l'Aquitaine ; que le roi Édouard renonça de même à toute prétention à la couronne de France et à tout droit sur les provinces que Philippe-Auguste avait conquises sur les Plantagenets <sup>5</sup>. Il est clair comme le jour que le Gênois Sismondi n'a pas lu les pièces qu'il cite, puisqu'elles disent expressément tout le

<sup>1</sup> Rymer, p. 7, col. 2. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 17 et 19. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. 3, part. 2, p. 52, col. 2. — <sup>4</sup> *Ibid.*, p. 166. — <sup>5</sup> Sismondi, t. 10, p. 576 ; t. 11, p. 98.

contraire de ce qu'il leur fait dire, et cela pour accuser de parjure un roi de France.

Au mois de janvier 1364, on ne sait trop pour quel motif, le roi Jean retourna en Angleterre, y tomba malade, et y mourut le 8 d'avril. Son fils, Charles V, est couronné à Reims le 19 mai. Les affaires de France se remettent peu à peu. Un Breton, Bertrand Duguesclin, commence à battre les Anglais ; il emmène les grandes compagnies d'aventuriers en Espagne contre Pierre le Cruel, qui est appuyé par le prince de Galles. Celui-ci mécontente les seigneurs de Gascogne, qui se plaignent de ses exactions à leur suzerain, le roi de France, qui le cite devant la cour des pairs. Le vainqueur de Crécy et de Poitiers répond qu'il y comparaitra avec soixante mille hommes, et fait arrêter les messagers en route. L'an 1369, Charles V envoie un valet de cuisine déclarer la guerre en forme au roi d'Angleterre. Plusieurs provinces secouent le joug des Anglais, beaucoup de places leur sont enlevées. Le Breton Duguesclin, devenu connétable de France en 1370, fait une confraternité d'armes avec son compatriote Olivier Clisson, l'ennemi le plus implacable des Anglais. La même année, le prince de Galles, autrement le prince Noir, qui avait gagné l'hydropisie en Espagne, en y combattant pour Pierre le Cruel, brûle la ville et les habitants de Limoges pour son dernier exploit. Depuis, il ne fait que languir, et meurt en 1376, ne laissant qu'un fils de dix ans, qui fut Richard II. Édouard III mourut lui-même l'année suivante, ne possédant plus en France que Calais, Bordeaux et Bayonne ; il mourut esclave d'une concubine, femme adultère, qui trafiquait des faveurs royales, même de la justice, et ne le quitta mourant qu'après lui avoir ôté son anneau du doigt. Les autres domestiques pillaient le palais ; un prêtre, qui s'y trouve par hasard, avertit le roi de sa situation et l'exhorte à une mort chrétienne. Édouard le remercie, prend un crucifix dans ses mains, le baise, pleure et expire <sup>1</sup>.

Son fils de même nom, le prince Noir, valait beaucoup mieux ; c'était le modèle des chevaliers, non-seulement par sa valeur, mais par sa modestie et sa politesse. Lorsqu'à la bataille de Poitiers le roi de France fut amené prisonnier, le prince sortit de sa tente pour aller au-devant de lui, le reçut avec les plus grands égards, le servit lui-même pendant le repas, sans vouloir jamais s'asseoir à la même table, quelques instances que le roi pût lui en faire : il répondait modestement qu'il n'était pas encore digne de s'asseoir à la table d'un si haut prince et d'un si vaillant homme. Toujours il s'age-

<sup>1</sup> Walsing, 192.

nouillait devant le roi, et lui disait : Cher seigneur, ne vous affligez point si aujourd'hui Dieu n'a point fait à votre vouloir ; car vous avez aujourd'hui conquis le haut nom de prouesse, et avez surpassé tous les plus vaillants des vôtres <sup>1</sup>. Plus tard, quand la paix eut été ratifiée à Calais, le prince Noir et le roi Jean firent ensemble à pied le pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne.

Pour être le modèle des héros chrétiens, il fallait encore au prince Noir la foi héroïque d'un saint Louis, d'un Tancrède, d'un Godefroi de Bouillon, d'un Charlemagne, qui leur faisait prendre l'épée, non pour des ambitions individuelles ou purement nationales, mais pour la gloire de Dieu, mais pour la défense de la chrétienté, mais pour le salut du monde. Malheureusement, à l'époque du prince Noir, les esprits et les caractères étaient généralement déçus de cette région supérieure ; rarement s'en trouvait-il encore qui s'élevassent par moments au-dessus de la basse région de l'intérêt privé ou national ; Dieu, l'humanité paraissaient trop haut ou trop loin. Nous verrons cette baisse des esprits et des caractères continuer et même augmenter jusqu'à nos jours.

Le chevalier de l'époque qui rappelait le mieux les vertus de saint Louis était Charles de Blois, duc de Bretagne. Il naquit vers l'an 1316, de Louis de Châtillon, comte de Blois, et de Marguerite de France, sœur de Philippe de Valois. Son éducation fut plus chrétienne que ne l'est communément celle des grands. On lui apprit à craindre Dieu, à l'aimer, à le prier souvent. Dès l'enfance, on enrichit sa mémoire de tout ce que l'Église a de plus beau et de plus touchant dans ses divins offices, et toute sa vie il se fit une loi de réciter ces saintes prières. La pratique des austérités corporelles prévint en lui l'âge des passions, et l'on ne peut se persuader qu'il ait eu dans la suite un fils naturel, comme le dit Froissart, écrivain à qui il est échappé bien des fautes. Mais quand cela serait, il faudrait convenir que jamais personne n'expia mieux une faiblesse. Son attention à crucifier sa chair fut presque sans exemple. Outre les jeûnes fréquents et rigoureux, les incommodités d'un lit préparé par l'esprit de pénitence, les flagellations longues et sanglantes, il porta sans cesse sur son corps les instruments de la mortification la plus recherchée. Sous la pourpre et sous la cuirasse, à la cour et dans le camp, il était couvert sur la peau d'un rude cilice qu'il ceignit encore de cordes à gros nœuds pour en rendre l'impression plus vive. Dans la dernière bataille où il perdit la vie, on le trouva revêtu de cette armure spirituelle, qu'il n'était plus en état de dissimuler, comme il faisait auparavant.

<sup>1</sup> Froissart, c. 369.

Devenu comte de Penthièvre et duc de Bretagne, il regarda l'élévation de sa fortune comme une obligation et un moyen d'exercer la justice, de soulager les pauvres, d'orner les églises, de faire du bien à tout le monde. Dans le choix de ses officiers, il préférait toujours les plus éclairés et les plus gens de bien : il se les attachait par des bienfaits ; mais il ne voulait pas qu'ils reçussent une gratification pour les fonctions de leurs charges. Son affection pour les pauvres s'était déclarée dès qu'il avait pu comparer leur mauvais sort avec la fortune des riches. Cette différence le touchait sensiblement, et il s'étudiait souvent à mettre une sorte d'égalité entre son état de souverain et les conditions les plus misérables. Il rassemblait dans son palais des troupes de pauvres, qu'il servait lui-même à table et à qui il lavait les pieds. Il les visitait dans leurs maisons ou dans les hôpitaux ; quelquefois il s'est dépouillé de son manteau ducal pour en appliquer le prix à des malheureux qu'il ne se trouvait pas à portée de secourir autrement. Ses fondations de piété ou de charité, ses présents aux églises sont sans nombre. C'est surtout à Rennes, à Nantes, à Guingamp, à Morlaix, à Lamballe qu'il signala sa libéralité. Tout ce qui intéressait le culte divin avait un empire absolu sur ses sentiments. Il assistait aux offices de l'Église avec un esprit de foi qui paraissait dans tout son extérieur. Il entendait tous les jours au moins trois messes, dont une était chantée solennellement. Dans ses courses militaires, il prenait toujours des mesures pour ne manquer jamais le saint sacrifice. Étant un jour en marche pour assiéger Hennebion, il s'arrêta tout à coup pour faire célébrer les saints mystères ; un seigneur de la cour, nommé Aufroi de Montbourcher, plus impétueux que le duc et moins dévot, lui représenta assez vivement qu'avec ses dévotions à contre-temps il courait risque de se laisser surprendre par les ennemis. Seigneur Aufroi, lui répondit Charles, nous aurons toujours des villes et des châteaux, et si on nous les prend, nous les recouvrerons avec le secours de Dieu ; mais si nous néglignons d'entendre la messe, ce serait une perte que nous ne réparerions jamais.

Les sacrements étaient pour lui une source de grâces et de consolation. Il se confessait régulièrement deux fois la semaine ; et, le jour de la bataille d'Azur, il s'était purifié trois fois dans ce bain salutaire. Il participait tous les mois et toutes les fêtes solennelles à la sainte table. Sa posture alors était d'un homme pénétré de reconnaissance et d'amour. Ses larmes et ses soupirs décelaient le torrent de délices spirituelles qui inondaient son cœur. Son zèle pour honorer les saints le portait à entreprendre des pèlerinages quelquefois nu-pieds, dans les temps et dans les chemins les plus impraticables.



Tel fut le voyage qu'il fit depuis la Roche-Dérien jusqu'à Tréguier pour visiter le tombeau de saint Yves. La reine des saints avait en lui un serviteur fidèle : tous les jours, outre le grand office de l'Église, il récitait celui de la sainte Vierge, et quand il terminait les heures canoniales par l'antienne *Salve Regina*, c'était avec une ardeur et une espèce de ravissement sensible. Il étendait les vues de sa foi jusqu'aux ministres de l'autel : partout il les traitait comme ses pères et ses maîtres. Quand il se trouvait avec des prélats, il ne prenait jamais le pas au-dessus d'eux, et plus d'une fois, pour honorer le sacerdoce, il lui est arrivé de mettre pied à terre, afin de saluer les ecclésiastiques qui se rencontraient sur sa route.

Charles de Blois soutint la guerre pendant près de vingt-trois ans pour défendre les droits de Jeanne, son épouse, sur le duché de Bretagne. Ce fut cette princesse qui perpétua la querelle, autant peut-être par la jalousie que lui donnaient les grands exploits de sa rivale, la comtesse de Montfort, que par le désir de conserver la souveraineté dans sa famille. Charles suivit les volontés d'une épouse dont l'alliance l'honorait, et dont les prétentions, après tout, n'étaient pas une chimère. Cependant il ressentit toujours les reproches de sa compassion pour les peuples : ce qu'ils souffraient à son occasion le remplissait d'amertume. Il aurait voulu finir la guerre ou par un traité, ou par un combat qui n'eût mis que ses jours en danger. Les seigneurs de son parti se plaignaient quelquefois des délicatesses de son cœur. Ils disaient que leur duc était plus fait pour le cloître que pour le trône : manières de parler qui ne surprennent point dans des hommes passionnés, mais qui n'entrèrent jamais dans le cœur d'un prince persuadé que sa véritable gloire était de rendre les peuples heureux. Charles, à la tête de ses troupes et le fer à la main, conservait toute la modération et toute la charité chrétiennes à l'égard de son compétiteur. S'il arrivait que quelqu'un s'emportât contre la maison de Montfort, il imposait silence, disant qu'elle croyait défendre ses droits, comme lui défendait les siens.

Mais les adversités furent en quelque sorte le bel endroit de sa vie. Vaincu et prisonnier en 1347, il fut envoyé en Angleterre, où il souffrit pendant trois ans toutes les rigueurs d'une affreuse prison. Il était renfermé dans la Tour de Londres, et les Anglais, sans respect pour son rang, lui prodiguaient les injures et les outrages. Sa ressource dans une situation si humiliante fut la prière et la mortification de son corps, qu'il n'a peut-être jamais tant affligé que dans ce lieu, où Dieu seul était témoin des excès de sa ferveur. Il fut traité un peu plus doucement les six autres années que dura encore sa captivité ; mais ce fut le temps de ses plus grands malheurs. Il y eut

de son côté des batailles perdues et des villes prises. Le connétable Charles d'Espagne, son gendre, fut assassiné par les ordres du roi de Navarre. Cent mille florins d'or destinés pour sa rançon périrent en mer avec le vaisseau qui les portait. Au récit de tous ces événements, Charles, soumis aux ordres de la Providence, s'écriait, en levant les yeux au ciel : Que Dieu soit loué pour tout ce qu'il nous envoie ! ou bien : Prenons courage, mes amis, tout cela est pour notre bien. Une vie si sainte fut terminée à la bataille d'Aurai, le 29 septembre 1364. Charles, après des coups extraordinaires de valeur, fut pris par un Anglais, et tué presque aussitôt, sans avoir le temps de dire autre chose que ces mots : Ah ! Seigneur mon Dieu ! Il s'était préparé à cette journée par la réception de la sainte Eucharistie et par le rude cilice qu'il portait sous ses armes. Dieu, qui sait, quand il lui plaît, tirer ses élus d'un champ de bataille comme d'un lieu de prières, montra bientôt, par d'éclatants prodiges, combien la mort de ce prince avait été précieuse à ses yeux.

En 1368, Urbain V nomma l'évêque de Bayeux, l'abbé de Montier et l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, pour faire l'examen juridique de ces merveilles qu'on publiait de toutes parts, défendant néanmoins de lui rendre aucun culte, comme on avait commencé à le faire, avant la décision du Saint-Siège. La mort du Pape interrompit les procédures ; mais Grégoire XI, son successeur, les reprit avec zèle, malgré les oppositions de Jean IV, duc de Bretagne, qui craignait que, si son compétiteur était canonisé, les peuples ne le regardassent, lui et ses enfants, comme des usurpateurs. L'enquête se fit donc à Angers depuis le 9 de septembre 1371 jusqu'au mois de décembre. On entendit soixante témoins sur la vie, et cent cinquante-huit sur les miracles, qui étaient des guérisons de malades et même des résurrections de morts. Toutes les pièces du procès furent ensuite envoyées au Pape, qui, apparemment par déférence pour le duc de Bretagne, ne voulut pas alors pousser les choses plus loin. Le schisme survint, et l'on perdit le fil de cette affaire, qui est toujours demeurée suspendue, sans qu'on ait parlé de la conclure <sup>1</sup>.

Un autre Charles du même temps n'a pas laissé une si bonne renommée : c'est Charles le Mauvais, roi de Navarre. En 1354, il fait assassiner Charles d'Espagne, connétable de France, et se ligue ensuite avec les Anglais. Le roi le fait arrêter l'an 1356 ; mais il s'échappe de la prison l'an 1357, et cause de grands troubles dans le royaume. L'an 1378, il forme le dessein d'empoisonner le roi de France, Charles V. Sur la fin de l'an 1385, Charles le Mauvais tombe

<sup>1</sup> *Hist. de l'Église gallic.*, liv. 40. *Vies des Saints de Bretagne*, édit. Travaux.

dans une telle défaillance par suite de ses débauches, que, de l'avis d'un médecin, on l'enveloppe d'un drap trempé dans l'eau-de-vie ; le feu y ayant pris, il en meurt dans des douleurs atroces, le 1<sup>er</sup> janvier 1387. Une lettre de l'évêque de Dax, son principal ministre, parle seulement des vives douleurs que le roi avait souffertes dans sa dernière maladie, avec de grandes marques de pénitence et de résignation à la volonté de Dieu <sup>1</sup>.

Un roi contemporain a laissé une renommée plus exécrable encore : c'est don Pèdre ou Pierre IV, roi de Castille et de Léon. Le règne de ce prince n'est qu'une suite d'actions barbares et inhumaines, qui lui ont fait donner le surnom de CRUEL. L'an 1351, à la sollicitation de sa mère, il fait mourir Éléonore de Guzman, maîtresse de son père. L'an 1353, le 3 juin, il épouse Blanche, fille de Pierre, duc de Bourbon, princesse la plus accomplie de son siècle ; il la quitte aussitôt après l'avoir épousée, la fait enfermer et la retient en prison. L'an 1354, il fait mourir le grand maître de l'ordre de Calatrava, et fait élire à sa place le frère de Marie Padilla, sa concubine. Il épouse publiquement, cette année, Jeanne Fernandéz de Castro, et l'abandonne ; il eut d'elle l'enfant don Juan. L'an 1361, il fait massacrer en sa présence don Frédéric, son frère, et traite de même don Jean, son cousin, fils d'Alphonse IV, roi d'Aragon. Éléonore, reine douairière d'Aragon, mère de ce jeune prince, est arrêtée et mise à mort par ses ordres l'année suivante. L'an 1351, il fait mourir Blanche de Bourbon, qu'il retenait en prison depuis huit ans. La fameuse Padilla meurt cette année, laissant quatre enfants. L'an 1362, don Pèdre égorge de sa propre main le roi de Grenade, qui était venu pour lui rendre hommage sur la foi d'un sauf-conduit. Tant de cruautés occasionnent des mécontentements, des murmures, enfin une révolte : elle éclate l'an 1366, et don Pèdre est chassé de ses États par Henri, comte de Transtamare, son frère naturel, avec le secours des troupes françaises conduites par Bertrand Duguesclin. L'an 1367, don Pèdre est rétabli par le prince de Galles, qui gagne, le 3 avril, la bataille de Najéra ou de Navarrette, dans laquelle Henri est défait, et Bertrand Duguesclin fait prisonnier. L'an 1368, Henri rentre en Castille, prend plusieurs places, assiège Tolède, défait don Pèdre le 14 mars, l'oblige de se jeter dans Moutiel, d'où, ayant voulu s'échapper à la faveur de la nuit, il est arrêté et conduit à Duguesclin. Henri, son frère, survient, et le tue le 23 du même mois. Telle fut la fin du prince le plus cruel dont l'histoire d'Espagne fasse mention. Il eut plu-

<sup>1</sup> *Art de vérifier les dates.*

sieurs enfants de ses différentes concubines, dont aucun ne lui succéda <sup>1</sup>.

Nous avons vu les légistes allemands et impérialistes, au lieu de prendre pour règle suprême la loi de Dieu interprétée par l'Église de Dieu, poser en principe fondamental du droit : Que l'empereur allemand était la loi vivante, la loi souveraine du monde, de laquelle émanaient tous les autres droits. Ce que les légistes allemands attribuent à leur empereur, les légistes espagnols et français le réclameront pour les rois d'Espagne et de France. Partant de ce principe, Pierre le Cruel et Charles le Mauvais avaient tout droit de faire ce qu'ils ont fait.

Quant aux légistes français, on vit leur tendance l'an 1329, où Philippe de Valois assembla les évêques et les magistrats pour conférer ensemble sur les plaintes réciproques que les officiaux de l'Église et les officiers des seigneurs faisaient les uns contre les autres. A la première séance du 13 décembre, il y eut cinq archevêques et quinze évêques. Le roi y était présent, avec son conseil et quelques barons. Le chevalier Pierre de Cugnières parla publiquement pour le roi, dont il était conseiller, et prit pour texte ces paroles : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. De ces paroles, dit-il, ressortent deux points : 1° la soumission et le respect que les prélats doivent au roi ; 2° la division de la juridiction temporelle d'avec la juridiction spirituelle. Il prouva le premier point par ces mots de saint Pierre : Soyez soumis pour Dieu à toute créature humaine, soit au roi comme au-dessus des autres, soit aux chefs envoyés par lui pour la vindicte des méchants et la louange des bons. Il prouva le second point en ce que Jésus-Christ, lorsque les apôtres lui dirent : Voici deux glaives, leur répondit : C'est assez ; entendant par les deux glaives les deux juridictions. De plus, en ce que le Christ a voulu payer le tribut pour lui et pour Pierre, afin de montrer par cet exemple comment les ecclésiastiques étaient tenus de le payer et de rendre à la puissance temporelle les choses temporelles. Ce qu'il confirma par deux citations du droit, concluant de tout cela que, puisque Dieu avait distingué les deux juridictions, que l'une avait été confiée à l'Église, et l'autre aux seigneurs temporels, l'Église ne devait s'entremettre de la juridiction temporelle en aucune manière, attendu qu'il est écrit : N'outre-passez point les bornes antiques qu'ont posées vos pères. L'Écriture dit expressément *antiques*, parce que les coutumes contraires, s'il s'en est introduit, n'ont aucune force, et sont plutôt des abus. La prescription ne peut pas non

<sup>1</sup> *Art de vérifier les dates.*

plus avoir lieu; car le droit du fisc est imprescriptible, et le roi lui-même ne peut abdiquer ce droit. C'est pourquoi, le roi ayant juré à son couronnement de ne pas aliéner les droits du royaume et de révoquer ce qui en aurait été aliéné, il est obligé par son serment de révoquer tout ce qui aurait été usurpé soit par l'Église, soit par tout autre. Tel est le résumé qu'on fit du discours de Pierre de Cugnères en sa présence même. Il proposa de plus, en particulier, soixante-six articles de griefs, qu'il délivra aux prélats, afin qu'ils en délibérassent et en donnassent conseil au roi, comme ses fidèles sujets.

On assigna pour la réponse une autre séance, et elle se tint à Vincennes le 22<sup>me</sup> de décembre. Pierre Roger, archevêque élu de Sens, était chargé de parler pour les évêques. Il protesta d'abord que tout ce qu'il allait dire n'était point dans la vue de subir un jugement quel qu'il fût, mais seulement pour instruire la conscience du roi et de ceux qui l'accompagnaient. Puis, ayant fait le résumé de ce que nous avons vu du discours de son adversaire, il commença par ce texte : Craignez Dieu, honorez le roi; paroles où saint Pierre nous montre deux craintes : la crainte filiale et l'obéissance que nous devons à Dieu pour sa grande puissance et haute majesté; le respect et l'honneur que nous devons au roi pour sa grande excellence et sa haute dignité.

L'apôtre dit expressément que nous devons, premièrement, la crainte à Dieu; secondement, l'honneur au roi, attendu que c'est Dieu que nous devons craindre principalement. Car, si le roi ou un autre nous ordonne le contraire de Dieu, nous devons mépriser le roi et obéir à Dieu, comme il est dit aux Actes : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et dans le deuxième livre des Machabées : Je n'obéis point à l'ordre du roi. De quoi saint Augustin donne la raison quand il dit sur ces paroles : Qui résiste à la puissance, résiste à l'ordonnance de Dieu : « Mais que faire si la puissance ordonne ce que vous ne pouvez ou ne devez pas faire? Le voici. Méprisez la puissance qui est moindre, et craignez celle qui est plus grande. Suivez les gradations des choses humaines; si le gouverneur vous commande quelque chose contre le proconsul, ne le faites jamais. Que si le proconsul ou l'empereur lui-même vous commande une chose, et Dieu une autre, il faut mépriser celui-là et obéir à Dieu, parce que Dieu est la plus haute puissance. Celui-là menace de la prison, celui-ci de l'enfer; l'un peut tuer le corps, l'autre envoyer le corps et l'âme dans la géhenne du feu. »

La crainte de Dieu se manifeste de trois manières : quand on le sert et qu'on lui donne libéralement, quand on honore ses ministres sagement, quand on lui rend entièrement ce qui est à lui.

Quoique l'immensité même ne soit presque rien, il est cependant bon, dit l'empereur Justinien, qu'un bon prince donne immensément à l'Église; car l'empereur, à qui Dieu a plus donné, doit aussi donner et beaucoup et facilement, surtout aux saintes églises, où l'excellente mesure est l'immensité de ce qui est au Seigneur. Abel offrit à Dieu ce qu'il avait de meilleur, et en fut béni à cause de cela. De même les rois, plus ils ont donné à Dieu, plus ils ont été bénis et spirituellement et temporellement : ainsi Josué, David, Salomon et les autres dans les livres des Rois. Aussi est-il dit dans les Nombres : Pour les offrandes à Dieu, vous séparerez ce qu'il y a de meilleur. Et David disait : Je vous ai offert avec joie toutes ces choses, et j'ai vu votre peuple vous offrir des présents avec une joie immense. Ce qui n'est pas étonnant, parce que, comme il dit lui-même, tout est à vous, Seigneur, et nous ne vous avons donné que ce que nous avons reçu de votre main. Aussi me semble-t-il que si les rois et les barons de France ont été plus heureux que tous les autres, c'est qu'ils ont plus donné à Dieu et à l'Église, et que plus ils ont donné, plus Dieu leur a donné, comme on le voit par Clovis, Charlemagne, saint Louis et autres. Car plus quelqu'un donne à Dieu, plus Dieu lui donne, lui-même ayant promis : Donnez et il vous sera donné. Le don que le prince fait à l'Église est ainsi un don qui est rendu avec le plus grand profit et dans la guerre et dans la paix : dans la guerre, parce que c'est Dieu seul qui donne la victoire. Elle n'est pas dans la multitude des troupes, disent les Machabées, mais la fortitude vient du ciel. Lorsque Moïse élevait sa main pour le peuple, Israël vainquait; l'abaissait-il, Israël succombait. Judas Machabée, à la veille de remporter une grande victoire, vit les prêtres Onias et Jérémie priant pour le peuple et pour toute la cité. Dans la paix, parce que la vie du roi et de ses enfants, la prospérité et le bon ordre dans le royaume se conservent par les prières de l'Église. Aussi, tant que Salomon fut occupé à l'œuvre de la maison de Dieu, il eut la paix. C'est donc un présent favorable et irrévocable, celui pour lequel s'accordent la victoire, la vie, la paix et la sécurité. Servir Dieu et lui donner libéralement, est donc un premier signe qu'on le craint et qu'on l'aime.

Un second signe, c'est quand on honore ses ministres sagement. Le premier précepte de la seconde table est d'honorer son père, non-seulement son père charnel, mais plus encore son père spirituel. Le roi d'Israël disait à Élisée : Frapperai-je, mon père? C'est pourquoi le Sauveur dit aux apôtres, dont les évêques sont les successeurs : Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise. Ce que l'archevêque de Sens développe par les paroles de l'empereur Justinien, du pape saint Grégoire le Grand, de l'empereur Constantin,

ainsi que du droit civil et canonique. La raison en est, comme l'a dit précédemment et fort bien le seigneur de Cugnères, qu'il y a dans ce monde deux puissances, le sacerdoce et la royauté, la puissance spirituelle et la temporelle, qui diffèrent entre elles comme le soleil et la lune, comme le ciel et la terre, comme l'or et le plomb. Si donc les sujets doivent honorer celui qui préside dans la puissance moindre, à plus forte raison doivent-ils honorer celui qui préside dans la puissance la plus grande. Quant à la dignité épiscopale, saint Grégoire dit qu'elle est incomparable : la comparer à la majesté royale, c'est comparer l'or à du plomb, puisque vous voyez les rois et les princes incliner la tête, plier les genoux et baiser la main des prêtres pour se recommander à leurs prières. Et parce que les rois de France ont rendu cet honneur aux prélats plus que les autres rois, ils ont été favorisés de plus de prospérités ; car Salomon dit : Celui qui honore son père se réjouira dans ses fils ; et encore : Celui qui honore son père jouira d'une vie plus longue. C'est donc là un signe qu'on craint Dieu ; aussi le Sage dit-il : Celui qui craint Dieu honore ses parents.

Je dis, troisièmement, que celui-là craint Dieu, qui lui rend et à chacun ce qui lui est dû. Or, une chose peut devenir propre à quelqu'un de bien des manières : par succession, commutation, prescription ; par droit, par coutume, et le reste. Et parce que le seigneur de Cugnères, en distinguant les deux juridictions, a voulu prouver que celui qui a la juridiction spirituelle ne peut avoir la temporelle, autrement il n'y aurait plus distinction, mais confusion, je veux prouver, au contraire, que ces deux juridictions sont compatibles dans la même personne, surtout dans une personne ecclésiastique ; et je le prouve tant par le droit divin et naturel que par le droit canonique et civil, coutumier et privilégié. Ce n'est pas un bon argument de dire : Ces formes sont distinctes ; donc elles sont incompatibles dans le même sujet ; car la juridiction spirituelle et la temporelle sont distinctes, sans être contraires. Elles sont ordonnées l'une pour l'autre ; la dernière dépend de la première, comme la clarté de la lune dépend de la clarté du soleil. L'une aide l'autre. Par conséquent, leur destination n'empêche pas qu'elles ne soient compatibles dans la même personne. On le voit par le fait en la personne de Jésus-Christ, en qui fut l'une et l'autre juridiction ; car au Seigneur est la terre et tout ce qu'elle renferme, l'univers et tous ceux qui l'habitent. D'ailleurs, si elles n'étaient pas compatibles, il s'ensuivrait qu'aucune personne ecclésiastique ne peut avoir aucune juridiction, ni château, ni métairie, ni quoi que ce soit ; ce qui est très-absurde. Il s'ensuivrait encore que nulle personne ecclésiastique ne pourrait être sou-

mise au roi, attendu qu'elle ne peut l'être pour le spirituel, mais seulement pour le temporel : ce qui serait étrangement déroger à l'honneur du royaume. Les deux juridictions ne sont donc pas incompatibles, nonobstant leur distinction.

Cela posé, je prouve que la juridiction temporelle peut se trouver dans une personne ecclésiastique, ayant juridiction spirituelle ; je le prouve d'abord par le droit divin de l'Ancien Testament.

Depuis la création jusque vers le temps de Noé, Dieu voulut gouverner les hommes par lui-même, moyennant le ministère des anges. Lui-même prononça la sentence contre Caïn. Mais Noé, qui offrit un holocauste et bâtit un autel, chose qui appartenait aux seuls prêtres, eut le gouvernement de tout ce qui était dans l'arche, et cela au temporel. Melchisédech, prêtre du Très-Haut, fut en même temps roi de Salem, et eut l'une et l'autre juridiction. De plus, le maître des histoires dit que, depuis Noé à Aaron, les premiers-nés furent prêtres, qu'ils bénissaient le peuple dans les festins et les oblations, et qu'ils avaient le droit de primogéniture qui leur conferait le gouvernement des autres. Entre les prêtres du Seigneur est compté Moïse, qui consacra prêtres Aaron et ses fils, et jugea tout le peuple d'Israël quant au temporel, comme on le voit dans le Pentateuque, qui dit manifestement que c'est au prêtre à juger, non-seulement entre la lèpre et la lèpre, quant au cérémonial, mais encore entre le sang et le sang, quant au criminel, et entre la cause et la cause, quant au civil. On le voit également par les Juges, entre autres par Samuel, qui fut prophète et prêtre, et jugea très-longtemps tout le peuple au temporel. Et même, quand le peuple demanda un roi, cela déplut au Seigneur, qui dit à Samuel : Ce n'est pas vous qu'ils ont rejeté, mais moi, pour que je ne règne plus sur eux. Depuis cette époque, tant que les rois suivirent le conseil des prêtres et des pontifes, ils s'en trouvèrent bien, eux et le royaume : mais quand ils abandonnèrent le conseil des prêtres et des pontifes, leur gouvernement s'en alla en ruine, et ils furent eux-mêmes en captivité. Dans cette captivité, le peuple était entièrement gouverné par les prêtres et les prophètes, comme par Esdras et Néhémie. Enfin, par les Machabées, le gouvernement fut ramené aux prêtres, qui furent en même temps les rois et les chefs du peuple, ayant ainsi le gouvernement tant au spirituel qu'au temporel. Il y a plus : il a été dit à Jérémie, qui fut d'entre les prêtres : Je t'ai établi sur les nations et les royaumes, pour arracher, pour perdre, pour détruire, pour dissiper, pour édifier et planter.

On le prouve encore par le Nouveau Testament. Car Jésus-Christ eut l'une et l'autre puissance, non-seulement selon la nature divine,



mais encore selon la nature humaine. Il est prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et il a écrit sur son vêtement et sur sa cuisse : Le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs. Par la cuisse et le vêtement, l'on entend l'humanité, unie à la divinité, comme le vêtement l'est à celui qui s'en est revêtu. Il disait de lui-même : Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre. L'épître aux Hébreux dit que Dieu, son Père, le constitua héritier de toutes choses. L'Apôtre applique de même ces paroles du psaume : Vous l'avez abaissé un peu au-dessous des anges, vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, et vous l'avez établi sur l'œuvre de vos mains, vous avez tout soumis à ses pieds, toutes les brebis, les bœufs et les bêtes des champs. Or, en lui soumettant tout, conclut l'Apôtre, il n'a rien laissé qui ne lui soit soumis<sup>1</sup>. D'où il est évident que, même selon la nature dans laquelle il est inférieur aux anges, tout lui est soumis. On le voit encore par le passage qui dit : Il s'est humilié, etc., afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers. Ainsi donc, même selon la nature, selon laquelle il s'est humilié, il a été élevé au-dessus de toutes choses, puisque tout genou fléchit en son nom. Saint Pierre dit pareillement dans les Actes des apôtres, qu'il a été établi de Dieu le juge des vivants et des morts ; et il parle de la nature suivant laquelle Dieu l'a ressuscité le troisième jour. Toute l'Écriture sainte proclame la même chose.

Saint Pierre, que le Christ constitua son vicaire, eut la même puissance. Il condamna judiciairement Ananie et Saphire pour crime de larcin et de mensonge. Paul jugea de même le fornicateur convaincu. Que le Christ ait voulu donner ce jugement à l'Église, il le dit assez clairement en ce texte : Si votre frère pèche contre vous, allez et le reprenez entre vous et lui seul ; s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère. S'il ne vous écoute pas, prenez avec vous deux ou trois témoins, afin que deux ou trois témoins décident l'affaire. S'il ne les écoute pas, dites-le à l'Église. Que, s'il n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. En vérité je vous dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux. Voyez combien expressément il veut que partout où il y a péché de l'un contre l'autre, si le délinquant ne se corrige sur un avertissement charitable, l'affaire soit référée au jugement de l'Église, afin que, s'il ne l'écoute, il soit excommunié. Et il en donne pour raison *Tout ce que vous lierez ou délierez, tout, sans rien excepter ; non plus que quand l'Apôtre a dit plus haut que tout est soumis au Christ. Je le*

<sup>1</sup> Hébr., 2.

prouve encore par le texte de saint Luc, que le seigneur de Cugnères alléguait pour lui-même : Je veux le battre avec son bâton. Il a donc dit, et fort bien, que par les deux glaives on entendait les deux puissances, la temporelle et la spirituelle. Mais au pouvoir de qui le Christ a-t-il voulu que fussent ces deux glaives? Évidemment au pouvoir de Pierre et des apôtres, du Pape et des évêques, c'est-à-dire de l'Église. Mais le Christ a blâmé Pierre d'avoir frappé du glaive temporel? Cela n'y fait rien. Car il ne lui a pas dit de rejeter le glaive, mais de le remettre dans le fourreau, pour le garder par devers soi, faisant entendre que, quoique cette puissance soit à l'Église, il veut cependant que, dans la nouvelle loi, elle s'exerce par la main laïque, mais suivant l'ordre du prêtre.

Je le prouve en troisième lieu par saint Paul, qui dit que celui qui a un procès temporel doit être jugé par-devant les saints. Voici comme il raisonne : Ne savez-vous pas que les saints jugeront ce monde ? Si donc le monde doit être jugé par vous, êtes-vous indignes de juger des choses les moindres? Si donc vous avez des procès temporels, établissez les derniers de l'Église pour en juger. Je le dis à votre confusion : N'y a-t-il point parmi vous un homme sage pour juger entre un frère et son frère? On voit donc par ces témoignages, sans compter les autres que j'ometts, que l'une et l'autre puissance peuvent se trouver en la même personne ecclésiastique. Que si saint Pierre et les apôtres ont peu usé de cette puissance temporelle, c'est en vertu de ces principes : Tout m'est permis, mais tout n'est pas expédient <sup>1</sup>, et chaque chose a son temps <sup>2</sup>. Maintenant que tout le peuple des Gaules est soumis à la foi chrétienne, l'Église insiste avec raison sur la punition des crimes et sur ce qu'on fasse bonne justice, afin de corriger la vie des hommes. Notre conclusion est donc fondée sur le droit divin.

Je le prouve encore par le droit ou la raison naturelle. Celui-là paraît plus apte à juger, qui est plus proche de Dieu, la règle de tous les jugements. Or les ecclésiastiques sont plus près de Dieu : donc il convient que l'Église puisse juger de ces choses. D'ailleurs, personne ne doute que les ecclésiastiques ne puissent connaître du péché, qui se trouve en ces affaires. Encore : Qui a droit de juger de la fin, a droit de juger de ce qui est ordonné pour la fin, qui en est la raison. Le corps étant donc ordonné pour l'âme, et le temporel pour le spirituel, l'Église peut juger de l'un et de l'autre. Ce qui est confirmé par cet axiome : L'accessoire suit la nature du principal. Cela se prouve enfin par le droit civil, par la coutume et le privilège.

<sup>1</sup> Cor., 6. — <sup>2</sup> Eccl., 8.

L'archevêque cite entre autres la loi de Théodose, renouvelée par Charlemagne, qui autorise tout plaideur à se pourvoir devant le juge d'Église.

Après quoi je reprends l'argument du seigneur de Cugnières et je le tourne contre lui-même. Je présuppose toutefois comme évident que ce qui a été donné à l'Église est à Dieu. On le voit par tout le livre du Lévitique, spécialement par les pains de proposition, dont il n'était permis à un laïque de manger que dans une nécessité extrême ; et par l'histoire de Balthasar, roi de Babylone, puni d'une manière si terrible pour avoir bu dans les vases enlevés du temple de Jérusalem. Il est donc clair que ce qui a été offert à l'Église est à Dieu, et que les laïques ne peuvent en user sans s'exposer à la vengeance divine, comme Balthasar. Cela supposé, je reprends le thème du seigneur de Cugnières : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Or, la juridiction dont il s'agit étant à l'Église, est à Dieu : donc il faut la lui rendre. Et à quiconque voudrait l'enlever, tout bon prélat doit répondre ce que saint Ambroise répondit aux soldats goths envoyés par l'empereur : Si l'empereur demandait ce qui est à moi, je ne le refuserais pas, quoique tout ce qui est à moi soit aux pauvres. Mais parce que l'empereur demande ce qui est à Dieu et sur quoi il n'a point de puissance, j'aime mieux qu'il me jette en prison et qu'il m'ôte la vie que de le lui accorder. Par conséquent, est à Dieu non-seulement la juridiction spirituelle, comme supposait le seigneur de Cugnières, mais encore toute juridiction appartenant à l'Église, soit par le droit, soit par la coutume, soit par le privilège. Mais, disait le seigneur de Cugnières, le Christ a payé le tribut pour donner l'exemple. Ceci est faux. Tout au contraire, comme on voit dans la Genèse que la terre des prêtres était libre et exempte, le seigneur de Cugnières aurait vu la même chose dans son texte de saint Matthieu, s'il y avait bien regardé. En effet, le Christ n'a pas payé le tribut pour donner l'exemple ; au contraire, il prouva d'abord qu'il ne le devait point, en concluant : Les enfants sont donc libres. Mais il le paya, comme il dit lui-même, pour éviter le scandale. Voilà pour le premier point : *Craignez Dieu.*

Quant au second point : *Honorez le roi*, il y a deux manières de l'honorer, l'une en paroles, qui est flatterie, l'autre en effets, qui est vertu : c'est de celle-ci, et non de l'autre, qu'il est question. Or, il me semble que celui-là honore effectivement, réellement et vertueusement le roi, qui veut lui conserver ce qui fait aimer sa domination, n'amoindrit point sa puissance, garde sa renommée et ne blesse point sa conscience. Au contraire, celui-là n'honore pas le roi, qui lui conseille l'opposé d'une de ces quatre choses. Car le prince doit s'é-

tudier plus à être aimé que craint. Le plus noble trésor que puisse avoir un prince est le cœur de ses sujets. Un boulevard inexpugnable est l'amour des citoyens. Mais il me semble que rien ne fait plus aimer un prince que de conserver et d'augmenter les libertés auxquelles ses sujets sont habitués, et de ne point introduire de nouveauté contraire. C'est à chaque gouvernant qu'il est dit : Vous n'outrerez point les bornes anciennes qu'ont posées vos pères. Car la nouveauté enfante la discorde, et, pour en introduire, il faut une utilité évidente ou bien une urgente nécessité. C'est pourquoi, si le prince veut ôter les libertés accordées par ses prédécesseurs, son gouvernement n'est plus aimé, comme il apparaît de Roboam. Et l'histoire nous montre que c'est pour cela que bien des royaumes ont été transférés d'une nation à une autre. Or, il est certain que vos prédécesseurs, Charlemagne, saint Louis et plusieurs autres, ont confirmé cette liberté de l'Église. Vous conseiller donc maintenant d'ôter à l'Église quelque chose, c'est vous conseiller d'ôter ce qui fait aimer votre gouvernement.

De dire que vous ou vos prédécesseurs n'avez pu accorder ces choses à l'Église, semble diminuer de beaucoup votre puissance et majesté. Car, que vous, sire, qui avez droit sur le royaume de France, non-seulement par élection, mais par hérédité, vous ne puissiez octroyer rien de pareil, cela semble grandement déroger à votre puissance, à tel point que, si cela était vrai, il s'ensuivrait que vos prédécesseurs ont été continuellement dans le péché, et même, ce qui est impie, que saint Louis, qui fait la gloire de toute la France, n'a pas été canonisé justement. Car, si, comme disait le proposant, il a fait serment de ne rien aliéner, et de révoquer ce qui aurait été aliéné par d'autres, et que cela fût inséparable de la couronne, il s'ensuit qu'il aurait commis un parjure; par conséquent, il aurait péché mortellement, et n'aurait pu être canonisé. Il s'ensuivrait encore que vous ne pourriez rien donner, ni duché, ni comté, ni métairie; et cependant il y en a peu qui n'en reçussent volontiers, notwithstanding le serment de fidélité qu'ils vous ont fait.

En troisième lieu, celui-là honore effectivement le roi, qui lui conseille ce qui conserve sa bonne renommée. Car, après la conscience, c'est ce qu'il y a de plus précieux. Or, votre Majesté veuille considérer, si on allait ôter ou diminuer la liberté de l'Église sous son règne, quelle tache ce serait à votre gloire, et combien d'écrivains la consigneraient dans leurs chroniques. Vos prédécesseurs, les rois très-chrétiens, ont toujours donné aux autres princes l'exemple de favoriser la liberté de l'Église, et de prendre sa défense contre ceux qui l'opprimaient. A Dieu ne plaise que, dans un moment où

l'Église est persécutée en plusieurs lieux, vous alliez donner l'exemple contraire de lui ravir ce que lui ont accordé vos prédécesseurs !

Je dis, quatrième, que celui-là honore effectivement le roi qui lui conseille ce qui ne blesse pas sa conscience. Je suis fermement persuadé que, pour rien au monde, vous ne voudriez faire quoi que ce soit qui blessât la vôtre ; et vous avez grandement raison ; car plus vous avez reçu de bienfaits de Dieu, qui vous a fait si merveilleusement parvenir à la royauté, plus vous devez craindre de l'offenser, de peur qu'il ne s'irrite d'autant plus vivement contre vous, comme il a fait contre Saül. Faites donc bien attention si dans votre couronnement vous avez juré ce qui suit, et pas davantage, savoir, de garder aux évêques et aux églises leurs droits et leurs privilèges, et d'en prendre la défense ; de faire en sorte que tout le peuple chrétien garde toujours la vraie paix de Dieu et de son Église ; d'interdire à toute espèce de gens toute espèce de rapacités et d'iniquités ; de faire observer l'équité et la miséricorde dans tous les jugements ; d'extirper de vos domaines les hérétiques dénoncés par les églises. Voilà ce que vous avez juré, et pas davantage, sauf le respect du seigneur de Cugnères, qui a prétendu y ajouter encore autre chose. Si donc vous ne conserviez pas les privilèges authentiques de l'Église, votre conscience serait blessée.

D'ailleurs, si vous devez faire en sorte que tout le peuple chrétien garde toujours la vraie paix de Dieu, combien plus ne le devez-vous pas à l'égard des barons, qui ont toujours été avec l'Église comme une seule et même chose ? Car partout où l'Église a été en honneur, là brillait la bravoure des barons et des chevaliers, dont l'office est de défendre l'Église, comme celui de l'Église est de prier pour eux et d'offrir pour eux le saint sacrifice. Saint Louis y a travaillé beaucoup en son temps. Les grands barons s'étant confédérés pour ôter cette liberté à l'Église et même lui faire donner une partie de ses biens, il ne consentit point à leur entreprise, mais les en détourna, et confirma à l'Église sa liberté. J'oserai dire enfin que, si une dissension éclatait entre les prélats et les barons, le peuple pourrait bien vite en prendre occasion d'usurper le domaine des uns et des autres. Chacun de nous l'a pu voir de fait. Quelques-uns ayant excité le peuple contre la cour ecclésiastique dans une partie de la Champagne et de la Bourgogne, au point que le peuple soulevé établit presque dans chaque village un roi pour battre les huissiers, et un pape pour donner des absolutions, aussitôt le même peuple s'insurgea contre les seigneurs temporels, et leur fit la même chose, jusqu'à ce que le roi en eût fait pendre un grand nombre, et que le trouble fût ainsi apaisé pour le moment. En vérité, les nobles ne de-

vraient pas se plaindre de ce que l'Église possède ; car il en est peu qui n'aient des frères ou des parents qui vivent des biens de l'Église ; s'ils étaient obligés de partager avec ceux-ci leur héritage, ils le réduiraient insensiblement à rien. De plus, il y en a peu qui ne tiennent de l'Église quelque fief. Ils se rendraient donc plus dignes de blâme que de louange s'ils contribuaient à dépouiller l'Église de ses libertés.

L'archevêque conclut son discours par une réponse générale aux soixante-six articles de réformation proposés par le seigneur de Cugnères. Plusieurs de ces articles, dit-il, renverseraient la juridiction ecclésiastique si on les admettait ; ainsi nous sommes déterminés à les combattre jusqu'à la mort. D'autres ne nous reprochent que des abus dont nous ne croyons pas nos officiers coupables ; mais, s'ils étaient réels, nous ne voudrions les tolérer en aucune manière. Assemblés ici, nous sommes prêts à procurer les remèdes convenables, afin de satisfaire au devoir de nos consciences, de maintenir la dignité du roi, de procurer la tranquillité des peuples et la gloire de Dieu. Ainsi soit-il <sup>1</sup>.

Dans une troisième conférence, le vingt-neuf du même mois de décembre, Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, porta la parole pour le clergé. Après s'être concilié la bienveillance du roi par ces paroles d'Abraham dans la Genèse : Ne vous fâchez pas, Seigneur, si je parle, il prit pour texte de son discours : Seigneur, vous êtes devenu notre refuge. Ensuite, ayant fait la même protestation que l'archevêque de Sens, savoir, qu'il parlait pour instruire le roi par forme de conseil, et non en vue de faire une réponse juridique au seigneur de Cugnères, il appuya à peu près sur les mêmes raisons que Pierre Roger pour fonder la juridiction dont jouissaient alors les évêques et le clergé ; puis il répondit en détail à tous les articles qu'on avait objectés, distinguant ceux dont l'Église usait justement, et que les prélats voulaient défendre, de quelques autres où il pouvait s'être glissé des abus et qu'on était prêt à réformer.

Quand tout fut dit de part et d'autre, le roi fit demander à l'archevêque de Sens et à l'évêque d'Autun leurs réponses par écrit, telles qu'ils les avaient prononcées. L'assemblée des prélats en délibéra, et il fut conclu qu'il ne serait donné qu'un extrait de ce que les deux orateurs du clergé avaient dit en public. Cet extrait fut réduit en forme de requête contenant les demandes du clergé, tout opposées aux objections de Pierre de Cugnères, excepté dans les points où les évêques reconnaissaient de l'abus.

<sup>1</sup> *Biblioth. PP.*, t. 26, p. 109-120.

Huit jours après, 5<sup>me</sup> de janvier 1330, les évêques allèrent à Vincennes, où était le roi, pour attendre la réponse qu'il devait donner à leur requête. Le seigneur de Cugnieres leur fit, au nom du roi, un petit discours qui commençait par ces mots : *La paix soit avec vous ! c'est moi, ne craignez point*, pour leur annoncer simplement qu'ils ne devaient point se troubler de certaines choses qui s'étaient dites, parce que l'intention du roi était de conserver à l'Église et aux prélats leurs droits autorisés par les lois et par une coutume juste et raisonnable. Cependant il insinua que les causes civiles ne pouvaient appartenir au clergé, parce que le temporel appartient aux séculiers comme le spirituel aux ecclésiastiques. Il insista même sur ce point par des citations et des raisonnements ; il exceptait certains cas exprimés dans le droit. Enfin il conclut par ces mots : Le roi est prêt à recevoir les remontrances qu'on voudra lui faire sur quelques coutumes, et à maintenir celles qui sont raisonnables. L'évêque d'Autun répondit pour tous, et, après avoir loué poliment la prudence et la bonté du roi, il réfuta en peu de mots les réflexions de Cugnieres ; ensuite il demanda avec beaucoup de respect une réponse plus nette et plus consolante pour le clergé, de peur que l'ambiguïté ne donnât lieu aux seigneurs temporels d'en abuser. Le roi dit alors lui-même qu'il n'entendait point attaquer les usages de l'Église, dont on lui donnerait une pleine connaissance.

Le dimanche suivant, 7<sup>me</sup> de janvier, les évêques retournèrent à Vincennes. L'archevêque de Sens, portant la parole, rappela le contenu de la dernière supplique du clergé, et la réponse que le roi avait donnée le vendredi précédent. Sur quoi l'archevêque de Bourges, Guillaume de la Brosse, assura les prélats que le roi avait promis de conserver tous leurs droits et leurs coutumes, ne voulant pas qu'il fût dit que son règne eût donné l'exemple d'attaquer l'Église. L'archevêque de Sens remercia le roi au nom des prélats, puis il dit qu'on avait fait certaines publications ou annonces au préjudice de la juridiction ecclésiastique, et que les évêques priaient le roi de les révoquer. Alors le roi répondit encore de sa propre bouche, qu'on ne les avait point faites par son ordre, et qu'il ne les approuvait pas. L'archevêque répliqua que les évêques avaient pris de si bonnes mesures pour corriger certains abus dont on s'était plaint, que le roi et les seigneurs en seraient contents. Il ajouta pour dernière conclusion, que le roi était encore supplié de vouloir bien les consoler par une réponse plus bénigne et plus nette. Alors Cugnieres prononça ces mots au nom du roi : Il plaît au roi de vous accorder jusqu'à Noël prochain pour que vous corrigiez ce qui doit l'être ; pendant ce temps-là, toutes choses demeureront sur le même pied ; mais, si

vous négligez jusqu'à ce terme de faire les réformes qu'on souhaite, le roi ordonnera lui-même des remèdes qui seront agréables à Dieu et au peuple. Telle fut l'audience de congé donnée aux prélats, qui se retirèrent <sup>1</sup>.

Les suites de ces conférences font mieux connaître encore la faveur que le roi avait accordée à l'église gallicane. Ce fut à cette occasion qu'on donna à ce prince le surnom de *Vrai catholique*, et qu'on lui érigea une statue équestre à la porte de l'église cathédrale de Sens, avec une inscription en deux vers latins, par lesquels il se déclarait le protecteur du clergé. Le pape Jean XXII, instruit par le roi même de tout ce qui s'était passé dans l'assemblée, remercia Sa Sérénité royale de la réponse qu'elle avait faite aux ennemis de l'Église, et la pria de persévérer dans ce dessein. Ce sont les termes de la lettre du Pape, datée du 5 juin 1330 : preuve sensible du témoignage que se rendait le roi d'avoir protégé les évêques, et de la satisfaction entière qu'il avait donnée sur cela au Pape et à la cour romaine. Deux prélats avaient plaidé la cause du clergé : Pierre Roger, archevêque de Sens, puis de Rouen, qui devint cardinal et enfin Pape sous le nom de Clément VI, et l'évêque d'Autun, Pierre Bertrandi, qui devint aussi cardinal.

Nous avons de lui un traité de l'origine et de l'usage des juridictions ; autrement de la puissance spirituelle et temporelle. Il y propose quatre questions à résoudre : 1<sup>o</sup> La puissance temporelle qui régit le peuple quant au temporel, est-elle de Dieu ? 2<sup>o</sup> Outre cette puissance laïque, est-il nécessaire ou expédient qu'il y en ait une autre pour le bon gouvernement du peuple ? 3<sup>o</sup> Ces deux puissances ou juridictions peuvent-elles se rencontrer dans la même personne ? 4<sup>o</sup> La puissance spirituelle doit-elle dominer la temporelle, ou contrairement ? Sur ces quatre articles du quatorzième siècle, voici comment l'évêque d'Autun répond :

1<sup>o</sup> La puissance séculière est de Dieu quant à sa nature, mais non pas toujours quant à son acquisition ni quant à l'usage qui s'en fait. Elle est de Dieu en ce qu'il est naturel et convenable aux hommes d'avoir un chef et d'en convenir. Mais elle n'est pas toujours de Dieu quant à la manière de l'acquérir ou d'en user, savoir, lorsque cette manière est mauvaise ou illicite. De là cette parole dans Osée : Ils ont régné, mais non par moi ; ils ont été princes, mais je ne les ai pas connus. Or, la manière légitime de parvenir à la puissance est de deux sortes : par la succession héréditaire ou par l'élection. La succession ne peut pas être la première ; car celui qui succède à un

<sup>1</sup> *Biblioth. PP.*, t. 26, p. 120-127. *Hist. de l'Église gallic.*, l. 37.



autre n'est pas le premier, attendu qu'un autre précède. La première manière de parvenir légitimement à l'autorité gouvernementale est donc par l'élection de Dieu ou des hommes. L'élection spéciale de Dieu est rare et privilégiée ; l'élection et le consentement du peuple est la manière commune.

Toute autre manière de parvenir au gouvernement, comme par la violence ou l'astuce, est illicite. Et si nous prenons bien garde à ce que nous apprend l'Écriture, nous verrons que les quatre grands empires, les Assyriens et les Chaldéens, les Mèdes et les Perses, les Grecs, les Romains, n'ont pas d'abord été introduits légitimement, mais usurpés par la violence. Aussi ont-ils été montrés à Daniel, non pas sous la similitude d'hommes, mais de bêtes, parce que, quant à leur première origine, ils se sont élevés non par la voie de la raison, mais par l'emportement de la sensualité. Si par la suite ils sont devenus légitimes, ce n'a pu être que par l'accession du consentement exprès ou interprétatif du peuple. Pour le royaume d'Israël, nous lisons qu'il a eu un commencement légitime ; car Saül, le premier roi, a été élu au sort par l'autorité du Seigneur, et avec le consentement du peuple. Celui-là ayant été réprouvé pour sa désobéissance, David fut élu de Dieu et sacré par Samuel ; et ses fils lui succédèrent par l'ordonnance de Dieu.

2° Outre la puissance laïque ou séculière, il en faut une autre pour le bon gouvernement du peuple. Le but de la juridiction est de détourner les hommes du mal et de les porter au bien. Si ce bien et ce mal ne regardaient que la vie présente, civile et politique, la juridiction séculière pourrait suffire. Mais parce que la vie des Chrétiens tend non-seulement aux biens de la vie présente, mais encore et principalement aux biens de la vie future et à ce qui peut les acquérir, elle ordonne tous les biens de la vie présente suivant cette parole de saint Matthieu : Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice. Elle craint surtout les peines éternelles, suivant cette autre parole : Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme ; craignez celui qui peut envoyer l'âme et le corps dans la géhenne.

Pour donc que les Chrétiens ne s'écartent point de la fin à laquelle ils tendent, ou qu'ils y soient ramenés quand il en est besoin, il faut une puissance qui ait droit de les diriger à la fin susdite, de corriger et d'y ramener ceux qui s'en égarent, non-seulement par des exhortations, mais par des peines convenables. Or, la puissance séculière ne suffit point pour cela, elle qui, de soi-même, ne connaît rien des dons et des récompenses de la vie future, ni des mérites ou des démérites qui y conduisent ou en éloignent. Outre celle-là, il en faut donc une autre parmi les Chrétiens, la puissance spirituelle, que

Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, a donnée à saint Pierre quand il lui a commis le gouvernement de l'Église universelle : Pais mes agneaux, pais mes brebis, et qu'il lui avait promise précédemment : Et je te donnerai les clefs du royaume des cieus, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieus. Cette puissance diffère de la séculière quant à sa première origine, en ce qu'elle est de Dieu immédiatement, savoir, du Christ, qui la transmet à une personne certaine, pour lui et ses successeurs, desquels elle se dérive en d'autres. D'où suit que la puissance spirituelle et ecclésiastique non-seulement est légitime en soi, mais encore quant à sa première acquisition : ce qui ne peut être dit de la première acquisition de la puissance séculière, du moins pour ce qui est des empires.

Sur la troisième question, si les deux juridictions peuvent se rencontrer dans la même personne, l'évêque d'Autun donne le fond des mêmes preuves que nous avons vu donner à l'archevêque de Sens.

L'article le plus important est le quatrième, qui traite de la subordination entre les deux puissances. Il est curieux de voir ce que pensait là-dessus le clergé de France dans le quatorzième siècle. L'évêque d'Autun pose d'abord la question : La puissance spirituelle doit-elle dominer la temporelle? Énumérant ensuite les raisons contre, il ajoute : Il paraît que non, parce que les juridictions sont distinctes. Le Pape ne doit donc pas s'entremettre de la puissance temporelle, mais laisser le temporel aux empereurs, aux rois et aux autres seigneurs temporels; autrement, il mettrait la faux dans la moisson d'autrui, ce qui ne doit pas se faire. En outre, suivant Hugues, l'empereur a de Dieu seul la puissance dans les choses temporelles, et le Pape dans les spirituelles; et c'est ainsi que les juridictions sont distinctes. De plus, la puissance spirituelle a besoin de la temporelle bien des fois, elle ne la domine donc pas. Enfin, si la spirituelle dominait la temporelle, elle aurait le domaine du temporel. Or, le domaine des mêmes choses ne peut pas être en même temps tout entier entre les mains de plusieurs : nul autre que la puissance spirituelle n'aurait donc le domaine; ce qui est faux. Donc la puissance spirituelle ne domine pas la temporelle.

Mais, ajoute aussitôt l'évêque, il paraît que c'est le contraire; car le Christ a commis saint Pierre pour tenir sa place. Or, au Christ a été donnée toute puissance au ciel et sur la terre. Donc le souverain Pontife, qui est son vicaire, aura cette puissance. En conséquence, je répons et je dis que la puissance spirituelle doit dominer toute créature humaine, pour les raisons que le cardinal d'Ostie expose dans sa *Somme*. Le cardinal d'Ostie est un fameux jurisconsulte et canoniste français du treizième siècle; Henri de Suse, qui fut d'abord archidia-

cre d'Embrun, puis évêque de Sisteron, puis archevêque d'Embrun vers l'an 1250, et enfin, l'an 1262, cardinal-évêque d'Ostie, composa, par ordre d'Alexandre IV, une *Somme* ou compilation de l'un et l'autre droit, célèbre dans les écoles, où il est connu sous le nom de cardinal d'Ostie.

Après avoir renvoyé à ses preuves de la subordination du temporel au spirituel, l'évêque d'Autun continue : Jésus-Christ, fils de Dieu, pendant qu'il était en ce monde et de toute éternité, fut le seigneur naturel; et, de droit naturel, il aurait pu porter des sentences de déposition, ou toute autre quelconque, contre les empereurs et tous autres, comme étant des personnes qu'il avait créées, douées de dons naturels et gratuits, et qu'il continuait à conserver. Par la même raison, son vicaire le peut aussi. Car le Seigneur ne semblerait pas avoir été prudent, qu'il nous pardonne cette parole ! s'il n'avait laissé après lui un vicaire unique tel qu'il pût tout cela. Or, ce vicaire est Pierre et ses successeurs. Le pape Innocent en donne encore une preuve dans le droit. C'est pourquoi Boniface VIII, mû par beaucoup d'autres efficaces raisons, exemples et autorités de la sainte Écriture, a déclaré, dit et défini qu'il est de nécessité de salut pour toute créature humaine d'être soumise au Pontife romain, comme on le voit dans la décrétale *Unam Sanctam*, que j'ai insérée mot pour mot à la fin de cet opuscule, parce qu'elle élucide, et déclare les matières de cette quatrième question.

On voit ici que, dans le quatorzième siècle, le clergé de France regardait la bulle *Unam Sanctam* de Boniface VIII comme étant en pleine vigueur et comme ayant défini la subordination du temporel au spirituel.

L'évêque d'Autun répond ensuite, avec le cardinal d'Ostie, aux arguments du sentiment contraire. Je conviens que les juridictions sont distinctes et qu'elles procèdent de Dieu l'une et l'autre. Cependant, plus l'une d'elles approche de Dieu, plus elle est grande. Donc le sacerdoce est supérieur à l'empire. Que si l'empire a précédé l'apostolat, cela n'y fait rien; car la puissance est plus grande non à raison du temps, mais à raison de la dignité. De ce que toute créature humaine est soumise au Pape, il ne s'ensuit pas que lui seul ait le domaine de toutes les choses temporelles; car le domaine absolu et suprême de Dieu n'empêche pas le domaine légal et utile des hommes, que ni Pape ni personne ne peut leur enlever sans juste cause. Tel est en somme l'opuscule de Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, et depuis cardinal <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Biblioth. PP.*, t. 26, p. 127-135.

Un autre prélat célèbre du temps écrivit dans le même sens un traité de l'origine de la juridiction. Nous voulons parler de Durand de Saint-Pourçain, fameux théologien de l'école de Paris, et évêque de Meaux. A la fin de son traité on lit ces paroles : Le royaume du Christ, confié à l'Église, s'étend non-seulement sur les choses spirituelles, mais encore sur les temporelles, parce que Jésus-Christ a confié à Pierre les droits de l'empire céleste et terrestre. Quiconque détruit ce privilège ou l'affaiblit, tombe dans l'hérésie et doit être appelé hérétique <sup>1</sup>. Pierre Bertrandi, sur la troisième de ces questions, s'exprime dans les mêmes termes, et traite pareillement d'hérétique celui qui attaque ce privilège de l'Église romaine <sup>2</sup>. Au reste, ces paroles sont du pape Nicolas II, adressées par saint Pierre Damien, son légat, aux habitants de Milan, et insérées par Gratien dans son décret <sup>3</sup>.

Telle était donc, pendant le quatorzième siècle, la doctrine commune du clergé de France sur la subordination entre le sacerdoce et l'empire. On la voit professer, dans le onzième, à Yves de Chartres <sup>4</sup>; dans le douzième, à Hugues de Saint-Victor <sup>5</sup>; dans le treizième, à Alexandre de Halès <sup>6</sup> et à saint Thomas <sup>7</sup>. Il est à remarquer que saint Thomas, Alexandre de Halès, Hugues de Saint-Victor sont la gloire de l'ancienne école de Paris, et Yves de Chartres la gloire et le modèle de l'épiscopat français.

En Allemagne, un savant docteur, l'évêque Léopold de Bamberg, adressa, vers l'an 1340, au duc Rodolphe de Saxe, un opuscule remarquable du zèle et de la ferveur des anciens princes de Germanie pour la religion chrétienne et les ministres de Dieu. Il entend surtout les empereurs d'Occident, à commencer par Charlemagne, en opposition avec les empereurs de Constantinople, dont plusieurs favorisèrent l'hérésie, ainsi que les Vandales d'Afrique. Dans les rois d'origine germanique, il relève donc le zèle à conserver la foi catholique, à la propager, à favoriser le culte divin, à défendre l'Église romaine contre les tyrans, à l'enrichir de leurs dons, à la consulter dans les affaires les plus graves, à lui témoigner leur reconnaissance pour les grâces qu'ils en recevaient, notamment la dignité impériale; et il exhorte les princes germaniques de son temps à se montrer dignes de leurs prédécesseurs et à suivre leur exemple. L'occasion de cet écrit fut que le duc Rodolphe de Saxe était un des médiateurs pour négocier la paix entre Louis de Bavière et le Saint-Siège <sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Durand. ep. meld., de Orig. jurid. sub fine. — <sup>2</sup> Ubi supra, p. 132, col. 1, B. — <sup>3</sup> Distinet. 22, c. 1. — <sup>4</sup> Yvo, epist. 51 ad Henr. Angl. regem. — <sup>5</sup> L. 2, de Sacram. fd. chr., part. 2, c. 4. — <sup>6</sup> Part. 3, q. 40, membr. 2. — <sup>7</sup> 2. 2. Q. 60 a. 6, ad 3. — <sup>8</sup> Biblioth. PP, t. 26, p. 89-108.

Deux personnages édifiaient alors la Belgique et l'Allemagne : Rusbrock et Taulère. Jean Rusbroeck, ainsi appelé du lieu de ce nom, où il naquit, entre Bruxelles et Halle, en 1294, fut le maître le plus célèbre des mystiques de son temps. Dès l'âge de quinze ans, il quitta l'étude des lettres humaines pour se livrer à un genre de méditation affective, mais élevée, dont il avait puisé le goût dans les livres allégoriques de l'Écriture, et plus encore dans les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite. Après avoir reçu la prêtrise, il remplit longtemps les fonctions de vicaire de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Dans ce modeste emploi, son zèle le faisait correspondre avec des chefs d'ordre, et il opéra ainsi la réforme de l'abbaye de Saint-Séverin, à Château-Landon, où l'on conservait précieusement plusieurs de ses lettres. Sa piété simple, mais vive, donnait à ses écrits un attrait que n'avaient point les productions scolastiques de son âge. Elle lui acquit des amis et des disciples dévoués. Devenu sexagénaire, il embrassa lui-même la vie religieuse, en se retirant avec eux à Vauvert, où il réforma, s'il ne fonda, un monastère de chanoines réguliers, dont il fut le premier prieur. La grande réputation de sainteté que lui avaient valu ses écrits lui attira la visite de plusieurs personnages, entre autres de Gérard Groot. Entouré de vénération et comblé d'années, Rusbrock, qualifié de contemplatif, d'illuminé et de divin, s'éteignit le 2 décembre 1381, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Sous le pape Grégoire XV, il fut question de le béatifier. Gerson et Bossuet ont signalé dans ses écrits des expressions inexactes ou exagérées; mais sa doctrine a été préconisée par Denis le Chartreux, louée par Aubert-le-Mire, et déclarée hors de toute atteinte par le cardinal Billarmin, un des meilleurs juges en ces matières.

Gérard Groot ou le Grand naquit à Deventer, en 1340. Werner Groot, son père, consul de cette ville, l'envoya faire ses études à l'université de Paris, où le jeune Gérard se distingua bientôt parmi ses condisciples. A dix-huit ans, il vint à Cologne enseigner la philosophie et la théologie. La réputation qu'il y acquit en peu d'années par la supériorité de son éloquence et de son savoir lui mérita véritablement le surnom de Grand. Outre la fortune dont il jouissait, il fut pourvu de plusieurs bénéfices. La gloire du siècle plus que le soin de son salut l'occupait alors; mais la visite d'un compagnon d'études, prieur d'une Chartreuse dans la Gueldre, l'entretien qu'il eut avec ce solitaire, ainsi qu'avec Jean Rusbrock, le déterminèrent à changer de vie. S'étant démis de ses bénéfices, il ne songea plus qu'à la retraite; au lieu du bonnet de docteur, il prit le cilice, et s'instruisit dans l'exercice de la vie régulière, afin d'apprendre aux autres à la pratiquer eux-mêmes. Il reçut les ordres sacrés, mais en se bornant au

diaconat, par humilité et pour prêcher la parole de Dieu. Ses prédications à Deventer, à Zwool, à Amsterdam, à Leyde, à Zutphen et dans les autres villes de la Hollande, lui attirèrent un concours prodigieux d'auditeurs, et opérèrent un grand nombre de conversions, soit parmi les laïques, soit parmi les clercs mêmes. Gérard, pour mieux fixer les règles de leur conduite et multiplier le texte de l'instruction, fit venir des divers monastères et collèges les manuscrits les plus anciens et les meilleurs de la Bible et des Pères. Les écoles d'humanités florissaient alors à Deventer, où affluait la jeunesse de toutes les parties de la Flandre et de l'Allemagne. Il rassembla plusieurs des clercs et des élèves pour transcrire les manuscrits qu'il avait recueillis, et en extraire ce qui pouvait être utile à l'instruction. Il leur donna sa maison, établit entre eux la communauté de travail, et y préposa Florent Radewyn de Leyde, chanoine de Saint-Pierre d'Utrecht et professeur à l'université de Prague. La calligraphie, les travaux manuels les plus utiles, l'éducation et la prière furent l'objet principal de l'institution, qui prit le nom de Congrégation des clercs et des frères de la vie commune. Cette institution ne tarda pas à se répandre de Deventer dans les autres villes des Pays-Bas. Des congrégations de sœurs s'établirent sous le nom de Béguines, à l'instar de celle des frères. Ces réunions d'individus qui n'étaient assujettis à aucun vœu, et qui vivaient en commun du produit de leur travail, excitèrent la jalousie des ordres mendians, qui dénoncèrent les frères de la vie commune, en les assimilant aux Bégards ou frères de la vie libre, dont l'association avait été réprouvée par les Clémentines. Gérard disculpa pleinement son institut, qui fut approuvé par Grégoire XI, l'an 1376. Une semblable accusation, reproduite depuis au concile de Constance, fut victorieusement repoussée par Gerson.

Dans la vue d'exciter le zèle des frères et de les édifier par l'exemple de la perfection, Gérard se proposa de réunir plusieurs de ses clercs par des vœux, sous la règle, non pas des Chartreux ou des moines de Citeaux, comme trop solitaire ou trop rigide, mais sous celle des chanoines réguliers de Saint-Augustin, comme plus rapprochée de la société et du régime déjà formés. Une maladie pestilentielle étant survenue à Deventer, le pieux et humain Gérard en visitant un ami opulent atteint de cette maladie, la contracta lui-même, et mourut à l'âge de quarante-quatre ans, en 1384. Ses intentions furent remplies par Florent, qui, à l'aide des libéralités de son ami défunt et d'autres riches prosélytes que Gérard avait faits, établit en 1386, à Windesheim, un monastère de chanoines réguliers, dont les réglemens furent confirmés par Boniface IX et ses successeurs. Cet ordre se propagea rapidement en Flandre et en Allemagne, telle-

ment qu'il comptait en 1430 quarante-cinq maisons, et en 1460, selon quelques-uns, au moins le triple de ce nombre.

De Windesheim, le chef-lieu, et des autres maisons de Hollande, sont sortis, dès l'origine, non-seulement beaucoup d'ouvrages distingués par la piété et l'onction, mais des chefs-d'œuvre de calligraphie, remarquables par la correction du texte comme par la netteté de l'écriture. De doctes et habiles transpositeurs y ramenèrent les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament à la version primitive de saint Jérôme : ce texte, approuvé par les Pontifes, a servi de base en partie au travail des éditeurs de la Bible de Sixte V. Il en a été de même de plusieurs écrits des Pères; et les docteurs de Louvain, dans leurs éditions, ont beaucoup profité du texte de ces manuscrits. La chronique de l'ordre de Windesheim ne cite aucun des ouvrages nombreux de Gérard, la plupart dirigés vers le but de son institution. Quelques-uns ont été publiés, à la suite de sa vie, par Thomas de Kempis, ou plutôt par Jean, son frère, disciple de Gérard.

La transcription des manuscrits étant l'un des points principaux de l'institut des frères de la vie commune, l'art typographique leur fut d'une grande utilité pour en multiplier les copies; aussi imprimèrent-ils des premiers dans plusieurs de leurs maisons. Ceux du Val-Sainte-Marie, au diocèse de Mayence, publièrent le psautier et le bréviaire en 1474, in-4°; ceux de Saint-Michel, à Rostock, les œuvres de Lactance in-folio, 1476; ceux de la maison de Nazareth, à Bruxelles, le *Miroir des consciences*, par Arnold de Rotterdam, 1476, in folio : c'est le premier livre imprimé à Bruxelles <sup>1</sup>.

Jean Taulère naquit vers l'an 1294, en Allemagne, et probablement dans la province d'Alsace. Il prit l'habit de Saint-Dominique, à Strasbourg, et vint à Paris avec Jean de Tambac ou Dannbach, pour y perfectionner ses études. Le séjour qu'il fit dans cette capitale est prouvé par la suscription qu'on lisait sur un manuscrit dont il avait fait présent à la bibliothèque des Dominicains de la rue Saint-Jacques. Quoiqu'on lui donne ordinairement le titre de docteur en théologie, il n'est pas certain qu'il en ait jamais été décoré dans les formes. Il prêcha d'abord dans les villes de Strasbourg et de Cologne : sa réputation le fit bientôt connaître dans toutes les provinces d'Allemagne et dans les pays étrangers. Mais en travaillant au salut des autres, il négligeait sa propre perfection. Un orgueil subtil, dont il ne s'apercevait pas lui-même, gâtait ses meilleures actions : une secrète estime de lui-même, la vanité, l'amour propre se nourrissaient par les applaudissements et les louanges qu'on lui prodiait

<sup>1</sup> *Biograph. univ.*, t. 17.

guait, et dont il n'avait point appris à se défier. Ce levain corrompu, d'autant plus dangereux qu'il était plus caché, lui faisait perdre le mérite de ses travaux. La grâce de Dieu vint le sauver de là d'une manière assez nouvelle.

Au fond d'une retraite vivait un pieux solitaire : c'était un simple laïque, inconnu, peu versé dans les lettres humaines, mais très-instruit dans la science des saints. L'an 1346, il est intérieurement averti d'aller à Cologne, dont il se trouvait éloigné de quinze lieues, pour accomplir dans cette ville ce qu'il plairait au Seigneur d'opérer par son ministère. Il obéit aussitôt ; dès son arrivée à Cologne, la réputation de Taulère l'attire à ses prédications. Pendant que le pieux laïque écoute avec attention les vérités qu'on lui prêche, l'Esprit de Dieu lui fait connaître que c'est pour instruire ce prédicateur même si poli et si applaudi qu'il l'a fait sortir de sa solitude. Cette lumière est accompagnée de la connaissance qu'il reçoit de l'intérieur de Taulère, de ses bonnes qualités et de ce qui lui manque, du côté de la grâce, pour être un parfait ministre de Jésus-Christ.

Sans autre délai, cet homme inconnu va se présenter à Taulère, et lui demande avec humilité de vouloir entendre ses confessions pendant le séjour qu'il serait obligé de faire à Cologne. La candeur et la simplicité chrétiennes de cet ami de Dieu préviennent d'abord le père Taulère en sa faveur : il lui accorde avec plaisir sa demande. Après trois mois passés dans les exercices de la prière et de la pénitence, ce laïque étant venu visiter son père spirituel, lui fait une autre proposition : c'est de donner un discours pour apprendre à ses auditeurs les moyens les plus sûrs et les plus propres pour élever l'homme à la plus haute perfection. Mais pourquoi, répondit Taulère, me faites-vous cette demande ? Que comprendriez-vous dans une matière si sublime et qui demanderait de ma part une grande étude et beaucoup de préparation ? L'homme de Dieu réplique avec beaucoup de modestie que, sans être en état de comprendre ce que la religion chrétienne a de plus élevé, il pouvait, avec le secours de la grâce, y aspirer du moins et le désirer. Il ajoute que, parmi cette foule d'auditeurs qui accouraient aux prédications de Taulère, il s'en trouverait sans doute plusieurs qui entreraient parfaitement dans le sens de ces mystères, et quelqu'un qui en ferait son profit. Enfin, par ses vives instances, le laïque obtient ce qu'il désire.

Peu de jours après, Taulère fit un discours qu'on nous a conservé et qu'on peut appeler un excellent abrégé de l'Évangile. On y trouve, en fort peu de pages, beaucoup de doctrine, d'érudition, de spiritualité ; les plus pures et les plus sublimes règles de la vie intérieure,



et tout ce qui peut servir à élever un disciple de Jésus-Christ à la plus haute perfection qu'il soit possible d'acquérir en cette vie. Le prédicateur insista principalement sur la pureté du cœur, la droiture d'intention, l'abnégation de soi-même, le renoncement à sa propre volonté, le parfait détachement des créatures, l'amour de la croix, du mépris, des humiliations ; sur la fidélité à la grâce et à la doctrine de l'Homme-Dieu. Il finit son discours par ces paroles : Que chacun de nous examine maintenant le fond de son cœur, qu'il considère avec soin quelles sont ses dispositions, et qu'il se réjouisse dans le Seigneur, à proportion qu'il se reconnaîtra plus avancé dans les voies que je viens de vous expliquer. Que s'il ne trouve rien de semblable en lui-même, qu'il apprenne du moins à compter pour bien peu de chose toutes les lumières de son esprit, quelque brillantes qu'elles soient, et ses talents naturels, quelque extraordinaires qu'ils puissent être.

L'auditoire applaudit comme de coutume ; on donna de grandes louanges et au prédicateur et à son discours. Mais le pieux laïque, confondu dans la foule, sut mettre une grande différence entre l'un et l'autre. Et comme il avait tendu un innocent piège à un homme dont la sainteté n'égalait pas la réputation et la doctrine, il se servit avec avantage de ses propres paroles pour le faire connaître lui-même à lui-même et l'obliger de prononcer sa propre condamnation. Dans la première visite qu'il lui rendit, il lui répète mot à mot, avec beaucoup de fidélité, tout son sermon ; il loue modestement ce qui mérite d'être loué, puis, après avoir demandé la permission de dire tout ce qu'il pensait, il fait remarquer à Taulère combien il était encore éloigné de cette pureté de cœur, de ce parfait détachement des créatures et de lui-même ; enfin de cette humilité chrétienne dont il avait parlé si dignement. Il compara ses paroles et ses maximes à un vin excellent, mais qui coule avec la lie d'un vaisseau qui n'a pas été bien purifié, et il ne fit pas difficulté de le traiter de pharisien.

Taulère avait écouté tous les autres reproches avec autant de patience que de modestie, mais, sensible au dernier, il entreprit de se justifier contre l'accusation de pharisaïsme. L'homme de Dieu arrêta bientôt ses plaintes, et continuant à lui parler sur le même ton : J'appelle pharisiens, dit-il, ceux qui s'attachent, non à l'esprit qui vivifie, mais à la lettre qui tue, et qui, tout remplis d'eux-mêmes ou trop sensibles à l'estime des hommes, cherchent leur propre gloire et non celle de Dieu, dans des actions d'ailleurs bonnes et saintes. Voyez si vous n'êtes point de ce nombre, et si vous n'en avez pas toujours été. Considérez avec quelles dispositions vous avez commencé vos études : quelle a été dans vos progrès la complaisance secrète que

vous ont inspirée votre savoir, votre qualité de docteur et tous les dons qu'il a plu à Dieu de vous communiquer. Au lieu de tout rapporter à la plus grande gloire du Créateur, de n'aimer que lui et de ne mettre qu'en lui votre confiance, vous vous êtes trop regardé vous-même, et votre cœur n'est pas encore bien dégagé de l'amour impur de la créature. De là vient que, avec beaucoup de science, vous demeurez toujours dans les ténèbres, et que, par tous vos travaux, vos prédications et vos écrits, vous n'avez fait jusqu'ici que fort peu de véritables conversions. Rien de plus excellent que la doctrine céleste et la parole de Dieu que vous annoncez ; mais parce que, faute d'humilité et de pureté de cœur, vous ne goûtez pas assez ces sublimes vérités, elles perdent toujours quelque chose dans votre bouche ; vous ne pouvez les faire goûter à des âmes pures, qui ne cherchent que Dieu et qui ne veulent rien de l'homme dans la divine nourriture qu'on leur présente.

Ce discours ne flattait guère l'amour-propre. Taulère, déjà humilié sous la main de Dieu, l'écoutait avec respect, et l'étonnement qui paraissait en lui était mêlé de confusion et de joie. Il était confus de se voir beaucoup plus imparfait qu'il ne l'avait été jusqu'alors à ses propres yeux ; mais il se réjouissait dans le Seigneur de la grâce qu'il lui faisait en lui communiquant par cet inconnu une lumière si claire sur lui-même et sur son intérieur. Je reconnais, finit-il par lui dire, que c'est l'Esprit divin qui vous a fait parler. Oui, Dieu seul a pu vous faire lire dans mon cœur et vous en donner une si parfaite connaissance ; moi-même je ne le connaissais pas. Mais achevez ce que vous avez si bien commencé ; me voilà entre vos mains et sous votre direction : je ne dois plus vous considérer que comme mon conducteur, mon guide et mon maître. Le pieux laïque, toujours inconnu, pour le former dans la simplicité chrétienne et le rendre en peu de temps un homme parfait en Jésus-Christ, lui mit en main une espèce d'alphabet ou de catéchisme spirituel, qui comprenait en vingt-trois articles tout ce qu'il devait pratiquer pour acquérir la véritable pureté de cœur et s'élever ainsi à une sublime perfection.

Taulère s'y soumit avec cette simplicité enfantine sans laquelle le Sauveur nous assure que nous n'entrerons pas dans le royaume des cieux. Quand le pieux inconnu le vit affermi dans ses saintes résolutions, il lui déclara que la volonté de Dieu et ses affaires l'appelaient ailleurs. Avant que de le quitter, il lui donna de nouvelles instructions, et lui prescrivit plusieurs manières de renoncement, qu'il ne lui avait point encore proposées. Pendant deux ans, lui dit-il, vous vous abstenrez de prêcher, d'entendre les confessions et de diriger. Assidu à toutes les actions de la communauté, le jour et la nuit, vous passerez

tout le reste du temps seul dans votre cellule, occupé à pleurer vos péchés et sans faire aucune autre étude que celle de Jésus-Christ, de sa doctrine et de sa sainte vie. Il lui prédit que sa solitude ne serait pas sans quelque consolation spirituelle ; mais il ne lui dissimula pas non plus qu'il aurait beaucoup à souffrir dans l'âme et dans le corps, et qu'il passerait par les plus rudes et les plus humiliantes épreuves. Cependant, ajouta-t-il, que rien ne soit capable de vous ébranler ni d'affaiblir la confiance que vous avez mise en Dieu. C'est lui qui vous éprouvera, et il sera lui-même votre soutien. S'il permet que vous soyez tenté, il vous fera vaincre, pour vous couronner un jour, pourvu que, toujours humilié aux pieds de Jésus-Christ et attaché intérieurement à sa croix, vous appreniez tous les jours à vivre de son esprit et à mourir à vous-même.

Taulère obéit humblement et courageusement ; tout lui arriva comme le pieux inconnu lui avait prédit. A la fin de cette longue épreuve, il lui rendit compte de tout ce qui s'était passé dans son intérieur. L'inconnu lui dit : C'est maintenant que vous sentirez par expérience ce que c'est que d'être éclairé des lumières de l'Esprit-Saint et touché de l'onction secrète de sa grâce. Je vous disais autrefois que la lettre vous donnait la mort, lorsque, sans goûter ce que les Écritures renferment, vous vouliez les entendre par vos lumières particulières ; je vous dis aujourd'hui que la même lettre vous donnera la vie, parce que ce ne sera que par l'Esprit de Dieu que vous entreprendrez d'expliquer sa divine parole. La connaissance que vous en aurez sera bien plus lumineuse, beaucoup plus utile pour vous-même, plus profitable à ceux à qui vous en donnerez l'intelligence, et une seule de vos prédications produira désormais plus de fruit que n'en produisaient autrefois cent. Au reste, ne vous laissez pas de veiller sur vous-même et de vous conserver toujours dans les mêmes sentiments d'humilité que la grâce a déjà fait naître dans votre cœur. Redoublez votre vigilance avec d'autant plus de soin, que le démon, jaloux du précieux trésor que vous avez reçu, fera de plus grands efforts pour vous le ravir. Le mépris des hommes et leur oubli vous ont été avantageux ; mais leur amitié, leur estime, leur admiration et les louanges qu'ils vont recommencer à vous prodiguer feraient tort à votre vertu, si vous cessiez un moment d'être en garde contre le démon de l'orgueil et contre vous-même. Il est temps que vous repreniez l'exercice de la prédication, et que je reprenne moi-même la place qu'il me convient de tenir parmi vos auditeurs et vos disciples.

Taulère ayant fait annoncer que dans trois jours il prêcherait, toute la ville de Cologne reçut avec joie cette nouvelle. Le concours du

peuple fut si extraordinaire, que le prédicateur lui-même en fut surpris ; mais on le fut bien plus de son silence. Lorsqu'il fut monté en chaire, tandis que dans un profond recueillement il priait le Seigneur de lui ouvrir la bouche pour annoncer ses louanges, il se trouva saisi d'un si vif sentiment de componction, qu'il lui fut aussi impossible de parler que de retenir ses larmes. Elles coulaient avec abondance et ne tarissaient point. On attendit longtemps, mais inutilement. Cette aventure, jointe à son silence de deux années, fit croire au public que Taulère avait perdu la tête. Ses frères ne pensaient pas de même ; cependant ils lui conseillèrent de ne plus monter en chaire, au moins de sitôt. Le pieux laïque en décida autrement. Vous connaissez, déjà, dit-il à Taulère, les desseins de Dieu sur vous ; vous êtes instruit de ses voies, et vous ne refusez point de marcher par les sentiers les plus difficiles. Cette humiliation, que sa main vous a ménagée, vous était encore nécessaire ; il vous a fait la grâce de la mettre à profit, et vous voilà plus en état d'être l'organe du Saint-Esprit. Après cinq jours de prière et de retraite, vous demanderez à votre supérieur la permission de prêcher, ou dans une église de Cologne, ou du moins en présence de votre communauté.

Taulère, avec la docilité d'un enfant, se soumit à tout. Le premier sermon qu'il prêcha devant ses frères les remplit tous d'étonnement ; celui qu'il prêcha peu après devant un nombreux auditoire produisit des effets incroyables : ce fut, comme au temps des apôtres, une effusion spéciale des grâces de l'Esprit-Saint. Transportés d'amour et de joie, les auditeurs paraissaient élevés au-dessus d'eux-mêmes et dans une espèce de ravissement. On ne se contentait pas d'applaudir, on interrompait le prédicateur, tant l'émotion était grande. A une certaine parole, un homme s'écria tout haut du milieu de la foule : C'est vrai ! c'est vrai ! puis il tomba comme mort. Ce que voyant une femme, elle dit tout haut au prédicateur : Arrêtez, monsieur le docteur, arrêtez un moment, autrement cet homme expire entre nos mains.

Taulère prêchait sur ces paroles de l'Évangile : Voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui. Il faisait connaître les richesses de la miséricorde et de la bonté de Dieu envers ses élus, les divines faveurs dont il prévient l'âme fidèle, les lumières qu'il lui communique, les feux sacrés dont il embrase son cœur et les célestes consolations dont il le remplit. Il faisait remarquer par quels moyens cette âme sainte, ainsi prévenue, éclairée et doucement attirée par le divin époux, pouvait répondre à ces ineffables invitations. Mais il avertissait en même temps que, dans le siècle où on vivait, il se trouvait peu de véritables spirituels, parce que ce n'est que par l'abné-

gation de soi-même et la pratique constante d'une sincère humilité qu'on peut mériter les faveurs du ciel et les conserver.

Or, la cupidité et l'orgueil, qui sont de tous les temps, semblaient régner alors avec plus d'empire et dans toutes les conditions. C'est ce que Taulère entreprit de montrer dans un autre sermon, où, ayant pris pour texte ces paroles du Sauveur : *Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre*, il s'éleva avec une liberté apostolique contre les vices et les désordres de chaque état. En respectant le caractère des personnes et les noms des individus, il ne put dissimuler ce qui était un sujet de scandale, soit dans les ministres mêmes de l'autel, ou dans ceux de la justice.

Les citoyens de Cologne parlèrent fort différemment du prédicateur ; les uns le blâmaient, les autres le louaient, et c'était le plus grand nombre. Après tout, disait-on, c'est un homme de bien, un homme vrai, droit et sincère, qui ne craint que Dieu, et qui ne reprend que les vices trop réels des hommes. C'est à lui de nous avertir, il est envoyé pour cela ; et c'est à nous de profiter des avertissements que Dieu nous donne par sa bouche.

Le bruit s'étant répandu dans la ville que Taulère ne tarderait pas à se retirer, parce que ses supérieurs n'approuvaient point la vivacité de son zèle, les magistrats de Cologne se rendirent aussitôt au couvent, pour représenter au supérieur qu'ils ne verraient point avec plaisir qu'on les privât d'un prédicateur si apostolique, si éclairé et en état de faire de si grands fruits dans le pays. Cependant, répondit le père prieur, avec toutes ces belles qualités, Taulère risque de se faire de puissants ennemis, et déjà il nous rend odieux à nos meilleurs amis. — Nous ne croyons pas, mon père, répliquèrent les magistrats, que vous ayez de meilleurs amis que nous ; or, nous pouvons vous assurer que le zèle de votre prédicateur, bien loin d'avoir diminué le nôtre à votre égard, n'a servi qu'à augmenter le désir que nous avons de vous obliger dans toutes les occasions. Il est vrai qu'il ne nous épargne pas ; mais c'est pour cela même que nous souhaitons qu'il continue toujours à exercer en paix son ministère : on doit savoir estimer les prédicateurs de ce caractère, et les conserver précieusement quand on a le bonheur de les posséder.

Taulère devint ainsi l'apôtre non-seulement de Cologne, mais de toute l'Allemagne. Il était considéré comme l'instrument de tout le bien qui se pouvait faire dans le pays. Les personnes du monde, et celles qui avaient renoncé au siècle pour se cacher dans la solitude ou pour se dévouer au service des autels, ecclésiastiques, religieux, recluses, tous s'adressaient à lui avec confiance. On n'entreprenait rien d'important, soit dans ce qui intéressait la religion, soit dans

les affaires même séculières, sans avoir consulté ce saint homme, aussi prudent que pieux. Ses ouvrages, surtout ses lettres et ses sermons, nous font assez connaître quel emploi il faisait de son temps, et avec quelle application il travaillait à l'instruction des fidèles, à la conversion des pécheurs et à l'avancement des vierges chrétiennes qui voulaient se sanctifier dans les exercices du cloître.

Taulère paraît avoir été gratifié du don de prophétie ; car on trouve dans ses écrits des prédictions surprenantes sur le caractère et les ravages des hérésies dans les siècles suivants. Il combattait en particulier et démasquait les Bégards, ou les faux spirituels de son temps. Ceux-ci, qui déjà dès le quatorzième siècle étaient appelés quiétistes, parce qu'ils se glorifiaient de leur quiétude ou de leur repos dans l'oraison, ne suivaient pas tous les mêmes maximes, et ils n'enseignaient pas tous les mêmes erreurs ; mais il y en avait de plusieurs espèces. Ceux, dit Bossuet, qui reviennent le plus aux quiétistes de nos jours, sont décrits en cette sorte par Taulère dans un excellent sermon sur le premier dimanche de Carême : « Ils n'agissent point : mais comme l'instrument attend l'ouvrier, de même ceux-ci attendent l'opération divine, ne faisant rien du tout ; car ils disent que l'œuvre de Dieu serait empêchée par leur opération. Ainsi attachés à un vain repos, ils ne s'exercent point dans les vertus. Voulez-vous savoir quel repos ils pratiquent ? je vous le dirai en peu de mots : ils ne veulent ni rendre grâces, ni louer Dieu, ni prier (c'est-à-dire, comme on va voir, ne rien demander) ; ne rien connaître, ne rien aimer, ne rien désirer, car ils pensent avoir déjà ce qu'ils pourraient demander <sup>1</sup>. »

Taulère, ainsi que Rusbrock, continue à représenter les égarements et l'orgueil monstrueux de ces anciens quiétistes. Ils se croient, dit-il, au-dessus de toutes les lois divines et humaines, au-dessus de tous les exercices des bonnes œuvres et de toutes les vertus, et déjà incapables de péché, parce qu'ils n'ont plus de volonté, et que, livrés au repos et réduits au néant, comme ils parlent, ils ont été faits une même chose avec Dieu. Ils se vantent d'être passifs sous la main de Dieu, parce qu'ils sont les instruments dont il fait ce qu'il veut, et que, par cette raison, ce qu'il opère en eux est beaucoup au-dessus de toutes les œuvres que l'homme fait par lui-même, quoiqu'il soit en état de grâce. De là ils s'imaginent avoir non-seulement atteint, mais surpassé même toute la perfection à laquelle l'Église prétend nous exhorter et nous conduire par ses lois, ses préceptes, ses pratiques et ses saintes cérémonies. De là ils osent avancer

<sup>1</sup> Taulère, *Serm. 2, in Dom. 1 quadrage.*

que personne, ni Dieu même, ne peut rien leur donner ni leur ôter. Ils ne craignent point de dire qu'ils ont plus de mérite que le reste des hommes, que les anges mêmes, et que, devenus déjà comme une même chose avec Dieu, ils ne peuvent plus ni croître en vertu, ni tomber dans le péché, leur esprit se trouvant dans un parfait repos et leur volonté étant anéantie. A les entendre, ils étaient élevés à la plus sublime oraison, transportés par un amour extatique, toujours mus par des impulsions et des impressions divines, auxquelles ils se laissaient aller sans jamais agir ni rien faire de leur côté.

Ces quietistes, toujours oisifs, toujours enveloppés dans leur mystérieux repos, comme dans le centre de leur bonheur, sans s'embarasser d'accomplir ni loi ni précepte, et sans pratiquer les bonnes œuvres, ne laissaient pas de prétendre à la récompense des justes. ne craignaient pas même de la perdre, follement persuadés que, Dieu seul agissant en eux et faisant tout par eux, ils faisaient toujours ce qui était selon son bon plaisir. Au reste, la modestie apparente, la patience, le prétendu dégagement et tout l'extérieur des faux spirituels les auraient fait prendre pour de vrais amis de Dieu, et il n'était pas facile de dévoiler leur profonde hypocrisie, tant ils étaient adroits à donner de belles couleurs à leurs pratiques ou à leurs folies. Cependant, ajoute Taulère, il n'était point absolument impossible, même aux simples fidèles, de connaître ces sectaires et de les distinguer d'avec les véritables contemplatifs. Car quel est le Chrétien, quel est le catholique qui ose dire, ainsi que faisaient les Bégards, que toutes les actions, bonnes ou mauvaises, auxquelles on se sent intérieurement porté, viennent également du Saint-Esprit ? Comme si l'Esprit divin pouvait être, dans la créature raisonnable, non-seulement vain et inutile, mais aussi directement opposé à la vie chrétienne et contraire à la loi de Dieu.

Après avoir parlé en homme bien instruit des autres absurdités des quietistes, de leurs erreurs, de leurs excès et de leurs contradictions, Taulère les combat avec beaucoup de force et de solidité. Ces prétendus contemplatifs, toujours guidés au-dessus des nues, voulaient présomptueusement marcher, selon l'expression du prophète, dans des choses merveilleuses, au-dessus d'eux-mêmes, sans craindre le précipice qu'ils se creusaient sous leurs pas. Taulère le leur montre, ce précipice, d'autant plus profond et plus caché, que leur orgueil et leur aveuglement étaient plus grands. Un faux repos, dit-il, les aveugle, et une fausse idée de spiritualité entretient en eux une hypocrisie étonnante ; ils s'admirent secrètement dans leur paisible singularité, et ne reviennent jamais. Sous prétexte de n'avoir plus de volonté propre, ils se remplissent d'eux-mêmes. Car qu'y a-t-il de plus capable

de flatter l'amour-propre que l'idée de l'avoir extirpé? Taulère fait aussi remarquer le pas glissant par lequel les quiétistes passaient de l'impureté de l'esprit à celle du corps; et d'une folle présomption, qu'on peut appeler la fornication spirituelle, à des pratiques qui devaient faire rougir. Ces hommes, ajoutait-il, superbes et insensés en même temps, s'imaginent pouvoir s'abandonner sans péché à tous les désirs de la chair, parce qu'ils se flattent d'avoir acquis la parfaite justice et la parfaite innocence, contre laquelle il n'est point de loi. Tout ce que la nature corrompue peut leur inspirer, ils le font sans remords ni scrupule, pour ne point empêcher ce qu'il leur plairait d'appeler quiétude, repos, liberté d'esprit. Mais n'est-ce pas vouloir canoniser le crime, et rendre leur conversion beaucoup plus difficile que celle des voleurs et des scélérats de profession? Car ceux-ci reconnaissent du moins qu'ils sont coupables, et cet aveu peut servir à leur amendement; au lieu que ces faux spirituels, vrais précurseurs de l'Antéchrist, appellent bien ce qui est mal, et s'applaudissent dans leurs désordres.

Taulère, adressant ensuite la parole à ses auditeurs pour les prémunir contre le venin de l'hérésie, leur propose ainsi en peu de mots la doctrine de l'Église, contraire à celle des quiétistes et à leurs pratiques criminelles : Tenez donc pour certain, et c'est la foi qui nous l'apprend, que nul Chrétien n'est dispensé de garder les commandements de Dieu et de pratiquer les vertus; que l'homme ne peut être uni à Dieu, s'élever ou se reposer en Dieu, que par l'amour et les saints désirs, et qu'il n'est point de véritable sainteté sans les bonnes œuvres. Tenez pour certain que c'est s'exposer à toute tentation, à toute erreur, à tout péché, et abuser du repos de l'oraison, que de faire consister ce repos dans la cessation de tout acte intérieur, de la pratique ou de l'exercice des actions de piété. Non, on ne peut servir Dieu et lui rendre le culte qu'il demande de nous, si on se croit dispensé de le louer, de le prier, de lui rendre de dignes actions de grâces; car, puisqu'il est le créateur et le Seigneur de toutes choses, le premier principe et la dernière fin de toutes les créatures, seul Tout-Puissant et infiniment riche, seul capable de remplir nos besoins, de nous donner ce qui nous est nécessaire et de nous ôter ce qu'il nous a gratuitement donné, nous devons tous, et par reconnaissance et par justice, le remercier de tout et le louer en toutes choses.

Mettons encore au rang des vérités catholiques qu'il n'est point permis de contester et qu'il est impossible d'obscurcir, que tant que nous vivons sur la terre, nous pouvons toujours, avec le secours de la grâce, mériter, nous exercer dans les bonnes œuvres et croître en



vertu. Nous pouvons aussi, par notre seule liberté, nous écarter des sentiers de la justice, tomber dans le péché et perdre notre couronne. Dieu seul, éternel, immuable, souverainement parfait, ne peut rien perdre ni rien acquérir; mais c'est par sa vertu que les créatures font ce qu'elles font de bien, dans l'ordre de la nature, de la grâce et de la gloire. Si, par impossible, une créature spirituelle était absolument privée de tout acte ou de toute opération intérieure, son état présent ne serait point différent de celui où elle était avant que d'être tirée du néant; et je ne vois pas qu'on pourrait lui attribuer plus de mérite et de bonheur qu'à une pièce de bois ou à une pierre.

Concluons donc, ce sont toujours les paroles de Taulère, que, sans la connaissance et l'amour de Dieu, par conséquent sans les actes de l'esprit et de la volonté, il est impossible que nous soyons heureux. Concluons que ce repos, cette quiétude imaginaire qu'on veut faire consister dans une entière cessation de tout acte intérieur, n'est qu'un songe, une chimère, une illusion. Les sectaires qui soutiennent ces erreurs et qui les défendent avec autant de subtilité que d'entêtement, ne peuvent-ils pas être comparés à des esprits réprouvés, déjà condamnés au feu éternel, privés de tout plaisir, de tout amour de Dieu, ainsi que de tout sentiment de piété envers leur Créateur, qu'ils ne louent et ne bénissent point? Eh! que reste-t-il à nos quiétistes obstinés, que de passer du malheureux état dont ils osent encore se glorifier au supplice éternel qu'ils ont déjà mérité et par leur hérésie et par leurs méchantes actions?

Taulère oppose ensuite aux maximes des faux spirituels les véritables maximes des saints, leur pratique toujours conforme à l'esprit des Écritures, et l'exemple même de l'Homme-Dieu, le modèle de tous les saints. Jésus-Christ a persévéré et il persévère toujours dans l'amour, le désir, l'action de grâces et la louange de son Père céleste. Quoique son âme très-sainte fût toujours parfaitement heureuse, étant toujours unie à la divinité, elle n'est jamais arrivée à ce qu'il plaît à nos contemplatifs d'appeler repos et quiétude; mais la sacrée humanité, ainsi que les saints, en aimant Dieu et jouissant de Dieu, désire toujours de l'aimer et jouir de lui, quoique en effet elle l'aime et le possède au-dessus de tout désir.

De tout cela, Taulère conclut de nouveau que la cessation de tout acte intérieur, quand elle serait possible, ne pourrait jamais être regardée comme la souveraine perfection de la vie spirituelle. Et, bien loin que, pour arriver à cette perfection, il faille s'abstenir, ainsi que le pensaient les Bégards, de tout exercice de vertu et de la pratique des bonnes œuvres, ce n'est, au contraire, que par cet exer-

cice qu'on peut se sanctifier et acquérir la justice chrétienne <sup>1</sup>.

Depuis le jour que Dieu appela Taulère à lui d'une manière particulière, il n'eut point d'autre occupation que d'étudier la loi du Seigneur, de la pratiquer, de la proposer et de l'expliquer à tous les fidèles. S'il était l'exemple de ses frères par la régularité de sa vie, il était en même temps l'apôtre et le docteur des peuples, qu'il ne cessait d'instruire et de porter à la pratique de toutes les vertus par ses continuelles prédications. Mais, non content de travailler au salut de ceux qui avaient le bonheur de l'entendre, il a voulu fournir à ceux qui viendraient après lui de nouveaux moyens de perfection dans les excellents ouvrages qu'il nous a laissés. Ni ses longues prières, ni ses fréquentes maladies, ni ses voyages ne l'empêchèrent jamais de prêcher et d'écrire ; il persévéra constamment dans l'un et l'autre exercice jusqu'au bout de sa carrière.

Lorsqu'il plut au Seigneur de lui faire connaître que son dernier jour approchait, il souhaita de voir encore une fois le pieux laïque qui lui avait servi autrefois de directeur. Taulère lui remit entre les mains quelques papiers, où il avait écrit plusieurs circonstances de sa vie, particulièrement l'histoire de sa conversion, et une partie de ce qui s'était passé entre lui et cet inconnu. Je vous remets cet écrit, dit le malade, afin que vous en fassiez ce que Dieu vous inspirera, ou ce qui vous paraîtra pouvoir contribuer à sa gloire et à l'édification du prochain ; ne le faites point paraître sous mon nom. — J'ai par devers moi, répondit le laïque, cinq de vos sermons ; je les ai écrits comme je vous les ai entendu prononcer ; je pourrai les joindre aux mémoires que vous me confiez aujourd'hui et en faire un petit livre. Taulère consentit à tout, mais en demandant une seconde fois qu'on supprimât son nom dans cet ouvrage.

Il y avait cependant près de cinq mois que le serviteur de Dieu, attaqué de paralysie, portait sa croix et toutes les incommodités de la maladie avec une patience héroïque. Il fut encore affligé dans son âme par de violentes tentations, qui éprouvèrent sa foi et sa fidélité, et dont il ne fut délivré que peu de moments avant sa mort. Elle arriva dans le couvent de Strasbourg, le 17 mai 1361, comme il est marqué dans son épitaphe.

Taulère n'a écrit qu'en allemand ; et c'est uniquement au zèle et à la diligence du Chartreux Surius qu'on doit la traduction latine de ses ouvrages. Elle parut à Cologne l'an 1552, et fut publiée de nou-

<sup>1</sup> Voir l'article *Jean Taulère*, parmi les *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, par le P. Touron, t. 2.

veau à Paris l'an 1623. Dans ce recueil on trouve d'abord l'histoire de la vie et de la conversion de Taulère; secondement, plusieurs sermons du temps et des saints; troisièmement, un traité des véritables vertus, et le livre appelé communément les *Institutions de Taulère*, divisé en trente-neuf chapitres; quatrièmement, quelques lettres de piété; cinquièmement, ses prédictions touchant les erreurs qui parurent depuis en Allemagne et ailleurs; sixièmement, les cantiques spirituels d'une âme remplie du saint amour; septièmement, un traité des neuf degrés de la perfection chrétienne; huitièmement, le Miroir très-clair ou le modèle parfait de la sainteté, dans la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ; neuvièmement, un dialogue entre un théologien et un pauvre mendiant, arrivé à une haute perfection par la pratique de la résignation à la volonté de Dieu; dixièmement, plusieurs discours de piété, pour apprendre à se préparer saintement à la mort; onzièmement, un traité où l'auteur explique, avec beaucoup d'érudition et de solidité, les causes de l'aveuglement du pécheur, auxquelles il oppose les sources de l'amour divin. C'est principalement dans cette dernière partie de l'ouvrage qu'il parle avec cette piété et cette onction qui se font sentir dans tous ses écrits <sup>1</sup>.

Un contemporain de Taulère fut le bienheureux Henri Suso. Il naquit dans la Souabe, d'une famille illustre, le jour de Saint-Benoît, 21 mars 1300. Sa mère était une femme d'une éminente sainteté. Elle eut beaucoup à souffrir dans son intérieur; car elle avait un mari méchant et dissolu, qui ne lui ressemblait en rien. Elle méditait assidûment la passion du Sauveur; elle en était si touchée, que, tous les matins, pendant trente ans, elle fut obligée de laisser couler ses larmes des heures entières. L'amour de Jésus-Christ et la vivacité de ses sentiments lui occasionnèrent une maladie qui dura près de trois mois, et qu'elle supporta avec tant de résignation et avec tant de désirs de Dieu, que toute sa maison en fut édifiée. Un jour qu'elle était à l'église devant un autel où était représentée la descente de croix, elle se mit à méditer sur ce sujet, et elle en ressentit une telle douleur que son cœur en fut tout brisé. Elle défaillit, et on la transporta sans connaissance chez elle, où elle resta au lit depuis le commencement du carême jusqu'au Vendredi Saint. Elle mourut au milieu de ce jour, au même instant que Notre-Seigneur, et son âme s'éleva au ciel.

Son fils était entré chez les Dominicains de Constance, à l'âge

<sup>1</sup> Voir l'article *Jean Taulère*, parmi les *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, par le P. Touron, t. 2.

de treize ans. L'Église le nomma frère Henri, et le monde Suso.

Les commencements de son noviciat furent éloignés de la perfection religieuse, sa piété fut faible d'abord, son cœur s'abandonna aux futilités de la terre, et il ne s'appliqua point à éviter les petites fautes, et à pratiquer les règles de son ordre, quoiqu'il évitât pourtant les péchés plus graves et tout ce qui pouvait ternir la réputation d'un religieux. Il persévéra dans sa dissipation et ses négligences jusqu'à l'âge de dix-huit ans. La divine Sagesse l'éclaira dès lors, et le conduisit merveilleusement des ténèbres de son imperfection à la grande lumière de la vérité. Pendant ces cinq années d'un noviciat si peu exemplaire, Dieu, qui l'avait choisi pour l'élever à un haut degré de sainteté, ne l'abandonna jamais; il l'assista et le sauva, en troublant miséricordieusement son âme. Il n'y avait pas de paix et de tranquillité pour Suso toutes les fois qu'il se laissait trop captiver par les affections de famille, par la société de ses amis ou par les plaisirs et les jouissances matérielles. Il sentait alors qu'il devait chercher quelque chose qui calmât mieux les besoins de son cœur; ce trouble intérieur, ce dégoût continu, ces pénibles remords le tourmentèrent jusqu'à ce que Dieu, dans sa bonté, visita le silence de sa cellule et blessa si amoureusement son cœur, qu'il le détacha de toutes ses anciennes habitudes et de toutes les créatures. Après ce changement opéré par une main invisible et mystérieuse, frère Henri se sentit l'âme fixée et la conscience tranquille. Tous ses compagnons, ignorant la cause de sa conduite, en donnaient des explications différentes; mais aucun ne devinait la vérité.

Frère Henri vécut dès lors dans la retraite; mais son âme, ardente et avide de doux épanchements, éprouva de grandes tentations et des peines plus cruelles que la mort. Quelquefois, vaincu par la nature, il retournait à ses anciens amis pour se distraire un peu; mais, dans leur commerce, il ne trouvait aucune joie, et il les quittait plus triste encore, parce que leurs divertissements lui déplaisaient et que leurs reproches étaient pleins d'amertume. Sa croix la plus pesante était de ne trouver personne qui partageât ses sentiments et qui pût l'écouter; ses jours s'écoulaient dans l'affliction et les larmes, son âme souffrait dans la solitude et languissait dans l'isolement: cet état finit pourtant par lui paraître délicieux.

Un jour qu'il ressentait vivement sa peine et qu'il était seul dans l'église à pleurer et à gémir, Dieu se plut à le consoler par une vision céleste. Son âme fut transportée dans une de ces régions pures et resplendissantes du ciel, et il y vit des choses divines et ineffables; dans cette contemplation, son cœur était brûlé d'une

flamme si ardente, son esprit était si heureux et si absorbé, que tout sentiment humain s'éteignit, qu'il ne pensa ni à lui ni au monde, et qu'il ignora si ce ravissement eut lieu le jour ou la nuit, avec ou sans son corps. Cet état dura une heure et demie, et cette goutte délicieuse de la vie éternelle qui coula du sein de Dieu sur le cœur de Henri, calma ses peines et le fortifia dans sa résolution, en lui donnant un avant-goût des douceurs célestes.

Aidé par ce secours divin, frère Henri s'affranchit des affections humaines, et se livra tout entier à la solitude et au silence de l'âme. Il parvint à consacrer tous ses instants à une contemplation intérieure, qui tendait sans cesse à jouir de la divine Sagesse ; ce violent désir naquit dans ce cœur si ardent à aimer dès son jeune âge, en voyant dans les saintes Écritures que l'éternelle Sagesse s'offre aux hommes comme une tendre vierge qui s'ingénie à gagner leur amour par des charmes incomparables, par de sages et délicieuses paroles, et à s'attirer toutes les âmes, en découvrant la fausseté, l'inconstance des autres affections, en faisant comprendre, au contraire, la fidélité, la douceur irrésistible de son amour. Ce jeune homme, captivé comme le cerf par l'odeur de la panthère, se passionna saintement pour l'éternelle Sagesse.

Un jour, entendant lire à table dans les livres de Salomon quelques douces et tendres paroles de sa bien-aimée, il se prit à gémir, à soupirer, à brûler d'une véritable flamme pour une vierge si adorable. Mon cœur, disait-il en lui-même, mon cœur est jeune, ardent et porté à l'amour, il m'est impossible de vivre sans aimer ; les créatures ne sauraient me plaire et ne peuvent me donner la paix ; oui, je veux tenter fortune et tâcher d'obtenir les bonnes grâces de cette divine et sainte amie, dont on raconte des choses si admirables et si sublimes, que je serais heureux si je pouvais avoir son amitié et jouir de sa tendresse.

Peu après, il entendit encore lire à table ces autres paroles de la divine Sagesse : « La Sagesse est plus belle que le soleil, et quand on la compare à la lumière, on la trouve préférable, et je l'ai aimée, et je l'ai recherchée dès mon enfance, et je l'ai demandée pour mon épouse, et je suis devenu l'adorateur de ses charmes. Avec cette épouse, je resplendirai devant tous les peuples, tous m'honoreront, les jeunes gens comme les vieillards ; je rendrai mon nom immortel, et je laisserai à mes descendants un souvenir qui ne s'effacera pas ; et puis, quand cette épouse céleste viendra habiter mon cœur, comme mon âme se reposera doucement en elle ! sa présence et ses entretiens ne peuvent causer d'ennui et d'amertume ; elle apporte toujours, au contraire, une paix et une joie continuelles.

C'est avec la Sagesse que le Seigneur a bâti la terre au-dessus des abîmes, et c'est la Prudence qui a orné les cieus ; c'est la Sagesse qui rend féconds les fontaines et les gouffres ; c'est elle qui nourrit les nuages de rosées. Oh ! celui qui l'aime, cette Sagesse, qui l'embrasse, la possède et la suit dans ses sentiers, n'a pas à craindre les égarements et les chutes. Quand il voudra dormir, il ne sera point réveillé par les fantômes de l'épouvante ; son repos sera assuré et son sommeil toujours délicieux <sup>1</sup>. »

L'âme de frère Henri se nourrissait de ces paroles de Salomon, écrites à la louange de l'éternelle Sagesse, et cette méditation augmentait son ardeur. Mais le démon, qui déteste la lumière et la vérité, le tourmentait, et, cherchant à le détourner de sa route, il lui présentait des pensées opposées à ses saints désirs. Que fais-tu ? disait-il ; à quoi penses-tu, Henri ? quelle folie de vouloir aimer ce que tu ne connais pas, ce que tu n'as jamais vu ! Ne vaut-il pas mieux posséder une petite chose certaine que d'en tenter une grande qui est bien douteuse ? Quand on recherche l'amitié d'un homme puissant et illustre, on travaille des mois et des années sans réussir ; que sera-ce donc pour toi, qui es si petit devant Dieu ? Comment pourras-tu jamais obtenir l'amitié de la Sagesse éternelle ? Ce qu'elle ordonne n'est-il pas même trop difficile pour ta jeunesse ? Si c'était une amie discrète qui te permit de penser à toi et à ton bien-être, tu pourrais justifier ton amour ; mais ne veut-elle point que ses amants soient les ennemis d'eux-mêmes, qu'ils se privent de sommeil, de nourriture, de vin, de délassement, de plaisirs ? Et, ce qui est plus cruel, ceux qui n'obéissent pas à ses ordres seront dans les adversités et les pièges de la mort ; il est écrit : « Celui qui aime le vin et la bonne chère n'est point un sage <sup>2</sup> ; » et encore : « Paresseux, quand quitteras-tu ta couche ? quand sortiras-tu de ton sommeil ? Tu épargnes tes mains et tu te reposes. Mais voici la pauvreté qui vient à grands pas, et le besoin qui attaque comme un homme armé <sup>3</sup>. » Une amie peut-elle dire à ses amis des choses si dures ?

L'inspiration venait d'en haut pour répondre à ses attaques : Quel est l'amant qui n'a point souffert ? N'est-ce pas une loi de l'amour que celui qui veut aimer se soumette à la peine et à la douleur ? Aimer est d'ordinaire un martyr, et ne vaut-il pas mieux supporter les rigueurs de ce martyr en aspirant à une amie, à une épouse si noble, si glorieuse et si divine ? Voyez quelles fatigues, quels dégoûts et quels déboires endurent les amants du monde !

<sup>1</sup> Sap., 8. *Vie du bienheureux Suso*, par Émile Chavin, c. 3. — <sup>2</sup> Proverb., 21. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 6.

C'est ainsi qu'il encourageait son âme à la persévérance ; mais le grand combat intérieur ne cessait pas. Tantôt il se sentait plein d'un saint courage, tantôt il se voyait abattu et captivé par les choses terrestres et passagères. Cette agitation, cette fluctuation entre Dieu et le monde l'affligeait et le troublait ; mais à la fin pourtant la résolution de se donner entièrement à Dieu triomphait et l'arrachait aux affections d'ici-bas. Un jour, sa force s'accrut beaucoup en entendant lire à table ces paroles de l'éternelle Sagesse : « Comme un térébinthe, j'ai étendu mes rameaux, et ces rameaux sont nobles et gracieux ; je suis intact comme le Liban, et j'ai parfumé l'endroit que j'habite, et ce parfum est comme un baume sans mélange. Celui qui me trouvera trouvera la paix, et le Seigneur lui accordera sa grâce et son salut <sup>1</sup>. » A ces paroles étaient opposées celles qui parlent des amours profanes : « J'ai trouvé la femme plus amère que la mort ; elle est semblable au piège du chasseur, son cœur est un filet tendu et ses mains de véritables chaînes ; l'ami de Dieu la fuira, et le pécheur seul deviendra sa proie <sup>2</sup>. »

A cette voix, le jeune Henri s'écriait : Que ces paroles sont vraies ! la femme, c'est la mort ; l'éternelle Sagesse, c'est la vie : aussi je veux décidément la prendre pour épouse et me donner tout entier à son service et à son amour. Oh ! si je pouvais la voir au moins une fois ; si j'obtenais la grâce de lui parler, combien je m'estimerais heureux ! Que doit être celle qui parle si éloquemment d'elle-même, et qui promet de si grands biens à ses adorateurs ? Est-ce une science, un symbole, une créature de la terre ou du ciel ?

Au milieu de ces élans, la divine Sagesse lui apparut au loin, élevée sur une colonne de nuée, et sur un trône d'ivoire, avec une majesté plus brillante que le matin, plus éblouissante que le soleil. Sa couronne était l'éternité ; son voile et son vêtement, la félicité ; son langage, la suavité, et ses embrassements, l'abondance et la possession de tout bien. Elle paraissait à la fois éloignée et proche, sublime et humble ; évidente et cachée, simple et pourtant incompréhensible ; plus élevée que les hauteurs des cieux, plus profonde que les abîmes de la mer : elle atteignait d'une extrémité à l'autre avec force, et disposait toutes choses avec douceur. Tantôt elle lui semblait une pure et charmante vierge ; tantôt un jeune homme d'une exquise beauté ; tantôt c'était une maîtresse savante dans tous les arts ; tantôt une tendre amie qui, se tournant doucement vers lui et lui souriant, non sans une certaine majesté divine, lui disait avec tendresse : Mon fils, donne-moi ton cœur ! Alors il se précipitait à

<sup>1</sup> Eul., 24. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 7.

ses pieds, et lui rendait les plus humbles, les plus amoureuses actions de grâces. L'éternelle Sagesse disparut, et laissa son cœur plein de pensées célestes et d'enthousiasme pour sa beauté.

D'où peut donc, disait-il, venir tant d'amour, d'amabilité, de beauté, de splendeur, de grâces et de charmes? tant de choses précieuses peuvent-elles avoir une autre origine que le sein fécond de la Divinité même? Me voilà donc, éternelle Sagesse, tout entier à votre amour! Oui, je vous veux, je vous choisis pour ma bien-aimée, pour la souveraine de mon cœur; et c'est avec les sentiments les plus vifs de mon âme que je vous embrasse, que je vous étreins; en vous est réuni d'une manière ineffable tout ce qu'on peut imaginer de beau, de précieux, d'aimable, de parfait; vous seule êtes un fleuve éternel de délices, une fontaine d'où s'échappent tous les biens, un abîme incompréhensible de grâce et de bonté.

Dans les premiers temps de sa conversion, frère Henri désirait ardemment plaire à Dieu et mener une vie sainte, mais sans fatigue et sans douleurs. Dieu lui fit comprendre son erreur par le monde lui-même. Un jour qu'il allait prêcher, il monta sur un bateau pour traverser le lac de Constance. Parmi les passagers se trouvait un jeune homme richement vêtu. Frère Henri l'aborda et lui demanda qui il était et ce qu'il faisait. Le jeune homme lui répondit qu'il était maître d'escrime et de joute, et qu'il apprenait aux nobles et aux chevaliers à jouter et à combattre corps à corps. Ces joutes se faisaient devant les dames, et le vainqueur obtenait de la plus belle un anneau d'or pour récompense. Le serviteur de Dieu lui demandant quelques autres détails, il ajouta : Pour obtenir cet anneau d'or, il faut combattre sans jamais faiblir, supporter de nombreuses blessures, et recevoir les coups de ses rivaux avec sang-froid, générosité et courage. Il ne suffit pas de commencer, il faut soutenir le combat jusqu'à la fin, et montrer toujours aux dames un visage joyeux, serait-il tout couvert de sang. Celui qui se plaint devient la risée de tous les spectateurs.

Alors le serviteur de Dieu quitta le jeune homme et médita ces paroles pendant toute la nuit. Cet exemple le remplissait de confusion, et il disait en soupirant et en gémissant : O Dieu ! quelle leçon je reçois ! Ces chevaliers, ces hommes du monde, pour plaire à une femme, pour en obtenir une frivole récompense, s'exposent à tant de fatigues, à tant de dangers ! ne serait-il pas juste que nous, serviteurs de Dieu, nous supportions avec courage les peines les plus dures pour gagner une éternité de gloire ? Oh ! Dieu de bonté ! si j'étais digne de compter parmi les soldats de votre spirituelle milice ! Oh ! très-gracieuse et éternelle Sagesse, à l'amabilité de qui rien n'est



comparable, oh ! si mon âme pouvait recevoir de vous cet anneau, comme je supporterais volontiers tout ce qu'il vous plairait d'ordonner ! Et il commença de répandre des larmes, tant son ardeur était grande.

Lorsqu'il fut arrivé au lieu de sa prédication, Dieu lui envoya de telles douleurs, qu'il tomba presque dans le désespoir. Ses amis étaient touchés de son état, et il oubliait déjà l'exemple des jouteurs et les résolutions qu'il avait prises ; son esprit bouleversé se laissait aller à l'impatience. Pourquoi Dieu, disait-il, me traite-t-il ainsi ? Le lendemain matin, son âme reposant dans une douce extase, il entendit ces paroles : Où est donc cette humeur guerrière et cette valeur ? Voilà comme ce soldat de paille a de la constance ! courageux dans la prospérité, mais quand le malheur arrive, se laissant abattre comme une femme. Ce n'est point ainsi que s'obtient l'anneau que tu désires. — Mais, Seigneur, répondit Suso, ces combats qu'il faut subir sont trop longs. — Mais, répliqua le Seigneur, l'honneur et la gloire, et l'anneau des braves que j'aurai distingués, tout cela est éternel. Confondu à ces paroles, le frère dit tout bas : Seigneur, je confesse ma faute ; permettez-moi seulement, affligé comme je suis, de répandre des larmes ; car mon cœur en déborde. — Quelle honte ! répliqua le Seigneur, veux-tu donc pleurer comme une femme ? Mais tu vas te flétrir d'une marque d'ignominie auprès de tous les habitants du ciel. Essuie tes yeux, montre un visage gai, afin que ni Dieu ni les hommes ne t'aperçoivent pleurant d'affliction. L'autre commença de rire quelque peu, tandis que les larmes ruisselaient le long de ses joues, et il promit à Dieu de ne vouloir plus pleurer, afin de pouvoir obtenir l'anneau spirituel<sup>1</sup>.

Depuis ce temps, le cœur de Suso s'enflamma de plus en plus pour cette Sagesse vivante, éternelle, incréée, qui elle-même fait ses délices d'être avec les enfants des hommes, et qui même s'est faite homme pour l'amour de nous. Un jour qu'il ressentait plus vivement cette sainte ardeur, il se retire dans son oratoire, cherchant un moyen de témoigner à Jésus son amour et sa reconnaissance. Tout à coup il prend un stilet, se découvre la poitrine, y entaille dans sa chair, au-dessus du cœur, le nom de JÉSUS. Ces lettres encore toutes saignantes, il se prosterna devant le crucifix, disant : Seigneur, unique amour de mon cœur et de mon âme, voyez combien je vous aime. Je ne puis pas vous imprimer jusqu'au fond de mon être ; de grâce, Seigneur, achevez ce qui reste à faire, imprimez votre personne jusqu'au plus intime de mon cœur, gravez-y votre nom de manière que jamais vous ne puissiez être effacé.

<sup>1</sup> *Vita Henrici Susonis*, cap. 47, n. 143 et 144. *Acta SS.*, 25 *januarii*.

Ces blessures de l'amour saignèrent longtemps ; quand elles se cicatrisèrent, le nom de Jésus resta imprimé sur sa peau, comme il l'avait désiré ; et ces lettres, longues comme une articulation du petit doigt, parurent sur sa poitrine jusqu'à sa mort ; à chaque battement de son cœur, le nom de Jésus se laissait sentir. Il eut grand soin, pendant toute sa vie, de cacher cette grâce aux hommes : il la confia seulement à un de ses amis intimes. Quand il lui survenait quelques épreuves cruelles, il découvrait son cœur, et la contemplation de cette marque d'amour le consolait tout à coup et l'aidait à porter ses croix. Alors il disait au Seigneur dans une sainte familiarité : Les amoureux du monde ont coutume d'attacher à leur vêtement le portrait, l'image de leurs amies ; moi, j'ai fait plus, je vous ai gravé sur mon cœur et dans ma chair elle-même.

Depuis cette époque, il fut favosisé de bien des grâces extraordinaires, apparitions de la sainte Vierge, apparitions des saints anges. Dieu lui faisait connaître les choses de l'autre vie, et lui apprenait ce qui se passait dans le paradis, l'enfer et le purgatoire ; les âmes innombrables de ceux qui mouraient lui apparaissaient et lui révélaient leur état, leurs joies ou leurs peines.

Il vit, entre autres, l'âme d'un nommé Eckard ; ce saint homme lui raconta qu'il était dans le ciel, heureux, inondé d'une gloire ineffable, et entièrement transformé. Frère Henri lui demanda comment se reposaient en Dieu ceux qui désiraient ici-bas satisfaire la Vérité suprême par un abandon total et sans aucun mélange d'erreur ni de fraude. Il lui fut répondu que personne ne pouvait exprimer en paroles cette absorption ou immersion de l'homme dans l'abîme sans limites. A cette question : Quel est l'exercice spirituel le plus utile ? Eckard répondit : C'est de renoncer à soi et à toute propriété avec une entière résignation à Dieu ; c'est de recevoir tout ce qui arrive comme venant de Dieu et non des créatures ; c'est d'être patient et doux avec ceux qui nous poursuivent comme des loups furieux.

Il vit aussi l'âme de frère Jean Fucrer de Strasbourg, qui lui dévoila toute la beauté de sa gloire. Henri lui demanda quelle était la plus grande douleur que pût supporter le juste et la plus méritoire pour obtenir. L'autre répondit : La plus grande douleur du juste et la plus méritoire, c'est, étant délaissé de Dieu, de se dépouiller encore de soi-même par la patience, et de souffrir la privation de Dieu pour Dieu même.

Une autre fois, parmi beaucoup d'autres âmes, il vit l'âme de son père, qui avait vécu très-attaché au monde ; elle lui apparut toute souffrante et tout affligée, lui faisant comprendre par là les peines cruelles qu'elle endurait dans le purgatoire, et lui indiquant la ma-

nière de la secourir. Ce que Suso ayant fait, elle apparut une seconde fois, et lui apprit qu'elle était délivrée de ses peines.

Suso étudiait à Cologne, lorsque sa mère lui apparut dans une vision, et lui dit avec une immense joie : Mon fils, aime le Dieu tout-puissant, certain qu'il ne t'abandonnera jamais dans aucune adversité. Voilà que je suis sortie de ce monde, et cependant je ne suis pas morte, mais je vivrai éternellement auprès de Dieu. Puis elle l'embrassa tendrement, lui donna sa bénédiction et disparut.

Il est impossible de dire avec quelle dévotion sensible frère Henri célébrait le saint sacrifice de la messe, et combien il était embrasé d'amour, surtout à l'instant de la préface où l'on dit : *En haut les cœurs! Rendons grâce au Seigneur notre Dieu.* Une fois il fut ravi en extase à ces paroles, et il les prononça sous l'influence de cette grâce avec tant d'ardeur, que les assistants s'aperçurent de son état et lui demandèrent quelles pensées l'occupaient alors. Le saint leur répondit : Trois pensées surtout agitent et enflamment mon cœur ; tantôt l'une après l'autre, tantôt toutes ensemble. D'abord je contemple en esprit tout mon être, mon âme, mon corps, mes forces et mes puissances, et autour de moi toutes les créatures dont le Tout-Puissant a peuplé le ciel, la terre et les éléments, les anges du ciel, les bêtes des forêts, les habitants des eaux, les plantes de la terre, le sable de la mer, les atomes qui volent dans l'air au rayon du soleil, les flocons de neige, les gouttes de la pluie et les perles de la rosée. Je pense que, jusqu'aux extrémités du monde, toutes créatures obéissent à Dieu, et contribuent autant qu'elles peuvent à cette mystérieuse harmonie qui s'élève sans cesse pour louer et bénir le Créateur. Je me figure alors être au milieu de ce concert comme un maître de chapelle, j'applique toutes mes facultés à marquer la mesure ; j'invite, j'excite par les mouvements les plus vifs de mon cœur, les plus intimes de mon âme, à chanter joyeusement avec moi : *SURSUM CORDA! HABEMUS AD DOMINUM. GRATIAS AGAMUS DOMINO DEO NOSTRO : En haut les cœurs! Nous les avons au Seigneur. Rendons grâce au Seigneur notre Dieu!*

Je considère ensuite mon cœur et ceux de tous les hommes ; je pense à la joie, à l'amour, à la paix de ceux qui se consacrent uniquement à Dieu ; puis aux malheurs, aux tortures, aux croix, aux remords, à l'agitation de ceux qui se passionnent pour le monde avec tant de sollicitude et d'ardeur. Alors j'appelle de toutes mes forces tous les hommes qui peuplent la terre à s'élever avec moi jusqu'à Dieu pour le louer et le bénir. Je m'écrie : O pauvres cœurs des hommes ! surmontez donc le flot qui vous entraîne, sortez du vice et de la mort, rompez les chaînes de votre dure prison, secouez le som-

meil de votre apathie ! qu'une sainte et véritable conversion vous conduise à Dieu pour le remercier et le servir ! *Sursum corda ! Gratias agamus Domino Deo nostro !*

Enfin je m'adresse à ces âmes innombrables qui ont bonne volonté, mais qui ne s'abandonnent pas entièrement à Dieu. Je pleure et je gémis amèrement sur elles, parce que, dans leur déplorable erreur, elles ne peuvent jouir ni de Dieu ni des créatures, mais qu'elles s'égarèrent à la vaine poursuite des choses de la terre. Je les invite, je les excite à mépriser avec courage l'amour frivole des créatures, à se donner à Dieu pour toujours, à l'aimer avec confiance et à le remercier, en disant : *Sursum corda ! Gratias agamus Domino Deo nostro* <sup>1</sup> !

La grande méditation de Suso était la passion du Sauveur ; il la retraçait en quelque manière sur son corps. Un rude cilice le couvrait ; il y joignit pendant longtemps une chaîne de fer. Il portait entre les deux épaules, sur la chair nue, une croix de bois, garnie de trente clous qui devaient être pour lui un supplice continuel. Ses jeûnes étaient très-fréquents ; une table sans aucune couverture lui servait de lit lorsqu'il allait prendre un peu de repos, à la suite de longues veilles et de sanglantes disciplines. Dieu lui fit connaître qu'il devait modérer ces austérités, mais pour se préparer à des croix plus douloureuses encore. Un ange le conduisit à l'école d'une plus haute perfection.

Au sortir de là, Henri se disait : Jette les yeux sur toi-même, examine avec droiture l'intérieur de ton âme, et tu verras qu'avec toutes les afflictions et les pénitences que tu as choisies selon ta volonté, tu n'as encore rien fait, et que tout est à recommencer, parce que jamais tu n'as renoncé à toi-même, parce que jamais tu ne t'es livré à la main de Dieu, afin de souffrir pour son amour toutes les peines extérieures et intérieures qui peuvent t'attaquer. Tu as toujours été comme un lièvre timide et peureux qui se cache dans un buisson, et qui tremble, qui redoute la mort et la chute de la moindre feuille. Vois combien tu crains les persécutions des hommes, comme tu changes de couleur lorsque tu rencontres des personnes qui te contredisent. Quand tu devrais te livrer volontairement aux injures et t'exposer à la mort, tu prends la fuite et tu te caches, au lieu d'aller au-devant du mal. Si on te loue, tu souris ; la joie anime aussitôt ton cœur et ton visage. Si on te blâme, tu t'affliges et tu laisses paraître ton chagrin, même à l'extérieur. Il est donc bien nécessaire d'aller à une plus haute école de sagesse et d'esprit pour entrer dans

<sup>1</sup> Cap. 11.

la voie du Seigneur. Dieu éternel, s'écriait-il avec un profond soupir, comme je vois à cette heure clairement la vérité! Hélas! hélas! quand mourrai je à moi-même? quand m'abandonnerai-je donc véritablement à Dieu<sup>1</sup>?

Un jour, assis dans sa cellule, il méditait sur ce texte de Job: C'est une milice que la vie de l'homme sur la terre. Tout à coup il entre en extase et voit un jeune homme qui portait l'armure d'un chevalier, et l'en revêtit en disant: Tu as assez combattu comme fantassin, désormais Dieu veut que tu le serves comme chevalier. — Le bienheureux regardait ces armes, et disait dans son étonnement: Que faites-vous de moi? pourquoi cette mutation? et comment vais-je être chevalier, moi qui me plais maintenant au repos et à la tranquillité? Je me sou mets, puisque Dieu l'ordonne; mais cette noblesse me serait plus chère si j'avais pu la gagner dans quelque glorieux combat. Le jeune homme, souriant, lui répondit: Ne te tourmente pas de cela; les occasions de bien combattre ne te manqueront pas; les soldats de Jésus-Christ ont à soutenir des guerres plus terribles et à remporter des victoires plus brillantes que les Hector, les Achille, les César, que tous les capitaines et les héros que les poètes et le paganisme ont tant célébrés. Si tu crois que Dieu t'a déchargé de tes pénitences pour que tu suives tranquillement ton plaisir et tes aises, tu es dans une grande erreur. Dieu t'a délivré, non pas pour que tu sois ton maître, mais pour remplacer tes mortifications par des chaînes plus lourdes et plus douloureuses.

Ces paroles ébranlèrent frère Henri, et l'épouvantèrent. Seigneur, dit-il à Dieu, à quoi me destinez-vous donc? Je pensais avoir fini, et je n'ai pas encore commencé. Voulez-vous me faire souffrir et appesantir votre main sur moi? Serai-je le seul pécheur dans le monde, le seul misérable indigne de consolations? Ne vous suffit-il pas de m'avoir accablé d'infirmités et de tentations pendant ma jeunesse, d'avoir combattu de tant de manières ma chair délicate? Il me semble pourtant, Seigneur, que vingt-deux ans de souffrance devaient vous satisfaire! — Non, répondit le Seigneur, tu n'es point assez exercé, assez éprouvé; si tu veux que les choses aillent bien pour toi, il faut que tu sois tourmenté de mille façons, et jusque dans l'intime de ton cœur. — Mais au moins, répliqua Suso, je vous prie en grâce d'être assez bon pour me découvrir les croix que vous me préparez. — Le Seigneur répondit: Lève les yeux au ciel, et, si tu peux compter les étoiles, tu sauras le nombre des afflictions qui t'attendent, et de même que les étoiles sont immenses et qu'elles paraissent

<sup>1</sup> Cap. 21.

petites aux yeux des hommes, de même les croix que tu porteras paraîtront légères à ceux qui ne les connaissent point, tandis que tu sentiras combien elles sont dures et pesantes.

Seigneur, dit Suso, faites-les-moi connaître d'avance, afin que je puisse m'y préparer. — Et Dieu répondit : Il vaut mieux que tu les ignores, parce qu'elles te décourageraient. Pourtant je veux bien t'en découvrir trois parmi toutes celles que je te prépare. La première croix sera celle-ci : Autrefois tu te frappais de tes propres mains tant que tu voulais, et tu t'arrêtais quand tu avais pitié de toi-même. Maintenant tu seras entre les mains des autres, tu seras maltraité et frappé sans pouvoir te défendre. De plus, tu perdras l'estime et la considération de beaucoup, et celle-là te sera plus pénible que cette croix pleine de clous qui déchirait ta chair et tes épaules. On te louait, on t'admirait dans tes mortifications volontaires ; mais quand tu souffriras désormais, tu seras abaissé, méprisé et tourné en ridicule par tout le monde. La seconde croix sera celle-ci : Quoique tu te sois martyrisé par de nombreuses et cruelles tortures, tu as conservé ton cœur d'homme et ta nature aimante ; tu jouis de l'affection de beaucoup de monde. Mais là où tu avais trouvé de la confiance, de l'estime et de l'amour, tu rencontreras désormais partout une insigne déloyauté, tu seras tellement joué et accablé, que tu deviendras le chagrin et le désespoir du petit nombre qui te restera fidèle. Voici la troisième croix : Jusqu'à présent je t'ai nourri, comme un petit enfant, du lait de ma divine grâce, et cela avec tant d'abondance, que tu te sentais souvent plongé dans un océan de délices. Désormais je retirerai mes grâces et mes consolations ; je te livrerai à la pauvreté, à l'aridité spirituelle ; tu seras abandonné de Dieu et des hommes, tourmenté de toutes les manières par tes amis et les ennemis, et ce que tu rechercheras, ce que tu tenteras pour te consoler et te soulager dans tes angoisses, tournera toujours contre toi.

Cette extase glaça Henri d'épouvante et le fit trembler de tous ses membres. Il se leva et se précipita par terre en étendant les bras en croix. Il cria vers Dieu, le cœur tout déchiré et la voix pleine de larmes, conjurant sa bonté de vouloir, s'il était possible, lui épargner tant de misères, mais se soumettant humblement, s'il le fallait, à l'accomplissement de son éternelle volonté. Pendant qu'il est ainsi prosterné dans les soupirs et les pleurs, il entend une voix qui lui disait intérieurement : Aie bon courage, car je serai avec toi, et je te rendrai victorieux dans tous tes combats. Il s'abandonne alors aux mains de Dieu et se relève.

Quelque temps après, se tenant un matin dans sa cellule, toujours triste et préoccupé des peines qui l'attendaient, une voix lui dit :

Ouvre la fenêtre, regarde, et apprends. Il l'ouvrit, et vit à l'entrée du couvent un chien qui avait dans sa gueule un mauvais morceau de drap. L'animal jouait avec le lambeau, le jetait en l'air, le reprenait, le mordait, le mettait en pièces avec ses pattes et ses ongles. A cette vue, frère Henri comprit toutes ses douleurs dans l'avenir; il tourna les yeux au ciel, et gémit profondément. Alors une voix lui dit : C'est ainsi que tu seras traité par la bouche et les langues de tes frères.— Comme je ne puis éviter ces croix, pensa frère Henri, que mon âme se confie en Dieu, et qu'elle souffre sans se plaindre comme ce morceau de drap ! Il quitte la fenêtre et va à la porte du couvent ramasser le chiffon, qu'il conserva pendant plusieurs années; et lorsque dans ses peines il était tenté d'impatience, il le plaçait sous ses yeux en se rappelant le silence qu'avait gardé cet être insensible entre les dents du chien; il rentrait en lui-même, et portait patiemment sa croix sans parler et sans se plaindre.

Les croix arrivèrent bientôt, et lorsque Henri était injurié par les siens, et qu'il détournait la tête par dégoût et par indignation, il entendait au fond de son âme les reproches de Jésus-Christ, qui lui disait : Ai-je détourné la tête quand les hommes m'injuriaient et me crachaient au visage ? Il se corrigeait alors, allait trouver ceux qui l'avaient maltraité, et leur parlait avec douceur.

Ainsi qu'il lui avait été annoncé, les croix qu'il eut à supporter d'abord furent intérieures et très-pénibles. Les trois plus pesantes furent celles-ci : 1° Une tentation continuelle contre la foi et les principaux mystères. Plus il cherchait à la combattre par l'étude, plus il en était tourmenté. Cette affliction dura neuf ans, et on ne saurait dire les larmes qu'elle lui fit répandre pour obtenir le secours du ciel. Mais enfin Dieu eut compassion de lui, et lui accorda une croyance claire et surnaturelle de tous les mystères de la foi. 2° Une tristesse profonde, qui pendant huit ans pesa sur son âme comme une lourde montagne. 3° Une tentation de désespoir. Il la souffrit pendant dix ans, et ne trouva de consolation qu'au moment où il se décida à s'en ouvrir à Eckard, théologien d'une grande sainteté, qui le calma par ses conseils et le délivra enfin de cet enfer qu'il avait enduré pendant tant d'années.

Il ne convenait pas que cette lampe brûlât toujours dans l'obscurité, et que frère Henri vécût ainsi dans le silence et la solitude. Dieu lui fit connaître sa volonté par plusieurs révélations, et l'envoya travailler dans le monde au rachat des âmes. Il rencontra dans sa mission des croix sans mesure et sans nombre; mais aussi ses prédications gagnèrent à Dieu des âmes innombrables, quelquefois de la manière la plus inattendue.

Il revenait un jour de Flandre par l'Allemagne, et côtoyait le Rhin, lorsqu'au soir il arriva dans un bois. Il était seul ; son compagnon, plus jeune que lui, avait pris les devants et l'attendait plus loin. En avançant dans le bois, il aperçut une belle jeune femme et un homme terrible, ayant une grande épée à son côté et une lance sur les épaules. Frère Henri trembla à cette vue, parce qu'il savait que cet endroit était infesté de voleurs et d'assassins. Aussi forçait-il le pas pour fuir cette mauvaise rencontre ; mais la jeune femme le rejoignit et lui dit : Mon père, je vous connais, et je vous conjure, par l'ardeur que vous avez de sauver les âmes, de vouloir bien entendre ma confession. Le bienheureux la confessa, mais en tremblant pour sa vie, surtout quand sa pénitente lui dit : Mon père, ayez compassion de mon malheur ; cet homme est un assassin de grande route, qui tue, dépouille tous les voyageurs et ne vit que de brigandages. Il m'a trompée, il m'a enlevée de la maison de mon père, il m'a emmenée de force, et m'a contrainte d'être sa femme : voyez dans quel malheur je me trouve. Sa confession étant terminée, elle alla parler en secret au voleur.

Frère Henri trembla de tous ses membres, et crut la mort certaine en voyant venir à lui le brigand tout armé ; fuir était impossible, crier était inutile. Or, le brigand ayant appris de sa femme que ce religieux était un saint et que ceux qui se confessaient à lui feraient une bonne mort, venait prier frère Henri de vouloir bien le confesser aussi. Le frère y consentit ; ils se retirèrent sur la lisière du bois et sur les bords du Rhin. Parmi ses péchés, le voleur raconta que, peu de jours avant, il avait rencontré dans le même chemin un prêtre vénérable, qu'il avait feint de vouloir se confesser, mais qu'après avoir dit quelques péchés, il lui avait percé le cœur et la gorge de sa lance, l'avait tué, dépouillé, puis jeté dans le fleuve. Frère Henri crut entendre sa sentence de mort, et, quand le voleur eut fini, il tomba par terre de frayeur, et, les yeux fixés sur l'épée de l'assassin, il se recommanda à Dieu, et attendit le nouveau crime de son terrible pénitent ; mais le voleur avait été tellement touché des paroles du bienheureux, qu'au lieu de le tuer, il le releva, le rassura, se recommanda à ses prières, l'accompagna avec sa femme jusqu'à l'extrémité de la forêt, et le laissa s'éloigner sans lui faire aucun mal. Frère Henri pria Dieu avec tant de confiance, que le brigand se convertit plus tard, et le saint confesseur reçut dans une vision l'assurance qu'il était sauvé <sup>1</sup>.

Les Pères de l'ordre de Saint-Dominique, connaissant l'éminente

<sup>1</sup> Cap. 28.



sagesse, la grande vertu de frère Henri et la grâce toute particulière qu'il avait pour convertir et sauver les âmes, s'empressaient de l'envoyer dans les différentes villes et contrées de l'Allemagne, pour qu'il consacraît son talent à l'édification des peuples. Le bienheureux remplit sa mission avec tant de zèle et de sagesse, qu'il devint bientôt le plus célèbre prédicateur de son temps. Ses paroles célestes triomphaient de tous les cœurs, les arrachaient à l'amour du siècle et faisaient embrasser une vie exemplaire même à ceux qui étaient souillés des vices les plus honteux ; le démon, qui se voyait arracher toutes ses conquêtes, entraînait en fureur, et suscitait une foule d'obstacles au bienheureux. Une sainte religieuse, nommée Anne, que dirigeait frère Henri, le vit dans une extase tout entouré d'une multitude de démons qui criaient en rugissant : Moine maudit ! allons, que faut-il lui faire ? unissons-nous, foulons-le aux pieds, jetons-nous sur lui et massacrons-le. Et ils juraient, au milieu de leurs blasphèmes, de se venger et de le tourmenter dans son corps, dans son honneur, dans sa réputation, par toutes sortes de moyens et de violences. Quand frère Henri eut appris cette conjuration de l'enfer, il craignit une nouvelle épreuve, et se retira dans sa chapelle, dont il fit neuf fois le tour, en priant et en invoquant le secours des neuf chœurs des anges contre tant d'ennemis cruels qui en voulaient à son honneur et à sa vie. Les anges lui apparurent, et lui dirent pour le consoler : Ne crains rien, Henri, parce que le Seigneur est avec toi, et ne t'abandonne point au moment du péril. Poursuis ton entreprise, et rappelle les âmes à la vérité et à la vertu. Le saint, consolé, consacra de nouveau toutes ses forces à exhorter, à prêcher, à confesser ; et là où il se trouvait une âme perdue, il y courait aussitôt pour la conquérir.

Voici quelques-unes des persécutions qui lui survinrent. Un jour il se vit en danger d'être pendu, sur la parole d'une jeune fille qui l'accusait d'avoir volé un crucifix dans une chapelle. Échappé de ce péril, il tomba dans un autre. C'était pendant le carême, et il arriva qu'un crucifix de marbre versa du sang par le côté. Ce miracle attirait un grand concours de peuple. Le saint y alla, s'approcha du crucifix, recueillit du sang sur son doigt, et appela les assistants en témoignage de ce qui s'était passé, sans décider si c'était une chose surnaturelle ou non. Bientôt le bruit se répandit que ce religieux s'était coupé le doigt avec lequel il avait touché le crucifix, pour obtenir de l'argent et des aumônes. Les magistrats le signalèrent comme un imposteur, et promirent une forte somme à qui le livrerait mort ou vivant. Quelque temps après, la populace ameutée dans une foire le chercha de tous côtés pour le jeter dans le Rhin, parce qu'il avait,

disait-on, empoisonné les fontaines, de concert avec les Juifs.

Parmi les personnes qu'il avait ramenées à Dieu, se trouvait une femme de Satan, impie et débauchée, mais habile et dissimulée ; elle trompa le saint pendant longtemps. Henri, croyant qu'elle était rentrée sincèrement dans le chemin de la vertu, non-seulement lui servait de directeur, mais encore s'intéressait à elle, et fournissait à tous ses besoins, dans la sainte pensée qu'il la fixerait par là davantage dans le bien. Cette femme avait eu un fils, que, par intérêt et pour sauver l'honneur d'un homme, elle voulait attribuer à un autre. Le saint s'y opposa, comme il le devait, mais n'abandonna point cette malheureuse pour cela. Plus tard, ayant découvert qu'elle vivait dans le dérèglement comme par le passé, il l'abandonna peu à peu, ne s'occupa plus de ses affaires et ne fournit plus à ses besoins. Alors cette méchante femme entra dans une grande colère, et menaça frère Henri de se venger s'il ne réparait le tort qu'il lui faisait en retirant ses aumônes, et de le couvrir de honte, lui et tout son ordre, en soutenant qu'il était le père de son enfant. Elle exécuta sa menace. Henri fut pendant longtemps en butte à cette infâme calomnie, jusqu'à ce que Dieu fit éclater son innocence. Autre croix. Il avait une sœur qui était religieuse. Tout à coup il apprend qu'elle a quitté son monastère, qu'elle est rentrée dans le monde et se prostituait dans un cabaret. Son affliction le mit hors de lui-même. Par le temps le plus affreux, les chemins les plus impraticables, il courut après cette brebis égarée, s'évanouit de douleur à ses pieds, et parvint à la ramener dans la voie du salut.

La vie entière de Henri Suso fut ainsi tissée de grâces, de succès et de croix. Il mourut dans le couvent d'Ulm, le 25 janvier 1365. Les miracles qui s'opèrent à son tombeau rendirent sa mémoire chère aux peuples de l'Allemagne, qui s'accoutumèrent à l'honorer comme un saint. Le pape Grégoire XVI, informé du culte public qu'on rendait à ce vénérable religieux, l'approuva le 16 avril 1831, et permit à tout l'ordre de Saint-Dominique d'en célébrer la fête <sup>1</sup>.

Le bienheureux Henri Suso a laissé plusieurs écrits, qui lui ont mérité le nom de Docteur extatique. La plupart de ces ouvrages, aussi bien que ceux de Taulère, sont en allemand. Il y a de Suso, en latin, un petit et pieux office, de l'éternelle Sagesse. Son ouvrage principal est un dialogue entre la Sagesse éternelle, ou Jésus-Christ, et son disciple. Il y a trois livres : le premier, sur la Passion du Sau-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 25 janvier. Émile Chavin, *Vie du bienheureux Henri Suso*.

veur; le second, sur la manière dont on doit apprendre à mourir, communier et louer Dieu de toutes choses.

Sur le mode de la présence réelle, la Sagesse divine répond au disciple : De quelle manière mon corps glorieux et mon âme se trouvent présents en toute vérité dans le Saint-Sacrement, cela ne peut être exprimé par aucune langue ni conçu par aucun sens; car c'est une œuvre de ma toute-puissance. C'est pourquoi tu dois le croire simplement, et non le scruter. Je t'en dirai pourtant quelque chose. Je t'expliquerai ce miracle par d'autres merveilles. Dis-moi, comment se peut-il faire naturellement qu'une grande maison se montre dans un petit miroir ou même dans chaque partie de ce miroir, si on le met en pièces? ou comment la vaste étendue des cieux imprime sa forme à l'œil, tandis qu'ils diffèrent cependant de grandeur entre eux? — Si la nature peut faire cela et autres choses pareilles, comment moi, qui suis le maître de la nature, ne pourrais-je pas faire d'autres choses plus surnaturelles? Dis-moi, n'est-ce pas une chose plus merveilleuse de faire de rien le ciel, la terre et toutes les créatures, que de changer d'une manière invisible le pain en mon corps? — Pourquoi t'étonnes-tu de l'un et non pas de l'autre<sup>1</sup>?

Le troisième livre traite de la parfaite résignation et union à Dieu. Le chapitre quatre est particulièrement remarquable : Comment l'homme et toutes les créatures ont été de toute éternité en Dieu, et comme elles sont sorties de Dieu par la création.

« Vérité éternelle, comment les créatures ont-elles été de toute éternité en Dieu? — Elles y ont été comme dans leur exemplaire éternel. — Quel est cet exemplaire? — C'est l'essence éternelle de Dieu, en tant que par sa communication elle se donne à comprendre et à connaître à la créature. Et remarquez que toutes les créatures sont dès l'éternité Dieu, dans l'idée éternelle de Dieu; elles n'y furent pas autrement distinctes que comme il a été dit. En tant qu'elles sont en Dieu, elles sont la même vie, la même essence et la même puissance; elles sont un avec lui et ne sont pas moins que lui. Mais, une fois sorties de Dieu par la création, chacune prend, d'une manière particulière et distincte, sa propre substance avec sa forme propre, qui lui donne son essence naturelle; car la forme donne une essence différente de l'essence divine et des autres substances : ainsi, la pierre n'est pas Dieu et Dieu n'est pas la pierre, quoiqu'il soit certain que la pierre et toutes les choses créées ont de Dieu ce qu'elles sont.

« L'essence de la créature est-elle plus noble quand elle est en

<sup>1</sup> L. 2, c. 3.

Dieu qu'en elle-même? — L'essence de la créature en Dieu n'est pas créature; mais le fait de la création, pour toute créature, lui est plus utile que l'essence qu'elle a en Dieu; car, qu'a de plus la pierre, ou l'homme, ou toute autre créature, en tant qu'elle est éternellement Dieu en Dieu? Dieu a bien ordonné toutes choses; car chacune d'elles a le regard fixé vers sa première origine, comme devant y être plongée de nouveau. — D'où viennent donc, Seigneur, le péché et la malice, l'enfer, le purgatoire, le démon et autres semblables? — Comme la créature raisonnable devait revenir à son origine, qui est Dieu, un et simple dans sa nature, elle resta en elle-même avec une complaisance et une propriété déréglées, et voilà d'où viennent les démons et toute malice <sup>1</sup>. »

Le chapitre suivant expose comment l'homme doit retourner à Dieu par Jésus-Christ, Dieu et homme. Sur cette question : Seigneur, est-ce qu'il ne reste rien à un homme bienheureux et résigné? *la Vérité* répond : « Il arrive sans doute, quand le serviteur bon et fidèle est introduit dans la joie de son maître, qu'il s'enivre de l'imprenable abondance de la maison du Seigneur. Comme un homme ivre s'oublie lui-même et n'est plus maître de soi, de même il semble qu'il s'est abandonné lui-même pour se perdre en Dieu, étant devenu un même esprit avec lui, comme dans une grande quantité de vin se perd une petite goutte d'eau qui s'abandonne elle-même en prenant le goût et la couleur du vin. Il en est de même de ceux qui jouissent de la parfaite béatitude; tous les désirs humains les quittent d'une manière ineffable, ils se manquent à eux-mêmes et se plongent entièrement dans la volonté de Dieu. Autrement cette parole de l'Écriture ne serait pas vraie : *Dieu sera tout en tous*, s'il était vrai qu'il reste quelque chose de l'homme à l'homme même. Son essence lui reste bien, mais dans une autre forme, douée d'une autre gloire, d'une autre puissance; et tout cela provient de son immense résignation.

« Mais que quelqu'un dans cette vie ait tellement renoncé à lui-même, qu'il soit parvenu à ce degré de perfection, qu'il ne se regarde plus lui-même, ni dans le bonheur ni dans le malheur, mais qu'il ne s'aime qu'à cause de Dieu et qu'il ne se regarde que selon l'intelligence la plus parfaite, c'est ce que je ne comprends pas. S'il y a quelqu'un qui y soit parvenu, qu'il s'avance; car, selon mon jugement, cela ne me paraît pas possible <sup>2</sup>. »

On voit avec quelle attention le bienheureux Suso évite non-seulement l'erreur grossière des panthéistes, mais encore l'erreur subtile

<sup>1</sup> L. 3, c. 4. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 5.

où tomba l'illustre Fénelon, en croyant que l'homme pouvait dès cette vie parvenir à cet état de quiétude absolue en Dieu.

Ce que nous avons pu voir de Suso et de Taulère nous fait regarder leurs écrits comme une mine inexplorée de richesses spirituelles. Depuis quelques années, on a publié en allemand quelques sermons de Taulère pour le carême. La lecture nous en a émerveillés. Prêchés tels qu'ils sont, nous croyons qu'ils feraient un bien et un plaisir immenses à la multitude des fidèles. Il n'y a pas un de ces sermons qui ne parte des vérités communes de la foi et de l'Évangile, pour élever l'auditeur, d'une manière simple et nette, à cette vie surnaturelle et divine où toutes les âmes pieuses aspirent. Nous ne nous souvenons d'aucun sermonaire français qui s'occupe de satisfaire à ce besoin des fidèles, comme Taulère. Le Père Lejeune de l'Oratoire en approche; mais, pour des idées nettes sur la vie de la grâce, il reste fort en dessous. C'est tout un nouveau monde qu'il s'agit de découvrir aux fidèles chrétiens. Cela n'empêchera pas, ce sera au contraire le vrai moyen de prêcher avec force et efficace, comme Taulère et Suso.

A leur époque, un prédicateur bien autrement terrible, envoyé de la part de Dieu, invitait alors toutes les nations à la pénitence : c'était la peste. On ne croira pas, dit Pétrarque, qu'il y a eu un temps où l'univers a été presque entièrement dépeuplé, où les maisons sont demeurées sans familles, les villes sans citoyens, les campagnes incultes et toutes couvertes de cadavres. Comment la postérité le croirait-elle? Nous avons peine à le croire nous-mêmes, et cependant nous le voyons de nos yeux. Sortis de nos maisons, nous parcourons la ville, que nous trouvons pleine de morts et de mourants. Nous rentrons chez nous, et nous n'y trouvons plus nos proches; tout a péri pendant ce peu de moments d'absence. Heureuses les races futures qui ne voient point ces calamités et qui regarderont peut-être la description que nous en faisons comme un tissu de fables<sup>1</sup>! Suivant d'autres écrivains, les deux tiers des hommes furent emportés par cette mortalité générale; il y eut des villes où il ne resta que la dixième ou même la vingtième partie des habitants, et certaines provinces furent presque entièrement changées en d'affreuses solitudes. Les premières atteintes du mal contagieux étaient des pustules qui paraissaient sur le corps, accompagnées de fièvres malignes, dont on mourait au bout de deux jours. Partout on n'entendait que des gémissements, des plaintes aiguës, des lamentations effrayantes. Enfin, ajoutent ces écrivains, il est difficile de croire qu'au temps du dé-

<sup>1</sup> Petrarce., l. 8, *epist. fam.* 7.

luge les eaux aient détruit plus d'hommes que la peste n'en mit au tombeau dans l'espace de quatre ou cinq années <sup>1</sup>.

La contagion prit son origine dans l'Asie septentrionale, l'an 1346, par une espèce d'exhalaison qui couvrit une vaste contrée, où l'on vit naître en même temps une quantité prodigieuse d'insectes qui achevèrent de corrompre l'air. La mortalité se communiqua promptement aux hommes et aux animaux; elle passa de l'Asie en Égypte, en Grèce et aux îles de la Méditerranée. Elle s'empara ensuite des côtes de l'Europe et de l'Afrique, puis de tous les pays les plus avancés dans les terres. Durant les trois ans qu'elle désola l'Europe, elle la parcourut successivement tout entière, sans se fixer plus de cinq ou six mois dans les lieux où elle séjourna le plus. Elle vint d'Italie en France, d'où elle gagna la Catalogne et l'Espagne. Elle se retourna peu après sur elle-même, pour infecter l'Allemagne, les pays septentrionaux et les îles Britanniques; de sorte qu'il n'y eut absolument aucun canton en Europe qui n'en éprouvât les ravages. Sur quoi Pétrarque disait, dans un des accès de sa douleur : Eh quoi ! Seigneur, il faut donc que nous soyons tous les plus méchants hommes qui aient paru sur la terre. Il faut que vous nous fassiez expier les crimes de tous les siècles, puisque vous exercez contre nous une sorte de vengeance qui l'emporte sur toute la multitude réunie des divers châtimens que vous avez jamais employés contre les impies <sup>2</sup>.

L'histoire remarque qu'à cette occasion il s'éteignit plusieurs bonnes maisons à Paris et ailleurs; qu'il mourut plus de jeunes gens que de vieillards; que le moindre commerce avec les pestiférés était mortel; que les prêtres, intimidés, se retiraient des fonctions du ministère, et qu'ils les abandonnaient à quelques religieux plus zélés et moins attachés à la vie.

Ce qu'on rapporte surtout de l'Hôtel-Dieu de Paris est prodigieux. Durant fort longtemps, il y mourut chaque jour plus de cinquante pestiférés. On les conduisait en monceaux au cimetière des Saints-Innocents; mais bientôt le terrain manquant pour inhumer ces cadavres, et l'infection qu'ils causaient commençant à se répandre, on ferma ce cimetière, et l'on en fit bénir un autre hors de la ville pour servir aux mêmes usages. La charité des religieuses qui servaient les malades dans ce grand hôpital de Paris n'a pas échappé aux observations d'un auteur qui vivait alors et qui écrivait ce qui se passait sous ses yeux : Ces saintes filles, dit-il, ne craignaient pas de s'expo-

<sup>1</sup> Math. Villani, l. 1, c. 1 et 2. Cantacuz., l. 4, c. 8. *Cortus. Hist.*, l. 9, c. 14.  
— <sup>2</sup> Petrar., *ubi supra*.

ser à une mort certaine en soulageant les pauvres. Elles les assistaient avec une patience et une humilité admirables. Il fallut renouveler leur communauté à plusieurs reprises, à cause des ravages qu'y fit la contagion ; mais on peut croire que la mort, en les enlevant de dessus la terre, les a placées dans le séjour de la paix et de la gloire avec Jésus-Christ <sup>1</sup>.

Le pape Clément VI se distingua aussi par sa charité et ses bienfaits dans cet affreux orage. Outre les secours spirituels qu'il proeura en accordant à tous les prêtres la permission générale d'absoudre sans restriction les pestiférés quant à la coulpe et à la peine ; outre les indulgences qu'il appliqua aux prêtres qui administraient les sacrements aux malades et à tous ceux qui leur rendaient quelque service, il prodigua les aumônes, pour Avignon en particulier. On y eut soin de tous les pauvres par son ordre et à ses dépens. Il établit des médecins et des personnes pieuses pour cette bonne œuvre ; et, comme partout ailleurs, les cadavres remplissaient les villes et augmentaient la contagion, il acheta pour la sépulture des morts un terrain dans la campagne, où il les faisait transporter à ses frais. On y ouvrait des fosses larges et profondes, on les y entassait, toutefois ensevelis décemment, et c'était encore le Pape qui avait voulu faire la dépense des suaires. Non content de ces attentions d'humanité et de religion, il fonda dans le même lieu une chapelle sous le nom de Notre-Dame-du-Champ-Sacré : fondation perpétuelle, destinée à éterniser la mémoire de la calamité et du Pontife bienfaiteur <sup>2</sup>.

Le grand avantage des calamités publiques, surtout de celles qui présentent l'image de la mort, est de seconder la grâce dans la conversion des pécheurs. En voyant tomber autour de soi des milliers d'hommes attaqués d'un mal contagieux, on s'attend à périr bientôt, à périr avec eux ; on rentre en soi-même, on envisage l'éternité, et tous les biens sensibles disparaissent aux yeux d'une âme à qui reste encore une étincelle de foi. Tels furent les effets que produisit le fléau de 1348 et des deux années suivantes. Tous se regardaient, dit un auteur contemporain, comme des victimes destinées à la mort. Ceux que la contagion enlevait s'étaient disposés à leur dernier passage. Quelque subite que fût l'attaque, ils avaient réglé les affaires de leur conscience, ils mouraient après avoir participé aux sacrements de pénitence et d'eucharistie ; et l'indulgence que le Pape avait accordée les remplissait d'une nouvelle ardeur. Pour les biens temporels, quelques-uns de ces mourants, isolés dans leurs

<sup>1</sup> *Contin. Nang. Spicileg.*, t. 2, p. 807 et seqq. — <sup>2</sup> *Baluz.*, t. 1, p. 255, 273, 293. *Raynald*, 1348, n. 32. *Cont. Nang.*, *ubi supra*.

maisons et privés d'héritiers, les abandonnaient aux églises et aux monastères <sup>1</sup>.

D'un autre côté, ceux qui échappèrent à la mort ou qui vinrent au monde après ces calamités se trouvèrent riches des dépouilles de la plus grande partie du genre humain, mise dans le tombeau. Cette abondance de biens ramena le luxe, l'avarice, les querelles, les procès. Jusque dans les monastères, on remarqua un grand vide du côté des observances régulières et de l'édification. Tout ce qu'il y avait de plus considérable pour l'âge, le mérite et les emplois, avait péri en assistant les malades ou par le malheur commun de la contagion. Un certain relâchement s'introduisit dans les ordres jusqu'alors les plus exemplaires. Tant il est vrai que l'esprit de l'homme va, vient et ne demeure jamais dans le même état.

Par suite des anciennes aversions qu'on avait contre les Juifs, on s'avisait presque partout de les regarder comme la cause de tous les malheurs qu'entraînait la contagion. On répandit dans le public qu'ils avaient empesté l'air et les eaux : accusation téméraire sans doute, mais qui ne laissa pas de produire d'étranges scènes. On poursuivit presque dans toutes les contrées de l'Europe cette malheureuse nation ; on fit périr plusieurs milliers de Juifs, sans distinction d'âge, de sexe, de condition ou d'emploi. Le pape Clément VI, bien loin d'approuver une persécution si injuste et si capable de rendre le christianisme odieux, fit entendre promptement sa voix pour arrêter le désordre. Il publia deux bulles, dont la première, datée du 4 de juillet 1348, défend expressément à tout Chrétien de forcer les Juifs à se faire baptiser, de leur imposer des crimes dont ils ne sont pas coupables, d'attenter à leur vie ou à leurs biens, ni d'exercer contre eux aucune violence sans l'ordre et la sentence des juges légitimes.

Ce premier décret apostolique n'ayant pu calmer la fureur insensée de la populace, aigrie par la continuité du mal épidémique, Clément fit une nouvelle ordonnance plus forte que la première, où, rappelant les exemples de ses prédécesseurs, toujours attentifs à justifier les innocents, il décharge les Juifs de toute accusation et de tout reproche sur le crime qu'on leur imposait ; il déteste avec horreur le massacre qu'on en avait fait en divers lieux ; il montre que la peste n'a épargné ni les Juifs mêmes, ni les climats où il n'y avait personne de cette nation ; et il ordonne, en finissant, à tous les évêques de publier dans les églises une sentence d'excommunication, de la part du Saint-Siège, contre ceux qui oseraient inquiéter les Juifs de quelque manière que ce fût, sauf pourtant à les traduire devant les

<sup>1</sup> *Contin. Nang.*, p. 809. *Hist. de l'Église gall.*, l. 39.



tribunaux si l'on avait différé avec eux. Cette seconde bulle est du 26 de septembre. Elle aurait dû suspendre les effets de la fureur populaire contre la nation juive ; mais on ne s'aperçut que dans Avignon et dans le comté Venaissin, pays soumis au Pape, des impressions favorables que ces soins de Clément avaient opérées dans les esprits. Partout ailleurs la vexation continua, surtout en Allemagne. Elle fut si violente à Mayence, qu'il y périt plus de douze mille Juifs. Plusieurs de ces misérables, poussés à bout et ne pouvant plus soutenir l'horreur de leur situation, devinrent furieux contre eux-mêmes, et se portèrent à mettre le feu à leurs maisons, se jetant ensuite dans les flammes pour être ensevelis sous les mêmes ruines, avec leurs biens et leurs familles.

Les calamités publiques donnèrent occasion à un autre excès. Comme on attribuait les ravages que faisait la peste à la juste colère du ciel, irrité contre les hommes, on en conclut qu'il fallait recourir à la pénitence et aux bonnes œuvres. La conclusion était solide, mais on en abusa dans la pratique. Sans attendre les ordres des premiers pasteurs de l'Église, une grande multitude de personnes entreprirent une sorte de pénitence qui dégénéra en fanatisme. Associés ensemble et soumis à des chefs qu'ils s'étaient donnés, ils commencèrent à se flageller en parcourant le pays. Ce fut dans la Souabe que ces premiers flagellants parurent ; ils vinrent à Spire, où ils exercèrent avec beaucoup de rigueur sur eux-mêmes la flagellation publique.

Elle se pratiquait suivant un cérémonial dont on était convenu. On formait un grand cercle, au milieu duquel on quittait d'abord ses habits, hors ce qui était nécessaire pour se couvrir depuis la ceinture jusqu'aux pieds. On faisait ensuite le tour du cercle : le premier de la bande se prosternait à terre, tenant les bras en forme de croix, et tous les autres lui passaient sur le corps et le touchaient légèrement de leur fouet. Après quoi, le premier flagellant se relevait et commençait sur lui-même une exécution terrible, avec un fouet à nœuds et armé de quatre pointes d'éperon. Le tour se continuait, et tous les autres se prosternaient, se relevaient et se frappaient dans le même ordre que le premier avait fait. Pendant ce temps-là, on chantait l'Oraison dominicale et plusieurs autres prières en langue vulgaire. Trois de la troupe, qui avaient la voix forte, se tenaient au milieu du cercle pour donner le ton aux autres, et ils se flagellaient en chantant. Cela durait jusqu'à ce qu'on eût donné un certain signal : c'était pour avertir de se prosterner tous ensemble le visage contre terre, et cela se faisait à point nommé. Tous poussaient alors de profonds sanglots. Les chefs, debout et faisant le tour de

la troupe prosternée, recommandaient de prier pour le peuple, pour leurs bienfaiteurs, pour ceux qui leur faisaient du mal, pour les pécheurs, pour les âmes du purgatoire, et à plusieurs autres intentions. Cela fini, on se relevait ; on priait les mains jointes, étendues vers le ciel ; on recommençait la flagellation comme auparavant, et afin que personne ne fût privé d'une action qu'on estimait très-méritoire, les premiers reprenaient leurs habits et laissaient faire le même exercice à ceux qui s'étaient tenus dans le cercle pour les garder.

La flagellation ainsi pratiquée à Spire édifia beaucoup les gens qui étaient accourus à ce spectacle. On s'empessa de faire accueil à ces nouveaux pénitents, et leur nombre augmenta dans cette ville. A Strasbourg, où ils allèrent ensuite, on compta environ mille personnes qui s'attachèrent à eux, avec promesse d'obéir au chef de la bande ou confrérie pendant trente-quatre jours, qui étaient le terme prescrit pour la flagellation publique. Ces flagellants faisaient paraître un grand air de modestie ; ils marchaient vêtus d'un habit lugubre chargé d'une croix devant et derrière, avec leur instrument de pénitence pendu à la ceinture. La troupe était précédée d'une bannière, où l'on voyait aussi l'image du crucifix : c'est ce qui les faisait appeler les Frères de la croix. Ils se flagellaient régulièrement deux fois le jour, et ils ne s'arrêtaient pas plus d'une nuit dans chaque endroit, Quand on leur offrait des aumônes, ils les mettaient en commun pour acheter des bannières et des torches à l'usage de leurs processions. Quand il fallait prendre un peu de sommeil, ils se couchaient sur la terre ou sur des lits fort durs, et le sommeil était encore interrompu par une flagellation que chacun faisait en particulier.

Tous ces exercices, mêlés de quelque vue de piété et de mortification chrétiennes, étaient altérés par la superstition, l'esprit de crédulité et d'erreur. A Spire, par exemple, quand on se fut flagellé dans l'ordre que nous venons de décrire, un de la compagnie se mit à lire tout haut une lettre, qu'il disait en tout semblable à un autre écrit présenté par un ange dans l'église de Saint-Pierre, à Jérusalem. Cet écrit prétendu était une annonce de la colère du ciel, irrité contre les crimes du monde, en particulier contre la profanation du dimanche, l'inobservation du jeûne des vendredis, les blasphèmes, les usures, les adultères. Jésus-Christ, ajoutait la lettre, prié par la bienheureuse Vierge et par les anges de faire miséricorde, a répondu que pour l'obtenir il faut que chacun s'exile de chez soi et pratique la flagellation durant trente-quatre jours.

C'était sur un fondement aussi frivole que la secte avait imaginé l'engagement des trente-quatre jours de flagellation publique. Elle adopta d'autres idées encore plus dangereuses, comme de se croire

autorisée à faire des miracles, à chasser les démons, à remettre les péchés, en vertu de cette opération sanglante, qu'elle disait unie à la flagellation de Jésus-Christ. Il s'y glissa ensuite des vols, des cruautés et des débauches ; ce qui était inévitable parmi des troupes de gens ramassés de tout pays, de tout âge et de tout sexe, sans subordination légitime, sans feu ni lieu, et la plupart de la lie du peuple.

Des provinces de l'Allemagne, de la Lorraine, de l'Alsace et de la Flandre, où s'étaient faites les premières excursions, les flagellants pénétrèrent dans quelques cantons de la France. On n'en vit point à Paris ; mais il en parut dans la Champagne, il y en eut même jusque dans Avignon. Le pape Clément VI, informé des pratiques condamnables de ces prétendus dévots, voulut les faire emprisonner ; mais, à la prière des cardinaux, il se contenta de publier contre eux une bulle qui porte en substance : Qu'il a appris avec douleur la superstitieuse nouveauté née en Allemagne, inspirée par le prince des ténèbres, auteur de tout mal, pratiquée sous prétexte de piété par une multitude de gens simples, que des imposteurs ont séduits en les assurant que Jésus-Christ est apparu au patriarche de Jérusalem. Mensonge palpable, reprend le Pape, puisqu'il n'y a point eu de patriarche à Jérusalem depuis très-longtemps ; et ce qu'ils font dire au Sauveur dans la vision prétendue est non-seulement frivole, mais encore évidemment contraire à l'Écriture. Cependant, continue-t-il, cette secte insensée se multiplie de jour en jour ; divisée en plusieurs troupes, elle forme une espèce de corps, et c'est ce qui la rend plus redoutable. Téméraire dans ses maximes et dans ses usages, elle méprise les autres états du genre humain, elle croit pouvoir se justifier elle-même, sans avoir besoin des clefs de l'Église ; elle porte, sans l'autorité d'aucun supérieur, la croix pour bannière et un habit distingué par sa couleur noire, avec la croix par devant et par derrière. La vie qu'on y mène est étrange ; ce sont des conventicules condamnés par le droit, des mœurs et des actions fort éloignées de la vie commune des fidèles, des statuts témérairement fabriqués, suspects d'erreur et déraisonnables. Nous sommes particulièrement troublé de voir que certains religieux des ordres mendiants prêtent le ministère de la parole pour y attirer les faibles.

La bulle nous apprend ensuite que les flagellants ou ceux qui adhéraient à leur société s'étaient rendus coupables de cruauté en persécutant les Juifs ; qu'ils avaient même versé le sang des Chrétiens, pillé les biens des ecclésiastiques et des séculiers, envahi la juridiction qui ne leur appartenait pas : sur quoi le Pape ordonne à tous les archevêques et évêques d'Allemagne, de Pologne,

de Suède, d'Angleterre et de France, de proscrire absolument ces assemblées de flagellants; de contraindre par les peines ecclésiastiques et même temporelles ceux qui les fréquentent à s'en désister; de faire emprisonner les religieux qui dogmatisent en leur faveur. Toutefois, ajoute Clément VI en finissant, nous ne prétendons pas empêcher les fidèles d'accomplir, dans leurs maisons ou ailleurs, les pénitences imposées canoniquement ou volontaires, pourvu qu'ils le fassent avec une intention droite, une vraie dévotion, et sans conventicules ou pratiques superstitieuses. La bulle est du 20 octobre 1349 <sup>1</sup>.

Grâce aux ordonnances du Pape, secondées par les docteurs, les évêques et les princes, la secte des flagellants disparut bientôt.

D'ailleurs, ce goût des flagellations publiques fut avantageusement remplacé par la ferveur que la publication du jubilé inspira à tous les fidèles. Le Pape ne pouvait trouver un moyen plus propre à détourner les esprits du fanatisme naissant que de leur proposer la solennité de l'année sainte. On touchait à ce temps de grâce et de dévotion générale. Dès l'an 1343, Clément VI avait donné une première bulle qui réduisait l'indulgence centenaire à cinquante ans; mais il fallait en renouveler la mémoire. A cet effet, le Pape expédia, le 18 août 1349, des lettres circulaires à tous les évêques de la chrétienté, pour les avertir qu'à la prochaine fête de la Nativité de Notre-Seigneur, on pourrait commencer à gagner l'indulgence en visitant les églises de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Jean de Latran, suivant qu'il était expliqué dans la bulle publiée sept ans auparavant. Il la répète encore tout entière dans son nouveau décret, et il ordonne aux prélats d'exposer le tout à leur clergé et à leur peuple. En même temps, il songea à faciliter le concours des pèlerins à Rome, en avertissant par d'autres lettres les magistrats, les gouverneurs des villes, les seigneurs et les princes, de laisser la liberté des passages, et de suspendre pendant ce saint temps les animosités mutuelles, afin que toute la chrétienté pût prendre part au bienfait de l'indulgence dans un esprit de paix et de charité.

L'événement montra que le premier pasteur de l'Église n'avait pas parlé en vain. Malgré la contagion qui désolait encore l'Europe, le concours à Rome fut prodigieux. Cette année 1350, le froid fut extrême; mais la dévotion et la patience des pèlerins étaient telles, que rien ne les arrêtait, ni les glaces, ni les neiges, ni les eaux, ni les chemins rompus. Les routes étaient pleines nuit et jour d'hommes et de femmes de toute condition. Les hôtelleries et les maisons qui

<sup>1</sup> *Hist. de l'Église gallic.*, t. 39. Raynald, 1349. Baluz., *Vita Clem. VI.*

se rencontraient sur le passage n'étaient pas suffisantes pour y contenir les hommes et les chevaux, et leur donner le couvert. Les Hongrois et les Allemands, plus accoutumés au froid, se tenaient en plein air, et passaient la nuit, serrés ensemble à grandes troupes, avec de grands feux. Les hôteliers ne pouvaient répondre à tant de monde, non-seulement pour donner du pain, du vin et de l'avoine, mais pour recevoir de l'argent ; et il arriva bien des fois que les pèlerins, voulant continuer leur voyage, laissèrent l'argent de leur écot sur la table, et aucun des passants n'y touchait, jusqu'à ce que l'hôte le vint prendre. Par le chemin, il n'y avait ni querelles ni bruit, mais ils compatissaient les uns aux autres, s'aidaient, se consolait avec patience et charité. Quelques voleurs du pays commencèrent à en piller et à en tuer ; mais les pèlerins, se secourant les uns les autres, les tuaient ou les prenaient, et les gens du pays faisaient garder les routes.

On ne crut pas possible de compter le nombre des pèlerins ; mais par l'estimation que les Romains en firent le jour de Noël, les fêtes solennelles qui suivirent, et pendant le carême jusqu'à Pâques, il y en eut continuellement à Rome depuis un million jusqu'à douze cent mille ; à l'Ascension et à la Pentecôte, plus de huit cent mille. Mais quand l'été vint, les pèlerins commencèrent à diminuer, par l'occupation de la récolte et le chaud excessif ; et, toutefois, le moins de pèlerins qu'il y eut fut de deux cent mille étrangers. Les rues de Rome étaient continuellement si pleines, qu'il fallait suivre la foule, soit à pied, soit à cheval. Un auteur du temps, Matthieu Villani, observe que les Romains se montrèrent plus empressés à vendre chèrement leurs denrées aux pèlerins qu'à les édifier<sup>1</sup>.

Sur la fin de l'année suivante 1351, le pape Clément VI tomba très-malade, et on le crut en danger. Alors, par le conseil des cardinaux, il modéra la rigueur de l'ordonnance du conclave, faite par saint Grégoire X au concile de Lyon. Clément fit donc une nouvelle constitution, par laquelle il permet aux cardinaux d'avoir dans le conclave chacun deux serviteurs, cleres ou laïques, à leur choix. Tous les jours ils pourront avoir à dîner et à souper un plat de viande ou de poisson, avec un potage, des herbes crues, du fromage, du fruit ou des confitures ; mais ils ne pourront manger du plat l'un de l'autre. Pour la bienséance, ils pourront avoir entre leurs lits des séparations de simples rideaux. Cette constitution est du 10<sup>me</sup> de décembre 1351<sup>2</sup>.

Le lendemain, le Pape en donna une autre où il dit : Si autrefois,

<sup>1</sup> Matth. Villani, l. 1, c. 56. — <sup>2</sup> Raynald, 1351, n. 38 et 39. Baluz.

étant dans un moindre rang, ou depuis que nous sommes élevé sur la Chaire apostolique, il nous est échappé, soit en disputant, en enseignant, en prêchant ou autrement, d'avancer quelque chose contre la foi catholique et les bonnes mœurs, nous le révoquons et le soumettons à la correction du Siège apostolique. Remarquez que ce Pape ne parle point des constitutions dogmatiques du Saint-Siège qu'il eût rendues lui-même, mais de ce qu'il aurait pu dire comme docteur particulier, et sans rien définir <sup>1</sup>.

Il guérit de cette maladie, vécut encore un an, et mourut le 6 décembre 1352, après avoir tenu le Saint-Siège dix ans et sept mois.

Dès le commencement de son pontificat, il allia les Vénitiens et les Génois avec le roi de Chypre et les chevaliers de l'Hôpital ou de Rhodes, qui tous ensemble équipèrent une puissante flotte. Il publia une croisade contre les Turcs, et, en donnant de ses propres mains la croix et l'étendard de l'Église romaine à Humbert, dauphin de Vienne, il le fit général de l'armée chrétienne par son diplôme du 26 mai 1345 <sup>2</sup>. Ce prince brûla la flotte des Turcs et après cette expédition, s'étant trouvé veuf, il céda ses États au roi Philippe de Valois, à condition que les fils aînés des rois de France porteraient le nom de dauphins. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, où il resta peu de temps; et le Pape le fit patriarche d'Alexandrie et administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims <sup>3</sup>.

Clément VI érigea en métropole l'église épiscopale de Prague en Bohême, qui était auparavant de la province de Mayence, et lui donna pour suffragants l'évêque d'Olmütz, dont il détacha l'église de la province de Magdebourg, et l'évêque de Luthomitz, dont il érigea l'église en épiscopale, d'abbatiale qu'elle était de l'ordre de Prémontré <sup>4</sup>. Il conféra au nouvel archevêque le droit de couronner le roi de Bohême, en l'ôtant aux archevêques de Mayence, qui en avaient joui jusqu'alors, et y ajouta celui de créer des docteurs dans l'université de Prague, qu'il avait instituée en faveur de Charles de Bohême, roi des Romains <sup>5</sup>. Il établit aussi un évêché dans la ville d'Arzile en Barbarie, nouvellement conquise sur les Mahométans d'Afrique par Alphonse, roi de Castille <sup>6</sup>.

Il avait créé roi des îles Fortunées, dont Canarie est la principale, Louis d'Espagne, comte de Clermont, prince du sang royal de Castille et de France. Ces îles étaient habitées par des sauvages sans religion et vivant épars dans les campagnes à la manière des bêtes. Le Pape couronna de ses propres mains ce seigneur roi de ces îles, à con-

<sup>1</sup> Baluz. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1346, n. 6. — <sup>3</sup> D'Acheri, *Spicileg.*, t. 2, p. 898. — <sup>4</sup> Baluz. — <sup>5</sup> Raynald, 1347, n. 11. — <sup>6</sup> *Ibid.*, 1344, n. 5.

dition qu'il aurait soin d'y établir le christianisme. Louis avait équipé une flotte pour s'en mettre en possession ; mais le malheur de la France, qui perdit la bataille de Crécy contre les Anglais, fit échouer son dessein et évanouir ses espérances, et les Chrétiens ne se rendirent maîtres de ces îles que dans le siècle suivant <sup>1</sup>.

Clément VI accorda aux rois de France le privilège singulier de recevoir la communion sous les deux espèces toutes les fois qu'ils le souhaiteraient. Cependant ces princes n'usèrent de cette prérogative que le jour de leur sacre et lorsqu'ils reçoivent la sainte eucharistie en forme de viatique <sup>2</sup>.

Le même Pape fit couronner par un légat apostolique Louis de Tarente et Jeanne, son épouse, roi et reine de Jérusalem et de Sicile ; et, dans le diplôme donné à cet effet, il pourvut au droit de succéder à ces royaumes, au cas que la reine Jeanne et la princesse Marie, sa sœur, mourussent sans enfants <sup>3</sup>. Il avait, quelques années auparavant, acheté de cette reine la ville d'Avignon avec tous ses droits et dépendances ; et Charles, roi des Romains, avait confirmé le contrat, et déchargé cette ville de toute redevance envers l'Empire, duquel elle relevait auparavant comme fief <sup>4</sup>. Or, ce que Clément VI acheta légitimement en 1348, ce que le Saint-Siège possédait paisiblement depuis cinq siècles, les Français des derniers temps le lui ont enlevé, et cela par le droit du plus fort, c'est-à-dire par le même droit que le voleur détrouse le passant.

Le successeur de Clément VI au souverain pontificat fut Étienne d'Albert, cardinal-évêque d'Ostie, né dans un petit endroit appelé le Mont, dans la paroisse de Beyssac, diocèse de Limoges. Il était docteur et professeur en droit civil à Toulouse, et juge-mage de la même ville vers l'an 1335. En 1337, il fut fait évêque de Noyon, transféré à Clermont en 1340, et nommé cardinal deux ans après. Élu Pape le 18 décembre 1352, couronné le 30 du même mois, il prit le nom d'Innocent VI.

Dans le conclave, les vœux des cardinaux se portèrent d'abord vers Jean Birel, général des Chartreux, qui avait déterminé le dauphin Humbert de Vienne à embrasser la profession religieuse. On reconnaissait assez que c'était un sujet digne de remplir le trône apostolique ; mais on craignit que, accoutumé à gouverner des hommes de solitude et de pénitence, il ne voulût établir dans le sacré collège une réforme qui ne serait pas du goût de tout le monde. Si nous faisons ce choix, dit alors Talleyrand, cardinal de Périgord,

<sup>1</sup> Raynald, 1344, n. 39. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 62. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1352. — <sup>4</sup> Apud Brov. an. 1348.

nous pouvons compter que le nouveau Pape, armé de sa rigoureuse justice, nous rappellera à l'état primitif; que, peu de jours après sa promotion, les beaux chevaux de nos équipages seront envoyés à la charrue et aux voitures; car c'est un homme libre de tout respect humain, un homme terrible comme un lion quand il s'agit de l'honneur de Dieu et de l'Église <sup>1</sup>.

Ces considérations tout humaines firent qu'on ne pensa plus à tirer l'humble solitaire de sa retraite. Par des considérations semblables, les cardinaux du conclave firent un règlement dont le but était de diminuer la puissance du Pape pour augmenter celle du sacré collège, avec serment que celui d'entre eux qui serait créé souverain Pontife confirmerait le règlement concerté. En voici les principaux articles. Que le Pape futur ne créerait point de nouveaux cardinaux, jusqu'à ce que les anciens fussent réduits à seize, et qu'après cette réduction il ne pourrait en ajouter que quatre, pour faire en tout le nombre de vingt. Que la création des cardinaux ne se ferait que de l'agrément de tout le sacré collège, ou de la plus grande partie. Qu'aucun cardinal ne pourrait être ni déposé ni arrêté, que de l'avis unanime de tous les autres, et qu'il ne serait ni soumis aux censures, ni privé du droit de suffrage ou de ses bénéfices, sans le consentement de tous, ou des deux tiers des cardinaux. Que le Pape n'aliénerait point ni ne donnerait à fief, ou à cens, ou à bail emphytéotique, les provinces, villes, châteaux et terres de l'Église romaine, sans l'aveu de tous ou des deux tiers des cardinaux. Que, selon le privilège accordé par le pape Nicolas IV, le sacré collège a droit de percevoir la moitié des fruits, revenus, amendes, taxes, émoluments de l'Église romaine, en quelque pays que ce soit, et que, selon la même loi, les grands officiers, tant de la cour romaine que des provinces ou terres de l'Église, doivent être établis ou destitués du consentement de la totalité ou de la plus grande partie des cardinaux.

On voit, par ces articles, que les cardinaux pensaient du moins beaucoup à eux-mêmes. Tous promirent l'observation de ce règlement; mais les uns s'engagèrent sans restriction, et les autres ajoutèrent la clause, *s'il est conforme au droit*. De ce nombre était le cardinal d'Albert ou Aubert. Quand il fut Pape, il examina ce règlement avec quelques cardinaux et plusieurs docteurs. Tous ces articles, dressés pour mettre des bornes à la puissance pontificale, parurent des abus intolérables. D'abord, dit le Pape dans la bulle qu'il rendit à ce sujet, les cardinaux n'ont pu, pendant la vacance du

<sup>1</sup> *Theatr. Chron. ord. Carth.*, p. 21 et 25



Saint-Siège, traiter d'aucune autre affaire que de l'élection du souverain Pontife. C'est la disposition expresse des constitutions de nos prédécesseurs Grégoire X et Clément V. Ces bulles, il est vrai, exceptent quelques cas dont il serait permis aux cardinaux de connaître en ce temps-là ; mais ces cas ne sont point ceux qui font l'objet du règlement. Ensuite l'acte en question donne manifestement atteinte à la plénitude de puissance que Dieu même de sa bouche a donnée au Pape seul, puisqu'on prétend la borner et la restreindre par certaines règles. Ce serait une témérité et une folie de dire ou de penser que le Pape, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ, n'a pas été revêtu d'une autorité pleine et entière. Cependant cette autorité ne serait véritablement point en lui si elle dépendait de la volonté ou du concours de quelque autre. Quant aux serments faits à cette occasion, comme l'Église romaine et toutes les autres en souffriraient un préjudice notable, bien loin d'être canoniques, il faut les regarder comme téméraires. Enfin, ajoute le Pape, pour lever tout scrupule sur cela, nous déclarons, de notre autorité apostolique, que les cardinaux n'ont pu faire un tel acte, qu'il a toujours été nul, et que personne n'est tenu de l'observer. La bulle est du 30<sup>me</sup> de juin 1353 <sup>1</sup>.

Le nouveau Pape, Innocent VI, révoqua aussi les réserves et les commendes des bénéfices par un diplôme où il donne pour motif de leur révocation qu'elles sont cause que le service divin est négligé, aussi bien que le soin des âmes ; que l'hospitalité n'est point exercée, que les maisons tombent en ruine, et que les droits spirituels et temporels se perdent <sup>2</sup>. Il congédia de sa cour tous les prélats et autres bénéficiers qui étaient obligés à résidence, leur ordonnant, sous peine d'excommunication, de la faire dans leurs bénéfices <sup>3</sup>.

Il mit la réforme dans la cour romaine ; et, pour engager plus efficacement les cardinaux à la recevoir, il commença par sa propre famille, dont il diminua les domestiques et la dépense. Il disait à ce sujet que sa vie et celle de tous les ecclésiastiques devaient servir d'exemple aux séculiers, à l'imitation de notre Sauveur, dont toute la vie regardait l'édification du genre humain <sup>4</sup>.

De son temps, Richard, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, entreprit les ordres mendiants par plusieurs écrits et traités qu'il publia contre eux, prétendant qu'il ne fallait point souffrir dans l'Église la profession qu'ils faisaient de mendier, ou du moins qu'il fallait les dépouiller de leurs exemptions et privilèges. Les religieux

<sup>1</sup> Raynald, 1352, n. 26 ; 1353, n. 29 et 30. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 31. — <sup>3</sup> *Vita 3 Inn.* apud Baluz. — <sup>4</sup> *Vita 3 Inn.* apud Baluz. et Platina.

de ces ordres ne manquèrent pas de le déferer au Saint-Siège. Il comparut à Avignon, en personne; et le Pape, ayant ouï ses raisons et celles de ses adversaires, lui défendit, à lui et à tous prélats de la domination anglaise, de troubler ou de permettre qu'on troublât les religieux mendiants dans la possession où ils étaient de prêcher, de confesser, de donner la sépulture et de demander l'aumône <sup>1</sup>.

Ce fut sous le pontificat d'Innocent VI, l'an 1354, comme déjà nous l'avons vu, que Charles de Luxembourg ou de Bohême, roi des Romains, fut couronné empereur à Saint-Pierre de Rome, par les légats du Pape, après lui avoir fait les serments accoutumés. Le roi d'Aragon reconnut également, et à plusieurs reprises, tenir du Saint-Siège le royaume de Corse et de Sardaigne <sup>2</sup>.

A cette époque, on vit à Rome une représentation grotesque de l'histoire romaine. Nous avons vu un Nabuchodonosor de Ninive commander à son général Holopherne de lui soumettre tous les peuples de la terre, pour lui faire reconnaître qu'il n'y avait de Seigneur et de Dieu que lui; l'entreprise allait à bien, lorsqu'elle vint échouer contre la main d'une femme. Nous avons vu un Nabuchodonosor de Babylone se faire adorer par tous les peuples dans sa statue d'or, nous l'avons vu s'admirer et s'adorer lui-même comme le créateur de son empire, lorsqu'il fut relégué sept ans parmi les bêtes, pour apprendre qu'il n'était qu'un homme. Nous avons vu Rome idolâtre se faire adorer dans ses empereurs, comme la déesse des nations et la maîtresse de l'univers, persécuter et égorger les chrétiens qui s'y refusaient, jusqu'à ce qu'elle fût mise en lambeaux par les barbares qu'elle avait pris à sa solde. Nous avons vu plus d'un empereur tudesque, plus semblable et plus fidèle à Rome idolâtre qu'à Rome chrétienne, se proclamer la loi vivante et souveraine des rois et des peuples, le seul propriétaire et maître du monde, jusqu'à ce que, frappé des anathèmes de l'Église, il vint à perdre la vie et la couronne. Nous avons vu le premier soldat des derniers temps, devenu empereur des Français, se dire le successeur de Charlemagne, et, pour cette raison, enlever au successeur de saint Pierre beaucoup plus que Charlemagne ne lui a donné; nous l'avons vu, longtemps maître impérial des rois de l'Europe, aller mourir captif sur un rocher anglais de l'Océan.

Or, vers le milieu du quatorzième siècle, il y avait à Rome le fils d'un cabaretier et d'une laveuse: il s'appelait Colas Rienzo; Colas, abréviation italienne de Nicolas; Rienzo, abréviation de Laurent,

<sup>1</sup> Walsingham *in* *Eduard. III*, an. 1358 et 1360. — <sup>2</sup> Raynald, 1353, n. 9; 1355, n. 25.

nom de son père. Colas fit des études, se passionna pour l'ancienne histoire de Rome, et devint éloquent. L'an 1342, il fut député avec Pétrarque au pape Clément VI pour le supplier de ramener le Saint-Siège à Rome. Clément VI le nomma notaire de la chambre apostolique, avec des appointements considérables, et il le chargea d'annoncer à ses compatriotes que, pour leur avantage et celui de toute la chrétienté, il publierait un second jubilé en 1350.

Colas, de retour à Rome, s'attira le respect de ses concitoyens par son intégrité dans l'exercice de sa nouvelle charge. Faute d'une administration assez puissante et assez ferme, beaucoup de désordres se commettaient au dedans et au dehors de la ville ; ces désordres restaient impunis et s'augmentaient par la rivalité des nobles, principalement des deux puissantes familles Colonne et Orsini. Pour y trouver un remède, Colas s'adressa au peuple. Comme son emploi l'appelait au Capitole, il y fit exposer un grand tableau. On y voyait une grande mer fortement courroucée ; au milieu, un vaisseau, sans timon et sans voiles, semblait sur le point de couler à fond. Une femme, à genoux sur le tillac, était vêtue de noir et portait la ceinture de tristesse ; sa robe était déchirée sur la poitrine ; ses cheveux étaient épars, ses mains croisées, dans l'attitude de la prière, comme pour obtenir d'échapper du péril. Au-dessus on voyait écrit : C'EST ICI ROME. Autour de ce vaisseau, on en voyait quatre autres qui déjà avaient fait naufrage : leurs voiles étaient tombées, leurs mâts rompus, leur gouvernail fracassé ; sur chacun on voyait le cadavre d'une femme avec ces noms : *Babylone, Carthage, Troie, Jérusalem* ; et au dessus : *C'est l'injustice qui les mit en danger et qui les fit enfin périr*<sup>1</sup>. Lorsque le peuple, attroupé autour de ce tableau, l'eut considéré quelque temps, Colas s'avança au milieu de tous, et, avec une éloquence vigoureuse, il tonna contre les forfaits des nobles qui entraînaient leur patrie dans l'abîme.

Quelques jours après, il fit placer dans le chœur de Saint-Jean de Latran une table d'airain, avec une belle inscription latine qu'il avait découverte. Il invita les savants et le peuple à venir la déchiffrer ; et lorsque l'assemblée fut formée, il s'avança pour faire lecture de cette inscription. C'était un sénatus-consulte par lequel le sénat conférait à Vespasien les pouvoirs divers des empereurs de Rome, acte d'asservissement dans lequel les formes de la liberté étaient encore conservées. Colas, après en avoir achevé l'explication, se retourna vers le peuple assemblé. Vous voyez, seigneurs, dit-il, quelle était l'antique

<sup>1</sup> *Frammenti di Storia romana*, l. 2, c. 2, p. 401. Apud Muratori, *Antiq. ital.*, t. 3.

majesté du peuple de Rome ; c'est lui qui conférait aux empereurs, comme à ses vicaires, leurs droits et leur autorité. Ceux-ci recevaient l'être et la puissance de la libre volonté de vos ancêtres ; et vous, vous avez consenti que les yeux de Rome lui fussent arrachés ; que le Pape et l'empereur abandonnassent vos murs et ne dépendissent plus de vous. Dès lors la paix a été bannie de cette enceinte ; le sang de vos nobles et de vos citoyens a été versé inutilement dans des querelles privées ; vos forces se sont épuisées dans la discorde ; et la ville, autrefois reine des nations, en est devenue la risée. Romains, je vous en conjure, songez que vous allez être le spectacle de l'univers ; le jubilé approche ; les Chrétiens des extrémités de la terre viendront visiter votre ville : voulez-vous qu'ils n'y trouvent que faiblesse et que ruine, qu'oppression et que forfaits <sup>1</sup> ?

Les nobles, que Colas de Rienzo attaquait d'une manière si véhémentement, écoutaient avec une curiosité moqueuse les discours d'un homme qu'ils croyaient sans conséquence ; les citoyens répétaient que ce n'était pas par des tableaux et des allégories qu'un harangueur de place changerait l'état de Rome ; mais le peuple commençait à s'émouvoir, et les gens susceptibles d'enthousiasme étaient ébranlés comme la multitude. Rienzo alla plus avant : il tint d'autres assemblées où il assura que le Pape approuvait les efforts qu'il faisait pour le rétablissement du bon état de Rome, et que les Romains pouvaient compter sur son assistance. Après les avoir entraînés par ces discours, Rienzo fit prêter à chacun de ceux qu'il avait convoqués au mont Aventin le serment sur l'Évangile de concourir de toutes ses forces au rétablissement de la liberté romaine <sup>2</sup>.

Le 19 mai 1347, veille de l'Ascension, il fit publier à son de trompe dans la ville, que chacun eût à se rendre sans armes le lendemain auprès de lui, afin de pourvoir au bon état de Rome. De minuit jusqu'à neuf heures du matin, il fit dire en sa présence trente messes du Saint-Esprit, dans l'église de Saint-Jean de la Piscine, et le 20 mai, jour de l'Ascension, il sortit de l'église armé, mais la tête découverte. Des jeunes gens l'entouraient, et faisaient retentir l'air de leurs cris de joie. Raymond, évêque d'Orviète, vicaire du Pape à Rome, marchait à côté de lui ; trois des meilleurs patriotes de Rome portaient devant lui les gonfalons ou étendards allégoriques de la liberté, de la justice et de la paix. Cent hommes d'armes lui servaient d'escorte, et une foule innombrable de citoyens désarmés marchaient après eux. Ce cortège tout pacifique s'avança de cette manière vers le Capitole. Parvenu au bas du grand escalier, Rienzo fit lire un

<sup>1</sup> *Frammenti di Storia romana*, l. 2, c. 3, p. 405. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 409.

projet de constitution qui pourvoyait à la sûreté publique. Il fut accueilli avec enthousiasme par le peuple assemblé, qui autorisa Rienzo à le mettre à exécution, et l'investit pour cet effet de son pouvoir souverain. Effectivement la sûreté publique se rétablit, les brigandages furent réprimés et les bandits envoyés au supplice. Le peuple, reconnaissant, conféra le titre de tribun et de libérateur de Rome, et à Colas de Rienzo et à l'évêque d'Orviète, vicaire du Pape. Rienzo envoya des ambassadeurs à la cour d'Avignon pour rendre compte à Clément VI de ce qu'il avait fait, et pour lui demander son approbation, qu'il obtint <sup>1</sup>.

Colas Rienzo avait envoyé des messages non-seulement à toutes les communes d'Italie, mais encore à tous les princes d'Occident, pour leur annoncer le rétablissement à Rome du bon état de paix et de justice, et les inviter d'envoyer à Rome des députés pour délibérer avec lui sur le bon état de l'Europe. Ces messages du tribun Colas furent généralement bien accueillis. Plusieurs villes d'Italie lui promirent ou même lui envoyèrent un certain nombre d'hommes d'armes. Louis de Bavière, qui vivait encore, lui écrivit pour le supplier de le réconcilier avec l'Église. Le duc de Duras, le prince Louis de Tarente et la reine Jeanne de Naples l'appelèrent dans leurs lettres *leur très-cher ami*; la dernière fit des présents à sa femme, la *tribunesse*; enfin le roi Louis de Hongrie lui envoya une ambassade pour lui demander de tirer vengeance des meurtriers de son frère, le roi André de Naples, étranglé, l'an 1345, en sortant de l'appartement de la reine Jeanne, sa femme. Le tribun conduisit les hérauts d'armes de cette ambassade devant le peuple assemblé, et, mettant la couronne tribunitienne sur sa tête, il leur répondit : Je jugerai le globe de la terre selon la justice, et les peuples selon l'équité <sup>2</sup>. Bientôt, en effet, la cause de la reine Jeanne et du roi Louis fut débattue devant son tribunal par des ambassadeurs nommés de part et d'autre, mais Colas ne prononça jamais entre eux.

Cependant de si prodigieux succès donnèrent une prodigieuse vanité au tribun Colas; il prit bientôt des airs de prince, et sa femme de princesse. Il affectait des titres pompeux, se plaisait à être servi par de grands seigneurs, et dans leur humiliation il trouvait une jouissance. Sa femme était environnée des dames de cour; ses parents étaient élevés à de hautes dignités, et lui-même il cherchait à s'allier à l'ancienne noblesse en mariant sa sœur à un baron romain <sup>3</sup>.

Sa vanité croissant toujours, il eut l'idée de se faire armer cheva-

<sup>1</sup> *Frammenti et Epist. Petrarce.* — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. 2, c. 22, p. 443. — <sup>3</sup> *Frammenti*, l. 2, c. 24, p. 417.

lier. Cette cérémonie se fit le 1<sup>er</sup> d'août 1347, dans l'église Saint-Jean de Latran. Elle fut précédée par une cour plénière, où les festins les plus splendides furent donnés à tous les ambassadeurs, à tous les étrangers et à tous les Romains de distinction, dans les trois palais de Latran. La veille de la fête de Saint-Pierre aux liens, le tribun se baigna dans la conque de porphyre où la tradition rapportait que Constantin s'était baigné après avoir été guéri de la lèpre par le pape saint Sylvestre. Colas dormit ensuite dans l'enceinte du temple; le lendemain, il se présenta revêtu d'écarlate et de vair devant le peuple, et il se fit ceindre l'épée de chevalier par un gentilhomme romain. Il entendit ensuite la messe dans la chapelle du pape Boniface, et, au milieu de cette fonction, il s'avança vers le peuple et s'écria : Nous vous citons, messire pape Clément, à venir à Rome, siège de votre église, avec tout le collège de vos cardinaux. Nous vous citons, vous, Louis de Bavière et Charles de Bohême, qui vous dites rois et empereurs des Romains, et avec vous tout le collège des électeurs allemands, pour qu'ils aient à nous faire voir quel droit ils ont à l'empire et sur quels fondements ils prétendent en disposer. Nous déclarons cependant que la ville de Rome et toutes les villes d'Italie sont et doivent demeurer libres; nous accordons à tous les citoyens de ces villes le droit de citoyens romains, et nous prenons le monde à témoin que l'élection de l'empereur romain, la juridiction et la monarchie appartiennent à la ville de Rome, à son peuple et à toute l'Italie. Colas Rienzo, ayant ainsi parlé devant le peuple, tira son épée, en frappa l'air du côté des trois parties du monde, et répéta : Ceci est à moi, ceci est à moi, ceci est à moi <sup>1</sup> !

Cette prétention d'un fils de cabaretier et de laveuse paraîtra sans doute exorbitante. Ce n'est que la pensée commune de tous les parvenus qu'on appelle conquérants ou d'autres noms. Depuis Nabuchodonosor de Ninive jusqu'à Napoléon Bonaparte, chacun disait dans son cœur, et souvent dans ses proclamations officielles : L'univers est à moi ! C'est moi le seul et le souverain maître ! Il y a même des individus qui, sans être ni Napoléon ni Alexandre, ne sont pas plus modestes. Il y a des savants, il y a des philosophes, même de nos jours, qui diront avec le sieur Enfantin, avec le calife Hakem et les brames de l'Inde : L'Être suprême, l'univers entier, c'est moi ! Qu'un homme du peuple le dise, on l'enferme dans une maison de fous. Mais que ce soit un philosophe, on l'admire et on le met à la tête de l'éducation publique. On voit donc que la prétention de Colas Rienzo n'était pas encore des plus exorbitantes.

<sup>1</sup> *Frammenti*, 1, 2, c. 26, p. 451.

Le même jour, 1<sup>er</sup> d'août 1347, Colas fit publier la proclamation suivante :

« A la gloire de Dieu, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de saint Jean-Baptiste ; à l'honneur de la sainte Église romaine, notre mère ; pour la prospérité du Pape, notre seigneur, l'accroissement de la sainte ville de Rome, de la sacrée Italie, et de toute la foi chrétienne : nous, Nicolas, chevalier, candidat du Saint-Esprit, sévère et clément, libérateur de Rome, zéléteur de l'Italie, amateur de l'univers, et tribun auguste, voulant imiter la liberté des anciens princes romains, faisons savoir à tous que le peuple romain a reconnu, de l'avis de tous les sages, qu'il a encore dans tout l'univers la même autorité, puissance et juridiction qu'il a eue dès le commencement, et il a révoqué tous les privilèges donnés au préjudice de son autorité. Nous donc, pour ne paraître pas ingrat ou avare du don et de la grâce du Saint-Esprit, et ne laisser pas déperir plus longtemps les droits du peuple romain et de l'Italie, nous déclarons et prononçons que la ville de Rome est la capitale du monde et le fondement de toute la religion chrétienne ; que toutes les villes et tous les peuples d'Italie sont libres et citoyens romains.

« Nous déclarons aussi que l'empire et l'élection de l'empereur appartiennent à Rome et à toute l'Italie ; dénonçant à tous rois, princes et autres, qui prétendent droit à l'Empire ou à l'élection de l'empereur, qu'ils aient à comparaître par-devant nous et les autres officiers du Pape et du peuple romain, en l'église de Saint-Jean de Latran, et ce dans la Pentecôte prochaine, qui est le terme que nous leur donnons pour tout délai ; autrement, nous procéderons ainsi que de droit et selon la grâce du Saint-Esprit. De plus, nous faisons citer nommément Louis, duc de Bavière, et Charles, roi de Bohême, qui se disent élus empereurs, et les cinq autres électeurs. Le tout sans déroger à l'autorité de l'Église, du Pape et du sacré collège <sup>1</sup>. »

Telle fut la proclamation de Colas Rienzo. On croirait entendre Napoléon Bonaparte, de son camp d'Iéna, de Wagram ou de Moscou, écrivant à la Hollande, aux Deux-Siciles, à l'Espagne, que leurs nationales dynasties avaient cessé de régner, et que lui-même voulait bien les gouverner désormais.

Le tribun Colas se fit donner une couronne de laurier, prétendant que c'était la marque distinctive de la puissance tribunitienne. C'était une réminiscence de Jules-César. Bientôt, non content d'une couronne, il voulut en avoir sept, pour marquer les sept dons du Saint-

<sup>1</sup> Hoesein. *Leodiens*, l. 2, c. 35.

Esprit, duquel il se disait le candidat <sup>1</sup>. Il professait toujours de respecter le Pape ; mais il expulsa de Rome son vicaire, l'évêque d'Orviète, parce qu'il s'opposait à ses extravagances ; mais il posait en principe que la ville de Rome et l'Église romaine, c'était une seule et même chose ; et que le peuple romain avait révoqué toutes les concessions faites depuis la fondation de Rome. Ce qui tendait à bouleverser et l'Église et le monde entier.

Le pape Clément VI lui fit donner des avertissements par le cardinal Bernard, avec ordre, s'il n'en profitait point, de le dépouiller de sa charge et même de le frapper d'excommunication, comme suspect d'hérésie. Colas, bien loin de se rendre aux avertissements, n'en devint que plus vaniteux. Le Pape en écrivit une longue lettre au peuple de Rome, pour lui représenter la conduite extravagante et coupable de Colas, et les maux qu'elle pouvait attirer à la ville. La lettre est du 3 décembre 1347. Le quinze du même mois, après sept mois d'une administration bizarre et théâtrale, Colas Rienzo se vit abandonné du peuple et réduit à s'enfuir déguisé. Il se sauva de Rome à Naples, auprès de Louis, roi de Hongrie, alors maître de Naples <sup>2</sup>.

Le Pape fit prier le roi de l'arrêter et de le lui renvoyer, ou bien de le livrer à son légat, le cardinal Bernard de Deuce. Mais Colas rentra dans Rome l'an 1350, et y aurait été plus puissant que devant, si les Romains n'avaient pas craint d'irriter le Pape et de perdre le profit temporel du jubilé. Colas Rienzo fut donc réduit à sortir d'Italie déguisé, et se rendit en Bohême à la cour de Charles, élu roi des Romains. Après avoir été quelque temps à Prague, il fut reconnu et présenté au roi, qui le fit arrêter et remettre au pouvoir d'Erneste, archevêque de Prague, de quoi le Pape le remercia par une lettre du 17 août 1350, le priant de lui envoyer Colas, ce qui fut exécuté. Rienzo fut donc amené prisonnier à Avignon, et aussitôt le Pape commit trois cardinaux pour lui faire son procès. Il demeura prisonnier le reste de la vie de Clément VI, et il se trouva qu'il n'avait fait aucun attentat contre l'Église en particulier. Ce qui disposa le plus en sa faveur, ce fut son érudition et son éloquence, ainsi que les sollicitations de son ami Pétrarque.

Aussi le pape Innocent VI le fit-il absoudre des censures qu'il avait encourues, le délivra de prison, et le renvoya en Italie avec le cardinal Albornos, espérant qu'il serait utile à la réduction du pays, principalement de Rome, où il était encore en grande considération. C'est ce qu'on voit dans une lettre du Pape à Hugues d'Arpajou, son

<sup>1</sup> Hoesein. *Leodiens.* Apud Raynald., 1347, n. 15. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 15 et seqq.



internonce à Rome, qui lui en avait mandé le triste état. Le Pape s'exprime ainsi dans sa lettre :

Cherchant un remède à ces maux, nous avons fait absoudre de toutes les sentences et peines qu'il avait encourues notre cher fils Nicolas de Laurent, chevalier romain, et nous le renverrons bientôt à la ville, espérant que ses souffrances l'auront rendu sage, et que, renonçant à ses premières fantaisies d'innovation, il s'opposera par son industrie, qui est grande, aux efforts des méchants, et favorisera les bonnes intentions de ceux qui désirent la tranquillité et l'utilité publiques. La lettre est du 15<sup>me</sup> de septembre 1353 <sup>1</sup>.

Le cardinal-légat d'Albornos, autrefois archevêque de Tolède, fit de grands progrès en Italie, et ramena l'une après l'autre les villes et les places qui appartenaient à l'Église romaine, mais qui étaient occupées alors par des tyrans et d'autres usurpateurs. Les Romains, qui depuis le départ de Colas Rienzo avaient vu recommencer les factions et les brigandages, se mirent sous la protection du légat. Colas Rienzo, qu'il avait ramené, fut très-bien reçu à Rome. Il chassa le tribun Baroncelli, et le peuple continua de le nommer tribun lui-même. Mais le Pape lui donna un titre plus relevé, comme on voit dans une lettre qu'il lui écrivit alors, où il le nomme chevalier et sénateur de Rome. En cette lettre, le Pape l'exhorte à profiter du passé, à reconnaître les grâces de Dieu, et à employer son pouvoir pour maintenir la justice. La date est du 30<sup>me</sup> d'août 1354. Colas se conduisit assez bien pendant quelque temps, et fit mourir un chef d'aventuriers qui fomentait depuis longtemps les troubles d'Italie, et avait commis quantité de crimes. Il eut la tête tranchée le 29<sup>me</sup> d'août. Mais Colas Rienzo traita de même Pandolfe Pandolfucci, homme de mérite, ancien citoyen, et de grande autorité auprès du peuple. Cette mort injuste donna occasion aux grands, qui craignaient Rienzo, d'animer le peuple contre lui.

Le 8 octobre, une sédition éclata dans deux quartiers de Rome à la fois. Des forcenés se rassemblaient aux cris de vive le peuple ! meure le traître Colas de Rienzo ! Ils s'approchèrent du Capitole. Rienzo s'y vit bientôt abandonné par ses gardes, par ses ministres et ses serviteurs : il ne resta près de lui que trois personnes. Cependant il avait fait fermer les portes de son palais ; le peuple y mit le feu ; mais l'incendie, en gagnant l'escalier, ferma le passage aux assaillants. Colas se revêtit de son armure de chevalier, prit en ses mains l'étendard du peuple, et s'avança sur le balcon en criant : Vive le peuple ! Il demanda par signes qu'on fit silence pour l'entendre.

<sup>1</sup> Raynald, 1348, n. 10 et 13 ; 1350, n. 4 et 5 ; 1353, n. 5.

Mais le peuple lançait contre lui des pierres et des flèches, et demandait sa mort. Après plusieurs heures, voyant que le peuple s'agrippait et s'échauffait de plus en plus, et qu'il n'avait point de secours à attendre, Rienzo pensa se sauver par industrie. Il prit l'habit d'un domestique, fit ouvrir les portes du palais, afin que le peuple s'amusât à piller, suivant sa coutume ; puis, feignant de piller comme les autres, il prit sur sa tête des couvertures de lit, et descendit le premier et le second escalier, en disant : Allons ! pillons ! il y a bien de quoi. Il était sur le point de se sauver, lorsqu'un Romain lui dit : Où vas-tu ?

Colas ne cherche plus à se cacher. Il jette les couvertures qu'il porte sur sa tête, et déclare qu'il est le tribun. Il est alors conduit jusqu'au bas de l'escalier du Capitole. C'était là que lui-même avait coutume de faire lire les condamnations. Parmi les forcenés qui l'entourent, personne n'ose le toucher ; un profond silence succède aux clameurs furieuses ; lui-même attend, les bras croisés sur la poitrine, la décision de son sort. Il levait les yeux et allait profiter du silence pour parler, lorsqu'un artisan lui enfonce son épée dans le ventre. Aussitôt tous ceux qui l'entourent s'empressent de le frapper ; on lui coupe la tête et les mains, le corps est traîné par la ville et pendu à l'échal d'un boucher <sup>1</sup>. Telle fut la fin du tribun Colas Rienzo.

Une vie non moins curieuse, mais plus calme et plus édifiante, fut celle du bienheureux Pierre Thomas. Il naquit environ l'an 1305, dans le bourg de Sales, entre Belves et Montpazier, au diocèse de Sarlat. Son père était un homme de la campagne, occupé à cultiver la terre et à nourrir les bestiaux d'un maître. Le jeune Thomas, voyant l'indigence de ses parents, quitta de bonne heure son père, sa mère et une sœur, c'était toute sa famille. Il se rendit à Montpazier, et il y fréquenta les écoles, vivant des aumônes qu'on lui donnait. Ses progrès furent rapides, et, en peu de temps, il en sut assez pour enseigner les autres enfants du canton. Il passa de Montpazier à Agen, où il étudia la grammaire et la logique, se soutenant toujours par les aumônes et par son petit travail. Car il répétait aux écoliers du pays ce qu'il avait appris lui-même, et il continua ces sortes d'exercices jusqu'à l'âge de vingt ans. Le prieur et le lecteur ou professeur des Carmes, témoins des heureuses dispositions de ce jeune homme, le menèrent à Lectoure, où il enseigna encore un an, après quoi le prieur des Carmes de Condom, le reçut dans sa maison et lui donna l'habit de l'ordre. Il y fit profession, et gouverna pendant deux ans les études des jeunes religieux. Il revint à Agen, où il fut ordonné

<sup>1</sup> *Frammenti*, l. 3, p. 545. *Matteo Villani*, l. 4, c. 26, p. 252. *Sismondi*, t. 5 et 6.

prêtre, malgré les oppositions de son humilité. A Bordeaux, Albi, Cahors, Paris, il se perfectionna dans les sciences et fit part de ses connaissances aux autres. L'innocence de ses mœurs et sa régularité étaient admirables. Il avait tant de confiance dans la sainte Vierge, qu'il en obtint plusieurs grâces singulières. Pendant ses études, s'étant trouvé réduit à n'avoir pas les choses nécessaires, la sainte Vierge lui procura miraculeusement une aumône considérable. Étant à Cahors dans un temps de sécheresse qui faisait périr tous les fruits, il ordonna une procession en l'honneur de la sainte Vierge, et, au retour, on fut accueilli d'un orage accompagné de la pluie la plus abondante.

Après sept ans d'études à Paris, le bienheureux Pierre Thomas fut bachelier en théologie. Ses supérieurs le rappelèrent ensuite dans la province et lui donnèrent le soin des affaires temporelles. C'est le temps où il vint à Avignon, séjour en ce temps-là du général de l'ordre. La fonction d'agent pour le temporel, un extérieur peu avantageux, une petite taille ne donnèrent pas grande idée de Pierre Thomas, et le général n'osait le produire en présence des cardinaux; mais le cardinal de Périgord, ayant su qu'il était homme de mérite et de sa province, voulut le voir et l'invita à dîner. Après le repas, on agita une question, suivant la coutume des cardinaux, et Pierre Thomas parla avec une capacité qui lui fit beaucoup d'honneur. Il commença dès lors à prêcher devant la cour romaine, qui fut charmée de l'entendre. Ensuite le chapitre général, à la sollicitation du cardinal de Périgord, lui ordonna d'aller achever sa théologie à Paris; et, pendant trois ans qu'il y demeura, sa fonction fut de faire des leçons publiques sur l'Écriture sainte. Il fallait cinq ans pour être docteur; mais, en considération de sa doctrine, on l'exempta des deux dernières années, et il reçut le doctorat du consentement unanime de toute la faculté.

Durant tout le cours de ses études il ne manqua jamais de célébrer la sainte messe chaque jour. Il avoua depuis qu'en sortant de l'autel il se trouvait plus éclairé et plus en état d'expliquer les difficultés des livres saints; que c'était surtout alors qu'il lui venait mille choses auxquelles il n'avait jamais pensé, et dont il était surpris lui-même. Cela le pénétrait de reconnaissance envers Dieu et la sainte Vierge, sa protectrice. De Paris, il retourna sans différer à Avignon, et il fut nommé professeur de théologie en cour de Rome, Il rendait de fréquentes visites aux prélats de cette cour; il prêchait et disputait en leur présence; il faisait deux et quelquefois trois instructions par jour au clergé et au peuple, sans compter les conférences ordinaires qui suivaient les diners des cardinaux et auxquels il était toujours appelé.

Dans le temps de sa plus grande faveur, il était soumis à son supérieur comme le plus simple religieux, et il servait de modèle aux autres pour toutes les observances de la communauté. Sa vie toute sainte et ses admirables prédications le faisaient respecter et chérir de tout le monde. Une preuve de cette affection publique, c'est qu'un jour, le couvent d'Avignon manquant de tout, Pierre Thomas alla quêter par la ville, et le soir il rapporta mille florins. En prêchant, il faisait de grands fruits; un des plus marqués était de résoudre les femmes mondaines à quitter leurs parures superflues. Il était naturellement un peu satirique dans ses sermons, et il n'épargnait personne, pas même le Pape. Il avait coutume de faire rire et pleurer ses auditeurs, mais de façon que tous sortaient édifiés et consolés par ses discours. Dans les confessions, il savait ramener les pécheurs à la pénitence; il instruisait les laïques et répondait à leurs doutes; il parlait un peu plus subtilement aux ecclésiastiques, et, en général, il n'y avait point de pécheur pour qui il n'eût volontiers souffert le martyre.

Le pape Clément VI étant mort le 6 décembre 1352, son corps fut déposé dans la cathédrale d'Avignon, d'où l'année suivante, après Pâques, on le transféra, comme il avait ordonné, au monastère de la Chaise-Dieu, son premier séjour et l'objet perpétuel de sa tendresse. Le convoi fut magnifique. Le pape Innocent VI, successeur de Clément, y dépensa cinq mille florins d'or. On y vit cinq cardinaux de la famille du feu Pape, plusieurs évêques et un grand nombre de personnes de qualité, à la tête desquelles était le comte de Beaufort, frère de Clément VI. Mais un des principaux ornements de la pompe funèbre fut la présence du bienheureux Pierre Thomas. Sur la route, depuis Avignon jusqu'à la Chaise-Dieu, on s'arrêta douze fois, et à chaque station le bienheureux Pierre faisait un sermon à l'assemblée. Quand on fut arrivé à l'église de Notre-Dame-du-Puy, il monta en chaire pour prêcher à son ordinaire; mais les fatigues du voyage et les sermons précédents lui avaient tellement affaibli la voix, qu'on ne pouvait l'entendre. Alors le saint homme, plein de foi, s'étant adressé à la mère de Dieu, tout à coup les forces et la voix lui revinrent, et il parla avec autant de feu et de succès que les autres fois. On dit que lui-même déclara depuis cette merveille, et qu'il l'attribuait à la protection de la sainte Vierge et aux mérites du pape Clément.

Innocent VI regarda Pierre Thomas comme un sujet qui pouvait être extrêmement utile au Saint-Siège pour porter le nom du Seigneur et la gloire de l'Église devant les rois, les princes et les simples fidèles. Il l'envoya d'abord dans le royaume de Naples avec la

qualité de nonce apostolique. C'était pour des affaires importantes qui regardaient l'Église et le bon ordre de l'État. Peut-être Pierre Thomas fut-il le porteur des avis que le Pape, en qualité de seigneur suzerain, donna pour lors au roi et à la reine de Naples : au roi, sur ce qu'il ne rendait pas fidèlement la justice à ses sujets ; à la reine, sur ce qu'elle laissait dissiper les droits de sa couronne. C'est aussi le temps des négociations du saint homme à Gênes et à Milan : à Gênes, pour porter à cette république la paix, et à Milan, pour empêcher que l'archevêque n'abusât de sa nouvelle puissance sur l'État de Gênes. Dans la suite, les courses du bienheureux Pierre devinrent encore plus fréquentes, et les plus grandes dignités de l'Église lui furent conférées l'une après l'autre. Désormais, nous ne verrons plus que l'évêque, l'archevêque, le patriarche, le légat du Saint-Siège, et toujours nous reconnaitrons l'homme de Dieu et le saint.

Au mois de novembre 1354, le pape Innocent VI fit une promotion à laquelle tout le monde applaudit. Les évêchés réunis de Patù et de Lipari étant vacants, il en pourvut le bienheureux Pierre Thomas, nouvellement de retour de sa nonciature de Naples et de Gênes. Outre le motif général de récompenser les services du saint homme, le Pape voulut le décorer du titre éminent de l'épiscopat, pour l'employer dans des occasions encore plus importantes. Il s'en présentait deux tout en même temps : l'empereur Charles IV était entré en Italie pour aller prendre la couronne impériale à Rome, et le roi des Rasciens, peuple de l'ancienne Pannonie, aujourd'hui dépendant du royaume de Hongrie, avait envoyé implorer le secours du Pape contre les schismatiques de Constantinople, qui troublaient, disait-il, les églises de ses États. Pour la réception de l'empereur, il était nécessaire que le Pape députât un homme titré ; et dans ces temps de délicatesse et de jalousie mutuelles entre les Papes et les empereurs, le député devait être adroit et fidèle, insinuant et ferme, politique et zélé. Pour répondre aux empressements du roi des Rasciens, il fallait un nonce qui eût autant de lumières que d'autorité, qui sût faire respecter l'Église romaine parmi ces peuples encore à demi barbares, qui fût instruit de nos controverses avec les Grecs, et qui pût, dans l'occasion, entamer des conférences et soutenir des disputes. Le bienheureux Pierre Thomas fut celui que le Pape jugea le plus propre à tous ces différents ministères. Il reçut l'ordination épiscopale des mains du cardinal de Bologne, et il se rendit promptement auprès de l'empereur, à qui il inspira beaucoup de respect pour la religion et de déférence pour l'Église.

Il passa ensuite dans le pays des Rasciens ; mais la commission

fut infiniment plus difficile et n'eut presque aucun succès. Ce roi, si empressé à s'unir avec l'Église romaine, était une âme intéressée, qui ne parlait d'union que pour détourner la guerre dont il se voyait menacé par le roi de Hongrie. Il était au fond du cœur plus schismatique et plus ennemi de l'Église latine que les émissaires du patriarche de Constantinople. Il joignait à cela un orgueil qui lui faisait traiter les autres hommes comme des esclaves, et une férocité comparable à celle des anciens Huns, dont il habitait le pays. L'Église romaine avait heureusement, en la personne de l'évêque de Pati, un nonce incapable de se laisser surprendre ou intimider. En arrivant, on exigea de lui qu'il se prosternât devant ce petit souverain d'un coin de la Pannonie. Cela lui parut indigne de la majesté de son caractère, et il refusa constamment de s'y soumettre.

Ensuite, comme il ne passait aucun jour sans célébrer l'office divin avec toutes les cérémonies de l'Église romaine, le prince schismatique fit défense à tous les catholiques, sous peine d'avoir les yeux crevés, de se trouver à la messe du nonce. Cela ne fit qu'enflammer le zèle du fervent évêque. Il rassura le petit troupeau qui avait coutume de s'assembler auprès de lui pour assister aux saints mystères, et il lui déclara que, comme il s'agissait de l'honneur de la foi catholique, et que dans ces circonstances la mort était le bien le plus précieux, il célébrerait le lendemain, à l'heure ordinaire, la messe solennelle; qu'il invitait les fidèles à s'y trouver, sans toutefois y obliger personne. Le lendemain il tint parole; la messe fut célébrée avec plus de solennité qu'à l'ordinaire, et avec un grand concours de tous les bons catholiques, qui croyaient aller au martyre en allant entendre la messe du bienheureux Pierre. A cette nouvelle, le roi entre en fureur et se fait amener ceux qui avaient été de l'assemblée. Les reproches, les injures, les menaces furent les premiers éclats de son ressentiment; mais un de ces catholiques fidèles lui dit avec beaucoup de force et de liberté : Seigneur, nous n'avons pas ignoré la défense que vous avez portée. Si nous n'avons pas obéi, c'est que nous craignons moins de vous déplaire que d'offenser Dieu; et comment aurions-nous pu laisser célébrer notre père sans nous unir à lui? Nous faisons profession d'être catholiques et soumis à l'Église romaine. Pour la conservation de notre foi, nous sommes prêts non-seulement à perdre les yeux, mais à subir la mort la plus cruelle. Le roi, tout barbare qu'il était, fut touché de cette réponse; il admira la fermeté du nonce et de ses partisans. Le bienheureux Pierre commença à être respecté dans cette cour; il se servit de ces moments de tranquillité pour ramener quelques églises schismatiques à l'u-

nité ; mais ensuite les persécutions se renouvelèrent, et le saint évêque fut obligé de retourner en France <sup>1</sup>.

Cependant l'âge, les infirmités et les soins avaient épuisé le pape Innocent VI. Il sentit approcher sa dernière heure ; il reçut les sacrements de l'Église avec beaucoup de piété, et mourut le 12 de septembre 1362, dans la dixième année de son pontificat. On déposa son corps dans la cathédrale d'Avignon, d'où il fut transféré, le 22 novembre, aux Chartreux, qu'il avait fondés à Villeneuve.

Innocent VI eut toutes les qualités d'un bon Pape ; sa vie fut exemplaire ; et sa réputation sans tache. Amateur de la justice, il fit dans sa cour des exemples de sévérité contre les scandales. Protecteur des gens de lettres, il en avança plusieurs, il fit du bien à d'autres, il poussa l'estime de la littérature jusqu'à rechercher Pétrarque, jusqu'à le prier de vouloir être son secrétaire ; mais cet homme, d'un caractère indépendant, refusa une place qui demandait de l'assiduité et de la contrainte. Il fonda à Toulouse, pour vingt-quatre boursiers, le collège de Saint-Martial, qui subsista jusqu'à ces derniers temps. Il accorda à la faculté de théologie de cette ville tous les privilèges dont jouissait l'université de Paris ; sujet de jalousie pour celle-ci, qui tâcha de s'y opposer en disant que jusqu'alors les Papes n'avaient égalé aucune université à celle de Paris. Le seul reproche que lui fait un de ses biographes, e'est de s'être laissé un peu trop aller à l'inclination naturelle pour ses parents, dont il éleva plusieurs aux dignités ecclésiastiques ; gens capables toutefois pour la plupart, et qui firent bien leur devoir <sup>2</sup>.

Le sacré collège, à la mort d'Innocent VI, ne manquait pas de sujets propres à remplir dignement la chaire de saint Pierre. Mais Dieu voulait donner à son peuple un chef comparable aux plus saints Pontifes des temps apostoliques, comme s'il avait été question de confondre par avance ceux qui, dans la suite, ont représenté l'état de l'Église sous les Papes d'Avignon comme un état d'opprobre et de servitude. Les prières publiques pour le feu Pape et le deuil de la cour romaine durèrent plusieurs jours ; après quoi les cardinaux, qui étaient à Avignon au nombre de vingt, entrèrent au conclave. D'abord dix-neuf voix se réunirent en faveur d'un d'entre eux, que l'histoire désigne seulement par sa patrie, par ses titres et par ses vertus. Né dans le diocèse de Limoges, il avait été religieux de Saint-Benoit ; il était évêque, avancé en âge, grand homme de bien et surtout d'une vie très-austère. On croit que tous ces caractères ne peuvent convenir qu'au cardinal Hugues Roger, frère du pape Clé-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 29 *januarii*. *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 39.— <sup>2</sup> Baluz., *Vita 1 Inn. VI.*

ment VI<sup>1</sup>. Mais ce prélat, quel qu'il soit, opposa une humilité invincible aux desseins qu'on avait sur lui, et il vint à bout de faire rompre l'élection avant qu'on la publiât. Après lui, le cardinal de Toulouse, Raymond de Canillac, eut onze voix ; un troisième, dix ; un quatrième, huit ; et pendant ce temps-là on faisait tous les jours des prières dans le conclave, on célébrait la messe destinée dans le missel romain pour demander à Dieu la prompte élection d'un bon Pape. Enfin les cardinaux portèrent leurs vues hors du sacré collège, et s'attachèrent à Guillaume de Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille. Mais comme il était alors en Italie, et que les cardinaux craignaient ou qu'il n'acceptât point la suprême dignité, ou qu'on ne le retînt au delà des monts quand on saurait sa promotion, ils convinrent de tenir l'élection secrète jusqu'à ce qu'il fût en France, et, pour l'y attirer au plus tôt, ils lui envoyèrent ordre de venir incessamment à Avignon pour une affaire d'importance qu'on avait à lui communiquer.

Grimoard arriva le 28 d'octobre à Marseille, et dès ce jour-là même, soit que ce fût alors qu'il reçut la première nouvelle de son élection, soit qu'il en eût déjà été informé sur la route, il envoya son consentement aux cardinaux qui tenaient encore le conclave ; ensuite il partit lui-même pour Avignon, et il y arriva le 30 du même mois. Le lendemain il fut reconnu et intronisé sous le nom d'Urbain V, nom qu'il préféra à tous les autres, parce que tous ceux qui l'avaient porté s'étaient distingués par la sainteté de leur vie. Le 6 de novembre, qui était un dimanche, Urbain fut sacré par Audouin Aubert, cardinal de Maguelonne, évêque d'Ostie ; mais il n'y eut point de cavalcade par la ville, quoique ce fut la coutume et que tous les préparatifs en fussent faits. Le Pape voulut montrer par là son aversion pour le faste, et déclarer en même temps qu'il se regardait comme étranger dans Avignon, et que ses désirs le portaient à voir le Saint-Siège rétabli dans Rome. Tels avaient été ses sentiments, lors même qu'il ne soupçonnait rien de sa grandeur future, et Matthieu Villani rapporte que, se trouvant à Florence quand on y apprit la mort d'Innocent VI, il dit que, s'il voyait jamais un Pape qui songeât sérieusement à retourner à Rome, son véritable siège, il serait content de mourir le lendemain. Ces sentiments, indépendamment des autres grandes qualités du nouveau Pontife, ne pouvaient manquer de lui attirer bien des louanges de la part des Italiens.

Baluz., *Vita 1 Urban. V*, t. 1, p. 399. — Matth. Villani, l. 2, c. 26. — Sponde, 1362, n. 6.



Pétrarque, quelques années après, lui écrivit en ces termes, qui sont un éloge de la Providence, un panégyrique du Pape et une satire bien ou mal fondée des cardinaux : « Dieu a laissé agir la volonté des hommes dans l'élection des autres Papes ; dans la vôtre, très-saint Père, les hommes n'ont été que de purs instruments que la Providence a tenus dans sa main, et dont elle a fait ce qu'elle a voulu. Ne vous laissez pas persuader que vos cardinaux aient pensé à vous faire Pape, ni même qu'ils aient souhaité que vous le fussiez. Pleins d'orgueil et dominés par leur ambition, ils se croyaient tous dignes de la papauté ; mais comme on ne peut se choisir soi-même, chacun d'eux nomme celui de qui il espère la même faveur. Comment donc leur serait-il venu à l'esprit de donner à un étranger ce qu'ils ambitionnaient tous pour eux-mêmes ou pour leurs amis ? Comment auraient-ils cru digne du premier trône l'abbé d'un petit monastère, quelques preuves qu'ils eussent d'ailleurs de sa sainteté et de sa doctrine ? Comment auraient-ils songé à placer au-dessus d'eux un homme qu'ils voyaient dans un rang si inférieur, et à se faire un maître de celui à qui ils avaient coutume de commander ? Il faut donc reconnaître que ce coup vient de Dieu seul ; c'est lui qui, dans les suffrages, a substitué l'abbé de Marseille à tous ces grands noms de la cour romaine... Ce sont là comme les premiers traits de la miséricorde de Jésus-Christ sur le peuple fidèle. Tous les maux qui nous ont affligés jusqu'ici vont disparaître ; l'âge d'or reviendra bientôt parmi nous, et nous en aurons l'époque dans le retour du Saint-Siège, exilé depuis si longtemps pour les péchés des hommes <sup>1</sup>. »

Le premier soin du Pape après son couronnement fut d'écrire à tous les évêques et à tous les généraux des ordres religieux pour leur faire part de son élection et pour demander le secours de leurs prières. Comme il savait que les rescrits apostoliques étaient souvent fort à charge à ceux qui les recevaient, à cause de l'avidité des porteurs, qui se faisaient payer chèrement leurs peines, il avertissait dans ses lettres que celui qui était chargé de les porter avait défense de rien recevoir au delà de ce qui serait nécessaire pour sa dépense, et qu'il s'y était engagé par serment avant de partir. Le Pape s'annonça aussi à l'empereur et à tous les princes chrétiens, marquant à tous une affection sincère, et les exhortant à aimer la justice, à réprimer les vices et à protéger l'Église <sup>2</sup>.

La tiare des souverains Pontifes ne fut d'abord ornée que d'une couronne, comme on le remarque dans les anciennes effigies des

<sup>1</sup> Petrarca, *Rer. senil.*, l. 7, epist. 1. — <sup>2</sup> Raynald, 1362, n. 8.

Papes avant Boniface VIII. Celui-ci y en ajouta une seconde, ainsi qu'on le voit dans les portraits de ses successeurs jusqu'à Urbain V, lequel ajouta la troisième, non pour le faste, qu'il abhorrait, mais pour représenter quelque chose de mystérieux, comme d'autres ornements pontificaux, qui ont été inventés et employés dans des vues semblables <sup>1</sup>. On doit remarquer que la couronne des souverains Pontifes est un symbole et un ornement très-ancien de leur dignité, puisqu'il en est fait mention au sujet du pape saint Léon III, qui fut couronné l'an 795. Or, la couronne qu'il reçut en cette cérémonie était différente de la mitre qu'il avait reçue auparavant dans sa consécration comme évêque, puisque, dans l'ordre romain, elle est appelée Règne, ce qui marque une puissance différente de l'épiscopat <sup>2</sup>.

Peu de temps après l'exaltation d'Urbain, trois rois se rendirent à sa cour pour lui témoigner leur obéissance, savoir : Jean, roi de France ; Pierre, roi de Chypre, et Waldemar, roi de Danemark. Ils y résolurent de faire une expédition d'outre-mer, spécialement contre les Turcs ; à cet effet, le Pape leur donna la croix, ainsi qu'à plusieurs autres personnages illustres. Il fit en même temps publier la croisade, et en donna le commandement au roi de France, qui voulut bien s'en charger. L'expédition devait se faire dans le terme de deux années ; mais la mort du roi Jean et celle du cardinal-légat Talleyrand de Périgord, qui devait l'accompagner, en empêchèrent l'exécution.

Le Pape donna au roi Waldemar la rose d'or, le quatrième dimanche de carême, et plusieurs reliques pour enrichir les églises de Danemark ; accorda des indulgences à ceux qui prieraient pour ce prince ; reçut, à sa demande, et sa personne et son royaume sous la protection du Saint-Siège, et le fit participant, d'une manière spéciale, à toutes les bonnes œuvres qui se feraient dans l'Église. La bulle est du 9<sup>m</sup>e de mars 1364. Le Pape donna aussi commission aux évêques de Camin, de Lincop et de Lubec, de frapper de censures ceux qui étaient rebelles à ce prince <sup>3</sup>.

Au milieu du quatorzième siècle, les habitants de la Lithuanie étaient encore païens la plupart ; ils avaient souvent la guerre avec les Chrétiens du voisinage, principalement les chevaliers Teutoniques. Cependant on vit parmi eux quelques saints et martyrs, qui semblaient annoncer la prochaine conversion de la nation entière. Nous connaissons les saints Antoine, Jean et Eustache, vulgairement appelés saint Kucley, saint Milhey et saint Nizilon. Ces trois saints, dont les deux premiers étaient frères, naquirent dans la Lithuanie,

<sup>1</sup> Nicol. Aleman., *De Lateran. parietinis*, c. 13. — <sup>2</sup> Apud Mabill., *Musæi ital.*, t. 2, p. 892. Sommier, t. 6. — <sup>3</sup> Raynald, 1364, n. 14.

de familles très-illustres. Ils furent tous trois chambellans d'Olgerd, grand-duc de Lithuanie et père du fameux Jagellon. Ayant été élevés dans la religion du pays, ils n'adoraient d'autre divinité que le feu ; mais ils eurent le bonheur de connaître la vérité ; ils se convertirent au christianisme, et reçurent le baptême des mains d'un prêtre nommé Nestor. Le refus qu'ils firent de manger des viandes défendues un jour de jeûne leur coûta la liberté et la vie. Ils furent mis en prison par ordre du grand-duc, qui, après diverses tortures, les condamna à mort. Jean fut exécuté le 24 avril, Antoine le 14 juin, et Eustache le 13 décembre. Le dernier, qui était le plus jeune des trois, souffrit d'horribles tourments avant d'être mis à mort. On lui meurtrit le corps à grands coups de bâton, on lui cassa les jambes, on lui arracha avec violence les cheveux et la peau de la tête. Ces trois saints moururent à Wilna, vers l'an 1342. On les pendit à un grand chêne qui servait de potence pour les malfaiteurs ; mais après leur martyre on n'y pendit plus personne. Les Chrétiens achetèrent du prince l'arbre et le terrain, et ils y bâtirent ensuite une église. On enterra leurs corps dans l'église de la Trinité, et on les garde encore dans cette église, qui est desservie par des moines de Saint-Basile. Leurs chefs ont été transférés dans la cathédrale. Alexis, patriarche catholique de Kiow, ordonna qu'ils fussent honorés d'un culte public. On fait leur fête à Wilna le 14 avril, et ils sont regardés comme les principaux patrons de cette ville <sup>1</sup>.

Avant la fin du quatorzième siècle, le fameux Jagellon, fils d'Olgerd, embrassera lui-même le christianisme, épousera la princesse Hedwige, héritière de Pologne, unira la Pologne et la Lithuanie, convertira au christianisme cette dernière nation, et deviendra la tige d'une dynastie célèbre.

De 1330 à 1370, le roi de Pologne fut Casimir III, dit le Grand. Il eut pour successeur son neveu, Louis, roi de Hongrie, de la dynastie française de Naples ou d'Anjou. Hedwige, qui épousa Jagellon, était fille et héritière de Louis. L'an 1364, à la prière du roi Casimir, le pape Urbain V institua l'université de Cracovie, avec pouvoir d'y enseigner toutes les sciences, à la réserve de la théologie, dont la faculté y fut ajoutée trente-six ans plus tard <sup>2</sup>. Le même Pape fonda dans l'université de Montpellier un collège de médecins, avec un revenu pour y entretenir douze étudiants. Et pendant tout le cours de sa vie, il fournit à la dépense de mille écoliers en différents collèges dans tous les genres d'étude <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 14 avril. — <sup>2</sup> Raynald, 1364, n. 13. — <sup>3</sup> *Vita 1 Urb.* apud Baluz.

L'an 1365, l'empereur Charles IV vint à Avignon avec une cour nombreuse, et le jour de la Pentecôte, treizième de juin, il assista, avec tout l'appareil de la majesté impériale, à la messe célébrée solennellement par le Pape. Dans cette entrevue, il fut question des affaires de l'Église, dont la principale regardait les progrès que les Turcs faisaient sans cesse en Europe. L'empereur était d'avis qu'on formât une armée des compagnies répandues en France, et qu'on la fit marcher contre les infidèles par l'Allemagne et la Hongrie, ou, si cela ne se pouvait exécuter, qu'on lui préparât un embarquement dans les ports d'Italie. Le Pape entra dans cette pensée : il en écrivit le 9 de juin à la cour de France ; et comme il fallait un fonds pour la solde de ces troupes, il accorda au roi, pour deux ans, les décimes de tous les bénéfices. On trouva plus simple d'envoyer ces compagnies d'aventuriers contre Pierre le Cruel, sous le commandement de Duguesclin, qui, en passant, rançonna de cent mille livres la cour romaine.

Quant au bienheureux Pierre Thomas, que nous avons vu nonce apostolique en Bulgarie, il fut ensuite envoyé à Constantinople pour traiter de la réunion des Grecs, affaire dont nous verrons l'ensemble plus tard. Pierre, sur le point de quitter Constantinople, reçut du Pape l'ordre de passer dans le royaume de Chypre, où il fut reçu avec de grands honneurs par le roi Hugues IV ; mais le saint évêque, se dérochant à ces pompes mondaines, qui étaient pour lui de véritables supplices, se réfugia dans un couvent, où il vécut comme un simple religieux pendant tout le temps que dura sa mission dans cette île.

Peu de temps après, le souverain Pontife, voyant toutes les bénédictions que Dieu répandait sur les travaux et les efforts du saint évêque, révoqua tous les légats qu'il avait en Orient et nomma Pierre légat général pour toute la Thrace, en le faisant passer du siège de Pati à celui de Coron et de Négrepont. Le saint retourna donc à Constantinople avec une nombreuse armée navale, que plus d'une fois il anima dans les combats par ses exemples et ses exhortations.

Mais c'est surtout dans l'exercice des devoirs d'évêque qu'il se montra admirable. On ne saurait raconter toutes les conversions éclatantes qu'il opéra pendant les quatre années qu'il passa en Orient. Il parcourut à diverses reprises, souvent seul, presque toujours à pied, toutes les provinces de sa légation, prêchant, réformant les mœurs, rétablissant la discipline dans le clergé, toujours prêt à répondre à toutes les questions qui lui étaient soumises et à résoudre tous les doutes qu'on lui proposait. Pendant qu'il était dans l'île de

Chypre, il sacra Pierre de Lusignan, roi de cette province, corrigea les abus qui s'étaient introduits parmi les clercs, et fit enfin rentrer dans le sein de l'Église romaine le patriarche des Grecs, qui avait jusque-là résisté à tous les efforts et à toutes les exhortations des princes et des évêques. Il se rendit aussi dans l'Achaïe, où était situé son évêché. En faisant la visite de son diocèse, il recueillit comme ailleurs le fruit de tant de soins. Il fit refleurir la piété parmi les Chrétiens, et convertit un grand nombre de schismatiques à la véritable Église.

Son biographe, Philippe de Maizières, chancelier du roi de Chypre, qui était en même temps son ami et son compagnon de voyages, cite plusieurs miracles qu'il opéra dans le cours de ses voyages et de ses prédications. Ainsi il obtint par ses prières un fils à l'un des principaux seigneurs de sa province, que le chagrin de n'avoir point d'héritier de son nom et de sa fortune réduisait presque au désespoir; il apaisa sur mer une furieuse tempête en présentant un crucifix aux flots et aux vagues mugissantes qui étaient près d'engloutir le vaisseau; il fit cesser subitement le fléau de la peste qui désolait l'île de Chypre, en ordonnant des pénitences publiques et en assistant lui-même à une procession générale, vêtu d'un sac et d'un cilice, la tête couverte de cendres, les pieds nus et la corde au cou.

Pierre, sur le point de revenir en Europe, persuada au roi de Chypre de l'accompagner et de se rendre à Avignon, afin de solliciter auprès du pape Urbain V et des princes chrétiens des troupes et des secours pour recouvrer la terre sainte. Ils s'embarquèrent ensemble; mais le roi s'étant arrêté à Gênes, Pierre arriva seul à Avignon, où il fut reçu par le Pape et les cardinaux avec toutes les marques d'estime et de vénération qui étaient dues à ses vertus et à ses succès.

Sur ces entrefaites, le Pape ayant appris que Urse, archevêque de Crète ou Candie, autrefois légat du Saint-Siège à Smyrne, était mort, promut le bienheureux Pierre à ce siège métropolitain, sans avoir égard à ses humbles refus et à la vive répugnance qu'il lui manifesta.

Il y avait alors en Italie un grand obstacle à la croisade, c'était la guerre que Bernabo Visconti, seigneur de Milan, continuait dans le territoire de Bologne, pays appartenant à l'Église. Le roi Jean de France, qui avait contracté une alliance étroite avec les Visconti en donnant sa fille Isabelle à Galéas, frère de Bernabo, voulut être le médiateur de la paix, et le Pape n'y consentit qu'à condition que le tyran du Bolonais restituât toutes les terres usurpées sur le Saint-Siège et qu'il se repentît de ses crimes. On lui en reprochait de toute espèce, sans en excepter l'athéisme. Le Pape l'avait traité jusque-là

comme un impie, faisant publier les plus terribles anathèmes contre lui, et ordonnant une croisade dont le cardinal d'Albornos était le chef. Bernabo, poursuivi et battu, feignait de se soumettre, ensuite il renouvelait ses intrigues et ses violences. C'était sa méthode depuis plusieurs années. Enfin le roi Jean et le roi de Chypre, voulant terminer au plus tôt une querelle si préjudiciable à l'expédition contre les infidèles, convinrent d'envoyer des ambassadeurs à Visconti. Ceux du roi de Chypre furent Philippe de Maizières, son chancelier, et le bienheureux archevêque Pierre Thomas.

D'abord les ambassadeurs de France voulurent avoir tout l'honneur de la négociation, et témoignèrent du mépris pour les deux envoyés de Chypre ; mais, voyant que rien n'avancait, ils se retirèrent mécontents du seigneur de Milan. Deux jours après, Bernabo fit appeler l'archevêque Pierre Thomas avec son collègue, et, s'étant assis entre eux deux dans un appartement retiré, il leur dit : Vous pouvez présentement me proposer la paix, je vous écouterai. L'archevêque parla, comme un ange de Dieu, sur la puissance de l'Église, sur les avantages de la paix et les maux de la guerre. Tout son discours était appuyé de l'autorité de l'Écriture, faisant remarquer néanmoins la considération que méritait le roi de Chypre, dont il tenait la place. Tout cela se fit avec tant de grâce et un si grand talent d'insinuation, que Bernabo, poussant un profond soupir, s'écria : C'en est fait, je désire la paix avec l'Église, je veux lui être soumis et fidèle ! « Chose étonnante, ajoute le chancelier de Maizières, cet homme qui frémissait de rage contre l'Église, qui détruisait son héritage, qui buvait son sang, qui anéantissait la foi catholique, qui semait la discorde parmi les Chrétiens, qui ne craignait ni Dieu ni les hommes, qui avait rendu inutiles tous les efforts de l'empereur, des rois de France, de Hongrie et de Naples, vaincu tout à coup par les paroles du saint homme, devint obéissant à l'Église et repentant de ses crimes. » Cette grande affaire ne se termina cependant que l'année suivante, et ce fut le cardinal André de la Roche qui y mit la dernière main, par la levée des censures lancées contre le seigneur de Milan.

En attendant l'arrivée de ce cardinal, l'archevêque de Crète contint la ville de Bologne et son territoire dans l'obéissance du Pape ; et pendant le peu de temps que dura cette administration, il montra que l'intrépidité est encore plus la vertu des saints que celle des guerriers. Bien des gens en Italie, même du parti de l'Église, étaient fâchés de la paix, parce qu'ils se trouvaient par là sans solde et sans emploi : ils s'en prirent au saint archevêque. Un jour qu'il passait avec le chancelier, son collègue, d'un château du Bolonais dans un autre, il

fut attaqué par une troupe de soldats qui vinrent fondre sur lui l'épée haute, prêts à le mettre en pièces. Pierre Thomas, sans se troubler, se tourna vers eux, et leur dit simplement : Que voulez-vous ? Dans le moment, frappés de cette parole comme d'un coup de foudre, ils baissèrent leurs armes et ils se retirèrent. L'esprit de discorde saisit aussi la ville de Bologne ; on fit courir le bruit que les deux ministres du roi de Chypre voulaient livrer la place au seigneur Visconti. Le peuple s'ameuta, criant de toutes parts : Meurent les traîtres ! Le chancelier crut que sa dernière heure était venue ; mais l'archevêque, ayant célébré la messe dès le matin, fit sonner la grosse cloche du palais, qui était le signal pour les assemblées du peuple ; on s'y rendit en foule, et le saint y parla avec tant de force et d'éloquence, détruisant tous les faux bruits et montrant la droiture de sa conduite, que tous les habitants furent pénétrés de repentir pour tout ce qui s'était passé, de respect pour le Saint-Siège et d'affection pour l'archevêque<sup>1</sup>.

Comme nous avons vu, la croisade que le roi de Chypre sollicita si longtemps perdit son principal appui à la mort du roi Jean, qui en avait été nommé généralissime. Les autres princes de l'Europe donnèrent à Pierre de Lusignan beaucoup d'éloges et quelque argent ; mais pas un ne voulut partager avec lui les dangers de l'entreprise. Ce prince, réduit aux secours des particuliers et à ses propres forces, ne laissa pas de former une armée de dix mille hommes de pied et de quatorze cents chevaux. Le rendez-vous fut dans l'île de Rhodes ; et c'est là que le bienheureux Pierre Thomas reprit les exercices de son ministère.

D'archevêque de Crète, le Pape l'avait fait patriarche de Constantinople, ensuite légat de la croisade, à la place du cardinal Talleyrand, mort le 17 janvier 1364. Ce devait être la dernière et la plus glorieuse situation du bienheureux Pierre, évêque titulaire de la nouvelle Rome, revêtu tant de fois de l'autorité du Saint-Siège, honoré dans toutes les cours de la chrétienté ; il fallait encore qu'il fût l'âme d'une guerre sainte, le pasteur et le père d'une armée de croisés. C'était l'an 1365.

Avant le départ de Rhodes, le saint prélat jeta les fondements d'une expédition vraiment chrétienne par le soin qu'il prit de préparer les cœurs et de purifier les consciences. Son occupation journalière fut d'annoncer la parole de Dieu, d'entendre les confessions, de célébrer des messes solennelles, de faire des processions, de visiter les malades, de pacifier les différends, de concilier les divers intérêts. Il se multipliait en quelque sorte, tantôt dans le conseil du roi et parmi les grands, tantôt avec les matelots et les simples sol-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 29 jan. *Hist. de l'Église gallic.*, t. 40.

dats ; ici s'employant pour le grand maître de Rhodes et ses chevaliers, là pour les étrangers de toutes les nations qui avaient pris la croix ; partout inspirant l'union, la charité et le courage. Ses travaux ne lui laissaient presque pas le temps de prendre un peu de nourriture et de sommeil. Il ne pouvait se refuser aux empresses qu'on avait de le voir et de l'entendre. C'était la ressource commune ; et quand on avait eu le bonheur de recevoir sa bénédiction, ou de lui baiser la main, on se croyait en état d'affronter tous les dangers. Dans cette multitude de croisés, il se trouva des gens qui ne s'étaient pas confessés depuis dix et vingt ans, d'autres qui avaient pris la croix par des motifs de vanité ou d'avarice, cherchant plus les grâces du prince que la gloire de Dieu : toutes les consciences furent purifiées, tous les sentiments défectueux furent réformés par les soins du patriarche. Peu de jours avant qu'on mit à la voile, il y eut une communion générale dans l'armée : le roi et les seigneurs donnèrent l'exemple, et communièrent de la main du prélat.

On s'embarqua enfin le dernier jour de septembre 1365, et le bienheureux Pierre, de dessus la galère royale, bénit la flotte, la mer et les troupes. En quatre jours on arriva au port d'Alexandrie : le légat, tenant sa croix haute, donna encore la bénédiction à l'armée, et il lui inspira tant d'ardeur, que, malgré la multitude infinie des Sarrasins qui couvraient le rivage, et parmi une grêle de flèches qu'ils lançaient sur les croisés, ceux-ci firent leur descente, repoussèrent les infidèles, les poursuivirent, et se rendirent maîtres d'Alexandrie ; tout cela en moins d'une heure, et sans qu'il y pérît un seul chrétien. On trouva dans la ville des richesses immenses : les croisés s'en emparèrent ; mais, sous prétexte de leur petit nombre, ils ne voulurent point garder une place que les Sarrasins, revenus de leur frayeur, ne manqueraient pas de venir assiéger avec toutes leurs forces. Le roi et le légat eurent en vain recours aux prières et aux larmes, il fallut se rembarquer quatre jours après la prise d'Alexandrie, et retourner en Chypre.

Le roi souhaita que le bienheureux Pierre Thomas repassât en France, pour rendre compte de toute l'expédition au Pape. Il alla préparer son voyage à Famagouste : c'était aux fêtes de Noël. Le saint homme, se livrant aux sentiments de sa dévotion, célébra tous les offices de ces grands jours. La saison était rigoureuse, il y ajoutait le jeûne et la nudité des pieds. Le corps ne put soutenir la ferveur de l'esprit, une fièvre ardente le saisit. Dieu lui fit connaître que sa dernière heure approchait, il s'y prépara par tous les exercices de la piété et de la pénitence. Il voulut qu'on le mit à terre, revêtu d'un sac et la corde au cou : en cette posture, il demanda pardon à toute



l'assemblée, fit sa profession de foi, reçut le saint viatique et l'extrême-onction, récitant toutes les prières dont l'Église accompagne ces saintes actions.

La vie toute céleste de ce grand homme n'empêcha pas les puissances de l'enfer de lui dresser des embûches dans ses derniers moments. Les démons se présentèrent à lui d'une manière sensible ; mais il les mit en fuite en invoquant la mère de Dieu, et en faisant porter sa croix patriarcale dans l'endroit où il apercevait cette légion d'ennemis. Tous ses autres moments ne furent qu'une pratique continuelle des plus excellentes vertus. Il distribua à ses domestiques mille florins qui lui restaient. Il ordonna que son corps fût enterré dans l'église des Carmes, à l'entrée du chœur, afin qu'il fût incessamment foulé aux pieds : traitement, disait-il, que méritaient les viles dépouilles d'un aussi grand pécheur que lui. Il entreprit de dire encore les heures de l'office canonial, auxquelles il n'avait jamais manqué depuis sa première entrée en religion : mais ses forces l'abandonnèrent, et son confesseur acheva de les réciter auprès de lui. Quoiqu'il n'eût plus qu'un souffle de vie, il disait toujours qu'il ne pouvait partir de ce monde avant l'arrivée de son cher disciple, le chancelier de Maizières, qu'il avait fait prier de venir de Nicosie pour entendre ses dernières volontés. Le chancelier arriva : à sa présence, le saint homme reprit ses forces, il s'entretint longtemps avec lui, et il lui donna divers ordres avec autant de liberté d'esprit que s'il avait été en pleine santé. Peu de temps après, il entra dans une douce agonie, et il rendit tranquillement son esprit à Dieu le 6 de janvier 1366.

Le concours fut prodigieux à ses obsèques : pendant six jours il demeura exposé dans l'église des Carmes, revêtu de l'habit de cet ordre, et recevant les respects de tous les états, sans en excepter les schismatiques, qui vinrent, comme les plus fidèles catholiques, lui baiser les mains et les pieds. Ce saint corps répandait une odeur agréable, et ses membres parurent flexibles, comme s'ils avaient été animés. Ces merveilles furent suivies de quantité d'autres. Quoique l'Église ne l'ait pas canonisé selon les formes ordinaires, sa vie et sa mort avaient jeté un si grand éclat, qu'on crut dans son ordre devoir lui rendre un culte public. La congrégation des rites a confirmé cet usage, en approuvant plusieurs fois l'office du bienheureux Pierre, dont les Carmes font la fête double le 29 de janvier. Ils lui donnent le titre de martyr, parce qu'on dit qu'il avait été blessé à la prise d'Alexandrie, et que ses blessures lui causèrent la mort <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 29 janvier. *Hist. de l'Église gallic.*, t. 40.

Le pape Urbain V apprit presque en même temps la prise d'Alexandrie, la mort du légat, la désertion des croisés et l'armement que les infidèles préparaient contre les îles de Rhodes et de Chypre. Pour résister à ses redoutables ennemis, Pierre de Lusignan et les chevaliers de Saint-Jean, établis à Rhodes, sollicitaient de nouveaux secours d'hommes et d'argent. Quoique le goût des guerres saintes fût fort ralenti en France, Urbain ne laissa pas d'en écrire au roi Charles V. Il lui représente, dans sa lettre du 6 octobre, que, si les ennemis du nom chrétien venaient à détruire la puissance du roi de Chypre et des Rhodiens, on perdrait tout à la fois et la route pour aller à la terre sainte, et l'espérance de la recouvrer jamais; que cela entraînerait infailliblement la ruine entière de la chrétienté en Orient : plaie éternelle pour l'Église, et sujet d'opprobre pour les fidèles d'Occident. Sur cela il conjure le roi d'envoyer quelques troupes au secours de ces pays, si exposés aux courses des infidèles, l'assurant qu'il était résolu d'accorder en cette occasion l'indulgence que le Saint-Siège avait attachée à l'expédition de la terre sainte. Il écrivit à peu près dans les mêmes termes aux évêques du royaume; il se fit, en conséquence, quelques levées d'argent; mais dans les meilleures choses on ne peut prévenir tous les abus. Il se trouva des imposteurs à qui l'avarice suggéra de publier la croisade, et de tourner à leur profit les aumônes des fidèles. On découvrit la fraude, et les évêques eurent ordre du Pape de faire arrêter les coupables <sup>1</sup>.

Le danger de la religion en Orient était un des motifs qui faisaient souhaiter au Pape de rétablir le Saint-Siège en Italie, pays plus voisin que la France de cette chrétienté désolée. Urbain avait toujours eu à cœur ce rétablissement du Saint-Siège : il s'en était expliqué presque toutes les années. Les troubles de l'Italie et les désordres causés par les brigands l'avaient empêché jusque-là d'entreprendre le voyage. Après les victoires du cardinal d'Albornos dans l'État ecclésiastique, après le départ des compagnies qui venaient de passer les Pyrénées, il crut que le temps était venu de répondre à l'attente des peuples et aux désirs des Romains. Il fut confirmé dans son dessein par Pierre, infant d'Aragon, et par Pétrarque, deux hommes très-célèbres alors, chacun dans son genre.

Pierre était fils de Jacques II, roi d'Aragon, et de Blanche de Sicile, sœur de saint Louis, évêque de Toulouse. Il avait quitté le monde depuis quelques années pour entrer dans l'ordre de Saint-François, et il y vivait avec la réputation d'un homme à révélations et à miracles. Il vint exprès à Avignon pour exhorter le Pape à rendre

<sup>1</sup> Raynald, 1366, n. 15.

la Chaire pontificale à l'Italie. Il fut reçu de la cour romaine avec toute la distinction que méritaient sa naissance et ses vertus, et le Pape lui promit d'avoir égard à ses remontrances. Dans la suite, un petit incident pensa lui attirer l'indignation du Saint-Père. Urbain avait donné à l'enfant un bras de saint Louis, évêque de Toulouse, pour le porter au couvent des frères Mineurs de Montpellier, par où il devait passer à son retour en Espagne. Le prince, soit qu'il crût pouvoir s'approprier cette relique, parce qu'elle était d'un saint à qui il tenait de près par les liens du sang, soit qu'il voulût seulement satisfaire à loisir sa dévotion, l'emporta avec lui en Catalogne, et la garda longtemps sans l'envoyer au lieu de sa destination. Cela aigrit toute la ville de Montpellier; on en porta des plaintes jusqu'au Pape, qui ordonna à Pierre d'Aragon d'accomplir au plus tôt la commission qu'on lui avait donnée, et de rendre le sacré dépôt à ses confrères; ce qui fut exécuté fidèlement.

L'autre partisan déclaré du séjour de Rome et de l'Italie était Pétrarque, l'homme de ce temps-là qui disait le plus librement ses pensées, et qui les exprimait le mieux. Il écrivit à Urbain V une longue lettre, où sont rassemblés tous les traits capables de toucher un Pape, homme de bien, attaché aux anciens usages, et qui connaissait assez par lui-même l'Italie pour n'en pas craindre le séjour. « Considérez, lui dit-il, que l'église de Rome est votre épouse. On pourra m'objecter que l'épouse du Pontife romain n'est pas une église seule et particulière, mais que c'est l'Église universelle. Je le sais, très-saint Père, et à Dieu ne plaise que je resserre votre Siège, je l'étendrais plutôt, si je le pouvais, et je ne lui donnerais d'autres bornes que celles de l'Océan. J'avoue que votre Siège est partout où Jésus-Christ a des adorateurs; mais cela n'empêche pas que Rome n'ait avec vous des rapports particuliers; les autres villes ont chacune leur évêque, vous seul êtes évêque de Rome. »

Pétrarque ne dit point en cet endroit, comme Fleury le suppose, que le Pape est évêque universel, titre qui fut donné à saint Léon jusqu'à six fois dans le concile de Chalcédoine, mais que les souverains Pontifes n'ont jamais reçu, comme le témoignent saint Grégoire le Grand et saint Léon IX <sup>1</sup>. Pétrarque avoue seulement que l'Église universelle est l'épouse du Pontife romain, ou, ce qui revient au même, que le Pontife romain est évêque de l'Église universelle; qualité que prenait quelquefois saint Léon, et qui n'est pas la même chose que le titre d'évêque universel. Cet article de la lettre de Pétrarque n'était donc pas un trait d'ignorance, comme on l'a in-

<sup>1</sup> Greg. magn., l. 4, *epist.* 38. Leo IX, *epist.* 6, *ad Cerul.*

sinué plus de trois siècles après lui. Reprenons la suite de ce qu'il écrit au pape Urbain.

Il peïnt à ce Pontife les divers caractères de ceux qui avaient conseillé aux autres Papes de ne point quitter Avignon. « Quelques-uns, dit-il, étaient des esprits bornés, gens incapables de prendre le bon parti dans une affaire ; il faut les plaindre plutôt que les blâmer. D'autres suivaient les mouvements de leurs passions : la mollesse, l'amour de la patrie, l'aversion d'un climat étranger, voilà les ressorts de leur conduite et la raison de leurs conseils. Il s'en est trouvé d'assez peu instruits pour croire que l'Église ne possède rien de plus beau que le comté Venaissin. pour dire que l'Italie est une terre sauvage, que la mer qui y conduit est impraticable, que le passage des Alpes est une route presque impossible. On en a vu à qui tout était suspect au delà des monts, l'air, les eaux, les aliments, le caractère des peuples... Telles furent les idées de ces hommes prévenus ou sans expérience. Pour vous, Saint-Père, qui connaissez l'Italie comme si c'était le lieu de votre naissance, vous devez être votre propre conseil en cette affaire. C'est de l'Italie que Dieu vous a élevé au souverain pontificat : venez l'exercer en Italie, l'endroit du monde d'où le souverain Pontife gouverne l'Église avec plus de majesté. »

Il rappelle après cela au Pape le chagrin sensible que lui avaient causé les brigands qui couraient la France. « Souvenez-vous, Saint-Père, de l'injure faite depuis peu à votre personne et aux prélats de votre cour, lorsque ces odieuses compagnies vous ont forcé de racheter au poids de l'or votre liberté et celle des cardinaux. Vous vous en plaignîtes alors en plein consistoire ; vous dîtes que cet outrage avait quelque chose de plus criant que l'attentat commis contre le pape Boniface VIII ; et vous aviez raison de parler ainsi ; car, quoique ce soit toujours un crime d'user de violence à l'égard du vicaire de Jésus-Christ, on peut dire que la fierté de Boniface donna occasion à ses malheurs. Il avait poussé à bout les seigneurs d'une grande nation, et c'était une espèce de nécessité pour eux de succomber sous sa puissance, ou de tenter un coup d'éclat contre lui. Dans vous, très-saint Père, il n'y a que des vertus à reconnaître et à révéler : une douceur constante, une modération vraiment chrétienne, un éloignement continuél de tout ce qui pourrait blesser les autres ; et cependant, investi tout à coup par une armée de bandits, vous avez été obligé de sacrifier vos trésors pour vous épargner de plus grands maux : heureux néanmoins de sentir alors que vous méritez d'être réduit à cette extrémité si humiliante pour avoir abandonné l'Église de Rome, cette sainte épouse que Jésus-Christ vous a donnée. »

Pétrarque entre de là dans une description détaillée des agréments de l'Italie. Selon lui, il n'y a rien de si doux que l'air qu'on y respire, rien de si fertile que ses campagnes, rien de si charmant que ses collines et ses vallons, rien de si abondant que ses rivières et ses forêts, rien de si commode que sa situation. Il fait le contraste du séjour d'Avignon, et il en parle avec trop de mépris pour avoir pu faire beaucoup d'impression sur une cour toute française. Il passe tout de suite aux besoins pressants de l'église d'Orient, et c'est un des plus beaux morceaux de sa lettre. « Quoi ! dit-il, les îles de Chypre et de Rhodes, l'Achaïe et l'Épire sont en proie aux infidèles, l'Église d'Orient est entourée d'ennemis, et vous demeurez tranquille au fond de l'Occident ! Que faites-vous sur les bords du Rhône et de la Durance, tandis que l'Hellespont et la mer Égée attendent votre protection ? O vous ! le souverain pasteur établi par Jésus-Christ, songez que, dans les pâturages soumis à votre empire, votre place n'est pas où il y a de plus doux ombrages et de plus agréables fontaines, mais où les loups frémissent davantage, où les besoins du troupeau sont plus grands : montrez donc que vous êtes un vrai pasteur, et non pas un mercenaire. »

Il représente ensuite au Pape la brièveté de la vie, et le compte terrible qu'il rendra au jour des vengeances s'il laisse plus longtemps la première des églises dans la désolation. « Quand vous paraîtrez, dit-il, à ce tribunal où vous n'aurez plus la qualité de maître et de seigneur, mais seulement celle de serviteur et de sujet comme les autres hommes, vous entendrez Jésus-Christ qui vous dira : En quel endroit avez-vous laissé mon Église ? Je vous avais choisi parmi tant d'autres pour réparer les fautes de vos prédécesseurs, et vous y avez mis le comble. Mais encore, que répondrez-vous à saint Pierre lorsqu'il vous demandera d'où vous venez et en quel état se trouve son saint temple, son tombeau, son peuple ; quand il vous reprochera d'avoir préféré sans nécessité les rivages du Rhône aux lieux qu'il avait consacrés par sa présence et par son sang ? » Il ajoute en finissant : « Voyez donc, très-saint Père, si vous aimez mieux ressusciter avec vos citoyens d'Avignon qu'avec les saints apôtres Pierre et Paul, avec les saints martyrs Étienne et Laurent, avec les saints confesseurs Sylvestre, Grégoire et Jérôme, avec les saintes vierges Agnès et Cécile. »

Cette lettre est datée du 28 de juin, veille de Saint-Pierre : circonstance que l'auteur n'oublie pas. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il, que cette même nuit où je vous écris avec tant d'assurance, et en même temps avec tant de respect, vous fussiez présent aux divins offices dans la basilique de Saint-Pierre ! Quelle joie serait-ce pour les

saints apôtres ! quelle douceur pour vous ! que les moments de cette nuit vous paraissent rapides ! jamais votre séjour d'Avignon ne vous en fournira de semblables. Car ce n'est pas la possession des biens sensibles, c'est l'onction de la piété qui rend heureux : en cela Rome, de l'aveu de tous les Chrétiens, l'emporte sur toutes les villes du monde <sup>1</sup>. »

Le Pape trouva cette lettre pleine de force, d'éloquence et d'esprit. Il n'eut pas lieu d'être si content d'un grand discours que Nicolas Orème vint lui faire de la part du roi Charles V, pour le dissuader d'aller à Rome. Orème avait apparemment plus de science théologique et canonique que Pétrarque ; mais il lui était fort inférieur pour la politesse et pour le goût que donne la belle littérature. Autant la lettre de l'auteur ultramontain est fine et délicate, autant la harangue du docteur de Paris est fade et mal conçue. Voici en substance ce qu'elle contient. Après un long début où l'orateur mêle l'aveu de sa faiblesse avec les éloges du Pape et du roi, il entre en matière. La base de son discours est un trait tiré de l'histoire du martyr de saint Pierre, où l'on rapporte que l'apôtre sortant de Rome pour éviter la persécution, Jésus-Christ lui apparut s'avancant vers la ville, et que le saint lui ayant demandé où il allait, le Sauveur lui répondit : Je vais à Rome pour y être encore crucifié. Orème applique cela au roi Charles, qui voulait retenir le Pape à Avignon, et au Pape, qui voulait faire le voyage d'Italie. Les raisons du Pape étaient l'ordre de Dieu, qui, dans l'exemple cité, ramena saint Pierre à Rome ; les prérogatives de cette ville, qui est la capitale du monde ; la dignité de l'Église romaine, qui est la mère et la maîtresse des autres églises ; l'alliance étroite que le Pape a contractée avec cette Église, dont il est l'époux ; l'exemple de plusieurs saints Pontifes, qui ont toujours résidé à Rome ; l'inspiration de Dieu ; les promesses réitérées tant de fois ; les remords de la conscience ; le désir d'éviter les injures causées par les brigandages si communs en France. Tout cela faisait un préjugé bien fort en faveur du Pape et du voyage qu'il projetait.

Orème prétend y opposer des arguments invincibles. « La France, dit-il, est un lieu plus saint que Rome. Avant même l'établissement de la religion chrétienne, il y avait dans les Gaules des druides, gens consacrés au culte public ; et César témoigne que la nation des Gaulois était extrêmement adonnée aux cérémonies religieuses. Depuis que la France s'est convertie à la foi, elle a rassemblé dans son sein les plus précieuses reliques : la croix, la couronne d'épines, le

<sup>1</sup> Petrarce., *Rev. senil.*, l. 7, *epist. unica. Hist. de l'Église gallic.*, l. 40.

fer de la lance qui perça le côté de Notre-Seigneur, les clous qui l'attachèrent à la croix, les instruments de sa flagellation, le titre qui fut mis au-dessus de sa tête ; d'où l'on peut conclure que Jésus-Christ aime plus cette contrée que toutes les autres... La France, d'ailleurs, est un pays tranquille et favorable aux Papes ; combien de fois les Pontifes n'ont-ils pas souffert du caractère inquiet des Romains, et quelle protection n'ont-ils pas trouvée dans les rois très-chrétiens !... Mais la France a une grande supériorité sur tous les autres pays par la gloire des études. Nous avons parmi nous une florissante académie, transférée autrefois de Rome à Paris par Charlemagne, composée de docteurs en théologie, en droit et en beaux-arts, comparable aux étoiles du firmament et aux foudres dont parle saint Jean dans l'Apocalypse. » L'orateur ajoute que la cour romaine doit rester en Provence, parce que c'est le milieu de l'Europe, parce que la France est mieux gouvernée que l'Italie, parce que c'est la patrie du Pape, parce que le voyage de Rome est dangereux. Tout cela, peu concluant pour le fond, se trouve encore noyé dans une infinité de passages de l'Écriture et du droit, qui marquent quelque capacité et peu de raison <sup>1</sup>.

On a du docteur Orème un autre discours où règne le même abus des passages de l'Écriture, prodigués la plupart sans règle et sans discernement. Il le prononça, dit-on, en présence du Pape et des cardinaux, la veille de Noël 1363. C'est une remontrance faite à la cour romaine sur la décadence des mœurs parmi les prélats, qu'on y accuse de simonie, d'orgueil, d'avarice, de tyrannie. L'orateur les menace de la colère de Dieu, s'ils ne changent de conduite. Il réfute les prétextes qui leur font croire que le moment des vengeances est encore éloigné. Du reste, il n'attaque que les prélats en général, sans jamais spécifier ni le Pape ni les cardinaux ; c'est peut-être ce qui rendit sa harangue tolérable, et ce qui lui donna la confiance de porter encore la parole devant la même assemblée lorsqu'il fut question du voyage que le Pape se proposait de faire à Rome. Les hérétiques de ces derniers temps ont placé Orème parmi les prétendus témoins de la vérité contre le Pape. Illyricus, luthérien, a rapporté tout au long son discours de l'an 1363, sans faire attention qu'il s'y trouve un mot qui condamne tous les novateurs. Car, après avoir annoncé la vengeance de Dieu aux prélats, le docteur se fait cette objection, comme de leur part : « Les prélats sont l'Église, le Seigneur a promis de ne pas les abandonner, suivant cette parole : *Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* ; et il répond que

<sup>1</sup> Duboulai, t. 4, p. 396 et seqq.

cela doit s'entendre de la foi qui subsistera toujours, comme Jésus-Christ l'a déclaré à saint Pierre en disant : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point*. Il est évident, que dans les disputes des catholiques contre les novateurs il s'agit de la foi, et non de la conduite de leurs pasteurs ; or, ce prétendu témoin contre l'Église romaine reconnaît que jamais la foi de cette Église ne manquera, *lors même, ajoute-t-il, que la charité sera refroidie*<sup>1</sup>. C'est donc confondre par avance tous les nouveaux sectaires qui ont voulu persuader au monde que la foi ancienne ne subsistait plus quand ils ont commencé à dogmatiser.

Le pape Urbain V ne fut pas fort touché des remontrances de Charles V ni du discours de son envoyé. Il déclara publiquement que son intention était d'aller à Rome, et il fixa le terme du voyage au temps pascal de l'année suivante 1367. Il avait déjà donné commission à l'évêque d'Orviète de réparer le palais apostolique, lieu désert et fort négligé depuis plus de soixante ans que les Papes résidaient en France. Il y ajouta des ordres pour le logement des cardinaux et pour les préparatifs qu'il fallait faire à Viterbe, où il avait dessein de s'arrêter quelque temps.

Le 7 de janvier 1367, Urbain partit d'Avignon pour aller voir à Montpellier le monastère qu'il y faisait bâtir. Il fit lui-même la dédicace du grand autel, et demeura deux mois dans la ville, où il fut reçu très-magnifiquement et se montra très-populaire. Le 30 avril, il prit le chemin de Marseille, où il devait s'embarquer ; il avait avec lui tous ses cardinaux, excepté d'Albornos, qui était en Italie, Raymond de Canillac, Pierre de Monteruc, Pierre Itier et Jean de Blandiac, trop attachés à la France pour vouloir s'établir au delà des monts. Les autres suivirent par politique ou par nécessité, se regardant la plupart comme des gens condamnés à l'exil. Le Pape s'arrêta quelques jours à Marseille ; il s'était logé dans l'abbaye de Saint-Victor, qu'il aimait toujours comme son berceau, et dont il gardait encore le titre, pour se ressouvenir des premiers engagements qu'il y avait pris avec Dieu : c'était, par la même raison, l'objet de ses plus grandes libéralités. Il en avait réparé, fortifié l'enceinte, étendu les privilèges, augmenté la juridiction.

Cependant on voyait dans le port de Marseille une flotte de vingt-trois galères et de plusieurs autres bâtimens de toute espèce, que la reine de Sicile, les Vénitiens, les Génois et les Pisans avaient envoyés pour transporter la cour romaine et pour faire honneur au Pape. Le 19<sup>me</sup> de mai, Urbain monta sur une galère de Venise ; on

<sup>1</sup> Matth., 24, 12.



leva l'ancre, et bientôt on perdit de vue le rivage. Ce fut dans ce moment que l'amour de la patrie se fit sentir tout entier à quelques-uns des cardinaux français. Le regret de quitter une terre où ils avaient leurs proches et leurs amis les remplit d'aigreur contre le Pape. Ils s'oublèrent jusqu'à lui faire hautement des reproches. « Malheureux, dit sur cela Pétrarque, de ne pas voir que c'était un père tendre qui forçait ses enfants à retourner dans le lieu de leur repos et de leur salut. » Le Pape méprisa ces cris impuissants. Sa course fut rapide. Le jendi, 3<sup>me</sup> de juin, il prit terre à Corneto. A son débarquement, il fut reçu par le cardinal d'Albornos, accompagné de presque tous les grands de l'État ecclésiastique. On avait dressé sur le rivage des tentes d'étoffes de soie et des feuillages très-agréables. Nous avons vu que saint Jean Colombini y travailla de ses mains avec ses religieux. On avait préparé un autel où le Pape, après s'être un peu reposé, fit chanter en sa présence une messe solennelle. Puis il monta à cheval et vint à Corneto. A l'heure du dîner, il logea chez les frères Mineurs, et y demeura jusqu'au lendemain de la Pentecôte. Le jour de la fête, qui était le 6<sup>me</sup> de juin, le Pape célébra la messe solennellement ; et pendant ce séjour à Corneto il reçut les députés des Romains, qui lui offrirent de leur part la pleine seigneurie de la ville et les clefs du château Saint-Ange, qu'ils tenaient auparavant. Le mercredi, 9<sup>me</sup> de juin, le Pape vint à Viterbe, où il fut reçu avec grande allégresse et demeura quatre mois. Là vinrent le trouver les cardinaux qui l'avaient suivi par terre, tous les grands, les prélats et les députés des villes d'Italie, pour le féliciter sur son arrivée.

Le bon Pape comptait beaucoup sur les instructions et les services qu'il espérait tirer du cardinal d'Albornos, évêque de Sabine ; mais ce prélat mourut à Viterbe, le 24<sup>me</sup> d'août, après avoir été légat en Italie pendant près de quatorze ans, durant lesquels il ramena plusieurs villes à l'obéissance de l'Église romaine, tant par composition amiable que par la force des armes. C'était un prélat vertueux, savant, courageux et très-habile dans la conduite des affaires ; en sorte qu'il était aimé ou du moins craint par toute l'Italie. Il fonda un collège à Bologne pour de pauvres écoliers de son pays, c'est-à-dire d'Espagne.

Le 5<sup>me</sup> de septembre 1367, le domestique d'un cardinal se prit de querelle avec un bourgeois de la ville, auprès d'un fontaine ; une émeute populaire s'ensuivit, qui dura trois jours. On entendit crier : Vive le peuple ! meure l'Église ! Il y eut des cardinaux maltraités. Le Pape fit approcher des troupes contre la ville. Aussitôt les bourgeois, reconnaissant leur faute, demandèrent pardon, se soumirent à la volonté du Pape, et, pour preuve de leur repentir, portèrent à son

palais toutes les armes de la ville et les chaînes dont on fermait les rues. Ils firent aussi planter des potences aux lieux où le tumulte avait commencé et où il avait été le plus violent, et ils y pendirent les plus coupables, au nombre de sept. Le Pape pardonna au reste, après avoir fait abattre quelques maisons fortifiées, et la tranquillité fut rétablie.

Enfin le Pape entra dans Rome le 16 d'octobre 1367, aux acclamations d'un peuple infini. La veille de la Toussaint, il célébra solennellement la messe sur l'autel de Saint-Pierre, où personne ne l'avait célébrée depuis Boniface VIII, et, en même temps, il consacra l'ancien cardinal d'Aigrefeuille pour l'évêché de Sabine. La présence du Pape dans Rome était un sujet de triomphe pour Pétrarque. « Oui, très-saint Père, lui écrivait-il, on vous reconnaît présentement pour le souverain Pontife, pour le successeur de Pierre, pour le vicaire de Jésus-Christ. Vous l'étiez auparavant par la puissance et par la dignité : vous l'êtes aujourd'hui par les sentiments et les fonctions... S'il se trouve encore quelqu'un dans votre cour qui regrette les rives du Rhône, montrez-lui ces lieux vénérables où les bienheureux apôtres ont triomphé, l'un par la croix, l'autre par le glaive ; où l'un est monté en héros sur le trône de son martyr et de sa gloire, où l'autre a donné avec joie sa tête pour Jésus-Christ. »

Il ajoute : « J'avoue que les Français ont communément l'humeur enjouée, qu'ils sont légers dans leurs manières et leur conversation, qu'ils jouent volontiers, qu'ils chantent agréablement, qu'ils aiment le plaisir de la table ; mais ce n'est point chez eux qu'il faut chercher la gravité des mœurs et la solidité des vertus... » Et peu après : « J'avoue que l'église gallicane est une belle partie de l'Église universelle ; mais on sait que l'Italie possède le chef même de l'Église. Quelle différence entre le chef de l'Église et ce qui n'en est qu'un membre<sup>1</sup> ! » Le reste de la lettre est du même style ; on y trouve partout les louanges du Pontife mêlées de traits satiriques contre la France et contre les cardinaux français : liberté qui ne doit pas surprendre dans un poète qui était sur le pied de tout dire, et qui ne voyait rien de beau au monde que Rome et l'Italie.

L'église gallicane, quoique privée de la présence du vicaire de Jésus-Christ, voyait cependant avec complaisance l'éclat que le saint pape, son élève, répandait dans la capitale du monde chrétien. Urbain était venu à Rome pour rétablir la dignité du sacerdoce suprême et la majesté du culte public. Ses premiers soins furent de réparer les basiliques anciennes, monuments vénérables de la piété des pre-

<sup>1</sup> Petrarce., *Rev. senil.*, l. 9, *epist.* 1.

miers fidèles ; de les pourvoir d'ornemens et de livres pour la célébration des divins offices ; de placer avec décence les reliques des saints.

Depuis longtemps les chefs de saint Pierre et de saint Paul étaient presque oubliés à Saint-Jean de Latran. Le second jour de mars 1368, le Pape ayant célébré dans une chapelle qui est contiguë à cette église et qu'on appelle *Sancta Sanctorum*, on tira par son ordre ces saintes reliques de dessous l'autel où il venait de dire la sainte messe. Elles furent montrées au peuple avec solennité, et, comme les reliquaires qui les contenaient parurent trop médiocres, Urbain en fit faire de magnifiques, dont le prix monta à plus de trente mille florins d'or. Ces reliquaires sont deux grands bustes d'argent, du poids de douze cents marcs, et chargés de toutes sortes d'ornemens précieux, dont les plus remarquables sont deux fleurs de lis de pierreries, que donna le roi de France, Charles V. On les voit sur le devant de ces bustes, avec le nom du roi au bas et l'année 1369, qui est le temps où l'ouvrage fut fini et placé à Saint-Jean de Latran <sup>1</sup>.

Le Pape était encore à Viterbe, quand il reçut des ambassadeurs de Jean Paléologue, empereur de Constantinople. Ils étaient au nombre de huit, et à leur tête Paul, patriarche latin de Constantinople, successeur du bienheureux Pierre Thomas, et Amédée, comte de Savoie, oncle maternel de l'empereur. Ces ambassadeurs venaient, non-seulement au nom de l'empereur grec, mais des prélats, du clergé, des nobles et du peuple de son obéissance, désirant, à ce qu'ils disaient, revenir à l'obéissance et à l'union de l'Église romaine. Pour cet effet, l'empereur promettait de venir au mois de mai suivant se présenter au Saint-Siège ; et le Pape, voulant faciliter son passage, en écrivit à la reine Jeanne de Naples et aux autres princes qui se trouvaient sur la route. Il écrivit aussi à tous ceux qu'il crut pouvoir concourir à la réunion : à l'impératrice Hélène et à son père Jean Cantacuzène, à Philothée, patriarche grec de Constantinople, à Nison d'Alexandrie et à Lazare de Jérusalem. Toutes ces lettres sont du 10<sup>me</sup> de novembre 1367 <sup>2</sup>.

L'empereur Andronic Paléologue, troisième du nom, dit le Jeune, succéda, l'an 1332, à son aïeul, qu'il avait dépossédé quatre ans auparavant. L'an 1333, les Turcs lui enlevèrent Nicée, dont ils firent leur capitale. L'an 1339, il envoya des députés au pape Benoît XII, pour traiter de la réunion. Il mourut en 1341, fort regretté de ses sujets. Son fils, Jean Paléologue, lui succéda. Comme il était mi-

<sup>1</sup> *Hist. de l'Église gallic.*, t. 40. — <sup>2</sup> Raynald, 1367, n. 1.

neur, Jean d'Apri, patriarche de Constantinople, et Jean Cantacuzène, capitaine des gardes, voulurent s'attribuer chacun la conduite de l'État. Cantacuzène prit même les ornements impériaux dès le 26 octobre 1341, se portant pour collègue et protecteur du jeune prince. Cinq ans après, il se fit couronner empereur dans Andrinople, par Lazare, patriarche de Jérusalem, et fit ouvertement la guerre à Jean Paléologue. Ce furent, selon lui, les calomnies du général Apocauque et du patriarche qui l'obligèrent d'en venir à cette extrémité. Plusieurs villes entrèrent dans son parti sans se faire prier; il en soumit d'autres par les armes. Enfin il entra dans Constantinople le 8 janvier 1347, et s'y fit couronner de nouveau le 13 mai, avec Irène, sa femme. La misère où l'empire était réduit parut bien sensiblement à cette cérémonie. Les couronnes qu'on y employa n'étaient que de pierres fausses, et le repas n'y fut servi qu'en vaisselle de terre et d'étain. L'an 1353, pressé par les Turcs et par l'empereur Jean Paléologue, Cantacuzène se tourna du côté de l'Occident pour avoir du secours. Dans cette vue, il envoya une députation au pape Innocent VI, nouvellement élu, témoignant désirer la réunion. L'an 1354, au mois de février, il fait couronner empereur son fils, Matthieu Cantacuzène. Jean Paléologue étant rentré dans Constantinople au mois de janvier 1355, Jean Cantacuzène abdiqua de gré ou de force, et prit l'habit monastique sous le nom de Joseph. La retraite du père entraîna la ruine du fils. Matthieu, battu, pris et envoyé en exil dans la même année, fut obligé, l'année suivante, de quitter la pourpre à l'exemple de son père. Ce fut après ces événements que Jean Paléologue envoya au pape Urbain V.

Quant aux patriarches grecs de Constantinople, voici comment ils se succédèrent. Jean XIV, surnommé d'Apri et Calécas, fut placé sur le siège l'an 1333. Comme nous avons vu, l'an 1341, après la mort d'Andronic le Jeune, il disputa à Jean Cantacuzène, mais en vain, le gouvernement de l'empire. L'an 1345, il condamne, dans un concile nombreux, la doctrine de Palamas, que Cantacuzène et la cour favorisaient. L'an 1347, les Palamites le déposent dans un autre concile. Il est ensuite jeté dans une prison, où il meurt la même année, dix mois après sa déposition. L'historien Manuel Calécas était parent, peut-être frère de ce patriarche.

Isidore, surnommé Buchiran, évêque de Monembasie, déposé par le patriarche Jean d'Apri pour son attachement à la doctrine des Palamites, fut élu par ce parti pour lui succéder. Son élection causa un grand schisme dans l'église de Constantinople. Isidore se soutint par la faveur de Cantacuzène, devenu empereur, et mourut au mois d'avril 1349. Calliste I<sup>er</sup>, moine du mont Athos, succéda au patriarche

Isidore par les soins de l'empereur Jean Cantacuzène. L'an 1331, il tint, par les ordres de ce prince, un concile, où il confirma les erreurs des Palamites. L'an 1354, au commencement de février, le même empereur le fit déposer, parce qu'il s'opposait à l'élévation de Matthieu, son fils, à l'empire. Philothée, supérieur du mont Athos, fut tiré de son monastère par Jean Cantacuzène, pour succéder à Calliste. Aussitôt après son élévation, il couronna empereur, dans le mois de février, Matthieu Cantacuzène, au préjudice de Jean Paléologue. L'an 1355, celui-ci ayant dépouillé son rival, Philothée se sauve dans un monastère pour se soustraire à son ressentiment. Calliste, après la fuite de Philothée, remonta sur le siège de Constantinople. L'an 1362, il est député auprès d'Élisabeth, veuve du Crale ou prince de Serbie, pour l'engager à faire la paix avec l'empire. Calliste meurt dans son ambassade sur la fin de la même année. Philothée, après la mort de Calliste, fut rétabli par l'empereur Jean Paléologue. Il tint le siège encore treize ans et demi, et mourut l'an 1376. Nous avons plusieurs écrits de Philothée, dont le principal est contre Nicéphore Grégoras, en faveur des Palamites <sup>1</sup>.

Mais qu'est-ce donc que ces Palamites? Qu'en est-il de leur doctrine ou de leurs erreurs? C'est sans doute quelque chose de fort grave, pour occuper si vivement les empereurs et les patriarches de Constantinople, dans un moment où les Turcs portaient leurs ravages jusqu'aux portes de cette capitale? Il s'agissait effectivement d'une chose qui devait intéresser au suprême degré les empereurs et les évêques grecs du Bas-Empire. Il s'agissait, ni plus ni moins, de la lumière que voyaient les moines du mont Athos en regardant fixement leur nombril pendant l'oraison. Oui, telle est la grande affaire qui occupera, qui divisera les Grecs, jusqu'au moment où les Turcs entreront à Constantinople.

Voici en quels termes Simon, abbé d'un monastère de Constantinople, vers le milieu du onzième siècle, décrit et recommande cette merveilleuse méthode d'oraison pour les moines grecs : « Étant seul dans ta cellule, ferme ta porte et assieds-toi dans un coin. Élève ton esprit au-dessus de toutes les choses vaines et passagères, ensuite appuie ta barbe sur ta poitrine, tourne les yeux avec toute ta pensée au milieu de ton ventre, c'est-à-dire au nombril. Retiens encore ta respiration, même par le nez ; cherche dans tes entrailles la place du cœur, où habitent pour l'ordinaire toutes les puissances de l'âme. D'abord tu y trouveras des ténèbres épaisses et difficiles à dissiper ; mais, si tu persévères, continuant cette pratique nuit et jour, tu

<sup>1</sup> *Art de vérifier les dates.*

trouveras, merveille surprenante ! une joie sans interruption. Car, sitôt que l'esprit a trouvé la place du cœur, il voit ce qu'il n'avait jamais su ; il voit l'air qui est dans le cœur, il se voit lui-même lumineux et plein de discernement <sup>1</sup>. »

Telle était donc la merveilleuse méthode d'oraison pour les moines grecs du mont Athos. On conçoit sans peine qu'en regardant ainsi nuit et jour leur nombril, ils devaient voir des choses non moins merveilleuses que leur méthode. Aussi prétendaient-ils que cette lumière ombilicale était Dieu même. Mais, l'an 1341, l'abbé Barlaam, que l'empereur Andronic avait envoyé au pape Benoît XII pour traiter de la réunion, étant de retour à Thessalonique, eut de grandes disputes avec eux sur cette contemplation de l'ombilic. Il les accusa de renouveler l'hérésie des Massaliens, condamnés vers la fin du quatrième siècle, et les nommait Omphalopsyques, c'est-à-dire ayant l'âme au nombril.

Le chef de ces visionnaires que combattait Barlaam était Grégoire Palamas, d'où le nom de Palamites. L'historien Nicéphore Grégoras lui avait ouï dire qu'il voyait de ses yeux l'essence divine. Nicéphore atteste l'avoir ouï dire à Palamas et à Drimyr, son compagnon, en présence de plusieurs personnages, avant que Barlaam vînt en Grèce. Il les avait dès lors vivement repris, et en avait averti le grand logothète et quelques savants prélats, qui dirent que c'était l'hérésie des Massaliens, et lui ordonnèrent de fuir la compagnie de ces gens-là. Palamas, se trouvant donc à Thessalonique lorsque Barlaam y revint, soutint que cette lumière divine dont il s'agissait, avait apparu à plusieurs saints, comme aux martyrs pendant les persécutions, et au grand saint Antoine. Et pour remonter plus haut, ajoutait-il, et jusques au premier exemple, c'est cette lumière que les apôtres virent sur le Thabor à la transfiguration, et dont ils ne purent soutenir l'éclat. Si donc, étant encore des hommes imparfaits, ils ne laissèrent pas de voir cette lumière divine et incréée, faut-il s'étonner que les saints, éclairés d'en haut, la voient encore à présent ?

A ces mots, Barlaam s'écria : Quelle absurdité ! la lumière du Thabor incréée ! Elle est donc Dieu, selon vous, car rien n'est incréé, si ce n'est Dieu. Si donc cette lumière n'est ni une créature ni l'essence de Dieu, car personne n'a jamais vu Dieu, que reste-t-il, sinon d'adorer deux dieux, l'un créateur de tout et invisible, l'autre visible selon vous, c'est-à-dire cette lumière incréée ? Pour moi, je ne souffrirai jamais que l'on nomme incréé rien qui soit distingué de l'essence de Dieu.

<sup>1</sup> Apud Allat. *De Consens.*, p. 829.

Ensuite Barlaam passa à Constantinople, et mit entre les mains du patriarche Jean d'Apri ce qu'il avait écrit contre les moines Quiétistes, et le pria d'assembler un concile, prétendant les y convaincre d'erreurs contre la foi. Le patriarche manda les moines qui étaient à Thessalonique, et l'empereur, revenant de la guerre, arriva au même temps à Constantinople. Il voulut d'abord imposer silence aux deux partis et les réconcilier; mais, n'y pouvant réussir, il permit de tenir le concile. On le tint à Sainte-Sophie, le 11<sup>me</sup> de juin 1341, et l'empereur Andronic y présida, avec le patriarche Jean, les évêques, les sénateurs et plusieurs personnes constituées en dignité. On fit parler Barlaam le premier, comme étant l'accusateur, et on ne traita que deux articles : celui de la lumière du Thabor et celui de la prière. Sur ces deux articles, Barlaam fut condamné; de quoi n'étant pas content, il se retira et revint en Italie <sup>1</sup>, où le Pape le fit évêque de Gieraci en Calabre.

Plus tard, Grégoire Palamas et les Quiétistes eurent leur tour : le patriarche Jean d'Apri condamna leur tome ou exposition de leur doctrine. L'impératrice douairière, Anne de Savoie, tint Palamas enfermé dans une des prisons du palais : elle écrivit aux moines du mont Athos que c'était à cause des nouveaux dogmes qu'il enseignait et par lesquels il troublait l'Église. Mais, en 1347, elle changea tout à coup de sentiments ; voici pourquoi. Cantacuzène faisait des progrès; le patriarche Jean d'Apri conseillait à l'impératrice de faire la paix avec lui; l'impératrice prend le patriarche en telle aversion, qu'elle se détermine à le déposer. Pour y réussir, elle prend sous sa protection Grégoire Palamas, lui donne toute sa bienveillance, approuve sa doctrine et se conduit ouvertement par ses conseils. Aussitôt la nouvelle doctrine se réveille et se répand dans la ville de Constantinople, qui en fut troublée; car les évêques et les prêtres s'y opposaient, avec tous ceux qui étaient les mieux instruits de la religion : ce qui causait des disputes continuelles.

L'impératrice consulta sur ce sujet l'historien Nicéphore Grégoras, et lui proposa les nouvelles opinions de Palamas. Elle trouva Nicéphore attaché à la doctrine des Pères et des conciles, sans aucune complaisance pour elle; ce qui la mit en une furieuse colère. Elle le congédia donc durement, lui ordonnant de donner son avis par écrit, afin que ceux qui pensaient comme elle eussent plus de moyens de le contredire. Le 6 de février 1347, elle fit déposer le patriarche, nonobstant les remontrances d'un moine vertueux, son confesseur, qui en fut disgracié. Elle assembla donc les évêques et tous ceux qui

<sup>1</sup> Nicéph. Grég., l. 19, c. 1. Cantacuz., l. 2, c. 39.

étaient du parti de Palamas ; les portes du palais furent fermées à tous les défenseurs du patriarche : lui-même ne fut pas admis au concile, mais condamné par défaut, et la sentence de déposition ne portait autre cause, sinon qu'il avait anathématisé Palamas avec sa doctrine. Le soir, l'impératrice donna un grand repas à ceux qui avaient eu part à cette action. La joie fut grande, accompagnée de contes plaisants et d'éclats de rire peu modestes ; mais elle fut troublée vers la fin de la nuit, quand l'impératrice apprit tout d'un coup que Cantacuzène était entré dans la ville, et qu'elle fut contrainte de le reconnaître empereur, mais au second rang après elle et son fils. Cette révolution ne changea rien au sort du patriarche. Il fut déposé dans un nouveau concile qui approuva la doctrine de Palamas, et il mourut en prison huit mois après.

Palamas aurait bien voulu se faire lui-même patriarche de Constantinople, mais, ne pouvant y réussir, il voulut y mettre Isidore, un de ses principaux sectateurs, qui, étant moine, avait été élu évêque de Monembasie ; mais, ayant été convaincu des erreurs de Palamas, il fut déposé et excommunié l'an 1344. Isidore ne laissa pas d'être transféré au siège patriarcal de Constantinople, ce qui causa un schisme dans cette église ; car la plupart des évêques s'assemblèrent, anathématisèrent Isidore et ses partisans, et lui envoyèrent hardiment la sentence. Sur la plainte des Palamites, l'empereur méprisa les uns, punit les autres de la perte de leurs biens et de leurs honneurs, et en bannit plusieurs de Constantinople. Il vint ensuite de toutes parts des lettres portant anathème à Palamas, à Isidore et à leurs sectateurs. Il en vint d'Antioche, d'Alexandrie, de Trébisonde de Chypre, de Rhodes et d'ailleurs ; d'évêques et de prêtres, qui s'attachaient à la doctrine des Pères et rejetaient toute nouveauté. Cependant Isidore, pour consoler Palamas d'avoir manqué le siège de Constantinople, l'ordonna métropolitain de Thessalonique ; mais on ne voulut point l'y recevoir ; quoiqu'il eût des lettres de l'empereur, on ne lui permit pas d'entrer dans la ville, et il fut réduit à se retirer dans l'île de Lemnos <sup>1</sup>.

Avec le temps le patriarche Isidore tomba malade de honte et de chagrin. Il s'était mêlé de faire le prophète, prenait ses songes pour des révélations et en faisait la règle de sa conduite ; ce qui était ordinaire aux Palamites, en vertu de leur lumière ombilicale. Ses prédictions lui ayant mal réussi, Isidore en tomba malade et mourut à la fin de 1349. Les Palamites eurent grand soin qu'on lui donnât un successeur des leurs. Ce fut un moine nommé Calliste, ami de Pala-

<sup>1</sup> Nicéph. Grég., l. 15. Cantacuz., t. 3 et 4.



mas, que l'empereur fit venir du mont Athos l'an 1350, et auquel il substitua, l'an 1354, l'évêque Philothée, qui était de même grand sectateur de Palamas. Voilà comment les visionnaires du noubril devinrent les guides spirituels de l'Église et de l'empire de Constantinople.

De nos jours, on pourrait voir quelque chose de semblable dans les philosophes contemplatifs du *moi* ; car, pour être placé dans l'encéphale, dans un viscère du bas-ventre ou dans le noubril, ce *moi* ne change pas de nature ; sa contemplation exclusive pourra toujours produire les mêmes lumières.

Quant aux avances que firent les Grecs de temps en temps pour se réunir à l'Église romaine, ce n'était généralement que dans la vue d'obtenir des secours contre les Turcs. L'abbé Barlaam, envoyé secrètement l'an 1339, par Andronic, et sans aucun pouvoir de conclure, le dit assez nettement. Il demandait ces secours comme une condition préalable pour que l'empereur osât parler de la réunion à son peuple. Le pape Benoît XII répondit que, pour que cette réunion fût sincère, elle devait précéder le secours, qui ne manquerait point après ; autrement les Grecs, devenus plus forts par l'assistance des Latins, deviendraient encore plus intractables. Barlaam et les autres envoyés de l'empereur proposèrent encore de remettre en question la procession du Saint-Esprit. Le Pape et les cardinaux répondirent : Il n'est pas à propos de paraître maintenant révoquer en doute ce qui a été décidé solennellement au concile d'Éphèse, en ceux de Tolède et de Lyon, et en plusieurs autres, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe : ce que les Grecs ont professé expressément au temps du pape Hormisda, de Jean, patriarche de Constantinople, et de l'empereur Justin ; et longtemps après, un autre patriarche Jean et l'empereur Michel Paléologue, par la lettre synodique envoyée au pape Jean XXI <sup>1</sup>.

Ces citations demandent à être expliquées. Le concile d'Éphèse ne traita directement que du mystère de l'Incarnation contre l'hérésie de Nestorius ; et ce ne fut qu'incidemment qu'on y parla de la procession du Saint-Esprit, à l'occasion du neuvième anathème de saint Cyrille et du faux symbole dénoncé par le prêtre Charisius. On y voit toutefois assez clairement que saint Cyrille et tout le concile croyaient clairement que le Saint-Esprit procède aussi du Fils. Le concile de Tolède, dont il est ici parlé, est le troisième tenu l'an 589, où se trouve, pour la première fois, l'addition *Filioque*. Quant au pape Hormisda, nous avons une lettre de lui écrite à l'empereur Justin

<sup>1</sup> Raynald, 1339, n. 10 et seqq. *Allat. Consens.*, p. 780.

en 521, où il dit expressément : C'est le propre du Saint-Esprit de procéder du Père et du Fils, sans que les Grecs se soient plaints alors de cette expression. Le concile de Lyon est celui de l'an 1274, où se fit la rénnion procurée par Michel Paléologue <sup>1</sup>.

Si l'abbé Barlaam ne put réussir, ce ne fut pas sa faute ; car il existe de lui plusieurs opuscules où il établit solidement la doctrine orthodoxe touchant la primauté de l'Église romaine et la procession du Saint-Esprit <sup>2</sup>.

Voici la substance de l'un de ces traités, qu'il adresse à ses amis d'entre les Grecs, sur l'union avec l'Église romaine.

Quatre caractères, entre autres, l'y avaient ramené et l'y retenaient : l'exactitude de la discipline, le zèle pour l'instruction, la vénération pour le souverain Pontife, la propagation de la foi.

D'abord, chez les Latins, tout est réglé par la loi, les rapports des supérieurs entre eux et avec les inférieurs, et des inférieurs entre eux ; rien n'est laissé à l'arbitraire, en sorte que quiconque veut, peut vivre facilement selon Dieu et selon l'Évangile. Chez les Grecs, c'est tout le contraire ; là, il n'y a de fait d'autre loi que la licence et la volonté des plus puissants.

Une seconde marque plus importante, c'est que, dans l'Église romaine, la doctrine chrétienne est connue, étudiée, enseignée, prêchée à la multitude des fidèles dans les villes, les bourgs et les villages, si bien que les hommes et les femmes sans lettres n'en savent pas moins que les hommes d'étude ; ceux-ci diffèrent des autres, non dans les connaissances nécessaires, mais dans les superflues. D'où il arrive que la population est généralement simple et ouverte, amie de la vérité, ennemie de la fraude, constante dans ses jugements, stable dans ses conventions, fidèle entre soi, ne changeant pas facilement, très-lente au parjure, très-ferme et très-fervente dans la foi chrétienne, et toute prête, s'il le faut, à donner même sa vie pour elle. Au contraire, parmi les Grecs, il y en a très-peu qui aient le goût de l'étude ; encore, dans ce peu, c'est le petit nombre qui préfère l'Écriture sainte, la plupart estimant davantage la science des païens. Quant à toute la multitude sans lettres, elle demeure privée de la doctrine du salut, qui est cependant pour tout le monde. Pour un qui sait l'essentiel de la religion, il y en a plusieurs milliers qui ignorent absolument la vertu du christianisme. D'où il arrive que la population grecque a des qualités toutes contraires à celles qui viennent d'être signalées.

En troisième lieu, un caractère de tout ce qui est divin, c'est

<sup>1</sup> Fleury, l. 95, n. 1. — <sup>2</sup> Raynald, 1339, n. 38 et seqq.

l'ordre et la subordination. Cela se trouve dans l'Église romaine; toute la multitude y est subordonnée à son Pontife suprême, que tous révèrent comme le vicaire du Christ; qui, entouré de son concile, corrige, réforme, confirme, annule, commande, défend, avec une autorité à quoi personne ne résiste; qui envoie des docteurs dans presque tous les pays, pour examiner comment on y enseigne et on y vit, et lui en faire leur rapport, afin de corriger ce qui a besoin de correction. Parmi les Grecs, ce n'est pas l'unité de chef et de gouvernement qu'on honore, mais la pluralité, mais l'anarchie. Car il y a cinq patriarches, y compris celui de Bulgarie, auquel on peut joindre encore l'archevêque de Triballes. Or, de ces six, il n'y en a pas un qui soit tel, de droit ou de fait, que les cinq autres veuillent le reconnaître pour leur chef, être corrigés et redressés par lui et son concile, et qu'ils regardent comme un péché de ne pas obéir à ses ordres. Même parmi les suffragants de chacun de ces six, il n'y en a pas un qui veuille observer ses mandements, non par la crainte d'un préjudice temporel, mais crainte de perdre son âme. Enfin l'élection et le pontificat de chacun de ces six dépendent du prince de sa nation : le roi d'Arménie domine le patriarche d'Antioche, le sultan d'Égypte ceux d'Alexandrie et de Jérusalem. Nul moyen d'assembler un concile général, ni de réformer les abus les plus criants, chose facile parmi les Latins.

Le quatrième caractère frappe d'étonnement. Le Sauveur a prédit que ses disciples seraient persécutés : ils le furent jusqu'au temps de Constantin. Mais, chose prodigieuse ! au milieu des persécutions, ils se multipliaient par les persécuteurs mêmes. Car, si quelques-uns abandonnaient la foi par la crainte des tourments, il s'en convertissait un bien plus grand nombre. Mais quel est l'état présent des Grecs ? Il est des plus déplorables ; car, sans parler des temps antérieurs, depuis qu'ils n'ont pas voulu acquiescer à l'union faite sous le premier des Paléologues, des multitudes innombrables d'entre eux ont passé à la secte détestable de Mahomet, non-seulement des enfants, mais des personnes d'un âge mûr. Au contraire, depuis ce même temps, les Latins ont pris des accroissements considérables. Les Arméniens se sont réunis à eux ; d'autres nations orientales ont suivi l'exemple des Arméniens ; des cités populeuses ont été enlevées aux Mahométans par le roi d'Espagne ; une foule de leurs habitants ont embrassé la foi chrétienne ; même parmi les Grecs, il y a bien des milliers qui se sont unis spontanément aux Latins, sans parler de ceux qui l'ont fait chez les Perses.

Ce parallèle entre les Grecs et les Latins, par un Grec du quatorzième siècle, n'est pas médiocrement remarquable. Barlaam con-

clut : Je ne puis donc croire que les Grecs, avec leur discipline, leur ignorance, leur insubordination, leur décadence continuelle, soient la partie saine de l'Église, et que les Latins, chez qui tout est si bien réglé, qui ne cessent de croître en lumières et en nombre, soient la partie corrompue, de laquelle l'autre ait bien fait de se séparer. Dieu aurait-il donc absolument délaissé le christianisme ? Mais cela ne se peut ; car elle est véritable la promesse de qui a dit qu'il serait avec nous jusqu'à la consommation des siècles, que les portes de l'enfer ne prévaudraient nullement contre l'Église, et que la foi de Pierre ne défaudrait jamais : ce qu'il faut entendre de tous les successeurs de Pierre ; car dès que le Seigneur a prié, il en doit ressortir quelque chose de grand. D'après tout cela, je ne puis me persuader que, les Latins n'étant point hérétiques, les Grecs puissent raisonnablement éviter leur communion.

Ces derniers excusaient leur schisme sur deux causes : l'usage des Latins de consacrer avec du pain azyme, et leur croyance que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Barlaam leur fait voir que cette manière de s'excuser les accuse. Car, bien des siècles avant le schisme, les Latins avaient cet usage et cette croyance, au vu et au su des Grecs, qui cependant leur étaient unis de communion : ce n'est donc pas une raison de s'en séparer. De plus, non-seulement des Pères latins, tels que saint Augustin, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Grégoire de Rome, enseignent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, mais des Pères grecs, tels que saint Basile, saint Athanase, saint Cyrille, saint Grégoire de Nysse, proclament la même chose. Accuser pour cela d'hérésie les Latins, n'est-ce pas en accuser les saints Pères ? Quant à l'usage de consacrer avec du pain azyme, Barlaam fait voir, par saint Chrysostome, que Jésus-Christ même en a donné l'exemple <sup>1</sup>.

Pour en revenir aux négociations des empereurs grecs sur la réunion, l'an 1347, l'empereur Cantacuzène envoya trois ambassadeurs au pape Clément VI. Le sujet de l'ambassade était premièrement d'effacer de l'esprit du Pape les mauvais rapports qu'on lui avait faits de l'empereur touchant son alliance avec les Turcs, dont il avait recherché le secours dans la guerre civile, leur donnant occasion de tuer ou de prendre esclaves plusieurs Grecs. Il avait même donné une de ses filles en mariage à Orcan, leur sultan. Il voulait donc faire entendre au Pape que la nécessité de la guerre l'avait engagé à cette alliance, sans que la religion y eût aucune part. Il demandait encore à être déclaré chef de l'entreprise que le Pape et les princes de l'Oc-

<sup>1</sup> Raynald, 1344, n. 73 et seqq.

cident préparaient contre les infidèles, prétendant y contribuer beaucoup en donnant à l'armée un passage libre en Asie, et en y passant lui-même. Car il se vantait de ne céder à aucun de ses prédécesseurs en zèle pour la défense de la chrétienté. Le Pape reçut fort bien cette ambassade, et promit d'envoyer des nonces qui porteraient sa réponse. La lettre est du 15<sup>me</sup> d'avril 1348 <sup>1</sup>.

Ces nonces furent deux évêques, l'un de l'ordre des frères Mineurs, l'autre des frères Prêcheurs : leur commission est du 13<sup>me</sup> de février 1350. Ils furent très-bien reçus de Cantacouzène, qui en parle ainsi dans son histoire :

Le Pape ayant traité avec tout l'honneur convenable les ambassadeurs de l'empereur, les renvoya, et avec eux deux évêques très-vertueux l'un et l'autre, et parfaitement instruits des lettres humaines : ce qui les rendait très-agréables en conversation et très-capables de persuader. Aussi l'empereur prenait-il plaisir à s'entretenir avec eux tous les jours, et eux, de leur côté, avaient grand soin d'écrire tout ce qu'il leur disait chaque jour sur le sujet de leur commission, pour en faire leur rapport au Pape. Et ensuite, après avoir dit ce que les nonces proposèrent de la part du Pape, tant sur la guerre contre les infidèles que sur l'union des églises, il ajoute : L'empereur commença par témoigner sa reconnaissance envers le Pape pour l'affection qu'il lui portait, et la disposition où il était d'agir contre les ennemis des Chrétiens ; puis il continua : La guerre contre ces barbares me réjouit doublement, tant parce qu'elle sera utile à toute la chrétienté, que parce que j'y prendrai part moi-même. Car je prétends y employer mes vaisseaux, mes armes, mes chevaux, mes finances et tout ce qui est à moi, m'estimant heureux d'y exposer ma propre vie.

Quant à l'union des églises, je ne puis exprimer à quel point je la désire. Je dirai seulement que, s'il ne fallait que me faire égorger pour y parvenir, je présenterais non-seulement ma tête, mais le couteau. Toutefois, une affaire de cette importance demande une grande circonspection, puisqu'il ne s'agit pas d'un intérêt temporel, mais des biens célestes et de la pureté de la foi. Il ne faut pas s'en fier à soi-même, comme si on pouvait arriver seul à une si haute connaissance : c'est ce qui a produit originairement la division des églises. Car, si ceux qui les premiers ont introduit les dogmes que soutient à présent l'Église romaine, au lieu de se fier à eux-mêmes et de mépriser les autres prélats, leur avaient laissé la liberté d'examiner, le mal n'aurait pas fait tant de progrès. Saint Paul communi-

<sup>1</sup> Raynald, 1347, n. 25.

quait aux apôtres ce qu'il enseignait, craignant, comme il dit, de courir en vain.

La conduite contraire n'a pas réussi à l'empereur Michel, le premier des Paléologues, et n'a fait qu'augmenter la division; moi-même je ne crois pas qu'on me persuadât jamais, avant la définition d'un concile universel, de m'attacher à des nouveautés ou d'y contraindre les autres. Ceux que l'on veut forcer commencent par boucher les oreilles, pour ne pas entendre le premier mot. Je ne crois pas que vous-mêmes fussiez vous fier à moi touchant cette créance, si je passais à votre doctrine aussi facilement et sans examen. Car quelle confiance peut-on avoir, touchant les choses récentes, à celui qui n'est pas fermement attaché aux opinions qu'il a reçues de ses ancêtres et dans lesquelles il a été nourri?

Je crois donc qu'il faut, si vous le trouvez bon, tenir un concile universel où se trouvent les évêques d'Orient et d'Occident. Si on le fait, Dieu est fidèle, il ne permettra pas que nous nous écartions de la vérité. Or, si l'Asie et l'Europe étaient comme autrefois soumises à l'empire romain, il faudrait assembler chez nous le concile; mais à présent il est impossible. Le Pape ne peut venir ici, et il ne m'est pas facile de tant m'éloigner, à cause des guerres continuelles. Si donc le Pape le trouve bon, nous nous assemblerons en quelque place maritime au milieu de nous, où il viendra avec les évêques d'Occident, et moi avec les patriarches et les évêques de leur dépendance. Si le Pape est content, qu'il m'envoie incessamment quelqu'un pour me le faire savoir, et marquer le lieu et le temps de l'assemblée; car il ne me faudra pas peu de temps pour faire venir les patriarches et les évêques.

Les nonces, contents de cette réponse, et ayant reçu les présents de l'empereur, s'en retournèrent. Ils rendirent compte au Pape de leur voyage, et lui montrèrent le journal qu'ils avaient écrit. Le Pape envoya promptement dire à l'empereur que la proposition de tenir un concile lui paraissait très-bonne, mais qu'il fallait assembler les évêques de sa dépendance pour convenir du temps et du lieu. Peu de temps après, il écrivit encore à l'empereur, le priant de ne pas attribuer à sa négligence le délai du concile. Je ne souhaite rien plus, ajoutait-il, que l'union des églises; mais les princes d'Italie et les plus grands rois de nos quartiers sont en guerre et prêts à s'attaquer l'un l'autre avec de nombreuses armées, et il est de mon devoir, comme père commun, de procurer la paix entre eux; après quoi je n'aurai rien plus à cœur que ce qui regarde le concile et la paix des églises. Sur cette réponse, l'empereur envoya Jean, de l'ordre des frères Prêcheurs de Galata, près de Constantinople, pour remercier

le Pape de ses bonnes dispositions et le prier d'y persévérer ; mais la mort du Pontife fit évanouir ce projet de concile <sup>1</sup>.

L'empereur Cantacuzène ayant appris la promotion d'Innocent VI, en 1353, lui envoya un frère Prêcheur nommé Jean avec des lettres par lesquelles il lui témoignait son désir pour la réunion des églises. Le Pape l'exhorte, dans sa réponse, à demeurer ferme dans cette bonne résolution, et lui promet, s'il l'exécute, toute sorte de secours spirituels et temporels. C'était de ces derniers qu'il s'agissait principalement : car Cantacuzène était fort pressé par les Turcs et par le jeune empereur Paléologue. La lettre du Pape est du 27<sup>m</sup> d'octobre 1353 <sup>2</sup>. Deux années auparavant, Cantacuzène avait assemblé un concile, où, malgré les remontrances de l'historien Nicéphore Grégoras, il approuva toutes les rêveries des Palamites sur la lumière du mont Thabor et de la vision ombilicale <sup>3</sup>.

L'an 1355, après l'abdication de Jean Cantacuzène, l'empereur Jean Paléologue se voyait pressé d'un côté par les Turcs, et de l'autre par Matthieu Cantacuzène, qui tenait encore Andrinople et des lieux circonvoisins. C'est pourquoi il rechercha le secours des Latins, et commença par traiter avec Paul, archevêque de Smyrne, internonce du Pape, touchant la réunion avec l'Église romaine. Par le conseil de ce prélat, il fit une bulle d'or, où il dit en substance :

« Je jure sur les saints Évangiles d'observer tout ce qui suit. Je serai fidèle et obéissant au Saint-Père et seigneur Innocent VI, souverain Pontife de l'Église romaine et universelle, et à ses successeurs ; et je recevrai ses légats et ses nonces avec toute révérence. Je ferai mon possible pour soumettre tous mes sujets à son obéissance ; et, parce qu'il est difficile de ramener les peuples endurcis par une longue habitude, je suis convenu avec l'archevêque Paul et Nicolas Sigeros, mon capitaine de la garde étrangère, que notre très-saint Père le Pape les renverra avec trois galères, et quand ils seront arrivés à Constantinople, je donnerai mon fils, le despote Manuel Paléologue, à l'archevêque de Smyrne, pour le mener au Pape avec une galère ; il m'en laissera deux, en amènera deux autres en ces quartiers, et les laissera toutes à ma disposition pour la défense du pays.

« Quand le Pape aura mon fils entre les mains, il m'enverra, le plus promptement qu'il pourra, quatre vaisseaux, avec cinq cents chevaux et mille hommes de pied. Lorsque cette armée sera arrivée à Constantinople, elle servira six mois sous nos ordres contre les Turcs et les Grecs, nos ennemis ; et pendant ce temps, le légat du

<sup>1</sup> Raynald, 1349, n. 31 et seqq. Cantacuz., l. 4, e. 9. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1353, n. 22.  
— <sup>3</sup> Nicéph. Grég., l. 18, 19, 20 et 21.

Pape donnera les bénéfices et les dignités ecclésiastiques à des Grecs capables, qui reviendront volontairement à l'union et à l'obéissance de l'Église, selon que lui et nous le jugerons meilleur. Que, si, dans les six mois de l'arrivée de la flotte, les Grecs ne veulent pas se réunir à l'Église, nous ferons, avec le conseil du légat, qu'ils se soumettent absolument. Nous donnerons au légat, pour son logement, un grand palais, qui demeurera au Pape et à ses légats à perpétuité. Nous lui donnerons aussi une belle église, où lui et ses successeurs pourront célébrer l'office divin. Je donnerai à mon fils aîné un maître latin pour lui enseigner les lettres et la langue latines. Je donnerai trois grandes maisons où l'on tiendra des écoles des lettres latines, et je prendrai soin que les enfants des plus considérables d'entre les Grecs les aillent apprendre. En cas que je n'accomplisse pas tout ce que dessus, je me juge dès maintenant pour lors indigne de l'empire, et j'en transporte tout le droit à mon fils; je transporte au Pape la puissance paternelle que j'ai sur lui, et je le lui donne en adoption; en sorte que le Pape puisse acquérir l'empire au nom de ce fils, lui donner une femme, des tuteurs et des curateurs, et disposer de l'empire en son nom. Enfin, en accomplissant mes promesses, je prétends être le gonfalonier de l'Église et le principal chef de l'armée chrétienne qui passera deçà la mer. Fait à Constantinople, en notre palais de Blaquernes, l'an du monde 6864, de Jésus-Christ 1355, le 15<sup>me</sup> de décembre. »

Les deux ambassadeurs débarquèrent à Avignon le 12<sup>me</sup> de juin 1356. Ils étaient porteurs d'une lettre close portant créance pour eux et de la patente qu'on vient de rappeler. Le Pape y répondit par une grande lettre à l'empereur, du 21<sup>me</sup> de juillet, où il s'étend sur la joie que lui donne l'espérance de la réunion des églises, et sur les louanges de l'empereur Jean, qu'il exhorte à la persévérance. Il finit en lui recommandant les deux nonces qu'il chargea de cette lettre, savoir, le bienheureux Pierre Thomas, alors évêque de Patî en Sicile, et Guillaume, évêque de Sisopolis en Carie.

Le Pape écrivit encore à François Cataluse, noble génois, à qui l'empereur Jean, pour récompense de ses services, avait donné en mariage sa sœur, avec l'île de Mételin en principauté. Il écrivit aussi au patriarche Calliste, duquel toutefois il n'avait point reçu de lettre : il écrivit à plusieurs grands de l'empire grec, à Hugues, roi de Chypre ; à Gradenic, doge de Venise ; au maître des Rhodiens et aux Génois. Mais il ne put fournir les vaisseaux et les troupes dont on était convenu : ainsi cette négociation fut sans effet <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Raynald, 1355, n. 33 et seqq.; 1356, n. 32 et seqq.



Le bienheureux Pierre Thomas étant arrivé à Constantinople, l'an 1359, fut reçu avec grand honneur par l'empereur Jean Paléologue, qui écrivit au Pape une lettre où il dit en substance : Nous travaillons avec tout le soin possible à la réunion de notre église avec l'Église romaine, et, par le conseil des grands, nous avons répondu au seigneur Pierre, votre nonce, que, comme nous l'avons promis, nous voulons être obéissants, fidèles et dévoués à l'Église romaine, et nous en avons fait serment entre ses mains, en présence de plusieurs évêques. Mais je ne puis faire, quant à présent, que tous mes sujets lui obéissent, parce que tous ne me sont pas fidèles et ne m'obéissent pas à moi-même; au contraire, plusieurs cherchent l'occasion de s'élever contre moi. Mais j'accomplirai tout si vous m'envoyez le secours que je vous ai demandé. Toute ma famille, dès le commencement, a voulu obéir à l'Église romaine, et mon trisaïeul est mort dans cette obéissance. Je voulais vous envoyer mon fils Manuel, mais le nonce ne l'a pas jugé à propos quant à présent. J'espère qu'il ira bientôt. Plût à Dieu que je pusse aller moi-même rendre à Votre Sainteté le respect que je lui dois ! Ne craignez rien du patriarche, je le déposerai et en mettrai un autre que je sais être fidèle à l'Église romaine. Je vous remercie de nous avoir envoyé un homme si sage et si prudent; il nous a fort consolés, ainsi que tous les Grecs et les Latins, qui, par ses instructions, ont été convertis ou confirmés dans la vertu. Donné à Constantinople, l'an du monde 6866, l'an de Jésus-Christ 1357, le 7<sup>me</sup> de novembre <sup>1</sup>.

Telles avaient donc été les avances de l'empereur Jean Paléologue pour la réunion avec l'Église romaine, lorsqu'en 1367 il envoya huit ambassadeurs au pape Urbain V, qui était à Viterbe, pour effectuer cette réunion et promettre de venir lui-même.

L'année précédente 1366, les religieux de Saint-François firent en Bulgarie des conversions considérables, comme on voit par une lettre de Marc de Viterbe, général de l'ordre, au ministre de la province de Saint-François, où il dit : Je reçus hier des lettres très-agréables du roi Louis de Hongrie et du vicaire de Bosnie. Il me mande qu'à la prière du roi il a envoyé dans un pays voisin huit frères de notre ordre, qui, en cinquante jours, ont baptisé plus de deux cent mille hommes; et, afin qu'on ne doute pas du nombre, le roi a fait écrire tous les noms des baptisés en des registres publics. Toutefois, on mande qu'ils n'ont pas encore converti le tiers du pays. Les princes infidèles accourent avec leurs sujets en foule au baptême; les hérétiques et les schismatiques se réunissent à l'Église romaine,

<sup>1</sup> *Vita B. Petr. Thom. Acta SS.*, 29 jan.

avec leurs prêtres et leurs caloyers, si opiniâtres auparavant. Ce qui tempère cette joie, c'est que les ouvriers manquent pour une si ample moisson ; on craint la perte de la Bulgarie, si peuplée, dont le roi de Hongrie s'est rendu maître. Les Patarins et les Manichéens sont plus disposés qu'à l'ordinaire à recevoir le baptême. Le roi demande qu'on lui envoie jusqu'à deux mille de nos frères, et voudrait exposer sa personne pour la conversion des infidèles. Faites lire cette lettre à tous les frères qui viennent à l'indulgence de la Portioncule, et exhortez-les à se disposer promptement à prendre part à cette bonne œuvre, leur dénonçant de ma part que ceux qui, touchés de l'Esprit de Dieu, voudront faire ce voyage, viennent se présenter à moi pour recevoir leur obédience et ma bénédiction <sup>1</sup>.

Le bien continua les années suivantes. En 1368, le pape Urbain apprit que les frères Mineurs, excités et protégés par le roi Louis de Hongrie, avaient converti un grand nombre d'hérétiques et de schismatiques en Bulgarie, en Rascie et en Bosnie, comme on voit par la lettre de remerciement qu'il en écrivit au roi le 14<sup>me</sup> de juillet 1368. Afin donc d'affermir ces conversions et d'arrêter les progrès des hérétiques qui étaient encore en grand nombre dans ces provinces, le Pape écrivit aux archevêques de Spalatro et de Raguse, ainsi qu'à leurs suffragants, d'empêcher, autant qu'il leur serait possible, le commerce réciproque entre leurs diocésains et les hérétiques de la Bosnie, soit que les hérétiques apportassent des marchandises aux catholiques, ou que les catholiques leur en portassent ; le tout sous peine d'excommunication, et même de prison, à l'égard des hérétiques. La lettre est du 13<sup>me</sup> de novembre 1369 <sup>2</sup>.

Clara, veuve d'Alexandre, vaïvode de Valachie, princesse catholique et pieuse, avait deux filles mariées, l'une au roi de Bulgarie, l'autre au roi de Servie. Elle avait retiré la première du schisme et de l'hérésie : sur quoi le Pape la félicite et l'exhorte à travailler à la conversion de son autre fille. La lettre est du 19<sup>me</sup> de janvier 1370. Le 8<sup>me</sup> d'avril, il écrivit à son beau-fils Ladislas, vaïvode de Valachie, l'exhortant aussi à quitter le schisme.

Lasco, duc de Moldavie, de la nation des Valaques, instruit par quelques frères Mineurs, résolut de quitter le schisme où lui et ses sujets avaient vécu jusqu'alors, et le fit savoir au pape Urbain par deux frères du même ordre, le priant d'ériger en évêché Cérète, ville de son obéissance, du diocèse de Halits en Russie, dont elle était fort éloignée, outre que l'évêque était schismatique, comme toute la province. Sur quoi le Pape écrivit à l'archevêque de Prague

<sup>1</sup> Wadding, 1366, n. 15. *Sanct. Antonin.* — <sup>2</sup> Raynald, 1368, n. 18 ; 1369, n. 13.

et aux deux évêques de Breslau et de Cracovie de s'informer de la vérité du fait : Et si vous trouvez, ajoute-t-il, que Lasco et ses sujets veulent sincèrement et fermement embrasser la foi catholique, vous leur ferez abjurer le schisme, ou à ceux d'entre eux que vous jugerez à propos; puis vous exempterez et affranchirez entièrement la ville de Cérète et tout le duché de Moldavie de la juridiction et dépendance de l'évêque de Halits et de toute autre personne ecclésiastique, ordonnant que ce pays ne soit soumis qu'au Saint-Siège pour le spirituel. Ensuite vous érigerez Cérète en cité et en évêché, lui donnant pour diocèse tout le duché de Moldavie; et s'il s'y trouve une église convenable, vous en ferez la cathédrale. La commission est du 24<sup>me</sup> de juillet 1370 <sup>1</sup>.

Le Pape enjoignit aux mêmes évêques d'établir évêque de Moldavie André de Cracovie, homme distingué d'entre les frères Mineurs. Quatre évêques du même ordre sont envoyés dans l'Albanie et dans les provinces voisines, et recommandés par le Pape à l'archevêque de Durazzo, aux Zupans ou princes de Geucie, et à tous les catholiques albanais. Nicolas de Melsac est envoyé chez les Russes, avec autorisation de répandre vingt-cinq religieux de Saint-François dans la Lithuanie et la Valachie. Vingt-cinq missionnaires du même ordre sont donnés à l'évêque Antoine de Milive, légat en Géorgie et dans les provinces d'alentour <sup>2</sup>. On voit que le zèle apostolique n'était pas éteint dans l'Église de Dieu.

Les Tartares eux-mêmes, la Chine, la ville de Péking n'étaient point oubliés. La même année 1370, le pape Urbain V, ayant appris que la plupart des missionnaires envoyés en Tartarie par ses prédécesseurs étaient morts, et que plusieurs des nouveaux Chrétiens manquaient de pasteurs, y envoya un grand nombre de frères Mineurs, dont il déclara chef Guillaume du Prat, docteur de Paris. Il fit Guillaume archevêque de Cambalu ou Kang-Balik, c'est-à-dire ville royale, autrement Péking, et l'établit vicaire général de son ordre dans le Cathai, autrement la Chine. Il chargea les nouveaux missionnaires de plusieurs lettres : l'une au grand khan des Tartares, l'autre à tous les princes de la même nation, la troisième à toute la nation, les exhortant à favoriser l'archevêque, ses confrères et les nouveaux Chrétiens, et à embrasser eux-mêmes la vraie religion. Ces lettres sont datées de Saint-Pierre de Rome, le 26 mars 1370 <sup>3</sup>.

Cependant l'empereur d'Occident, Charles IV, était venu en Italie, à la prière du Pape, avec une grande armée, pour soumettre les usurpateurs des terres de l'Église. Mais avant que d'entrer en Italie,

<sup>1</sup> Raynald, 1370, n. 5 et seqq. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 8. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 9-12.

il confirma par une bulle d'or toutes les donations et les privilèges des empereurs, faisant le dénombrement exact de tous les domaines et les droits de l'Église romaine, parce que la longue absence des Papes et des empereurs y avait apporté une grande confusion et donné lieu à bien des usurpations. La bulle est datée de Vienne en Dauphiné, et du 11<sup>me</sup> d'avril 1368.

Il vint trouver le Pape à Viterbe, le 17<sup>me</sup> d'octobre, et dina avec lui. Après quoi l'empereur se rendit à Rome ; le Pape l'y suivit, et y arriva le 22 du même mois. L'empereur l'attendait dans une église de la Madeleine, à un mille de la ville ; de là il accompagna le Pape, marchant à pied, et tenant d'un côté la bride de son cheval, que le comte de Savoie tenait de l'autre. Ils vinrent ainsi à Saint-Pierre, et demeurèrent à Rome, attendant l'impératrice, qui y arriva le dimanche 29<sup>me</sup> d'octobre ; tous les cardinaux allèrent au-devant d'elle. Le mercredi, jour de la Toussaint, le Pape célébra la messe à l'autel de Saint-Pierre, et couronna l'impératrice, après qu'elle eut reçu l'onction de la main du cardinal-évêque d'Ostie, suivant la coutume. En cette messe, l'empereur servait le Pape du livre et du corporal, comme un diacre ; mais il ne lisait que le jour de Noël. L'empereur Charles, qui avait été couronné dès l'an 1355, sortit de Rome peu après le couronnement de l'impératrice <sup>1</sup>.

L'année suivante 1369, Rome vit arriver l'empereur de Constantinople. C'était Jean Paléologue. Voyant les grands progrès des Turcs, il avait passé en Italie pour demander du secours aux princes d'Occident. Le Pape revint de Viterbe à Rome, le samedi 13<sup>me</sup> d'octobre 1369, et traita Paléologue avec beaucoup d'honneur, un peu moins toutefois que si c'eût été l'empereur d'Occident. Le jour de Saint-Luc, qui fut le jeudi 18<sup>me</sup> du même mois, l'empereur grec se rendit à l'église du Saint-Esprit. Là il fit sa profession de foi, en présence de quatre cardinaux, députés par le Pape pour cette fonction, suivant la commission datée de Viterbe le 7<sup>me</sup> du même mois.

La profession de foi de l'empereur est entièrement catholique, et contient entre autres articles : Que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, que l'Église romaine a la primauté sur toute l'Église catholique, qu'il lui appartient de décider les questions de foi, et que quiconque se sent lésé en matière ecclésiastique, y peut appeler. L'empereur donna cette profession en grec, souscrite de sa main en vermillon, scellée en or, et, après qu'il l'eut jurée, les cardinaux le reçurent au baiser de la paix, comme vrai catholique.

Le dimanche 21<sup>me</sup> d'octobre le Pape sortit de son palais du Va-

<sup>1</sup> Raynald, 1368, n. 5 et seqq.

tican, et vint s'asseoir dans une chaire, au haut des degrés de l'église Saint-Pierre. Il était revêtu pontificalement et accompagné de tous les cardinaux et prélats, revêtus de même de leurs ornements. L'empereur grec vint aussitôt, et, dès qu'il vit le Pape, il fit trois génuflexions ; puis il s'approcha et lui baisa les pieds, la main et la bouche. Le Pape se leva, le prit par la main et commença le *Te Deum*. Ils entrèrent ensemble dans l'église, où le Pape chanta la messe en présence de l'empereur et d'une grande multitude de Grecs. Ce jour-là, il dina avec le Pape, ainsi que tous les cardinaux.

L'empereur grec passa l'hiver à Rome et en Italie. Au mois de janvier 1370, il donna une bulle où il déclare que, dans sa profession de foi du 18 octobre de l'année précédente, il entend par l'Église romaine celle où préside le pape Urbain V. C'est que, comme les Grecs se disent Romains ou Roméens, on craignait quelque chicane de leur part sur le nom d'Église romaine. Quand ce prince partit pour retourner à Constantinople, le Pape lui accorda plusieurs grâces, entre autres d'avoir un autel portatif où il fit dire la messe en sa présence, mais par un prêtre latin seulement. C'est que les Grecs ne se servent pas de pierres d'autel, mais d'un cuir, d'un linge ou d'un morceau d'étoffe consacré pour cet effet. Ce privilège est du 13<sup>me</sup> de février. Le Pape donna aussi à l'empereur Jean Paléologue des lettres de recommandation pour les princes chez lesquels il devait passer, comme la reine Jeanne de Naples et Philippe, prince de Tarente, empereur titulaire de Constantinople. Enfin l'empereur grec parut s'en aller fort content du Pape, qui adressa une lettre au clergé grec pour l'exhorter à quitter le schisme à l'exemple de l'empereur <sup>1</sup>.

La même année 1370, Urbain V réforma le monastère du Mont-Cassin, qui était comme ruiné et au spirituel et au temporel. Il y mit des religieux exemplaires, avec un saint abbé, André de Faënza, choisi d'entre les Camaldules. D'un autre côté, il envoyait des nonces en Espagne, pour réconcilier entre eux les rois de ce pays et tourner leurs armes contre les infidèles.

La guerre continuait entre l'Angleterre et la France. Urbain crut qu'en retournant à Avignon, il pourrait plus facilement procurer la paix entre les deux royaumes. Pétrarque accuse les cardinaux français d'y avoir déterminé le Pape par leurs suggestions et leurs murmures, cherchant plus leur plaisir et leur avantage que l'utilité et la dignité de l'Église. Quoi qu'il en soit, Urbain publia sur la fin de mai 1370 le dessein qu'il avait de repasser les monts.

<sup>1</sup> Raynald, 1370, n. 1 et seqq.

Pierre, infant d'Aragon et frère Mineur, qu'il l'avait exhorté à transporter le Saint-Siège à Rome, lui fit des remontrances sur la démarche qu'il allait faire ; démarche, disait l'infant, qui pouvait dans la suite causer un schisme dans l'Église. Sainte Brigitte, qui était à Rome, dit à Alphonse, ancien évêque de Jaën, son confesseur, que si le Pape retournait à Avignon, il mourrait en y arrivant, et qu'elle tenait cette révélation de la sainte Vierge. Le cardinal Roger de Beaufort, depuis pape Grégoire XI, sut la prophétie de la sainte, mais n'osa en parler au Pape. Brigitte alla donc elle-même trouver Urbain, et lui découvrit, dans un papier écrit de la main d'Alphonse, les lumières qu'elle avait reçues du ciel sur son voyage. Le Pape avait pris son parti, et il ne déféra point à ces avis : c'était néanmoins la voix de Dieu, si l'on en juge par l'événement. En effet, nous verrons mourir le Pape à son arrivée ; nous verrons la guerre continuer entre l'Angleterre et la France ; nous verrons les cardinaux, habitués à préférer leur patrie à l'Église universelle, occasionner un schisme qui divisera l'Église universelle et mettra leur propre patrie à deux doigts de sa perte.

Le Pape, sachant que les Romains étaient fort irrités de son départ, leur écrivit pour les adoucir et pour leur donner en même temps un témoignage contre les discours injurieux à leur réputation. Il était dangereux en effet qu'on attribuât son retour en France à quelques sujets de mécontentement qu'il aurait eus des Romains, déjà connus par leurs révoltes contre ses prédécesseurs. Urbain les assura donc, par sa lettre du 26<sup>me</sup> de juin, que lui et tous les cardinaux n'avaient eu qu'à se louer de leur conduite pleine de franchise et de soumission, que c'était à regret qu'il s'éloignait d'eux ; mais qu'obligé par la nécessité des affaires générales de l'Église à repasser les monts, il les aurait néanmoins toujours dans le cœur, tant qu'ils continueraient à lui être fidèles ; qu'au surplus, il les exhortait à entretenir parmi eux tant d'ordre et de tranquillité, que lui et ses successeurs fussent invités par là à souhaiter le séjour de Rome.

Urbain V rentra donc à Avignon le 24 septembre 1370. Venu en France pour engager un traité de paix entre les rois Charles et Édouard, il tourna d'abord toutes ses vues de ce côté-là ; il prit des mesures pour s'aboucher avec eux en personne ; mais, attaqué tout à coup d'une maladie mortelle, il sentit qu'il ne devait plus penser qu'à son salut. Semblable à lui-même dans ces derniers moments, il donna les exemples de toutes les vertus. Sa piété parut dans la réception fervente des sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction ; son humilité et sa foi, dans la profession qu'il fit de toutes les vérités catholiques, révoquant ce qui aurait pu lui échapper de

contraire, soumettant sa personne et ses paroles à la correction et au jugement de l'Église. Du reste, affable et populaire jusqu'à la fin, il fit ouvrir les portes de son appartement pour donner la liberté à tous de voir leur père et leur pasteur mourant. On le vit donc étendu sur un lit fort pauvre, tenant en main le crucifix, et conservant la modestie jusqu'à ne vouloir pas qu'on lui ôtât ses habits. On dit aussi qu'il se fit porter devant un autel de saint Pierre, et qu'il protesta, en présence de Dieu et des hommes, que la faute d'avoir quitté Rome ne retomberait pas sur lui, mais sur ceux qui en avaient concerté le dessein et qui le lui avaient inspiré. D'autres ajoutent qu'il s'engagea par vœu à y retourner si Dieu lui rendait la santé; mais c'était la dernière heure du saint homme : il rendit son âme à Dieu le 19 décembre, dans la neuvième année de son pontificat. Son corps fut d'abord enterré dans la cathédrale d'Avignon, et, dix-sept mois après, transféré à Saint-Victor de Marseille, où il avait choisi sa sépulture, et où l'on voit encore son tombeau et sa statue.

Telle fut la fin d'Urbain V, pontife vénérable à toute la chrétienté, dont il fut le chef, et à l'église gallicane, dont il fut l'élève, l'ami et le bienfaiteur. Libéral et magnifique quand il était question d'élever des temples à Dieu, de construire des monastères, d'orner des autels, il fut extrêmement réservé à l'égard de ses proches. On n'en compte que deux qui aient eu part à ses bienfaits : son frère, qu'il fit cardinal, forcé en quelque sorte par le sacré collège, et un de ses neveux, homme de mérite et savant, auquel il donna l'évêché de Saint-Papoul. Tous les autres, il les assista de biens spirituels, de sages conseils et de bons exemples, sans augmenter leur fortune temporelle. Il ne souffrit pas même que son père, qui vivait encore quand il monta sur la Chaire de Saint-Pierre, acceptât six cents livres de rente que le roi Jean voulait lui donner à sa considération. Appliqué aux affaires publiques de l'Église, il n'en était pas moins attentif à régler sa cour. Il en bannit les désordres des mœurs, l'esprit d'intérêt, la simonie, la lenteur à traiter les affaires, et les divers artifices pour s'enrichir sous ce prétexte. Sa charité et sa compassion pour les pauvres le firent entrer dans tous leurs besoins. Il se déclarait le protecteur de ceux à qui l'on suscitait de mauvaises affaires ; il faisait distribuer des remèdes et des aliments aux malades ; il était la ressource des veuves et des orphelins ; il plaçait selon leur condition les filles que la misère mettait en danger de se perdre ; il soutenait les familles honorables qui étaient tombées dans une indigence honteuse.

On peut juger qu'un Pape de ce caractère n'était ni ambitieux dans ses projets, ni amateur de la vie molle et sensuelle, ni fastueux dans

son extérieur. En voyant les monarques se prosterner à ses pieds pour honorer en lui la dignité du chef de l'Église, il s'élevait à Dieu par ce verset du psaume : Ce n'est point à nous, Seigneur, c'est à votre saint nom que toute gloire est due. Sa manière de vivre était celle du pénitent le plus austère. Le Carême et l'Avent, il jeûnait tout le jour et ne mangeait que le soir. Tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année, il jeûnait au pain et à l'eau ; dans les autres temps, il se contentait d'une table frugale, qu'il partageait encore avec les pauvres, et qu'il sanctifiait par la lecture des livres de piété. Il garda toujours l'habit de Saint-Benoît, qu'il ne quittait pas même pendant son sommeil ; et, dans l'appartement intérieur où il couchait, tout représentait la pauvreté d'un simple religieux. La récitation de l'office divin et la célébration de la messe étaient toujours à la tête de ses autres occupations. Il y ajoutait l'office des morts et la confession presque journalière de ses péchés. Épuisé quelquefois par le travail et par les austérités, il faisait célébrer en sa présence. Après quoi, l'esprit s'élevant au-dessus de la faiblesse du corps, il donnait audience à l'ordinaire et il expédiait les affaires. Ses discours étaient de Dieu et des intérêts de sa gloire. Sa douceur, son affabilité, sa patience lui gagnaient tous les cœurs ; il ne se trouva personne pendant sa vie qui fût mécontent de sa conduite et de son gouvernement. Pétrarque, le plus critique personnage de ce temps-là, le comble de louanges partout, même dans la lettre où il regarde son départ d'Italie comme une faiblesse. Après sa mort, il se fit tant de miracles, qu'il fut question de le mettre solennellement au nombre des saints <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Hist. de l'Église gall.*, l. 40 ; Rayn., 1370 ; Baluz. *Vita Urbani V* ; Petrar. *Rer. senil.*, l. 13, *epist.* 13.



## LIVRE QUATRE-VINGTIÈME.

DE 1370 A 1378.

### **Pontificat de Grégoire XI. — Vie de sainte Brigitte de Suède et de sainte Catherine de Sienne.**

Le Fils de Dieu fait homme, au jour qu'il institua le mystère de son corps et de son sang, disait à ses apôtres : Si vous m'aimez, gardez mes commandements. Et je prierai le Père, et il vous donnera un autre Paraclet ou consolateur, pour demeurer éternellement avec vous; l'Esprit de la vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas; mais vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera parmi vous et qu'il sera en vous <sup>1</sup>. Or, le Paraclet, l'Esprit-Saint, que le Père enverra en mon nom, c'est lui qui vous enseignera toutes choses et vous rappellera tout ce que je vous ai dit <sup>2</sup>. J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter maintenant. Mais quand il viendra, cet Esprit de la vérité, il vous introduira dans toute vérité; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et il vous l'annonceera. Tout ce qu'a le Père est à moi; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prendra du mien et vous l'annonceera <sup>3</sup>. Enfin, le jour même de son ascension, Jésus rappelle ces promesses à ses disciples en leur disant : Et moi j'enverrai sur vous ces promesses du Père; vous, demeurez dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu d'en haut; car vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous <sup>4</sup>.

Nous avons vu l'accomplissement de ces promesses commencer le jour de la Pentecôte. Mais, pour bien saisir l'ensemble des opérations du Saint-Esprit dans l'univers, écoutons saint Ambroise nous expliquant les premières paroles des livres saints : Dans le principe, Dieu créa le ciel et la terre, et l'Esprit de Dieu reposait sur les eaux.

« Il en est, dit-il, qui, par cet esprit, entendent l'air que nous res-

<sup>1</sup> Joan. 14, 15-17. — <sup>2</sup> *Ibid.*, v. 26. — <sup>3</sup> Joan. 16, 12-15. — <sup>4</sup> Luc, 24, 49. Act. 1, 8.

pirons ; mais nous, d'accord avec les saints et les fidèles, nous entendons l'Esprit-Saint, en sorte que l'opération de la Trinité se manifeste dans la création du monde. Après avoir énoncé que Dieu a fait le ciel et la terre dans le Principe, c'est-à-dire dans le Christ, il restait la plénitude de l'opération dans l'Esprit, selon ce qui est écrit : Les cieux ont été affermis par le Verbe du Seigneur, et leur armée par l'Esprit de sa bouche. L'Esprit de Dieu était donc porté sur les eaux, parce qu'elles devaient par lui produire les semences des nouvelles créatures. Enfin le texte original porte : Et l'Esprit de Dieu fomentait les eaux, c'est-à-dire les vivifiait, pour les transformer en créatures nouvelles, et par sa chaleur les animer à la vie <sup>1</sup>. » Voilà comme parle saint Ambroise, et avec lui plusieurs autres saints. D'après cela, tout ce qu'il y a de vie, de beauté, de perfection dans notre univers, vient de cette opération mystérieuse de l'Esprit de Dieu, reposant sur les eaux primitives ou la masse liquide dont devait éclore le monde.

Mais, outre ce monde matériel, Dieu devait créer un monde spirituel, son Église. Les prophètes en prépareront les assises pour la pierre fondamentale, qui est Jésus-Christ; les apôtres bâtiront dessus ; mais c'est l'Esprit qui animera, qui poussera les uns et les autres. C'est lui qui a parlé par les prophètes, *qui locutus est per prophetas*. C'est lui qui, en divers temps et en divers pays, dans la Judée, en Égypte, à Ninive, à Babylone, dans la Mésopotamie, annonçait par les prophètes que le Christ viendrait, qu'il convertirait à lui toutes les nations. C'est lui encore, cet Esprit-Saint, qui créera, pour ainsi dire, de nouveau les apôtres et qui renouvellera par eux la face de la terre. Ainsi, tout ce qu'il y a de vérités et de vertus dans l'Église, l'Église elle-même, est l'œuvre du Saint-Esprit, comme du Père et du Fils.

Sans l'Esprit de Dieu, l'histoire du monde, comme le monde lui-même, serait demeurée un chaos informe et vide, un je ne sais quoi sans corps ni âme. Dix siècles avant que l'antiquité profane nous offre aucune histoire un peu suivie, Moïse, le premier, inspiré et éclairé par l'Esprit-Saint, débrouille ce chaos, y crée la lumière, y distingue des jours et des époques. Moïse, le premier, lui donne un corps organique et vivant, un ensemble qui embrasse tous les siècles et tous les peuples; le premier, il nous découvre le souffle de vie qui anime ce vaste corps, la divine Providence qui surveille tout le genre humain, comme une mère son fils, pour le conduire de l'enfance à l'adolescence, de l'adolescence à l'âge viril, et le mettre en

<sup>1</sup> Ambros. *Hexamer.*

état de remplir ses grandes destinées. Après Moïse, et inspirés par le même Esprit de Dieu, les prophètes développeront de plus en plus cette histoire vivante de l'humanité ; ils écriront des siècles d'avance la succession, la durée, les révolutions de ces grands empires qui feront converger toutes les choses humaines vers un même centre, l'avènement du Christ, d'où rejailliront des torrents de lumière et de vérité sur le passé, le présent et l'avenir. Quand les prophètes auront achevé d'écrire ainsi l'histoire future, cinq ou six siècles avant la venue du Christ, alors seulement apparaîtront les écrivains profanes, pour enregistrer les faits isolés, recueillir les fragments de vérité ; faits et fragments qui à eux seuls ne présenteraient qu'un amas de décombres, mais qui, dans Moïse, les prophètes et le Christ, trouvent leur ensemble, comme les pierres d'un même édifice.

Le premier qui nous ait révélé cet ensemble divin, c'est le prophète Daniel, dans la statue prophétique de Nabuchodonosor : une, mais composée de quatre métaux qui se suivent ; un empire, mais de quatre dynasties successives ; statue renversée, mise en poudre par une pierre qui devient une montagne ; empire mis à néant et faisant place à l'empire du Christ, qui, faible d'abord, remplit bientôt l'univers. Après le prophète, ce sont les Pères de l'Église, saint Justin, saint Théophile d'Antioche, Jules Africain, Clément d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, qui les premiers, complétant, rectifiant les chronologies profanes par les Écritures divines, ont montré l'histoire humaine comme une chaîne immense qui, partant du trône de l'Éternel, se prolonge, à travers les siècles, depuis Adam jusqu'au Christ, depuis le premier avènement du Christ jusqu'à son avènement final, et rejoint ainsi par les deux bouts le temps à l'éternité. Pour la durée totale du genre humain, pour la Providence cachée qui en fait un tout vivant, nul ne l'a mieux fait ressortir que saint Augustin, dans son grand ouvrage *De la Cité de Dieu*, autrement de l'Église catholique. C'est ainsi que l'Esprit-Saint, et par les prophètes d'Israël, et par les docteurs catholiques, nous révèle l'ensemble divin de l'histoire ; prions ce même Esprit de nous en faire bien saisir la suite et les détails : prions-le particulièrement de nous faire bien apprécier ce qu'il ne cesse d'opérer lui-même dans l'Église et par l'Église de Dieu.

Les prophètes prédisent comme à l'envi les merveilles que l'Esprit-Saint opère dans les âmes. Voici ce que, dans Isaïe, le Seigneur dit à Israël : Ne crains point. Je répandrai les eaux sur les champs altérés ; je ferai couler les ruisseaux sur la terre aride : je ferai descendre mon Esprit sur ta race, et ma bénédiction sur ta postérité. Tes enfants croîtront parmi les plantes, comme les saules sur le bord

des ruisseaux. L'un dira : Je suis au Seigneur; un autre écrira de sa main : J'appartiens à l'Éternel <sup>1</sup>. Voilà que les jours viennent, dit le Seigneur dans Jérémie, et j'établirai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël; je graverai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leurs cœurs<sup>2</sup>. Je répandrai sur eux de l'eau pure, dit encore le Seigneur par Ézéchiël, et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et je vous purifierai de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous; j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon Esprit au milieu de vous; je ferai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances et que vous les pratiquerez <sup>3</sup>.

Que sommes-nous donc sans la grâce de l'Esprit-Saint? Des champs altérés, une terre aride où rien ne prospère, où tout languit et se dessèche. La grâce du Saint-Esprit est une rosée qui rafraîchit, une pluie qui féconde le terrain et qui fait tout croître. Que sommes-nous sans la grâce de l'Esprit-Saint? Un vêtement rempli de souillures. La grâce du Saint-Esprit est l'eau qui nous purifie. Qu'est-ce que notre cœur sans la grâce de l'Esprit-Saint? Un cœur de pierre, insensible et froid comme les tables de pierre où était gravée la loi de Moïse. C'est la grâce du Saint-Esprit qui nous ôte ce cœur de pierre et nous donne un cœur de chair; c'est la grâce du Saint-Esprit qui change notre cœur insensible et mort pour les choses de Dieu en un cœur vivant et aimant; qui y écrit la loi de Dieu en lettres vivantes, et nous la fait accomplir par amour. Que sommes-nous sans la grâce de l'Esprit-Saint? Des statues qui ont des yeux et ne voient pas, qui ont des oreilles et n'entendent pas, qui ont des pieds et ne marchent pas, qui ont des mains et n'agissent pas. C'est la grâce du Saint-Esprit qui nous donne les oreilles du cœur pour entendre ce que Dieu nous dit, des yeux pour le voir, des mains pour le faire, des pieds pour nous y avancer de plus en plus.

Ces merveilles s'accomplirent visiblement le jour de la Pentecôte, lorsque l'Esprit-Saint descendit sur les apôtres et les premiers disciples, et leur donna de parler diverses langues en une seule. Quelques-uns les supposant ivres, Pierre leur parla de cette sorte : Ce n'est pas ce que vous pensez, mais ce qui a été prédit par le prophète Joël. Et après cela, dit le Seigneur, je répandrai mon Esprit sur toute chair; et vos fils et vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des songes, et vos jeunes gens verront des visions. Et même, en ces jours-là, je répandrai mon Esprit sur les serviteurs et sur les

<sup>1</sup> Isaïe, 44, 2-5. — <sup>2</sup> Jérém., 31, 31-33. — <sup>3</sup> Ézéch., 36, 25-27.

servantes. Et je ferai paraître des prodiges dans le ciel, et des signes sur la terre, du sang, du feu et une vapeur de fumée. Le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que vienne le jour de Jéhova, ce jour grand et terrible. Et pour lors, quiconque invoquera le nom de Jéhova sera sauvé <sup>1</sup>. D'après cette prophétie de Joël, traduite littéralement sur l'hébreu, l'Éternel doit, dans les derniers jours, ce qui comprend tous les siècles depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde, répandre son Esprit, non-seulement sur le peuple de Jacob, mais sur toute chair : non-seulement sur les enfants de famille, mais encore sur les esclaves de l'un et de l'autre sexe ; non-seulement les vieillards, mais les jeunes gens mêmes auront des songes et des visions prophétiques.

On en voit une foule d'exemples dans les actes et les épîtres des apôtres. Les pêcheurs de Galilée, si ignorants et si peureux, l'Esprit-Saint les remplit tout d'un coup de lumière et de force ; ils prêchent hardiment la parole, pénètrent les Écritures, convertissent les âmes, ferment la bouche aux docteurs de la synagogue, se réjouissent de souffrir des outrages pour le nom de Jésus ; ceux qui ont crucifié le Sauveur se déclarent ses disciples, et n'ont avec les premiers qu'un cœur et qu'une âme ; à la parole des apôtres, les boiteux marchent, les aveugles voient, les morts ressuscitent ; l'ombre même de Pierre, le linge de Paul guérissent les malades ; Pierre voit à nu le mensonge caché dans le cœur d'Ananie et de Saphire, il voit dans une extase tous les peuples de la gentilité appelés à l'Église, il se voit délivré de la prison par un ange ; le diacre Philippe est transporté par l'Esprit du Seigneur sur le chemin de Gaza, pour baptiser l'eunuque d'Éthiopie, ses quatre filles sont prophétesses ; Paul, ravi jusqu'au troisième ciel, y entend des choses ineffables ; Jésus-Christ lui révèle ce qu'il lui faudra souffrir pour son nom ; un homme de Macédoine le presse en songe de venir à leur secours ; il est obligé de prescrire des règles aux fidèles de Corinthe pour user avec ordre des dons de l'Esprit-Saint, notamment le don des langues, le don de prophétie et les révélations. On voit que ce n'était pas une chose particulière aux apôtres ou au premier jour de la Pentecôte, mais une chose commune à toute l'Église, avec laquelle le Saint-Esprit demeure éternellement.

Ceci est tellement vrai, que les apôtres nous recommandent le discernement des esprits, et nous donnent des règles pour discerner si les esprits sont de Dieu ou d'ailleurs. Car Satan lui-même se transforme en ange de lumière, et ses ministres en apôtres du Christ.

<sup>1</sup> Act. 2. Joël, 2, ou plutôt 3, suivant l'hébreu, que nous avons suivi dans la traduction.

De là cette parole de saint Paul aux Thessaloniens : N'éteignez pas l'Esprit, c'est-à-dire les dons qu'il aime à communiquer ! Ne méprisez pas les prophéties ! mais éprouvez toutes choses ; retenez ce qui est bon, et abstenez-vous de toute espèce de mal <sup>1</sup> ! Quand l'Apôtre dit : Éprouvez toutes choses, il parle des grâces, des inspirations, des révélations particulières faites à nous ou à d'autres : il faut les soumettre à l'examen, à l'épreuve, voir si elles sont conformes ou contraires à la règle de la foi et des mœurs, retenir ce qui est bon et rejeter ce qui est mauvais. C'est ce que dit en termes fort clairs l'apôtre saint Jean : Mes bien-aimés ! ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez les esprits s'ils sont de Dieu, parce que beaucoup de faux prophètes se sont introduits dans le monde. En ceci se connaît l'Esprit de Dieu : tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu. Et tout esprit qui ne confesse pas que Jésus-Christ est venu dans la chair, n'est pas de Dieu. Et c'est l'esprit de l'antechrist, dont vous avez entendu dire qu'il vient, et qui déjà maintenant est dans le monde <sup>2</sup>. En un mot, pour discerner les esprits, saint Jean donne cette règle générale : Tout esprit qui confesse la foi catholique, est de Dieu ; tout esprit qui ne confesse pas la foi catholique, n'est pas de Dieu, mais de l'antechrist.

Que faut-il encore pour apprécier sainement les choses spirituelles ? Saint Paul va nous l'apprendre. Nous parlons sagesse, mais entre les parfaits, non la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde, qui se détruisent de jour en jour, mais nous parlons de la sagesse de Dieu en mystère, cette sagesse cachée, que Dieu a prédestinée avant les siècles pour notre gloire ; sagesse que nul des princes de ce monde n'a connue ; car, s'ils l'avaient connue, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de la gloire. Mais il est arrivé ce qui est écrit : Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté dans le cœur de l'homme, c'est ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment. Or, à nous, Dieu l'a révélé par son Esprit ; car l'Esprit scrute toutes choses, même les profondeurs de Dieu. Qui des hommes, en effet, connaît ce qui est d'un homme, si ce n'est l'esprit de cet homme qui est en lui ? De même nul ne sait ce qui est de Dieu, sinon l'Esprit de Dieu. Or, nous avons reçu, non l'esprit du monde, mais l'Esprit qui est de Dieu, afin de savoir les grâces que Dieu nous a faites. Nous en parlons, non dans les doctes paroles de la sagesse humaine, mais dans la doctrine de l'Esprit, proposant les choses spirituelles aux hommes spirituels. Or, l'homme animal ne perçoit point les choses de l'Esprit de Dieu ; car elles lui sont une

<sup>1</sup> 1 Thess., 5, 19-22. — <sup>2</sup> 1 Joan., 4, 1-3.

folie, et il ne peut les connaître, parce qu'elles se discernent ou se jugent spirituellement. Mais le spirituel discerne tout, et n'est discerné ou jugé lui-même par nul autre. Car qui a l'intelligence du Seigneur pour l'instruire? Or, nous avons l'intelligence du Christ <sup>1</sup>. En un mot, d'après la doctrine de saint Paul, pour bien discerner ou juger ce qui est de l'Esprit de Dieu, il faut vivre soi-même de cet esprit.

Il y a dans l'homme chrétien, et par suite dans l'humanité chrétienne, trois choses principales, le corps, l'âme, la grâce. De là, trois sortes de vie. La vie selon le corps ou les sens, la vie selon l'intelligence naturelle de l'homme ou selon la raison naturelle, la vie selon la grâce ou selon la foi, raison surnaturelle, vie éternelle, qui se commence sur la terre et se consomme dans le ciel. La première est la vie de bête; la seconde, la vie d'homme; la troisième, la vie de Chrétien.

L'homme de sa chair, l'homme plongé tout entier dans la vie animale, un ivrogne, par exemple, ne conçoit rien au-dessus du boire et du manger, rien au-dessus du corps et de ce qui le flatte. Tout ce qui est intellectuel, science, poésie, beautés morales, lui est folie. L'homme de sa raison ou le philosophe, plongé tout entier dans la nature, ne conçoit rien au-dessus des idées naturelles, rien au-dessus de la raison humaine. Tout ce qui est surnaturel, divin, la foi, la grâce, lui est folie. Il est au Chrétien ce que l'ivrogne est au philosophe. Mais l'homme de la chair a beau méconnaître ou nier l'ordre intellectuel, cet ordre n'en existe pas moins. De même l'homme de la nature a beau méconnaître l'ordre surnaturel, l'ordre de la grâce, cet ordre n'en existe pas moins. Pour s'élever à l'ordre intellectuel, l'homme de la chair est obligé de mourir en quelque sorte à soi-même, pour entrer dans une nouvelle existence, dans un monde nouveau. Pour s'élever à l'ordre surnaturel, à l'ordre de la grâce et de la foi, l'homme de la nature est obligé de mourir en quelque sorte à soi-même, pour entrer dans une existence nouvelle, dans un nouveau monde qu'il n'avait pas même soupçonné. L'homme de la chair, en devenant l'homme de la raison, ne cesse pas d'être homme, mais il le devient plus et mieux. L'homme de la raison, en devenant l'homme de la foi, ne cesse pas d'être l'homme de la raison humaine, mais il devient de plus l'homme de la raison divine; le savant de la nature, en s'élevant par la grâce de Dieu à l'ordre surnaturel, ne cesse pas d'être savant, il le devient et plus et mieux. Il verra et de plus haut et plus loin.

Sans cela même, il est impossible de bien juger l'homme ni l'humanité. Si dans le Chrétien vous ne voyez que le corps et la raison

<sup>1</sup> 1 Cor., 2, 6-16.

naturelle, en méconnaissant le principe divin de la grâce, vous serez un calculateur qui, sur trois éléments d'un problème, oublie toujours le principal; votre calcul sera toujours à faux. Et tel est, depuis des siècles, le calcul de ce qu'on appelle la politique, la philosophie et la littérature. Tout ce qu'elles voient dans l'humanité, c'est un peu d'intelligence et beaucoup de matière. Elles ne voient pas l'Esprit de Dieu qui plane au-dessus de cette espèce de chaos, comme au premier jour de la création, pour lui communiquer sans cesse des principes de lumière et de vie. Aussi, combien de mécomptes et de méprises depuis la première Pentecôte chrétienne jusqu'à nos jours!

Ce que le Sauveur dit à Nicodème : L'Esprit souffle où il veut, le monde chrétien le vit vers la fin du quatorzième siècle, dans sainte Brigitte de Suède et sainte Catherine de Sienne. La première naquit à l'extrémité de la Suède, en la province d'Upland, dans le domaine de Finstad, non loin d'Upsal, alors capitale de tout le royaume. Elle y naquit au commencement du quatorzième siècle, vers l'an 1302. Son nom est proprement Birgitte, transformé en Brigitte par l'usage commun. Sa famille était des plus illustres, tenait de près à la famille royale, et descendait des anciens rois du pays. La piété y était héréditaire comme la noblesse. L'aïeul, le bisaïeul et le trisaïeul du père de Brigitte, par dévotion pour les mystères de la Passion du Sauveur, firent le pèlerinage de Jérusalem et des autres saints lieux que Jésus-Christ a illustrés par sa présence. Le prince Birger, son père, juge ou gouverneur de la province d'Upland, était un homme rempli de piété et de vertu; il fonda un grand nombre d'églises et de monastères; il fit le pèlerinage de Rome, de Jérusalem et autres saints lieux, à l'exemple de Pierre, son père, et de ses ancêtres. Il jeûnait, se confessait et communiait tous les vendredis, afin d'obtenir la grâce de porter patiemment les croix que Dieu lui enverrait jusqu'au vendredi suivant. La princesse, son épouse, nommée Ingeburge, fille de Sigrïde, n'avait pas moins de piété. Le tombeau des deux époux existe encore dans la cathédrale d'Upsal.

Ils eurent sept enfants : trois garçons, Pierre, Benoît et Israël; quatre filles, Ingrid, Marguerite, Catherine et Brigitte. Catherine épousa Gudmar, gouverneur ou prince de la Gothie occidentale, où leur postérité subsiste encore. Nous savons d'Israël que le roi de Suède le pressa longtemps d'accepter une des premières dignités du royaume, et que longtemps il refusa, dans le désir qu'il avait de marcher contre les infidèles et de mourir au service de Dieu pour la sainte foi. Enfin il accepta pour l'honneur de Dieu, et sur une révélation de la sainte Vierge à sa sœur Brigitte. Après quelques années,



il marcha contre les infidèles, et tomba malade à Riga. Se sentant près de mourir, il se rendit à la cathédrale, mit un anneau au doigt de la Vierge, que l'on y honore avec la plus grande dévotion, et dit tout haut : Vous êtes ma dame, vous m'avez toujours été très-douce, je vous en prends vous-même à témoin ; c'est pourquoi je remets et moi et mon âme à votre providence et miséricorde. Ayant ensuite reçu les sacrements, il mourut dans les plus vifs sentiments de piété <sup>1</sup>.

Quant à sainte Brigitte, dont nous avons une vie contemporaine par Birger, archevêque d'Upsal, sa naissance fut illustrée par divers prodiges. Sa mère, la princesse Ingeburge, cachait une tendre piété sous des habits convenables à son haut rang. Une religieuse, la voyant ainsi parée, la taxa d'orgueil dans son cœur. La nuit suivante, pendant le sommeil, un personnage vénérable lui apparut, disant : Pourquoi as-tu pensé mal de ma servante, en la traitant d'orgueilleuse, ce qui cependant n'est pas vrai ? car d'elle je ferai naître une fille avec qui je ferai alliance, lui conférant une grâce si grande, que toutes les nations ne suffiront point à l'admirer. A cette circonstance merveilleuse, l'archevêque d'Upsal ainsi que les autres biographes en joignent une seconde. La princesse Ingeburge, étant enceinte de Brigitte, fit naufrage sur les côtes de la Suède, et fut sauvée du péril par le frère du roi. La nuit d'après, un personnage vêtu d'une robe éclatante apparut à Ingeburge, et lui dit : C'est en considération de l'enfant que vous portez, que vous avez été arrachée à la mort ; ayez soin de nourrir de l'amour de Dieu ce que Dieu vous a donné spécialement. Enfin, à la naissance de Brigitte, le curé de la paroisse, homme vénérable par son âge et sa vertu, vaquait la nuit à l'oraison dans une église voisine, lorsqu'il vit une nuée lumineuse, et au milieu de la nuée la sainte Vierge assise, tenant en main un livre, et lui disant : Il est né à Birger une fille dont la voix admirable s'entendra par tout le monde. Voilà ce que rapporte l'archevêque d'Upsal, ainsi que les autres biographes contemporains de sainte Brigitte.

Cependant la merveilleuse enfant demeura muette les trois premières années. A la fin de cette époque, elle commença, non pas de bégayer comme les enfants, mais de parler parfaitement comme les grandes personnes. On y vit un effet de cette sagesse divine qui ouvre la bouche des muets et rend éloquentes les langues des enfants, afin de tirer de la bouche des enfants, et de ceux qui sont à la mamelle, une louange parfaite. En attendant, sa pieuse mère, pleine

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 8 octob. *Dissertat. præv.*, n. 40.

de bonnes œuvres et d'aumônes, comme un autre Tabit, tomba grièvement malade. Elle connut et prédit sa mort plusieurs jours d'avance. Voyant l'affliction de son époux et des autres, elle leur dit avec beaucoup de courage : Pourquoi vous affliger ? C'est assez vécu comme cela ; au contraire, il faut se réjouir de ce que je suis appelée à un seigneur plus puissant. Ayant donc fait ses adieux à tous, elle s'endormit dans le Seigneur. La jeune Brigitte fut alors confiée par son père à une tante maternelle aussi prudente que pieuse.

A l'âge de sept ans, l'enfant aperçut vis-à-vis de son lit un autel, et sur cet autel une dame assise avec des habits resplendissants, et tenant en sa main une couronne, qui lui dit : Viens, Brigitte. L'enfant se leva aussitôt et courut à l'autel. La dame lui demanda : Veux-tu cette couronne ? L'enfant ayant dit oui, la dame lui mit la couronne sur la tête, et Brigitte l'y sentit comme un cercle. Elle rentra au lit, et la vision disparut ; mais jamais elle ne put l'oublier. Ce qui n'est pas étonnant, observe l'archevêque d'Upsal, car c'était un signe qu'elle serait un autel d'holocauste, où le feu de la charité divine brûlerait toujours, et que Jésus-Christ, son époux, lui conserverait une couronne immortelle et sans tache dans les cieux.

Vers l'âge de dix ans, c'était comme un lis très-pur qui s'élevait de la terre au ciel. On y voyait le modèle de toutes les vertus, la sobriété avec la modestie, la simplicité avec la retenue, l'humilité avec l'obéissance, la beauté dans la conscience, l'humilité dans la patience, avec une charité infatigable. Elle apparaissait comme une épouse de Dieu, comme une perle brillante, pleine de grâces à tous les yeux et aimée de tout le monde. Mais elle devait monter encore plus haut.

Un jour elle entendit un sermon sur la passion de Jésus-Christ ; elle en fut si touchée, qu'elle inscrivit cette passion sur les tables de son cœur. Dès la nuit suivante, elle vit Jésus-Christ comme venant d'être crucifié, et lui disant : Voilà comme j'ai été traité. Elle, pensant que la chose était toute récente, lui répondit : Seigneur, qui vous a fait cela ? — Ceux qui me méprisent et sont insensibles à mon amour, répondit Jésus-Christ. Dès ce moment, revenue à elle-même, elle fut si sensible à la passion du Sauveur, qu'elle ne pouvait guère y penser sans verser des larmes. Une nuit, pendant que ses jeunes compagnes dormaient, elle sortit de sa couche et se prosterna en adoration et en larmes devant le crucifix de sa chambre. Dans ce moment-là même y entra secrètement sa tante, qui, fort étonnée de la voir dans cette situation, crut que c'était une légèreté de jeune fille, et se fit apporter des verges pour la rendre plus discrète. Mais, à sa grande surprise, les verges se rompirent entre ses mains. Elle

dit alors : Qu'avez-vous donc fait, Brigitte? Est-ce que des femmes vous ont enseigné de trompeuses prières? La jeune vierge répondit en pleurant : Non, madame; mais je me suis levée de mon lit pour louer celui qui m'assiste toujours. — Et quel est celui-là? — C'est le Crucifié, que j'ai vu dernièrement. — Dès ce jour, la tante commença d'avoir pour elle plus d'affection et de vénération, comprenant que des dispositions pareilles ne s'apprenaient pas de l'homme, mais de Dieu.

Une autre fois, comme la jeune vierge jouait avec ses compagnes, le diable lui apparut sous une forme horrible, ayant cent mains et cent pieds. De frayeur, elle courut à sa chambre, et se recommanda humblement au Crucifié. Le diable y apparut encore, mais disant : Je ne puis rien faire si le Crucifié ne le permet. La tante ayant appris plus tard ce qui lui était arrivé, lui recommanda de garder le silence sur ce qu'elle avait vu, et de mettre sa confiance en Dieu, en aimant Jésus-Christ par-dessus toutes choses, sachant que la vie de notre pèlerinage ne saurait être sans tentation, afin que chacun apprenne à se connaître; d'ailleurs, on ne peut être couronné si l'on n'a vaincu, ni vaincre sans combat, ni combattre sans éprouver les tentations de l'ennemi<sup>1</sup>.

Brigitte eût bien désiré demeurer toujours vierge; mais, à l'âge de treize ans, son père lui fit épouser Ulphon, prince ou gouverneur de Néricie, qui en avait dix-huit. A l'exemple du jeune Tobie et de Sara, son épouse, ils gardèrent la continence, mais près de deux ans, pour obtenir de Dieu la grâce d'user saintement du mariage, et d'avoir des enfants fidèles à le servir. Ils en eurent huit, quatre fils et quatre filles. Les deux fils puînés, Benoît et Gudmar, moururent en bas âge. Les deux aînés, Charles et Birger, suivirent leur mère en son pèlerinage à la terre sainte. Charles était d'un caractère fort gai, mais en même temps très-dévoit à la sainte Vierge. Il devint gouverneur ou prince de Néricie, et fut marié trois fois. Il reçut l'ordre de la chevalerie, avec les cérémonies et les dispositions chrétiennes que sa sainte mère décrit elle-même en ces termes, au nom du Christ :

Quiconque veut être chevalier doit s'avancer vers l'Église, laisser et son cheval et sa suite au cimetière; car le cheval n'est pas créé pour la superbe de l'homme, mais pour l'utilité de la vie, pour la défense et pour combattre les ennemis de Dieu. Ensuite il prendra le manteau et en mettra le lien sur le front, afin que, comme le diacre prend l'étole en signe d'obéissance et de patience divine, de même

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 8 octob. *Vita S. Birgittæ*, auctore *Birgero*, archiepiscopo *Upsalensi*, cap. 1.

le chevalier prenne le manteau et en mette le lien sur le front, en signe de la milice et de l'obéissance qu'il professe pour la défense de ma croix. Il sera précédé de l'étendard de la puissance séculière, afin qu'il sache qu'il doit obéir à cette puissance dans tout ce qui n'est pas contre Dieu. Quand il sera entré au cimetière, les clercs lui iront au-devant avec la bannière de l'Église, où sont peintes ma passion et mes plaies, en signe qu'il doit défendre l'Église de Dieu et la foi, et obéir à ses prélats. Quand il entrera dans l'église, il sera précédé de ma bannière, et l'étendard de la puissance séculière restera dehors, en signe que la puissance divine précède la séculière, et qu'il se faut plus soucier des choses spirituelles que des temporelles. La messe étant dite jusqu'à l'*Agnus Dei*, le plus digne, à savoir le roi, ira près de l'autel, et lui dira : Voulez-vous être chevalier ? S'il répond : Je le veux, il ajoutera : Promettez-vous à Dieu et à moi de défendre la foi de la sainte Église, et d'obéir à ses prélats en tout ce qui est de Dieu ? S'il répond : Je le promets, il lui mettra l'épée en sa main et dira : Voici que je vous mets l'épée dans les mains, afin que vous n'épargniez pas votre vie pour la foi et pour l'Église de Dieu, afin que vous abattiez les ennemis de Dieu et défendiez ses amis. Ensuite il lui donnera le bouclier, disant : Voici que je vous donne le bouclier, pour vous défendre contre les ennemis de Dieu, pour être l'appui de la veuve et de l'orphelin, et pour augmenter l'honneur de Dieu en toutes choses. Après quoi il lui mettra la main au cou, et dira : Voici que vous êtes sujet à l'obéissance et à la puissance. Prenez donc garde que, comme vous vous êtes lié par la profession, vous l'accomplissiez par les œuvres. Enfin il revêtra le manteau et le lien, pour se souvenir continuellement de ce qu'il a voué à Dieu, et qu'il s'est obligé, par-dessus les autres, à défendre son Église. Ces choses étant parachevées, et l'*Agnus Dei* étant dit, le prêtre qui célèbre la messe lui donnera mon corps, afin qu'il défende la foi de mon Église sainte. Je serai en lui, et lui en moi. Je lui donnerai les forces, je l'enflammerai des feux de mon amour, afin qu'il ne veuille que moi, et ne craigne que moi, qui suis son Dieu <sup>1</sup>.

Charles reçut plus tard de sa sainte mère une ample instruction sur la milice et l'armure spirituelles, dont la milice et l'armure extérieures sont la figure. Il mourut à Naples, l'an 1372, en allant à la terre sainte avec sa mère, qui eut révélation de son salut le jour de l'Ascension <sup>2</sup>.

Birger, le second fils, devint législateur ou prince de Néricie. Sainte Brigitte, sa mère, lui adressa l'instruction suivante : « Gloire,

<sup>1</sup> Revelat. S. Brigitta, l. 2, c. 13. — <sup>2</sup> Ibid., l. 4, c. 74 ; l. 7, c. 13.

louange et honneur à Notre-Seigneur Jésus-Christ, principalement à cause de sa douloureuse passion sur la croix pour nos péchés! Mon très-cher fils, si vous désirez un sincère amour envers votre créateur et rédempteur, souvenez-vous en tout temps de sa passion, et recevez le plus souvent que vous pourrez, avec piété, la sainte eucharistie, suivant l'avis du pasteur. En quelque lieu que vous soyez, souvenez-vous des pauvres, assistez-les selon votre pouvoir, Dieu vous en récompensera libéralement. Payez de bon cœur à l'ouvrier son salaire. Dans le châtement des sujets, soyez miséricordieux. Soyez fidèle envers Dieu, envers le magistrat et envers le prochain. A votre lever, recommandez votre corps et votre âme à Dieu, le priant de diriger lui-même toutes vos actions, et marquez votre visage et votre poitrine du signe de la croix, en disant : Seigneur Jésus-Christ le Nazaréen, roi des Juifs, ayez pitié de moi! Pendant les sermons, rappelez-vous la puissance de Dieu, et considérez la passion du rédempteur, ainsi que vos péchés. A table, unissez votre esprit à Dieu et fuyez les conversations vicieuses. En sortant de table, prenez garde de n'être pas comme cet animal immonde qui, tel que les impies, ne songe point à remercier son bienfaiteur. Ne prononcez pas le nom du diable. Quand vous parlez ou répondez, marquez-vous du signe de la croix, en adorant Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous donnera de parler avec sagesse. Avant de prononcer une sentence, considérez bien les circonstances de l'affaire, ainsi que vos paroles. Jugez avec justice votre prochain, et souvenez-vous que dans peu il faudra rendre compte de tout. Si le prochain vous fait tort, usez envers lui des lois communes. Ne vous laissez point emporter à la colère jusqu'à vous venger. Enfin, ne vous impatientez point si on ne vous rend pas justice, et recommandez votre âme à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen <sup>1</sup>. »

Birger mourut en Suède l'an 1391, sans laisser d'enfants; il donna tous ses biens au monastère de Watstein, fondé par sa mère, et y fut lui-même enterré. Des quatre filles de sainte Brigitte, Marthe et Cécile se sanctifièrent dans l'état du mariage; Ingeburge et Catherine embrassèrent la vie religieuse. Catherine, sur laquelle nous verrons plus de détails, est honorée comme sainte le 22 mars.

Quant à la mère, après avoir vécu saintement dans la virginité, elle ne vécut pas moins saintement dans le mariage. Elle régla si bien toute sa vie, qu'elle ne laissait lieu à aucun sinistre soupçon ni à aucune médisance. Pour cela, elle n'admettait ni compagnes ni servantes dont la réputation ne fût sans tache, de peur que leur fa-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 8 octob. *Dissert. præv.*, n. 78.

miliarité ne lui attirât quelque mauvaise renommée. Sachant que l'oisiveté est la mère de bien des vices, elle travaillait avec ses servantes à des ouvrages pour les églises et pour les pauvres, lisait les vies des saints et la Bible, qu'elle s'était fait traduire en langue gothique ; tantôt elle allait à l'église et entendait avec joie l'office divin. Ainsi que son époux, le prince Ulphon, elle se confessait tous les vendredis, et communiât tous les dimanches et fêtes. Comme Judith, elle avait un oratoire secret, où de temps en temps elle se recueillait en la présence de Dieu, examinait sa conscience pleurait ses fautes ; où, lorsque son mari était absent, elle passait les nuits entière dans la prière, les veilles, les jeûnes et autres mortifications ; toujours elle s'abstenait des mets les plus délicats, mais secrètement, pour n'être point remarquée par son mari ou par d'autres. Elle avait la plus tendre dévotion à la sainte Vierge, qui, dans des couches très-laborieuses, lui procura une heureuse délivrance au moment que tout le monde désespérait de sa vie. Ses aumônes étaient très-considérables. Elle avait une grande maison pour les pauvres. De plus, chaque jour elle en nourrissait douze chez elle ; le jeudi, elle leur lavait et baisait humblement les pieds, en mémoire de ce que Notre-Seigneur fit à ses apôtres. Elle répara un grand nombre d'hôpitaux dans son pays natal et dans ses terres ; elle y allait visiter les pauvres et les malades, accompagnée de ses jeunes filles, notamment de sainte Catherine. Là, cette pieuse mère pensait de ses propres mains les plaies et les ulcères des infirmes, leur adressant des aumônes et des paroles de consolation, et montrant à ses enfants, par son exemple, comment elles devaient un jour servir elles-mêmes les pauvres et les malades pour l'amour de Dieu. Après la naissance de leurs huit enfants, Ulphon et Brigitte gardèrent ensemble la continence.

L'an 1335, le roi Magnus de Suède épousa Blanche, fille du comte de Namur ; il voulut que Brigitte, qui était de ses parents, fût gouvernante de la jeune reine. Brigitte s'intéressa vivement au salut et à la prospérité de l'un et l'autre, d'autant plus que tous deux étaient jeunes. Elle priaït pour eux, leur donnait de bons conseils, quelquefois même des avertissements par suite de révélations surnaturelles. Ils en profitèrent d'abord. Mais ils étaient d'un caractère inconstant ; d'autres conseils leur étaient suggérés d'autre part. Avec le temps, le mal l'emporta sur le bien ; Brigitte annonça des calamités : le roi ne faisait qu'en rire, et demandait à Birger, fils de la sainte : Qu'est-ce que notre cousine, votre mère, a révélé cette nuit sur notre compte ? Mais les prédictions de Brigitte ne s'accomplirent que trop. Le règne de Magnus, par suite de son mauvais gouvernement, fut rempli de troubles et de révolutions ; les États se soulevèrent contre sa tyrannie ;

il fut excommunié par le Pape pour avoir confisqué les revenus de l'Église ; la reine Blanche périt misérablement en 1363 ; le roi lui-même, après avoir perdu la couronne de Suède, se noya par accident l'an 1374<sup>1</sup>.

Brigitte quitta la cour d'assez bonne heure, et Ulphon suivit l'exemple de son épouse. Ils ne pensèrent plus qu'à se sanctifier tous deux, ainsi que leur famille. Ils firent un grand nombre de pèlerinages en Norwége, en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne : en Norwége, ils visitèrent, à Nidrosie ou Drontheim, capitale du royaume, le tombeau du roi et martyr saint Olaüs ; en Espagne, saint Jacques de Compostelle. Quoiqu'ils eussent de nombreux équipages, Brigitte faisait une partie du chemin à pied, par esprit de piété et de mortification. Après avoir ainsi visité bien des sanctuaires, ils s'en retournaient en leur patrie, lorsque le prince Ulphon tomba malade dans la ville d'Arras ; le mal devint si grave, qu'il reçut les derniers sacrements des mains de l'évêque, et que Brigitte était dans une vive inquiétude. Elle invoqua saint Denis, apôtre de la France. Le saint lui apparut, lui prédit que Dieu voulait se faire connaître au monde par elle, qu'elle était commise à sa protection spéciale, et que, pour preuve, son époux ne mourrait point de cette maladie. Quelques jours après, elle vit en révélation comment elle passerait à Rome et à la sainte cité de Jérusalem, et enfin sortirait de ce monde. Dieu accomplit miséricordieusement tout cela, dit l'archevêque d'Upsal. Le prince ayant recouvré la santé après une maladie fort longue, ils revinrent tous deux bien portants en leur patrie. Ils y renouvelèrent leur vœu de garder la continence, et résolurent d'entrer chacun dans un monastère. Ayant donc réglé ses affaires et disposé de ses biens, le prince Ulphon entra dans le monastère d'Alvastre, ordre de Cîteaux, fondé l'an 1150 par Suercher, roi de Suède. Il y vécut quelques années dans la pratique de toutes les vertus, et mourut l'an 1344. Le prince Ulphon de Néricie est nommé dans le ménologe de Cîteaux sous le 12 février.

Peu de jours après la mort de son époux, Brigitte partagea tous ses biens entre ses enfants et les pauvres. Elle renonça au rang de princesse, pour se consacrer entièrement à la pénitence. Elle ne porta plus de linge, à l'exception du voile dont elle se couvrait la tête ; elle se revêtit d'un habit grossier, qu'elle attachait avec des cordes pleines de nœuds. Les austérités qu'elle pratiquait sont incroyables ; elle les redoublait encore les vendredis, et elle ne vivait ces jours-là que d'un peu de pain et d'eau. Ayant fait bâtir le mo-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 8 octob. *Dissert. prævia*, § 8.

nastère de Watstein, au diocèse de Lincopen en Suède, elle y mit soixante religieuses ; elle plaça dans un bâtiment séparé du monastère treize prêtres en l'honneur des douze apôtres et de saint Paul, quatre diacres pour représenter les quatre docteurs de l'Église, et huit frères convers ; elle leur donna à tous la règle de Saint-Augustin, à quoi elle ajouta quelques constitutions particulières. On lit dans quelques auteurs que le Sauveur lui-même dicta cette règle, mais avec ordre de la soumettre à l'examen du souverain Pontife, attendu que le Sauveur est venu en ce monde non pour renverser la loi, mais pour l'accomplir.

Tous les monastères de l'ordre de Sainte-Brigitte ou du Saint-Sauveur sont soumis aux évêques diocésains, et il faut une permission expresse du Pape pour en ériger de nouveaux. On s'y propose principalement d'y honorer la passion du Sauveur et sa sainte mère. Les hommes y sont soumis à la prieure des religieuses pour le temporel, comme dans l'ordre de Fontevault ; mais les religieuses sont sous la conduite des religieux quant au spirituel. La raison de ce règlement particulier est fondée sur ce que l'ordre ayant été spécialement institué pour les femmes, les hommes n'y sont admis que pour leur procurer les secours spirituels. L'habitation des unes et des autres est séparée par une clôture inviolable ; mais l'église leur est commune, en sorte cependant qu'ils ne peuvent s'y voir. Les monastères du Nord furent détruits lors de la révolution causée par l'introduction de l'hérésie.

Sainte Brigitte demeura ainsi deux années en Suède, tant auprès du monastère d'Alvastre, où était enterré son époux, que dans le nouveau monastère de Watstein. Sa vie pauvre et pénitente, après un état de princesse, lui attira les railleries de bien du monde. Elle répondit : Ce n'est point à cause de vous que j'ai commencé, ce n'est point à cause de vous que je cesserai. J'ai résolu dans mon cœur de supporter les paroles. Priez pour que je persévère. Avec son vêtement de pauvre, elle ne laissa pas de se présenter devant le roi de Suède, pour lui annoncer que lui et son royaume seraient punis de grandes calamités s'ils ne se corrigeaient de certains défauts et désordres. Quelques-uns des grands en murmuraient, ils lui auraient même fait confusion, s'ils ne l'avaient sue parente du roi. Au moins ils en raillèrent entre eux, la traitant de sorcière, à tel point que ses fils voulaient en tirer vengeance. Mais elle les pria de n'en rien faire, disant : Dieu m'est témoin que j'aime mieux pour l'amour de Jésus-Christ souffrir ces mépris et ces dérisions que d'avoir la couronne du roi sur ma tête.

Si la sainte veuve eut à souffrir de la part des hommes, Dieu l'en



consola surabondamment. Quelque temps après la mort de son époux, comme elle était en peine du parti qu'elle devait prendre, elle fut ravie en extase, vit une nuée éclatante, et, du milieu de la nuée, entendit une voix qui lui disait : Je suis ton Dieu, qui veux te parler. Saisie d'épouvante, elle craignit que ce ne fût une illusion du malin esprit. Mais elle entendit de nouveau : Ne crains pas, car je suis le créateur, et non le trompeur de tout ce qui est ; je ne parle pas pour toi seule, mais pour le salut des autres. Écoute ce que je dis, et va au maître Mathias, qui connaît par expérience la différence des deux esprits, et dis-lui ce que je te dis, savoir : que tu seras mon épouse et mon canal, tu entendas et verras les choses spirituelles, et mon esprit demeurera avec toi jusqu'à la mort. Cette première vision est consignée à peu près dans les mêmes termes et dans la vie de sainte Brigitte, par l'archevêque d'Upsal et dans le recueil de ses révélations<sup>1</sup>.

Le docteur Mathias était né en Suède, d'une honnête famille ; dès l'enfance, il eut un grand amour pour les lettres et la piété, il fréquenta les académies des pays étrangers. Revenu dans sa patrie, il y était vénéré comme un modèle de doctrine et de vertu ; il devint chanoine de Lincopen, et fut le premier confesseur de sainte Brigitte. Comme il avait été tenté très-subtilement par le diable sur beaucoup d'hérésies contre la foi catholique, et que, par la grâce de Jésus-Christ, il avait vaincu toutes ces tentations, il était très-expert pour discerner les opérations de l'Esprit-Saint d'avec les illusions de l'esprit de ténèbres. Le docteur Mathias, surnommé le docteur de Suède, mourut à Stockholm l'an 1350. On a de lui plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres une glose ou commentaire abrégé sur toute la Bible.

Le second directeur spirituel de sainte Brigitte fut Pierre, prieur du monastère d'Alvastre. Il entendit ses confessions pendant trente ans, l'accompagna dans le pèlerinage de Jérusalem, et mourut en Suède l'an 1390. D'après l'ordre qu'elle en avait reçu, sainte Brigitte écrivait ses révélations en langue vulgaire ; le docteur Mathias et le prieur Pierre les traduisirent en latin, les rangèrent en huit livres, avec des préfaces et quelques explications. Pierre, qui fit la plus grande partie du travail, y ajouta un nouveau livre des révélations éparses qui ne se trouvaient pas dans les huit premiers.

Un autre personnage eut part à ce travail, comme à la confiance de sainte Brigitte. Ce fut Alphonse, évêque de Jaën en Espagne. Son père était de Sienne, sa mère de Ségovie. Il fut fait évêque de Jaën

<sup>1</sup> *Vita*, n. 19. *Revelat. extrav.*, c. 47.

vers l'an 1368 ; mais il abdiqua peu après, et vint à Rome, où il connut la sainte. Il l'accompagna dans ses pieux voyages. Ce fut lui proprement qui divisa le recueil des révélations en livres. Il finit par embrasser l'état d'ermitte, et mourut à Gênes l'an 1388. Deux fois il fut chargé d'examiner les révélations de sainte Brigitte : en 1377, par le pape Grégoire XI ; en 1379, par le pape Urbain VI <sup>1</sup>.

Plus tard, le célèbre Jean de Turre-Cremata, qui fut depuis cardinal, en examina le recueil par ordre du concile de Bâle, et l'approuva comme utile pour l'instruction des fidèles. Le concile regarda cette approbation comme suffisante. Il n'en résultait cependant autre chose, sinon que le livre dont il s'agit ne renferme rien de contraire à la foi, et que les révélations étant appuyées sur une probabilité historique, on peut les croire pieusement. Benoît XIV s'exprime de la manière suivante sur le même sujet : « L'approbation de semblables révélations n'emporte autre chose, sinon qu'après un mûr examen il est permis de les publier pour l'utilité des fidèles. Quoiqu'on ne leur doive pas et qu'on ne puisse pas leur donner un assentiment de foi catholique, on doit cependant les croire d'une foi humaine, conformément aux règles de la prudence, selon lesquelles elles sont probables, et appuyées sur des motifs suffisants pour qu'on les croie pieusement. Telles sont, suivant des docteurs, les révélations de la bienheureuse Hildegarde, approuvées, dit-on, par Eugène III ; de sainte Brigitte, par Boniface IX, et de sainte Catherine de Sienne, par Grégoire XI <sup>2</sup>. »

Quant aux révélations ou contemplations de sainte Brigitte, les principaux objets sont la passion du Sauveur et la sainte Vierge. Quant à la passion du Sauveur, on n'y voit rien de plus que dans l'Évangile, sinon certaines circonstances de détail assez naturelles. Concernant la sainte Vierge, il y est dit expressément qu'elle a été conçue sans péché <sup>3</sup>, et qu'elle est montée au ciel en corps et en âme <sup>4</sup>. Une des particularités les plus touchantes, c'est la Vierge elle-même racontant à sainte Brigitte ses progrès dans la connaissance de Dieu et de sa loi. Dès le commencement de mon enfance, lorsque j'entendis et compris que Dieu était, j'ai toujours été soigneuse et craintive de mon salut et de ma conduite. Mais quand j'eus entendu plus pleinement que le même Dieu était mon créateur et le juge de toutes mes actions, je l'ai aimé intimement, j'ai craint à toute heure de l'offenser, soit par action, soit par parole. Après, quand je sus qu'il avait donné sa loi et ses commandements au peu-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 8 octob. *Dissert. praviva*, § 2. — <sup>2</sup> *Bened. XIV. De canonisat.*, l. 2, c. 32, n. 11. — <sup>3</sup> L. 6, c. 49. — <sup>4</sup> L. 6, c. 60, 61 et 62.

ple, et avait fait avec eux tant de merveilles, je résolus fermement en mon âme de n'aimer rien que lui, et les choses mondaines m'étaient grandement amères. Enfin, ayant appris que le même Dieu rachèterait le monde et qu'il naîtrait d'une Vierge, j'ai été touchée d'un si grand amour envers lui, que je ne pensais qu'à Dieu, que je ne voulais que Dieu. Je m'éloignai, autant que je pus, des discours familiers et de la présence de mes parents et de mes amis. Je donnais aux pauvres tout ce que je pouvais avoir, et ne me réservais que le simple vêtement et quelque peu pour vivre; rien ne me plaisait que Dieu. Toujours je désirais dans mon cœur de vivre jusqu'au temps de sa naissance, dans l'espoir que je mériterais peut-être de devenir l'indigne servante de la mère de Dieu. Je fis aussi vœu dans mon cœur de garder la virginité, si Dieu l'avait pour agréable, et de ne rien posséder au monde <sup>1</sup>.

Outre les révélations qui concernent la croyance, il y a dans sainte Brigitte, comme dans les prophètes de l'ancienne loi, beaucoup d'exhortations, d'avertissements, quelquefois très-sévères, à des Papes, à des rois, à des peuples, à des classes d'hommes, comme de prêtres et de chevaliers. Tel chapitre contient des reproches très-véhéments contre les mauvais prêtres, et même contre le Pape, qui ne déployait point assez de vigueur pour réprimer leurs scandales. Ce Pape semble avoir été Clément VI; car on lui reproche nommément sa négligence à réformer, autant qu'il aurait pu, l'avarice et l'ambition des clercs, ainsi que d'autres abus, et on lui recommande d'aller s'établir à Rome, afin de pouvoir corriger de là plus facilement ce qui est à corriger; il est blâmé en particulier de sa tiédeur à procurer la paix entre les rois d'Angleterre et de France, qui sont appelés deux bêtes dangereuses et deux traîtres des âmes. C'est probablement ce même Pontife qui fut vu en purgatoire pour ces fautes, dont il se repentit avant sa mort <sup>2</sup>. Toutefois, plusieurs chapitres rappellent ou établissent expressément que le Pape et les prêtres, si coupables qu'on les suppose, ne perdent point leur juridiction et la puissance d'absoudre des péchés <sup>3</sup>.

Sainte Brigitte vint à Rome l'an 1346, la quarante-deuxième année de son âge, et y demeura quinze ans. Elle y vint par inspiration divine, pour prier sur le tombeau des apôtres et vénérer les reliques de tant de saints et de martyrs que l'on honore dans cette capitale du monde chrétien. Elle s'y fit admirer par l'éclat de ses vertus. Elle y vivait dans la retraite et dans la pratique des veilles et des autres rigueurs de la pénitence. Elle visitait les églises et allait

<sup>1</sup> L. 1, c. 10. — <sup>2</sup> L. 1, c. 41; l. 6, c. 63; l. 4, c. 143. — <sup>3</sup> L. 7, c. 7.

servir les malades dans les hôpitaux. Dure à elle-même, elle était pleine de douceur pour les autres. Toutes ses actions portaient l'empreinte de l'humilité et de la charité. On voit encore divers monuments de sa dévotion à Rome et dans le voisinage. Elle fonda dans cette ville une maison pour les étudiants et les pèlerins suédois, laquelle fut rebâtie sous le pontificat de Léon X.

Pendant ce séjour de quinze ans à Rome, Brigitte eut beaucoup de révélations sur l'état de cette ville, sur les désordres de ses habitants et sur les châtimens qui les menaçaient. Comme ces révélations devenaient publiques, les Romains en furent très-piqués. Il y en eut quelques-uns qui allèrent jusqu'à menacer de la brûler vive; d'autres la traitaient de trompeuse et de pythonisse. Brigitte souffrit avec patience et leurs menaces et leurs outrages, se confiant en Dieu, qui lui ordonna de demeurer ferme.

Clément VI étant mort l'an 1352, et ayant eu pour successeur Innocent VI, Brigitte eut sur ce dernier la révélation suivante : Le Fils de Dieu parle à l'épouse, disant : Ce pape Innocent est d'un airain meilleur que son prédécesseur, et une matière plus apte à recevoir les plus excellentes couleurs; mais la malice des hommes exige qu'il soit promptement enlevé. Sa bonne volonté lui comptera pour la couronne et l'augmentation de gloire. Néanmoins, s'il entendait les paroles que je vous ai révélées, il deviendrait encore meilleur, et ceux qui les lui porteraient seraient plus éminemment couronnés <sup>1</sup>.

Urbain V, successeur d'Innocent VI, étant venu à Rome, ainsi que l'empereur Charles de Bohême, sainte Brigitte leur présenta ses révélations pour la réformation de l'Église. Elle eut sur le nouveau Pape les révélations qui suivent : Le Fils de Dieu dit à l'épouse : Celui qui a une pelote de fil dans laquelle est enfermé un or très-pur ne cesse de la défiler jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'or; il s'en sert ensuite pour son honneur et son utilité. De même ce pape Urbain est un or ductile au bien, mais il est entouré des sollicitudes du monde. Va donc, et dis-lui de ma part : Votre temps est court, levez-vous et considérez comment se sauveront les âmes qui vous sont commises <sup>2</sup>. Nous avons vu que ce Pape, après quelque séjour en Italie et à Rome, se laissa persuader de retourner en France. Sainte Brigitte lui fit dire par Nicolas, comte de Nole, que, s'il se retirait, il ferait une folie et n'achèverait pas son voyage. De plus, elle déclara au cardinal de Beaufort, en présence d'Alphonse, évêque de Jaën, que, pendant qu'elle était à Rome, la sainte Vierge lui avait révélé

<sup>1</sup> L. 4, c. 136. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 137.

ce qui suit : La volonté de Dieu est que le Pape ne sorte point d'Italie, mais qu'il y demeure jusqu'à la mort, à Rome ou ailleurs. Autrement, s'il retourne à Avignon, il mourra aussitôt et rendra compte à Dieu de sa conduite. Brigitte découvrit au cardinal cette révélation, afin qu'il la donnât par écrit au Pape très-secrètement; mais le cardinal n'osa le faire, et la sainte veuve la donna elle-même au Pape, écrite de la main d'Alphonse. Urbain V mourut en effet à Avignon, le 19 décembre 1370, peu de temps après son retour en cette ville et au moment qu'il se disposait à se rendre auprès des rois de France et d'Angleterre pour les amener à la paix. Il mourut, suivant le témoignage de l'évêque Alphonse, avec le regret de n'avoir pas été plus docile, et après avoir fait vœu de retourner en Italie, et à Rome, s'il guérissait <sup>1</sup>.

La vacance du Saint-Siège ne dura que les dix jours destinés au deuil de l'Église romaine. Le 29 de décembre, les cardinaux qui étaient à Avignon entrèrent au conclave, et dès le lendemain matin, ils élurent tout d'une voix, comme par inspiration, le cardinal de Beaufort. C'était Pierre Roger, né à Maumont, diocèse de Limoges, neveu du pape Clément VI, étant fils de son frère Guillaume, comte de Beaufort en Vallée, qui vivait encore, et qui vit ainsi son frère et son fils Papes, un autre frère, deux neveux et cinq cousins cardinaux. Pierre fut premièrement notaire du Saint-Siège; puis le Pape, son oncle, le fit, en 1348, cardinal-diacre de Sainte-Marie la Neuve, quoiqu'il n'eût pas encore dix-huit ans; mais il était d'un beau naturel, humble, doux, ingénieux, studieux et déjà fort instruit du droit civil, auquel il s'appliquait alors et qu'il continua longtemps; ensuite il étudia les canons et la théologie morale; de sorte qu'en toutes les occasions il en parlait très-pertinemment. Avant que d'être Pape, il eut plusieurs bénéfices. Il fut chanoine de Narbonne, archidiacre de Rouen, prévôt de Saint-Sauveur de Maëstricht, archidiacre de Cantorbéri et de Bourges, chanoine et archidiacre de Sully dans l'Église d'Orléans. C'était dès lors l'usage ou l'abus des cardinaux pour soutenir leur dignité : usage ou abus introduit par le séjour des Papes en France. Étant élu souverain Pontife, il eut de la peine à y consentir, et prit le nom de Grégoire XI. Le jour même il écrivit au roi de France, Charles V, pour lui faire part de son élection. Il fut ordonné prêtre le samedi, 4<sup>m</sup> de janvier 1371, et le lendemain sacré et couronné <sup>2</sup>.

En l'année même où fut élu dans Avignon le pape Grégoire XI,

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 8 octob. *Dissert. præv.*, n. 250-252. — <sup>2</sup> Raynald, 1370, n. 26 et seqq.

le fameux Tamerlan ou Timur-beg, issu de Ginguiskhan par les femmes, commençait à Samarcand ses trente-six ans de règne, de guerres, de victoires et de conquêtes.

Quant au Bas-Empire des Grecs de Constantinople, jamais on ne l'avait vu si bas. L'an 1370, l'empereur Jean Paléologue étant à Rome, s'était réuni à l'Église romaine dans l'espoir d'obtenir les secours des Latins contre les Ottomans, dont le sultan Amurath continuait à faire des conquêtes en Europe même. Jean Paléologue, dont l'exemple ne fut pas même suivi de sa famille, n'obtint aucun secours efficace. Repassant à Venise, il y fut arrêté pour dettes. Son fils Andronic, qu'il avait laissé régent de l'empire pendant son absence, ne s'empresse aucunement de lui envoyer l'argent nécessaire pour recouvrer sa liberté. Manuel, son second fils, le lui apporte enfin lui-même. Ceux dont Jean Paléologue pouvait attendre le plus prochain secours étaient, d'un côté, Pierre de Lusignan, roi de Chypre; de l'autre, les Vénitiens et les Génois, si puissants sur mer. La même année 1370, Pierre de Lusignan meurt d'une manière déplorable, les Vénitiens et les Génois recommencent la guerre les uns contre les autres, au lieu de la faire à leur ennemi commun, les Turcs. La même année encore, l'empereur grec, Jean Paléologue, se reconnaît tributaire du chef des Turcs, du sultan Amurath. De jeunes Grecs, élevés dans l'apostasie par le sultan et incorporés dans la milice des Janissaires, se préparaient à consommer la ruine de leur patrie au profit des Turcs. L'an 1373, l'empereur grec, Jean Paléologue, se reconnaît de nouveau vassal du sultan; il renouvelle de la manière la plus solennelle l'engagement qu'il avait pris de le reconnaître pour son seigneur suzerain et d'envoyer en otage à sa cour un de ses fils; de plus, il s'impose la loi, par une clause expresse, de faire auprès de sa personne le service militaire toutes les fois qu'il en serait requis. L'année suivante, son fils Manuel, qu'il avait associé à l'empire, fait tomber par son imprudence la ville de Thessalonique entre les mains des Turcs. La même année 1374, le sultan Amurath oblige les deux empereurs grecs, Jean et Manuel, à le suivre comme ses vassaux dans une expédition d'Asie. Andronic, fils de Jean, et Contouse, fils d'Amurath, laissés par leurs pères pour gouverner en leur absence, forment mutuellement le complot de détrôner leurs pères et de se mettre à leur place. Amurath marche contre son fils rebelle, qui se renferme avec Andronic dans la ville forte de Didymotique. Les habitants livrent Contouse à son père Amurath, qui lui fait crever les yeux, et ordonne à tous les pères dont les fils avaient trempé dans la conspiration de les égorger eux-mêmes. L'empereur grec, Jean Paléologue, ordonne

de crever les yeux non-seulement à son fils Andronic, mais à son petit-fils de cinq ans ; mais les bourreaux, plus humains que le père, exécutèrent la sentence de façon qu'Andronic ne perdit qu'un œil et que son fils ne contracta qu'une difformité et une faiblesse de vue. Andronic, sa femme et son fils sont jetés en prison. Il en sort sur la recommandation d'Amurath, l'an 1377, et y jette à son tour son père et ses deux frères, Manuel et Théodore, et règne à leur place. Du fond de sa prison, pour mettre les Vénitiens dans ses intérêts, Jean Paléologue leur vend l'île de Ténédos. Délivré par leur entremise, il se sauve avec ses deux fils auprès du sultan Amurath. Pour se le rendre favorable, les deux empereurs grecs, Jean et Manuel, promettent de lui payer un tribut annuel de trente mille écus d'or, et de tenir toujours sur pied un corps de douze mille hommes prêts à marcher à ses ordres. Enfin ils lui abandonnent Philadelphie en Lydie, la seule ville d'Asie qui jusqu'alors avait bravé la puissance des Turcs et était demeurée fidèle à l'empire. Le sultan n'accepte pas ces offres tout de suite. Il envoie des émissaires secrets à Constantinople, pour savoir en faveur de qui penchait le peuple. Enfin Amurath se déclare pour Manuel. Andronic se soumet ; mais les habitants de Philadelphie refusent de recevoir garnison turque. Sur la sommation d'Amurath, les empereurs grecs, Jean et Manuel Paléologue, marchent contre la ville, l'assiègent en forme, pour la livrer au sultan. En vérité, s'il y a un prix d'honneur pour la bassesse, les Grecs le méritent.

A la même époque, la première nation chrétienne, les Arméniens, cessa de faire un royaume, et ne continua plus à vivre que comme église. Le trône d'Arménie fut vacant de 1363 à 1365 ; en cette dernière année, d'après l'avis du pape Urbain V, on choisit un prince de la maison de Lusignan, qui porta le nom de Léon VI, et fut le dernier roi d'Arménie. A peine était-il sur le trône, que les Égyptiens, gouvernés par les mameluks, milice d'esclaves, entrèrent en Cilicie. Pour s'opposer à leur marche, il envoya à leur rencontre son connétable Libarid, qui fut vaincu et tué après des prodiges de valeur. Léon alors demanda en suppliant la paix au sultan des mameluks, qui la lui accorda en exigeant de lui de fortes sommes d'argent ; mais ensuite, informé que le roi d'Arménie avait envoyé des ambassadeurs en Europe pour exciter les princes chrétiens contre lui, le sultan d'Égypte résolut d'anéantir le royaume d'Arménie ; il donna en conséquence à son général Schabar Oghli l'ordre d'entrer dans la Cilicie avec une nombreuse armée, et lui enjoignit de poursuivre le roi jusqu'à la dernière extrémité. Les Égyptiens pénétrèrent sans difficulté dans la Cilicie, prirent et brûlèrent, en l'an 1371,

la ville de Sis, vainquirent le roi Léon et son général Schahan, prince de Gorigos, qui étaient venus les combattre. Le roi fut blessé dans cette bataille, et contraint de se réfugier dans des montagnes inaccessibles, où il se tint longtemps caché, et on le crut mort; mais, en 1373, il revint dans la ville de Tarse, dans le temps que sa femme, Marie, allait épouser Otton, duc de Brunswick, qui devait être couronné roi d'Arménie. Léon chercha à entamer encore des négociations avec le sultan, qui, sûr du résultat de cette lutte, ne voulut entendre à aucune proposition. Les Égyptiens recommencèrent la guerre avec une nouvelle fureur en 1374, dévastèrent le pays, prirent toutes les villes et les châteaux, et enfin contraignirent le roi de se renfermer dans la forteresse de Gaban, avec sa femme, sa fille et le prince Schahan, où ils soutinrent un siège de neuf mois, et furent obligés, par le manque de vivres, de se rendre prisonniers. Ce triste événement arriva l'an 1375. Léon VI fut conduit avec sa famille à Jérusalem, et de là au Caire, où il demeura captif pendant six ans. L'an 1381, il obtint sa délivrance par la médiation de Jean I<sup>er</sup>, roi de Castille; il passa alors en Europe, alla d'abord à Rome, puis en Espagne, à la cour de son libérateur; il vint ensuite en France, où il fixa son séjour, et mourut à Paris, le 19 novembre 1391. Avec lui fut entièrement éteint le royaume d'Arménie<sup>1</sup>. Les Arméniens ont continué de subsister comme nation par leurs patriarches, dont la succession ne fut point interrompue.

Les Lusignan, derniers rois d'Arménie, étaient des seigneurs français, alliés aux princes français qui régnaient à Londres et à Paris. Cependant les rois d'Angleterre et de France les laissent succomber, eux et leur royaume, sous les coups d'un ramassis d'esclaves, sous les coups des mameluks. C'est là une tache que la nation anglaise et la nation française n'ont pas encore effacée de leur histoire.

Et que faisaient donc l'Angleterre et la France, avec leurs rois, leurs noblesses, leur argent, leurs flottes, leurs armées? Au lieu de les tourner contre les infidèles, pour étendre la civilisation chrétienne, elles les tournaient l'une contre l'autre, pour s'entre-détruire. Et à quel propos? à propos d'une femme, qui, pour être fille de Philippe le Bel, prétendait joindre le trône de France à celui d'Angleterre, où elle venait de faire périr le roi, son époux. C'est pour la prétention de cette femme que l'Angleterre et la France se combattent et se haïront pendant des siècles; c'est pour la prétention de cette femme que l'Angleterre et la France laisseront périr,

<sup>1</sup> Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. 1, p. 401-403.



sous le fer des Musulmans, les royaumes chrétiens et français d'Arménie et de Chypre, les principautés chrétiennes et françaises du Péloponèse et d'Athènes, et enfin l'empire de Constantinople.

Sous le pontificat de Grégoire XI, au lieu de conquérir la France, l'Angleterre perdit l'une après l'autre les provinces qu'elle y possédait depuis longtemps : l'année 1376, elle vit mourir de langueur le prince de Galles, le héros de plusieurs grandes mais inutiles victoires ; le roi, son père, Édouard III, mourut l'année suivante, après cinquante ans de règne. Pendant toute sa maladie, il fut obsédé par une malheureuse concubine, qui lui laissa ignorer sa fin prochaine et le détourna de penser à son salut ; le voyant à l'extrémité, elle lui ôta son anneau qu'il portait au doigt, et partit. Les autres domestiques pillèrent séparément le palais ; mais un prêtre, qui se trouvait présent par hasard, se hâta de se rendre auprès du roi mourant, l'avertit de sa situation et l'exhorta à se préparer à paraître devant son Créateur. Édouard, qui n'avait que les forces nécessaires pour le remercier, prit un crucifix dans ses mains, le baisa, pleura, et expira le 21 juin 1377. Son successeur fut Richard II, fils du prince de Galles, mort l'année précédente. Richard n'avait que onze ans. Il fut couronné à Westminster le 16<sup>m</sup> de juillet, et régna sous la conduite de Jean, duc de Lancaster, son oncle <sup>1</sup>.

Le pape Grégoire XI ne cessa de travailler, d'année en année, mais inutilement, à rétablir la paix entre les rois d'Angleterre et de France, et à leur faire tourner leurs armes contre les ennemis communs de la chrétienté. Il fut plus heureux avec les Espagnes. Dès le commencement de son pontificat, il concilie la paix entre le roi de Portugal et le roi de Castille. Celui-ci le choisit pour arbitre de son différend avec le roi de Navarre, qu'il parvient à concilier en 1373. Il engage le roi de Castille à faire la paix avec celui d'Aragon, et y parvient en 1375. Dès l'an 1372, il corrige dans la législation aragonaise certains articles d'une injuste sévérité. L'année précédente 1371, le roi d'Aragon s'était solennellement reconnu feudataire de l'Église romaine pour la Sardaigne et la Corse. L'an 1376, comme Ferdinand, roi de Portugal, prépare une expédition contre les Maures, le Pape, sur sa demande, lui accorde pour deux ans une décime dans tout le royaume, avec des conditions sur l'emploi qu'il devait en faire <sup>2</sup>.

L'an 1372, Grégoire XI termina les longues hostilités entre la dynastie française de Naples et la dynastie aragonaise de Sicile. Cette dernière avait commencé par l'usurpation. Comme les deux pays étaient feudataires du Saint-Siège, la Sicile, n'ayant pas obéi aux

<sup>1</sup> Vasling. Lingard.    <sup>2</sup> Raynald.

injonctions pontificales, avait été soumise à l'interdit. Cependant deux frères Mineurs, l'un grand chapelain ou grand aumônier du roi Frédéric II de Sicile, l'autre confesseur de la reine Jeanne de Naples, travaillaient à un accommodement. Ils y réussirent l'an 1372. Frédéric reconnut tenir de Jeanne en fief la Sicile; il s'obligea de lui payer, en forme de cens annuel, trois mille onces ou quinze cents florins d'or, et de ne prendre que le titre de roi de Trinacrie, au lieu de celui de roi de Sicile, réservé à la reine Jeanne. La reine promit, de son côté, d'agir auprès du souverain Pontife pour que la Trinacrie fût délivrée de l'interdit et qu'elle obéît tout entière à Frédéric. Le tout, sauf l'approbation du Pape, seigneur suzerain, sans laquelle l'accordement est déclaré sans effet <sup>1</sup>.

Le traité fut soumis de part et d'autre à l'approbation du Pape, seigneur suzerain, avec plein pouvoir de le modifier comme il le jugerait à propos. Le roi Frédéric lui envoya dans ce sens une ambassade, avec prière de lui accorder, par autorité apostolique, la Trinacrie entière, et avec promesse de lui en faire hommage lige <sup>2</sup>. Grégoire XI approuva le traité, mais avec plusieurs changements. Et la reine Jeanne et le roi Frédéric reconnaissaient, de la manière la plus formelle, que le royaume tout entier de Sicile, tant en deçà qu'au delà du Phare, appartenait à l'Église romaine. Frédéric et ses légitimes successeurs feront hommage et serment de fidélité au Pape comme au seigneur suzerain; ce qui ne les exempte pas de faire hommage encore à la reine de Naples et à ses légitimes successeurs. Succéderont au royaume de Trinacrie les descendants directs et légitimes de Frédéric, et les collatéraux jusqu'au quatrième degré seulement; à leur défaut, le royaume sera dévolu à l'Église romaine. La reine ou la plus proche héritière ne se mariera point sans l'assentiment du Pontife romain. Le roi aura la libre administration du royaume à dix-huit ans accomplis; s'il en a moins, l'administration appartient au Saint-Siège. On rétablira les droits de l'Église, la liberté des élections, sauf le droit de patronage royal; les causes ecclésiastiques seront jugées par les tribunaux ecclésiastiques, et les clercs ne seront pas traduits devant les tribunaux séculiers. La Sicile ne sera jamais réunie ni à la Toscane, ni à la Lombardie, ni à l'empire d'Allemagne. Le roi qui est appelé à l'empire perd son droit sur la Sicile; son fils ou plus proche héritier est aussitôt émancipé et lui succède. Le roi ou ses héritiers qui usurperaient les villes de l'Église romaine seraient déchus par là même de leur droit sur le royaume. Enfin, parmi beaucoup de réglemens analogues, le Pape révoque

<sup>1</sup> Raynald, 1372, n. 5. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 6.

l'interdit qui pesait sur la Sicile <sup>1</sup>. La bulle est du premier jour d'octobre 1372.

Grégoire XI envoya l'évêque de Sarlat pour recevoir la ratification des parties : ce qui fut exécuté le dernier jour de mars 1373. L'évêque se rendit en Sicile, où il leva les censures dont cette île était liée depuis longtemps. Le 17 janvier 1374, Frédéric d'Aragon reconnut solennellement, et de vive voix et par écrit, en présence du nonce, que le Pape était suprême seigneur de la Sicile ; et il lui fit hommage et serment de fidélité. L'année suivante, à la prière de ce prince, le Pape donna ordre à l'évêque de Sarlat de le couronner roi de Trinacrie. La commission est du 30 mars 1375 <sup>2</sup>. Quant à la reine Jeanne, dès le 4 janvier 1372, dans la grande église de Naples, elle avait renouvelé son hommage et son serment de fidélité au Pape, son suzerain, et cela dans les mêmes termes que fit Robert Guiscard lors de l'érection de ce royaume sous le pape saint Léon IX <sup>3</sup>.

Pour ce qui est de l'empire d'Occident ou d'Allemagne, l'empereur Charles IV, un peu plus occupé des intérêts de sa famille que de ceux de l'empire, cherchait à faire élire roi des Romains Venceslas, son fils aîné, âgé de quinze ans et déjà roi de Bohême. Il en écrivit au pape Grégoire XI, le 16<sup>m</sup>e de mars 1376, reconnaissant qu'il ne le pouvait sans sa permission. Le Pape l'accorda. En conséquence, les électeurs s'assemblèrent premièrement à Rentz, diocèse de Trèves, le jour de la Pentecôte, 1<sup>er</sup> de juin, où ils élurent Venceslas pour roi des Romains. Le père et le fils en écrivirent au Pape des lettres pleines de promesses magnifiques, le priant de confirmer cette élection. Mais Grégoire XI différa jusqu'à sa mort. C'est que cette élection n'était pas sans reproche. Énéas Silvius Piccolomini, depuis pape sous le nom de Pie II, nous apprend que l'empereur Charles acheta les suffrages à prix d'argent ; qu'il promit à chaque électeur cent mille florins d'or ; que, ne pouvant les payer comptant, il leur engagea les revenus de l'empire, qui en fut tellement affaibli, qu'il ne s'en releva jamais. Un autre historien de Bohême ajoute qu'on n'augurait pas grand bien de Venceslas, attendu que le jour de son baptême il avait, comme autrefois Constantin Copronyme, sali les fonts baptismaux et même l'autel où il fut placé. Sa mauvaise conduite et son mauvais gouvernement ne justifiaient que trop ces fâcheux pronostics <sup>4</sup>.

Louis, roi de Hongrie et de Pologne, ne fit aucune expédition re-

<sup>1</sup> Raynald, 1372, n. 7-24. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 25 ; 1374, n. 19 ; 1375, n. 19. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1372, n. 4. — <sup>4</sup> *Ibid.*, 1376, n. 13-18. Énéas Silv., *Hist. Boem.*, c. 33. Dubrav., *Hist. Boem.*, c. 23.

marquable sous le pontificat de Grégoire XI, quoiqu'il y fût sollicité bien souvent par ce Pontife, comme étant plus intéressé que personne à repousser les Turcs, qui déjà menaçaient la Hongrie. Seulement on voit qu'il secondait le zèle des missionnaires apostoliques pour la propagation de la foi.

L'an 1372, le Pape donna commission au frère Mineur François du Puy, vicaire apostolique de la Tartarie septentrionale, d'amener avec lui douze religieux pour convertir ces peuples barbares. Les frères du même ordre présentèrent au Pape, au nom du roi de Hongrie et au leur, une requête où ils disaient qu'en Bosnie, en Rascie, en Basarat, et dans les pays voisins, la moisson était abondante, mais les ouvriers en petit nombre ; c'est pourquoi ils demandaient la permission d'y fonder plusieurs maisons de leur ordre. Le Pape le leur accorda par sa lettre du 17<sup>me</sup> de juin, adressée au vicaire de l'ordre en Bosnie, nommé Barthélemy d'Auvergne. De plus, à la prière du même roi, le Pape écrivit à tous les provinciaux, custodes et gardiens des frères Mineurs, de permettre à tous les frères de leur dépendance qui le désireraient, et qu'ils en jugeraient capables, d'aller à cette mission de Bosnie, à la charge que ces nouveaux missionnaires n'ex-céderaient pas le nombre de soixante.

La religion refleurissait dans la Moldavie. Lasco, duc de cette province, ayant quitté le schisme des Grecs, écrivit au Pape sur sa réunion à l'Église romaine. Le Pape, par une lettre du 25 janvier 1372, l'exhorte à persévérer et à ramener aussi à l'Église la princesse, sa femme, qui demeurait dans le schisme. Plusieurs autres lettres du même Pape, données pendant le cours de la même année, font voir que les frères Mineurs travaillaient puissamment à la conversion des hérétiques et des schismatiques dans les pays voisins <sup>1</sup>.

L'année suivante 1373, comme la religion continuait à faire des progrès en Bosnie et en Russie même, Grégoire XI donna aux frères Mineurs le pouvoir formel d'administrer le baptême et les autres sacrements, attendu qu'il n'y avait pas de paroisses distinctes dans ces deux provinces, et il en informa les habitants. Le Pape le fit parce que certains envieux cherchaient à faire accroire aux peuples que les frères Mineurs n'avaient pas ces pouvoirs. De plus, ayant appris que les princes de Lithuanie n'étaient pas mal disposés pour la religion, Grégoire leur écrivit pour les y attirer tout à fait ; en même temps il pressa le roi et la reine de Hongrie, ainsi que d'autres princes chrétiens du voisinage, d'y aider de tous leurs moyens <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Raynald, 1372, n. 32. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1373, n. 16.

D'un autre côté, les religieux de Saint-Dominique, par la grâce de Dieu, avaient converti une multitude d'infidèles dans la grande Arménie, qui persévéraient dans la foi ; ils y avaient même fondé un ordre de Frères-Unis, affiliés à l'ordre des frères Prêcheurs. Cependant il se trouva quelques malintentionnés qui détournaient les enfants de Saint-Dominique de suivre de si beaux exemples. Grégoire XI, l'ayant appris, défendit, sous peine d'anathème, de détourner d'une œuvre si excellente et ordonna de seconder de toutes manières ceux qui s'y dévoueraient. Un grand nombre d'ouvriers apostoliques s'étant présentés aussitôt, le Pape écrivit aux religieux d'Arménie de bien recevoir leurs nouveaux frères. La lettre porte cette inscription : Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos bien-aimés fils, les frères Prêcheurs, demeurant ou allant chez les Sarrasins, les païens, les Grecs, les Bulgares, les Comans, les Ibères, les Alains, les Gazares, les Goths, les Scythes, les Ruthènes, les Jacobites, les Nubiens, les Nestoriens, les Géorgiens, les Arméniens, les Indous, les Mochites et autres nations infidèles de l'Orient et de l'Aquilon, ou partout ailleurs, salut et bénédiction apostolique ! Le Pape accordait aux missionnaires les plus amples pouvoirs, entre autres de réitérer sous condition le baptême et les ordinations douteuses ; mais ils perdaient leurs privilèges dès qu'ils ne persévéraient pas dans leur mission <sup>1</sup>.

En même temps, pour affermir et propager la véritable religion dans la Valachie, où le roi Louis de Hongrie l'avait ramenée par son zèle, il charge les archevêques de Strigonie et de Colocz de se concerter avec le prince sur la ville où il conviendrait d'établir un siège épiscopal, et sur la personne qui conviendrait pour évêque ; en particulier, de voir si frère Antoine, de l'ordre des Mineurs, qui y avait travaillé avec beaucoup de succès, aurait pour l'épiscopat les qualités requises <sup>2</sup>.

Allant en Arménie, les frères Prêcheurs firent un autre bien en passant à Constantinople. Jean Cantacuzène, alors moine et autrefois empereur, se trouvant en cette ville, entra en conférence avec eux, et plusieurs autres Grecs prirent part à la dispute. On y parla des différends entre les Grecs et les Latins, et Cantacuzène dit : Je crois que l'Église romaine a la primauté sur toutes les églises du monde, et j'exposerais ma vie, s'il était besoin, pour la défense de cette vérité. Le pape Grégoire ayant appris ce fait d'un évêque digne de foi, écrivit à Cantacuzène pour l'en congratuler, et dit dans sa lettre : C'est le refus de reconnaître cette primauté qui a causé la

<sup>1</sup> Raynald, 1374, n. 8. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 9.

division entre les Latins et les Grecs, et entretenu le schisme. D'ailleurs, vous avez une grande réputation de prudence, de gravité dans vos mœurs et de science, outre l'éclat qui vous reste de la dignité impériale : c'est pourquoi nous vous prions instamment de travailler de toutes vos forces à l'union des églises, dont vous pouvez être le principal promoteur, et nous aurions un grand plaisir de vous voir et de traiter cette affaire avec vous, si vous pouviez venir à Rome, où nous avons résolu d'aller l'automne prochain. La lettre est du 28<sup>me</sup> de janvier 1375.

Un certain nombre de Grecs, tant clercs que religieux et laïques, profitèrent des conférences avec les frères Prêcheurs, quittèrent le schisme et se réunirent à l'Église romaine. Ils eurent beaucoup à souffrir des schismatiques opiniâtres, jusqu'à se voir privés de leurs dignités et de leurs biens. Le Pape, l'ayant appris, témoigna sa surprise et sa peine à l'empereur Jean Paléologue, de ce qu'il tolérerait de pareilles violences, lui, le fils de l'Église romaine, d'autant plus que cela détournerait les Chrétiens d'Occident de venir à son secours contre les Turcs. Il écrivit également à l'empereur Manuel, pour l'engager à se réunir au Siège apostolique, comme son père, l'unité dans la foi et dans l'Église étant la plus grande force contre toute espèce d'ennemis <sup>1</sup>.

On le voit, toujours la Providence offre aux Grecs les moyens et l'occasion de rentrer dans l'unique bercail de l'unique pasteur, et d'échapper ainsi aux loups et aux lions qui rôdent à l'entour. Quelques âmes sincères, quelques hommes de bonne volonté en profitent; mais la masse de la nation s'obstine dans le mal et marche au-devant de sa ruine.

L'île de Crète ou de Candie appartenait alors aux Vénitiens, mais elle était habitée de Grecs, la plupart schismatiques, que leurs caloyers et leurs prêtres empêchaient autant qu'ils pouvaient de se réunir à l'Église romaine. C'est pourquoi, dès l'an 1368, le pape Urbain écrivit à l'archevêque de cette île et aux évêques, ses suffragants, une lettre où il disait : A présent que les censures ecclésiastiques peuvent être mieux exécutées avec le secours du bras séculier, on espère parvenir dans cette île à l'extirpation du schisme, et pour cet effet, nous vous ordonnons qu'aucun Grec ne reçoive la cléricature ou ne soit promu aux ordres que par un évêque latin ou un grec catholique qui lui en donne ses lettres; et le prêtre ordonné d'entre eux dira la messe et l'office selon le rite de l'Église romaine. Nous défendons, de plus, qu'aucun caloyer ou prêtre grec, ne gar-

<sup>1</sup> Raynald, 1375, n. 1-5.

dant pas notre rite, ose à l'avenir entendre les confessions ou prêcher au peuple <sup>1</sup>.

Suivant ce dessein d'éteindre le schisme en Candie ou en Crète, le pape Grégoire XI écrit ainsi au duc ou doge de Venise, André Contarini : Nous avons appris depuis peu qu'autrefois le patriarche schismatique de Constantinople envoyait dans votre île de Crète un archevêque de sa communion pour le gouvernement spirituel des Grecs schismatiques ; mais un de vos prédécesseurs défendit, sous une grosse peine, qu'on y en reçût à l'avenir, et depuis la mort d'un certain Macaire, on l'a ainsi observé, comme on l'observe encore. Ce même doge avait défendu qu'aucun schismatique sortît de l'île pour aller recevoir ses ordres d'un évêque schismatique, ce qui toutefois ne s'observe plus à présent, et par là le schisme s'entretient dans l'île. C'est pourquoi nous vous prions de faire observer inviolablement cette défense, et de faire par vous-même et par les officiers que vous avez dans l'île tout ce qui peut contribuer à la conversion des schismatiques, qui vous seront d'autant plus fidèles qu'ils seront plus unis avec les Latins catholiques. La lettre est du 27<sup>me</sup> d'octobre 1373 <sup>2</sup>.

A cette époque, un seigneur espagnol donnait en ce genre un très-bel exemple. C'était Alphonse, prince d'Exerica, dans l'Aragon. Comme il avait un grand nombre d'esclaves mahométans, il faisait de son mieux pour les attirer au christianisme : ceux qui recevaient le baptême, il leur donnait la liberté. Grégoire XI, informé de cette piété généreuse, écrivit au roi et à la reine d'Aragon, ainsi qu'aux princes, leurs fils, de travailler de même à la conversion de leurs esclaves infidèles. Il écrivit en outre aux évêques, aux abbés et à d'autres ecclésiastiques du royaume, pour les exciter à instruire les Sarrasins dans la religion chrétienne <sup>3</sup>.

L'an 1373, Philippe de Maisières, gentilhomme, chancelier du roi de Chypre, et que nous avons vu fidèle compagnon de saint Pierre Thomas, vint en France à la cour du roi Charles V, et lui raconta qu'en Orient, où il avait longtemps demeuré, on célébrait tous les ans la fête de la Présentation de la sainte Vierge, en mémoire de ce qu'elle fut présentée au temple à l'âge de trois ans. Philippe ajouta : J'ai fait réflexion que cette grande fête n'était point connue dans l'Église d'Occident ; et, lorsque j'étais ambassadeur du roi de Chypre auprès du Pape, je lui parlai de cette fête, et lui en présentai l'office noté en musique ; il le fit soigneusement examiner par des cardinaux, d'autres prélats et des docteurs en théologie, et permit de célébrer

<sup>1</sup> Raynald, 1363, n. 20. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1373, n. 18. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 17.

cette fête, ce qui fut exécuté à Avignon en présence de plusieurs prélats et d'un grand peuple.

Après ce récit, Philippe de Maisières présenta le même office au roi Charles, qui le reçut avec joie, et le fit célébrer solennellement dans sa chapelle, le 21<sup>me</sup> de novembre 1373, par le nonce du Pape, Pierre, abbé de Conque et docteur en décret, qui officia et prêcha fort élégamment en présence du roi et de plusieurs prélats et seigneurs que le roi y avait appelés. C'est le sujet d'une lettre du même roi écrite l'année suivante au maître et aux écoliers du collège de Navarre, pour les exhorter à célébrer cette fête de la Présentation de la Vierge <sup>1</sup>.

Philippe de Maisières s'attacha depuis au roi Charles V, son souverain naturel, et il fut admis aux conseils de ce prince. Ensuite il prit quelque part à l'éducation de Charles VI, pour qui il composa un livre intitulé : *Le songe du vieil pèlerin*. C'était lui-même qu'il appelait ainsi, à cause de la multitude de ses courses en Orient et dans les diverses contrées de l'Europe. Ce livre est un recueil de traits d'histoire, mêlés de préceptes et de réflexions judicieuses que Philippe met dans la bouche de la Vérité, dont il fait une personne, afin de toucher davantage le jeune roi. Comme le tumulte des affaires et la contagion du monde n'avaient jamais ôté à Philippe le goût de la piété et de la solitude, il se retira, l'an 1380, chez les Célestins de Paris, et il y vécut jusqu'à une extrême vieillesse, partageant avec ces religieux les exercices de la régularité et de la pénitence. Il fit bâtir une chapelle dans leur église, et quelques lieux réguliers dans leur maison. Enfin, plein de vertus et de jours, il mourut le 29 mai 1405, et il fut inhumé, avec l'habit de célestin, dans le chapitre de ce monastère <sup>2</sup>.

Grégoire XI, comme Urbain V, eut beaucoup de zèle pour faire tenir des conciles. Sous son pontificat, on trouve les conciles d'Angers et d'Apt en 1365, celui d'Agen en 1366, d'York en 1367, de Lavaur et de Cantorbéri en 1368; sous Grégoire XI, on trouve les conciles provinciaux de Magdebourg en 1370, de Narbonne en 1374, de Pologne, à Uniejow, en 1375, de Lyon en 1376. Des deux premiers, on a des constitutions étendues sur la discipline de la jurisprudence ecclésiastique. Celui de Narbonne rapporte le mandement du Pape à l'archevêque, d'assembler ses suffragants dans l'espace de six mois, pour traiter avec eux de la réformation des mœurs et des autres besoins des églises; et afin que les points qui devaient faire la matière du concile fussent plus digérés, le Pape voulut que

<sup>1</sup> Launoï, *Hist. Navarr.* — <sup>2</sup> *Hist. de l'Eglise gallic.*, I. 40.



chaque évêque les examinât dans le synode de son diocèse ; mais, comme il souhaitait aussi que les règlements de cette assemblée s'étendissent à toutes sortes de personnes, même aux religieux exempts, il permit à l'archevêque de contraindre tous les abbés et supérieurs réguliers, sans en excepter ceux de l'ordre de Cîteaux, à se trouver présents au concile <sup>1</sup>.

L'an 1373, le roi d'Angleterre envoya des ambassadeurs au Pape pour le prier de surseoir aux réserves des bénéfices d'Angleterre qui vauaient en cour de Rome, et de laisser au clergé la liberté des élections pour les évêchés, et aux métropolitains le droit de les confirmer. Le roi et le royaume se plaignaient encore d'être lésés sur plusieurs autres articles. Pour y satisfaire, le pape Grégoire envoya trois nonces, dont deux évêques, qu'il chargea de donner au roi Édouard la déclaration suivante : 1<sup>o</sup> Toutes les instances pendantes, soit en cour de Rome, soit en celle du roi d'Angleterre, touchant les bénéfices vacants en régale, demeureront en suspens jusqu'à la Saint-Jean prochaine, après quoi elles pourront être reprises et poursuivies. 2<sup>o</sup> Ceux qui possèdent des bénéfices en Angleterre par autorité du Pape demeureront en possession, sans pouvoir être inquiétés à cause de ce qui s'est passé. 3<sup>o</sup> Si pendant cet intervalle il vaque des évêchés ou d'autres églises, dont la vacance donne lieu au roi de prétendre la présentation à quelques bénéfices, il n'innovera rien au préjudice des parties plaidantes ou des autres qui auraient des collations du Saint-Siège. Le reste de cette déclaration contient des précautions semblables pour tenir toutes les affaires en suspens jusqu'au terme marqué. La date est du 21<sup>me</sup> de décembre 1373 <sup>2</sup>.

Mais pendant que l'esprit de Dieu, l'esprit de foi, d'humilité et de zèle, formait des âmes saintes dans le monde et dans le cloître, et suscitait parmi les religieux de Saint-Dominique et de Saint-François de nouveaux apôtres pour amener ou ramener à la foi et à l'Église catholique les nations dévoyées de l'Orient, l'esprit de Satan, l'esprit d'orgueil et d'erreur, suscitait en Occident même de faux apôtres, de faux docteurs, de faux chrétiens, qui renouvelaient les anciennes hérésies ou y en ajoutaient de nouvelles. Le principal de ces faux docteurs fut Jean Wicief, professeur dans l'université d'Oxford, et curé de Lutterworth, dans le diocèse de Lincoln, né l'an 1324 au village de Wicief ou Wicliffe, dans le comté d'York, d'où il paraît avoir pris son nom.

Durant les divisions qui arrivèrent l'an 1360 dans cette univer-

<sup>1</sup> Mansi, *Concil.*, t. 26. — <sup>2</sup> Raynald, 1373, n. 21.

sité entre les moines mendiants et les prêtres séculiers, Wicief prit la défense des privilèges de ses confrères; mais, ayant été obligé de céder à l'autorité du Pape et des évêques qui protégeaient les moines, il résolut de s'en venger. Dans ce dessein, il avança plusieurs propositions contraires au droit qu'ont les ecclésiastiques de posséder des biens temporels, d'exercer une juridiction sur les laïques et de porter les censures; par là il gagna l'affection des chefs du gouvernement, dont l'autorité se trouvait souvent gênée par celle du clergé, et la faveur des grands, qui, ayant usurpé les biens de l'Église, méprisaient les censures portées contre eux.

Pour punir Wicief de cette conduite, Simon Langham, archevêque de Cantorbéri, lui ôta, en 1367, la place qu'il avait dans l'université, et la donna à un moine; le pape Urbain V approuva ce procédé de l'archevêque. Wicief, irrité, ne garda plus de mesures, il attaqua plus vivement qu'il n'avait fait le souverain Pontife, les évêques, le clergé en général et les moines. La vieillesse et la caducité d'Édouard III, jointes à la minorité de Richard II, furent des circonstances favorables pour dogmatiser impunément; Wicief en profita. Il enseigna ouvertement que l'Église romaine n'est point le chef des autres églises; que les évêques n'ont aucune supériorité sur les prêtres; que, selon la loi de Dieu, le clergé ni les moines ne peuvent posséder aucun bien temporel; que, lorsqu'ils vivent mal, ils perdent tous leurs pouvoirs spirituels; que les princes et les seigneurs sont obligés de les dépouiller de ce qu'ils possèdent; qu'on ne doit point souffrir qu'ils agissent par voie de justice et d'autorité contre des chrétiens, parce que ce droit n'appartient qu'aux princes et aux magistrats. Ce novateur, en soutenant de pareilles maximes, était bien sûr de ne pas manquer de protecteurs.

En effet, l'an 1377, Grégoire XI, informé de ces faits, écrivit à Simon de Sudbury, archevêque de Cantorbéri, et à ses collègues, de procéder publiquement contre Wicief. Ils assemblèrent un concile à Londres, auquel il fut cité; il y parut, mais accompagné du duc de Lancastre, régent du royaume, et de plusieurs autres seigneurs. Par des subtilités scolastiques, des distinctions, des explications, des restrictions et d'autres palliatifs, il réussit à faire paraître sa doctrine tolérable. Les évêques, intimidés par la présence et par la menace des seigneurs, n'osèrent pousser plus loin la procédure, ni prononcer la sentence. Wicief en sortit sans essayer une censure.

Cette impunité l'enhardit: il sema bientôt de nouvelles erreurs. Il attaqua les cérémonies du culte reçu dans les églises, les ordres religieux, les vœux monastiques, le culte des saints, le libre arbitre de

l'homme, le droit de propriété, les décisions des conciles, l'autorité des Pères de l'Église, etc. Grégoire XI ayant condamné dix-neuf propositions de ce novateur, qui lui avaient été déférées, les adressa avec la censure aux évêques d'Angleterre. Ils tinrent à ce sujet un concile à Lambeth, auquel Wiclef se présenta escorté et armé comme la première fois, et en sortit de même <sup>1</sup>. Nous verrons plus tard les suites et la condamnation de cette hérésie.

On peut distinguer comme trois phases dans les erreurs de Wiclef. 1° Il attaque l'Église catholique, ses usages, ses institutions, sa doctrine, ses droits temporels et spirituels, ses sacrements, son chef. 2° Il attaque la société civile, non moins que l'Église; il enseigne que, pour être seigneur, maître ou propriétaire de quoi que ce soit, il faut être en état de grâce; que tout roi, prince, seigneur ou propriétaire en péché mortel perdent par là même tous leurs droits, de même que le Pape, l'évêque et le prêtre dans l'ordre spirituel. Comme les partisans de Wiclef se donnaient pour des saints et leurs adversaires pour des méchants, l'application était facile. Wiclef allait plus loin, il enseigna que l'homme n'a point de libre arbitre, qu'il fait nécessairement tout ce qu'il fait; d'où suit qu'il est aussi injuste de le punir d'un vol ou d'un meurtre que de le punir d'avoir faim ou soif; d'où suit enfin que les lois sont des tyrannies, les législateurs et les magistrats des tyrans <sup>2</sup>. 3° Il attaque Dieu par les plus horribles blasphèmes: il enseigne que Dieu fait nécessairement tout ce qu'il fait; que Dieu approuve qu'on pèche, qu'il nécessite au péché; ce qui est faire un Dieu dominé par la nécessité, et, ce qui en est une suite, un Dieu auteur et approbateur de tous les crimes, c'est-à-dire un Dieu que les athées auraient raison de nier; en sorte que la religion de ce prétendu réformateur est pire que l'athéisme <sup>3</sup>. Ce n'est pas tout: Wiclef a osé dire: Toute créature est Dieu, tout est Dieu <sup>4</sup>, c'est-à-dire qu'il faut tout adorer, même l'idole la plus infâme; que toutes les actions de l'homme sont des actions divines, même le vol, le paricide et l'adultère. Tels sont, dans toute hérésie, les trois abîmes qui s'appellent l'un l'autre.

Les Manichéens étaient au fond du troisième abîme, les Vaudois dans le premier. Sous le pontificat de Grégoire XI, on vit en France une secte de Manichéens qui se nommaient la Société des pauvres; le vulgaire les nommait Turlupins. Ils disaient qu'on ne devait avoir honte de rien de ce qui est naturel et par conséquent l'ouvrage de Dieu. Ils découvraient donc leur nudité et se mêlaient indifférem-

<sup>1</sup> Bergier, *Dictionnaire théologique*, art. *Wiclefites*. — <sup>2</sup> Raynald, 1381, n. 38. — <sup>3</sup> Bossuet, *Hist. des variat.*, I, 11, n. 153. — <sup>4</sup> Raynald, 1377, n. 5.

ment comme les bêtes, ne distinguant pas de l'institution divine le désordre introduit par le péché. Sur la remontrance du Pape, le roi Charles V arrêta le cours de cette secte infâme par les châtimens <sup>1</sup>. Les Vaudois et d'autres hérétiques, n'étant pas si odieux, furent poursuivis avec moins de vigueur; en sorte qu'ils se multiplièrent dans le Dauphiné et la Savoie, jusqu'à tuer un inquisiteur à Suse et un autre à Turin <sup>2</sup>.

Vers le même temps, quelques individus avancèrent ou furent accusés d'avancer des opinions erronées, mais qui paraissent n'avoir pas eu de suites. Tel un chanoine de Prague, nommé Milleczi, dont le Pape recommanda aux évêques et à l'empereur Charles de réprimer les erreurs <sup>3</sup>, que l'on ne connaît pas, du reste. Tel Albert, évêque de Halberstadt, accusé d'enseigner le fatalisme et l'influence nécessitante des astres, et contre lequel le Pape ordonna une procédure sans qu'on en sache le résultat <sup>4</sup>. Telles certaines opinions appartenant ou attribuées à Raymond Lulle, que le Pape condamna par une bulle du 25 janvier 1376. Telles encore certaines idées singulières au sujet des espèces eucharistiques et de la pauvreté de Jésus-Christ, qui furent avancées ou reproduites en Espagne et contre lesquelles le Pape avertit les prélats.

L'Italie était exempte d'erreur, mais non pas de trouble et de division. Les Visconti de Milan, Bernabo et Galéas, étaient habituellement en guerre avec l'Église, quelquefois en trêve, rarement en paix. Le Pape procédait contre eux et par les armes spirituelles et par les armes temporelles, pour les amener à une paix sincère et durable. D'un autre côté, le peuple de Florence, se prétendant maltraité par les gouverneurs que le Pape envoyait d'Avignon en Italie, forma une ligue dans laquelle entrèrent beaucoup de villes des États de l'Église; plusieurs gouverneurs pontificaux furent chassés, quelques-uns même tués; ce qui troubla singulièrement Grégoire XI dans Avignon.

On vit alors un phénomène bien rare dans l'histoire : une fille de naissance commune, choisie par la république de Florence pour aller en ambassade auprès du chef de l'Église et négocier sa réconciliation; on vit cette fille bourgeoise non-seulement apte, mais supérieure à cette honorable mission.

Dans la ville de Sienne, si féconde en saints personnages, vivait un homme pieux, simple et droit, nommé Jacques, surnommé Benincasa, teinturier de profession; sa femme, nommée Lapa, quoiqu'elle

<sup>1</sup> Raynald, 1372, n. 19, etc. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 1375. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 1374, n. 10. — <sup>4</sup> *Ibid.*, 1372, n. 33.

fût sans ombre de malice, soignait cependant si bien les affaires de la maison, qu'ils jouissaient d'une honnête aisance. Dieu bénit leur mariage ; ils eurent vingt-cinq enfants, dont plusieurs jumeaux ; ils les élevèrent dans la crainte et l'amour de Dieu. Jamais, dans cette nombreuse famille, on ne se permettait une parole qui pût offenser Dieu ou le prochain. Le père donnait l'exemple. Un de ses concitoyens cherchait à le ruiner par des calomnies : jamais cependant il ne put souffrir qu'on en dit du mal en sa présence. Comme sa femme s'en plaignait amèrement, il lui dit avec douceur : Laissez-le tranquille, ma chère. Dieu lui fera connaître son tort, et il deviendra notre défenseur. Ce que l'événement vérifia dans la suite.

L'effet de ce bon exemple fut tel sur tous les enfants de la maison, particulièrement sur les filles, qu'elles ne pouvaient ni dire ni entendre une parole indécente. Une d'elles, nommée Bonaventura, ayant épousé un jeune homme qui avait perdu son père et sa mère, fut bien scandalisée de lui entendre proférer, ainsi qu'à ses camarades, des propos déshonnêtes. Elle en conçut une si grande tristesse, qu'elle en tomba malade et dépérissait à vue d'œil. Son mari lui en ayant demandé la cause, elle lui répondit sérieusement : Dans la maison de mon père, je n'ai pas été accoutumée à entendre des propos comme j'en entends ici chaque jour, je n'ai pas été élevée de cette manière par mes parents. Sachez donc pour certain que, si vous n'ôtez de cette maison tous ces vilains discours, vous me verrez bientôt morte. Le mari, bien étonné et en même temps bien édifié, prit aussitôt des mesures pour que sa femme n'entendit plus rien qui pût lui causer de la peine. La modestie du beau-père corrigea ainsi toute la maison du gendre.

Parmi les derniers enfants de cette nombreuse famille, furent deux filles jumelles, qui naquirent en 1347 ; au baptême, l'une fut nommée Jeanne, l'autre Catherine. Jeanne quitta cette terre peu de jours après, avec l'innocence baptismale ; Catherine fut nourrie par sa mère même, avec beaucoup d'affection. C'est la célèbre sainte Catherine de Sienne, le prodige de son siècle et de beaucoup d'autres.

Dès qu'elle put marcher seule, sa mère eut de la peine à la garder à la maison. Dieu l'avait prévenue dès lors de tant de grâces, que chacun se sentait heureux de la voir et de l'entendre. C'était donc à qui des voisins ou des parents l'emmènerait chez soi pour jouir de cette consolation spirituelle. Vers l'âge de cinq ans, ayant appris la Salutation angélique, elle la redisait avec amour ; bien des fois, en montant et en descendant les escaliers, elle fléchissait le genou à chaque degré et saluait la sainte Vierge.

Vers l'âge de six ans, comme elle revenait d'auprès de sa sœur

Bonaventura avec son petit frère Étienne, Notre-Seigneur lui apparut au-dessus de l'église des frères Prêcheurs, assis sur un trône, avec la tiare sur la tête, et accompagné de saint Pierre et de saint Paul, ainsi que de saint Jean l'Évangéliste. Cette vue arrêta Catherine immobile au milieu de la place; elle contemplant avec un amour ineffable le Sauveur, qui la bénit avec tendresse par le signe de la croix. Son petit frère, qui avait continué son chemin, voyant qu'elle ne le suivait point, revint sur ses pas, la trouva immobile à la même place, l'appela vainement, et enfin l'entraîna de force. Alors, se réveillant comme d'un profond sommeil, elle abaissa les yeux et dit : Ah ! si tu voyais ce que je vois, tu ne m'empêcherais pas de jouir de ce donheur. Elle porta de nouveau les yeux en haut, mais la vision avait disparu, de quoi elle pleura beaucoup. C'est elle-même qui, dans un âge plus avancé, raconta ce fait à son confesseur et son biographe.

Dès lors elle entra comme dans l'âge mûr; on ne vit plus en elle rien de l'enfance. Dieu la prévenait de jour en jour de grâces plus singulières. Ainsi, comme elle le confessa humblement à son guide spirituel, elle apprit alors, non par la lecture, mais par l'infusion de l'Esprit-Saint, les vies des Pères du désert, les actions de quelques autres saints, notamment de saint Dominique, et elle en conçut un si grand désir de les imiter, qu'elle ne pouvait plus penser à autre chose. Elle cherchait les lieux retirés, et se donnait secrètement la discipline avec une petite corde. La prière et la méditation remplaçaient tous les amusements. Contre l'habitude des enfants, tous les jours elle mangeait et parlait moins. Son exemple attira plusieurs compagnes de son âge, qui se retiraient avec elle dans un coin de la maison, pour écouter ses ferventes paroles, se donner la discipline, et réciter un certain nombre de fois l'Oraison dominicale et la Salutation angélique.

Alors lui arriva un fait dont fut souvent témoin sa mère, qui le raconta elle-même à l'auteur de sa vie. Bien des fois, quand elle montait ou descendait les escaliers de la maison paternelle, elle paraissait visiblement transportée par les airs, sans que ses pieds touchassent les degrés. Ce que voyant, sa mère tremblait qu'elle ne vînt à tomber. Cela arrivait surtout quand elle voulait fuir la compagnie, particulièrement les jeunes gens d'un autre sexe.

Elle était dans sa sixième année, quand elle sentit un vif désir d'imiter les solitaires d'Égypte. Ne sachant comment s'y prendre, elle sortit par une porte de la ville, et vint à une grotte, où elle fut ravie en extase. Elle y connut qu'elle ne devait pas encore quitter la maison paternelle, mais y pratiquer la mortification pour l'amour

du Sauveur crucifié. Revenue à elle, et se voyant seule et loin de la ville, elle eut peur que ses parents ne la crussent perdue ; elle se recommanda au Seigneur, qui la transporta par les airs à la porte de Sienne. Elle rentra promptement à la maison, où l'on crut qu'elle revenait de chez sa sœur mariée. En sorte que cet événement demeura inconnu, jusqu'à ce que dans un âge avancé elle le découvrit à ses confesseurs, du nombre desquels fut le biographe qui le raconte.

Elle était dans sa septième année, quand, après avoir beaucoup prié la reine des vierges et des anges, elle fit vœu de virginité. A genoux dans un lieu solitaire, elle fit cette prière à haute voix : Bienheureuse et très-sainte Vierge, qui, la première entre toutes les femmes, avez consacré par un vœu la perpétuelle virginité au Seigneur, qui vous a fait la grâce incomparable de devenir la mère de son Fils unique, je supplie votre ineffable piété que, sans faire attention à mes mérites ni considérer ma petitesse, vous daigniez me faire la grâce de me donner pour époux celui que je désire de tout mon cœur et de toute mon âme, votre Fils adorable, notre unique Seigneur Jésus-Christ, et je vous promets, à lui et à vous, que jamais je n'admettrai d'autre époux, et qu'à toujours je lui garderai, selon mes petits moyens, une virginité sans tache. Après avoir fait ce vœu, elle redoubla de ferveur et d'austérités ; elle s'abstint de manger de la chair, autant qu'elle put sans se faire remarquer. Elle conçut une dévotion spéciale pour les saints qui ont travaillé au salut des âmes. Ayant appris que saint Dominique avait fondé à cet effet l'ordre des frères Prêcheurs, elle eut pour cet ordre un si grand respect, que, quand des frères Prêcheurs passaient devant la maison, elle allait baiser dévotement la trace de leurs pas. Elle eut même l'idée de prendre des habits d'homme comme autrefois sainte Euphrosyne, et d'entrer dans cet ordre pour travailler aussi au salut des âmes. Dieu contentera son zèle d'une autre manière <sup>1</sup>.

Elle n'avait pas encore dix ans, lorsque sa mère lui dit un jour : Va à l'église paroissiale, et prie notre curé de dire la messe en l'honneur de saint Antoine, avec tel nombre de cierges et tel argent pour offrande. Catherine fit avec joie ce que lui avait commandé sa mère ; mais elle eut la dévotion d'entendre la messe. La mère, qui trouvait le temps un peu long, lui dit au retour, suivant la coutume du pays : Maudites soient les mauvaises langues, qui disaient que tu ne reviendrais plus !

Catherine garda un moment le silence, ensuite, prenant sa mère à part, elle lui dit humblement : Madame ma mère, si je manque

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 30 april. *Vita S. Cath. Sen.*, auctore Raimondo Capuano, c. 1.

ou transgresse vos ordres, frappez-moi comme il vous plaira, afin que je sois plus attentive une autre fois, parce que cela est digne et juste ; mais je vous supplie, ne veuillez plus, à propos de mes manquements, maudire qui que ce soit, ni bon, ni mauvais, parce que cela ne convient pas à votre grand âge, et que c'est pour mon cœur une affliction extrême. La mère, surprise au delà de tout ce qu'on peut dire de voir une si petite enfant la reprendre avec une si grande sagesse, lui dit néanmoins : Pourquoi donc êtes-vous restée si longtemps ? — C'est, répondit-elle, que j'ai entendu la messe pour laquelle vous m'avez envoyée ; après quoi je m'en suis revenue sans m'arrêter nulle part. La mère, encore plus édifiée de sa fille, raconta le tout au père, qui en rendit grâces à Dieu, et considérait la chose sans rien dire.

Lorsque Catherine fut parvenue à l'âge de douze ans, la famille, qui ne soupçonnait pas son vœu, pensait à la marier. La mère espérait pour elle un parti fort avantageux, à cause de sa vertu et de sa sagesse ; mais elle aurait voulu qu'elle soignât un peu plus sa toilette. Catherine, qui ne cherchait qu'à plaire à l'époux invisible que déjà elle avait choisi, s'y refusa longtemps. Mais enfin sa sœur Bonaventura, qu'elle aimait avec tendresse, l'en ayant priée instamment, elle s'y prêta quelque temps par complaisance. Bientôt elle s'en repentit comme d'une faute énorme, comme ayant aimé sa sœur plus que Dieu. Ce regret fut d'autant plus vif, que la sœur bien-aimée vint à mourir peu après.

Les parents n'insistèrent que plus vivement pour qu'elle consentit à prendre un mari convenable. Comme ils ne purent la persuader, ils engagèrent un frère Prêcheur, grand ami de la famille, à lui parler dans leur sens. Le religieux, ayant entendu Catherine, lui conseilla de se couper les cheveux, pour montrer à ses parents que sa résolution était immuable : ce qui les porterait peut-être à cesser leurs instances. A l'instant même, elle se coupa les cheveux, qu'elle avait fort beaux. Sa mère, ses frères, son père, s'en étant aperçus, se récrièrent contre elle plus que jamais, disant : Tu as beau faire, tes cheveux repousseront malgré toi : dût ton cœur en rompre, tu prendras un mari ; nous ne te laisserons aucun repos que tu n'y consentes.

Il fut alors décidé d'un commun accord que Catherine n'aurait plus de lieu retiré pour vaquer à la prière, mais qu'elle serait constamment occupée aux travaux de la cuisine ; à quoi l'on ajoutait chaque jour des paroles de reproches et de mépris, pour lui faire changer de résolution, d'autant plus qu'on lui avait trouvé un jeune homme fort convenable. Ce fut en vain. Privée de sa cellule exté-



rieure, Catherine, inspirée par l'esprit de Dieu, se bâtit une cellule intérieure au fond de son âme. Là elle priait, là elle s'unissait à son divin époux, malgré tout le tracas de la cuisine. Elle imagina un moyen plus merveilleux encore ; elle se représenta Jésus-Christ dans son père, la sainte Vierge dans sa mère, les apôtres et les disciples dans ses frères et les autres personnes de la maison ; dans cette pensée, elle les servait avec un empressement et une joie qui excitaient l'admiration de tout le monde. Un autre bien lui arrivait de là ; en servant ainsi les autres, elle méditait continuellement sur son céleste époux, qu'elle servait en eux ; la cuisine devint pour elle comme un sanctuaire, et, en servant ceux qui étaient à table, toujours elle nourrissait son âme de la présence du Sauveur. Ses frères, voyant tout cela, se disaient entre eux : Nous sommes vaincus ! Le père, qui était plus pacifique, et considérait avec attention tout ce qu'elle faisait, se convainquit de plus en plus qu'elle était conduite par l'Esprit-Saint, et non par aucune légèreté de jeunesse.

Enfin Catherine, ayant connu dans une vision que Dieu l'appelait au tiers-ordre de Saint-Dominique, assembla le jour même ses parents et ses frères, et leur parla en ces termes : Depuis longtemps vous avez résolu entre vous, ainsi que vous avez dit, de me donner en mariage à un homme corruptible et mortel. Quoique j'y eusse une répugnance extrême, comme vous avez pu le voir par bien des signes, toutefois, pour le respect que Dieu m'ordonne de témoigner à mes parents, je ne me suis point expliquée clairement jusqu'ici. Mais maintenant, comme ce n'est plus le temps de se taire, je vous découvrirai nettement mon cœur et ma résolution, résolution que j'ai prise et confirmée non depuis peu, mais depuis mon enfance. Sachez donc que, dans mon enfance même, j'ai fait vœu de virginité, non pas en enfant, mais après une longue délibération et pour une grande cause ; je l'ai fait au Sauveur du monde, mon Seigneur Jésus-Christ, et à sa très-glorieuse mère ; je leur ai promis que jamais je n'accepterais d'autre époux que le Seigneur lui-même. Or, maintenant que, par la volonté du Seigneur, je suis parvenue à un âge et à une connaissance plus parfaits, sachez que mon esprit y est tellement affermi, que vous amolliriez plutôt les pierres que de détacher mon cœur de cette sainte résolution. Plus vous y travaillerez, plus vous y perdriez votre temps. C'est pourquoi je vous conseille à tous de renoncer absolument au dessein de me marier, parce qu'en cela je n'entends nullement faire votre volonté, car je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Si donc vous voulez m'avoir dans votre maison telle que je suis, fût-ce comme votre servante, je suis prête à vous servir avec joie, dans ce que je saurai et pourrai. Que si, à

cause de cela, vous êtes résolu à me chasser de votre maison, vous saurez que mon cœur ne déviara jamais en rien de sa résolution ; car j'ai un époux si riche et si puissant, qu'il ne permettra pas que je vienne à défaillir en manière quelconque, mais sans aucun doute il me procurera le nécessaire.

A ces mots, tous les assistants, le père, la mère, les frères, se mirent à pleurer et à sangloter, sans que pas un pût faire de réponse. A la fin, le père, qui aimait tendrement Catherine et avait observé avec plus d'attention toute sa conduite, lui répondit : A Dieu ne plaise, très-douce fille, que nous voulions en aucune manière nous opposer à la volonté divine, de laquelle nous voyons que procède votre sainte résolution ! Comme nous avons appris par une longue expérience et que nous savons à cette heure manifestement que vous y êtes portée non par légèreté de jeunesse, mais par l'amour divin, accomplissez librement votre vœu. Faites comme vous jugerez à propos et comme l'Esprit-Saint vous enseignera. Nous ne vous détournerons plus de vos saintes œuvres, ni ne vous empêcherons en rien dans vos vertueuses pratiques ; toutefois priez sans cesse pour nous, afin que nous devenions dignes des promesses de votre époux, que, dans un âge aussi tendre, vous avez choisi par sa grâce.

Puis, se tournant vers sa femme et ses fils, il ajouta : Que personne ne fasse plus de peine à ma très-chère fille ; que nul n'ose l'empêcher en façon quelconque : permettez-lui de servir librement son époux, et de prier pour nous sans cesse. Jamais nous ne trouverons une alliance pareille à celle-ci, et nous n'avons point à nous plaindre si, pour un homme mortel, nous recevons un Dieu et homme immortel. Le père ayant ainsi parlé, Catherine remercia humblement sa famille, et Dieu beaucoup plus encore <sup>1</sup>.

Devenue ainsi libre, la sainte suivit l'attrait intérieur qui la portait à toutes les œuvres de charité et de mortification. Elle faisait aux pauvres d'abondantes aumônes, son père lui ayant laissé pleine liberté à cet égard ; elle servait les malades, elle consolait les prisonniers et tous les malheureux. Rarement elle se permettait l'usage du pain ; sa nourriture ordinaire consistait en des herbes bouillies, sans aucun assaisonnement. Elle portait le cilice avec une ceinture de fer garnie de pointes aiguës. Elle dormait peu, et prenait sur des planches nues le repos qu'elle ne pouvait refuser à la nature. Ses macérations étaient accompagnées d'une humilité profonde, d'une obéissance entière et d'un parfait renoncement à sa propre volonté. Elle n'avait que quinze ans lorsqu'elle commença ce genre de vie. Dieu

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 30 april. *Vita S. Cath. Sen.*, auctore Raimondo Capuano, c. 2.

l'affligea de diverses maladies, que les remèdes des médecins ne firent qu'empirer. Les douleurs qu'elle souffrait n'altérèrent jamais la tranquillité de son âme ; elle les regardait comme des moyens d'expier ses péchés et de purifier les affections de son cœur.

En 1365, elle prit l'habit du tiers-ordre de Saint-Dominique dans un couvent qui était attenant à l'église des Dominicains. Elle était alors dans la dix-huitième année de son âge. Son plus grand plaisir était de rester renfermée dans sa cellule et de vaquer à la prière. Ses mortifications n'eurent plus de bornes. Elle garda pendant trois ans un silence qu'elle n'interrompait que pour parler à Dieu ou à son directeur. L'exercice de la contemplation lui emportait une bonne partie des jours et des nuits. Elle en retira de grandes lumières surnaturelles, un amour tendre pour Dieu et un zèle ardent pour la conversion des pécheurs.

Le Sauveur s'étant un jour montré à elle pendant la prière, elle en eut d'abord beaucoup de crainte, et finit par lui demander comment elle pourrait distinguer sûrement une vision ou apparition qui viendrait réellement de Dieu d'avec celle qui viendrait de l'ennemi. Le Sauveur fit cette réponse : Il me serait facile d'instruire votre âme, par inspiration, à discerner de prime abord entre l'une et l'autre ; mais, pour que cela serve et aux autres et à vous, je vous enseignerai en parole. Les docteurs que j'ai instruits moi-même enseignent, et c'est vrai, que ma vision commence avec la crainte, mais qu'ensuite elle donne toujours une sécurité plus grande ; elle commence avec une certaine amertume, mais devient toujours plus douce. C'est tout l'opposé avec la vision de l'ennemi. Dans le commencement, elle donne, ce semble, une certaine joie, sécurité ou douceur ; mais toujours, en suivant, la crainte et l'amertume croissent continuellement dans l'esprit de qui voit. Cela est très-vrai, parce que mes voies diffèrent de la même manière de ses voies. Car la voie de la pénitence et de mes commandements paraît d'abord âpre et difficile ; mais, plus on y avance, plus elle devient douce et facile. Au contraire, la route des vices paraît d'abord très-agréable ; mais, en avançant, elle devient toujours plus amère et plus funeste.

Le Sauveur ajouta : Mais je veux vous donner un autre signe plus infallible et plus certain. Tenez pour indubitable que, comme je suis la vérité même, toujours de mes visions il résulte dans l'âme une plus grande connaissance de la vérité. Or, la connaissance de la vérité lui est plus nécessaire par rapport à moi et par rapport à elle, afin qu'elle me connaisse et qu'elle se connaisse ; d'où il arrive qu'elle se méprise et qu'elle m'honore, ce qui est le propre de l'humilité. Donc il est nécessaire que, par l'effet de mes visions, l'âme devienne

plus humble, se connaissant mieux elle-même et par là se méprisant davantage. Le contraire a lieu dans les visions de l'ennemi. Comme il est le père du mensonge et le roi sur tous les enfants de l'orgueil, et qu'il ne peut donner que ce qu'il a, toujours de ses visions il résulte dans l'âme la propre estime et la présomption, ce qui est le propre de l'orgueil, et elle demeure enflée et gonflée de vent. En vous examinant donc bien vous-même, vous pourrez conclure d'où procède la vision, de la vérité ou du mensonge parce que la vérité rend toujours l'âme humble, tandis que le mensonge la rend superbe <sup>1</sup>.

Une autre fois, pendant que la sainte était en prière, le Sauveur lui apparut et lui demanda : Sais-tu bien, ma fille, qui tu es et qui je suis ? Si tu sais ces deux choses, tu seras bienheureuse. Tu es qui n'est pas, je suis qui suis. Si tu as cette connaissance dans ton âme, jamais l'ennemi ne pourra te tromper, et tu éviteras tous ses pièges ; tu ne consentiras jamais à aucune chose contre mes commandements, et vous acquerrez sans peine toute grâce, toute vérité et toute gloire <sup>2</sup>.

Le biographe de sainte Catherine de Sienne, qui fut en même temps un de ses directeurs spirituels, admire avec justice cette oraison à la fois simple et sublime. Car elle renferme en deux mots ce qu'il y a de plus élevé dans Platon, qui définit Dieu *ce qui est*, et la créature *ce qui n'est pas* ; idée qui semble empruntée de l'Écriture sainte, où Dieu se définit lui-même *Celui qui est*, et où David dit à Dieu : *Voilà que ma substance est devant vous comme un rien*. Ce sublime résumé de la sagesse divine et humaine, devenu l'oraison familière d'une jeune fille de teinturier, nous paraît à elle seule une preuve évidente d'une illumination surnaturelle et divine.

Catherine ne jouissait pas toujours de ces consolations célestes ; Dieu la soumit à de rudes épreuves, sur sa demande même. Plusieurs jours de suite, elle demanda au Seigneur la vertu de force. Le Seigneur, qui lui avait inspiré cette demande, lui fit cette réponse : Ma fille, si vous voulez acquérir la vertu de force, il faut que vous m'imitiez. Car, quoique je pusse par la vertu divine anéantir même toutes les puissances aériennes ou les vaincre d'une autre manière, voulant toutefois, par mes actions humaines, vous donner l'exemple, j'ai voulu ne les vaincre que par le moyen de la croix, pour vous enseigner par la parole des faits. Si donc vous voulez devenir forts pour vaincre toute puissance hostile, prenez la croix pour votre rafraîchissement, comme j'ai fait, moi, qui, suivant l'Apôtre, ai couru avec allégresse à la croix, cette croix si humiliante et si dure ; c'est-à-dire

<sup>1</sup> C. 5, n. 58. — <sup>2</sup> C. 6, n. 92.

préférez les peines et les afflictions, non-seulement pour les porter avec patience, mais les embrasser comme des rafraîchissements. Et c'en est de véritables ; car plus vous en souffrez à cause de moi, plus vous me devenez conformes. Que si vous me devenez conformes par les souffrances, il s'ensuit nécessairement, selon la doctrine de mon apôtre, que vous me serez semblables et en grâce et en gloire. Prends donc, ma fille, à cause de moi, ce qui est doux pour amer et ce qui est amer pour doux, et ne doute pas qu'ensuite tu ne sois forte à toutes choses. Catherine prit dès lors une si ferme résolution de mettre sa joie dans les peines, que rien au monde ne lui faisait tant de plaisir que de souffrir, et que sans afflictions la vie lui eût paru insupportable.

Quelque temps après, comme autrefois saint Antoine, elle se vit assaillie d'horribles tentations. Nuit et jour une multitude d'esprits immondes l'obsédaient de pensées et d'imaginations abominables, représentant même quelquefois devant elle les gestes et les actes les plus lascifs, et la sollicitant, par des paroles séduisantes, de manquer à son vœu. Comme une chaste épouse qui ne répond pas un mot à l'adultère, mais s'en détourne, ainsi Catherine ne répondait pas un mot aux sollicitations impures des démons, mais s'appliquait avec plus de fidélité que jamais à la prière et à la mortification. Seulement, quand les ennemis l'attaquaient sur la persévérance, elle disait : Je mets ma confiance en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et non pas en moi. Ces tentations durèrent plusieurs jours ; elles étaient moins violentes à l'église, mais redoublaient dans la cellule.

Un jour que Catherine était prosternée en oraison, un rayon de l'Esprit-Saint éclaira son intelligence ; elle se ressouvint comment, peu auparavant, elle avait demandé au Seigneur le don de la force, et quelle instruction elle en avait reçue ; elle comprit le mystère de ces tentations, et, réjouie au dedans, elle résolut de supporter avec joie toutes ces peines tant qu'il plairait à son époux. Alors un des esprits immondes lui dit : Que feras-tu, misérable ? passeras-tu toute ta vie dans cette misère ? Jamais nous ne cesserons de te tourmenter, jusqu'à ce que tu consentes à nos désirs. Elle répondit avec assurance au tentateur : J'ai choisi les peines pour mon rafraîchissement ; il ne m'est pas difficile, mais agréable même, de souffrir ces peines et d'autres pour le nom du Sauveur, tant qu'il plaira à sa Majesté. A ces mots, les démons se retirèrent confus ; une lumière d'en haut éclaira toute la cellule, et au milieu de la lumière apparut le Sauveur crucifié, comme quand il est entré dans l'éternel sanctuaire. Il dit à la vierge : Tu vois, ma fille, combien j'ai souffert pour toi ; n'aie donc pas de peine à souffrir pour moi.

Bientôt il s'approcha d'elle sous une autre forme, pour la consoler et l'entretenir de son triomphe. Ah! s'écria-t-elle, où étiez-vous, Seigneur, pendant que mon cœur était vexé de tant de turpitudes? Il répondit : J'étais dans ton cœur. — Mais, reprit-elle, sauf toujours le respect dû à votre vérité et à votre majesté, comment puis-je croire que vous habitiez dans mon cœur alors qu'il n'était rempli que des pensées les plus sales et les plus honteuses? — Mais, demanda le Sauveur, ces pensées ou ces tentations causaient-elles dans votre cœur de la joie ou de la tristesse? du plaisir ou de l'affliction? — Ah! Seigneur, la tristesse et l'affliction la plus grande. — Or, dit le Sauveur, qui est-ce qui faisait que vous étiez triste, si ce n'est moi, qui étais au milieu du cœur? Si je n'y avais pas été, ces pensées auraient pénétré ton cœur, et tu y aurais pris plaisir; mais ma présence en causait ce déplaisir dans ton cœur; et comme vous vouliez les repousser bien loin, vous étant extrêmement déplorables, et que vous ne le pouviez pas selon votre désir, vous vous en attristiez et vous en affligiez. Mais c'est moi qui faisais tout cela, moi qui défendais votre cœur tout entier contre les ennemis cachés au dedans, et permettant que vous fussiez troublée au dehors autant qu'il était expédient pour votre salut. Mais, lorsque fut accompli le temps marqué par moi pour le combat, j'ai envoyé mes rayons au dehors; aussitôt les ténèbres infernales s'enfuirent, parce qu'elles ne peuvent subsister avec la lumière. Car, que ces peines vous fussent salutaires pour acquérir la force, et qu'il fallût les supporter avec joie, qui vous en a instruite en dernier lieu, si ce n'est mon rayon? Et parce que vous vous êtes offerte cordialement à porter ces peines; elles ont été librement enlevées par la manifestation de ma présence; car ma complaisance est non pas dans les peines, mais dans la volonté de qui les supporte avec courage.

Pour que vous compreniez ceci plus parfaitement et plus agréablement, je vous en donne un exemple dans mon corps même; car qui aurait cru que mon corps, lorsqu'il souffrait si cruellement, qu'il mourait sur la croix et ensuite gisait inanimé, eût toujours en lui une vie latente et qui lui était unie d'une manière indissoluble? Non-seulement les étrangers et les pervers, mais les apôtres mêmes, qui avaient été si longtemps avec moi, ne purent le croire; tous ils perdirent la foi et l'espérance. Et cependant, quoique très-véritablement mon corps ne vécut pas de la vie qu'il recevait de son âme propre, il avait cependant avec lui et unie à lui une vie sans terme, de laquelle vivent tous les êtres vivants; par la vertu de laquelle, au temps marqué de toute éternité, l'esprit propre à ce corps lui fut réuni, avec une communication de vie et de vertu beaucoup plus grande

qu'auparavant, savoir, l'immortalité, l'impassibilité et les autres dons surnaturels. Ainsi donc, la vie, la nature divine, unie à mon corps, est demeurée latente quand elle a voulu ; et quand elle a voulu, elle a manifesté sa vertu. Or, vous ayant créés à mon image et à ma ressemblance, et vous étant devenu semblable en prenant votre nature, je ne cesse jamais de vous assimiler à moi, autant que vous en êtes capables ; et ce qui alors eut lieu dans mon corps, je m'applique à le renouveler dans vos âmes pendant que vous êtes dans la voie. Vous donc, ma fille, qui, par ma vertu et non par la vôtre, avez combattu fidèlement, vous en avez mérité une grâce plus grande ; c'est pourquoi, désormais, je me montrerai à vous plus fréquemment et plus familièrement <sup>1</sup>.

Une de ces manifestations merveilleuses fut la suivante. Depuis longtemps la vierge fidèle demandait à son divin époux qu'il lui augmentât la foi, qu'il lui donnât une foi parfaite, afin qu'elle lui fût unie d'une manière plus intime et plus indissoluble. Le Seigneur lui répondait par cette parole, qu'il avait déjà dite par le prophète Osée : Je te rendrai mon épouse par une foi inviolable. A l'approche du carême, comme elle renouvelait sa prière avec les plus vives instances, le Seigneur lui dit : Puisque vous avez renoncé pour l'amour de moi à toutes les vanités, et que, méprisant les plaisirs de la chair, vous avez fixé le plaisir de votre cœur en moi seul, aujourd'hui, pendant que le reste de votre famille se réjouit dans les festins, j'ai résolu de célébrer solennellement avec vous les fiançailles de votre âme, et, comme j'ai promis, vous rendre mon épouse par une foi inviolable. Il parlait encore, quand parurent la sainte Vierge, sa mère, saint Jean l'Évangéliste, l'apôtre saint Paul et saint Dominique, avec le prophète David tenant en sa main le psaltérion. Pendant qu'il en tirait les sons les plus harmonieux, la mère de Dieu prit la main droite de l'humble vierge, et, en étendant les doigts vers son Fils, elle le suppliait de vouloir bien la prendre pour épouse fidèle. Le Fils, y acquiesçant avec une extrême bienveillance, lui mit au doigt annulaire un anneau d'or orné de quatre perles et d'un diamant, et dit : Voici que je te prends pour épouse, moi ton créateur et ton sauveur, par une foi qui se conservera toujours inviolable. Désormais, ma fille, fais avec courage et sans délai ce que ma providence te conduira à faire ; armée de la force de la foi, tu vaincras tous tes adversaires. A ces mots, la vision disparut. L'anneau resta au doigt de la vierge, mais visible à elle seule, comme elle le confessa souvent à son directeur et biographe <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> G. 7, n. 103-111. — <sup>2</sup> N. 114.

C'était Raymond de Capoue, frère Prêcheur, et depuis général de l'ordre. Il confesse ingénument que bien des fois il fut tenté de ne pas croire aux visions et aux extases dont elle lui rendait compte. Je cherchais de toutes manières à découvrir si ces choses venaient de Dieu ou d'ailleurs, si elles étaient vraies ou feintes. Car je me souvenais avoir rencontré surtout plus d'une femme à tête faible et facilement séduite par l'ennemi, comme notre première mère à tous. Dans cette anxiété, comme je demandais à Dieu de me diriger lui-même, il me vint en pensée que, si j'obtenais par les prières de Catherine une grande et extraordinaire contrition de mes péchés, ce serait une marque certaine que tout son état procédait de l'Esprit-Saint; car nul ne peut avoir cette contrition que par le Saint-Esprit. Je lui dis donc de demander pour moi au Seigneur le pardon de mes péchés. Elle répondit qu'elle le ferait volontiers. Mais, répliquai-je, mon désir ne sera satisfait que quand j'aurai sur cette indulgence une bulle comme de Rome. Elle sourit, et demanda quelle bulle je voulais avoir là-dessus. Je répondis : Une grande et extraordinaire contrition de mes péchés. Elle assura aussitôt qu'elle le ferait, et sans aucun doute. Il me sembla que dans ce moment elle voyait toutes mes pensées. C'était au soir. Le lendemain, je me trouvai malade, ayant à mes côtés un frère. Quoiqu'elle fût plus malade que moi, elle vint me rendre visite avec une de ses compagnes. Suivant sa coutume, elle se mit à parler de Dieu et de notre ingratitude, à nous, qui offensons un si grand bienfaiteur. Pendant qu'elle parlait, il me vint une si claire vue de mes péchés, que je me voyais indubitablement digne de mort aux pieds du juste juge, qui toutefois, par miséricorde, non-seulement me délivrait de la mort, mais me couvrait de ses vêtements et me prenait à son service. Cette considération ou plutôt cette vue manifeste me fit pleurer, sangloter, rugir même, au point de me faire craindre que mon cœur et ma poitrine ne vinssent à se rompre. La sainte se tut, me laissant pleurer et sangloter à mon aise. Quelques moments après, étonné d'une nouveauté pareille, je me rappelai la demande que je lui avais faite la veille, avec sa promesse. Je lui dis aussitôt : Est-ce là la bulle que j'ai demandée?—C'est cela, répondit-elle; souvenez-vous des dons de Dieu. Et à l'instant elle se retira. Je restai avec mon compagnon, également édifié et réjoui. Je prends Dieu à témoin que je ne dis pas de mensonge.

Une autre fois, sans l'avoir demandé, ajoute Raymond de Capoue, j'eus un autre signe. Comme elle était très-souffrante, elle me fit venir pour me rendre compte de certaines révélations qu'elle avait eues. Pendant qu'elle m'en faisait le récit, ne me souvenant plus de



la grâce qui m'avait été faite, je pensais en moi-même sur certains articles : Tout ce qu'elle dit est-il bien vrai? Au moment que je pensais ainsi et que je regardais son visage, voilà qu'il est soudain transformé en celui d'un homme de moyen âge, portant une barbe médiocre, qui me regarda avec des yeux fixes, et m'inspira une frayeur extrême. Son aspect était si majestueux, qu'on voyait manifestement que c'était le Seigneur. Dans le moment, je ne pouvais distinguer d'autre visage. Épouvanté et levant les mains, je m'écriai : Oh ! qui est celui qui me regarde? La vierge répondit : C'est celui qui est. Aussitôt ce visage disparut, et je vis clairement celui de la vierge, que je ne pouvais distinguer auparavant. Je parle ici en présence de Dieu, qui sait que je ne mens pas <sup>1</sup>.

Tels sont les récits, telles sont les protestations de Raymond de Capoue. Il nous semble que cela n'est pas d'un homme crédule, mais circonspect et consciencieux.

Quant à cette apparition d'un visage dans un autre, il y a peut-être dans les mystères de la foi chrétienne de quoi nous le faire concevoir. L'apôtre Philippe avait dit : Seigneur, montrez-nous le Père, et il nous suffit. Jésus répond : Voilà si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas? Philippe! qui me voit, voit aussi le Père. Comment dites-vous : Montrez-nous le Père? Ne croyez-vous donc pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi? Les paroles que je vous dis, je ne les dis pas de moi-même; mais mon Père qui demeure en moi, c'est lui qui fait les œuvres. Ne croyez-vous pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi <sup>2</sup>? Nous voyons ici ce que les théologiens appellent *circumcession*, existence réciproque d'une personne dans une autre, du Père dans le Fils et du Fils dans le Père. Or, dans la sainte eucharistie, il y a quelque chose de semblable. Car le Sauveur dit : Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui <sup>3</sup>.

Après tant de visions et d'extases, qui faisaient aimer la contemplation à Catherine par-dessus toute chose, le Seigneur lui commanda d'y joindre la vie active. Elle obéit, quoi qu'il pût lui en coûter. Elle recommença donc à faire l'office de servante, et au couvent et à la maison paternelle. Elle s'appliquait surtout à servir les pauvres et les malades. Il y avait à Sienne une vieille femme, nommée Tecca, tellement infectée de la lèpre, que les magistrats avaient ordonné qu'on la mit hors de la ville, de peur qu'elle ne communiquât son mal aux autres. Catherine la visitait tous les jours,

<sup>1</sup> C. 5, n. 87-90. — <sup>2</sup> Joan., 14, 8-11. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 6, 57.

matin et soir, lui préparait et lui donnait de ses mains tout ce qui lui était nécessaire. Elle y considérait son divin époux, qui lui-même se présente comme un lépreux dans les prophètes. La malheureuse femme, la voyant revenir chaque jour deux fois, la regarda bientôt comme sa servante, la grondant, lui faisant de piquants reproches quand elle tardait de quelques minutes. Catherine lui répondait humblement : Pour l'amour de Dieu, ma chère mère, ne vous troublez pas; si j'ai tardé un peu, j'aurai bien vite fait ce qui convient pour votre service. Puis elle y travaillait avec tant de diligence, que la pauvre femme, tout impatiente qu'elle était, ne pouvait s'empêcher de l'admirer. Dieu permit qu'en la servant ainsi pour l'amour de lui, Catherine contractât elle-même la lèpre aux mains. Et cela ne dura pas peu. Mais elle aimait mieux devenir lépreuse par tout le corps que d'abandonner cet office de charité. La malade étant morte, Catherine lava son corps et l'ensevelit elle-même. Après quoi la lèpre disparut de ses mains sans qu'il en restât aucune trace <sup>1</sup>.

Une pauvre veuve, dont le sein était rongé par un horrible cancer, se voyait abandonnée de tout le monde. Catherine la regarda comme lui étant réservée par la providence de son céleste époux, et lui offrit ses services jusqu'à la fin de sa maladie. La pauvre veuve s'en montra d'autant plus reconnaissante, qu'elle se voyait plus abandonnée. Catherine la servait donc avec une affection filiale, pansant son ulcère, sans faire attention à la puanteur, en sorte que la malade elle-même en était dans l'admiration. Le démon fut jaloux d'une charité si héroïque. Il s'attaqua d'abord à la sainte même. Un jour donc qu'elle découvrit l'ulcère de la malade, elle sentit une puanteur si extraordinaire, que le cœur lui en bondit et qu'elle fut sur le point de vomir. Mais bientôt, s'indignant contre elle-même, elle se dit : Comment ! tu répugnes ta sœur, rachetée par le sang du Sauveur, toi qui peux tomber dans une infirmité pire encore ? Vive le Seigneur ! tu ne passeras pas impunie. En même temps elle appliqua la bouche sur l'ulcère de la malade, jusqu'à ce qu'elle eût éteint les derniers ressentiments de la répugnance.

Le démon s'enfuit pour un temps; mais il revint bientôt à la charge par la malade même. Il lui remplit l'esprit des plus noirs soupçons contre sa bienfaitrice, lui représentant que, tout le temps qu'elle ne passait pas auprès de son lit, elle se livrait aux plus honteux désordres. La malheureuse s'en laissa tellement persuader, qu'elle en parla dans ce sens à d'autres. La calomnie se répandant de plus en plus, les sœurs du convent appelèrent Catherine et lui en

<sup>1</sup> *Vita*, n. 143-146.

firent des reproches. Sans se plaindre de personne, elle répondit modestement : Mes dames et mes sœurs, par la grâce de Jésus-Christ, je suis vierge. Et elle ne cessait de servir avec la même affection celle qui ne cessait de la diffamer. Seulement elle recommandait l'honneur de sa virginité à son céleste époux.

Un jour qu'elle priait ainsi avec larmes, le Sauveur lui apparut avec une couronne d'or dans une main et un diadème d'épines dans l'autre, et lui parla en ces termes : Sachez, ma fille, que nécessairement vous serez successivement couronnée de l'une et de l'autre. Choisissez donc ce que vous aimez le mieux, ou d'être couronnée du diadème d'épines en cette vie qui passe, et je vous réserverai la couronne d'or, de perles et de pierres précieuses pour la vie qui dure ; ou bien d'avoir maintenant la couronne précieuse, et après votre mort celle d'épines. Elle répondit : Depuis longtemps, Seigneur, j'ai renié ma volonté propre pour ne suivre que la vôtre, ce n'est donc pas à moi de choisir. Cependant, puisque vous voulez que je réponde, je dirai que je choisis en cette vie d'être toujours conforme à votre bienheureuse passion, et d'embrasser toujours, pour l'amour de vous, les peines comme un rafraîchissement. En même temps elle saisit des deux mains la couronne d'épines, et se l'enfonça si fortement sur la tête, qu'elle en fut percée de toutes parts, et qu'elle en sentit des douleurs le reste de sa vie. Le Seigneur lui dit alors : Tout est en ma puissance, et, comme j'ai permis que ce scandale arrivât, je puis de même y mettre facilement un terme. Toi donc, persévère dans le service que tu as commencé, ne cède point au démon qui veut t'en empêcher ; je te donnerai une pleine victoire sur le méchant, de telle sorte que tout ce qu'il aura machiné contre toi retombera sur sa tête et tournera à ta plus grande gloire.

Cependant la mère de Catherine, quoique bien sûre de la vertu de sa fille, se laissa troubler par la calomnie, et vint lui dire : Ne vous ai-je pas dit tant de fois de ne plus servir cette vieille puante ? Voyez maintenant quelle récompense elle vous donne ! Elle vous a honteusement diffamée auprès de toutes vos sœurs. Si vous la servez davantage, si vous en approchez encore, je ne vous appellerai plus jamais ma fille. Tout ceci était encore un piège du malin esprit pour empêcher une si bonne œuvre. La sainte garda un moment le silence, puis, s'approchant de sa mère et se mettant à deux genoux, elle lui dit humblement : Très-douce mère, est-ce que Dieu, à cause de l'ingratitude des hommes, cesse d'exercer tous les jours sa miséricorde envers les pécheurs ? Est-ce que le Sauveur, lorsqu'il était sur la croix, a cessé d'opérer le salut du monde à cause des paroles outrageantes qu'on lui disait ? Votre charité sait que, si j'aban-

nais cette malade, personne ne l'assisterait et qu'elle mourrait d'indigence. Devons-nous être l'occasion de sa mort? Elle a été séduite par le démon; peut-être maintenant sera-t-elle éclairée par le Seigneur et reconnaîtra-t-elle son erreur. Enfin la mère, radoucie par ces paroles et d'autres, donna sa bénédiction à sa fille, qui retourna auprès de la malade, et la servit avec la même joie que si jamais elle n'avait mal parlé d'elle. L'autre, n'apercevant en elle aucun vestige de trouble, demeura stupéfaite, et ne put s'empêcher de se reconnaître vaincue. Elle conçut dès lors des regrets, d'autant plus que chaque jour elle voyait mieux la persévérance de la sainte.

Un jour que Catherine entrait dans sa chambre et s'approchait de son grabat, la malade vit se répandre d'en haut une lumière si douce et si suave, qu'elle en oublia complètement ses douleurs; comme elle en cherchait la cause, elle aperçut le visage de la sainte transfiguré en visage majestueux d'ange, et cette lumière la couvrant de toutes parts. En même temps une lumière intérieure lui découvrit comme elle s'était laissé séduire par le démon et avait calomnié sa bienfaitrice. Elle se mit à pleurer et à sangloter, et à lui demander pardon. Catherine l'embrassa avec tendresse, et la consola, disant : Je sais, très-douce mère, que c'est l'ennemi du genre humain qui a opéré tous ces scandales, et qui a trompé votre esprit par une merveilleuse illusion; ce n'est donc pas à vous, mais à lui, que j'ai à imputer quelque chose; quant à vous, je vous dois des actions de grâces du zèle que vous avez eu pour la conservation de ma vertu. La malade déplora sa faute devant tous ceux qui venaient la voir, et leur racontait la manière merveilleuse dont elle l'avait reconnue : ce qui augmenta beaucoup l'admiration publique pour Catherine. Mais elle ne se prévalait pas plus de la prospérité qu'elle ne s'était laissé abattre par l'adversité.

Quelque temps après, comme elle découvrait l'horrible ulcère de la pauvre veuve pour le nettoyer et le laver, elle ressentit une infection si insupportable, que tout son intérieur en fut bouleversé. C'était moins un effet naturel qu'une malice de l'esprit de ténèbres. La vierge de Dieu en fut d'autant plus émue, que ces jours-là mêmes elle avait reçu des grâces plus signalées. Aussi, s'élevant contre son propre corps par une sainte indignation, elle lui dit : Vive le Très-Haut, l'époux bien-aimé de mon âme ! ce que tu répugnes si fort sera logé au fond de tes entrailles. Elle dit, ramasse dans une écuelle l'eau dont elle a lavé la plaie, se retire à l'écart, et boit tout d'un trait. Dès ce moment elle ne sentit plus aucune tentation de réputation. Elle avoua de plus à son confesseur que jamais elle n'avait rien bu ni mangé qui lui parût plus agréable.

La nuit suivante, pendant qu'elle était en prière, le Sauveur lui apparut avec les cinq plaies qu'il endura pour nous sur la croix, et lui dit : Déjà, ma bien-aimée, vous avez parcouru beaucoup de combats pour l'amour de moi ; et, par mon secours, vous avez vaincu jusqu'à présent ; par quoi vous m'êtes devenue très-agréable. Mais hier vous m'avez plu singulièrement, lorsque, non contente de mépriser les plaisirs du corps, les opinions des hommes, et de vaincre les tentations de l'ennemi, mais foulant encore aux pieds la nature de votre corps même, vous avez, par l'ardeur de ma charité, pris avec tant de joie une boisson horrible. C'est pourquoi je vous dis que, comme dans cet acte vous avez surpassé votre nature, de même je vous donnerai une boisson qui surpasse toute nature humaine. En même temps il lui fit appliquer la bouche sur la plaie de son côté ouvert, comme sur une fontaine de vie, qui devait remplir son âme d'une si grande douceur, que le corps même en serait inondé <sup>1</sup>.

Par suite de cette grâce extraordinaire, Catherine ne vécut plus que de la sainte communion. Son estomac ne pouvait même plus supporter de nourriture matérielle. Cet état si nouveau parut incroyable. Ses parents et ses amis même l'appelaient une tentation ou déception du malin esprit. Son confesseur donna dans la même idée. Elle eut beau lui représenter que, quand elle ne mangeait pas, elle se trouvait et mieux portante et plus forte, tandis qu'elle devenait faible et malade quand elle prenait de la nourriture ; il ne lui répétait pas moins qu'elle devait manger. Elle obéit ; mais bientôt elle se trouva si mal, qu'elle était près de mourir. Alors elle dit à son confesseur : Mon père, si j'étais sur le point de mourir par suite d'un jeûne excessif, est-ce que vous ne me défendriez pas de jeûner, pour ne pas mourir et n'être pas homicide de moi-même ? Sans doute, répondit-il. Elle reprit : N'est-il pas plus grave d'encourir la mort pour avoir mangé que pour avoir jeûné ? Sur sa réponse affirmative, elle conclut : Puis donc que, par plus d'une expérience, vous me voyez dépérir pour avoir pris de la nourriture, pourquoi ne me défendez-vous pas d'en prendre comme vous me défendriez le jeûne en pareil cas ? Le confesseur, ne trouvant point de réponse à cette observation, et voyant des indices certains d'une mort imminente, lui dit : Faites ce que le Saint-Esprit vous enseignera, car elles sont grandes les choses que je vois que Dieu opère en vous.

Catherine demeura depuis le commencement du carême jusqu'au jour de l'Ascension sans prendre d'autre nourriture que la sainte

<sup>1</sup> *Vita*, n. 154-164.

communion : ce jour elle put manger quelque peu. Elle revint ensuite à son abstinence totale. Cependant, par esprit de pénitence et pour ne donner aucun lieu aux critiques, elle se présentait chaque jour avec les autres et s'efforçait de manger quelque chose ; mais chaque fois son estomac rejetait ce qu'elle s'était efforcée de prendre, en sorte qu'elle excitait la compassion de ceux qui en étaient témoins. Toutefois, avec ce corps sans nourriture, elle était pleine de courage et d'activité pour toutes les bonnes œuvres. Je l'ai vue, dit Raymond de Capoue, je l'ai vue plus d'une fois, moi et d'autres, réduite à un tel état de faiblesse, que nous nous attendions d'un moment à l'autre à son dernier soupir. Mais se présentait-il une occasion de procurer la gloire de Dieu ou le salut des âmes, elle reprenait non-seulement de la vie, mais des forces, et des forces non pas communes, mais remarquables ; elle se levait, elle marchait, elle travaillait sans peine et sans lassitude, plus que les personnes bien portantes qui l'accompagnaient <sup>1</sup>.

Depuis cette époque, au milieu de ses œuvres extérieures, les visions et les extases devinrent si fréquentes, que tout le monde pouvait en être témoin. Car, dans ces occasions, elle demeurait immobile, roide, privée de sentiment, en sorte qu'on aurait pu lui briser les os sans pouvoir la changer de place. Elle faisait cette prière du prophète : O Dieu ! créez en moi un cœur pur, et renouvelez l'esprit de droiture dans mes entrailles ; suppliant le Seigneur de lui ôter son cœur et sa volonté propre. Le céleste époux daigna la consoler dans une vision. Il lui sembla qu'il lui ouvrait le côté gauche, lui en ôtait le cœur, et après quelque temps y remit le sien en place. En sorte qu'elle pouvait dire à Jésus-Christ : Mon Dieu, je vous aime de tout votre cœur ! Et avec saint Paul : Je vis, non plus moi, mais c'est Jésus qui vit en moi. Plus tard, elle reçut dans son corps les cinq stigmates du Sauveur, mais qui, sur sa demande, demeurèrent invisibles. Elle en souffrait des douleurs si grandes, que naturellement et sans l'intervention divine elle devait en mourir <sup>2</sup>.

Dans une de ces merveilleuses extases, où son âme était réellement séparée de son corps, à tel point que les assistants la pleuraient comme morte, le Sauveur lui fit voir les joies du paradis, les tourments de l'enfer, les peines du purgatoire. Pendant que je contempiais toutes ces choses, dit-elle, l'éternel époux dit à mon âme : Tu vois de quelle gloire sont privés et de quelle peine sont punis ceux qui m'offensent. Retourne, et fais-leur voir tout à la fois et leur erreur, et leur péril, et leur malheur. Comme mon âme répugnait

<sup>1</sup> N. 165-171. — <sup>2</sup> N. 178, etc. ; 194, etc.

beaucoup à retourner dans son corps, le Seigneur ajouta : Le salut de beaucoup d'âmes demande que tu retournes ; mais tu ne tiendras plus la même manière de vie que tu as tenue jusqu'à présent, et tu n'auras plus désormais ta cellule pour demeure ; il te faudra même sortir de ta ville pour le salut des âmes. Or, je serai toujours avec toi, je te conduirai et te ramènerai ; tu porteras l'honneur de mon nom et les enseignements spirituels devant les petits et les grands, tant laïques que cleres et religieux : car je te donnerai une bouche et une sagesse à laquelle nul ne pourra résister. Je te conduirai même devant les pontifes et les prélats des églises et du peuple chrétien, afin de confondre, suivant mon habitude, la superbe des forts par ce qu'il y a de faible.

Dieu fit dès lors, par le ministère de sa servante, une infinité de miracles, principalement de miséricorde sur les pécheurs. En voici quelques exemples. Un des principaux habitants de Sienne, nommé Nannès, entretenait quatre guerres privées, où s'étaient déjà commis plusieurs homicides. Plus d'une fois des médiateurs s'étaient interposés pour amener la paix. Nannès protestait toujours qu'il n'était pour rien dans ces guerres, tandis qu'il en était la seule cause, et ne cessait de dresser secrètement des embûches. Sainte Catherine, l'ayant su, désirait lui parler ; mais il la fuyait. Toutefois, il promit à un religieux Augustin de venir la trouver, mais nullement de faire ce qu'elle lui dirait. Il vint en effet, mais pendant qu'elle était absente de la maison. Son historien, Raymond de Capoue, s'y trouvant, pria Nannès d'attendre quelques minutes. Mais bientôt il s'ennuya, et dit : J'ai promis à frère Guillaume de venir et d'entendre cette dame ; comme elle est absente, et que de nombreuses occupations ne me permettent pas de rester davantage, je vous supplie de m'excuser auprès d'elle. Voyant cela, dit Raymond de Capoue, et affligé de l'absence de la vierge, je commençai à lui parler de la paix en question. Il me dit : Voyez-vous bien, je ne dois pas mentir à vous qui êtes prêtre et religieux, ni à cette pieuse dame, qui, comme j'apprends, a une grande réputation de sainteté ; je vous dirai la vérité, mais je n'entends rien faire de ce que vous voulez. Il est vrai que c'est moi qui empêche telle et telle paix, mais j'en fais un secret aux autres ; si moi seul y consentais, tout serait assoupi. Je n'entends y consentir d'aucune manière, et il ne faut pas me prêcher là-dessus, car jamais je n'y consentirai. Qu'il vous suffise que je vous aie découvert ce que je cache à d'autres, et ne me fatiguez pas davantage.

Je voulais répliquer, continue frère Raymond, mais il refusait d'entendre, lorsque, par la disposition de la Providence, la vierge entra. Il en fut contristé, et moi réjoui. Elle salua cet homme ter-

restre avec une charité toute céleste, et, s'étant assise, lui demanda la cause de sa venue. Il lui répéta tout ce qu'il m'avait dit, y compris le refus final de rien faire de tout ce qu'on lui demanderait. La sainte vierge lui représenta le péril de son âme, et le pressa par des paroles tantôt douces, tantôt sévères. Mais il se montra complètement insensible. Alors la sage vierge commença de prier en elle-même, et fut ravie en extase. Ce que voyant, je me tournai vers Nannès, et lui adressai la parole pour le retenir. Après un petit moment, il dit : Enfin je ne veux pas être si grossier que de vous refuser absolument tout ; j'ai quatre guerres : de telle de ces quatre vous ferez ce qu'il vous plaira. Et il se levait pour se retirer. Mais, en se levant, il dit : O mon Dieu ! quelle consolation je sens dans mon âme de la parole que j'ai prononcée pour la paix ! Il ajouta : Ah ! Seigneur Dieu, quelle est cette vertu qui m'attire et me retient ? je ne puis ni m'en aller ni rien refuser. Oh ! qui est-ce qui me presse ? Oh ! qui est-ce qui me retient ? En parlant ainsi, il fondit en larmes. Je me confesse vaincu, s'écria-t-il, je ne puis plus respirer. Et, fléchissant les genoux, il disait en pleurant : Je ferai, vierge très-sainte, tout ce que vous ordonnerez, non-seulement pour ceci, mais encore pour tout le reste. Je vois que le diable me tenait enchaîné ; je veux faire tout ce que vous me conseillerez. Ayez soin de mon âme, pour qu'elle soit délivrée des mains de Satan.

Dans ce moment même, revenue de son extase, elle rendit grâces à Dieu et dit à Nannès : Eh bien ! cher frère, par la miséricorde du Sauveur, as-tu bien considéré ton péril ? Je t'ai parlé, tu as méprisé ma parole ; j'ai parlé au Seigneur, et il n'a pas méprisé ma prière. Fais donc pénitence de tes péchés, de peur qu'une tribulation soudaine ne vienne fondre sur toi. Nannès fit une confession humble et sincère à frère Raymond de Capoue. Il fut éprouvé par divers accidents, qu'il supporta d'une manière chrétienne. Il donna à Catherine une belle maison située à deux milles de Sienne, laquelle fut convertie en couvent par autorité du pape Grégoire XI<sup>1</sup>.

Deux fameux assassins venaient d'être condamnés au dernier supplice. On les conduisait à travers les rues de la ville ; les bourreaux, avec des tenailles brûlantes, leur arrachaient tantôt un lambeau de chair, tantôt un autre ; c'était le supplice dont ils devaient périr. Ni à la prison, ni sur la route, le prêtre qui les accompagnait ne put les ramener à Dieu. Au lieu de se recommander aux prières des fidèles, ils vomissaient d'horribles blasphèmes. Ils étaient agités par les plus violents transports de rage et de désespoir. La Providence voulut

<sup>1</sup> *Vita*, n. 235 et seqq.



que Catherine se trouvât ce jour chez Alexie, l'une de ses compagnes, dont la maison donnait sur le passage du funeste cortège. S'étant mise à la fenêtre, Alexie revint aussitôt à la sainte, en s'écriant : O ma mère ! quelle compassion ! deux hommes condamnés aux tenailles, qui passent devant chez nous ! La sainte, les ayant regardés, se mit soudain en prière. Elle avait vu, autour de chacun, une troupe furieuse de démons qui incendiaient leurs âmes encore plus que les bourreaux ne brûlaient leurs corps. Émue d'une double compassion, elle implora la miséricorde de son céleste époux. Ah ! très-doux Seigneur ! pourquoi vos créatures, formées à votre image et ressemblance, rachetées de tout votre précieux sang, pourquoi les dédaignez-vous à tel point que, par-dessus une si grande affliction corporelle, elles soient encore si cruellement tourmentées par les esprits immondes ? Ce larron qui a été crucifié avec vous, quoiqu'il reçût ce qu'il avait mérité, vous l'avez toutefois éclairé de si grandes lumières, que, pendant que les apôtres doutaient, lui vous confessait hautement sur le gibet, et mérita d'entendre cette parole : Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis. Et pourquoi cela, si ce n'est pour donner l'espérance du pardon à leurs semblables ? Vous n'avez pas dédaigné Pierre vous reniant ; mais vous l'avez regardé miséricordieusement. Vous n'avez pas dédaigné Marie pécheresse ; mais vous l'avez attirée à vous. Vous n'avez repoussé ni Matthieu, ni la Cananéenne, ni le prince des publicains, Zachée ; au contraire, vous les avez appelés. Je vous supplie donc, par toutes vos miséricordes, de secourir promptement ces deux âmes.

Elle priait ainsi le Sauveur : en même temps elle suivait en esprit les deux misérables, ne cessant de pleurer et de prier pour que leurs cœurs vissent à s'amollir et à se convertir. A la porte de la ville, le Sauveur leur apparut, couvert de plaies, ruisselant de sang de toutes parts, les invitant à se convertir et leur promettant le pardon. Un rayon de lumière divine pénétra ainsi dans leurs cœurs ; ils demandèrent avec instance le prêtre, et confessèrent leurs péchés avec une grande contrition. Au lieu de blasphèmes, ils ne firent plus que louer Dieu, s'accuser eux-mêmes, se proclamer dignes de plus grandes peines encore. Les assistants ne pouvaient concevoir un si prodigieux changement ; les bourreaux eux-mêmes, radoucis, n'osaient plus infliger de nouvelles plaies. Personne ne savait la cause d'un changement si soudain. Le prêtre qui confessa les malheureux en connut une partie ; on sut l'autre d'Alexie et de Catherine, qui revint de son extase dans le moment même que les deux pénitents rendirent l'esprit.

La peste ayant fait sentir ses ravages en 1374, la sainte se dévoua généreusement au service de ceux qui en étaient atteints. Elle obtint de Dieu la guérison de plusieurs, entre autres de deux Dominicains remplis de vertu. C'étaient les Pères Raymond de Capoue, son biographe, et Barthélemy de Sienne. Sainte Catherine insistait principalement sur la nécessité d'apaiser la colère de Dieu par de dignes fruits de pénitence. Ses discours étaient si persuasifs, que les plus grands pécheurs ne pouvaient y résister. On accourait de toutes parts pour l'entendre, et même pour la voir. Ceux qui avaient eu ce bonheur s'en retournaient glorifiant Dieu et bien résolus de mener à l'avenir une vie plus chrétienne.

Quelque temps après, la sainte fit un voyage à Monte-Pulciano pour consacrer à Dieu deux de ses nièces, qui devaient prendre le voile de Saint-Dominique ; elle en fit un aussi à Pise, où elle était attendue avec impatience ; mais elle ne se détermina à l'entreprendre que quand ses supérieurs le lui eurent ordonné. Étant arrivée dans cette ville, elle y rendit la santé à un grand nombre de malades, et y procura la conversion de beaucoup de pécheurs.

Le fait suivant montre assez quelle était, pour cette œuvre de miséricorde, la grâce particulière de notre sainte. Le pape Grégoire XI chargea le Père Raymond de Capoue, avec deux autres Dominicains, d'entendre la confession de ceux que Catherine aurait engagés à changer de vie. Ces religieux étaient au tribunal de la pénitence nuit et jour ; ils pouvaient à peine suffire à entendre tant ceux qui ne s'étaient jamais confessés que ceux qui l'avaient fait sans les dispositions nécessaires <sup>1</sup>.

Pendant que la sainte était à Pise, les peuples de Florence, de Pérouse, d'une grande partie de la Toscane, et même de l'État ecclésiastique, entrèrent dans une ligue contre le Saint-Siège. Les Guelfes et les Gibelins, qui avaient causé tant de trouble dans l'État de Florence, s'étaient enfin réunis contre le Pape, afin de le dépouiller de tout ce qu'il possédait en Italie. La guerre commença au mois de juin 1373. On leva une armée nombreuse, et l'on prit pour signal le mot *liberté*, empreint sur la bannière des ligués. Ceux-ci attirèrent dans leur parti Pérouse, Bologne, Viterbe, Ancône et plusieurs autres villes très-bien fortifiées ; mais ils tentèrent inutilement la fidélité des habitants d'Arezzo, de Lucques, de Sienne et de quelques autres places. Catherine les retint dans le devoir par ses lettres, ses exhortations et ses prières.

La sainte était donc à Pise en 1375, lorsque Raymond de Capoue

<sup>1</sup> *Vita*, n. 240.

y apprit la défection de Pérouse. Accompagné de frère Pierre de Velétrî, il alla trouver la sainte, et lui raconta cette fâcheuse nouvelle, en répandant beaucoup de larmes. Elle compatit d'abord du fond de son âme à un si grand scandale; mais, me voyant excessivement affligé, elle ajouta : Ne commencez pas à pleurer sitôt; car vous aurez trop à pleurer. Ce que vous voyez est du lait et du miel en comparaison de ce qui suivra. A ces mots, je contins mes larmes, non de consolation, mais de douleur plus grande, et lui demandai : O ma mère, est-ce que nous pouvons voir des maux plus grands que quand nous voyons des Chrétiens avoir perdu tout dévouement et tout respect envers la sainte Église, ne craindre en rien ses sentences, comme s'ils l'abjureraient de fait et en public? Il ne reste plus, sinon qu'ils renient totalement la foi du Christ. Alors elle dit : Père, voilà ce que font dès maintenant des laïques; mais vous verrez bientôt combien pire encore est ce que feront des clercs. Étonné de plus en plus, je m'écriai : O malheureux que je suis! Est-ce que les clercs eux-mêmes se révolteront contre le Pontife romain? Vous le verrez bien, répondit-elle, lorsqu'il voudra corriger leurs mauvaises mœurs; car ils feront alors à toute la sainte Église de Dieu un scandale universel, qui la divisera, l'affligera comme une peste hérétique. Sur quoi, devenu comme hors de moi-même, j'ajoutai : Et nous aurons une hérésie, ô ma mère! et nous aurons de nouveaux hérétiques? Elle répliqua : Ce ne sera pas proprement une hérésie, mais ce sera comme une hérésie et une certaine division de l'Église et de toute la chrétienté. Ainsi préparez-vous à la patience, car il vous faudra voir ces choses <sup>1</sup>.

Raymond de Capoue vit en effet l'accomplissement de cette prophétie quelques années plus tard, et entendit alors de la bouche de la sainte des prédictions plus consolantes pour les siècles à venir. Nous les verrons en leur temps.

Le pape Grégoire XI, qui résidait à Avignon, écrivit aux Florentins; mais ils n'eurent aucun égard à ses lettres. Il jeta un interdit sur le diocèse de Florence, et y envoya le cardinal Robert de Genève avec une puissante armée. Le parti du Pape remporta plusieurs avantages. Les rebelles, ennuyés des maux que la guerre a coutume d'entraîner avec elle, déchirés d'ailleurs par des divisions intestines, résolurent de mettre bas les armes et d'implorer la clémence du souverain Pontife. Les magistrats de Florence envoyèrent des députés à Sienne, afin d'engager Catherine à se faire leur médiatrice. La sainte fut obligée de se rendre à leurs instances; elle se mit aussitôt en chemin pour aller à Florence. Les principaux d'entre les magis-

<sup>1</sup> *Vita*, n. 285 et 286

trats vinrent au-devant d'elle. On lui donna plein pouvoir de traiter avec le Pape; on lui dit qu'on s'en rapportait entièrement à elle pour les conditions de l'accommodement, et on lui promit d'envoyer à Avignon des ambassadeurs qui signeraient et ratifieraient tout ce qu'elle aurait jugé à propos de conclure.

Catherine, qui brûlait du désir de ramener la paix, partit pour Avignon, où elle arriva le 18 juin 1376. Elle y fut reçue avec de grandes marques de distinction. Le pape Grégoire XI, dans une conférence qu'il eut avec elle, admira sa prudence et sa sainteté. La paix, lui dit-il, est l'unique objet de mes désirs. Je remets toute l'affaire entre vos mains; je vous recommande seulement l'honneur de l'Église. Nous verrons plus tard la suite de cette négociation.

Mais Catherine avait les vues encore plus grandes; elle aspirait à procurer la paix universelle de la chrétienté, moyennant une croisade générale, qui eût jeté et utilisé contre les infidèles les ferments de discorde et de guerre qui troublaient l'Italie et l'Europe. Comme elle en parlait à Grégoire XI, en présence de Raymond de Capoue, le Pape dit : Il nous faudrait d'abord faire la paix entre les Chrétiens, et puis nous ordonnerions la guerre sainte. Elle répliqua : Saint-Père, pour pacifier les Chrétiens, vous ne pourrez trouver de meilleur moyen que d'ordonner la sainte expédition. Car tous ces hommes d'armes, qui fomentent la guerre parmi les fidèles, iront volontiers servir Dieu de leur art. Il y en a très-peu d'assez méchants pour ne point aimer à servir Dieu d'un métier qui leur plaît, et à racheter par là leurs péchés; or, ôter les tisons, c'est ôter le feu. Et ainsi, très-saint Père, d'un seul coup vous ferez plusieurs biens. Vous pacifierez les Chrétiens qui cherchent le repos, et, pour ces gens habitués au crime, vous les gagnerez en les perdant. S'ils remportent quelque victoire, vous irez plus avant que les princes de la chrétienté. Que s'ils y meurent, vous aurez gagné leurs âmes, qui étaient comme perdues. Trois biens suivront ainsi de là, savoir : la paix des Chrétiens, la pénitence de ces hommes d'armes et le salut de beaucoup de Sarrasins <sup>1</sup>.

En vérité, la sainte fille de Sienne avait une politique plus grande et plus haute que tous les rois d'alors et, depuis, que tous les auteurs modernes de politique et d'histoire; elle comprenait beaucoup mieux l'intérêt véritable de l'humanité entière et de ses diverses parties : employer au dehors la portion turbulente de la chrétienté, afin d'améliorer le dedans, et faire servir le dedans et le dehors à la civilisation chrétienne et progressive de l'univers.

<sup>1</sup> *Vita*, n. 291.

Elle revient sur cet ensemble d'idées dans plusieurs lettres au même Pontife ; elle le presse, de la part de Notre-Seigneur, d'arborer l'étendard de la croix contre les infidèles, l'assurant qu'aussitôt les guerres intestines cesseront, les loups deviendront des agneaux, et le peuple infidèle sera délivré de son infidélité.

Quant aux rebelles de Florence, de Bologne, de Pérouse et d'ailleurs, elle le conjure de suivre l'exemple de Dieu et de son Fils. Les hommes coupables par leur rébellion avaient mérité une peine infinie. Dieu cependant, les voyant portés à aimer, leur jette l'appât de l'amour : il nous envoie son Fils unique, qui prend notre nature, pour faire une grande paix. Mais il faut que l'offense soit expiée et la justice satisfaite. La miséricorde condamne le Fils à la mort de la croix pour tous, et il satisfait tout ensemble et à la justice et à la miséricorde. Voilà comme Dieu a retiré les hommes de l'enfer, voilà comme, par sa bonté, il a vaincu notre malice, voilà comme il nous attire par l'amour.

O très-saint et très-doux Père ! je ne vois pas d'autre moyen ni d'autre remède pour ravoïr vos brebis, qui, comme rebelles, se sont écartées du bercail de la sainte Église. C'est pourquoi je vous prie, de la part de Jésus crucifié, faites-moi cette miséricorde de vaincre leur malice par votre bonté. Nous sommes à vous, ô Père ! et je sais que, généralement tous, ils pensent avoir mal fait. Supposons même qu'ils n'ont point d'excuse ; toutefois, par suite du grand nombre de peines, d'injustices et d'iniquités qu'ils avaient à souffrir à cause des mauvais pasteurs et gouverneurs, il leur a semblé qu'ils ne pouvaient pas faire autrement ; car, voyant la vie corrompue de beaucoup de recteurs, qui, vous le savez, sont des démons incarnés, ils sont venus à cet excès de mauvaise crainte, qu'ils ont fait comme Pilate : pour ne pas perdre sa dignité, Pilate a fait mourir le Christ ; eux, pour ne pas perdre leur état, vous ont persécuté. Je vous demande donc miséricorde pour eux ; ô Père ! ne regardez pas à l'ignorance et à l'orgueil de vos enfants ; mais, avec l'appât de l'amour et de votre bonté, leur donnant telle douce correction qu'il plaira à Votre Sainteté, rendez-nous la paix à nous, vos malheureux enfants, qui vous avons offensé. Je vous le dis, bien-aimé Christ sur la terre, je vous le dis de la part du Christ dans le ciel, si vous agissez ainsi sans politique ni tempête, ils viendront tous, avec un grand regret de vous avoir offensé, et mettront leur tête dans votre giron. Alors vous vous réjouirez, et nous nous réjouirons, parce que vous aurez remis avec amour la brebis égarée dans le bercail de la sainte Église. Alors, bien-aimé Père, vous accomplirez votre saint désir et la volonté de Dieu ; vous ferez la sainte expédition que je vous in-

vite, de sa part, à faire bientôt et sans négligence ; eux, de leur côté, s'y disposeront de grand cœur : ils sont prêts à donner leur vie pour Jésus-Christ. Ah ! pour l'amour de Dieu, arborez, ô Père ! arborez l'étendard dans la très-sainte croix, et vous verrez les loups devenir des agneaux. La paix, la paix, la paix, afin que la guerre ne se prolonge pas dans cet heureux temps. Que si vous voulez faire vengeance et justice, prenez-la sur moi, misérable, et imposez-moi toutes les peines et tous les tourments qu'il vous plaira, jusqu'à la mort. Je crois que c'est par l'excès de mes iniquités que sont arrivés tant de manquements, d'inconvénients et de discordes ; prenez donc sur moi, votre malheureuse fille, toute la vengeance que vous voudrez. O mon Père ! je meurs de douleur et ne puis mourir <sup>1</sup>.

Cette lettre, ainsi que les autres, commence en ces termes : Au nom de Jésus crucifié et de Marie pleine de douceur. Mon très-saint et très-révérénd Père dans le Christ, doux Jésus ; moi Catherine, votre indigne et misérable fille, servante et esclave des serviteurs de Jésus-Christ, je vous écris dans son précieux sang, avec le désir de vous voir un bon pasteur. La lettre se termine de la manière suivante : Je vous demande humblement votre bénédiction, et pour moi et pour tous mes enfants, et je vous prie de me pardonner ma présomption. Je ne dis pas autre chose : demeurez dans la sainte et douce dilection. Doux Jésus, Jésus amour. Ces derniers mots étaient comme son cachet et sa signature.

Un second article sur lequel sainte Catherine insiste beaucoup auprès du Pape, c'est la nécessité de remplacer les mauvais pasteurs par de bons, les premiers étant la cause de tous les maux. Je vous dis de la part de Jésus crucifié, lui écrit-elle : Il y a trois choses que vous devez exécuter par votre puissance. L'une, c'est que dans le jardin de la sainte Église vous arrachiez les fleurs puantes, pleines d'immondices et de cupidité, enflées d'orgueil, c'est-à-dire les mauvais pasteurs et recteurs, qui empoisonnent et infectent ce jardin. O vous ! notre gouverneur, employez votre puissance à extirper ces fleurs ; jetez-les dehors, afin qu'ils n'aient plus à gouverner les autres, mais qu'ils apprennent à se gouverner eux-mêmes dans une sainte et bonne vie. Plantez dans ce jardin des fleurs odoriférantes, des pasteurs et des prélats qui soient de vrais serviteurs de Jésus-Christ, qui ne s'appliquent qu'à l'honneur de Dieu et au salut des âmes, et soient les pères des pauvres. Hélas ! quelle confusion n'est-ce pas de voir ceux qui doivent être un miroir de pauvreté volontaire, d'humbles agneaux, faire part aux pauvres des biens de la

<sup>1</sup> *Opere scelte di S. Caterina da Siena*. Parma, 1843, t. 2, lettre 4.

sainte Église, de les voir dans les délices, les pompes et les vanités du monde, mille fois plus que s'ils étaient dans le siècle ! au contraire, beaucoup de séculiers leur font honte en vivant dans une bonne et sainte vie. Mais il paraît que la souveraine et éternelle bonté fera faire par force ce qu'on ne fait point par amour. Elle semble permettre que les états et les délices soient ôtés à son épouse, comme pour montrer qu'il veut que la sainte Église retourne à son premier état de pauvreté, d'humilité, de mansuétude, comme elle était au saint temps où l'on ne s'appliquait qu'à l'honneur de Dieu et au salut des âmes, ayant soin des choses spirituelles, et non des choses temporelles, attendu que, depuis qu'elle a visé plus au temporel qu'au spirituel, les choses sont allées de mal en pis. Aussi voyez que Dieu, par suite de ce jugement, a permis contre elle une grande persécution et tribulation <sup>1</sup>.

Parmi les différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique, où il y avait des abus à réformer, sainte Catherine de Sienne ignala particulièrement à Grégoire XI la cour pontificale d'Avignon. Entre les grâces extraordinaires qu'elle avait reçues de Dieu, était celle de connaître le mauvais état des âmes par une certaine infection qu'elle ressentait à leur approche. Étant donc à Avignon à l'audience du Pape, à qui elle parlait par le moyen de Raymond de Capoue, qui rendit en latin ce qu'elle disait en toscan, elle se plaignit que, dans la cour romaine, où devait être le paradis des vertus célestes, elle trouvait la puanteur des vices infernaux. Le Pape, ayant su de Raymond qu'elle n'était arrivée que depuis peu de jours, lui demanda : Comment, en si peu de temps, avez-vous pu rechercher les mœurs de la cour romaine ? Catherine, qui baissait humblement la tête, se dressa tout d'un coup avec majesté, et s'écria : Pour l'honneur du Dieu tout-puissant, j'ose dire que, étant encore dans ma villenatale, j'ai senti une plus grande infection des péchés qui se commettent dans la cour romaine que n'en ressentent ceux même qui les ont commis et les commettent chaque jour. Le Pontife garda le silence, et Raymond demeura stupéfait de la hardiesse avec laquelle Catherine lui parlait <sup>2</sup>.

Elle disant au même Pape dans une lettre : J'ai entendu ici que vous avez fait des cardinaux ; je crois qu'il serait de l'honneur de Dieu et de votre avantage que vous prissiez garde à n'en faire jamais que d'hommes vertueux. Si on fait le contraire, ce sera au grand déshonneur de Dieu et au grand malheur de la sainte Église. Ne

<sup>1</sup> *Opere scelte di S. Caterina da Siena*. Parma, 1843, t. 2, lettre 5. -- <sup>2</sup> *Vita*, n. 152.

nous étonnons plus si Dieu nous envoie ses corrections et ses fléaux, parce que la chose est juste. Je vous prie de faire courageusement et dans la crainte de Dieu ce que vous avez à faire<sup>1</sup>. Grégoire XI fit deux promotions de cardinaux : l'une de douze, en 1371, dont dix Français, un Italien et un Espagnol; l'autre de neuf, en 1375, dont sept Français, un Italien et un Aragonais. Dix-sept cardinaux français sur vingt-un étaient déjà, par soi-même, une immense faute de gouvernement dans un Pape. Au lieu de rattacher de plus en plus toutes les nations chrétiennes entre elles et au Siège apostolique, en prenant ce qu'il y avait de mieux chez chacune d'elles pour en former le conseil général de l'Église universelle et de son chef, c'était indisposer toutes les nations contre une seule, c'était leur faire envisager le collège des cardinaux non plus comme le sénat vénérable et impartial de toute la chrétienté, mais comme une coterie nationale, qui voulait exploiter les autres peuples, particulièrement l'Italie, au profit de la France. Aussi en verrons-nous sortir les plus grands maux. Le cardinal Robert de Genève, de la première promotion de Grégoire XI, commencera, et le cardinal Pierre de Lune, de la seconde, continuera le grand schisme d'Occident, par suite duquel la France sera sur le point de disparaître du rang des nations et des royaumes.

Le troisième point sur lequel sainte Catherine de Sienne insistait auprès du Pape Grégoire XI, c'était son retour en Italie et à Rome. Sainte Brigitte de Suède, peu avant sa mort, lui en avait écrit dans le même sens. L'an 1371, l'illustre veuve suédoise, comme autrefois l'illustre veuve romaine, sainte Paule, de la famille des Gracques et des Scipions, entreprit dans un âge avancé, sur une révélation particulière, le pèlerinage de Jérusalem. Elle se mit en route avec neuf personnes, parmi lesquelles ses fils Charles et Birger, et sa fille sainte Catherine. Quand ils arrivèrent à Naples, la reine Jeanne fut tellement éprise de Charles, qu'elle voulait absolument l'épouser, quoique la femme de Charles fût encore vivante. Sainte Brigitte, vivement émue, recommanda le salut de son fils à Dieu; Charles tomba malade, et mourut dans de grands sentiments de piété; la reine Jeanne lui fit faire des funérailles de roi.

De Naples, sainte Brigitte aborda en Chypre au mois d'avril 1372. La reine douairière de Chypre était Éléonore, fille de Pierre d'Aragon, qui avait embrassé l'ordre de Saint-François. Son mari, Pierre de Lusignan, premier du nom, après avoir fait la guerre aux infidèles, non sans gloire, s'éloigna de sa femme pour vivre publiquement

<sup>1</sup> Lettre 1, n. 6.



avec une concubine. Le pape Urbain lui fit de fortes remontrances, sur cet énorme scandale, l'an 1367. Pierre est assassiné l'an 1369; on soupçonne ses frères Jacques et Jean d'être des complices. Il a pour successeur son fils mineur, Pierre II, sous la régence de ses deux oncles, à l'exclusion de sa mère. Il fut couronné le 10 octobre 1372. A cette occasion-là même, il y eut contestation sur la préséance entre les bayles de Venise et les consuls de Gènes. La cour ayant décidé en faveur des premiers, les Génois se vengèrent de cet affront, l'an 1373, par la prise de l'île entière. Ce fut au milieu de ces fâcheuses conjonctures que sainte Brigitte arriva en Chypre, à la mi-avril 1372.

La reine Éléonore la consulta sur le parti qu'elle avait à prendre. Brigitte, après avoir elle-même consulté Dieu dans l'oraison, lui conseilla : 1° de ne pas retourner en Espagne, mais de rester en Chypre, pour y servir Dieu de tout son cœur; 2° de ne point convoler à de secondes noces, mais de pleurer les péchés qu'elle avait commis, et de réparer par la pénitence le temps mal employé; 3° de travailler à la paix et à la concorde du royaume, au règne des bonnes mœurs et de la justice, et à ce qu'on n'imposât point au peuple de nouvelles charges; 4° d'oublier les maux qu'on avait faits à son mari, et cela pour l'amour de Dieu, à qui appartient la vengeance; 5° de nourrir son fils dans la piété, de lui donner des conseillers vertueux et sages, desquels il puisse apprendre à craindre Dieu, à gouverner justement, à compatir aux misérables, à fuir les flatteurs comme un poison, à chercher le conseil des justes, même des pauvres; 6° d'abolir la mauvaise coutume des femmes de se vêtir d'une manière indécente; 7° d'avoir un confesseur mort au monde, qui aime le salut des âmes plus que les présents, qui ne dissimule point les péchés, qui n'ait ni honte ni crainte de les reprendre, et à qui elle obéisse en ce qui concerne le salut de son âme, comme à Dieu même; 8° de considérer l'exemple des saintes reines et autres saintes femmes, pour voir comment elle-même pourra contribuer à l'honneur de Dieu; 9° d'être raisonnable en ses dons, et de payer avant tout ses dettes, car il est plus agréable à Dieu de donner peu ou rien que de ne pas payer ce que l'on doit et d'incommoder le prochain <sup>1</sup>.

Sainte Brigitte disait encore, comme de la part de Fils de Dieu, touchant le nouveau roi de Chypre : C'est un grand fardeau que d'être roi; c'est un grand honneur, mais aussi un très-grand fruit. Il convient donc que le roi soit un homme mûr, expérimenté, prudent, juste, laborieux, plus amateur de l'utilité d'autrui que de sa

<sup>1</sup> *S. Birgitt. Revel.*, l. 7, c. 16.

volonté propre. Aussi les royaumes étaient bien gouvernés anciennement, lorsqu'on élisait pour roi celui qui voulait, savait et pouvait gouverner justement. Maintenant les royaumes ne sont pas des royaumes, mais des puérités, des radoterics, des *larronnages*. Car, comme le larron cherche les manières, le temps de dresser des embûches et de prendre sans être remarqué, de même les rois cherchent des inventions pour élever leur famille, remplir leur bourse, charger adroitement leurs sujets; s'ils rendent la justice, ce n'est pas pour obtenir la récompense éternelle, mais quelque lucre temporel. C'est pourquoi le Sage a dit sagement : Malheur au royaume dont le roi est un enfant qui, vivant délicatement et ayant des flatteurs délicats, ne se met en peine du bien commun ni de son avancement! Toutefois, cet enfant ne portera point l'iniquité du père : Si donc il veut profiter et remplir la dignité du nom de roi, qu'il obéisse aux paroles que j'ai dites sur Chypre, et qu'il n'imité point les mœurs de ses prédécesseurs. Qu'il dépose les légèretés d'enfant, et qu'il marche par la voie royale, ayant des assistants qui craignent Dieu, et qui n'aiment pas plus ses présents que son honneur et le salut de son âme; qui haïssent les flatterics et ne craignent pas de dire, de suivre et de défendre la vérité. Autrement, ni l'enfant ne se réjouira en son peuple, ni le peuple en celui qu'il a choisi <sup>1</sup>.

La sainte disait de Famagoste, la capitale du royaume : Cette cité est Gomorrhe, brûlante du feu de la luxure, de la superfluité et de l'ambition. C'est pourquoi ses édifices tomberont; elle sera désolée, diminuée; ses habitants s'en iront et gémiront sous le faix de la douleur et de la tribulation; ils tomberont à rien, et leur confusion se publiera dans bien des contrées, parce que je suis justement irrité contre eux. Quant au duc qui est complice de la mort de son frère, ainsi parle le Christ : Il dilate hardiment son orgueil, il se glorifie de son incontinence, il ne considère pas le mal qu'il a fait à son prochain; s'il ne s'humilie, je lui ferai selon le proverbe : Celui qui pleure le dernier, ne pleure pas moins que celui qui pleure le premier. Car il n'aura pas une mort plus douce que son frère, mais plus amère encore, s'il ne se corrige bientôt. Notre-Seigneur parle du confesseur de ce duc : Ce frère-là ne vous a-t-il pas dit que ce duc est bon, et qu'il ne peut mieux vivre, excusant son incontinence scandaleuse? Ce ne sont pas là des confesseurs, mais des trompeurs, qui semblent des brebis simples; mais de fait ce ne sont que des renards et des adulateurs <sup>2</sup>.

De Jérusalem, sainte Brigitte envoya de nouveaux avertissements

<sup>1</sup> *S. Birgitt. Revel.*, l. 7, c. 16. — <sup>2</sup> *Ibid.*

au roi, aux princes et au peuple de Chypre. Peuple de Chypre, s'écrie-t-elle dans le dernier, je vous annonce que, si vous ne voulez pas vous corriger et amender, j'effacerai du royaume de Chypre votre génération et votre postérité à tel point, que je n'épargnerai ni le pauvre ni le riche; oui, je la ruinerai tellement, que dans peu on ne s'en souviendra pas plus que si jamais vous n'eussiez été au monde. Elle ajoute : Les Grecs sauront aussi que leur empire, leurs royaumes ou domaines ne seront jamais assurés ni en paix, mais toujours sujets à leurs ennemis, dont ils auront à souffrir d'extrêmes dommages et de longues misères, jusqu'à ce que, avec une vraie humilité et charité, ils se soumettent dévotement à l'Église et à la foi romaine, se conformant en tout à ses rites et constitutions <sup>1</sup>.

En repassant à Naples, Brigitte donna des avertissements semblables aux habitants de cette ville, particulièrement à l'archevêque Bernard, sur certains désordres qui régnaient parmi eux, surtout le suivant. Beaucoup de Napolitains achetaient des païens et des infidèles pour leur service; mais quelques-uns ne se souciaient pas qu'ils fussent baptisés, ni ne voulaient les convertir à la foi chrétienne. Que si quelques-uns recevaient le baptême, leurs maîtres n'en avaient pas plus de soin de les faire instruire et de les disposer aux autres sacrements de l'Église. En sorte que ces esclaves, même après leur conversion, commettent mille péchés, et ne savent revenir aux sacrements de pénitence et d'eucharistie pour rentrer en grâce avec Dieu. Quelques-uns traitent leurs servantes ou esclaves femelles avec non moins d'abjection que si c'étaient des chiennes; non-seulement ils les vendent, mais ils les exposent en des lieux infâmes, pour en tirer un argent de turpitude et d'abomination. D'autres les tiennent en leurs maisons comme des prostituées, tant pour eux que pour les autres. Crimes abominables devant Dieu, la sainte Vierge et toute la cour céleste. D'autres rudoient et exaspèrent tellement leurs esclaves par paroles et par coups, que quelques-uns en viennent au désespoir et à la volonté de se tuer eux-mêmes. Ce péché déplaît grandement à Dieu et à toute la cour céleste. Car Dieu aime les esclaves, parce qu'il les a créés, et que, pour les sauver tous, il est venu en ce monde, a pris la nature humaine, a souffert la passion et la mort sur la croix. Sachez aussi que ceux qui achètent de ces païens et de ces infidèles, dans l'intention de les amener à la foi chrétienne, de les y instruire, de les former à la vertu, et de leur donner la liberté pendant leur vie ou à leur mort, afin qu'ils ne passent point à leurs héritiers, ceux-là en auront un grand mérite devant Dieu, et lui

<sup>1</sup> L. 7, c. 19.

seront très-agréables. Mais aussi, tenez pour très-certain que ceux qui font le contraire seront grandement punis de Dieu <sup>1</sup>.

Revenue à Rome, déjà malade, sainte Brigitte y tomba plus malade encore. Se sentant près de sa fin, elle donna des avis fort touchants à son fils, le prince Birger, et à sa fille, sainte Catherine de Suède, qui était avec elle; après quoi elle se fit étendre sur un cilice pour recevoir les derniers sacrements. Elle mourut le 23 juillet 1373, à l'âge de soixante-onze ans. On l'enterra dans l'église de Saint-Laurent *in-Panis-Perna*, qui appartenait aux pauvres Clarisses. L'année suivante, le prince Birger, son fils, et sainte Catherine, sa fille, firent porter son corps dans le monastère de Watstein en Suède. Elle fut canonisée par le pape Boniface IX, le 7 octobre 1391. Sa fête est marquée au 8 du même mois <sup>2</sup>.

Avant sa mort, sainte Brigitte eut, concernant le pape Grégoire XI, plusieurs révélations qu'elle lui envoya. A peine eut-il été élu, le 30 décembre 1370, qu'elle eut une vision où la Mère de Dieu lui parla du nouveau Pape, déclarant que la volonté de Dieu était qu'il vînt aussitôt à Rome avec une humilité et une charité pastorales, qu'il y réformât l'Église universelle, et qu'il y persévérât jusqu'à la mort. La révélation finit en ces termes : S'il n'obéit point aux choses susdites, il sentira indubitablement la verge de la justice, savoir, l'indignation de mon Fils; car alors sa vie sera abrégée, et il sera appelé au jugement de Dieu. Nulle puissance des seigneurs temporels ne lui aidera. La sagesse et la science des médecins ne lui profiteront de rien, non plus que l'air natal, pour prolonger sa vie quelque peu. C'est-à-dire, bien qu'il vienne à Rome, s'il ne fait les choses susdites, sa vie lui sera abrégée, les médecins n'avanceront rien, il ne retournera point à Avignon pour profiter de l'air natal, mais il mourra. Cette révélation fut écrite de la main d'Alphonse, ancien évêque de Jaën, et remise au Pape par un seigneur de Rome, Latino des Ursins <sup>3</sup>.

Mais, dit l'évêque Alphonse, le Pape, l'ayant reçue, n'y crut pas facilement, et fit consulter de nouveau ladite dame par son nonce, le comte de Nole. Brigitte s'étant mise en prière, la sainte Vierge lui apparut et lui parla de nouveau du Pape, à qui elle fixa un terme certain, le mois de mars ou d'avril 1371, pour venir à Rome; faute de quoi il souffrirait des dommages intolérables, tant en lui-même que dans les terres qui lui étaient soumises temporellement. Elle envoya aussitôt cette révélation, écrite de la main de l'évêque Al-

<sup>1</sup> L. 7, c. 28. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 8 octob. — <sup>3</sup> *Revel.*, l. 4, c. 139. *Vita. Dissert. præv.*, n. 253.

phonse, et certifiée de sa main propre. Mais, ajoute cet évêque, après l'avoir reçue, le Pape demeura encore dans Avignon avec la chair et le sang, c'est-à-dire avec ses parents charnels ; attendu que, suivant l'Apôtre, l'homme charnel et animal ne conçoit point ce qui est de Dieu. Il envoya une seconde fois le comte de Nole consulter la bienheureuse Brigitte à Naples, et fit venir l'évêque Alphonse pour conférer avec lui sur cette matière <sup>1</sup>.

Dans l'intervalle, le Sauveur apparut à la sainte, pendant qu'elle priaït pour le pape Grégoire XI, et lui dit : Faites bien attention à mes paroles. Sachez que ce pape Grégoire est semblable à un paralytique, qui ne remue ni les mains pour travailler ni les pieds pour marcher. Comme la paralysie s'engendre du sang et de l'humeur corrompue, ainsi que du froid, de même l'amour immodéré de ses parents, le froid de son amour envers moi tiennent ce Pape comme empêché. Mais, par l'oraison de la Vierge Marie, ma mère, il commencera de mouvoir les mains et les pieds, c'est-à-dire de faire ma volonté et de travailler à mon honneur en venant à Rome. C'est pourquoi, sachez très-certainement qu'il viendra à Rome ; là, il commencera la voie de quelques biens futurs, mais il n'achèvera pas.

Sainte Brigitte dit alors : O Seigneur, mon Dieu ! la reine de Naples et beaucoup d'autres me disent qu'il est impossible qu'il vienne à Rome, parce que le roi de France et les cardinaux l'en empêchent, ainsi que plusieurs autres. De plus, j'ai entendu dire qu'il y en a beaucoup qui disent avoir l'esprit de Dieu, des révélations et des visions divines, sous prétexte desquelles ils le dissuadent de venir : c'est pourquoi je crains beaucoup qu'on n'empêche qu'il ne vienne. Dieu répondit : Vous avez entendu lire que, dans son temps, Jérémie prophétisait en Israël, mais que plusieurs aussi avaient l'esprit de songes et de mensonges ; un roi inique les crut ; c'est pourquoi il fut emmené en captivité, lui et son peuple. S'il avait cru à Jérémie seul, ma colère eût été apaisée. Il en est de même maintenant. Qui que ce soit, sages, fous, rêveurs, amis de la chair et non de l'esprit, qui conseillent au pape Grégoire le contraire, je prévaudrai néanmoins contre eux, je conduirai ce Pape à Rome, mais non pour leur consolation. Quant à vous, il ne vous est pas permis de savoir si vous le verrez venir ou non. Sainte Brigitte n'envoya pas cette révélation, parce qu'elle n'en avait pas reçu l'ordre <sup>2</sup>.

Mais le comte de Nole étant venu la consulter de la part du Pontife, elle eut une révélation terrible qu'elle lui envoya dans ces termes :

<sup>1</sup> Revel., l. 4, c. 148. Vita. Dissert. præv., n. 254. — <sup>2</sup> l. 4, c. 141.

Saint-Père, cette personne que Votre Sainteté connaît bien, veillant en oraison et ravie en extase, vit un trône où était un homme d'une beauté inestimable et d'une puissance incompréhensible, le Seigneur ; autour du trône se tenaient debout une grande multitude de saints, une innombrable armée d'anges ; devant le trône, mais au loin, était debout un certain évêque revêtu des habits pontificaux. Le Seigneur, assis sur le trône, me dit : Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre par mon Père ; et quoique je vous semble parler comme d'une seule bouche, cependant je ne vous parle pas seul, attendu que le Père parle avec moi, et le Saint-Esprit, trois personnes qui sommes une même chose en la substance de la Divinité.

Après quoi il dit à l'évêque : Écoutez, pape Grégoire XI, les paroles que je vous adresse. Pourquoi me haïssez-vous tant ? Pourquoi votre audace est-elle si grande et votre présomption si insupportable contre moi ? car votre cour mondaine ruine ma cour céleste. Vous me dépouillez orgueilleusement de mes brebis ; vous extorquez et dérobez injustement, pour donner à vos amis temporels, les biens ecclésiastiques qui sont proprement à moi, et les biens des sujets de mon Église. Vous prenez encore et recevez injustement les biens des pauvres, et les distribuez indécemment à vos riches.

Que vous ai-je fait, ô Grégoire ? J'ai permis patiemment que vous soyez monté au souverain pontificat ; je vous ai prédit ma volonté par des lettres envoyées de Rome et contenant une révélation divine, vous y avertissant du salut de votre âme, et vous y prévenant du grand dommage que vous pouviez encourir. Or, qu'est-ce que vous me rendez pour tant de bienfaits ? Pourquoi faites-vous qu'en votre cour règne une si grande superbe, une cupidité insatiable, une exécrationnable luxure, avec l'abîme funeste d'une horrible simonie ? De plus, vous me ravissez et me dérobez des âmes innombrables. Car, pres que toutes celles qui viennent à votre cour, vous les envoyez dans la géhenne du feu, parce que vous ne considérez point attentivement ce qui est de ma cour, quoique vous soyez le prélat et le pasteur de toutes mes brebis. Et c'est pourquoi c'est votre faute, parce que vous ne considérez point avec discernement ce qu'il faut faire et corriger pour leur salut spirituel.

Et, bien que, pour les choses susdites, je puisse vous condamner justement, toutefois, par miséricorde, je vous avertis de nouveau du salut de votre âme, à savoir, que vous veniez à Rome, à votre Siège, le plus tôt que vous pourrez ; car j'en remets l'époque à votre jugement. Sachez néanmoins que, plus vous retarderez, plus vous diminuerez les progrès de votre âme et de

toutes vos vertus. Au contraire, plus tôt vous viendrez, plus tôt s'accroîtront en vous les vertus et les dons de l'Esprit-Saint, et serez-vous enflammé du feu divin de ma charité. Venez donc, et ne tardez pas. Venez, non avec la superbe accoutumée, avec la pompe mondaine, mais avec humilité et une charité ardente. Et après que vous serez ainsi venu, extirpez, arrachez et dissipez de votre cour tous les vices. Écartez également de vous les conseils de vos amis charnels et mondains. Entreprenez donc, ne craignez point, levez-vous généreusement et revêtez-vous de force. Commencez avec confiance à renouveler mon Église, elle que j'ai acquise au prix de mon sang; qu'elle soit renouvelée et ramenée spirituellement à son saint état d'autrefois; car maintenant on honore plus un mauvais lieu que ma sainte Église. Que si vous n'obéissez pas à ma susdite volonté, sachez que vous serez condamné en la justice spirituelle devant toute ma cour céleste, comme un prélat qu'on dégrade est condamné et puni temporellement, dépouillé de ses vêtements de gloire, avec honte et malédiction, et couvert d'ignominie et de confusion. Ainsi en ferai-je à vous; car je vous déposerai de la cour céleste, et toutes les choses qui vous sont maintenant à paix et honneur vous seront à malédiction et à confusion éternelles. Chaque démon de l'enfer recevra un lambeau de votre âme, quoiqu'elle soit immortelle et incorruptible, et, pour bénédiction, vous serez rempli d'une éternelle malédiction. Tant que je vous trouverai désobéissant, vous ne prospérerez pas.

Cependant, mon fils Grégoire, je vous avertis encore de revenir humblement à moi et d'obéir à mon conseil, moi votre père et votre créateur. Que si vous m'obéissez en la manière susdite, je vous accueillerai comme un père plein de tendresse. Entrez donc virilement dans la voie de la justice, et vous prospérerez. Ne méprisez pas qui vous aime; car, si vous obéissez, je vous ferai miséricorde, je vous bénirai, je vous revêtirai des ornements précieux et pontificaux d'un vrai Pape; je vous revêtirai de moi-même, en sorte que vous serez en moi et moi en vous, et que j'y serai glorifié éternellement<sup>1</sup>.

Cette révélation, signée de la main de sainte Brigitte et enfermée dans sa lettre close, fut portée à Avignon par l'évêque Alphonse, au pape Grégoire, dans un grand secret. Le Pape envoya de nouveau des lettres à Rome, pour consulter très-secrètement la sainte sur la même matière. Au mois de juillet 1373, l'année et le mois où elle mourut, Brigitte reçut une réponse du Sauveur, qu'elle envoya tout de suite à l'évêque Alphonse, pour la communiquer au Pape.

<sup>1</sup> L. 4, c. 142.

Elle le pressait de venir à Rome, sans quoi il perdrait non-seulement le temporel, mais le spirituel. Quant à son différend avec Barnabé Visconti, le Pape eût-il été chassé de son trône, il vaudrait encore mieux qu'il s'humiliât et qu'il fit la paix en quelque manière qu'il se pût, afin de prévenir la perte de tant d'âmes. Grégoire XI ayant reçu cette dernière lettre de la sainte, envoya aussitôt l'évêque Alphonse en Italie, et donna des ordres pour son propre voyage de Rome, mais avec lenteur et négligence <sup>1</sup>.

Voilà comment les âmes les plus saintes et les plus éclairées des lumières d'en haut envisageaient le long séjour des Papes en France, les fâcheuses conséquences qui en résultaient pour le présent et l'avenir, l'obligation pour le Pontife romain de résider à Rome, pour y travailler plus efficacement à la réforme de l'Église universelle, à commencer par la cour pontificale.

Au mois d'octobre 1374, Grégoire XI déclara, par ses lettres à l'empereur Charles IV et à tous les princes de l'Europe, que sa résolution était prise d'aller à Rome, et ce devait être en septembre 1375. Le roi de France, Charles V, lui en témoigna sa douleur, et le Pape lui répondit en ces termes : Quoiqu'il nous soit dur de nous éloigner de vous et de cette contrée qui est notre patrie, cependant la bienséance, l'intérêt de l'Église romaine, notre épouse, et le bien de tous les fidèles, nous pressent de nous rendre le plus tôt que nous pourrons dans cette sainte ville, qui est le lieu de notre résidence légitime ; et après une mûre délibération, nous nous sommes déterminé à partir l'automne prochain. Le Pape écrivait cela le 9 de janvier 1375 ; mais le désir de concilier les rois de France et d'Angleterre avant son départ lui fit différer son voyage jusqu'au printemps de l'année suivante <sup>2</sup>.

Le 29 mars de la même année 1375, il donna une bulle où il dit : Nous ne pouvons dissimuler la négligence criminelle de quelques prélats qui semblent oublier que leur devoir est de paître le troupeau confié à leurs soins, et de le soustraire aux ravages des loups. Mercenaires plutôt que pasteurs, ils se tiennent éloignés, sous divers prétextes, de leurs églises, qui se trouvent réduites par là à une espèce de vuidité. Cela est cause que les vices pullulent dans le clergé et parmi le peuple, que le culte divin est diminué, que les choses saintes sont méprisées, que l'esprit de piété s'affaiblit, que les erreurs se répandent, que la foi s'éteint, que la liberté ecclésiastique est violée, que les édifices et les autres biens de l'Église se dégra-

<sup>1</sup> *Revel.*, l. 4, c. 143. *Vita. Dissert. præv.*, n. 255. — <sup>2</sup> Raynald, 1374, n. 23 ; 1375, n. 22.



dent. Pendant ce temps-là, on entend les cris des enfants privés de soins et de la substance spirituelle qu'ils avaient droit d'attendre de leurs pères; les scandales se multiplient, et les âmes sont en un danger évident de se perdre. Le Pape ordonne ensuite à tous les patriarches, archevêques, évêques, abbés et supérieurs d'ordres de se rendre, dans l'espace de deux mois, à leurs églises ou monastères, et d'y résider assidûment; il excepte seulement les cardinaux, les légats, les nonces, les officiers de la cour romaine, et les quatre patriarches des sièges d'Orient, occupés par les infidèles <sup>1</sup>.

Le zèle du Pape pour la résidence des prélats lui attira une réponse aussi naturelle qu'elle était hardie de la part d'un évêque étranger qui se trouvait alors à Avignon. Que faites-vous ici? lui dit le Pape; que n'allez-vous à votre église? — Et vous-même, Saint-Père, répondit l'évêque, pourquoi n'allez-vous pas voir votre épouse, qui est si riche et si belle <sup>2</sup>?

Les Romains s'étaient lassés de demander le retour du Pape comme une grâce; ils menaçaient de se donner un Pontife qui résiderait à Rome, si Grégoire XI ne se rendait à leurs désirs; et, pour faire encore une tentative sur son esprit, ils envoyèrent, au mois d'août 1376, des députés à Avignon, déterminés, dit-on, en cas de refus, à donner le pontificat à l'abbé du Mont-Cassin, qui y avait consenti. D'ailleurs, les amis et les légats que le Pape avait au delà des monts lui mandaient sans cesse, que, s'il ne venait promptement, il arriverait un grand scandale dans l'Église, et qu'au contraire, sa présence seule rétablirait le bon ordre à Rome, à Florence et dans tous les États de l'Italie. Le jurisconsulte Balde le pressait sur cela avec une sorte d'ascendant que son âge et sa qualité d'ancien maître autorisaient. Grégoire XI, dans sa jeunesse et même depuis sa promotion au cardinalat, avait étudié le droit sous ce fameux professeur en l'université de Pavie. Il s'y était rendu fort habile, et Balde, en expliquant les lois, citait avec complaisance le sentiment du Pape, autrefois son disciple <sup>3</sup>.

Grégoire XI avait secrètement fait vœu de retourner à Rome; mais il n'osait l'accomplir, dans la crainte de déplaire à sa cour, plus française que romaine. Catherine de Sienne étant venue à Avignon, il la consulta sur la conduite qu'il avait à tenir. Faites, lui répondit-elle, ce que vous avez promis à Dieu. Le Pape, qui n'avait découvert son vœu à personne, vit bien que la sainte ne pouvait le connaître que par révélation. Cette circonstance augmenta de beaucoup la vénération qu'il avait déjà conçue pour elle; il résolut d'exécuter au plus

<sup>1</sup> Raynald, 1375, n. 23. — <sup>2</sup> Baluz., *Vit.*, t. 1, p. 479. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 1194. Spond. 1370, n. 6.

tôt son pieux dessein. Catherine, après son départ, lui écrivit plusieurs lettres, que nous avons encore, pour l'y confirmer et pour le presser de hâter son retour.

On y voit qu'aux yeux de la sainte, Grégoire était un excellent homme, désirant le bien, mais n'ayant pas toujours assez d'énergie pour l'exécuter, retenu qu'il était par des affections trop humaines envers sa patrie, ses proches, ses amis temporels. Aussi l'engage-t-elle, dans sa première lettre, à prendre pour modèle saint Grégoire, le Grand, qui ne connaissait que la gloire de Dieu, le salut des âmes, en particulier de la sienne. De quoi elle le presse avec le plus d'instances, c'est qu'il vienne en Italie, c'est qu'il vienne à Rome, mais qu'il y vienne, comme Jésus-Christ est venu en ce monde, avec douceur, humilité, charité, patience. C'est par la douceur, l'humilité et l'amour que les hommes se laissent prendre, principalement les Italiens. Qu'il annonce, qu'il offre lui-même la paix ; pour terminer plus promptement les guerres et les divisions, qu'il se relâche lui-même sur les intérêts temporels, afin d'assurer mieux le principal, les intérêts spirituels, le salut des âmes ; qu'il impose aux plus coupables quelque punition modérée, comme un père à ses enfants, et ils ne demanderont pas mieux que d'expier leur faute en marchant contre les infidèles. Qu'il fasse comme le bon pasteur, qui, ayant retrouvé la brebis égarée, la met sur ses épaules et la rapporte au bercail avec joie. Mais surtout qu'il réprime les mauvais pasteurs, les pasteurs mercenaires, dont les scandales impunis ont occasionné tout le mal ; qu'il les remplace par de bons pasteurs qui aiment leurs brebis, qui, au lieu de les perdre et de les dévorer, sont prêts à mourir pour elles. Mais, pour opérer un si grand bien, il faut la paix. Le Pape fit-il la guerre avec succès, ses alliés mêmes causeront de nouveaux maux à l'Église ; il faudra leur accorder des grâces particulières, dont la principale sera des évêques tels qu'il leur convient, non pour le salut de leurs âmes, mais pour leurs intérêts et leurs passions. Il faut donc la paix, non pas une paix fainéante, mais active à réparer le mal et à multiplier le bien.

Tels sont les conseils que sainte Catherine de Sienne donne avec beaucoup d'instance, d'humilité et d'affection dans ses quatorze lettres au pape Grégoire XI. On y respire le même esprit que dans les lettres de saint Bernard au pape Eugène III, le même esprit que dans l'Évangile. Tout y revient à ces paroles du Sauveur : Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. Telle est la vraie et bonne politique, et même la seule vraie et la seule bonne, pour bien gouverner une paroisse, un diocèse, comme l'Église entière.

Le pape Grégoire, XI, voyant l'inutilité de ses bons offices pour calmer l'animosité entre la France et l'Angleterre, fit sérieusement ses préparatifs pour l'Italie, et ordonna aux cardinaux de se disposer à le suivre. Le roi de France, Charles V, voulut faire un dernier effort pour retenir la cour romaine dans ses États. Il chargea le duc d'Anjou, son frère, d'aller au plus tôt trouver le Pape, et de tâcher, par toutes sortes de moyens, de rompre son voyage. Les cardinaux virent arriver le duc avec une grande satisfaction. Ils souhaitaient ardemment qu'il fit changer de résolution au Pape, car l'idée seule de Rome les remplissait de frayeur. Le duc d'Anjou exposa ses raisons en habile négociateur ; mais il ne gagna rien sur l'esprit du Pontife. Obligé de se retirer, il dit en partant : Saint-Père, vous allez dans un pays où vous n'êtes guère aimé, et vous en laissez un autre où la religion est plus honorée qu'en aucun lieu du monde. Cette démarche pourra causer de grands malheurs à l'Église ; car, si vous mourez au delà des monts, comme il y a toute apparence, les Romains seront maîtres du sacré collège, et ils le forceront à faire un Pape à leur gré.

Les plus proches parents du Pape, son père, son frère et ses neveux, firent aussi des instances pour le retenir ; mais il résista courageusement, et il partit d'Avignon le 13 de septembre 1376, avec la plus grande partie des cardinaux. Il y en eut six qui demeurèrent en France. Le Pape alla d'Avignon à Marseille, et, après y être demeuré douze jours, il s'embarqua sur les galères qu'on avait envoyées de tous les États d'Italie. Le 18 octobre, il rejoignit à Gênes sainte Catherine de Siemie, qui continuait à rendre la santé aux malades le long de sa route. Le 6 novembre, il fut reçu avec grand honneur à Pise. Le 5 décembre, il entra dans Corneto, et y demeura cinq semaines avec sa cour.

Par un acte du 21 décembre 1376, les Romains s'engagèrent à remettre au pape Grégoire XI la pleine et libre seigneurie de Rome, dès qu'il serait à Ostie. Le Pape arriva dans cette dernière ville le 14 janvier 1377. Le 16, il se leva à minuit pour chanter l'office divin. Après la messe, il prit un peu de repos, puis il fit sonner la trompette pour éveiller tous ses gens. Il rentra dans sa galère et prit le chemin de Rome, remontant le Tibre à voiles et à rames : ce qui dura tout le jour, et, la nuit suivante, le Pape coucha dans sa galère. Enfin, le 17 janvier, qui était un samedi, le pape Grégoire XI arriva à Rome, et y fut reçu en grande cérémonie et avec toutes les démonstrations possibles de joie.

Il descendit près de Saint-Paul, entra dans l'église, et entendit la messe de l'évêque de Sinigaglia, Pierre Amelin de Brenac, au dio-

cèse d'Alet, qui a écrit un journal de ce voyage d'Avignon à Rome. Après la messe, le Pape monta à cheval, et entra dans Rome, accompagné de tous les cardinaux, au nombre de treize. Avec ce cortège et une suite de peuple innombrable, Grégoire XI traversa toute la ville de Rome, et vint à Saint-Pierre vers le soir. On l'y attendait avec quantité de flambeaux dans la place, et on avait allumé toutes les lampes de l'église, dont on faisait monter le nombre à plus de huit mille. C'est ainsi que Grégoire XI entra dans Rome, et depuis cette époque Rome n'a plus été sans le Pontife romain <sup>1</sup>.

En ce temps mourut à Foligno, dans l'État ecclésiastique, Thomas, ou, par diminutif, Thomasuccio, frère du tiers-ordre de Saint François, homme de grande abstinence et d'un grand mépris du monde et de soi-même, renommé par le don de prophétie. On lui attribue aussi plusieurs miracles, et saint Antonin de Florence dit avoir appris de ceux qui l'avaient vu plusieurs particularités de sa vie. Après avoir été trois ans reclus, il sortit de sa retraite par ordre de Dieu, et passa plusieurs années à parcourir les villes de Toscane, pour les exhorter à rentrer sous l'obéissance du Pape, et à corriger leurs mœurs, souffrant avec grande patience quantité d'insultes et de mauvais traitements. Enfin il mourut le 15<sup>m</sup>e de septembre 1377, à l'âge de cinquante-sept ans <sup>2</sup>.

Nous avons vu que, l'an 1376, les Florentins envoyèrent sainte Catherine de Sienne à Avignon pour faire leur soumission et leur paix avec le Pape, s'engageant à ratifier toutes les conditions auxquelles elle jugerait à propos de conclure. Le Pape, de son côté, remit toute l'affaire entre les mains de Catherine, lui recommandant seulement l'honneur de l'Église. Mais les Florentins, c'est-à-dire ceux qui dominaient dans la ville, n'avaient rien moins que des intentions pacifiques; ils entretenaient toujours des intrigues secrètes pour détacher l'Italie de l'obéissance de Grégoire XI. Leurs ambassadeurs arrivèrent fort tard à Avignon, et l'insolence avec laquelle ils parlèrent fit assez voir que la paix n'était pas le sujet de leur voyage. L'accommodement ne put donc avoir lieu.

Grégoire XI, étant venu à Rome, fit venir un jour frère Raymond de Capoue, et lui dit : L'on me mande que, si Catherine de Sienne allait à Florence, j'aurais la paix. — Non-seulement Catherine, dit aussitôt Raymond, mais nous tous tant que nous sommes, nous sommes prêts, pour l'obéissance de Votre Sainteté, à aller jusqu'au martyre. Mais le Pape reprit : Je ne veux pas que vous y alliez de votre

<sup>1</sup> Raynald, 1376 et 1377. — <sup>2</sup> Wadding, 1377, n. 45 et seqq. *Anton.*, tit. 22, c. 1, § 6.

personne, ils vous maltraiteraient ; mais pour elle, comme elle est ferme et qu'ils la respectent, je crois qu'ils ne lui feront point de mal. Catherine se mit aussitôt en route ; elle fut reçue à Florence avec grande vénération par tous ceux qui étaient fidèles à Dieu et à l'Église, notamment par Nicolas Soderini, d'une des principales familles, qui lui servit de conseil. Le parti de la paix, à laquelle aspirait la généralité du peuple, gagnait de jour en jour, lorsque les chefs de la faction opposée, qui tenaient le gouvernement de la ville, excitèrent une émeute dans la populace. Ceux qui s'étaient montrés les plus ardents pour la paix furent expulsés de Florence, leurs biens confisqués, leurs maisons brûlées. La populace était surtout furieuse contre sainte Catherine, et la cherchait pour la brûler ou couper en pièces. Ceux chez qui elle logeait, craignant de voir leur maison livrée aux flammes, la congédièrent avec sa compagnie. Catherine se retira tranquillement dans un jardin, et, après avoir fait aux siens une petite exhortation, elle s'y mit en prière.

Pendant qu'elle priaît ainsi avec le Christ, son époux, les satellites de Satan arrivèrent en tumulte avec des épées et des bâtons, en criant : Où est cette méchante femme ? où est-elle ? Ce que Catherine ayant entendu, aussitôt, comme si elle eût été appelée au plus délicieux banquet, elle se prépara au martyre, qu'elle avait si longtemps désiré. Voyant un des sicaires qui, l'épée nue, criait le plus fort : Où est Catherine ? elle alla droit à lui, se mit à genoux d'un visage joyeux, et dit : C'est moi qui suis Catherine ! Fais tout ce que le Seigneur permettra que tu me fasses ! Mais, de la part du Tout-Puissant, je t'ordonne de ne faire de mal à aucun des miens. A ces mots, le sicaire fut consterné, il n'eut la force ni de frapper ni même de rester en présence. Autant il l'avait cherchée avec fureur, autant il la repoussait disant : Retirez-vous de moi ! Mais elle, ayant soif du martyre, répondit : Me voici bien ici, où faut-il donc que j'aïlle ? Je suis prête à souffrir pour Jésus-Christ et son Église : c'est ce que j'ai toujours désiré, c'est ce que j'ai demandé de tous mes vœux. Dois-je donc fuir lorsque j'ai trouvé ce que je souhaitais ? Je m'offre en hostie vivante à mon éternel époux. Si tu es assigné pour m'immoler, fais-le avec assurance ; je ne fuirai point d'ici ; seulement, ne fais de mal à aucun des miens. Mais Dieu se contenta du désir de sa servante : le sicaire se retira confus avec tous ses compagnons.

Alors les enfants spirituels de Catherine l'entourèrent, pour la féliciter d'avoir échappé aux mains des impies. Mais elle leur dit en pleurant : Oh ! malheureuse que je suis ! je comptais qu'aujourd'hui le Seigneur tout-puissant compléterait ma gloire, et que, comme, par

sa miséricorde, il a daigné m'accorder la blanche rose de la virginité, il daignerait aussi m'accorder la rose empourprée du martyr. Mais, ô douleur! voilà que je me trouve frustrée de mon désir. Ce qui est arrivé à cause de mes péchés sans nombre, qui, par un juste jugement de Dieu, m'ont privée d'un si grand bien. Oh! que mon âme eût été heureuse si elle avait vu mon sang répandu pour l'amour de celui qui m'a rachetée de son sang!

Quoique la fureur de la sédition fût calmée pour le moment, la sainte n'était pas tout à fait en sûreté avec sa compagnie. D'ailleurs, telle était la terreur générale des habitants, que pas un n'osait la recevoir chez lui. Alors ses enfants spirituels lui conseillèrent de retourner à Sienne. Elle leur répondit qu'elle ne pouvait quitter le territoire de Florence jusqu'à ce qu'on y eût proclamé la paix entre le père et les enfants; que tel était l'ordre qu'elle avait reçu du Seigneur. Enfin ils trouvèrent un homme craignant Dieu, qui la reçut dans sa maison, mais secrètement, à cause de la fureur du peuple. Peu de jours après, elle se retira de la ville, mais non de son territoire, dans une certaine solitude. Enfin, par la providence divine, l'effervescence populaire s'étant calmée et ses autens ayant été punis par la justice, la sainte vierge rentra dans Florence et finit par y faire accepter et proclamer la paix. Alors elle dit à ses enfants spirituels : Maintenant nous pouvons nous en aller, attendu que, par la grâce de Jésus-Christ, j'ai exécuté ses ordres et ceux de son vicaire, et ceux que j'ai trouvés rebelles à l'Église, je les laisse en paix et réconciliés à cette bonne mère. Retournons donc à Sienne, d'où nous sommes venus. Ce qui en effet eut lieu <sup>1</sup>.

Au moment où s'effectua cette pacification de Florence, le pape Grégoire XI avait cessé de vivre. Il tomba malade à Rome le 5<sup>me</sup> de février 1378. Dès sa jeunesse, il avait été faible et valétudinaire, et, quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa quarante-septième année, il était fort tourmenté de la gravelle. Se voyant en danger, il donna une bulle du 19<sup>me</sup> de mars, où il dit : Si notre décès arrive avant le premier jour de septembre prochain, les cardinaux qui se trouveront à Rome, sans appeler ni attendre les absents, choisiront le lieu qu'ils voudront, au dedans ou au dehors de la ville, pour l'élection de notre successeur; ils pourront allonger ou abrégier le temps marqué aux absents pour les attendre avant l'entrée au conclave; sans même y entrer, ils pourront élire un Pape, qui sera reconnu pour tel sur le choix de la plus grande partie, quand bien même la moindre y contredirait. Et nous chargeons leurs consciences

<sup>1</sup> *Vita*, n. 419-427.

d'élire un digne pasteur et d'exécuter ce que dessus le plus promptement possible <sup>1</sup>.

Dans cette bulle, le Pape marquait le terme du mois de septembre, parce qu'il se proposait, s'il eût vécu, de retourner alors à Avignon; mais Dieu ne le permit pas. Sainte Brigitte avait prédit à ce Pape que, quand même il viendrait à Rome, s'il n'exécutait pas fidèlement ce qui lui était recommandé pour la pacification de l'Italie et la réformation de l'Église, sa vie lui serait abrégée <sup>2</sup>. Grégoire XI mourut donc à Rome, le 27 mars 1378. Son corps fut porté d'abord à Saint-Pierre, où on lui fit un service solennel. Le lendemain, il fut transféré et enterré dans l'église de Sainte-Marie la Neuve, qui avait été son titre de cardinal. Il avait tenu le Saint-Siège sept ans, deux mois et vingt-sept jours.

Grégoire XI aima beaucoup ses parents, son père, ses frères et ses neveux, et les conserva dans l'état où Clément VI, son oncle, les avait placés. Il les avait près de lui, et fit plusieurs choses par leur conseil et en leur faveur, particulièrement dans la promotion de quelques sujets qu'il aurait pu choisir plus convenables pour la science et pour les mœurs. Toutefois, il aima singulièrement les hommes de lettres, et il en plaça un bon nombre de son temps.

En résumé, le pape Grégoire XI eût été un excellent Pontife romain s'il avait été moins Français et plus Romain. On en peut dire à peu près autant de tous les Papes d'Avignon. Quelqu'un pensera que c'est là un petit défaut; mais ce petit défaut va, dès ce moment, attirer sur l'Église et sur le monde des maux incalculables et qui ne sont pas encore finis. Leçon terrible de la Providence à qui fait les Papes et à qui fait les cardinaux.

<sup>1</sup> Raynald, 1378, n. 2. — <sup>2</sup> *Revelat.*, l. 4, c. 139.





# TABLE ET SOMMAIRES

DU VINGTIÈME VOLUME.

## LIVRE SOIXANTE-DIX-HUITIÈME.

DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE VIENNE, 1311, A LA MORT DE L'EMPEREUR HENRI VII, DU PAPE CLÉMENT V ET DU ROI PHILIPPE LE BEL, 1314.

**Grand nombre de saluts dans l'Église, malgré les troubles de l'Église.**

Pourquoi Jésus-Christ a établi son Église.....	1 et 2
Le bienheureux Joachim Pélaconi, de l'ordre des Servites .....	2 et 3
Le bienheureux Antoine Patrizzi, <i>item</i> .....	4
Le bienheureux André Dotti, <i>item</i> , .....	4 et 5
Le bienheureux Bonaventure Bonacorsi, <i>item</i> .....	5-7
Le bienheureux Ubald d'Adimari, .....	7
Sainte Agnès de Monte-Pulciano, du tiers-ordre de Saint-Dominique .....	7 et 8
La bienheureuse Emilie Bicchieri, <i>item</i> .....	8-11
La bienheureuse Bienvenue Bojano, <i>item</i> , .....	11 et 12
La bienheureuse Marguerite de Mé-téla, <i>item</i> .....	13
Le bienheureux Simon Ballachi, Dominicain .....	13 et 14
Sainte Claire de Monte-Falco, Augustine.....	14
La bienheureuse Oringa ou Chrétienne.....	14-17
Le bienheureux Conrad d'Offida, Franciscain.....	17 et 18
Le bienheureux François Venimbeni, <i>item</i> .....	18
Le bienheureux Oderic de Frioul, <i>item</i> , .....	18 et 19
La bienheureuse Angèle de Foligni, du tiers-ordre de Saint-François... ..	19
Le bienheureux Henri de Trévise, journalier.....	19 et 20
La bienheureuse Clara de Rimini, veuve .....	20-23
Vies et vertus de saint Elzéar, comte de Sabran, et de sa femme, sainte Delphine .....	23-36
Sainte Roseline de Villeneuve, Chartreuse.....	36 et 37
Saint Roch .....	37 et 38
Saint Pierre Pascal, de l'ordre de la	

Merci, martyr.....	38 et 39
Saint Pierre Armengol, <i>item</i> , .....	39-42
Dernières actions de sainte Elisabeth, reine de Portugal.....	43 et 44
Les bienheureux Herman et Otton, solitaires en Allemagne.....	45
Le bienheureux Dégenhard, <i>item</i> , .....	45
Sainte Mechtilde et sainte Gertrude, sœurs et abesses en Saxe. <i>Révélation</i> de sainte Gertrude.....	45-49
Sainte Notlburge, servante en Tyrol, .....	49 et 50
Sainte Cunégonde, princesse et clarisse, en Pologne, avec ses deux sœurs Héléne et Marguerite .....	50
L'Église et l'Océan.....	50 et 51
Serments de l'empereur Henri de Luxembourg au pape Clément V, qui couronne Robert roi de Naples. .....	51-53
Belle conduite de Henri de Luxembourg en Italie .....	53 et 54
Bulle remarquable du Pape à cinq cardinaux, pour couronner l'empereur en son nom.....	54-57
L'empereur, à peine couronné, oublie ses serments au Pape, fait la guerre au royaume de Naples et meurt. Faux bruits à ce sujet.....	57 et 58
Constitutions du pape Clément V au sujet de l'empereur défunt.....	59
Derniers actes et mort du pape Clément V.....	59 et 60
Derniers actes et mort du roi Philippe le Bel .....	60 et 61
Calamités qui sortirent du règne de Philippe le Bel, pour infecter l'Église et la France jusqu'à nos jours ...	61-64

## LIVRE SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME.

DE LA MORT DE CLÉMENT V, 1314, A LA MORT D'URBAIN V, 1370.

**Séjour des Papes à Avignon. — Sort de la postérité de Philippe le Bel. — Double élection dans l'empire d'Allemagne. — Origine de la politique moderne. — Baisse dans les idées et les caractères. — Schisme de Louis de Bavière. — Archevêque catholique à Péking. — Correspondance de l'empereur de la Chine, chef des Tartares, avec le Pape. — État des lettres et des arts en Italie. Le Dante. — L'Italie également féconde en saints.**

- Relations filiales de l'Arménie avec le Pontife romain. — La Poméranie demandée à être chef de l'Église romaine. — Mort funeste de Louis de Bavière. — Guerre civile entre la France et l'Angleterre. — Différence de la théologie mystique en Occident et en Orient.
- Mœurs des Papes d'Avignon..... 65  
 Longue vacance du Saint-Siège, causée par qui..... 66-69  
 Révolutions de cour, à la mort de Philippe le Bel, et à l'avènement de Louis le Hutin, qui meurt et laisse le trône à Philippe le Long..... 69-72  
 Élection du pape Jean XXII. Fable de Villani à cet égard..... 72-74  
 Sa promotion mal entendue de huit cardinaux..... 74  
 Ses lettres et avertissements paternels aux rois de France, d'Angleterre et de Naples..... 74 et 75  
 Il canonise saint Louis, évêque de Toulouse, et en écrit à la mère du saint..... 75-77  
 Érige plusieurs églises cathédrales et métropolitaines..... 77 et 78  
 Ses soins pour faire fleurir les bonnes études, particulièrement dans l'université de Paris..... 78 et 79  
 Retard de la croisade. Nouveaux pastoureaux, persécutent les Juifs. Conspiration des lépreux..... 79-82  
 Mort de Philippe le Long. Charles le Bel lui succède, comme il avait succédé à Louis le Hutin, en vertu de la loi salique et à l'exclusion des femmes.... 82-84  
 Correspondance affectueuse du nouveau roi et du Pape..... 84 et 85  
 Nouveau mariage du roi..... 85  
 Affaires de la terre sainte. Mémoires et mouvements du Vénitien Sanuto à ce sujet..... 85-88  
 Mort de Charles le Bel, dernier fils de Philippe le Bel. Prophétie d'un saint évêque à cet égard..... 88 et 89  
 Guerres civiles d'Angleterre, prévenues par la médiation des légats du Pape..... 89 et 90  
 Victoire des Écossais sur les Anglais. Mémoire des Irlandais au Pape contre le gouvernement oppressif de l'Angleterre. Le Pape recommande au roi d'y porter remède. Édouard II le promet, et la guerre cesse..... 91 et 92  
 Efforts du Pape pour concilier les différends et prévenir les guerres entre l'Angleterre et l'Écosse.... 92-94  
 Édouard II, en guerre avec ses barons, est trahi, assassiné par sa femme adultère, fille de Philippe le Bel. 94-96  
 Édouard III punit le complice de sa mère..... 96 et 97  
 Il demande des conseils au pape Jean XXII, qui lui en donne d'excellents. 97 et 98
- Lettres du même Pape pour cimenter la paix entre l'Écosse et l'Angleterre. 98-100  
 Philippe de Valois succède au dernier fils de Philippe le Bel. Édouard III, petit-fils de celui-ci par sa mère Isabelle, meurtrière de son époux, prétend au trône de France, mais finit par rendre hommage à Philippe de Valois. 100 et 101  
 Double élection à l'empire d'Allemagne, entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche..... 101 et 102  
 Victoire des confédérés de Schwitz, Uri et Unterwald, à Morgarten. 102-104  
 Rétablissement de la royauté en Pologne, avec le consentement du Pape. 104-106  
 Ce que devait être l'empereur d'Occident à l'Église. La politique se dégrade complètement sous Philippe le Bel. Nicolas Machiavel n'a fait que la réduire en principes..... 106 et 107  
 Guerre entre les deux compétiteurs à l'Empire. Frédéric d'Autriche prisonnier de Louis de Bavière..... 107 et 108  
 État de l'Italie dans cet intervalle. 108-110  
 Négociations peu loyales de Louis de Bavière avec le Pape..... 111-115  
 Hérésies de Marsile de Padoue et de Jean de Gand..... 115 et 116  
 Diverses bulles de Jean XXII contre Louis de Bavière, qui s'arrange avec Frédéric d'Autriche pour partager l'Empire entre eux, tandis que le Pape cherche à le donner au roi de France.... 116-122  
 Bulle de Jean XXII contre les hérétiques Marsile et Jean.... 122-125  
 Doctrine du bienheureux Augustin d'Ancône sur l'autorité du Pape. 125-127  
 Lettres de Jean XXII aux Romains. 127 et 128  
 Conduite de Louis de Bavière en Italie, jugée par le protestant Sismondi. 128-131  
 Louis de Bavière à Rome, se fait couronner par des évêques schismatiques, et prétend déposer le Pape.... 131-133  
 Hardiesse de Jacques Colonne, qui, alors même, publie à Rome une bulle du Pape contre Louis de Bavière. 133 et 134  
 Le soi-disant empereur Louis de Bavière fait un soi-disant Pape du moine Pierre de Corbario..... 134-137  
 Dès ce moment, les affaires de Louis de Bavière vont de mal en pis. Son prétendu Pape est fait prisonnier, et se soumet au Pape légitime..... 137-144  
 Question qui divisait les frères Mineurs. Décrets du Pape à cet égard. 145-147  
 État de l'archevêché de Péking et de ses suffragants..... 147-149

Jean XXII érige plusieurs nouveaux évêchés parmi les Tartares, et écrit à leurs princes..... 149-150

Voyages du bienheureux Oderic de Frioul..... 150-152

Mort de Jean de Montcorvin, archevêque de Péking. Il a pour successeur le Franciscain Nicolas, auquel le Pape remet des lettres pour plusieurs princes tartares..... 152-154

Martyre de plusieurs missionnaires. 154 et 155

Lettre du grand khan des Tartares au Pape. Quatre princes chrétiens de la même nation envoient également au Pape des lettres et des ambassadeurs. 155 et 156

Les peintres Cimabué et Giotto. 156 et 157

Le poète Dante Alighiéri. Son enfer 157-160.

Son purgatoire..... 160-1

Son paradis..... 162-1

Les poètes Pétrarque et Boccace. 170-172

Vie de saint André Corsini. 172-177

Sainte Julienne Falconieri.. 177-180

La bienheureuse Jeanne Soderini. 180 et 181

La bienheureuse Julie della Rena. 181 et 182

Le bienheureux Jean Vespignano. 182

Le bienheureux Jean Ptolémée, fondateur des Olivétains..... 183-185

Conversion et vie de saint Jean Colombini, fondateur des Jésuites. 185-192

Le bienheureux Pierre Pétrone, chartroux..... 192 et 193

Les bienheureux Thomas de Civita-Vecchia, Servite..... 193 et 194

Le bienheureux Pérégrin Latiozi. 194 et 195

Le bienheureux Ugolin Zéphirin, Augustin..... 195 et 196

Le bienheureux Jean de Rieti. 196 et 197

Le bienheureux Grégoire Celli. 197

Le bienheureux Gentil, Franciscain, martyr..... 198

Le bienheureux Conrad, du tiers-ordre de Saint-François... 198 et 199

La bienheureuse Micheline de Pesaro. 199

La bienheureuse Imelda. 199 et 200

Le bienheureux Bertrand, patriarche d'Aquilée..... 200-204

Parallèle entre les docteurs du treizième siècle et ceux du quatorzième. 204 et 205

Nicolas de Lyre ou Lyran. Sa *sainte Bible*. Ses trois prologues et ses sept règles pour l'interprétation de l'Écriture. 205-209

Quel est le vrai interprète de l'Écriture sainte..... 209

Science biblique de Paul, évêque de Burgos..... 210-213

Science prodigieuse du Dominicain Raymond Martini, et de plusieurs de ses confrères, dans l'hébreu et l'arabe, la Bible, le Talmud et l'Alcoran. Leurs travaux pour la conversion des Mahométans et surtout des Juifs... 213-214

Raymond Martini ou des Martins écrit son *Poignard de la Foi, Pugio Fidei*, pour réfuter tout ensemble les Mahométans et les Juifs par leurs propres livres. 214-216

Martini prouve par l'Écriture et par la tradition de la synagogue, que Dieu, est un et trine, que le Messie est Fils de Dieu, et que le Saint-Esprit est Dieu comme le Père et le Fils..... 216-220

Martini prouve que tout a été fait pour le Messie et qu'il rétablira tout. 220 et 221

Martini prouve que le mot *schéol* signifie proprement enfer, non pas simplement une fosse..... 221 et 222

Martini prouve que les scribes se sont permis d'altérer jusqu'à dix-huit passages importants de l'Écriture, entre autres celui-ci : *Ils ont percé mes mains et mes pieds*..... 222

Sous le rapport de cette érudition sacrée, notre siècle pourrait-il soutenir la comparaison avec le treizième et le quatorzième?..... 222 et 223

Autres docteurs ou écrivains en Espagne..... 223

— — en Angleterre. 223 et 224

— — en France... 224 et 225

— — en Allemagne..... 225

— — en Italie..... 225 et 226

Jean XXII condamne l'interprétation que Jean de Pollicae donnait au canon *Utriusque sexus*..... 226 et 227

Opinion de Jean XXII, comme particulier, sur la vision béatifique, est improuvée par lui-même comme Pape. 227 et 228

Élection de Benoît XII. Ses commentements. Ses belles qualités..... 228-232

Ses décrets pour réformer le clergé séculier et régulier, surtout en France. 232-339

Son attention à ne choisir que d'excellents cardinaux..... 239 et 240

Lettres de Pétrarque au cardinal Bernard d'Albi..... 240 et 241

Lettres de Pétrarque à Benoît XII pour l'engager de venir à Rome. 241-243

Situation de Bologne à la mort de Jean XXII. Elle empêche le nouveau Pape de se rendre en Italie. 243 et 244

On renouvelle la question : Si les

- âmes des justes voient Dieu après leur mort. Benoît XII, qui l'avait éclaircie dans un ouvrage, comme cardinal, la décide par une bulle, comme Pape. 244-249
- Piété des rois Casimir de Pologne et Charobert de Hongrie. . . . . 249 et 550
- Le roi Magnus de Suède prie le Pape de lui confirmer la possession de la Scanie, attendu que le royaume de Danemark n'a jamais appartenu à l'Empire, mais à l'Église romaine. . . . . 250
- Belle réponse du Pape à certaines demandes du roi de France. . . . . 250
- Benoît XII reçoit l'hommage des rois d'Aragon pour la Sardaigne et la Corse, et du roi Robert pour le royaume de Naples. Sa lettre au nouveau roi d'Aragon. . . . . 251 et 252
- Croisade en Espagne. Victoire mémorable des Chrétiens sur les Mahométans . . . . . 252-554
- Soumission des villes et des seigneurs d'Italie. Pénitence que le Pape impose à l'un d'eux pour un meurtre d'évêque. 254-256
- Relations amicales de Benoît XII avec l'empereur de la Chine et plusieurs autres princes tartares. . . . . 256 et 257
- Sollicitude pastorale de Benoît XII pour l'Arménie. Réflexions sur l'obligation du serment. Les Arméniens se justifient en concile des erreurs qu'on leur impute, ou bien ils s'en corrigent. 257-264
- Mort de Benoît XII. Élection de Clément VI. . . . . 264
- Le nouveau Pape reçoit les ambassadeurs d'Arménie, et y envoie des légats pour avoir de plus amples explications . . . . . 264-267
- Oppression des Chrétiens en Égypte, dont vingt-deux meurent martyrs. 267 et 268
- Gouvernement des mameluks . . 268
- Les Turcs à la porte de Constantinople et de l'Europe. . . . . 268 et 269
- Facilités qu'auraient eues les Chrétiens d'Europe, non-seulement pour se défendre, mais pour conquérir et civiliser le reste du monde. Pourquoi ils ne font rien. . . . . 269 et 270
- Louis de Bavière fait semblant de vouloir se réconcilier avec le Saint-Siège. Jean, roi de Bohême, en Italie. 270-272
- Les souverains de Poméranie et des pays environnants demandent et obtiennent d'être feudataires de l'Église romaine. . . . . 272-274
- Élection de Charles de Luxembourg à l'empire. Mort funeste de Louis de Bavière. . . . . 274-276
- Arrangement des affaires d'Allemagne. . . . . 276-278
- Guerre irréconciliable entre la France et l'Angleterre. Quelle en est la cause permanente. . . . . 278-280
- Phases principales de cette guerre. Efforts des Papes pour en prévenir les calamités. Guerre pour le duché de Bretagne. Bataille de Crécy. Siège de Calais. Réflexion de Lingard sur l'intervention des Papes. Bataille de Poitiers, captivité du roi Jean. Sédition contre le dauphin, depuis Charles V. Guerre de la Jacquerie. Traité de Brétigny, mal compris du protestant Sismondi. 280-292
- Mort du roi Jean, du roi Édouard III et de son fils, le prince Noir. 292 et 293
- Vertus, aventures et les magistrats, sur de Blois, duc de Bretagne. . . . 293-296
- Mort de Charles le Mauvais, roi de Navarre. . . . . 296 et 297
- Vices et mort de Pierre le Cruel, roi de Castille et de Léon. . . . . 297 et 298
- Conférences, sous Philippe de Valois, entre les évêques et les magistrats, sur les rapports entre l'Église, et le gouvernement français. Propositions de Pierre de Cugnères. . . . . 298 et 299
- Réponse de Roger, archevêque élu de Sens. . . . . 299-308
- Discours de Pierre Bertrandi, évêque d'Autun. Résultats des conférences. 308-310
- Traité de Pierre Bertrandi sur l'origine et l'usage des juridictions. Traité de Durand, évêque de Meaux, sur la même matière. Quelle était alors la doctrine commune du clergé de France sur la subordination entre le sacerdoce et l'Empire. . . . . 310-314
- Opuscule de Léopold, évêque de Bamberg, au duc Rodolphe de Saxe, sur le zèle des anciens princes de Germanie. 314
- Jean Rusbrock, auteur ascétique. 315
- Gérard Groot ou le Grand, fondateur des clercs et des frères de la vie commune, qui s'occupent principalement à la transcription des livres. . . . 315-317
- Histoire du Dominicain Jean Taulère, apôtre de l'Allemagne. . . . . 317-324
- Il combat solidement, ainsi que Rusbrock, les Quétistes de son temps. 324-328
- Ses derniers moments, ses ouvrages. 328 et 329
- Vie, prédications et écrits du bienheureux Henri Suso, Dominicain. 329-347
- Terrible peste par tout le monde. Charité des religieuses de l'Hôtel-Dieu à Paris, et du pape Clément VI. 347-350
- Les monastères qui survivent se relâchent. . . . . 350
- Persécutions contre les Juifs, réprimées par le pape Clément VI. 350 et 351

Abus des flagellants, également réprimés..... 351-354

Prodigieuse affluence de pèlerins à Rome pour le jubilé de 1350. 354 et 355

Derniers actes et mort de Clément VI. Il acheta la ville d'Avignon, et institua roi des îles Fortunées le prince Louis d'Espagne..... 355-357

Election d'Innocent VI. Règlements intéressés des cardinaux dans le conclave..... 357-359

Mesures du nouveau Pape pour la réforme de la cour romaine..... 359

Ses injonctions au primate d'Irlande par rapport aux ordres mendiants. 359 et 360

Représentation grotesque de l'histoire humaine à Rome, par Colas Rienzo. 360-368

Vie, science, vertus, légations du bienheureux Pierre Thomas, de l'ordre des Carmes..... 368-373

Mort d'Innocent VI et election d'Urbain V..... 373 et 374

Lettre de Pétrarque au nouveau Pape. 375

Lettres d'Urbain V pour notifier sa promotion..... 375 et 376

Il reçoit la visite de trois rois, et donne à celui de Danemark une part spéciale aux bonnes œuvres de l'Église romaine. 376

Les saints Antoine, Jean et Eustache en Lithuanie..... 376 et 377

Urbain V fonde l'université de Cracovie..... 377

Le bienheureux Pierre Thomas, légat à Constantinople, évêque de Coron et de Négrepont, archevêque de Crète, légat en Lombardie, patriarche de Constantinople, apôtre et légat d'une croisade qui prend Alexandrie, meurt plein de vertus et faisant des miracles. 378-383

Le pape Urbain V pense à reporter le Saint-Siège en Italie..... 384

Il y est excité par le Franciscain Pierre, fils du roi d'Aragon. 384 et 385

Pétrarque lui écrit plusieurs lettres dans le même but..... 385-388

Harangue en sens contraire du docteur Orème, au nom de Charles V. Autre discours du même docteur. 388-390

Arrivée d'Urbain V en Italie et à Rome..... 390-393

Arrivée à Rome des ambassadeurs de Jean Paléologue, empereur de Constantinople..... 393

Succession des empereurs et des patriarches de Constantinople... 393-395

Ce que c'est que les Palamites et leur oraison mystique. Importance qu'y attachent les empereurs grecs. 395-399

Avances peu sincères des Grecs pour se réunir à l'Église romaine. 399 et 400

Ouvrage remarquable de l'abbé Barlaam sur les quatre caractères qui distinguent l'Église romaine des églises grecques, et qui l'ont ramené à la première. 400-402

Suite de la négociation des Grecs pour la réunion, jusqu'à l'arrivée des huit ambassadeurs impériaux à Rome en 1367..... 402-407

Progrès de la foi catholique en Bulgarie et les provinces environnantes, par les prédications des frères Mineurs. 407-409

Urbain V envoie un nouvel archevêque à Péking, avec un grand nombre de frères Mineurs, pour évangéliser les Tartares..... 409

L'empereur Charles IV à Rome. 409 et 410

L'empereur grec, Jean Paléologue, vient à Rome et se réunit à l'Église romaine..... 410 et 411

Le pape Urbain V, pour procurer plus efficacement la paix entre la France et l'Angleterre, se transporte à Avignon et y meurt. Ses bonnes qualités. 411-414

## LIVRE QUATRE-VINGTIÈME.

DE 1370 À 1378.

**Pontificat de Grégoire XI. — Vie de sainte Brigitte de Suède et de sainte Catherine de Sienne.**

Vie intime de l'Église catholique. Il faut comprendre cette vie si l'on veut comprendre l'histoire de l'Église et celle du genre humain..... 415-422

Famille de sainte Brigitte de Suède 422 et 423

Naissance et commencement de sainte Brigitte..... 423-425

Son mariage, ses enfants. Son instruction à son fils Charles sur les devoirs de la chevalerie chrétienne; à son fils Birger sur les devoirs du magistrat chrétien..... 425-427

Sa vie dans le mariage, à la cour. Mort de son époux..... 427-429

Elle fonde des monastères et un nouvel ordre religieux. Elle a des révélations..... 429-431

Le docteur Matthias, le prieur Pierre, l'évêque Alphonse, ses directeurs et biographes..... 431 et 432

Jugement du cardinal Turre-Cremata sur les révélations de sainte Brigitte. 433

Objets de ces révélations ou contemplations..... 432 et 433

Voyage et séjour de Brigitte à Rome. Révélations qu'elle y a sur les Papes de son temps..... 433-435

Élection de Grégoire XI. Commencements de Tamerlan..... 435 et 436

Etat toujours plus pitoyable de l'empire grec..... 436 et 437

Fin du royaume d'Arménie, à la honte de l'Angleterre et de la France. 437 et 438

Guerre civile entre la France et l'Angleterre pour une femme qui a tué son mari. Mort pitoyable d'Édouard II. 438 et 439

Efforts, souvent heureux, de Grégoire XI pour concilier les différends politiques en Espagne, à Naples, en Allemagne..... 439-442

Progrès de la foi catholique chez les diverses nations slaves, tartares et autres de l'Orient, par le zèle des religieux franciscains et dominicains. 442 et 443

Nouvelles propositions aux Grecs de se réunir à l'Église romaine. Quelques-uns en profitent..... 443 et 444

Soins de Grégoire XI pour éteindre le schisme grec en Candie.... 444 et 445

Bel exemple d'un prince espagnol pour la conversion de ses esclaves mahométans..... 445

Fin de Philippe de Maisières. Il fait célébrer en Occident la fête de la Présentation de la sainte Vierge. 445 et 446

Plusieurs conciles provinciaux sous Grégoire XI..... 446 et 447

Arrangement provisoire pour certains bénéfices d'Angleterre..... 447

Commencements et erreurs de Wiclef..... 447-449

Autres sectaires..... 449 et 450

Commencements de sainte Catherine de Sienne. Sa famille. Grâces extraordinaires qu'elle reçoit de Dieu dès son enfance..... 450-454

Epreuves auxquelles la soumet sa famille pour la faire consentir à se marier. Catherine persiste à demeurer vierge. 454-456

Laissée libre, elle entre dans le tiers-ordre de Saint-Dominique. Ses austérités, ses tentations, ses extases, ses

révélations. Ce qu'en pensait son confesseur et son biographe, Raymond de Capoue..... 456-463

Elle commence la vie active. Sa charité héroïque pour des malades délaissés. 463-467

Elle ne vit plus que de la sainte communion. Grâces extraordinaires qu'elle reçoit..... 467-469

Grâce particulière de sainte Catherine pour convertir les plus grands pécheurs. Effets prodigieux de cette grâce. 469-472

Elle retient dans la fidélité plusieurs villes d'Italie et prédit le grand schisme d'Occident..... 472 et 473

Le peuple de Florence envoie sainte Catherine de Sienne en ambassade au Pape..... 473 et 474

Grandes vues de sainte Catherine de Sienne sur les moyens de pacifier la chrétienté..... 474-476

Trois points sur lesquels elle insiste auprès du Pape. Meilleur gouvernement des provinces italiennes, choix de pasteurs plus dignes, retour du Pape à Rome..... 476-478

Pèlerinage de sainte Grigette à Jérusalem. Ses révélations prophétiques touchant le royaume de Chypre. Sa sainte mort..... 478-482

Avertissement prophétique de sainte Grigette au pape Grégoire XI. 482-487

Grégoire XI annonce son prochain retour à Rome et s'y prépare. Conseils que lui donne sainte Catherine de Sienne. .. et 488

Grégoire XI quitte Avignon et arrive à Rome..... 489 et 490

Mort du vénérable Thomas de Foligni 490

Ambassade de sainte Catherine de Sienne à Florence, courage qu'elle y déploie. Elle finit par triompher de tous les obstacles et par faire accepter la paix..... 490-492

Derniers actes et mort du pape Grégoire XI..... 492 et 493

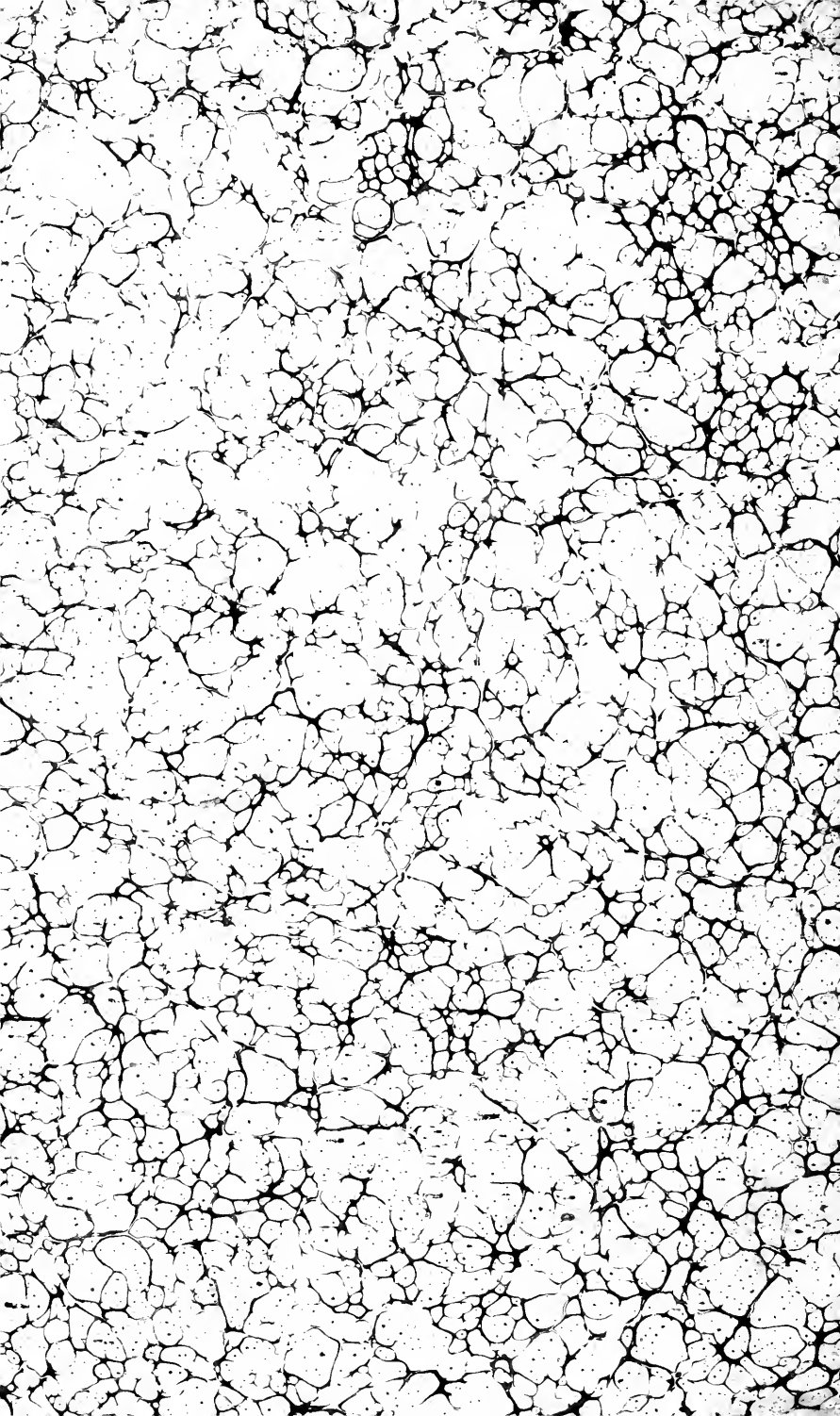
FIN DE LA TABLE DU VINGTIÈME VOLUME.











Mary D. Reiss Library  
Loyola Seminary  
Shrub Oak, New York

BX77.Ro 1857 v.20  
Rohrbacher, René François

Histoire universelle de  
l'église catholique

